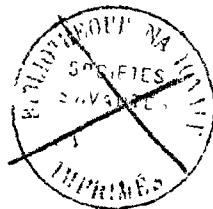


MÉMOIRES  
DE L'ACADÉMIE  
DE NIMES.

VII<sup>e</sup> SÉRIE.— TOME IV.— Année 1881.



NIMES  
IMPRIMERIE, CLAVEL-BALLIVET & C<sup>o</sup>  
12 — RUE PRADIER — 12

1882

Per 80  
1) 199



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

*Pièces liminaires lues à la séance publique du 29 Mai 1881.*

	Pages.
Discours d'ouverture (le médecin Varanda), par M. le docteur <i>Puech</i> , président .....	VI
Compte rendu des travaux de l'Académie en 1880, par M. le premier président <i>Gouazé</i> .....	XXIX
Notice biographique, sur M. le docteur Boileau de Castelnaud, par M. le docteur <i>Léon Carcassonne</i> .....	XLIII
Compte rendu du concours de poésie ouvert en 1881, par M. <i>J. Gaidan</i> .....	LIX
Les premiers théâtres à Nîmes (voir à la fin du volume).....	LXXII

### ARCHÉOLOGIE.

Essai de restitution de l'inscription antique des bains de la Fon- taine de Nîmes, par MM. <i>Aurès et Michel</i> .....	1
Découvertes archéologiques, par M. <i>Albin Michel</i> .....	77
Sur les promenades archéologiques dans Rome, de M. Gaston Boissier, par M. <i>Bolze</i> .....	85

### HISTOIRE LOCALE.

Le pasteur Diodati à Nîmes, par M. <i>Ch. Dardier</i> .....	103
Le troubadour Jaufre Rudel, par feu M. <i>Ern. Sabatier</i> .....	119

### LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Sur un volume de l'Académie des jeux floraux de Toulouse, par M. <i>J. Gaidan</i> .....	141
--	-----

	Pages.
Sur un livre unique, illustré, Rubens, de M. le pasteur A. Coquerel, par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	148
Du culte de la musique à Nîmes ; la musique et le théâtre, par M. <i>Ch. Liotard</i> .....	153

### ECONOMIE INDUSTRIELLE.

De l'impôt sur le papier, par feu M. <i>Meynard-Auquier</i> .....	263
---	-----

### DÉMOGRAPHIE.

Une ville au temps jadis, ou Nîmes en 1592 Suite, par M. le docteur <i>Puech</i> .....	275
--	-----

---

Résumé des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Nîmes en 1881.

---

Concours académique pour les années 1883 et 1884. — Histoire locale. — Agriculture .....	389
Liste des ouvrages offerts à l'Académie en 1881 .....	390
Liste des sociétés correspondantes .....	392
Tableau nominatif des membres de l'Académie .....	399
Personnel de l'Académie .....	400
Etat des publications de l'Académie .....	407
Table des matières .....	410

UN NIMOIS CÉLÈBRE.

---

JEAN DE VARANDA

(1563-1617).

---

DISCOURS

*prononcé à l'ouverture de la séance publique de l'Académie,*

LE 28 MAI 1881,

par M. le D<sup>r</sup> Albert PUECH,

président de l'Académie de Nîmes.

---



MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie, en m'appelant cette année à la présidence, m'a conféré, avec un honneur dont je lui sais gré, une charge dont je sens, en ce jour, tout le pesant fardeau.

La tâche est grande, car les moyens sont petits; aussi, avant de commencer, ai-je besoin de solliciter votre entière indulgence. J'ai l'espoir que vous voudrez bien m'accorder votre attention; car je n'ai rien négligé pour la mériter. Au lieu de me lancer dans le domaine des abstractions scientifiques, je vous parlerai simplement d'un de nos compatriotes; au lieu de parcourir le champ des hypothèses, je m'appliquerai à vous raconter une vie honnête, remplie par le travail, et consacrée tout entière à l'étude.

Enfin, si, comme on l'a dit maintes fois, l'éloquence vient du cœur, je m'efforcerai de puiser à cette source des accents émus, pour honorer un enfant de la cité et payer à l'illustre doyen de l'ancienne Université en médecine de Montpellier le légitime tribut de reconnaissance que lui doivent, depuis près de trois cents ans, la science et l'humanité.

## I.

C'est dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, et, suivant toute probabilité, de 1563 à 1564, que naquit à Nîmes Jean de Varanda (1). Bien que les documents du temps s'accordent à lui donner la particule, le futur professeur n'était point d'extraction noble. Son père n'était pas même un petit bourgeois comme il en existait un grand nombre dans la cité ; il appartenait à la corporation des cardeurs, corporation assurément très honorable, mais médiocrement pourvue des dons de la fortune.

Quelles circonstances amenèrent le fils du modeste artisan à embrasser une profession libérale, c'est ce qu'il est difficile de dire aujourd'hui. Tous les biographes (2) se taisent à ce sujet, et nous-même aurions dû imiter leur silence, si l'un de nos illustres confrères, le regretté M. Germer-Durand, ne nous avait appris qu'à cette époque, le chapitre de Nîmes comptait un chanoine portant les mêmes nom et prénom (3). De là la pensée qu'il fut le protecteur de cet enfant et se chargea de son éducation ; de là l'origine de l'hypothèse que nous n'avons pas hésité à vous soumettre.

Quoi qu'il en soit, J. Varanda reçut une instruction littéraire des plus soignées ; aussi quand il alla, vers 1582, s'asseoir sur les bancs de l'Université en médecine de Montpellier, il n'eut pas besoin d'un long apprentissage pour entendre ses maîtres et comprendre les au-

teurs en renom. Grâce à sa connaissance approfondie des langues anciennes, il se familiarisa vite avec l'enseignement, et dut à cette particularité de devenir le répétiteur de ses condisciples. Cette occupation fut, avec l'origine de ses premières ressources, le premier indice de sa vocation future.

Le répétiteur n'était pas simplement un latiniste de premier ordre, il avait encore à son service une intelligence d'élite. Il en fournit de nombreuses preuves pendant sa scolarité. Il soutint en particulier de remarquables préleçons sur la nature de l'homme, et fut reçu docteur le 11 août 1587, aux applaudissements de l'assistance tout entière (4).

Ce succès éclatant comblait tous les vœux du récipiendaire ; mais si la joie était grande, elle n'était pas exempte de tristesse. Au milieu de ses condisciples qui, suivant l'usage du temps, le reconduisaient à sa demeure au son des violons, il songeait, non sans une certaine anxiété, à l'avenir et à ses incertitudes. Il pensait aux amis dont il allait se séparer ; à Nîmes, où il allait se trouver livré à lui-même, sans famille et sans soutien. Il ne se demandait pas s'il y serait bien accueilli ; mais, avec cette modestie qui caractérise l'homme supérieur, il se demandait s'il s'y montrerait à la hauteur de sa belle et noble mission.

## II.

Nîmes, vers lequel le ramenaient les souvenirs d'un autre âge, ne ressemblait en rien au Nîmes d'aujourd'hui. Ville de dix mille âmes tout au plus, elle était médiocrement prospère et ne possédait ni grand commerce, ni grande industrie, ni surtout grande fortune. Toutes les classes de la société avaient été plus ou moins atteintes par les troubles religieux dont elle avait été le théâtre. Par suite de leur durée prolongée, les fa-

milles riches étaient gênées ; les familles aisées étaient pauvres, et les familles pauvres, affamées.

Emue de cette situation grosse de périls, la municipalité avait fait dresser, en 1587, la liste des notables, et avait imposé à chacun d'eux l'assistance d'un ou de plusieurs pauvres. Outre cette aumône quotidienne, qui consistait en pains de poids variable, elle faisait de fréquentes quêtes à domicile et en distribuait le produit aux familles ouvrières dont il convenait de cacher la misère.

• C'est dans ces listes, qui font connaître toute l'étendue du paupérisme, que se trouve inscrit J. de Varanda ; mais ce n'est pas, tant s'en faut, le seul témoignage que nous ayons de son séjour. Le médecin n'avait pas seulement à acquitter la *taxe des pauvres*, il devait encore payer de sa personne et joindre à son offrande les secours de son art ; car la misère a été, de tout temps, l'origine de mille maux.

• Heureusement pour le jeune médecin, son ministère ne se bornait point là, et ses soins étaient réclamés par les habitants de condition moyenne et par quelques membres de la bourgeoisie. Loin de se montrer jaloux du nouveau venu, ses aînés dans la profession, Jacques Veyras et François de La Mydie — Mathieu Balazuc était mort l'année même de l'arrivée de Varanda — s'applaudissaient de son concours, et, en retour de la déférence qu'il leur témoignait, s'empressaient de lui adresser de nombreux malades. Ayant peine à satisfaire leur clientèle aristocratique, qui se montrait d'autant plus exigeante qu'elle se croyait alors tout permis, ils prênaient dans toutes les occasions leur jeune confrère, et se félicitaient de trouver en lui un aide aussi dévoué qu'intelligent.

Les malades ne manquaient pas au sein de ce milieu que la nature avait comblé, mais que l'ignorance ou l'incurie de l'homme avait rendu malsain. Quoique

rebâtie presque en entier dans le courant du xvi<sup>e</sup> siècle, la cité n'avait point bénéficié des progrès accomplis et était restée, quant à la distribution, aux habitudes et traditions du moyen âge. Entourée de remparts élevés, elle formait un pâté de maisons, découpées en îlots plus ou moins considérables par des rues étroites, aux contours fantaisistes. Quant aux maisons, elles étaient généralement petites et à plafond bas ; elles constituaient de véritables prisons, où la lumière semblait ne pénétrer qu'à regret.

Est-il besoin de le dire ? Ces demeures péchaient contre les règles les plus élémentaires de l'hygiène, et étaient une source continuelle, un foyer permanent de maladies. Est-il besoin de l'ajouter ? ce manquement contre l'hygiène n'était point le seul, et les pluies torrentielles ainsi que le vent, ce merveilleux balai du ciel, étaient insuffisants à chasser tous les miasmes, toutes les effluves morbides.

Quand, par la pensée, on reconstruit le Nîmes d'autrefois, on comprend sans peine ce qu'ont dû souffrir nos ancêtres, et en particulier quel lourd impôt ils ont dû payer à la dime mortuaire.

Tous les quartiers n'étaient pas malsains au même degré ; mais ceux où prédominaient les ouvriers étaient précisément ceux qui jouissaient de la plus mauvaise réputation. Le quartier de *Corcomayres*, limité au nord et à l'est par les remparts, à l'ouest par la rue des Lombards, au midi par la rue Saint-Castor, la place Belle-Croix et la rue Curaterie, et recherché par les petites bourses à raison de l'extrême modicité des loyers, se trouvait, par la force des choses, le moins hygiénique de tous. Non-seulement l'industrie des teinturiers, des tanneurs, des bouchers et des mégissiers s'y trouvait réunie, mais encore l'Agau, qui y circulait à ciel ouvert, exposait les habitants à toutes sortes d'inconvénients.



Aux époques de crue de la Fontaine, cet état de choses favorisait les inondations ; aux époques de sécheresse, il amenait la stagnation des eaux et leur décomposition par les ardeurs du soleil. De là les fièvres catarrhales et le rhumatisme pendant l'hiver ; de là, à toutes les saisons, l'apparition d'épidémies à caractère plus ou moins pernicieux.

A ces causes de dépopulation, venait se joindre la peste. Ce fléau, objet d'épouvante et de terreur, était, à cette époque, une épée de Damoclès suspendue sur toutes les têtes. La grande épidémie de 1579 était présente à tous les esprits et imposait à la municipalité une vigilance excessive. Au moindre rapport, elle s'émouvait, prenait peur et en 1588 confiait à Varanda le soin de visiter les malades suspects (6).

L'année suivante, c'est-à-dire vers la fin de 1589, Varanda recevait du juge-mage le mandat d'examiner un maître apothicaire. Esprit sincèrement libéral et ennemi de l'arbitraire, comme le sont tous les vrais Nimois, il dut se montrer froissé par la conduite des opposants qui, sans autre motif qu'un intérêt de boutique, cherchaient, par un rare mauvais vouloir, à rebuter un candidat capable et expérimenté dans son art (7).

On le voit, les occupations ne manquaient pas au jeune docteur, et pourtant elles furent impuissantes à le retenir, puisque, après quatre années de séjour, il quittait notre ville. Nous n'avons rien relevé qui puisse expliquer cette détermination ; nous avons dû seulement supposer qu'il s'y trouvait trop isolé et ne pouvait s'y livrer à l'étude autant qu'il l'eût souhaité. Cet esprit, si avide de savoir, se dépitait d'être réduit à ses propres forces ; il avait soif d'une vie nouvelle et il espérait, non sans raison, en changeant de milieu, reculer les limites de son horizon.

### III.

Montpellier, vers lequel l'attirait sa passion dominante, était alors un centre d'instruction comme il s'en trouvait peu en France et à l'étranger. C'était, à ce point de vue, une ville privilégiée; c'était une sorte de capitale. Depuis longues années, que dis-je, depuis des siècles, elle s'était attribué le domaine de l'intelligence, et avait dû à la faveur des princes, et surtout à la science de ses professeurs, de conserver intact son royaume.

Disons-le tout bas, mais n'hésitons pas à l'avouer, tandis que Nîmes avait une seule école primaire et une université des arts réduite à quatre régents, Montpellier possédait plusieurs écoles et une université complète, où les lettres, la théologie, le droit et la médecine étaient enseignés par des maîtres plus ou moins renommés.

Ces institutions diverses avaient été, il est vrai, frappées dans leur prospérité par les troubles religieux et politiques; mais, en dépit de leur amoindrissement, elles faisaient encore bonne figure. La Faculté de médecine, bien que privée de son plus beau fleuron par la mort du célèbre Laurent Joubert, reprenait vie, et, sous l'impulsion des Jean Hucher, J. Blazin, J. Saporta, Nicolas Dortoman et André du Laurens, le futur premier médecin de Henri IV, s'occupait de former de nombreux élèves et de les instruire au noble art de guérir.

Tous ces professeurs, dont il avait été l'élève ou le condisciple, accueillirent avec sympathie le transfuge nimois. Ils l'admirent à leurs leçons, l'initièrent à leur pratique, et, suivant les us et coutumes de l'époque, le firent participer à l'enseignement universitaire.

Qu'on ne s'y méprenne point : ce n'était pas là une faveur, mais un droit. Cette position de *docteur ordinaire* ne conduisait du reste à rien et était purement honorifique, et cependant elle fut pour Varanda l'ori-

gine de ses futurs succès. Obligé de se créer des ressources, et ne pouvant compter sur la pratique de la médecine, qui dérange plus qu'elle ne produit, il reprit ses habitudes passées et s'adonna à l'enseignement particulier.

Cette détermination eut pour Varanda les plus heureux effets. Non-seulement il s'instruisit en enseignant les autres, mais encore il surmonta sa timidité naturelle, acquit l'habitude de la parole et développa ses talents d'exposition et de dialectique.

Cette vie laborieuse, entremêlée d'espérances et de déceptions, dura cinq longues années et prit fin par un véritable coup d'éclat. Un professeur étant venu à mourir (8), l'Université confia au concours le soin de désigner le successeur. Après des hésitations causées par l'excès de sa modestie, Varanda se fit inscrire parmi les candidats : il subit les douze épreuves exigées avec une supériorité incontestable, et fut proclamé à l'unanimité *professeur titulaire*.

Cet évènement, qui advint en 1597, donnait à Varanda une position stable ; mais, s'il touchait au port si longtemps cherché, s'il avait conquis l'indépendance matérielle qui lui avait jusqu'alors manqué, il n'était pas homme à se considérer comme parvenu au bout de sa tâche. Assurément, son ambition était largement satisfaite, ses vœux secrets étaient pleinement exaucés ; mais son désir de savoir était trop insatiable pour se contenter du titre et des émoluments de professeur.

Loin de s'endormir dans son triomphe, comme certains de ses collègues présents et futurs, loin de vivre sur les notions acquises dans sa laborieuse jeunesse, il va redoubler d'efforts et de labeurs et demander à de nouvelles méditations de nouvelles lumières. En un mot, il se fait l'esclave de la science, et quoiqu'elle soit une maîtresse impérieuse et exigeante à l'excès, il lui consacre sans hésiter sa vie tout entière.

Noble conduite ! noble émulation ! car le professeur poursuit un but tout à fait désintéressé. Il n'ambitionne ni la gloire, ni la fortune ; il a pour idéal le progrès. Il veut apprendre pour mieux enseigner ; il veut élargir son horizon, afin de mieux instruire ses élèves et leur communiquer le feu sacré de la science.

A en juger par le *Liber lectionum* dépouillé par M. Germain, l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Montpellier (9), Varanda ne se cantonne point dans certains sujets ; mais il s'applique chaque année à varier la matière de ses leçons. Au lieu de s'en tenir aux généralités, il descend aux détails et surprend par l'universalité des points auxquels il touche. A l'imitation du fameux Pic de la Mirandole, il ne traite pas de toutes les connaissances humaines, « *de omni re scibili et quibusdam aliis* », mais il parcourt successivement et pas à pas tout le cycle des connaissances médicales.

Sa méthode est simple et lumineuse tout à la fois. Après avoir rappelé l'état physiologique de l'organe, il décrit les troubles variés qu'amène l'état morbide, et complète son exposé par l'énumération des moyens qui sont réputés les guérir.

Quant aux rapports du maître avec les générations qu'il a contribué à former, ils sont empreints d'une bonté toute paternelle. Les élèves sont pour lui de grands enfants, qui doivent être réprimandés avec douceur. A l'exemple de Saporta, il ne traite point d'*ânes* et de *badauds* ceux qui avouaient ne rien comprendre ; il reprend sans se lasser son explication et en facilite la compréhension, en la présentant sous une autre forme. Alors même qu'il est devenu, en 1604, vice-chancelier, alors même qu'il est devenu, en 1609, doyen de l'université, il reste fidèle à cette conduite. Ni les honneurs, ni les années ne l'ont changé. Il se souvient des difficultés qu'il a éprouvées pour entendre certains passages,

et il ne veut rien négliger pour porter la lumière dans l'esprit de ses auditeurs.

Est-il nécessaire de l'ajouter ? La jeunesse lui savait gré et des recherches dont elle bénéficiait, et de la bienveillance avec laquelle elle était traitée.

En retour, elle lui marquait sa reconnaissance par l'assiduité à ses leçons, par la décence de son maintien et la sincérité de ses ovations.

Les générations avaient beau se succéder : elles imitaient leurs aînées, car le professeur les voyait du même œil et donnait à toutes les mêmes soins ; aussi, loin de décroître, l'affection des étudiants ne cessait de grandir. De là, chaque année, à la rentrée des cours, des ovations de plus en plus chaleureuses ; de là, la tristesse avec laquelle ils apprirent la maladie du maître ; de là, les pleurs avec lesquels ils reçurent l'annonce de sa mort.

Le 31 août 1617, écrit un des disciples de Varanda, Hippocrate a, pour la seconde fois, cessé de vivre.

#### IV.

Les hommes de science, les professeurs en renom, ne meurent pas tout entiers. Ils laissent des traces de leur passage ici-bas ; mais ils n'ont point l'immortalité rêvée par le poète, et n'élèvent pas, comme celui-ci, des monuments plus durables que l'airain.

Cette différence de traitement tient à l'objet particulier de leurs études. Tandis que les passions humaines, qui constituent le domaine du littérateur, restent à peu près invariables, quels que soient les temps et les lieux, les sciences sur lesquelles repose la médecine ont pour caractère essentiel la mutabilité, et pour tendance avouée le progrès indéfini.

Par suite de ces évolutions successives, qui sont la conséquence des efforts individuels de quelques génies,

les œuvres scientifiques vieillissent vite et sont non moins vite remplacées ; mais si c'est là leur inéluctable destin, ce n'est pas une raison pour oublier complètement leurs auteurs et méconnaître les services qu'ils ont pu rendre à l'humanité.

Varanda n'a point échappé à la loi commune. Il a dû seulement à sa grande réputation, au mérite intrinsèque de ses œuvres, de survivre au siècle qui l'avait vu mourir. Et pourtant il n'a rien publié par lui-même ; mais il a eu la bonne fortune de rencontrer des éditeurs qui les ont conservées pour les générations futures.

Ce Nimois, si remarquable par l'énergie et la force de volonté — témoins ses actes et l'expression de sa physionomie, car son portrait est venu jusqu'à nous — ce Nimois, dis-je, était la timidité même, à l'égard du fruit de ses veilles et de ses méditations. Autant il était indulgent envers les autres, autant il se montrait difficile envers lui-même. Il n'était jamais complètement satisfait des résultats de son labeur, et loin d'en tirer orgueil, il consacrait ses loisirs à revoir ses manuscrits, à les corriger sans cesse. C'est dans cette occupation que la mort le surprit.

Ces manuscrits, qui portaient les dernières corrections de Varanda, n'ont pas eu néanmoins les honneurs de l'impression. Les héritiers naturels (10), qui en étaient les détenteurs, ayant négligé de les produire au grand jour, ce furent ses héritiers indirects, c'est-à-dire ses élèves, qui se chargèrent de faire connaître les idées et la pratique du maître.

C'est donc d'après des cahiers forcément très imparfaits que l'œuvre du professeur est venue jusqu'à nous ; mais si sa réputation en a souffert, qui ne se sent profondément ému de cette conduite ? qui n'éprouve de l'admiration pour le dévouement vraiment filial de ces élèves ? Ils ont beau se trouver dispersés sur tous les points de l'Europe, ils ont beau être absorbés par des

intérêts souvent contraires, ils ont pour le moment une commune pensée, une même préoccupation, la gloire de leur maître. De leur initiative privée, ils s'en constituent les gardiens, ils s'en font les zélés et fidèles conservateurs, et comme ils savent qu'elle est de sa nature essentiellement périssable ; que si elle a l'éclat du verre, elle en a la fragilité, ils unissent leurs efforts pour l'établir sur des bases solides et inébranlables.

Ambitieux pour Varanda, ils ne se contentent point, dans leur for intérieur, de le proclamer le maître par excellence, ils veulent encore qu'il soit reconnu comme tel par le monde savant tout entier. Aucun obstacle n'ébranle leurs résolutions, aucune dépense ne les fait reculer. Tout pleins de leur but, ils prennent la plume, éditent les leçons qu'ils ont recueillies pendant leur scolarité, et travaillent à propager l'enseignement du célèbre et regretté professeur.

Chose digne de remarque, c'est un médecin de Dantzig qui ouvre la voie, et c'est un médecin de Poméranie qui célèbre en vers latins la mémoire de l'illustre défunt. Incités par cet exemple, et en quelque sorte furieux de s'être laissé devancer, les médecins français hâtent les imprimeurs, et semblent vouloir racheter leur retard par l'importance et l'étendue de leurs apports.

Ce zèle si louable est justifié et récompensé par l'empressement du public. Les éditions, à peine mises en vente, sont enlevées, et quoique certains traités aient été imprimés simultanément en trois villes différentes, ils doivent, moins d'un an après, être réimprimés. A l'édition complète de Genève succède celle de Lyon, imprimée aux frais d'un médecin de cette ville. Il a beau toucher au déclin de la vie, il reste fidèle au maître de sa jeunesse, et n'hésite pas à consacrer à sa mémoire les dernières forces qui lui restent. Enfin, un demi-siècle après sa mort, un dernier hommage est rendu à Varanda, et un de ses ouvrages les plus importants est

traduit en langue française, car il faut, dit l'éditeur, que tous puissent profiter des lumières qu'il renferme (11).

Après ces marques d'estime et d'autres qui n'ont pas moins de prix (12), n'attendez pas de moi l'analyse des œuvres de notre compatriote. Certes, j'ai à cœur de vous faire partager ma conviction ; mais je ne voudrais pas soumettre votre patience à de nouvelles épreuves. Qu'il suffise de dire que les contemporains de Varanda l'ont placé parmi les premiers médecins de son époque, et que la critique moderne n'a rien à rabattre de cette appréciation. Quant à ses œuvres, elles restent un document historique de la plus haute importance. Elles ne constituent pas seulement un exposé clair et méthodique de la médecine, elles témoignent encore de la science du professeur, de la culture de son esprit, et de la rectitude de son jugement.

Esprit sage et éclairé, Varanda ne se contente pas de résumer les données acquises, de faire œuvre sérieuse de vulgarisation, il est encore un observateur auquel il a été donné de lire dans le grand livre de la nature. C'est là, à mes yeux, un de ses mérites ; mais n'allez pas croire que ce soit le seul. Il aime sincèrement le progrès ; il porte la lumière sur une foule de points obscurs, et ne laisse échapper aucune occasion de combattre les erreurs et les préjugés de son siècle.

Tel fut Jean de Varanda.

J'ai essayé non de le louer, mais de dire simplement ce qu'il était, afin que nous apprenions de lui tout ce que nous devons être, afin que nous formions les générations à son image, et que nous les amenions à la pratique de la science et au culte du progrès.

Varanda, pour servir de modèle, a toutes les qualités.

Il n'est ni un privilégié par la naissance, ni un favorisé de la fortune ; il est simplement le fils de ses œuvres. Bien que vivant en un temps plus difficile que le



nôtre, il ignore le découragement; et bien qu'il ait à lutter, et contre la misère qui terrasse les faibles, et contre les préventions qui assaillent les parvenus, il ne s'abaisse pas à l'intrigue et ne sollicite point la faveur des puissants. Conscient de sa valeur, il ne veut devoir, et ne doit son élévation qu'à lui-même. Vient-il à triompher? il ne dépose point les armes. Il continue le bon combat; il lutte incessamment contre l'ignorance, et travaille à dissiper les ténèbres qui obscurcissent sa science favorite. Il est un père de famille pour ses élèves; aussi, quand il paie sa dette à la nature, il trouve en eux les propagateurs les plus zélés de ses travaux, les défenseurs les plus passionnés de ses doctrines.

Est-il pour la jeunesse un exemple plus encourageant? est-il pour tous une vie plus pure et mieux remplie? Et pourtant ce Nimois, si irréprochable par la conduite, si remarquable par la dignité du caractère et la longévité de ses œuvres, a été traité en véritable étranger par la ville qui l'avait vu naître. Tandis que l'Europe lisait avec avidité ses travaux et s'en disputait les éditions successives, Nîmes se désintéressait du citoyen qui les avait produits. Au lieu de reconnaître les services rendus, par un médaillon, ou tout au moins par une simple plaque de marbre, elle perdait la mémoire de ses actes et de sa glorieuse et éclatante renommée.

Il n'est que temps, Mesdames, Messieurs, de réparer cette souveraine injustice; il n'est que temps de conserver, pour les générations présentes et futures, le nom de notre illustre compatriote. Tout nous y convie. Il faut honorer en lui le peuple dont il était sorti; il faut honorer en lui le savant qui concourut au bien-être de l'humanité; il faut honorer en lui le progrès, dont il se montra un des serviteurs les plus fervents.

---

•

## NOTES.

---

Bien des détails ont dû être passés sous silence dans ce discours ; j'ai cru néanmoins devoir le publier tel qu'il a été prononcé. Je me suis borné à ajouter au texte les notes qui en constituent, à proprement parler, les pièces justificatives et explicatives.

Quoique je n'aie épargné ni mon temps, ni mes peines, mon apport est loin d'être considérable. Mes trouvailles n'ont pas été aussi nombreuses que je l'eusse souhaité, et mon hommage à Varanda n'est point aussi complet que je l'eusse voulu.

(1) En dépit des biographes, qui écrivent Varandal et même Varandée, le nom patronymique est celui que j'ai donné. La signature qui se trouve sur les registres de l'ancienne Université en médecine de Montpellier fixe ce point d'une manière définitive.

(2) Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on s'est occupé de recueillir quelques documents sur la vie de Varanda, et cette circonstance explique le peu de renseignements que l'on rencontre chez ceux qui ont entrepris cette tâche. Qu'on en juge par ce fait : la biographie la plus étendue ne dépasse pas une page d'imprimerie, et encore la majeure part est consacrée à l'énumération des ouvrages.

Bien que, par la force des choses, nous ayons fait à nos devanciers de rares emprunts, nous croyons devoir les mentionner par ordre chronologique. Ce sont :

D'Aigrefeuille.— *Histoire de Montpellier*, t. II, p. 352.

Ménard.— *Histoire de Nismes*. Paris, 1754, t. V, p. 391.

Astruc.— *Traité des maladies des femmes*. 1763, t. III, p. 309.

Astruc.— *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*. Paris, 1767, in-4<sup>o</sup>.

Portal.— *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie*. Paris, 1770, t. II, p. 428.

Eloy. — *Dictionnaire historique de la médecine*. Mons, 1778, t. IV, p. 477.

Sue. — *Essais historiques sur l'art des accouchements*. Paris, 1779, t. I, p. 555.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, il a été également parlé du célèbre professeur de Montpellier dans plusieurs ouvrages ; mais comme ils se bornent à répéter les notions acquises, il paraît superflu de compléter cette énumération.

(3) La mort du savant bibliothécaire de la ville de Nîmes ne nous a pas permis de rapporter *in-extenso* les documents sur lesquels il étayait cette opinion ; mais, pour ceux qui ont été à même d'apprécier sa sérieuse et profonde érudition, ce point historique est désormais hors de toute contestation.

(4) Il avait été reçu bachelier en médecine le 21 juillet 1585, ainsi que cela ressort de la pièce suivante, écrite et signée de sa main sur les registres de l'époque.

« Ego Johannes Varandæus Nemausensis Baccalaureatus gradu insignitus fui, præside Reverendo D. Doctori Joanne Saporta, consulario et professore regio in Academia Monspensulana, anno Domini millesimo quingentesimo octuagesimo quinto die undevigesima mensis Julii.  
J VARANDA (signé) ».

On n'a pu trouver la ville où, après l'obtention de ce premier grade, il avait fait son noviciat ; mais tout porte à penser qu'il avait dû le faire dans sa ville natale. Plus sage que son compatriote, Mathieu Balazuc, il paraît s'y être conduit d'une façon irréprochable, et n'eut pas, comme ce dernier, à demander pardon de l'irrévérence de ses propos.

Quant à sa première œuvre, « *De natura hominis* », elle a été publiée pour la première fois dans l'édition de Lyon. Elle se ressent de la jeunesse de l'auteur ; mais néanmoins elle n'est pas dépourvue de valeur, comme le sont généralement les travaux de ce genre.

(5) Pas une des biographies de Varanda n'ayant mentionné son séjour dans notre cité, j'ai dû naturellement chercher à combler cette lacune. Malheureusement, malgré tous mes efforts, je n'ai relevé que de rares indices.

Le document dans lequel ce nom se trouve inscrit pour la première fois est la liste des notables pour l'année 1588 (*Arch. mun.*, RR. 60). Suivant l'usage, le jeune docteur vient le dernier, après les docteurs Jacques Veyras et François de Lamydié, car, à cette époque, les mé-

decins ne pullulaient pas. En 1589, il occupe le même rang ; mais, comme la misère a augmenté, il est chargé d'assister une pauvre nommée « Jehanne Bertrande ». En 1590 et 1591, Veyras et lui n'ont pas de pauvres inscrits en regard de leur nom. Enfin, en 1592, le nom de *Varandal* [c'est ainsi qu'il est orthographié] a disparu, et est remplacé par celui de Veyras le jeune, qui venait de s'établir à Nîmes. C'est d'après cette particularité que j'ai conclu que Varanda avait dû quitter la cité dans le courant ou à la fin de l'année 1591. Partant, en prenant pour point de départ la date de sa réception au doctorat, il aurait passé quatre ans environ dans sa ville natale.

Fort de cette donnée, qui administre la preuve de son séjour à Nîmes, j'ai interrogé pendant cette période le registre baptistaire, et ai trouvé, à la date du 12 octobre 1588, que J. Varanda avait présenté au baptême Suzanne, fille à Jean Félix et à Marie Molery. Ce parrainage, impliquant des relations d'amitié, peut être encore expliqué par des relations de parenté. En effet, un de ses homonymes, David Varanda, inscrit « Nemausensis » sur le livre du recteur de l'université de Genève pour l'année 1584, avait, à cette époque, épousé Judith de Roux, fille de Jeanne Félix. Il en eut Françoise et Jeanne, qui sont nommées dans un codicille de leur bisaïeule Sibille de Cantoris, en date du 8 août 1594 (Antoine Sabatier, notaire. Les minutes se trouvent dans l'étude de mon condisciple et ami M<sup>e</sup> Léon Grill), et mourut en 1597 à Aiguesmortes, où il était ministre de la Parole de Dieu. En conséquence, on est, ce me semble, autorisé à conclure que les deux homonymes devaient être proches parents, et, suivant toute vraisemblance, cousins germains. Ils suivaient, il est vrai, deux voies opposées ; mais cette particularité, si commune à cette époque, n'avait nullement altéré leurs bonnes relations.

Quant au nom de Varanda, avec le départ du titulaire, il ne compta plus de représentants. On ne le trouve pas d'autres fois dans les baptistaires nimois ; on ne le rencontre pas davantage dans le compoix foncier de 1592, et pourtant ce dernier renferme trois mille onze contribuables.

(6) En 1589, Varanda touche 20 livres de la municipalité « pour vistement de plusieurs mallades, à cause de soubson de contagion de peste ». *Arch. mun.*, NN, 11, année 1588 in fine. Quant à l'épidémie qui sévit à la fin de 1589, bien qu'elle ait été relativement bénigne, comparée à celle qui avait régné dix ans auparavant, elle ne laissa pas que d'émotionner profondément les habitants. Les notaires, à cette époque, n'écrivent plus que des testaments, et même, durant six semaines au moins, laissent complètement chômer leur plume.

Suivant toute probabilité, ils avaient dû suivre l'exemple de leurs clients, et, conformément aux us et coutumes du temps, s'étaient retirés dans les villages de la banlieue.

A un moment même il dut y avoir une sorte de panique, témoin le fait suivant : Dans sa précipitation à quitter la ville, la femme d'un greffier, Jacques de Boetier, oublie sa bourse et contracte un emprunt à Besouce.

Quant à Varanda, il dut dans maintes circonstances revenir dans sa ville natale, mais à l'exception d'une seule, ces visites motivées par ses talents professionnels n'ont pas laissé de traces. Dans un testament de la seigneuresse d'Aubais (10 novembre 1592. J. Petit, minutes de M<sup>e</sup> Boyer), il sert de témoin et est qualifié par le notaire *docteur régent en la médecine de Montpellier*.

(7) J'ai relaté longuement cet épisode dans *les Pharmaciens d'autrefois*, p. 37 et suivantes. aussi, naturellement, je m'abstiens d'en reproduire les détails.

(8) Nicolas Dortoman, médecin ordinaire de Henri IV, mourut en 1596.

(9) *L'école de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement*, par A. Germain, Montpellier, 1880, in-4°. J'aurais beaucoup à emprunter à ce travail, si je voulais entrer dans les détails. Je me borne à en recommander la lecture à ceux qui désirent être initiés aux mœurs universitaires de cette époque.

(10) On n'a pu recueillir, à Montpellier, aucun renseignement sur la date du mariage de Varanda et la naissance de ses enfants ; on est seulement porté à présumer que, conformément à l'usage généralement suivi par les savants, il ne renonça au célibat que vers la quarantième année. De là, sans doute, l'explication vraie de la conduite de ses héritiers naturels à l'égard du fruit de ses veilles. Quant à ses descendants, ils se désintéressèrent complètement de la médecine ; loin de marcher sur les traces du chef de famille, ils fournirent des officiers au présidial et des professeurs à l'Ecole de droit. En 1670, un d'eux était premier consul.

(11) Si le secret d'ennuyer est celui de tout dire, je n'encourrai pas ce reproche, en rédigeant cette note consacrée à énumérer les éditions successives des traités de Varanda. Ce n'est pas que j'aie cherché à éviter ce désagrément, mais c'est qu'il m'a été matériellement impossible de retrouver trace de toutes les éditions, car, ni la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, ni la Bibliothèque municipale de notre ville, ne les possèdent en totalité.

Voici, néanmoins, l'énumération à peu près complète, des ouvrages publiés par les élèves du professeur

1<sup>o</sup> *Formulae remedium internorum et externorum*. Hanoviae, 1617, in-8, par les soins de Pierre Janichius, de Dantzick, avec des vers latins de Bernard Schulzius, réimprimé à Montpellier, en 1620, d'après Eloy.

2<sup>o</sup> *Tractatus de affectibus renum et vesicæ*. Hanoviae, 1617, in-8, par les soins de Pierre Janichius · réimprimé à Montpellier, en 1620.

3<sup>o</sup> *Physiologia et pathologia, quibus accesserunt tractatus prognosticus et tractatus de indicationibus curativis* Hanoviae, 1619, in-8 Montpellier, 1620.

4<sup>o</sup> *De morbis et affectibus mulierum libri tres*, operâ Petri Mylæi doctoris medici : huic accessit brevis facilis et particularis epilepsiae, podagrae, hydropis et leprae curatio Lugduni, 1619. Sumptibus Bartholomæi Vincenti, avec deux distiques de V. Vuollenschleger Thuringus. Hanoviae, 1619, in-8. 3<sup>me</sup> édition de Montpellier, 1620, in-8 ; par les soins de Romain de la Coste, médecin de Brives-la-Gaillarde. Cette édition est dédiée à l'évêque de Montpellier, Pierre de Fenouillet, et contient onze épigrammes, dont une en français, œuvre naïve d'un étudiant de Béziers, Gabriel Stanol.

#### **Huictain à M. La Coste de Brive-la-Gaillarde :**

Varandal estoit mort, son renom et son livre  
Demeuroit estouffés par la rigueur du temps  
Quand La Coste envieux de les faire revivre  
L'a fait resusciter à ses propres despans.  
Courage, car tu as toute l'Académie  
Des enfans qu'Apollon chérit à son esgal,  
Laquelle par ses vers unanimement crie  
Vive, vive La Coste avecques Varandal.

5<sup>o</sup> *De morbis ventriculi* nunc primum in lucem tractatus editus operâ Romani a Costa de Briva jucunda doct. mod. Monspelli, 1620, in-8, dédié à François Ranchin, chancelier, Richer de Belleval, J. Delort, J. Coudin et Georges Scharp, professeurs de Montpellier 2<sup>me</sup> édition de Lyon, 1620, par les soins de Claude du Bost, imprimés par Barth. Vincent, de 152 pages in-8.

6<sup>o</sup> J. Varandæi etc., *Opera omnia theoretica et practica*, etc., etc. Genevæ, apud Petrum et Jacobum Chouet, mdcxx, deux volumes in-8.

Réimpression de tous les traités précédents · en plus « Tractatus de elephantiasi seu Lepra item de Lue venerea et hepaticide » de 174 pages

7<sup>o</sup> Comme ces différents traités ne se trouvaient plus dans le com-

merce, Henri Gras, médecin de Lyon, occupa sa vieillesse à les rassembler et les fit imprimer sous ce titre :

*Opera omnia ad fidem codicum ipsius Authoris manuscriptorum recognuta et emendata, postrema hac editione multis tractatibus nunquam antea editis auctiora.* Lugduni, 1658, in-folio.

Malgré la diligence de cet éditeur, il manque à cette collection le traité signalé dans le n° 6 ; mais, par contre, on y trouve un traité. « *De morbis genitalium in viris* » que Varanda dictait en 1617, et qui est resté incomplet, et un autre « *De natura hominis* », qui fut écrit en 1585 et qui est partant la première œuvre de Varanda.

Dans un catalogue de A. Kouig, de 1763, cette édition est cotée neuf livres.

8° TRAITÉ DES MALADIES DES FEMMES, par M. Jean Varandée (sic), docteur, doyen et professeur royal de la très-célèbre Faculté en médecine de Montpellier, revu, augmenté d'annotations et traduit en françois, par J. B. (Jean Bonamour) docteur de la mesme Faculté.

Ouvrage nécessaire, non-seulement aux médecins et aux chirurgiens, mais mesme à toutes sortes de personnes (Vign. fleuron aux armes de France). A Paris, chez Robert de Niville, au bout du pont Saint-Michel, au coin de la rue de la Huchette, à l'escu de France et de Navarre, MDC LXVI, avec privilège du Roy.

Huit feuillets préliminaires non paginés, comprenant avec le titre une espitre « à très-haute et puissante dame M<sup>me</sup> Charlotte Liais de la Loe, marquise de Saint-Gelais », la préface de l'auteur, l'advertissement au lecteur, l'extrait du privilège et la table du chapitre, in-8 de 620 pages.

Dans l'advertissement, on lit : « Amy lecteur, je ne vous tiendray pas longtemps à une préface qui serait plus ennuyeuse qu'utile ; puisque je vous donne Varandée, c'est tout dire. Ce grand homme a mérité l'approbation de tout le monde, et je puis dire que ce n'est pas sans sujet, puisque son livre est rempli d'une méthode si ravissante. Personne encore jusqu'à luy n'a pu nous éclaircir en si beaux termes, une matière si obscure. Pour ce qui est de son nom, je laisse Varandée, parce que cela peut estre libre, particulièrement tout le monde le demandant sous ce titre et ayant changé celui de sa famille ».

P. 2. « La chlorose est une espèce de cachexie... , quoi qu'on croye que cette maladie vienne d'une mauvaise pensée :

« Qu'il faut que dans l'amour une fille amoureuse  
« Soit dedans la pasleur pour estre bien heureuse (1) ».

(1) Ces vers sont une addition du traducteur.

Les filles et les femmes ayant cette fantaisie, taschent par toutes sortes de moyens, d'estres pasles pour paroistre plus belles. On peut neammoins croire que l'air, les aliments et d'autres causes externes, y concourent, qui font que nous y sommes plus sujets qu'au temps passé. Comme on peut voir aux *escrouelles*, qui estoient fort rares en France, et mesme presque tout à fait inconnues et néantmoins maintenant plusieurs familles en sont attaquées ».

P. 229. La tristesse, la crainte trop grande (comme celle de nos guerres civiles) qui nous ont apporté les escrouelles dont on n'entendoit point parler en France, favorisent également la production du cancer.

Dans le second livre, il parle du mariage et le fait en des termes élevés, car, ajoute-t-il (p. 300), « c'est de là que viennent les familles qui sont les principaux soutiens des républiques ». Il flétrit les femmes indignes qui n'en veulent point la fin ; quant aux vieilles, écrit-il, p. 324, il faut les pousser à prier Dieu, à s'attacher à leur mesnage, laissant à la jeunesse le soin de la génération. Il conseille fréquemment les eaux de Balarnc, et en parle dans ce livre et le précédent. Il me la possibilité des moles chez les filles (p. 396), mais en retour il croit au pouvoir de la *Pierre d'aigle*, pendue au col pour préserver des fausses-couches. Enfin, le chapitre qu'il consacre à l'opération césarienne (p. 461), est sainement pensé et judicieusement écrit.

Le troisième livre, consacré à l'allaitement des enfants (1), n'est pas moins remarquable, et nous n'en finirions pas si nous en donnions tous les détails. Que de préjugés régnaient sur cette matière et avec quelle autorité ne sont-ils pas réfutés. Nous signalerons par exemple (519) l'habitude de faire souffler l'enfant asphyxié par un garçon si c'est une fille, par une fille s'il s'agit d'un garçon, et celle non moins curieuse d'introduire dans leur fondement le bec d'une poule. Avec juste raison, il défend de faire coucher le nouveau-né avec sa mère, car plusieurs ont été suffoqués en pareille rencontre ; il conseille de changer les enfants toutes les fois qu'ils seront salis et non d'attendre le soir et le matin.

Parle-t-il des nourrices, il consigne une remarque encore vraie [à

(1) Erreurs populaires et propos vulgaires, par Laurent Joubert, Lyon, par Pierre Rigaud, MDCLII, p. 521. « Gens dignes de foy mont assuré, estant à Nismes qu'une femme dudit lieu estoit si copieuse en lait qu'elle en faisoit de la bouillie, à son enfant pour le mieux nourrir et tant elle en tiroit de ses mamelles tant plus lui en revenoit. » A raison de sa réputation, Laurent Joubert était fréquemment appelé dans notre ville. A titre de curiosité, il convient de relever l'existence de sa signature au bas du testament de Philippe de Gigon, capitaine de la compagnie de Mgr de Chastillon (Porteau, notaire. 1580, fol 818, étude de M<sup>e</sup> Grill.)



notre époque, c'est que l'absence de lait est fort ordinaire aux femmes de ce pays. Il est pourtant des exceptions, notamment cette femme de Nîmes dont parle Joubert, « qui estoit si copieuse en lait qu'elle en » faisoit de la boullie à son enfant ».

Parle-t-il des familles aristocratiques, il constate en observateur compétent la délicatesse de leur santé. D'où pour leurs rejetons la nécessité de choisir une bonne nourrice, dont il indique en physiologiste éminent les qualités principales. Il va jusqu'à tracer sa manière de vivre « qu'elle ne soit ni tranquille, ni oisive, mais alerte et prête à entreprendre des travaux. »

(12) Entre autres témoignages qui font le plus d'honneur à la réputation de notre compatriote, il convient de citer celui de Guy Patin, qui a d'autant plus d'importance qu'il n'est pas prodigue d'éloges à l'égard de ses devanciers. Le célèbre et mordant doyen de la Faculté de médecine de Paris écrit, dans une lettre datée du 16 août 1647 : « Je vous puis assurer que, tant que mes leçons ont duré, j'ai pris plaisir de dire du bien des médecins de Montpellier, « *ex quibus potissimum colo Joubertum et Varandæum.* »

---

# COMPTE RENDU

DES

**Travaux de l'Académie pendant l'année 1881,**

par M. GOUAZÉ,

—  
membre-résidant.  
—

MESSIEURS,

Nous avons pris l'habitude, le règlement de notre Académie en a fait un devoir, de vous présenter dans la séance publique le compte rendu sommaire des travaux de l'année.

Cette tâche serait pour moi pleine d'aridité et pour vous dépourvue d'attrait, si je voulais analyser l'une après l'autre les lectures qui ont rempli nos séances. Je serai, je crois, plus fidèle à l'esprit du règlement en me bornant à vous entretenir de nos travaux dans la mesure nécessaire pour vous inspirer le désir de lire le volume qui les reproduit.

Ce qu'il importe surtout de mettre en lumière, c'est que l'Académie veille avec un soin jaloux à la conservation de nos richesses archéologiques, qu'elle accroît sans cesse ce trésor déjà précieux, et qu'elle exerce dans nos contrées, une salutaire influence en appelant dans

son sein tous ceux qui ont le goût et le culte des lettres, des arts et des sciences.

N'est-ce point à elle qu'est due la formation de ce Musée épigraphique, où, depuis Séguier, le plus illustre de ses membres et le plus généreux de ses bienfaiteurs ; depuis Pelet, l'admirateur le plus enthousiaste des monuments romains, jusqu'au savant et bien regretté Germer-Durand, chacun a apporté son tribut et sa peine ? Je ne parle que des morts ; vous distinguez dans nos rangs, sans que je les désigne, ceux de nos confrères à qui doivent aller aussi la reconnaissance et l'éloge.

Ce Musée est devenu une œuvre à laquelle, même en dehors de l'Académie, tout nimois s'intéresse. Nous avons distribué l'année dernière 23 médailles à des donateurs, parmi lesquels figurait au premier rang M. Cabane de Florian, qui, réalisant le vœu de Séguier, fit don au Musée de trente inscriptions, choisies par la main même de ce savant, et qu'il avait réunies dans sa demeure.

Nous ne saurions trop encourager cet élan ; et quand nous voyons le public répondre avec un empressement désintéressé à notre appel, nous ne pouvons pas ne pas reconnaître combien, depuis un siècle, nos mœurs et notre éducation ont fait des progrès. — Lorsqu'en 1739, les Bains romains furent exhumés de la fange qui les couvrait, depuis le jour où les Vandales avaient détruit et saccagé le monument d'Agrippa, il fallut, nous raconte Ménard, placer des gardes aux avenues de la Fontaine pour défendre contre un nouveau pillage les débris précieux de marbres, de colonnes et de statues qu'on venait de découvrir. Chacun y courait pour avoir sa part des trésors que l'imagination populaire croyait trouver dans ces ruines.

I

Aujourd'hui, il ne se fait pas une fouille que la commission archéologique n'en soit instruite et un vestige antique n'est pas découvert, qu'il ne soit soumis à son examen.

C'est ainsi que M. Alb. Michel, notre bibliothécaire, a pu entretenir l'Académie d'une découverte, qui confirme ce que nous savions déjà, des combats de gladiateurs qui se donnaient dans les arènes. — Dans un chantier ouvert, rue Charlemagne, les ouvriers ont trouvé deux pierres tombales, et une urne funéraire en terre, contenant des ossements calcinés ; une troisième pierre avait été recueillie auparavant au même endroit. Ce qui faisait le côté intéressant de ces découvertes, c'est que les inscriptions de ces monuments les attribuaient à des gladiateurs, deux Thraces et un retiaire, qui étaient morts à la fleur de l'âge, à 25 ans. Avaient-ils succombé le même jour, dans le même spectacle ? le rapprochement de leurs tombes pouvait le faire croire.

Le plus beau de ces monuments avait été élevé par *Lucius, Sextius Latinus*, que M. Michel suppose avoir été le directeur de la troupe ; il aurait voulu honorer ainsi le talent et la mémoire d'un de ses sujets préférés.

J'ignore ce qu'il faut admettre de cette supposition, mais je sais bien ce que je dois penser de l'atrocité des mœurs d'un peuple à qui, pour l'amuser, on livrait le sang et la vie des hommes !

Là ne se bornent point les communications de M. Michel ; il a présenté à l'Académie un travail considérable dont le texte est illustré de dessins faits de sa main, sur les sarcophages chrétiens de la ville de Nîmes. Ce mémoire a eu les honneurs de la lecture dans l'avant-dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Notre secrétaire-perpétuel, M. Liotard, qui représentait

l'Académie dans cette séance, nous a rapporté l'accueil sympathique qui fut fait à cette étude.

A la différence du musée d'Arles, celui de Nîmes est pauvre en monuments de ce genre. M. Germer-Durand constatait, en 1877, que le sarcophage déposé aujourd'hui dans la modeste chapelle élevée sur la fontaine de Saint-Baudile, formait avec trois bas-reliefs encastrés dans le mur d'une terrasse de la maison Meynier de Salinelles, les seuls monuments chrétiens *figurés* trouvés à Nîmes. Cette indication ne serait plus exacte aujourd'hui, car deux fragments remarquables de sarcophages chrétiens de ce type ont depuis été classés dans notre Musée par les soins de M. Michel.

Le premier représente la *Samaritaine*; la composition de cette sculpture est semblable à celle de deux autres bas-reliefs décrits par Bottari; seulement le corps et la figure du Christ ont disparu; on n'aperçoit que la main tendue dont le geste accompagne cette parole, *Da mihi bibere...*

Le second représente la *scène des bergers*, qui venaient avec leurs troupeaux, la nuit de la Nativité, près de la tour d'Ader, et qui furent les premiers à apprendre la bonne nouvelle.

Comment se fait-il qu'il y ait à Nîmes un si grand nombre de monuments romains et si peu de monuments chrétiens du premier âge? Il faut supposer, dit le savant M. Le Blant, qu'une résistance sérieuse s'est opposée dans cette partie de la Gaule à la propagation de la foi nouvelle, alors que tant d'autres cités voisines l'avaient accueillie et embrassée. A l'appui de cette explication, M. A. Michel a appelé l'attention des savants sur quatre monuments funéraires d'un type particulier, qui ne portent ni figure, ni inscriptions, mais seulement des ornements symboliques, qui permettent de les rattacher avec certitude à l'époque mérovingienne.

Ces ornements sont gravés en creux par un ciseau an-

tique et inexpérimenté. — Ils représentent, tous, la croix, dans la forme équilatérale qui, dès la fin du iv<sup>e</sup> siècle, prévalut sur toutes les autres formes du symbole chrétien ; le triangle, image reconnue de la Trinité — ; des spirales sans fin, aboutissant à une fleur centrale, figure consacrée du jardin d'Eden, paradis vers lequel, en se déroulant, toute vie chrétienne doit aspirer.

Ce type remarquable de sarcophage, qui ne paraît pas avoir été jusqu'ici décrit et observé à Nîmes, correspond-il, comme le suppose M. Michel, à une époque de transition entre le monde ancien et le monde nouveau, où les adeptes de la religion nouvelle astreints à une grande prudence, n'osaient encore manifester leur foi que par des signes ou des allégories ?

Quoi qu'on en puisse penser, il est certain qu'il appartient au premier âge de l'art roman, et il faut louer M. A. Michel d'avoir mis au jour cette collection de monuments funéraires de l'époque mérovingienne, qui sont, au dire de M. de Caumont, devenus fort rares, et à ce titre infiniment précieux.

L'Académie ne fait pas seulement appel au zèle de ses membres, elle accueille aussi et encourage les œuvres que ses correspondants ou même des étrangers soumettent à son examen.

C'est son honneur de découvrir le mérite et de le mettre en lumière. C'est ainsi que, sur la proposition de M. Aurès, elle a admis, au nombre de ses membres non résidants, un numismate distingué, qui a écrit une notice pleine d'intérêt sur la médaille appelée *ped de sanglier*.

Ce numismate demeure à notre porte ; il a l'œil ouvert sur les découvertes et la main prête à acquérir, au prix de l'or, les objets dignes de figurer dans ses collections. Il n'est personne à Nîmes qui ne connaisse la coloniale impériale, portant sur la face les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa, et sur le revers le crocodile attaché

à un palmier. Elle a été reproduite en grand module à l'occasion de la douzième session du congrès scientifique qui se réunit à Nîmes en 1844.

Cette monnaie eut trois émissions, de l'an de Rome 725 à l'an 767, date de la mort d'Auguste, — an 14 de notre ère.

Elle a été commune à Nîmes, cela se comprend ; mais en même temps qu'elle fut émise, et avec le même coin, un certain nombre de médailles furent frappées, qui offrent cette particularité que le flan se prolonge au-delà du module et forme un pied d'animal. Les uns y ont reconnu un pied de biche ; les plus modernes s'accordent pour y voir un pied de sanglier.

Evidemment, ce ne sont pas des pièces de monnaie et les numismates admettent généralement que ces singulières pièces, qui n'ont pas été retrouvées ailleurs, étaient des *ex-voto* qu'on jetait dans la Fontaine comme offrande à la divinité dont la tête est représentée sur la coloniale grecque frappée dans la capitale des Volces arécomiques, où le sanglier gaulois forme le type du revers.

Quelquefois, on les suspendait en guise d'amulettes ; quelques-unes en effet, sont percées d'un trou. La rareté de ces pièces est extrême. M. Goudard, après de longues recherches dans tous les musées de l'Europe, depuis Madrid jusqu'à Saint-Pétersbourg, n'a pu en retrouver que neuf. . . . La première, achetée à Rome en 1700, par le Musée de Berlin, qui la possède encore ; la deuxième, trouvée en 1739, dans les bains de la Fontaine de Nîmes, est au Musée de Grenoble ; la troisième, trouvée vers la même époque et au même endroit, appartient au cabinet des médailles de France, ainsi que la quatrième.

Le cabinet royal de Copenhague et le British museum en possèdent un exemplaire chacun.

Enfin, les trois autres font partie, l'une de la collec-

tion de M. le marquis de Valfons, notre honorable député ; les deux autres, de celle de M. Goudard.

Des planches gravées avec le plus grand soin et jointes à la notice, nous représentent ces neuf médailles avec les différences qui caractérisent leurs types, suivant qu'elles se rapportent à l'une des trois émissions. L'auteur y a même joint quatre autres médailles, aujourd'hui disparues, mais décrites dans les ouvrages du président Bon, de Ménard, du comte de Caylus et de Mionnet.

La monographie de M. Goudard est une œuvre complète qui sera recherchée par les numismates.

## II.

L'archéologie et l'histoire se tiennent par la main, s'éclairent l'une par l'autre, et sont ensemble les témoins du passé.

Je puis donc, après avoir parlé de nos recherches archéologiques, vous entretenir de nos travaux historiques.

Notre président, M. le docteur Puech, continuant ses investigations dans les archives locales, d'où il a extrait l'année dernière, son histoire des apothicaires d'autrefois, nous a communiqué cette année une étude démographique non moins intéressante sur la ville de Nîmes en 1592 : sa topographie, son personnel administratif, judiciaire et municipal, la division des habitants en classes ou échelles, la classification des corps d'Etat, la répartition des impôts ; tels sont les points principaux qu'il examine. Un travail de cette importance ne s'analyse pas, il se lit.

Sans sortir de la même époque, M. Gratien Charvet, membre non résidant, nous a offert pour son tribut académique un document inédit du plus grand intérêt : c'est le traité de pacification, qui fut signé à Nîmes, le 8



novembre 1578, entre les catholiques du comté Venaissin et les religionnaires. La guerre religieuse, qui désolait à cette époque notre pays et qui sévissait particulièrement dans le Languedoc, avait étendu ses ravages dans les Etats du Pape. La place forte de Ménerbes était, depuis plusieurs années, aux mains des réformés. Grimaldi, recteur du comté et commandant les troupes du pape, l'assiégeait sans succès.

C'est alors que le cardinal d'Armagnac, archevêque et colégaat d'Avignon, négocia la pacification du pays avec de Thoré et Chatillon de Coligny, dont le père avait été massacré dans la nuit néfaste de la Saint-Barthélemy.

Les bases en furent soumises aux délégués des deux partis, dans une conférence qui s'ouvrit à Nîmes, en octobre 1578. Le traité qui en sortit fut ratifié par Henri III, le 18 novembre suivant, par les états du comté réunis à Carpentras, le 30 du même mois ; et par le pape, le 25 février 1579. La copie que nous en a communiquée M. Charvet, a été transcrite d'un manuscrit de Fornery, historien du comté Venaissin.

Ce qui donne à ce document un véritable intérêt historique, c'est moins l'objet du traité en lui-même, qui n'était point ignoré, que le tableau qu'il nous offre des prétentions des uns et de la résistance des autres.

En effet, sur 42 articles proposés, dix furent rejétés. On ne contesta point aux réformés la restitution des biens dont la guerre les avait dépouillés. Il est même à remarquer que le bénéfice de cette clause s'étendit aux habitants de Cabrières et d'Oppède, embrassant ainsi des faits antérieurs à la guerre civile et qui remontaient à 1540.

Mais on leur refusa le libre et public exercice de leur culte. Dans les autres traités de pacification, on avait toujours réservé à ceux de la religion, des lieux de libre exercice pour leur culte. N'oublions pas, pour avoir la

raison de ce refus, qu'il s'agissait ici des états du pape.

Les réformés demandaient aussi des tribunaux spéciaux ; les juges ordinaires leur étaient suspects. Cette question de la justice n'avait pas cessé de les préoccuper depuis le commencement de la guerre. On sait que le traité de 1576, dit *Paix de Monsieur*, leur concéda pour la première fois l'établissement de chambrés mi-parties dans les divers parlements du royaume, et que la chambre de Languedoc ouvrit sa séance le 22 juin 1579, à Lisle-d'Alby, sous la présidence de Roques de Clausonne, pour les réformés, et de Paul de Saint-Jean, pour les catholiques.

Mais ce qui avait été possible dans les états du roi, n'était guère praticable sur les terres du pape. Les éléments d'un tribunal mixte auraient fait défaut.

Les réformés le comprenaient bien ; voici ce qu'ils proposèrent : Déferer au présidial de Nîmes, et en cas d'appel à la chambre mi-partie du Languedoc, le jugement des affaires dans lesquelles ceux de la religion pouvaient être intéressés. C'était tout simplement destituer le souverain d'un droit qui, alors comme aujourd'hui, était inhérent à la souveraineté ; dénier au pape le droit de justice sur ses terres.

On ne s'y trompa point ; et pour faire accepter la proposition, les réformés ajoutaient que le présidial et la chambre jugeraient non pas comme juges du roi de France, mais *comme commissaires et sous l'autorité du pape*. Pour le cas où leur demande ne serait point admise, ils proposaient de déferer leurs causes, en matière civile, à des arbitres choisis. C'était l'arbitrage forcé.

Et en matière criminelle, ils réclamaient pour juge le cardinal-légat lui-même, et, à son défaut, son auditeur général, qui serait juge d'appel des affaires civiles.

Il ne paraît point que ces concessions leur aient été accordées ; mais, on s'empessa d'accueillir, au con-

traire, la demande qu'ils firent d'obliger les communautés et les villes d'acheter et de payer comptant, à dire d'experts, les biens immeubles des réformés, au cas où ceux-ci voudraient s'en défaire pour quitter le pays. Le pape voulait, par ce moyen, faciliter leur émigration.

J'ai dû entrer dans ces détails, afin de bien marquer l'intérêt que l'historien et le juriconsulte peuvent trouver dans la publication de documents de ce genre.

Le 29 avril 1613, ce traité fut révisé dans un sens favorable aux réformés, dans une assemblée qui eut lieu sur le pont Saint-Bénézet, dans la chapelle Saint-Nicolas; le connétable de Lesdiguières y défendait les intérêts des religionnaires.

Sans sortir de la même époque, qui est comme une mine inépuisable ouverte aux recherches des érudits, un autre de nos confrères, M. de Montvaillant, nous a présenté, d'après des documents nouveaux, dans un récit plein de couleur, la vie, les combats et la mort du pasteur Brousson, qui succomba martyr de ses croyances et de sa foi.

Le Musée de Nîmes possède le portrait de l'apôtre des Cévennes, peint par Von Bronkhorst.

### III.

Notre Académie n'est pas exclusive. Nulle part à Nîmes, mieux que chez nous, on ne pratique la tolérance. Après M. de Montvaillant, qui nous a dit la vie militante et la fin tragique du pasteur Brousson, voici notre excellent et digne confrère, M. l'abbé Azaïs, qui nous introduit dans les salons de l'hôtel de Rambouillet, dans le monde des précieuses, dans le pays du tendre, du madrigal et du sonnet, pour y suivre la fortune d'un jeune abbé, qui s'appellera un moment le *nain de Julie*, et s'assoira dans un des premiers fauteuils de

l'Académie française, où il aura pour successeur notre Fléchier.

Cet abbé poète déridera même un jour le terrible Cardinal et lui fera commettre, à l'occasion de sa nomination à l'évêché de Vence et de Grasse, ce calembour : . . . *Vous m'aviez donné Benedicite , je vous donne Grasse !*

Godeau avait en effet dédié à Richelieu la paraphrase poétique du cantique des livres saints : *Benedicite opera domini, Domino !*

L'aimable prélat ne quitta pas sans regret cette société de beaux esprits et de femmes distinguées, avec qui il conserva toujours des relations agréables. — *Si Paris a mon estime*, disait-il en partant, Grasse a mon amour. L'amour dont il parle, est celui d'un évêque pour son peuple ; et personne ne pouvait mieux nous dire que M. l'abbé Azais, les vertus épiscopales et l'inépuisable charité qu'il porta sur le siège de Vence.

---

La poésie a toujours eu parmi nous ses fidèles. Son culte n'y est point délaissé ; la flamme qui brûle sur ses autels ne s'éteint jamais ; et nous aurons, cette année, l'heureuse fortune de déposer sur son front une couronne.

Notre aimable confrère, M. Gaidan, vous dira tout à l'heure le poème qui a mérité le prix ; nul parmi nous n'en pourrait mieux faire ressortir les beautés. Poète lui-même, il s'exprime à son gré dans la langue de Mistral et dans celle de Lamartine. Vous n'avez point oublié les brillantes strophes de son poème : *Li Carret de Nîmes*, qu'il lut dans notre dernière séance publique.

Quelques jours après, M. Bigot, qui tient aussi une place distinguée dans la pléiade des félibres contemporains, nous a dit sa mélancolique et charmante *Cansoun dou calignaire*.

Enfin, pour faire à chacun sa part, M. Brun, dont la muse est féconde, a bien voulu nous communiquer sa dernière production : *Quelques vers à un rossignol*, dont la destinée lui paraît incomparablement préférable à celle de l'homme.

Celui-ci a été condamné à travailler pour vivre, tandis que l'heureux oiseau, avec lequel M. Brun s'entretient sous l'ombrage, n'a d'autre souci en ce monde que de chanter.

C'est pourquoi le poète lui dit :

- « Chante donc avec allégresse.
- » Mon oreille aime à t'écouter ;
- » Heureux oiseau, chante sans cesse,
- » Tu ne naquis que pour chanter ».

Cette philosophie du *far niente* et de la chanson n'est pas celle que préconise M. Meynard-Auquier, dans son étude *sur les conditions et le développement du bien-être dans les sociétés humaines*.

Ce n'est qu'au prix du travail et de la lutte, que l'homme peut améliorer sa situation et arriver au bien-être. La nature, dit notre confrère, ne prodigue ses dons qu'aux mains laborieuses, patientes et persévérantes. Mais aussi, dégagé des tristes préoccupations de la misère, l'homme n'éprouve pas seulement la jouissance du bien-être, il s'élève jusqu'aux plaisirs de l'esprit ; son intelligence se fortifie, son goût s'épure, son âme s'améliore !

Personne ne contredira, dans leur généralité, ces sages propositions. L'ancienne et la nouvelle école économiste ne sont pas loin de s'entendre sur les principes qui doivent présider à la formation de la richesse, mais elles se divisent quand il s'agit de fixer les règles d'après lesquelles la richesse créée doit être répartie et consommée. C'est le grand problème de notre temps, ce qu'on appelle *la Question sociale*. Cherchons-en la

solution dans l'étude des faits ; et sans tomber dans l'utopie, ne craignons pas cependant d'associer aux découvertes scientifiques les inspirations de la justice et de la morale !

---

Tel est, considéré dans une vue d'ensemble, notre travail de l'année. Toutes les facultés de l'esprit ont pris leur part de l'œuvre commune ; chacun de nous, suivant ses préférences et ses aptitudes, a apporté sa gerbe, afin que la moisson fût plus abondante.

Nous étions arrivés ainsi à la fin de l'année, quand, ses derniers jours ont été attristés par la mort de M. Germer-Durand.

Il n'est aucun de nous qui n'ait vivement ressenti la perte qu'a faite l'Académie. Son autorité comme archéologue et épigraphiste est incontestée dans le monde des savants. De combien de documents précieux n'a-t-il point enrichi nos annales, depuis trente ans qu'il était avec nous !

Avec quelle bonne grâce il faisait à ses confrères et aux étrangers les honneurs de sa science ! Avec quelle modestie, il en portait le poids !

Pour honorer sa mémoire et la faire revivre dans un récit digne d'elle et de cet homme de bien, l'Académie a désigné M. Aurès.

Personne ne pourrait parler de notre confrère avec plus de compétence que celui qui fut, pendant deux ans, son collaborateur, dans la formation du Musée épigraphique de Nîmes.

Nous avons eu aussi le regret de perdre, comme membre résidant, un des esprits les plus brillants de notre Académie, M. le pasteur Viguié, qui a été appelé à occuper une chaire de professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris ; il nous reste comme membre

honoraire, et sa présence à cette séance nous indique le prix qu'il attache à ce titre.

M. le pasteur Dardier l'a remplacé, et, à cette occasion, notre respectable doyen, M. Alph. Dumas, nous a fait connaître les titres littéraires du nouvel académicien dans un savant rapport, où sont appréciés avec éloge les travaux historiques qu'il a publiés jusqu'à ce jour.

Un autre membre, dont l'Académie goûtait le talent et dont elle avait surtout remarqué une étude philosophique sur le *libre arbitre*, qui vient de paraître en volume, nous a également quittés, pour aller remplir, à la Cour d'appel de Rennes, les fonctions d'avocat général. J'aurais essayé de vous parler de ce livre, qui touche aux fondements mêmes de la morale, en agitant la question de la liberté, si vous n'aviez pas encore présente à l'esprit la brillante appréciation qu'en fit, dans notre dernière séance publique, notre collègue, M. Penchinat.

---

Après le savant discours de notre président, cette analyse de nos travaux a le défaut de manquer de couleur et de charme. Je le sais, et je vous prie de me le pardonner. Elle aura néanmoins atteint son but, si elle vous inspire le désir de lire, dans le volume que l'Académie va publier, les œuvres que je viens de vous signaler.

28 mai 1881.

---

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

**D<sup>r</sup> Philippe BOILEAU de CASTELNAU,**

PAR

M. le D<sup>r</sup> Léon CARCASSONNE,

—  
membre résident.  
—

Le poète aimable et judicieux qui fit les délices de la cour d'Auguste, celui dont les lettrés de tous les temps aiment à citer les vers et à rappeler les pensées, disait à son illustre protecteur : « D'où vient, Mécène, que chacun, dans l'état qu'il tient de son propre choix ou du caprice du sort, est mécontent de sa fortune et vante les autres professions » ?

Cette remarque, vraie du temps d'Horace, l'est encore de nos jours ; rien n'est plus commun que d'entendre les hommes se plaindre de leur lot ; mais s'il en est qui font exception à cette règle, c'est surtout parmi les médecins qu'on les trouve. La plupart, en effet, se prennent d'une belle passion pour la science et pour l'art d'un zèle qui ne s'éteint qu'avec la vie. Non pas qu'ils n'aient aussi leurs heures de tristesse et de dégoût, qu'ils ne sentent parfois leur courage faiblir en présence des rudes épreuves de l'existence ; mais ces défaillances ne sont que passagères. Soutenus par la foi en leur mission, encouragés par la perspective de



leur idéal, ils marchent toujours, malgré la fatigue du travail et des années, et trouvent dans l'accomplissement du devoir une ample satisfaction pour l'esprit et pour le cœur.

Tel est le double et irrésistible attrait que la médecine offre à ses adeptes ; la pratique journalière de l'art, à chaque instant, met en jeu nos meilleurs, nos plus nobles sentiments.

Michel Peter, professeur de pathologie à la Faculté de médecine de Paris, disait dans une de ses leçons :

« Le médecin est toujours en présence d'une double »  
» misère : misère physique et misère sociale ; il n'y saurait rester indifférent. Plein de compassion pour ces »  
» misères, il est animé de la noble tendance à soulager »  
» l'une et l'autre ; voilà pourquoi, à toutes les époques, »  
» dans toutes les civilisations, il est toujours du côté des »  
» opprimés, jamais du côté des satisfaits.

» Que le bon médecin doit être philosophe ! » disait »  
» Galien ; et il l'a été constamment, mais philosophe »  
» d'opposition, jamais résigné, toujours combattant , »  
» luttant sans relâche et avec toutes les armes de l'in- »  
» telligence pour le bien de l'homme et de l'humanité, »  
» depuis Rabelais, l'immortel et impitoyable railleur, »  
» jusqu'à Littré, le philosophe profond et bienveillant.

» Luttant à l'hôpital pour obtenir un air plus pur, un »  
» vin plus généreux, une viande plus savoureuse, et »  
» méritant de s'attirer cette apostrophe épique d'un »  
» administrateur courroucé : « Tout irait bien dans »  
» les hôpitaux, s'il n'y avait pas de médecins » !

» Luttant au forum pour des questions d'hygiène, »  
» demandant des égouts meilleurs, des manufactures »  
» moins insalubres, un travail moins prolongé des en- »  
» fants, une surveillance plus efficace des nourrices »  
» mercenaires, la suppression des maternités ; stimu- »  
» lant enfin de toutes façons cette benoite administra- »  
» tion, non malveillante de parti pris, mais si amou-

» reuse du *statu quo* qu'elle finit par trouver que le  
» médecin qui la harcèle de la sorte est décidément  
» un homme d'un bien méchant caractère.

» Si le médecin demande, et sans trêve, des réformes  
» indispensables, ce n'est pas par vice de caractère,  
» mais par bonté de cœur ; en présence du mal, il lutte  
» pour le bien ; il convoite le mieux, et il semble ainsi  
» devoir être condamné à l'opposition à perpétuité.

» En fait, ce rôle spécial du médecin est une des for-  
» mes du *struggle for life* ; mais dans cette lutte pour la  
» vie, ce n'est pas pour la sienne que le médecin com-  
» bat, c'est pour celle de son semblable ».

Voilà pour le côté affectif ou sentimental ; l'attrait n'est pas moins puissant sous le rapport intellectuel. En effet, la médecine ouvre à l'esprit de l'homme un champ d'une étendue immense et d'une variété infinie ; elle touche à toutes les sciences, les met toutes à contribution, et recueille dans chacune d'elles quelques-uns des éléments dont elle compose le baume destiné à soulager les douleurs. Ajoutons, à la louange de la médecine, que ses adeptes ne reculent devant aucun sacrifice, même celui de leur vie ; que leur dévouement est à la hauteur de toutes les épreuves, alors qu'ils savent quelle chétive récompense est, dans bien des cas, réservée à leurs efforts. En un mot, pour être une des institutions les plus utiles, les plus nobles, les plus vraiment humaines, rien ne manque à la médecine, pas même l'ingratitude des hommes.

Ne croyez pas, Messieurs, que ce préambule soit un hors-d'œuvre, et que j'aie voulu simplement me donner le plaisir de faire une pieuse profession de foi, en glorifiant la médecine : les pensées et les paroles qui précèdent m'ont été suggérées par le souvenir de l'homme, du médecin, du regretté confrère dont je suis chargé de faire une courte biographie. Philippe Boileau de Castelnau comprenait la médecine comme je viens de le

dire ; il considérait sa profession comme une mission sacrée, et il y voyait par dessus tout l'occasion incessante de faire le bien. Tout, dans ses actes comme dans ses écrits, révèle une passion dominante, la philanthropie. Partout, toujours, nous le verrons s'intéresser aux faibles, aux opprimés, aux malheureux, et chercher à répandre sur eux ces trésors de bonté qui faisaient le fond de son caractère.

Il avait débuté par la carrière des armes ; il l'abandonna bientôt et alla faire ses études médicales à Montpellier, où nous le trouvons chef de clinique interne à la Faculté de médecine, en 1822. En 1823, il rentrait dans sa ville natale avec le titre de docteur, et était nommé chirurgien de la Maison centrale de Nîmes ; il exerça ces pénibles et honorables fonctions jusqu'en 1848, et c'est là que nous le voyons déployer toutes les qualités, quelquefois excessives, de son caractère.

Il avait pour collègue le Dr Phélip, déjà fort avancé en âge, et Castelnau lui venait fraternellement en aide, soit en recevant dans sa division des malades appartenant à la médecine interne, soit en se chargeant de la totalité du service aux époques de la saison rigoureuse : Mais son zèle ne lui permettait pas de se borner au rôle de médecin : plein de sympathie pour tous ceux qui souffraient, il aidait les détenus de ses conseils bienveillants, s'efforçait de les relever à leurs propres yeux, par l'intérêt affectueux qu'il leur témoignait ; il s'occupait d'eux même après leur libération, et cherchait souvent à leur procurer un travail qui les préservât de ces rechutes trop fréquentes, hélas ! chez ceux qui ont mis un pied dans la voie du désordre et du crime. Plus d'une fois, sa sollicitude pour les détenus et les excès de son zèle charitable l'exposèrent à des conflits avec l'administration ; il avait une tendance irrésistible à trouver que les infractions à la discipline sévère des prisons étaient punies trop rigoureusement ;

sa voix s'élevait toujours en faveur de la clémence, et entraîné par son bon cœur, il eût voulu faire considérer les insoumis, non pas comme des coupables, mais comme des insensés, qu'il fallait tâcher de ramener au bien par la douceur, et non par la violence. Constamment soucieux de la santé des détenus, il eût voulu pour eux un travail moins rude et un régime alimentaire meilleur. Qu'il ait parfois franchi les limites d'une intercession raisonnable, on l'a dit et je veux bien l'admettre ; mais puisqu'il est si difficile de garder en tout une juste mesure, je suis heureux que l'homme dont je retrace les vertus ait péché par cet excès, et que cet homme soit un médecin.

Un dernier trait pour peindre sa bonté d'âme et sa compassion pour tous les détenus. Les catholiques, les protestants, avaient des aumôniers attachés à leur culte, et tandis que les uns et les autres recevaient de leurs prêtres des enseignements de religion et de morale, des conseils paternels et des encouragements, les israélites étaient privés de cette assistance précieuse. Castelnau, frappé de cette inégalité, et sentant combien cet isolement devait leur être pénible, se faisait leur intermédiaire auprès des représentants du consistoire israélite, les avertissait chaque fois qu'un de leurs coreligionnaires subissait la détention, et grâce à lui et à l'empressement des chefs de la communauté, ces malheureux recevaient des consolations et des témoignages de sympathie, qui leur prouvaient qu'ils n'étaient point abandonnés de tout le monde.

En 1824, le Dr Philippe de Castelnau fut nommé médecin chirurgien du dispensaire protestant ; il remplit ces fonctions jusqu'en 1845, avec le zèle consciencieux qu'il apportait dans tous ses actes, et bien des pauvres ont gardé le souvenir des soins intelligents qu'il leur prodiguait, et de la cordialité qui en doublait le prix.

C'est cette philanthropie, cette ardente sympathie

pour toutes les misères, qui firent du Dr Castelnau un disciple fervent des réformateurs, qui agitèrent la France et le monde entier après 1830. Impatiente de la marche lente et presque insensible qui la conduit vers le progrès, l'humanité s'élançait parfois d'un bond rapide vers l'avenir, et cherche à réaliser d'un seul coup le bien vers lequel elle aspire; on voit alors surgir des théories qui ont la téméraire prétention de guérir tous les maux de la société, d'établir un ordre parfait dans le monde, et de nous affranchir sans retard ou sans retour des misères contre lesquelles se sont débattues les générations précédentes. Oh! Messieurs, gardons-nous d'être trop sévères, et de condamner trop vite ces généreuses illusions; ne décourageons point ces pacifiques chercheurs, et que ceux même qui se piquent de ne marcher qu'avec le flambeau de la froide raison, n'oublient pas que c'est en cherchant à tout savoir qu'on apprend quelque chose et qu'on parvient à soulever un coin du voile qui nous cache la vérité. Les savants du moyen âge, épris de l'absolu, cherchaient la pierre philosophale, et ils ont découvert la plus positive et la plus féconde des sciences modernes.

Le 15 décembre 1824, il avait concouru pour la chaire de médecine légale à la Faculté de médecine de Montpellier. Il concourut encore pour celle de clinique interne en 1848. Dans ces luttes, dont le glorieux privilège d'enseigner la jeunesse est le prix, et où se presse l'élite des travailleurs, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, et c'est encore un honneur d'oser entrer dans la lice et de s'y comporter avec dignité.

Messieurs, vous avez tous gardé le souvenir de ces épidémies meurtrières qui, venues de l'Orient, ont parcouru l'Europe en frappant de terreur et de mort les populations, et ont porté leurs ravages jusque dans nos contrées. Les grandes épidémies sont, au médecin, ce qu'un jour de grande bataille est au soldat; c'est alors

qu'il doit déployer toutes ses vertus, et faire preuve, non pas d'un courage bouillant, impétueux, qui fait braver la mort dans un moment d'excitation et d'enthousiasme, mais de ce calme, de cet inaltérable sang-froid qui permet au savant de bien observer la marche des maladies, de chercher les moyens de secourir le patient, et de tirer de ces dangereuses et cruelles observations des enseignements profitables à tous. Pendant l'épidémie cholérique du Gard, en 1835, Castelnau fut chargé de diverses missions médicales à Beaucaire, à Saint-Geniès-de-Malgoirès, à Durfort, à Brignon. Ajouterai-je qu'il s'acquitta de ces missions en médecin consciencieux, en homme de cœur ?

Une médaille d'argent lui fut accordée, le 16 mars 1836, pour les services rendus pendant l'épidémie cholérique du Gard ; ce n'était qu'un premier pas vers une plus haute récompense, et en 1840, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction était bien due à l'homme dont nous avons déjà énuméré les nombreux services.

Si, parmi les diverses branches de la médecine, il en est une qui ait réalisé de grands progrès, c'est sans contredit l'hygiène, et surtout l'hygiène publique. En étudiant les causes des maladies, leur mode de génération et de propagation, le médecin peut plus d'une fois indiquer les moyens de prévenir leur apparition, soit qu'elles attaquent les individus isolément, soit qu'elles sévissent sur des populations nombreuses. Sporadiques ou épidémiques, les maladies ne sont le plus souvent que le résultat d'actions lentes, d'influences accumulées peu à peu ; c'est comme un feu qui couve depuis longtemps, et quand arrive l'explosion, nos ressources sont bien faibles pour combattre le mal, et trop souvent nos efforts sont impuissants. Grâce aux enseignements fournis par la science, l'hygiéniste peut arrêter et étouffer dans leur germe et sur le lieu d'origine des maladies

qui, laissées à elles-mêmes, se propageraient au loin et porteraient sur de vastes étendues la contagion et la mort. Quelles espérances l'humanité n'est-elle pas en droit de concevoir de l'assainissement des terrains situés aux embouchures des grands fleuves, de la disparition des foyers d'infection constitués par ces immenses dépôts de matières organiques, dont la fermentation engendre ici la peste comme en Orient, là le choléra comme sur les bords du Gange, la fièvre jaune dans l'Amérique du Sud, ou enfin les fièvres paludéennes sur les bords de la Méditerranée. Une culture plus intelligente et plus scientifique de la terre nous donnerait d'immenses bienfaits ; quelles ne seraient pas, au point de vue de la santé publique, les conséquences du reboisement des montagnes, de l'endiguement des fleuves, du dessèchement des marais, d'une meilleure police des grandes agglomérations urbaines ? Vous le voyez, l'hygiène publique touche à toute une série d'intérêts de la plus haute importance ; elle a pour but le bien-être des hommes, et à ce titre elle ne saurait manquer d'attirer l'attention des philanthropes. Le docteur de Castelnau avait fait de ces questions l'objet de prédilection de ses études ; comme tous les praticiens, il luttait chaque jour contre les différentes manifestations de la maladie qui assiègent notre pauvre espèce ; mais il savait que c'était sur le terrain de l'hygiène publique qu'il fallait à l'avenir chercher les grandes conquêtes de la médecine.

Il prit part à la rédaction de plusieurs journaux scientifiques, et fit paraître de nombreux articles dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, ainsi que dans la *Gazette médicale* de Montpellier et dans le *Journal de médecine* de la même ville. Nous le voyons aussi tenir sa place dans toutes les institutions relatives à l'hygiène, d'abord comme membre de l'intendance sanitaire du Gard, puis du Comité de salubrité

de Nîmes, et enfin du Conseil d'hygiène et de salubrité publique de cette ville.

Pour achever de retracer les différentes phases d'une vie si laborieuse, il me reste à parler des travaux du docteur Castelnau sur certaines maladies mentales, et de son rôle comme inspecteur des enfants assistés. Indigents, détenus, enfants assistés, aliénés, font successivement passer sous nos yeux toute la série des misères humaines, et partout nous voyons apparaître le médecin, partout Castelnau vient remplir sa mission de science et de charité.

La folie ! Quel triste sujet de méditations pour le médecin et pour le philosophe ! Quelle lugubre maladie qui, en privant l'homme de la raison, lui enlève la seule lumière capable de le diriger à travers les obscurités et les écueils de l'existence, le fait déchoir du rang suprême qu'il doit occuper dans la création, et le réduit à n'être pour ses semblables qu'un objet de compassion ou de terreur ! Les médecins de l'antiquité, l'école hippocratique notamment, avaient sur la folie des idées justes et vraies à bien des égards ; mais ces notions saines s'étaient perdues pendant le moyen âge, et jusqu'à une époque récente, les maladies mentales n'étaient vues qu'à travers les préventions métaphysiques et religieuses, et considérées comme les manifestations des influences célestes ou infernales. Je ne connais pas de spectacle plus affligeant que celui d'un hôpital de fous au XVIII<sup>e</sup> et même au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Laissez-moi vous lire le tableau qu'en fait un éminent aliéniste, le docteur Calmeil :

« Les réduits que l'on accorde aux fous dans les hôpitaux, dans les communautés religieuses, ressemblent  
» plutôt à des cloaques qu'à des établissements de secours. Souvent les insensés sont enfermés dans des  
» cachots, à côté des voleurs et des assassins ; souvent  
» ils sont garrottés, nus ou à moitié nus ; ils couchent



» sur la paille ou sur le pavé humide, dévorés par les  
» insectes, et condamnés à l'usage du pain noir et à  
» l'eau. Aussitôt qu'ils cessent d'être dociles, qu'ils sont  
» en proie à leur délire qu'excite encore le poids des  
» fers, on les bat avec des verges, on les frappe à coups  
» de nerf de bœuf. — Cependant le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui a  
» préparé tant de réformes heureuses, doit être consi-  
» déré comme l'époque véritable de la régénération des  
» aliénés. D'abord des mémoires remplis de vues sages,  
» des réclamations touchantes, publiés en France et  
» en Angleterre, annoncent la révolution qui va s'ac-  
» complir. Bientôt (1792) Pinel détache le premier les  
» chaînes dans l'hospice de Bicêtre; la honte ou la pitié  
» font partout imiter son exemple. A partir de ce jour,  
» les vues d'amélioration sont généralement goûtées, et  
» elles se propagent avec rapidité.»

Du moment où les maladies mentales devinrent l'objet d'une attention particulière, leur traitement ne tarda pas à devenir aussi plus rationnel et plus humain. Replacés au rang de l'espèce humaine, les insensés furent soignés comme les autres malades.

En outre, les médecins constatèrent l'aliénation mentale dans bien des cas où des actes répréhensibles, criminels même, n'étaient attribués qu'à la dépravation morale de leurs auteurs, et crurent voir la folie là où jusqu'alors on n'avait vu que le crime. Ils prétendirent que certains individus, considérés comme coupables, n'étaient que des malades privés de leur raison, et, par suite, non responsables des actes de violence qu'on leur reprochait. Cette doctrine nouvelle, accueillie et propagée par les aliénistes, rencontra une vive opposition parmi les gens du monde et parmi les jurisconsultes. On s'effraya des conséquences qu'elle paraissait avoir, et l'on craignit que la société ne se trouvât désarmée en présence des tentatives criminelles dont elle était menacée à chaque instant. Il restera toujours à la société

un droit, un devoir indiscutable, celui de se défendre contre les attaques auxquelles elle est en butte, soit de la part des criminels, soit de la part des insensés ; mais nul ne saurait contester qu'elle ne peut traiter ces derniers comme des coupables, et si elle doit se mettre à l'abri de leurs entreprises dangereuses, elle ne peut du moins les punir comme des malfaiteurs conscients.

Il faut ranger le docteur Philippe de Castelnau parmi les médecins qui adoptèrent franchement ces théories de pathologie mentale, et les divers travaux qu'il a publiés sur cette matière tendent tous à démontrer la folie, et par suite l'irresponsabilité d'individus qui, dans ces circonstances bien déterminées, ont commis des actes réputés criminels. A l'époque où parurent ses mémoires, les esprits étaient loin d'être préparés à accepter ces idées ; de tous côtés on cria à l'exagération, et les plaisants, qui ne manquent jamais de mêler leur mot aux choses les plus sérieuses, se demandaient si ce n'était pas une folie que de voir partout des fous. Mais depuis lors, la science a poursuivi sa marche ; elle a établi, par des preuves irrécusables, par des faits bien observés, que non-seulement l'homme atteint d'aliénation mentale est privé des moyens de discerner le bien du mal, mais que, dans certaines circonstances, tout en restant capable de faire la différence entre le bien et le mal, il manque absolument de la force nécessaire pour résister à une impulsion mauvaise, et que, dès lors, il n'est plus responsable des actes commis sous cette déplorable influence morbide. Je ne puis passer en revue, ni même citer tous les travaux que les médecins contemporains ont écrit sur ce sujet si intéressant ; sans parler des Français qui, depuis l'illustre Pinel, ont pris une si grande part à l'avancement de la pathologie mentale, je me contenterai de nommer le docteur Maundsley, un savant aliéniste anglais qui, sous le titre « *De la responsabilité des aliénés* », a fait paraître un livre des

plus curieux et des plus instructifs, livre qu'une élégante et fidèle traduction a vulgarisé parmi nous sous un titre nouveau : « *Le Crime et la Folie* ».

Les écrits que le docteur Castelnau a publiés sur le sujet qui nous occupe sont : *La Folie instantanée, considérée au point de vue médico-judiciaire*, en 1851 ; *l'Epilepsie dans ses rapports avec l'aliénation mentale, considérée au point de vue médico-judiciaire*, en 1852 ; *les Prodromes de la folie, considérée au point de vue médico-légal*, en 1854 ; *la Folie affective, considérée au point de vue médico-judiciaire*, en 1856 ; *Des maladies du sens moral*, 1860 ; *la Misopédie, ou lésion de l'amour de la progéniture*, en 1861. Je ne veux point examiner ici ces travaux au point de vue scientifique ; cette critique m'entraînerait au-delà des bornes d'une simple notice, et me ferait courir le risque de fatiguer l'attention de mes auditeurs ; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'ils révèlent une préoccupation constante qui forme le trait dominant, caractéristique de l'homme, le désir de venir en aide aux malheureux, qu'il regarde comme des victimes de l'ignorance ou des erreurs scientifiques et judiciaires, et de les soustraire à l'application de lois dont les rigueurs doivent frapper les coupables, jamais les infortunés, qui ne sont pas responsables du mal qu'ils peuvent faire.

Les fonctions du docteur Castelnau comme inspecteur des enfants assistés rentraient encore dans son rôle de philanthrope. Suivons-le dans ses pérégrinations officielles. Je le vois encore chevauchant par les montagnes, bravant les intempéries, abritant sous son large feutre sa figure mâle et bienveillante, sur laquelle, comme dans son langage, la bonhomie se mêlait à une certaine rudesse, et la tempérant dans une juste mesure, obligé plus d'une fois de quitter sa monture et de gravir des sentiers pierreux, les pieds protégés par

une large et robuste chaussure, beaucoup plus en harmonie avec les lois de l'hygiène qu'avec celles de la fashion. Il allait ainsi de village en village, de ferme en ferme, visitant ces jeunes êtres privés de l'affection et des soins de la famille, que la charité publique s'efforce vainement de remplacer, apportant des conseils et des encouragements aux mercenaires, qui souvent s'acquittent de leur tâche avec zèle et dévouement, mais dont souvent aussi la bonne volonté a besoin d'être stimulée et surveillée de près.

Nous avons suivi le docteur Castelnau dans les diverses périodes de sa carrière; nous avons vu par combien de titres il se recommandait à l'estime et à la considération de ses concitoyens; et pourtant, malgré ses qualités, Castelnau ne fut jamais un des praticiens les plus recherchés, un de ceux que la faveur publique comble de ses dons et de ses caresses. Amoureux de l'indépendance et de la libre-pensée, il ne craignait pas de braver les préjugés du monde, et le monde souffre malaisément qu'on repousse les conventions et les usages établis par lui. Il sait qu'il est l'arbitre du succès, le souverain dispensateur des grâces, et, comme tous les souverains, il veut qu'on le flatte. Malheur à qui vient déranger ses habitudes, à qui vient troubler la douce quiétude où le berce la routine! Ces airs d'indépendance le choquent, et il traite volontiers d'excentriques, d'originaux, ceux qui sont assez osés pour aimer mieux suivre leur goût que se plier et se conformer au goût des autres. Aussi n'arriva-t-il jamais à conquérir une de ces clientèles nombreuses et brillantes qui donnent la fortune et la célébrité. Il lui manquait sans doute le savoir-faire, qualité si précieuse qu'on a dit qu'elle pouvait remplacer le savoir. Mais que lui importait le succès? Que lui importait la richesse? Son idéal était plus haut: « Que sont la pourpre et l'or, a dit le poète, à qui descend à peine des palais rayonnants des cieus? » Il aimait et

cultivait la science, il faisait le bien, et son âme était satisfaite.

Mais la maladie vint interrompre cette carrière vouée au travail et au bien ; maladie longue et cruelle, puisqu'elle devait pendant huit ans le condamner à l'immobilité, le priver de la parole et briser presque toutes ses relations avec le monde extérieur. Et, comme si le sort avait voulu lui faire mieux sentir la rudesse du coup qu'il lui réservait encore, la maladie avait laissé intactes ses facultés intellectuelles. Quelle ne dut pas être la douleur de ce père lorsque, sur ce lit de souffrance où l'enchaînait la paralysie, il apprit que son fils unique venait de lui être enlevé d'une manière soudaine et à la fleur de l'âge !

Fidèle à son amour de l'étude, Philippe de Castelnau consacra ce reste d'intelligence que le mal lui avait laissé aux lettres et aux sciences ; l'esprit et le cœur avaient échappé à la ruine de la santé ; par ces nobles côtés, il semblait se survivre à lui-même, et pendant que la digne compagne de sa vie l'entourait de son infatigable sollicitude, pendant qu'un de ses confrères, son ami le docteur Rual, luttant contre l'indomptable maladie, lui apportait ces soins que lui-même avait tant de fois prodigués aux autres, des amis plus jeunes lui faisaient chaque jour des lectures qui captivaient son attention prête à défaillir, et le rattachaient à la vie en lui rappelant ce qui en avait fait le charme.

Messieurs, j'ai tâché de faire revivre un moment cette figure si sympathique, restée présente, j'en suis convaincu, dans la mémoire de vous tous. J'ai évoqué le souvenir d'un homme de bien, d'un confrère qui prit une part active à vos travaux, un vif intérêt à la prospérité de votre docte compagnie. Lorsque la mort (juillet 1874) vint mettre fin à la lente agonie du docteur Philippe Boileau de Castelnau, j'étais nouveau venu parmi vous, et pourtant je fus chargé de la tâche douloureuse

de prononcer sur sa tombe, au nom de l'Académie de Nîmes, les paroles d'adieu.

Après une esquisse rapide des titres que Castelnau laissait à nos regrets, je terminais cette courte allocution par quelques mots que je veux reproduire ici, parce qu'ils me paraissent bien résumer cette existence à la fois si simple et si digne :

« Travailler, aimer, souffrir et puis mourir, n'a-t-il  
» pas bien rempli le programme de la vie ? »



# RAPPORT

## SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

de 1881,

PAR M. JEAN GAIDAN,  
membre résidant.

---

Le concours de poésie auquel l'Académie avait convié les poètes, en leur laissant le choix du sujet et la liberté du genre, lui a valu l'envoi de 27 pièces de poésies diverses : c'est au nom de la Commission chargée du dépouillement et du classement de ces œuvres, que j'ai l'honneur de vous présenter le résultat de ce travail.

Ces 27 poésies nous offrent des odes, des poèmes, des idylles, des élégies et des chansons ; on y rencontre même des pièces qu'il serait difficile de classer dans un genre quelconque, et ce ne sont pas les meilleures. Nous n'analyserons pas ici toutes les œuvres que nous avons eu pour devoir de parcourir : quelques-unes d'ailleurs ne méritent pas l'examen ; nous ne mentionnerons que celles qui ont une certaine valeur, mais que nous avons dû rejeter les unes après les autres ; excellentes d'intention, elles visaient un but trop haut pour de faibles ailes ; nous voyons là bien des imitations, inconscientes ou non, des chefs-d'œuvre des maîtres. Celui-ci recommence *le Jeune Malade* de Millevoye, cet autre refait *l'Ange et l'Enfant* de Reboul ; ce n'est point mal choisir ses modèles, mais la comparaison leur fait grand

tort. Là, c'est une pièce sérieuse et de bon conseil, que la prose réclame et que gâtent les vers ; plus loin, c'est Lamartine qui est mis à contribution ; en somme, les auteurs de ces poésies, d'un mérite relatif, sont trop sages et un peu tristes ; nous avons cherché vainement dans ces essais ce que des poètes méridionaux devaient nous donner : un chant spontané, parti du cœur comme un flot de la source ; et nous nous demandions, en abandonnant ces œuvres à l'oubli, si notre ciel n'avait plus d'azur, plus de fleurs, plus d'étoiles, plus de cœurs palpitants d'une émotion sincère.

Il serait injuste pourtant de ne pas signaler deux pièces qui révèlent un peu de jeunesse, *une ode* à Nîmes, et *Marietta*, toutes deux faciles et gracieuses ; *les Pèlerins*, une œuvre consciencieuse, d'un sentiment élevé, dont quelques parties sont d'un poète ; un discours d'*Ulysse à Achille*, traduction très exacte d'un maître, qui probablement lit Homère dans l'original, ce qui n'est pas commun ; nous saluerons ici une chansonnette, intitulée *Mon Mazet*, en 14 couplets. Ce n'est peut-être pas trop pour célébrer ce vide-bouteilles, dont les Nimois sont fanatiques ; l'auteur, un vrai Nimois, par exemple, nous dépeint son mazet assis sur la colline où, dès qu'il ouvre la porte, *les lézards gris lui font escorte* ; sa terrasse où le pampre s'enchaîne, le pampre ! par ce temps de phylloxera et dans les garrigues ! son horizon superbe, sa voisine la Tourmagne, et le sifflet retentissant du chemin de fer d'Alais, son voisin ; vous voyez cela d'ici ; c'est dans cet asile qu'il va se reposer le dimanche ; c'est là qu'il chante et qu'il contemple, qu'il songe à ses chers absents, qu'il reçoit quelques amis, et boit du vin d'Espagne, pour rimer avec Tourmagne, et du Codolet, pour rimer à mazet. Cette chanson, dont les rimes ne sont pas opulentes, nous a plu pour son parfum du terroir, et pour son naturel. — Nous lui devons un accueil bienveillant.



Il nous reste encore à mettre sous vos yeux quelques poèmes qui ont succombé tour à tour, dans ce tournoi littéraire.

Nous ne mentionnerons que pour la renvoyer à son auteur, une façon de saynète, qui s'est trompée d'adresse; elle porte l'épigraphe de *Col-Nem*. Nous n'avons aucun désir de la détailler, encore moins de vous la lire. L'auteur, qui n'est pas sans talent, comprendra bien pourquoi.

Voici une pièce d'origine japonaise, intitulée *Ko-Mati*. C'est l'histoire d'une poétesse célèbre, dont le souvenir, nous dit l'auteur ou plutôt le traducteur, est resté populaire au Japon. — Aimée d'un enfant d'une haute condition, elle exigea, avant de consentir à l'hymen qui lui était proposé, que son amant vint la saluer pendant cent soirées de suite. Le jeune homme, pendant *quatre-vingt-dix-neuf soirs*, fut fidèle au rendez-vous; mais le centième, enveloppé dans une violente tempête de neige, il s'égara, et ne put se présenter qu'à l'aube. Ko-Mati refusa de le recevoir, — Héro n'eût pas agi ainsi avec Léandre. — Mais la poétesse, plus orgueilleuse qu'aimante, eut de cette rupture un sujet de chants pour toute sa vie. Ce sont ses plaintes et ses regrets, dont un poète orientaliste nous offre la traduction. Son étude est remarquable, et les beaux vers y sont nombreux; il nous en soumet 250, sans parvenir à nous intéresser à la poétesse du Japon. Le jour où l'auteur, jeune, nous le croyons, au lieu d'aller chercher si loin ses modèles, les prendra dans son cœur, exprimera des sentiments vécus par lui, nous pensons pouvoir lui dire :  
*Tu Marcellus eris.*

Nous aurons à peu près déblayé le terrain, quand nous aurons dit un mot d'un discours intitulé : *De la poésie de la science*, avec cette épigraphe de Victor Hugo :

Une pente insensible  
Va du monde réel à la sphère invisible.

Ni les idées, ni la verve, ni l'érudition, ne font défaut à cette œuvre. L'auteur a entrevu — on dirait dans un rêve — la grandeur et la beauté du sujet, mais son discours n'est qu'un canevas ; il va au hasard de son inspiration confuse ; il s'élève et retombe, rencontrant parfois un vers digne d'être noté, une pensée originale. Nous regrettons qu'il ait traité avec trop de sans-façon un grave sujet.

Nous voici en présence d'œuvres de véritables écrivains, tous en possession de la langue poétique, qui ont des idées et le don de l'expression.

*La Mort d'un Français* (ou *le Flutteux*), avec l'épigraphie *Artem impendere vero*. C'est l'histoire d'un joyeux et vaillant bûcheron, qui a deux gagne-pain, sa cognée et sa cornemuse : il chante et travaille ; acquiert au prix de ses sueurs une maisonnette : se marie, voit mourir sa femme, qui lui laisse une enfant ; puis un soir il tombe mutilé sous le poids d'un énorme chariot, qu'il aidait à retirer d'une ornière ; il perd à ce sauvetage un bras et l'usage de l'autre ; le voilà réduit, barde rustique, à chanter dans les fermes et par les chemins. — Vient la fatale guerre ; il y suit, comme Tyrtée, les jeunes défenseurs de la France envahie, et un obus prussien termine cette vie de travail, de dévouement et de probité ; il meurt, le bon Français, entre les bras du chirurgien et de l'aumônier, en chantant une vieille complainte :

O colonel, ô mon ami,  
As-tu regret de mourir ici ?  
Tout le regret que j'ai au monde,  
C'est de mourir sans voir ma blonde.

Ce récit est souvent intéressant : il est toujours bien rimé, et le poète est habile ; s'il eût été plus sobre de détails, s'il eût moins accumulé d'événements, nous n'aurions que des éloges à lui donner.

*Les Deux Vieillards*, que l'auteur dédie à sa fiancée,

est une poésie d'un grand souffle, et telle que nous désirions tout à l'heure d'en rencontrer une. C'est un poème et une idylle. Il s'agit d'un chêne plusieurs fois centenaire et d'un vieux bûcheron ; chênes et bûcherons ont souvent maille à partir entre eux ; le chêne, tout vieux qu'il est, veut vivre encore, abriter des fleurs, des oiseaux, des couples amoureux, et voir se dénouer à son ombre des romans et des collerettes. Il en a vu beaucoup ; il a également vu à ses branches de nombreuses grappes de pendus ; l'autre vieillard, le bûcheron, a besoin de bois ; il faut qu'il en abatte pour les chenets de marbre du château ; il se prépare à entailler le chêne, qui proteste.— Mais voilà que sur l'écorce du géant de la forêt, tatouée de chiffres amoureux, le bûcheron reconnaît un nom, qui remet son passé sous ses yeux ; à ce cher souvenir, il remporte sa hache et va chercher ailleurs à faire des fagots. Tel est ce poème semé de beaux vers ; il y en a bien près de trois cents, le Nestor de la forêt étant très éloquent, et comme Nestor, un peu prolix ; mais on se plaît à la lecture de ce poème idylle, et la fiancée à laquelle il est dédié peut se vanter d'avoir pour fiancé un poète.

Nous vous avons entretenu d'une pièce très imparfaite, ayant pour titre : *la Poésie de la Science*. Voici maintenant *le Poète devant la Science*, avec l'épigraphe *En avant*. C'est la glorification du progrès, et la démonstration de ce fait admis par tous les penseurs, que la science est la libératrice de l'humanité ; que toutes ses conquêtes ont pour résultat de rendre l'homme plus heureux et plus digne. L'auteur, en des rythmes variés, énumère non sans talent, ni sans émotion, toutes les découvertes de la science ; ici, c'est la machine qui centuple les efforts de l'ouvrier ; c'est la lampe Davy qui le protège — pas toujours — dans la mine ; c'est la boussole qui guide le marin sur les vastes mers, sous des cieux sans étoiles ; il dit le paratonnerre, le chloro-

forme, l'imprimerie, l'électricité; et salue le savant comme son maître, et la science comme la source de toute inspiration.

O science infinie ou tout vient s'inspirer !

Nous ne marchandons pas nos éloges à cette pièce bien composée, d'un lyrisme contenu, d'une versification solide; nous ne reprocherons pas à l'auteur de n'avoir pas fait ce qu'il n'a pas voulu faire; oui, dirons-nous avec lui, la science a ouvert aux ailes de la poésie des profondeurs nouvelles, autrefois inconnues; elle a élargi, agrandi l'espace devant elle; toutefois, plus haut que son télescope, au-delà de ses investigations, n'existe-t-il pas un domaine idéal que la science n'atteint pas, qu'elle ignore, dont la poésie a le droit de s'inspirer ?

Les trois poésies dont nous venons de donner une analyse, *le Flutteur*, *les Deux Vieillards*, *le Poète devant la Science*, ont lutté bravement, surtout *le Poète devant la Science*, pour le premier rang, où nous n'avons pu les maintenir; elles s'effacent, auprès des deux dernières œuvres dont nous allons vous parler.

Ces deux poésies ont pour titre, l'une, *la Lavandière* ou *la Bergeronnette*; l'autre, *le Lion captif*. Nous n'avons pas à les commenter, on va vous en donner lecture. Nous vous dirons seulement que l'impression de grâce, de fraîcheur de sentiment de la première, comme l'impression de force et d'élévation de la seconde, ne s'est jamais affaiblie en nous, après plusieurs lectures. Quelques membres de la Commission auraient voulu n'avoir pas à préférer entre deux œuvres ayant atteint l'une et l'autre l'exécution, aussi parfaite que possible, du sujet que les auteurs s'étaient donné. Le règlement invoqué, il a fallu opter entre le tableau touchant et gracieux, dans un cadre admirable, du frêle oiseau emporté avec son nid, qu'il n'abandonne pas sur les flots du Léman, délicieuse scène à laquelle un vers moderne

d'allure, rapide et coloré, laisse toute sa transparence ; et le spectacle, dans une baraque de la foire, du grand fauve aspirant au desert et à la liberté, auquel le poète prête de nobles et fières paroles dans l'ample vers classique et cornélien.

La Commission a décidé de donner le prix au *Lion captif* ;

L'accessit à *la Lavandière* ;

La mention honorable au *Poète devant la Science*.

Dans sa séance du 14 mai 1881, l'Académie a confirmé, après lecture du rapport et des trois compositions poétiques, l'appréciation de la Commission qui conclut à accorder :

Le prix de 300 francs à la pièce n° 2, *le Lion captif* ;

L'accessit à la pièce n° 26, *la Lavandière* ;

Et une mention honorable à la pièce n° 5, *le Poète devant la Science*,

En décidant que les deux premières seraient lues en séance publique et insérées par suite dans le volume des mémoires de 1881.

Les plis cachetés, correspondant aux numéros sus-indiqués, ayant été ouverts, ont fait connaître comme suit les noms des trois lauréats :

Pour le premier rang, M. Auguste Creissels, de Millau (Aveyron).

Pour le deuxième rang, M. Henry Mäystre, pasteur à Genève.

Pour le troisième rang, M. Guinand, lauréat de l'Institut, à Paris.

# LE LION CAPTIF

par M. CREISSELS.

---

J'ai gardé souvenir d'une bien simple histoire ;  
Si j'en fais le récit, c'est que dans ma mémoire  
La scène et le tableau dont je fus le témoin  
Sont gravés pour toujours, quoiqu'ils datent de loin.

Aux portes de Rodez, une ménagerie  
Ambulante, avait pris place dans la prairie,  
Où venaient affluer, pleins d'un joyeux entrain,  
Les nombreux amateurs de spectacle forain :  
J'étais là. Le tambour, les instruments en cuivre  
Frappèrent mon oreille, et je me mis à suivre  
Les badauds, pour savoir ce qu'on montrait là-bas.  
J'arrivai juste à l'heure où, prenant leur repas,  
Les rudes carnassiers s'agitent dans leur cage,  
Où le gardien prudent doucement vous engage  
A ne pas approcher, à cause du danger,  
Lorsque les animaux mangent ou vont manger.

Par la foule poussé dans la baraque en planches,  
Je vis soudain briller de terribles dents blanches,  
Des prunelles de braise, et les fauves hurlant  
S'arracher les morceaux de leur festin sanglant.

Jusqu'aux barreaux de fer projetant sa grande ombre,  
Se tenait accroupi, dans l'attitude sombre  
D'un prisonnier barbare, un lion de l'Atlas ;  
Il avait replié ses griffes, et, tout las,  
Ennuyé, dédaigneux, il ouvrait sa mâchoire  
Et baillait... Le public grossier du champ de foire

Agaçait, irritait le colosse au poil roux  
Qui naguère au désert, d'un pas superbe et doux,  
Quittait l'ancre à minuit, et sous la voûte bleue,  
Marchait vers l'oasis distante d'une lieue,  
Puis, au bord de la source où boivent les ramiers,  
Humait, voluptueux, le parfum des palmiers...  
Je regardais, pensif, cette grande infortune ;  
Et lui, ne jugeant pas ma présence importune,  
Me fixa longuement, et je lus sur son front  
De la captivité l'inconsolable affront,  
Mais plus encor ce mal cruel : la nostalgie  
Le tigre, son voisin, la narine rougie,  
Mangeait en grommelant et le poil hérissé,  
Un gros quartier de bœuf fraîchement dépecé.  
Le lion refusa sa part de nourriture  
Et se leva, montrant son énorme stature.  
— J'aurais pu le toucher en étendant la main —  
Son regard était beau comme un regard humain,  
Mais plus majestueux, plus fier, plus sympathique.  
Soudain — illusion ou rêve poétique —  
J'entendis une voix qui me fit tressaillir,  
Et cette voix disait :

« Il me faudra vieillir,

- » Moi, l'amoureux sultan des graves solitudes,
- » Loin des cieus embaumés, parmi les multitudes,
- » Respirant sans dégoût un air empoisonné.
- » A mourir de langueur je me vois condamné,
- » Sans espoir d'attendrir le géolier qui me garde.
- » Toujours en m'insultant la foule me regarde,
- » Et je courbe la tête, hélas ! car ces barreaux
- » M'empêchent de saisir quelqu'un de mes bourreaux.
- » Par moments, le cœur plein d'une sauvage haine,
- » Retrouvant tout à coup ma force souveraine,
- » Je fais trembler les murs de l'étroite prison
- » Où je fus, une nuit, jeté par trahison ;
- » Mais bientôt, accablé, gémissant, je retombe
- » Sur le sol du cachot qui doit être ma tombe,
- » Et trop abandonné pour voir mes maux finir,
- » Je demande la mort, qui ne veut pas venir.

- » Toi seul, poète, as pris pitié de ma misère,
  - » Je te dois un conseil, écoute-le, mon frère.
  
  - » Au lion comme à l'homme il faut la liberté.
  - » Moi, j'ai perdu l'honneur dans la captivité ;
  - » Je suis un histrion que la rage dévore,
  - » Mais digne de mépris, puisque je vis encore.
  - » Rappelle-toi mon sort et songe à ton devoir ;
  - » Si tu veux être libre, il n'est pas de pouvoir
  - » Capable de dompter l'homme qui se refuse
  - » A lui prostituer la beauté de sa muse.
  - » Laisse aux rimeurs vendus le fructueux métier
  - » De louer des succès qu'ils devraient châtier ;
  - » Chante, non pour servir d'amusement frivole
  - » Ou pour l'appât de l'or, mais comme l'aigle vole,
  - » Sans prendre de personne ordre ou commandement.
  - » Le nègre, satisfait d'un grossier aliment,
  - » Ne connaît pas sa honte ; il rampe et s'humilie
  - » Sous le fouet qui le blesse et le nœud qui le lie ;
  - » Mais celui qui reçut du maître souverain,
  - » Pour parler haut et fort, une bouche d'airain,
  - » N'accepte point le sort des brutes en servage.
  - » Adieu ! . . .
- » Messieurs, c'est l'heure où l'on ferme la cage, »  
Dit la voix du gardien.
- Je partis à regret,  
Car il m'avait semblé que le lion pleurait.
-



# LA LAVANDIÈRE

Par M. MAÏSTRE.

Souvenir du lac L.

---

Les bourgeons déchiraient leurs corselets vernis,  
Les cygnes, dans le sable, arrondissaient leurs nids,  
Et le grèbe, argenté de la huppe au corsage,  
Faisait flotter le sien au roseau du rivage.  
Tout à coup, un matin, sur la grève, devant  
Le chatoyant azur du lac, qu'un léger vent  
Plissait, en y tressant mille réseaux mobiles,  
Dans la fraîcheur d'avril favorable aux idylles,  
Un oiseau tournoyant, vrai caprice de l'air,  
Se posa. Chant rapide, au timbre net et clair,  
Pieds menus, comme un fil tendu sur la lumière,  
Longue queue oscillant, c'était la lavandière.  
Quand, dans le flot glacé qui vient lui dire : bois,  
Abaisant tour à tour et relevant vingt fois  
Sa fine tête, elle eut savouré goutte à goutte  
L'eau que le glacier verse et que le ciel veloute,  
Son bec, à coups pressés, rida l'onde, et ses yeux,  
Deux petits globes noirs, vifs et capricieux,  
Voyagèrent, errant de l'espace à la rive.

Son aile si hardie, un instant inactive,  
Hésita. — Taisez-vous, printemps et liberté,  
Bois, où chantent partout l'amour et la gaité,  
Taisez-vous. Désormais, c'est la loi maternelle,  
Ce n'est pas le plaisir qui conduira son aile.  
Un nid ! il faut un nid, un asile très sûr,  
Sous les festons du lierre, à l'ombre d'un vieux mur,  
A fleur des eaux, si bien caché que l'œil de l'aigle  
N'y pénètre pas plus que la main de l'espiègle.

L'instinct parle ; elle part. Le choix est fait. Voici :  
Ce n'est plus, cette fois, un tronc vieux et noirci,  
Ni sur les bords croulants, sous la ronce qui flotte,  
Le creux où le poisson dort, dans l'eau qui clapote.  
Non, — Voyez vous le lac tranquille et séduisant ?  
Où peut-on, dites-moi, mieux surprendre, en rasant  
Les petits flots danseurs tout criblés d'étincelles,  
L'essaim tourbillonnant des vertes demoiselles ? —  
Le choix est fait. C'est là, dans ce monde mouvant,  
Mouvant comme son corps, aux caresses du vent,  
Dans cette barque vide et sous le banc d'arrière,  
Que s'établit, tisseur actif, la lavandière.  
De l'herbe, un peu de mousse, et son bec pour fuseau,  
Cela suffit à faire un nid dans ce berceau.

Cependant, les villas ouvraient leurs portes closes,  
Et bientôt, débordant du nid, cinq têtes roses  
Ebauchaient, de concert, un léger gazouillis,  
Quand, ô terreur ! sortant à grands pas des taillis,  
De beaux adolescents, la joue en feu, la joie  
Sur la lèvre, et faisant, sous le ciel qui flamboie,  
Eclater les chansons de leur cœur expansif,  
Jusque sur le rivage attirèrent l'esquif,  
Et, d'un bond embarqués, au loin le repoussèrent.  
Autour du mât tremblant les cordages grincèrent.  
Les pics étincelaient jusqu'à blesser les yeux.  
L'ombre des bois frangeait la moire des flots bleus,  
Comme des cils géants sur d'énormes prunelles,  
Et les projets captifs avaient ouvert leurs ailes.

Dans ce péril, que fit l'oiseau frère ! — Il resta. —  
Que notre orgueil regarde et dise qui chanta  
Jamais un plus superbe et plus doux héroïsme !  
Les hauteurs de l'amour appellent le lyrisme.  
Quelle fille de l'homme a mieux donné son cœur ?  
Mères, nous vous aimons quand un monstre vainqueur  
Vous jette dans l'exil avec vos fils sans armes ;  
Mais vous avez au moins votre espoir et vos larmes.

Ici rien que l'effroi, rien que le ciel et l'eau,  
Et, pour garder un nid, le duvet d'un oiseau !

L'anxiété gonflait sa gorge haletante ;  
Et la voile latine, arrondie, éclatante,  
Promenant sa blancheur joyeuse en longs détours,  
D'un vol égal, allait encore, allait toujours.

Soudain, un léger cri qu'un obstacle atténue,  
Un son, mince filet d'une voix inconnue,  
Se mêlant, sans s'y perdre, au tumulte des flots,  
Frappe d'étonnement les jeunes matelots.  
D'où vient-il ? O la pauvre et la vaillante mère !  
Hélas ! Son nid réclame un ver, un éphémère.  
De son aile inquiète elle le couvre en vain . . .  
C'en est fait . . . Le courage est trahi par la faim ! . . .  
Et, voici, l'homme est là, les yeux fixés sur elle.  
Les oiseaux savent bien que son âme est cruelle.

Il le faut ! . . . Brusquement, un essor, un vol fou,  
Et la voila dans l'air, sur l'onde, on ne sait où.  
De son aile, par bonds, elle poursuit, sans trêve,  
L'insecte au corset d'or, le saisit et l'enlève  
Et revient, intrépide, anxieuse, aux petits  
Qu'elle retrouve, ô joie ! en leur mousse blottis.  
Tant de peine a touché le cœur de la jeunesse,  
Et l'un des voyageurs, devant cette tendresse,  
Se rappelant les pleurs que son berceau couïta,  
Dit aux autres : Respect, et chacun l'écouïta.

Ainsi, durant huit jours, de la pointe d'Yvoire  
Aux bosquets de Clarens, si doux à la mémoire,  
Des rocs de Meillerie au cap de Romenthoux,  
Et d'Hermance à Montreux, où les hivers sont doux,  
Durant huit jours, en plein azur, sans épouvante,  
Par son amour fixée à la barque mouvante,  
La lavandière, au cœur fidèle, au vol de feu,  
Eleva sa famille à la garde de Dieu !

---

# LES THÉÂTRES DE NIMES.

INCENDIE & RECONSTRUCTION,

par M. Ch. LIOTARD,

secrétaire-perpétuel.

---

Cette lecture ne comprenait qu'un fragment d'une étude plus générale, que l'on retrouvera vers la fin du présent volume, sous le titre de :

LA MUSIQUE ET LE THÉÂTRE A NIMES  
pendant cinquante ans.

---

---

# ESSAI DE RESTITUTION

DE L'INSCRIPTION ANTIQUE

## DES BAINS DE LA FONTAINE.

~~~~~

Rapport de MM. AURÈS et Albin MICHEL sur les recherches qu'ils ont opérées, à la demande de l'Académie (1), pour réunir et mettre en ordre tout ce qui a trait à la découverte faite, en 1739, au sud des Bains romains de la Fontaine, d'un monument antique, sur la frise duquel était une inscription dédicatoire écrite en lettres de bronze.

—————

MESSIEURS,

Dans le but de remplir aussi exactement que possible la mission que vous nous avez fait l'honneur de nous confier, nous ne nous sommes pas bornés à rechercher, dans les archives de l'Académie et dans les collections publiques de la ville, tout ce qu'on peut y recueillir encore se rapportant au monument antique découvert en 1739, pendant les fouilles opérées autour de la Fontaine de Nîmes, et notre travail ne s'est pas réduit à mesurer et à dessiner, avec le plus grand soin, comme vous nous l'avez recommandé, toutes les parties de l'inscription antique qui ont été sauvées de la destruction à l'époque des fouilles, et sont conservées, depuis lors, dans nos collections épigraphiques; mais nous avons voulu consulter encore toutes les publications dans lesquelles les découvertes de 1739 ont été

(1) Délibération du 5 novembre 1881.

rappelées et discutées, parce qu'elles nous ont fait connaître plusieurs parties essentielles de l'inscription primitive qui, n'ayant pas été recueillies aussi soigneusement que les autres, ne sont pas arrivées jusqu'à nous.

Voici, Messieurs, quels ont été les résultats de ces diverses investigations :

La première mention connue des découvertes de 1739 se trouve dans le xiv<sup>e</sup> volume de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, aux pages 104 et suivantes, et il nous a paru nécessaire d'en donner quelques extraits, dans ce rapport, en y joignant les dessins qui l'accompagnent :

« En creusant autour de la Fontaine, a dit l'historien » de l'Académie, pour donner un cours plus libre à ses » eaux, on découvrit, au mois de juillet 1739, un nombre considérable de monuments antiques qui réveilla » d'abord la curiosité des sçavans du pays. Deux » d'entr'eux (M. l'abbé de Caveyrac et M. Ménard) » eurent soin, chacun en leur particulier, d'envoyer à » M. le cardinal de Polignac, alors président de l'Académie, des relations des découvertes qu'on faisoit, » des plans des restes des édifices antiques et des » croquis des inscriptions que l'on trouvoit dans le tas » des ruines qu'on travailloit à déblayer. Ils y ajoutèrent leurs remarques, ou, pour mieux dire, leurs conjectures sur ces divers monumens ».

» Dans le même temps, M. Bon, premier président de la Chambre des Comptes de Montpellier et académicien-correspondant honoraire, adressa à M. de Boze d'autres copies des inscriptions. . . . .

» Enfin, MM. Smart Léthieullier et Charles Frédéric, membres de la Société royale de Londres, passant par Nimes, dans le tems qu'on venoit de faire toutes ces découvertes, virent toutes les inscriptions qu'on avoit nouvellement déterrées, avec des yeux plus familiarisez avec ces sortes de monumens, que ceux

» des sçavans du pays ; ils en tirèrent des copies fort  
» exactes, et dans un voyage qu'ils firent ensuite à  
» Paris, ils les communiquèrent à M. de la Bastie ».

» Toutes ces copies différentes ayant été communi-  
» quées à l'Académie, elle chargea MM. de Boze et de  
» la Bastie de les examiner, et voici, en abrégé, quel a  
» été leur rapport :

» On peut faire trois classes des monumens nouvelle-  
» ment découverts près de la Fontaine de Nîmes : les  
» uns sont des restes d'édifices antiques ; les autres  
» consistent en médailles, moules de médailles et de  
» sceaux ; les derniers sont des inscriptions gravées  
» sur la pierre, sur le marbre ou sur le bronze ».....

*Inscriptions découvertes à Nîmes en 1739.*

» Des inscriptions découvertes à Nîmes, au mois de  
» juillet 1739, les unes sont grecques et les autres lati-  
» nes. Les premières ne consistent qu'en quelques  
» fragmens..... Quant aux inscriptions latines, les  
» divers fragmens qui composent celle qui est mar-  
» quée G (1) ne sçauroient suffire pour en restituer le  
» sens entier ; il semble même qu'on n'ait pas disposé  
» ces fragmens dans l'ordre qu'ils devoient avoir, lors-  
» que l'inscription étoit entière ; ainsi, I O, qu'on lit  
» sur le dernier fragment, nous paroissent devoir être  
» le commencement de *Iovi Optimo Maximo*. Les  
» mots *Respublica nemausensis*, qui se voyent sur  
» les quatre premiers fragmens, ont paru aux sçavans  
» de Nîmes, qui ont communiqué les inscriptions à  
» M. le cardinal de Polignac, quelque chose de bien  
» singulier et de nouveau. S'ils s'étoient seulement  
» donné la peine de parcourir l'index géographique qui

(1) Voyez la reproduction de ces divers fragmens sur la première  
feuille des dessins annexés au présent rapport, Fig. 2.

» est à la fin du *Trésor de Gruter*, ils auroient vu que  
» la plupart des villes de l'Italie, des Gaules, de l'Espa-  
» gne, etc. . . , dont il est fait mention dans les inscrip-  
» tions antiques, se servoient de ce même nom de  
» *Respublica*, en parlant d'elles-mêmes. Ainsi, les  
» anciens n'attachoient point au mot *Respublica* les  
» mêmes idées que nous attachons à celui de Républi-  
» que. Ils entendoient tout simplement par *Respublica*,  
» *Civitas*, la communauté. Cela est si vrai, qu'il y  
» avoit même des bourgs et des villages qui, ayant  
» obtenu le droit que nous appelons *le droit de com-*  
» *mune*, formoient dès lors des *Respublicae*. Nous  
» pourrions en alléguer plusieurs exemples; mais, pour  
» abrégé, nous nous contenterons de l'autorité de  
» Festus : *Sed ex vicis, partim habent rempublicam,*  
» *partim non habent* (Festus, L. XXV. *Vici*) ».

Pendant la durée des fouilles ainsi portées à la connaissance de l'Académie des Inscriptions, M. le chanoine Séguier, de l'église collégiale de Saint-Gilles, témoin assidu des découvertes qu'elles amenaient, eut l'heureuse idée d'en écrire une relation journalière pour l'adresser à son frère, alors en Italie, et ce précieux manuscrit, rapporté plus tard à Nîmes par Séguier lui-même, y a été conservé ensuite, au moins jusqu'en 1863.

Voici, en effet, en quels termes M. Auguste Pelet en parle à la page 35 de son *Essai sur les anciens thermes de Nemausus* (Nîmes, imprimerie Roger et Laporte, 1863), où il dit, à propos de l'hypocauste :

« Nous en ignorions aujourd'hui l'existence, si le  
» *hasard* n'eût fait tomber entre nos mains le rapport  
» fait par M. le chanoine de l'église collégiale de Saint-  
» Gilles à son frère Séguier, pour lui rendre un compte  
» fidèle des fouilles ».

Et peu de temps après, le même savant a reproduit la même indication à la fin de la page 4 de son *Essai*



sur une inscription monumentale, où il dit, en parlant, une seconde fois, du manuscrit de M. le chanoine Séguier : « Dans ce précieux document, dont le hasard m'a rendu possesseur, j'ai trouvé, sur nos » anciens bains, des détails particuliers inconnus jusqu'ici ».

Il nous a été malheureusement impossible de découvrir, malgré toutes nos recherches, ni comment M. Pelet est devenu possesseur de cette pièce importante, ni surtout en quelles mains il a dû la remettre, après en avoir fait usage. Dans tous les cas, il est certain que les manuscrits de ce regretté confrère donnés, après son décès, à la Bibliothèque de la ville, ne contiennent à cet égard aucune indication quelconque; peut-être même faut-il aller jusqu'à croire que ce curieux document est déjà définitivement perdu, et nous avons été ainsi forcés de nous contenter d'extraire des publications de M. Pelet les divers passages qu'il a empruntés à la relation de M. le chanoine Séguier.

Nous les reproduisons ici intégralement :

..... « Ce paraît, en effet, le morceau le plus curieux » de toutes nos découvertes, si je me sentais en état » de pénétrer ou d'assembler tant de beaux restes ; si » je l'entreprends, c'est que j'espère que vous me saurez gré de l'avoir fait ».

« A peine les travaux commençaient-ils à se ranimer (en 1742) (1), ajoute M. Pellet dans ses brochures

(1) Cette date est certainement fautive, et c'est au contraire à 1740 que la reprise des travaux doit être rapportée. Voici, en effet, ce qu'on trouve, à deux reprises différentes, dans les archives de l'Académie, à propos des fragments, aujourd'hui perdus, de l'inscription dont il s'agit ici : Sur un premier document, on lit : « Il manque deux fragments essentiels que l'on négligea de conserver lors des fouilles. L'abbé Séguier les avoit vus et dessinés lui-même en 1740... Sur l'un de ces fragments, étoient les trois lettres  $\overset{N}{\underset{\Lambda}{A}}$  et sur l'autre les deux lettres  $\overset{N}{O}$  ».

» res) (1), qu'on découvrit une masse de pierres énor-  
» mes qui formaient un fondement d'une solidité à ne  
» pouvoir la comprendre que par un détail qui vous  
» fasse connaître jusqu'à quel point on s'était efforcé  
» de le rendre solide; la moindre pierre pouvait avoir  
» une toise de longueur sur 2 pieds 3 ou 6 pouces d'élé-  
» vation; on en comptait de cinq à six lits de la même  
» force, liées (*sic*) les unes avec les autres par des cram-  
» pons qui contribuaient à faire si bien joindre ces  
» pierres, qu'il fut presque impossible d'en détruire deux  
» ou trois pour faire écouler les eaux qui sortaient de la  
» Fontaine et qui filaient le long de cette tranchée dans  
» laquelle on découvrit en partie ce fondement, dont la  
» structure avait tellement étonné les ouvriers qui dé-  
» blayaient dans ce quartier, qu'ils croyaient que ce fût  
» quelque partie de rocher qu'on avait attiré par la  
» force des machines jusque dans ce lieu pour en faire  
» le fondement d'un édifice extrêmement élevé. J'ap-  
» plaudis souvent à leur raisonnement pour les enga-  
» ger à déblayer même au delà de ce qui leur était or-  
» donné. Curieux comme les autres, ils se laissaient  
» gagner par ce qui devait contenter leur curiosité et la  
» mienne. . . . Mais la mauvaise saison étant sur-  
» venue, les eaux couvrirent entièrement ce qu'on  
» avait découvert. . . . Je vis avec plaisir le jour heu-

Sur le second document, écrit d'une autre main que le premier, on trouve, à propos de l'inscription restituée par Séguier. « Les lettres nou-  
» res marquent celles qui existent dans les divers fragments rassemblés  
» dans le temple de Diane, excepté les lettres  $\begin{matrix} \text{RV} \\ \text{A} \end{matrix}$  et  $\begin{matrix} \text{N} \\ \text{O} \end{matrix}$  qui ont été con-  
» nues et dessinées en 1740, par M. l'abbé Séguier, qui avoit eu la  
» patience de mesurer chaque fragment avec la plus grande exactitude ».

(1) Ces brochures sont celles dont nous avons déjà parlé et qui sont intitulées : la première : *Essai sur les anciens thermes de Nemausus et les monuments qui s'y rattachent* ; et la deuxième : *Essai sur une inscription monumentale découverte à Nîmes, en 1739, d'après des documents nouveaux*.

» reux où l'ordre fut donné aux travailleurs de consacrer de nouveaux travaux à de si heureuses découvertes. Deux cents ouvriers furent conduits sur les lieux, et après plusieurs journées, nous vîmes à découvert des objets bien propres à ranimer notre goût : ce fut d'abord la suite de ce fondement toujours fortifié de même dans toute sa longueur ; il prenait depuis l'endroit où je vous ai montré que le fourneau était jusqu'à une espèce de boyeau (*sic*), où les eaux s'échappaient pour se précipiter dans le réceptacle des eaux, ou bassin commun de toutes les eaux de la Fontaine ; c'est probablement ici où je le vois terminé. Il doit vous paraître, sur le plan, tenir tout le derrière de l'enceinte méridionale de la cuve des bains ou bassins qui contourne autour du stylobate. En voilà assez pour vous faire observer toute sa longueur ; mais sa largeur n'était que de deux toises, et je crois que cette largeur n'était que pour asseoir solidement les colonnes qui supportaient le corps de l'ouvrage. Les débris de celles qu'on trouva nous laissaient voir leur diamètre pour juger que cette solidité leur était nécessaire pour les soutenir. Leur nombre, ou plutôt les restes de celles qu'on découvrit, sont quatre parties de colonnes, dont la plus considérable n'a que deux toises de longueur ; le fut de la colonne en est conservé ; l'astragale y est presque toute entière, et c'est là que j'ai mesuré leur élévation ; c'était le seul endroit qui pût me la faire connaître ; je comptais qu'elles pouvaient avoir 28 pieds d'élévation (1), y compris la base et le chapiteau ; c'est le seul qui se soit trouvé presque entier ».

(1) Soit 9<sup>m</sup>69, dit M. Pelet dans ses brochures ; mais il y a là une faute d'impression évidente, car notre ancien pied n'ayant que 0<sup>m</sup>324,8 de longueur, 28 pieds ne peuvent correspondre qu'à 9<sup>m</sup>09 et non à 9<sup>m</sup>69.

» Il est sûr que les restes des autres nous font douter  
» qu'il y en avait plus de quatre, de même que de co-  
» lonnes. Je n'observai rien de particulier en eux ; ils  
» sont d'ordre corinthien ; les feuilles qui décorent la  
» cloche du chapiteau sont d'olivier, mal dessinées, et  
» encore plus mal exécutées ; on y avait pratiqué beau-  
» coup de noir ; peut-être avait-on observé de ne pas  
» les détailler, afin que, dans l'éloignement, ils fissent  
» meilleur effet, mais les ornements ne m'ont pas con-  
» tenté ; je suis satisfait de la pierre sur laquelle ils sont  
» taillés ; elle est de marbre de Carrare, ayant de gros  
» grains et luisants comme une espèce de sel ; il ressem-  
» ble au marbre grec antique blanc, dont les statues de  
» la Grèce ont été sculptées, mais il est plus dur et pas  
» si beau ; les colonnes sont de marbre comme veiné  
» de grandes veines de taches grises et de bleu foncé  
» sur un fond blanc qu'on tire de Carrare ; dans l'église  
» de Saint-Gervais, à Paris, vous devez avoir vu du  
» même marbre ; les anciens s'en servaient pour pié-  
» destaux, entablements et autres ouvrages d'architec-  
» ture. Les bases des colonnes ont tellement disparu,  
» qu'il m'a été impossible d'en trouver quelques restes ;  
» elles doivent être du même marbre que les chapi-  
» teaux. C'est ce qui a été cause certainement qu'on  
» nous les a enlevées pour servir à décorer quelque édi-  
» fice postérieurement à la destruction de celui-ci ; c'é-  
» tait vraisemblablement le morceau le mieux conservé  
» qui eût échappé à la rage des barbares ; les ruines  
» qui le couvraient, sans le mutiler, sauvèrent ces par-  
» ties du danger où le reste de l'édifice venait d'être  
» exposé ; ce fut, à mon gré, le sort de toutes ces bases ;  
» tel fut le sort encore de bien d'autres choses, qui ser-  
» vaient à la décoration et dont nous n'avons que quel-  
» ques restes ; les autres pièces ne s'étant pas trouvées  
» parmi ces décombres, il est à croire qu'on avait fouil-  
» lé autrefois ce lieu et que nos recherches ne sont, à

» proprement parler, que des travaux de glaneurs.  
» Les fardeaux les plus lourds, comme les moins pro-  
» pres à être enlevés, ont été respectés. J'observai un  
» grand nombre de pierres qui formaient l'architrave ;  
» on ne s'est plus servi de marbre dans cette partie,  
» de même que pour les autres qui sont élevées au-des-  
» sus d'elle, comme la frise et la corniche ; les blocs de  
» marbre auraient été trop considérables et auraient  
» coûté des sommes immenses (1). On se servit d'une  
» pierre qui répondait à la propreté de l'ouvrage et  
» qui était la seule qui pût *parier* avec la blancheur  
» de celle du marbre ; ce fut donc celle des carriè-  
» res de Lens qui fut préférée à tout autre ; elle est  
» très-propre à y mettre en œuvre toute sorte d'orne-  
» ments, et cette qualité lui était nécessaire, car tout en  
» était extrêmement chargé. L'architrave n'en était  
» pas exempte ; la petite face était séparée de la  
» moyenne par un chapelet d'olives divisé de trois en  
» trois grains par des perles rondes taillées ordinaire-  
» ment sur les baguettes : le talon qui est au-dessus de  
» la grande face, est orné de rai-de-cœur simples ; le  
» listel qui le couronne est encore chargé de postes  
» fleuronées. . . . .

» L'inscription que portait la frise de ce monument  
» aurait été un document précieux pour l'histoire de

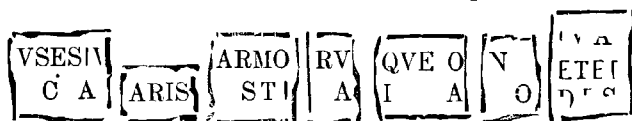
(1) Dans sa dissertation intitulée : *La date de la Basilique de Nîmes*, communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 24 juin 1881 et publiée, peu de temps après, dans la *Revue archéologique* du mois d'août 1881, aux pages 65 et suivantes, M. Ern. Desjardins s'est cru autorisé à dire que les fragments de la frise et du fronton de l'édifice de la Fontaine de Nîmes sont *en marbre* ; mais son erreur sur ce point est manifeste, car les divers fragments parvenus jusqu'à nous sont tous en *Pierre de Lens*, comme le chanoine Séguier l'indique. Le marbre n'avait été employé que pour les colonnes et pour les chapiteaux ; tout le reste était en pierre de Lens, comme à la Maison-Carrée.

» nos bains si, à l'époque de sa découverte, on avait  
» mis quelque importance à en réunir les divers frag-  
» ments ; mais l'insouciance était si grande que vaine-  
» ment je demandai que l'on eût quelque respect pour  
» ces pierres ; que, de préférence, elles fussent empor-  
» tées pour grossir le nombre des marbres, bas-reliefs,  
» pierres ouvrées, qu'on enlevait de la Fontaine pour  
» les transporter dans le jardin de M<sup>re</sup> l'Evêque, où l'on  
» faisait une collection de tout ce qui est curieux, ou  
» peut le devenir par les conjectures que les savants  
» peuvent en tirer ; c'est là que je voulais placer ce  
» morceau qui nous dit tant de choses, et qui nous en  
» dirait encore bien plus s'il était examiné par vos  
» yeux, plus instruits que les nôtres. Tout ce que je  
» pûs faire, pour vous en rapporter ce qui suit, fut de  
» livrer à quelques ouvriers le peu d'argent que j'avais  
» pour qu'ils roulassent quelques-unes de ces pierres  
» que je rassemblai selon leur coupe, seul expédient  
» qu'on aurait dû prendre, si l'on avait été un peu  
» curieux, et ce fut, en effet, ce qui me procura la  
» lecture de quelques mots, tant de la première que de  
» la seconde ligne ; je vis que l'inscription commençait  
» ainsi :

RESPUBLICA NEM  
IMPERATORIS

» C'est ainsi que je réunis ces pierres qui me don-  
» nèrent ces quelques mots entiers ; ne pouvant faire  
» continuer ce travail, parce qu'il occupait beaucoup de  
» monde, je me retranchai à copier avec exactitude  
» toutes les lettres ou parties de lettres qu'on découvrit  
» sur différents débris de cette frise ; en voici assez  
» pour vous donner de l'occupation ; je vous l'aurais

» épargnée, s'il m'eût été permis de continuer d'assembler ces pierres toutes suivant leur coupe :



» Ces lettres ont chacune d'élévation six pouces cinq  
 » lignes ; elles sont creusées dans la pierre environ 3  
 » lignes de profondeur ; on observe aisément toutes les  
 » places des crampons des lettres ; je ne sais de quelle  
 » matière elles étaient, il n'en reste pas le moindre ves-  
 » tige dans le lieu où elles ont été cramponnées... Con-  
 » sacrez quelques moments de vos loisirs pour nous dé-  
 » couvrir à quel Empereur la communauté de Nimes  
 » avait dédié cet édifice et à quel usage il servait. Ces  
 » questions difficiles sont proportionnées à votre savoir  
 » et conformes à vos goûts... Faites nous part, au  
 » moins, de vos doutes ».

Il nous a paru nécessaire de comparer entre elles, avant d'aller plus loin, les indications contenues dans les deux documents dont la connaissance vient de vous être donnée, et nous vous étonnerons peut-être beaucoup en signalant à votre attention les différences considérables qu'on y remarque.

D'un côté, en effet, deux fragments portant les lettres IO et ORVM se trouvent au nombre de ceux dont les dessins ont été envoyés à l'Académie des inscriptions, et, au contraire, ne figurent pas au rang de ceux que M. le chanoine Séguier a fait connaître à son frère, tandis que, d'un autre côté, l'Académie de Paris n'a jamais connu les fragments, au nombre de trois, qui portent les lettres ARIS,  $\begin{matrix} RV \\ A \end{matrix}$  et  $\begin{matrix} N \\ O \end{matrix}$ , que M. le chanoine Séguier mentionne cependant dans sa relation.

De ces cinq fragments, quatre sont aujourd'hui com-

plètement perdus, et celui qui porte les lettres ARIS a été seul conservé. Il semble résulter de là, que les deux fragments IO et ORVM, après avoir été découverts en 1739, pendant les premières fouilles, n'en ont pas été retirés comme les autres fragments découverts à la même époque et y sont restés, au contraire, enfouis et cachés sous la terre, puisque M. le chanoine Séguier ne les a pas vus en 1740, tandis que les trois autres fragments n'ont dû être découverts qu'à cette dernière date, c'est-à-dire après la reprise des fouilles, et ont été laissés, à ce moment, dans les tranchées, à cause du peu d'importance que leurs faibles dimensions permettaient de leur attribuer, en exceptant toutefois le fragment ARIS que nous possédons et qui a dû être retiré seul.

Des différences d'une autre nature doivent vous être signalées encore entre les deux documents que nous examinons, car parmi les fragments parvenus jusqu'à nous, il en existe deux que M. le chanoine Séguier a reproduits tout autrement que sur la planche publiée par l'Académie des inscriptions.

Sur l'un de ces fragments, en effet, on ne voit, d'après le dessin de l'Académie, que les trois lettres ARM, tandis que, d'après M. le chanoine Séguier, dont la lecture est conforme à la réalité, on y trouve non-seulement ARMO, au lieu de ARM, mais encore les lettres STI placées sur une seconde ligne.

Quant au second fragment, il ne porterait, d'après la planche de l'Académie, que les lettres ETER avec un D placé au dessous, quand, d'après la relation envoyée à Séguier par son frère, il y a sur ce même fragment, qui est d'une importance capitale, l'indication positive de *trois lignes* parfaitement distinctes les unes des autres.

Et comme ces deux fragments aujourd'hui conservés dans le Musée de la Ville se trouvent reproduits en fac-



simile, aussi exactement que possible, sur la 1<sup>re</sup> feuille des dessins annexés à ce mémoire, où ils portent les numéros V et VI de la figure 1, il est facile de s'assurer, en consultant ces dessins, de la grande exactitude des renseignements fournis à Séguier, et par conséquent de l'insuffisance complète de ceux qui ont été envoyés à l'Académie des inscriptions.

Il n'est donc pas étonnant de voir M. de la Bastie déclarer, dans son rapport, que les documents mis à sa disposition « ne sauraient suffire pour restituer le » sens de l'inscription à laquelle ils se rapportent », tandis que, au contraire, nos archives nous apprennent que Séguier s'est cru assez bien renseigné pour entreprendre de restituer cette inscription toute entière, et qu'il s'en est occupé immédiatement après son retour à Nîmes. Nos anciens procès-verbaux constatent, en effet, qu'il a communiqué à l'Académie, le 3 novembre 1758, un mémoire justificatif de cette restitution, et le texte de ce mémoire a été considéré alors comme assez important pour être déposé in-extenso dans nos archives, où il existe encore.

Il est intitulé : *Conjectures de M. Séguier sur une inscription en bronze dont on retrouve les traces dans des fragmens de frises antiques trouvées près de la Fontaine de Nîmes et actuellement déposées dans le Temple de Diane.*

La note suivante est d'ailleurs jointe à ce manuscrit :

« M. l'abbé Séguier en avait pris le dessin, dans le » temps des fouilles, comme on le voit dans les monu- » ments conservés à l'Académie. Il l'avait communiqué » à M. Séguier, avec tous les autres, et c'est par leur » réunion que ce savant antiquaire a restitué ce monu- » ment, qui étoit évidemment destiné pour un portique » placé vis-à-vis des bains de la Fontaine et qui devoit » faire une décoration superbe, puisque ce qui nous

» reste de l'entablement annonce une architecture des  
» plus beaux temps d'Auguste ».

Nous sommes autorisés à considérer aujourd'hui, ainsi qu'on le verra plus tard, le projet de restitution alors adopté par Séguier, comme très insuffisant et très incomplet ; malgré cela, l'intérêt qui s'attache, pour nous, à tous les travaux de cet illustre antiquaire nous décide à reproduire le texte complet de son mémoire :

« Cette inscription n'avait aucun point ; les mots  
» étoient séparés les uns des autres par un espace suffisant à la première ligne et beaucoup plus grand à la seconde. On n'a de cette inscription que les premiers mots suivis des premières lignes ; quelques lettres de tout le reste se voyoient encore dans les fragments qu'on en a rassemblés au Temple de Diane, et où l'on a déposé presque tout ce qu'on a retiré du sein de la terre. Je vais faire voir qu'à l'aide de ces lettres éparses on pourroit la rétablir et découvrir la destination primitive de ce somptueux édifice dont nous admirons les débris. Ce ne sont icy que des conjectures ; je laisse aux savans à décider si elles ont quelque probabilité ».

» L'on voit d'abord, à la première ligne, et au commencement de l'inscription, ces deux mots :  
» **RESPUBLICA NEMAVSESIVM** ; voilà qui nous indique clairement que le public, notre république, la communauté, a fait bâtir ce monument ».

» On lit à la seconde ligne, **IMPERATORIS**. Ce mot est suivi d'un autre dont il reste **CA**, et, dans un fragment, **ARIS**. Il est facile, en les rapprochant (*sic*), d'y lire **CAESARIS** ».

» Un troisième fragment a deux lettres **TI** à la fin et une qui précède, dont il reste une extrémité du sommet, qui paraît une **S** ; c'est la fin du mot **AVGVSTI** dont la première lettre se trouve aussi à un autre morceau ».

» On remarque encore un I et un A tout isolé et qui  
» est beaucoup séparé de la lettre qui précède. Cet I ne  
» me paraît être que la dernière lettre du mot FILII.  
» Je parlerai bientôt de l'A, en sorte qu'en rassemblant  
» ces mots, on peut probablement conjecturer qu'il y  
» avoit :

IMPERATORIS CAESARIS AVGVSTI D FILII

» Revenant à la première ligne, après les deux pre-  
» miers mots, on voit, au fragment qui a STI, les  
» lettres ARMO qui répondent au-dessus ; je les prends  
» pour les restes du mot MARMORIBVS ».

» Tous les débris qu'on a retrouvés de cet édifice nous  
» prouvent qu'on n'avait pas épargné ce marbre, qui  
» étoit d'autant plus précieux icy, qu'il falloit (*sic*) le  
» faire venir de loin. Peu après, on voit un autre frag-  
» ment : QVE et le commencement d'un O et celui d'un  
» N à un morceau qu'on a négligé de conserver et qui  
» avait au dessous un O pour la seconde ligne. Il est  
» aisé de supposer qu'il y avait ATQVE ORNAMENTIS.

» Cet édifice étoit décoré de tous les ornemens que  
» l'architecture a de plus recherché. Voilà donc pour la  
» première ligne :

RESPUBLICA NEMAVSESIVM...MARMORIBVS ATQVE ORNAMENTIS

» Mais tout cela ne nous donne point encore la desti-  
» nation de l'édifice : il reste à sçavoir le mot dis-  
» tintif (*sic*) qui le caractérise. Heureusement que l'on  
» a conservé trois lettres d'un fragment qui nous l'in-  
» dique ».

» J'y vois RV pour la première ligne et un A au des-  
» sous pour la seconde. Ces RV font partie du mot  
» LAVACRVM et l'A est le commencement du mot  
» AVGVSTI. Voilà qui découvre que tout cet édifice  
» étoit destiné, avec ceux qui étoient attenants, à l'usage  
» des bains ; il ne reste qu'à parler de l'A isolé placé

» après l'I. La distance qui est entre cette lettre et la  
» précédente, de même que l'espace qui la suit, montre  
» qu'il faisait un mot à part et que c'étoit une préposi-  
» tion. Dans le dernier fragment dont j'ai parlé, on  
» trouve un O au dessous du jambage d'un N. Cet O  
» est, à mon avis, le reste du mot SOLO, ce qui mar-  
» quoit qu'on avoit fait cet édifice du fondement jus-  
» qu'au faite».

» Il ne manque plus, pour terminer l'inscription, que  
» d'y supposer le mot *fecit* ou *faciendum curavit*,  
» qu'on exprimait par le sigle F.C, et la voilà com-  
» plète ».

» Je la donne ici avec la marque de ce qui reste et  
» de ce que j'ai suppléé. Les lettres tracées par des  
» points (1) sont celles qui manquent :

RESPUBLICA NEMAVSESIVM *lavacrVM cum mARMORibus atQVE OrNamentis*  
IMPERATORIS CAESARIS *Augusti d filii A solo f c*

» Je ne dois pas oublier de faire connaître à qui l'on  
» est redevable de la conservation des caractères les  
» plus précieux de ces débris, du fragment qui contient  
» parties des lettres du mot LAVACRVM ; c'est à mon  
» frère, chanoine de l'église collégiale de Saint-Gilles,  
» qui, se trouvant alors à Nismes et prévoyant toute  
» l'utilité que je pourrois retirer du détail historique de  
» tout ce qu'on découvroit journellement, ne manquoit  
» point de suivre les ouvriers et de copier et dessiner  
» tout ce qui lui paroissoit intéressant. Il n'oublia pas  
» de marquer avec soin tous les caractères de nôtre  
» inscription, et afin de les mieux rassembler, il en-  
» gagea les ouvriers par de petites libéralités à déterrer  
» avec attention tout ce qu'y pouvoit y appartenir. Ces  
» fragments furent ensuite portés au Temple de Diane ;  
» on les y voit aujourd'hui. Mais l'on négligea, dans

(1) Les lettres ponctuées par Séguier ont été imprimées en italique.

» ce transport, d'y faire porter ceux qui contenoient  
» partie des mots LAVACRVM et SOLO qui sont les  
» plus utiles (*sic*). Ce n'est qu'à l'aide du manuscrit  
» de mon frère que j'ay pu en faire usage et faire revi-  
» vre par là la mémoire de ce somptueux édifice ».

» Lorsqu'on découvrit, en 1739, les restes de cette  
» inscription, avec plusieurs autres monuments anti-  
» ques, les savans du pais en envoyèrent la relation  
» à M. le cardinal de Polignac, qui la communiqua au  
» baron de la Bastie. Deux savans anglois, qui étoient  
» à Nismes en ce tems-là, lui en donnèrent aussi des  
» copies, dans le voyage qu'ils firent ensuite à Paris.  
» La Bastie fut plus satisfait des mémoires des Anglois  
» que de ceux de nos savans, qu'il n'avoit pas trouvés  
» assez fidèles. On a imprimé dans le xiv<sup>e</sup> volume des  
» Mémoires des Inscriptions et Belles-lettres sa disser-  
» tation sur toutes ces antiquités. En parlant de cette  
» inscription, il convient que *les différens fragmens*  
» *qui la composent ne sauroient suffire pour en res-*  
» *tituer le sens tout entier* (p. 110). Il n'en avoit pas  
» eû une copie assez exacte, comme il est aisé de s'en  
» convaincre, en la comparant avec celle que je donne.  
» Il soupçonnait, à l'aide d'un fragment où il y avoit un  
» I O, que c'étoit une dédicace à Jupiter, *Iovi Optimo*  
» *Maximo*, et que ce fragment contenait les premières  
» lettres de l'inscription. Je ne l'ai point retrouvé ;  
» peut-être n'étoit-il qu'une partie du mot SOLO, les  
» deux dernières lettres, dont on avoit pris L pour I. Il a  
» fort bien remarqué qu'il ne doit point paroître étrange  
» que notre ville y prit le nom de République. Gruter a  
» une grande quantité d'inscriptions où les villes d'Ita-  
» lie, des Gaules et d'Espagne se servoient de ce nom  
» pour désigner la communauté ».

» Il ne doit pas non plus paroître singulier de trouver  
» icy NEMAVSESIVM (1) pour NEMAVSENSIVM.

(1) NEMAVSESIVM est un génitif pluriel (note du manuscrit).

» L'on a, dans Gruter, des inscriptions où l'on lit :  
» LVGDVNESIS (1), EBORESIS (2), MISIENESIS (3),  
» CASTRESIS, et plusieurs autres où PN est retran-  
» ché. C'était à la grecque ; on la retranchait ordi-  
» nairement quand elle n'étoit point finale ; ainsi les  
» Grecs disoient : Ορτήσιοϛ pour HORTENSIVS et Γαλλια  
» Ναρθωνισια pour GALLIA NARBONENSIS ».

» La façade du monument étoit du côté des bains et  
» tournée vers le bassin de la Fontaine ; elle les domi-  
» noit et en faisoit partie. C'étoit apparemment un  
» portique destiné à recevoir ceux qui, se rendant trop  
» tard aux bains, attendoient que la place fût libre  
» pour y entrer. Ce serait donc ce que Vitruve appelle  
» *schola* (*De Archit.*, lib. 5, cap 10), que les inter-  
» prètes de cet architecte prennent pour un portique  
» attenant aux bains. Les restes de ce qu'on a décou-  
» vert confirment cette idée. Il devoit régner du côté  
» opposé une suite d'autres colonnes, sur le bassin à  
» qui l'on a donné le nom de *Bassin des Romains*.  
» Ce n'est pas icy le lieu d'entrer dans un plus grand  
» détail sur la construction de ces bains ; cela me mè-  
» nerait trop loin et seroit déplacé. Il me suffit d'avoir  
» fait connoître que c'en étoit, d'avoir restitué l'inscrip-  
» tion et de l'avoir comparée avec celle de notre Maison-  
» Carrée ».

» Je ne dois pas oublier d'avertir qu'outre ces frag-  
» mens qui restent de cette inscription, il y en a un  
» extrêmement fruste, qui avoit les lettres de bronze et  
» une inscription sur trois lignes, dont il reste encore  
» quelques lettres. [La proportion ne paroît pas la même  
» que celle de la frise et les lettres sont plus basses  
» d'un demi-pouce, et l'intervalle qu'il y a d'une ligne à  
» l'autre n'est pas exactement le même que celui de  
» l'inscription dont je parle, en sorte que je suis per-

(1) 426.5. (2) 328.8. (3) 542.6.

» suadé qu'il n'y appartenait point, et ne faisait point  
» corps avec les deux premières lignes] ».

» C'étoit apparemment une suite placée sur trois  
» lignes aux bandes de l'architrave. Le peu de lettres  
» qui restent ne permettent pas d'hazarder (*sic*) des  
» conjectures probables; les deux lettres de la première  
» ligne pourroient être les restes des mots [EXT]RA et  
» au dessous il y avoit peut-être [PARI]ETE[M]; mais  
» rien n'est plus incertain, puisqu'on peut y substituer  
» tout autre mot de la même désinence ».

» Voici la figure de ce fragment avec ses propor-  
» tions (1).»

Aussitôt après avoir communiqué à l'Académie le  
projet de restitution qu'on vient de lire, Séguier  
s'empessa de le porter à la connaissance de Ménard,  
qui se trouvoit, à cette époque, à Paris, pour surveil-  
ler l'impression de son VII<sup>e</sup> volume, et nos archives  
contiennent la minute *autographe* de la lettre qu'il lui  
écrivit à cette occasion. Elle est datée du 9 novembre  
1758, c'est-à-dire de six jours seulement après la séance  
de l'Académie.

En voici un extrait textuel :

« A Nîmes, le 9 novembre 1758.

» Je veux vous communiquer, Monsieur, mes conjec-  
» tures sur une autre inscription de notre ville, décou-  
» verte lorsqu'on travailloit à la Fontaine et dont il  
» nous reste quelques fragmens. C'est celle qui com-  
» mence par ces mots : RESPUBLICA NEMAVSE-  
» SIVM, qui étoit à la frise d'un superbe édifice orné de  
» colonnes en marbre, élevé en face des bains, à qui

(1) Cette figure est reproduite en fac-simile sous le n<sup>o</sup> 3 de la première feuille de nos dossiers (Note des rapporteurs).

» l'on a donné le nom de Nymphée. A mesure que je  
» travaillois à la dissertation sur celle de la Maison-  
» Carrée, j'ai voulu faire la comparaison de la méthode  
» que l'on avoit suivi (*sic*) de cramponer (*sic*) les lettres  
» dans l'une et dans l'autre. Cela m'a donné occasion  
» d'examiner celle-ci et d'essayer s'il étoit possible de  
» la restituer. J'ai d'abord comparé ce que l'on avoit  
» envoyé à M. le cardinal de Polignac, lorsqu'on fit la  
» découverte, et dont M. de Bimard, votre confrère,  
» s'étoit servi dans sa dissertation qu'il lut à l'Acadé-  
» mie sur les monumens antiques qu'on trouva à peu  
» près dans ce tems-là ».

» J'ai vû que la copie qu'on avoit mandé (*sic*) de tous  
» ces fragmens n'étoit pas entièrement conforme avec  
» ce qui existe, et qu'il falloit qu'il s'en fût égaré quel-  
» ques-uns que nous n'avons plus. J'avois devant moi  
» une copie plus exacte que mon frère qui avoit été  
» présent à la découverte m'avoit mandé (*sic*) en Italie  
» et dont je pouvois me fier. C'est à l'aide de son mé-  
» moire que je crois pouvoir restituer le mot principal  
» de l'inscription. C'est vous que j'en fais le juge et à  
» qui je m'en rapporte pour constater mes conjectures».

» Voici ce que l'on voit aujourd'hui de cette inscrip-  
» tion dans les fragmens conservés au Temple de  
» Diane :

|                       |      |      |       |
|-----------------------|------|------|-------|
| 1                     | 2    | 3    | 4     |
| RESPUBLICA NEMAVSESIV | ARIS | ARMO | QVE O |
| IMPERATORIS CA        |      | STI  | I A   |

5      6

» J'ai retrouvé dans le mémoire de mon frère RV et N  
» deux petits fragmens fort essentiels. A O  
» J'ai vû qu'on ne pouvoit douter que cette inscrip-  
» tion fut sur deux lignes; qu'à la première il y avoit, au  
» commencement, RESPUBLICA NEMAVSESIVM ,  
» étant fort facile de suppléer la partie de l'V et l'M



» qui manquent; j'ai ensuite fait réflexion que l'on  
» avoit employé beaucoup de marbre dans cet édifice,  
» puisque les colonnes avec leurs bases et leurs chapi-  
» teaux en étoient. Cela m'a porté à croire que ARMO  
» étoit le reste de MARMORIBVS. Le marbre n'étoit  
» pas le seul ornement de ce bâtiment. Tout ce qu'on a  
» pû retrouver nous indique qu'on l'avoit décoré de tout  
» ce que l'architecture a de plus recherché ».

» J'ai vû le fragment QVE O qui m'a paru pou-  
» voir s'interpréter par ATQVE ORNAMENTIS, d'au-  
» tant plus que le 6<sup>e</sup> fragment avoit une partie d'une N  
» que je crois être de ce mot ».

» Venons à la seconde ligne : il y a d'abord IMPE-  
» RATORIS, ensuite CA et peu après ARIS. En joi-  
» gnant CA avec ARIS, il est facile de présumer qu'il  
» y avoit CAESARIS. J'ai ensuite trouvé sous ARMO,  
» les lettres TI qui étoient précédées d'un S, dont il  
» reste un bout du sommet, ce qui m'a donné STI.  
» Dans le fragment conservé par mon frère, j'avois un  
» A qui quadre (*sic*) fort bien pour faire le mot AV-  
» GVSTI. J'ai remarqué après cela un I isolé sous le  
» mot QVE. Tout le monde sait qu'Auguste, dans les  
» inscriptions et les médailles, s'y qualifie *Divi filius* ;  
» on peut donc conjecturer que cet I est la dernière  
» lettre du mot *filii* et qu'il y avoit D.FILII. Après cet I,  
» j'ai vu un A qui en étoit fort séparé ; je le prens (*sic*)  
» pour une préposition ; un O suivoit dans le fragment  
» qui avoit partie d'un N; ainsi j'ai lu A SOLO, *a fonda-*  
» *mentis*. Il restoit encore à deviner le principal mot de  
» l'inscription, celui qui caractérisoit cet édifice ».

» Je n'avois qu'un fragment du mémoire de mon  
» frère, où je voyois RV et précisément au-dessus de  
» l'A que j'avois employé pour le mot AVGVSTI.  
» Après avoir bien réfléchi sur les bains auxquels cet  
» édifice étoit attaché, j'ai cru qu'on pouvoit raison-  
» nablement suppléer LAVACRVM, et en mettant la

» préposition CVM, j'ai restitué l'inscription. Voici  
» comme je l'imagine :

RESPUBLICA NEMAVSESIVM LAVACRVM CVM MARMORIBVS ATQVE ORNAMENTIS  
IMPERATORIS CAESARIS AVGVSTI D FILIA SOLO FECIT

» Afin que vous puissiez (*sic*) mieux connoître ce que  
» je supplée, je vous l'envoie en plus grand charac-  
» tère (*sic*) ; les lettres ponctuées sont celles que j'ai  
» suppléé (*sic*).

» Les inscriptions antiques nous parlent du *lava-*  
» *crum Agrippinae*, du *lavacrum thermarum Anto-*  
» *nianarum* (Grut. 1079, 2), d'un *templum Augusti*  
» *cum ornamentis*, 227, 2, d'une *scholam cum statuis*  
» *et imaginibus ornamentisque omnibus*, 169, 5. *A so-*  
» *lo. . . fecit*, 6. 6. *A solo extractæ*, 22. 9 ; d'un bain  
» *muliebre a solo*, etc. Mur. 469.8. Voilà des autorités  
» que je pourrais accroître s'il en étoit besoin.

» *Si mes conjectures vous paroissent probables, je*  
» *vous communiquerai une autre fois le reste de*  
» *mes remarques. Je vous prie de les communiquer*  
» *aux savants de votre Académie qui ont fait une*  
» *étude particulière des anciens monumens. Leur*  
» *suffrage est une approbation à laquelle le public*  
» *se rend, et qui est la meilleure preuve que l'on*  
» *puisse apporter.*»

Séguier s'occupe ensuite, à la fin de cette lettre, de quelques autres affaires tout à fait distinctes de celle qui nous intéresse ici ; et il nous a semblé, par ce motif, complètement inutile d'en continuer la transcription. Mais nous ne devons pas négliger de faire remarquer que le même savant n'a tenu aucun compte, ni dans sa lettre, ni dans sa précédente dissertation, des deux fragments aujourd'hui perdus, que la planche de l'Académie des Inscriptions nous a cependant fait connaître et qui portaient, sur une seule ligne, le premier, les

quatre lettres ORVM, et le second, les deux lettres I O, en caractères plus grands que les autres.

Cette omission n'est pas sans importance et semble, au premier abord, assez difficile à comprendre. On ne comprend pas davantage les motifs qui l'ont engagé à ne faire aucune mention, dans sa correspondance avec Ménard, du fragment qui porte le n° VI de notre dessin, sur lequel on voit encore aujourd'hui les restes incontestables de trois lignes? Puisqu'il en avait parlé à la fin de sa dissertation, lue devant l'Académie de Nîmes, il était parfaitement naturel qu'il en parlât aussi dans sa correspondance, et son silence absolu, dans ce cas, semble difficilement explicable.

Nous comprenons encore moins, s'il est possible, la présence dans nos archives d'une seconde copie de la lettre du 9 novembre 1758, écrite d'une autre main que la minute autographe et sur laquelle la phrase soulignée à la fin de notre transcription précédente, se trouve remplacée par les paragraphes suivants, quoique tout le reste de la lettre y soit textuellement reproduit.

« *A l'égard du fragment qui étoit sur trois lignes, et qui paroissent (sic) faire suite avec cette ins-*

RA

» *cription, on n'y voit que* *ETEN* .  
D

» *La proportion de la frise ne peut qu'à peine y convenir ; les lettres sont plus courtes d'un demi-pouce. Ainsi, je crois qu'il y avoit encore à l'Architrave une autre inscription dont ce fragment faisoit partie ».*

» *Si mes conjectures vous paroissent avoir quelques probabilités, je vous promets la suite de mes remarques sur les dépendances et l'usage de cet édifice ».*

Ainsi, l'omission que nous venons de signaler comme inexplicable, se trouve parfaitement réparée sur ce nouveau texte, pendant que, d'un autre côté, les recomman-

dations relatives aux communications à faire à quelques membres de l'Académie y sont, au contraire, complètement supprimées ; et il y a plus encore, car on trouve, sur cette seconde copie, immédiatement au-dessus de l'inscription restituée et en regard du mot LAVACRVM, un renvoi correspondant à une note marginale dont voici le contenu :

« D'autant mieux que, dans un fragment rapporté par » M. de la Bastie, j'ai trouvé ORVM, qu'on a peut-être » mal lû pour CRVM. »

Il est à peu près impossible, et dans tous les cas sans intérêt, de dire aujourd'hui avec certitude quelle est, de ces deux lettres, si différentes l'une de l'autre, celle qui a été réellement envoyée à Ménard. Il est cependant extrêmement probable que c'est la première, si l'on en juge par le texte de la réponse dont nos archives possèdent aussi une copie manuscrite que nous reproduisons ici :

*Réponse de M. Ménard, datée du 29 novembre 1758 :*

« Vos conjectures, Monsieur, sur l'inscription dont il » nous est resté quelques fragmens placés le long de la » frise du péristyle qui faisait face à nos bains antiques, » sont très ingénieuses et vous la restitués (*sic*) d'une » manière très plausible et très vraisemblable, en termes » bien lapidaires et de la bonne antiquité. *C'est le sentiment de ceux de nos académiciens à qui je l'ai » montrée* (1) ».

(1) Puisque Ménard prend la peine d'annoncer à Séguier qu'il a montré sa lettre aux académiciens de Paris, il semble naturel d'en conclure que la lettre qui lui a été effectivement envoyée est précisément celle où Séguier lui a dit : « *Je vous prie de communiquer mes conjectures aux savants de votre Académie* », conformément aux indications de la minute autographe dont nous avons reproduit le texte complet,

» Mais, après tout, ce ne sont là que de pures con-  
» jectures qui, n'étant pas assés (*sic*) éclaircies par les  
» traces et les fragments qui nous restent, ne présen-  
» tent pas une grande certitude. Il s'agiroit encore de  
» savoir si la frise ou le frontispice de ce péristyle  
» n'avoit pas une étendue qui demandoit un plus grand  
» nombre de mots que ceux que vous y avez supplés,  
» pour la première comme pour la seconde ligne, au-  
» quel cas, il faudroit sans doute concevoir l'inscrip-  
» tion d'une manière différente. Il paroît même que ces  
» deux lignes s'étendoient sur le retour de l'entable-  
» ment, ainsi que l'indiquèrent d'autres pierres de ces  
» édifices trouvées parmi les décombres dans le temps  
» des découvertes. Je crois donc que nous pouvons re-  
» garder ceci comme une véritable énigme très obs-  
» cure, impossible même d'expliquer. Heureux encore  
» d'avoir pû retrouver avec évidence la démonstration  
» de la communauté de Nismes qui fit faire tous ces bâ-  
» timents, et celle de l'empereur Auguste. Mais bor-  
» nons-nous là ; au reste, vous y lisés *nemausesium*,  
» je n'y ai vû que *nemausesis*, ce qui, à la vérité, étoit  
» également en usage. Quant à l'édifice en lui-même,  
» il ne faut pas douter qu'il n'ait servi à l'ornement et  
» à l'usage des Bains ».

» Vous verrés, dans mon 7<sup>e</sup> volume, une planche  
» particulière (1) qui en représente l'entablement des-  
» siné avec soin et avec exactitude, d'après les débris  
» ramassés et rejoins suivant les règles de l'architec-  
» ture, et qui nous annonce de grandes beautés pour  
» tout le reste. Quelqu'un a crû trouver dans ce bâti-  
» ment les restes d'un temple consacré à Auguste. J'ai-  
» merois de voir vos conjectures sur sa destination vé-  
» ritable et ce que vous en pensés ».

(1) Voir cette planche à la page 66 du VII<sup>e</sup> volume de l'*Histoire de Nîmes* de Ménard.

Les observations et les critiques contenues dans cette lettre sont presque toutes fort justes. Il est probable cependant que Séguier ne les a pas considérées, à ce moment, comme telles ; c'est au moins ce qu'on peut conjecturer en lisant, entre les lignes, sa réponse, datée du 22 décembre 1758, et une lettre adressée par lui, le même jour, à son frère le chanoine.

Comme nos archives contiennent des copies de ces pièces, que leur brièveté nous engage à reproduire, nous les transcrivons encore :

*Copie de la lettre de M. Séguier, du 22 décembre 1758, à M. Ménard, à Paris, en réponse à la lettre précédente :*

« Je ne vous ai communiqué mes conjectures sur  
» l'inscription des Bains que comme de simples con-  
» jectures. Quoiqu'il soit aisé de s'assurer de la hauteur et  
» de la longueur de la façade de ce bâtiment par ce qui  
» en reste, et par là de voir si l'inscription était plus  
» longue, et si celle que j'ai imaginé (*sic*) devoit en  
» remplir la frise, ce qui donneroit plus de probabilité  
» à ma conjecture, je ne m'abandonnerai pas cepen-  
» dant à mes idées ; le temps à venir nous apprendra  
» quelque chose de positif. Au reste, je ne crois nulle-  
» ment que l'inscription s'étendit sur le retour de l'en-  
» tablement. Je ne connais point d'édifice antique où  
» l'on aye placé une inscription sur le retour. Il y  
» a clairement NEMAVSESIVM ; on voit la moitié  
» de l'V .

---

*Copie d'une lettre écrite, le même jour, par Séguier,  
à son frère le chanoine :*

« Nîmes, le 22 décembre 1758.

» J'ay communiqué, mon cher frere, à M. Ménard  
» l'inscription des Bains que j'ay taché de restituer, afin  
» qu'il en conférât avec les savans de l'Académie. On  
» m'a répondu *que mes conjectures étoient très-ingé-*  
» *nieuses ; que je la restituois d'une manière très-*  
» *plausible et très-vraisemblable, en termes bien lapi-*  
» *daires et de la bonne antiquité ; que c'étoit là le*  
» *sentiment des Académiciens à qui on l'avoit mon-*  
» *trée, MAIS QUE CE N'ÉTOIT LA QUE DE PURES CONJEC-*  
» *TURES* ».

» Je ne l'ay pas faite (*sic*) passer ni annoncée que  
» comme une conjecture. Le tems nous apprendra peut-  
» être quelque jour si j'ay deviné. Je n'ay pas voulu  
» vous faire attendre davantage pour vous communi-  
» quer cette réponse dont vous m'avés paru curieux ».

Il est à peu près certain néanmoins qu'après avoir écrit ces lettres, Séguier ne conserva pas longtemps la confiance que son projet de restitution lui avait d'abord inspirée, car voici en quels termes il s'est exprimé dans la dissertation qu'il a fait imprimer, en 1759, sur l'*Antienne inscription de la Maison-Carrée* :

« Pour mieux faire connaître le mécanisme des ou-  
» vriers qui posèrent l'inscription de notre Temple (la  
» Maison-Carrée), et mettre en évidence la méthode qu'ils  
» suivoient pour attacher les lettres de bronze, il est à  
» propos d'en faire la comparaison avec celle d'un au-  
» tre édifice élevé autrefois près de la Fontaine de  
» Nîmes, dont on a découvert des restes considéra-  
» bles, lorsqu'on travailloit à la rendre plus abondante  
» et plus utile aux habitants. Ce que l'on a déterré

» annonce en grand sa magnificence. Les fondements  
» étaient d'une solidité à toute épreuve; cinq à six as-  
» sises de pierres d'une toise de long, liées par des  
» crampons, formoient un massif continu d'environ  
» douze toises de long et deux de large. C'étoit le fon-  
» dement qui portoit des colonnes de marbre blanc d'or-  
» dre corinthien avec des chapiteaux à feuille d'olivier.  
» L'entablement n'étoit que de pierres de Lens, dont la  
» carrière est dans le voisinage de la ville. On y re-  
» trouve une partie assez considérable du fronton et de  
» la frise qui paroissent d'une moindre étendue. Cette  
» frise étoit chargée d'une inscription en bronze; les  
» lettres étoient enchâssées dans un petit canal ou rai-  
» nure qui en arrêtoit les jambages, et retenues par les  
» tenons qui entroient dans les trous qu'on avait pra-  
» tiqué (*sic*) pour les sceller contre le mur ».

» L'inscription n'étoit peut-être pas tout entière sur  
» la frise; ce qui reste nous donne à connaître qu'elle  
» s'étendoit sur deux lignes. Chaque lettre avait 6 pou-  
» ces 1/2 de haut. Les lettres A. B. C. I. N. R. V. y  
» étoient attachées par le même nombre de crampons  
» qu'au temple des petits-fils d'Auguste; mais l'E. O.  
» P. S. T. ne tenaient qu'à deux, de même que le Q et  
» l'M en avaient quatre; les autres lettres ne s'y trou-  
» voient point. Il n'y avoit aucun point; les mots  
» étoient séparés l'un de l'autre par un espace suffi-  
» sant, beaucoup plus grand à la seconde ligne, où les  
» lettres n'étoient pas si pressées. On n'a presque de  
» cette inscription que les premiers mots de ces deux li-  
» gnes. Quelques lettres éparses se lisent encore sur les  
» fragments qu'on a rassemblés au Temple de Diane,  
» où l'on a mis en dépôt tout ce que l'on a retiré du  
» sein de la terre. *Ces caractères ne sont pas assez*  
» *suivis pour m'engager à hazarder des conjectu-*  
» *res probables et me flatter de pouvoir deviner l'an-*  
» *cienne inscription. Cette découverte est réservée à*



» *des savans dont les connoissances étendues sont*  
» *infiniment au-dessus des miennes. Le temps à ve-*  
» *nir nous découvrira peut-être de quoi fixer nos*  
» *doutes, et nous apprendra avec certitude l'usage*  
» *de ce bâtiment, construit avec tant de magnifi-*  
» *cence dans le voisinage de nos Bains* ». (Edition de  
1776, pages 55 et 56).

Il résulte de cette dernière citation qu'en 1759 Séguier lui-même était déjà bien loin d'accorder à sa restitution de l'inscription du monument de la Fontaine, autant de confiance qu'il lui en accordait encore à la fin de 1758. Il nous est impossible de dire comment un changement aussi brusque a pu s'introduire dans ses idées ; nous le signalons cependant, parce qu'il nous laisse maintenant beaucoup plus libres pour vous faire connaître, à la fin de cette longue discussion, toutes les erreurs et toutes les impossibilités que le projet de Séguier renferme.

D'une part, ce projet ne tient aucun compte ni des deux fragments portant les lettres I O et ORVM, dont l'ancienne existence ne peut pas être contestée, ni du fragment n° VI de notre dessin, sur lequel on voit encore les traces de trois lignes, et qui appartient d'une manière certaine, ainsi que nous le démontrerons bientôt, à l'inscription antique elle-même ; d'autre part, ce même projet fixe, contrairement à toute vraisemblance, à cinq toises et demie seulement (1) la longueur totale

(1) Voici, en effet, le texte d'une note mise, dans les archives de l'Académie, sur un dessin coté de la restitution projetée par Séguier, où les lettres qui manquent se trouvent simplement ponctuées.

« M. Séguier avait eu la patience de mesurer chaque fragment avec la plus grande exactitude. On voit qu'il a marqué la quantité de pouces qu'occupe chaque lettre et la distance qu'il y a de l'une à l'autre. Elles ont chacune 6 pouces et 4 à 6 lignes de hauteur ; d'après ces mesures et en supposant les lettres ponctuées qui manquent dans les mêmes proportions que celles connues, on peut con-

d'un édifice dont les fondations formaient, d'après Séguier lui-même, *un massif continu d'environ 12 toises de long*, comme on l'a vu par la citation précédente.

Ces deux objections ont certainement une grande portée. Si, cependant, on voulait la méconnaître et aller jusqu'à croire, avec Séguier, qu'elles ne reposent sur aucun fondement sérieux, son projet de restitution n'en deviendrait pas meilleur pour cela, et resterait encore complètement inadmissible par les divers motifs qu'il nous reste à vous faire connaître, et en premier lieu, parce que les noms de l'empereur IMPERATOR CAESAR AVGVSTVS D FILIVS n'y sont pas écrits conformément à la règle ordinaire et dans l'ordre constamment adopté sur les autres inscriptions de Nîmes, où l'on trouve toujours les trois derniers mots placés de la manière suivante, c'est-à-dire dans un ordre précisément inverse :

IMPERATOR · CAESAR · DIVI · FILIVS · AVGVSTVS,  
etc., etc. . .

Ainsi qu'on le voit :

1° Sur l'inscription de la Fontaine où on lit :

IMP·CAESARI·DIVI·F  
AVGVSTO·COS NONVM  
DESIGNATO·DECIMVM  
IMP·OCTAVOM

2° Sur celle de la Porte d'Auguste dont voici le texte :

IMP CAESAR DIVI F AVG COS XI TRIB POTEST VIII  
PORTAS MVROSQVE COLONIAE DAT.

» jecturer avec une espèce de certitude que la totalité de la frise où  
» était gravée cette inscription devait avoir environ 5 toises 1/2, soit  
» 33 pieds de longueur. »

Et 3° Sur les bornes milliaires qui portent toutes :

IMP . CAESAR  
DIVI-F AVG-PONTIF  
MAXVMVS COS · XII  
COS · DESIGNAT · XIII  
IMP · XIII · TRIBVNICIA  
POTESTATE · XX

De plus, on le remarquera, il y a constamment, sur ces inscriptions, DIVI-F et jamais D. FILIVS, comme Séguier l'a écrit à tort.

Une autre objection beaucoup plus grave est celle que l'on peut déduire de la forme même de la phrase si péniblement construite par Séguier ; car après avoir écrit :

RESPVBLICA NEMAVSESIVM lavacrVM cum mARMOribus atQVE OrNamentis  
IMPERATORIS CAESARIS AVGVSTI d filii A SOLO fecit,

il se trouve conduit à attribuer à la seule république de Nîmes tout l'honneur et toute la dépense de la construction des bains, ce qui ne l'empêche pas de désigner ensuite cette vaste construction sous la dénomination de LAVACRVM IMPERATORIS CAESARIS AVGVSTI D. FILII.

Cette manière de justifier le génitif attribué, sur l'inscription des bains, aux noms de l'empereur, est sans contredit fort étrange, pour ne rien dire de plus, alors surtout qu'il semblerait naturel de croire qu'on lisait sur cette inscription, ou au moins qu'on pouvait y lire :

.....LAVACRVM..... MVNIFICENTIA  
IMPERATORIS CAESARIS... A SOLO ERECTVM...

Admettons cependant le texte de Séguier ; il n'en restera pas moins certain qu'il est impossible de considérer

(1) Séguier met ici F. C pour Faciendum Curavit.

sa phrase comme régulièrement construite, puisque les mots IMPERATORIS CAESARIS, etc..., se rapportent bien plus naturellement, en raison de la place qu'ils occupent, aux mots MARMORIBVS ATQVE ORNAMENTIS qu'au mot LAVACRVM lui-même, et puisque, si l'on avait voulu les rapporter sûrement à ce mot LAVACRVM, il aurait été nécessaire d'écrire de préférence :

LAVACRVM IMPERATORIS CAESARIS..... CVM  
MARMORIBVS ATQVE ORNAMENTIS

A ces diverses objections, qui ne sont pas sans importance, on peut en ajouter une autre encore plus grave, s'il est possible, et se rapportant au système général de restitution adopté par Séguier, qui, après avoir éliminé un peu trop arbitrairement les fragments portant ORVM et IO qui ne convenaient pas à ses idées, et après avoir ainsi réduit à la forme suivante l'inscription qu'il voulait compléter :

RESPVBLICA NEMAVSESIV... RV... ARMO. . QVE O...N...  
IMPERATORIS CA...ARIS...A .....STI.....I A.....O...

s'est donné le droit d'allonger ou de raccourcir arbitrairement et à son gré les mots introduits dans les intervalles laissés vacants.

N'est-il pas évident, en effet, qu'en adoptant un pareil système, il devient facile, avec un peu d'adresse et de bonne volonté, de trouver sur l'inscription donnée tout ce qu'on veut y introduire ?

Séguier s'est cru autorisé à y lire :

RESPVBLICA NEMAVSESIVm lavacRvm cum mARMORibus atQVE OrNamentis  
IMPERATORIS CAesARIS A u g u S T I d f i l i A s o l o f c

Mais le citoyen Paulin Malosse, commissaire à la recherche des monuments d'arts et de sciences du département du Gard, auteur d'un mémoire intitulé : *Recherches sur deux monumens antiques de la Colonie de Nîmes*, imprimé à Avignon en 1803, n'a pas

Revue de Numismatique et de Epigraphie. Tome 1. 1911. Paris. 1911.

Fig. 1. Reconstitution de M. A. S. C.



Fig. 2. Reconstitution de M. A. S. C.

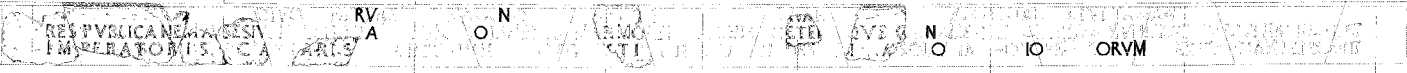


Fig. 3. Reconstitution de M. A. S. C.



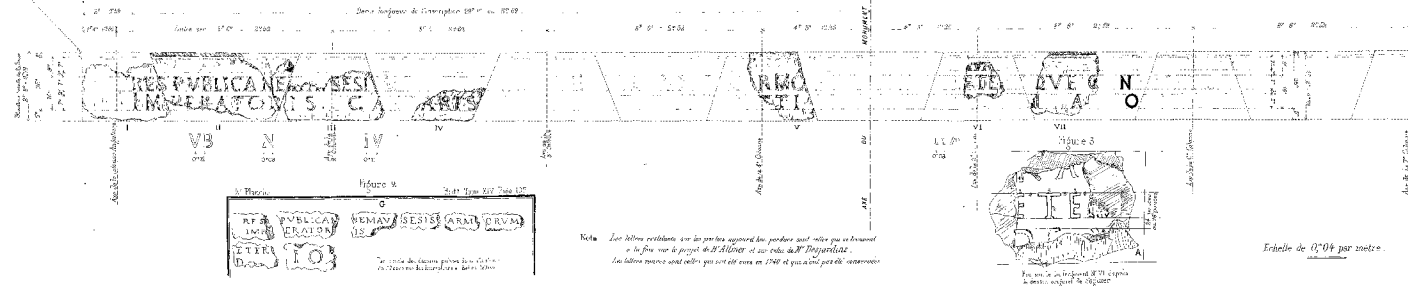
Figure 1

Restitution de la Prise du monument Romain de La Pailaine de Nîmes  
avec l'indication des 7 fragments antiques qui subsistent encore.

Donc hauteur de la partie restante entre les angles extérieurs des colonnes = 4 m 10 c. sans une 1/2 pierre romaine élevée à 10/200

Donc hauteur de la base = En dessous colonne de 2 m au-dessus base de 1 m 50

Donc hauteur de l'entablement 18 m au-dessus



hésité à lire, de son côté, sur la même inscription, en partant des mêmes données :

RESPVBLICA NEMAVSESIVm labRVm mARMOREum QVE Col (1) Nymphœum  
IMPERATORIS CAESARIS AUGUSTI pecuni A abs O l v t

Cette seconde lecture, aussi vraisemblable, on peut le croire, que la première, n'a pas empêché M. Jules Teissier-Rolland d'en proposer encore d'autres, lorsqu'il est intervenu, à son tour, dans cette discussion. C'est ainsi notamment que, dans le tome III de son *Histoire des eaux de Nîmes et de l'aqueduc romain du Gard*, imprimée en 1851, il propose, à la page 188, de lire, en conservant les mêmes données :

RESPVBLICA NEMAVSESIVm labRVm mARMOREumQVE OrNatum nymphœum  
IMPERATORIS CAESARIS AUGUSTI et Imp AnOnini pecunia absolut

Et qu'un peu plus loin, il met de préférence à la seconde ligne, pour opérer, dit-il, plus simplement et plus probablement :

IMPERATORIS CAESARIS AUGUSTI uel AnOnini p*ri* pecunia absolut

Cependant, en continuant sa discussion, il ne tarde pas à abandonner les deux restitutions qu'on vient de lire ; et comme rien ne l'oblige à laisser à la dernière place, avec Séguier et Ménard (2), les deux lettres  $\begin{smallmatrix} N \\ O \end{smallmatrix}$ , il les transporte, de son autorité privée, en avant du fragment  $\begin{smallmatrix} ARMO \\ STI \end{smallmatrix}$  ; et opérant alors sur le texte suivant :

RESPVBLICA NEMAVSEVSIV . . . . . RV . . N . . ARMO . . . QVE O . .  
IMPERATORIS CA . . ARIS . . A . . O . . STI . . . . I A . . .

il adopte, en définitive, à la page 312 de son tome III, la nouvelle lecture que voici :

RESPVBLICA NEMAVSESIVm lavacRVm thermasNymphœum mARMOREaQVEOrnamenta  
IMPERATORIS CAESARIS i Aurelii commOai augustI m I (3) Absolvebat

Il y a même plus encore, car il ne s'arrête à ce der-

(1) Malosse met ici C[OL] pour Colonîæ.

(2) *Histoire de Nîmes*. VII<sup>e</sup> volume, page 67.

(3) Teissier met ici [M] I pour Munifica Impensa !!

nier parti qu'après avoir indiqué, aux pages 305 et 306 du même volume, deux autres lectures qui ne sont pas plus sérieuses, et qu'il nous semble, par ce motif, complètement inutile de reproduire ici.

Vous le voyez, Messieurs, il suffit de comparer, même sommairement, ces diverses restitutions, soit entre elles, soit avec celle de Séguier, pour reconnaître aussitôt qu'elles sont aussi fantastiques et aussi mal justifiées les unes que les autres, et pour être autorisé à dire, non-seulement avec de La Bastie et Ménard, que les lectures qui ont été proposées jusqu'ici, pour l'inscription du monument de la Fontaine, doivent être considérées comme purement hypothétiques et comme absolument dénuées de preuves, mais encore qu'il y aura impossibilité complète de faire mieux, tant que les données sur lesquelles on s'appuyera ne seront ni plus nombreuses, ni plus précises, que celles dont il vient d'être parlé, et surtout tant qu'on persistera à ne tenir aucun compte des deux fragments qui portent ORVM et IO.

Il faut cependant rendre à M. Teissier-Rolland la justice de dire qu'il a été le premier à reconnaître que les deux mots de la dernière ligne, CAESARIS et AVGVSTI, au lieu de se trouver écrits sans interruption l'un à la suite de l'autre, comme tout le monde l'avait admis jusqu'à lui, y étaient, au contraire, séparés par un assez grand intervalle.

Le même auteur doit être mis aussi au rang de ceux qui se sont efforcés d'introduire, dans le texte de l'inscription antique, notre fragment n° VI, sur lequel il reste encore aujourd'hui des traces évidentes de trois lignes de lettres. Mais la solution qu'il a adoptée est bien étrange, puisque, au lieu de considérer ces trois lignes comme nécessairement contenues dans la hauteur de la frise, il a imaginé, au contraire, de les placer *au milieu même du fronton*, ce qui l'a conduit,



en lisant avec Séguier RA sur la première ligne, ETE sur la deuxième et un D suivi de deux autres lettres sur la troisième, de la manière indiquée sur la 1<sup>re</sup> feuille de nos dessins, fig. 3, à proposer successivement les deux restitutions suivantes, savoir :

Tantôt comme à la page 312 de son III<sup>e</sup> volume :

GRATA  
IN AETERNVM  
D L I (Dono Liberalitatis Imperialis)

et tantôt comme sur la planche qui se trouve placée à la fin de ce même volume :

GRATA  
IN AETERNVM  
DNE (Devota Numini Ejus)

De plus, on le remarquera, en enlevant ainsi à la frise ce fragment n<sup>o</sup> VI, qui lui appartient incontestablement, comme on le verra plus tard, il a pu n'attribuer que six colonnes à la longueur totale de la façade, qui en avait certainement huit.

Toutefois, avant d'entreprendre de le démontrer, et pour continuer à suivre l'ordre chronologique adopté jusqu'à ce moment, il nous reste à vous rappeler les projets de restitution qui vous ont été soumis, à diverses époques, par M. Auguste Pelet.

Le premier ne se trouve mentionné que dans le travail de M. Teissier-Rolland, à la page 187 du tome III, où il est donné de la manière suivante :

RESPUBLICA NEMA VSESIVM labRVm mARMoreum ornamentaQVECETera ex beNeficio  
IMPERATORIS CAESARIS AUGUSTI avri juli filii AeDIFICavit absOtintque

A cette époque, nécessairement antérieure à la publication du mémoire de M. Teissier, c'est-à-dire, en d'autres termes, antérieure à 1851, M. Pelet, comme la plupart de ceux qui s'étaient occupés avant lui de cette inscription, continuait à attribuer à Auguste la construction du monument de la Fontaine, quoique cette

hypothèse, que M. Pelet lui-même n'a pas tardé à abandonner, soit aujourd'hui généralement considérée comme tout à fait inadmissible. En outre, le même auteur ne tenait alors aucun compte ni du fragment sur lequel on avait lu ORVM, ni surtout de la première ligne du fragment n° VI, circonstances amplement suffisantes pour rendre sa restitution aussi incomplète et aussi fautive que les autres. Mais il l'a modifiée de fond en comble lorsqu'il a publié, en 1863, les deux mémoires dont nous avons déjà parlé, et qui sont intitulés, le premier : *Essai sur les anciens thermes de Nemausus et les monuments qui s'y rattachent* ; le second, *Essai sur une inscription monumentale découverte à Nîmes en 1739, d'après des documents nouveaux*.

Voici quelle est la restitution qu'il s'est efforcé de justifier à cette dernière époque :

*divae auy PlotiNAe*  
RESPUBLICA NEMAVSESIVM labRVm cum MARMORibvs cETERis QVE OrNamentis benefico  
IMPERATORIS CAESARIS AUGUSTI d f hADRIANI Ad nOVitatem restituit

Cette restitution est nouvelle dans toutes ses parties essentielles.

Les trois lignes qu'on y voyait sont d'abord franchement ajoutées, *pour la première fois*, ce qui n'a pas empêché M. Ern. Desjardins de dire, dans sa dissertation publiée par la *Revue archéologique* au mois d'août 1881, page 67, lorsqu'il y a parlé d'une autre restitution proposée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique du midi de la France*, page 198, n° 230 : « Ce qui donne une grande valeur à l'essai de restitution de M. Allmer, c'est qu'il est *le premier* à s'être aperçu que l'inscription avait trois lignes, et non deux ».

M. Pelet a fait, en même temps, beaucoup plus et beaucoup mieux, car il a lu NA, au lieu de RA, à la première ligne du fragment n° VI, en considérant ces deux

lettres comme faisant partie du nom de Plotine (PLOTINAE), et c'est précisément cette lecture qui l'a conduit à attribuer la dédicace de notre monument à Plotine, et par conséquent son érection à Hadrien, hypothèses que personne n'avait songé à émettre avant lui, et qui suffisent, à nos yeux, pour donner aujourd'hui une preuve bien remarquable de sa grande sagacité archéologique.

Il est néanmoins à peu près certain que ce savant archéologue s'est trompé, lorsqu'il a considéré le monument de la Fontaine comme dédié à Plotine déjà divinisée (DIVAE PLOTINAE), ou, en d'autres termes, comme élevé par Hadrien, après la mort de Plotine ; mais cette dernière hypothèse a été reproduite, on le remarquera, en 1881, par MM. Allmer et Ern. Desjardins ; si donc M. Pelet s'est trompé dans cette circonstance, on peut dire au moins qu'il s'est trompé en bonne compagnie. Il a d'ailleurs commis quelques autres erreurs qu'il nous reste à vous signaler encore, parce qu'elles achèvent de rendre son projet de restitution complètement inadmissible. On sait sûrement aujourd'hui que la frise de notre monument présentait, comme celle de la Maison-Carrée, une série alternative de sommiers placés au dessus des colonnes et de claveaux mis entre les sommiers, et l'observation de ce fait n'a pas échappé à M. Pelet, qui a rédigé son projet de restitution en considérant, avec nous, les trois fragments auxquels nous avons donné les n<sup>os</sup> I, III et VI, comme étant des sommiers, et ceux qui portent les n<sup>os</sup> II, IV et VII comme étant des claveaux. Mais au lieu de mettre ensuite à sa véritable place le fragment n<sup>o</sup> V portant les lettres  $\begin{matrix} \text{ARMO} \\ \text{STI} \end{matrix}$ , qui n'est, en fait, que le côté droit du 4<sup>e</sup> sommier, M. Pelet a eu le tort de considérer ce fragment comme le côté gauche du 3<sup>e</sup> claveau, ce qui est matériellement impossible.

Par suite de cette erreur, le mot AVGVSTI s'est trouvé

beaucoup trop rapproché, dans sa restitution, du mot CAESARIS, et ce seul rapprochement a suffi pour la rendre fautive.

A un autre point de vue, nous ne devons pas négliger de vous faire remarquer que ce fragment n° V est parfaitement lisse dans toute sa partie supérieure, où aucune lettre n'a jamais été placée, quoiqu'elle porte, comme nos dessins l'indiquent, sur son côté droit et au dessus de l'O du mot ARMO, un trou de scellement généralement considéré aujourd'hui comme provenant de la partie inférieure d'un E. Or, malgré cela, et malgré l'état de conservation de cette partie supérieure, M. Pelet a dû néanmoins la considérer comme détruite, puisqu'il a mis à sa place les trois lettres AVG, qui n'ont jamais pu se trouver en cet endroit.

En dernier lieu, il a continué à ne tenir aucun compte du fragment sur lequel on lisait ORVM ; et par tous ces motifs, sa dernière restitution, quoique exacte, comme on le verra plus tard, dans quelques-uns de ses détails, n'en doit pas moins être repoussée, quand on la considère dans son ensemble.

Cette opinion a été adoptée et même exagérée par Herzog, lorsqu'il s'est occupé, à son tour, de notre inscription, dans son *Histoire de la Gaule narbonnaise*, dont la publication remonte à 1864. Mais, il semble permis de le dire, il y traite M. Pelet avec une trop grande sévérité, car voici ce qu'on lit, à cette occasion, aux pages 25 et 26, n° 97 de son Appendice épigraphique :

« Præterea ad templum illud quod Dianæ dicitur,  
» anno 1739, tredecim fragmenta epistylîi cujusdam  
» sunt effossa, ex quibus hodie novem (1) intra ipsum

(1) Les *neuf* fragments dont Herzog parle ici, et qu'il donne comme conservés, à l'époque où son livre a été publié, dans l'intérieur du Temple de Diane, sont les mêmes que les *sept* fragments que l'on

» templum asservantur, ubi ipse ea descripsi ; ex qua-  
» tuor reliquis quæ deperdita nunc dicuntur, duo nota  
» sunt ex schedis Seguieri quas possidit A. Pelet, duo  
» nota sunt ex schedis Academiæ Parisiensis (*Mém.*  
» *de l'Acad. des Insc. et Belles-lettres*, vol. XIV,  
» page 107, pl. 2 G, XV, p. 160). Quæ fragmenta plus  
» semel exercuerunt eos qui antiquitatibus Nem. ope-  
» ram dederunt et peculiarem dissertationem de iis  
» scripsit A. Pelet. (*Essai sur une inscription monu-  
» mentale découverte en 1739.*)

» At neque is quidquam in lucem edidit, quod aliquam  
» habeat probalitatem ; (1) neque omnino hæc frag-  
» menta sufficere mihi videntur ut titulum possit res-  
» titui, nisi quod certo legitur initio sec. versus :  
» *Respublica Nemausesium* et agi videtur de monu-  
» mento aliquo ad imperatorem Hadrianum pertinenti.  
» Quæ cum ita sint, superfluum videtur ipsa fragmenta  
» apponere quæ, nisi sedulo depinguntur, nullius  
» omnino usus sunt ».

(1) Hæc sunt quæ Pelet inscripta esse vult : *Divæ Aug Ploti-  
nae* || *Respublica Nemausesium labrum cum marmoribus ceterisque  
ornamentis beneficio* || *Imperatoris Caesaris Augusti D. F. Hadriani  
ad novitatem restituit.* Quæ, invitâ Minervâ, inventa esse facile  
concedas.

trouve aujourd'hui réunis au Musée de la ville, et dont nous avons soi-  
gneusement relevé les dessins.

Si Herzog en compte neuf là où nous n'en portons que sept, c'est  
parce que le n° II et le n° III de notre série sont, en réalité, composés,  
l'un et l'autre, de deux morceaux, dont les cassures s'adaptent si exac-  
tement l'une sur l'autre, de la manière indiquée sur la deuxième feuille  
de nos dessins, qu'il nous a semblé permis de considérer les réunions  
de ces deux morceaux comme ne formant chacune qu'un seul et même  
fragment.

Aussi M. Allmer s'accorde-t-il avec nous pour ne compter que sept  
fragments quand, à l'inverse, M. Ern. Desjardins n'en indique que quatre  
dans son article publié par la *Revue archéologique*, page 66, parce  
qu'il considère nos quatre premiers fragments comme n'en formant, en  
réalité, qu'un seul.

On voit, par cette citation :

En premier lieu, qu'Herzog s'accorde avec M. Pelet pour reconnaître qu'il y avait réellement trois lignes sur l'inscription du monument de la Fontaine, puisqu'il y place les mots : *Respublica nemausesium* au commencement de la seconde ligne (Sec. versus).

Et en deuxième lieu, qu'il attribue, en termes formels, l'érection de ce monument à Hadrien, comme M. Pelet l'avait fait avant lui (Agi videtur de monumento aliquo ad imperatorem Hadrianum pertinenti).

Ce savant auteur a donc été, on peut le dire, beaucoup trop loin, quand il n'a pas craint de considérer toutes les assertions de M. Pelet comme entièrement dénuées de vraisemblance (Neque is quidquam in lucem edidit quod aliquam habeat probabilitatem).

Il s'accorde d'ailleurs avec Ménard et de La Bastie, pour affirmer que les divers fragments provenant des fouilles faites en 1739, sont encore trop incomplets pour qu'il soit possible d'en entreprendre une restitution sérieuse, par cette raison surtout qu'ils se trouvaient tous, à cette époque, irrégulièrement entassés dans l'intérieur du temple de Diane, où ils ne pouvaient être ni rigoureusement mesurés, ni même dessinés avec une exactitude suffisante.

C'est, sans doute, pour ce dernier motif, et pour ne pas mériter plus longtemps de semblables reproches, que la précédente administration municipale, plus soucieuse que l'administration actuelle du bon état de conservation de nos richesses épigraphiques, s'était décidée à ordonner enfin leur transport et leur aménagement régulier dans les dépendances de son Musée ; et c'est aussi dans le but de favoriser de nouvelles recherches, en mettant des documents plus exacts à la disposition des épigraphistes, que vous avez bien voulu nous confier le soin d'en faire exécuter des dessins rigoureux.

Dès que les débris encore subsistant du monument de

la Fontaine ont été mis à la disposition de M. Germer-Durand, dans le nouveau Musée, son premier soin a été non-seulement de rapprocher les unes des autres et d'assembler, suivant leurs coupes, les trois premières pierres de la frise, mais encore de faire placer au-dessus d'elles les angles saillants de la corniche et les rempans du fronton, de manière à rétablir complètement, et dans son état primitif, tout l'angle gauche du monument, dont Ménard a donné un dessin très exact, à la page 66 de son VII<sup>e</sup> volume ; de cette façon, la première partie de l'inscription antique, placée sur les deux premiers somniers et sur le premier claveau, s'est trouvée reconstituée avec une entière certitude. Elle porte :

RESPUBLICA NEMAVSESIV  
IMPERATORIS CA

Le fragment n<sup>o</sup> iv, sur lequel on lit seulement ARIS, et qui ne peut appartenir, d'après sa coupe, qu'à la partie droite et inférieure d'un claveau, a été mis, en même temps, avec une grande facilité, dans sa véritable position ; car, il a suffi, pour cela, de laisser à la dernière ligne de l'inscription, comme on le voit sur la première feuille de nos dessins, entre les deux A conservés du mot CAESARIS, assez de place pour y ajouter les deux lettres perdues E et S, et le deuxième claveau a pu être reconstitué ainsi très exactement dans son ensemble.

M. Aurès a constaté alors :

1<sup>o</sup> Que la hauteur totale de la frise ainsi rétablie est égale à 0<sup>m</sup>79, c'est-à-dire à 32 onces romaines ;

2<sup>o</sup> Que la hauteur des deux lignes de l'inscription est de 16 onces, comprenant 7 onces pour les lettres et 2 onces pour l'interligne ;

3<sup>o</sup> Que sa partie lisse inférieure a 5 onces ;

4<sup>o</sup> Que la baguette demi-circulaire que l'on voit dans le haut n'a que 2 onces, et qu'ainsi il reste un intervalle libre de 9 onces entre le dessous de cette baguette

et le dessus de la partie de l'inscription déjà restituée, ce qui permet d'admettre qu'il a pu exister, comme MM. Pelet et Herzog l'ont dit, entre cette inscription et la baguette elle-même, une ligne supérieure semblable aux deux autres, avec des lettres de 7 onces et un interligne de 2 onces ; toutefois, la partie lisse de la frise que l'on remarque au-dessus des lettres RESPUBLICA NE suffit pour donner le droit d'affirmer que cette ligne supérieure, si elle existait, était, dans tous les cas, simplement centrale et plus courte que les deux autres.

La difficulté consistait, après cela, à trouver les véritables places des trois autres fragments que le musée de Nîmes possède encore aujourd'hui, et qui portent, sur la 1<sup>re</sup> feuille de nos dessins, les numéros V, VI et VII. Voici comment M. Aurès y est parvenu :

Il a d'abord constaté que l'axe du 2<sup>e</sup> sommier, nécessairement confondu avec l'axe de la 2<sup>e</sup> colonne, peut être facilement tracé, puisque ce 2<sup>e</sup> sommier existe encore en entier. Or, cet axe se trouve, en fait, sur la reconstruction de M. Germer-Durand, à 2<sup>m</sup>91, c'est-à-dire à 9<sup>P</sup>10<sup>e</sup> romains de distance de l'angle de la frise ; et il résulte de là que l'entre-axe des colonnes de notre monument était égal à 8 pieds 1/2 romains, comme l'entre-axe des colonnes de la façade latérale de la Maison-Carrée de Nîmes. En effet, s'il en est ainsi, l'axe de la première colonne devait se trouver à 9<sup>P</sup>10<sup>e</sup> moins 8<sup>P</sup>6<sup>e</sup>, soit 1<sup>P</sup>4<sup>e</sup> de distance de l'angle de la frise ; et cette longueur de 1<sup>P</sup>4<sup>e</sup> correspondait, dans ce cas, au rayon supérieur de la colonne, d'où il suit que le rayon *moyen* était égal à 1<sup>P</sup>5<sup>e</sup> et le rayon inférieur à 1<sup>P</sup>6<sup>e</sup> ; que par conséquent le diamètre des colonnes, mesuré sur leur base, était lui-même exactement égal à 3 pieds, ce qui est très vraisemblable, et qu'en outre leur diamètre *moyen*, égal à 2<sup>P</sup>10<sup>e</sup>, réduisait l'entre-colonnement *moyen* à 8<sup>P</sup>6<sup>e</sup> moins 2<sup>P</sup>10<sup>e</sup>, c'est-à-dire à 5<sup>P</sup>8<sup>e</sup>, de sorte que cet entre-colonnement était *rigoureusement*



*double* du diamètre, ce qui permet d'affirmer que l'ordonnance de notre monument était systyle, comme celle de la façade latérale de la Maison-Carrée, puisque Vitruve a dit, au chapitre II de son III<sup>e</sup> livre : « Systylos » est in quo duarum columnarum crassitudo in inter- » columnio poterit collocari ».

De semblables résultats, il faut le reconnaître, ne sont pas susceptibles d'être attribués à un pur effet du hasard ; et par suite, il est incontestable que l'ordonnance de notre monument avait été calquée sur celle de la façade latérale de la Maison-Carrée, et que l'entre-axe des colonnes y était égal, comme nous venons de le dire, à 8<sup>P</sup>6<sup>e</sup> romains, c'est-à-dire, en mesures françaises, à 2<sup>m</sup>52.

Cette détermination de l'entre-axe suffit maintenant pour résoudre le problème relatif à l'emplacement du fragment n° V ; car non-seulement ce fragment correspond, par sa forme, au côté droit d'un sommier, mais encore sa surface horizontale supérieure porte, dans un état de conservation parfaite, le trou rectangulaire de la *louve* qui a servi autrefois à élever la pierre tout entière jusqu'à sa place définitive. Ce seul trou marque, d'une manière très exacte, le centre de cette surface supérieure, et l'axe vertical du sommier peut en être déduit rigoureusement. En le traçant sur la pierre, on voit que cet axe correspond au premier jambage de l'R du mot ARMO ; et de tous ces faits, il résulte que le sommier dont il s'agit n'était pas placé, comme on l'a cru jusqu'ici, au-dessus de la 3<sup>e</sup> colonne, parce qu'il est facile de voir, lorsqu'on adopte cette hypothèse et que l'on fait coïncider l'axe de ce sommier avec celui de la 3<sup>e</sup> colonne, que l'A du mot AVGVSTI vient alors se confondre avec l'I du mot CAESARIS, ce qui n'est pas admissible.

Notre fragment n° V, au lieu de provenir du 3<sup>e</sup> sommier, ne peut donc provenir que du 4<sup>e</sup>, et sa place

se trouve marquée de la sorte au-dessus de la 4<sup>e</sup> colonne, de manière à laisser un intervalle d'environ 2<sup>m</sup>30 entre l'S du mot CAESARIS et l'A du mot AVGVSTI, comme on le voit sur la 1<sup>re</sup> feuille de nos dessins. Il devient par suite indispensable de rejeter dès à présent, et sans qu'un plus ample examen soit nécessaire, toutes les restitutions qui admettent qu'on pouvait lire, sur la dernière ligne de notre inscription : IMPERATORIS CAESARIS AVGVSTI, sans conserver une lacune entre les deux mots CAESARIS et AVGVSTI.

Lorsque nous chercherons à savoir comment il convient de combler cette lacune, dont l'existence est incontestable, nous reconnaitrons qu'on a déjà essayé de le faire de trois manières différentes : d'une part, en effet, M. Germer-Durand, pour continuer à attribuer notre monument à Auguste, a mis sur son projet de restitution DIVI FILII à la suite du mot CAESARIS, et de l'autre, MM. Allmer et Desjardins, qui se sont crus autorisés à attribuer le même monument, le premier à Hadrien, et le second à Antonin, ont ajouté HADRIANI dans le premier cas et ANTONINI dans le second, entre les mots CAESARIS et AVGVSTI.

En fait, ces trois solutions sont aussi vraisemblables l'une que l'autre, quand on les considère seulement au point de vue graphique, parce que les deux dernières emploient, on le remarquera, *le même nombre de lettres et le même nombre d'I*, quand la première, quoique admettant une lettre et un intervalle de plus que les deux autres, présente cependant à très peu près la même longueur, à cause des cinq I qu'on y rencontre.

Il sera par conséquent nécessaire, pour motiver notre préférence, dans ce cas particulier, d'invoquer d'autres considérations que nous exposerons bientôt. Mais, auparavant, il nous reste à vous dire comment les deux derniers fragments, qui portent les n<sup>os</sup> VI et VII, ont pu être mis à leur véritable place.

Le dernier de ces fragments, dont on ne voit sur nos dessins que le parement extérieur, semble, au premier abord, complètement privé de tous ses joints latéraux ; il n'en est rien cependant, car la plus grande partie de son joint latéral gauche est parfaitement conservée dans l'intérieur de la construction, et suffit pour montrer, par son inclinaison, que ce fragment provient de la partie gauche d'un claveau.

Le n° vi, au contraire, complètement irrégulier dans tout son pourtour, comme le fac-simile du manuscrit de Séguier l'indique sur la fig. 3 de notre 1<sup>re</sup> feuille, ressemble beaucoup plus à un bloc irrégulièrement arrondi par des cassures, qu'à une pierre de taille retirée d'une construction régulière, où elle était nécessairement équarrie. Cependant, comme ce fragment conserve encore la très petite partie de sa surface extérieure, sur laquelle on lit les lettres ETE, et comme, d'un autre côté, ces trois lettres, réunies aux quatre lettres QVE O du vi<sup>e</sup> fragment, semblent avoir fait partie, ainsi qu'on l'a généralement admis jusqu'à ce jour, des mots cETERIS QVE ORNAMENTIS, nous avons été conduits, par ce double motif, à rapprocher ces deux fragments, en faisant correspondre leurs lignes de manière à reproduire la combinaison précédente. Or, en opérant de la sorte, on constate que l'un des points saillants du fragment n° vi, celui précisément que nous avons indiqué par la lettre A sur le croquis de Séguier, vient toucher fort exactement la surface du joint latéral du fragment n° vii, et, ce qui est beaucoup plus remarquable, qu'il existe, en ce point A, sur le fragment n° vi, une très petite surface plane de 3 ou 4 centimètres carrés, effectivement taillée de la même main et avec le même outil que le joint latéral du fragment n° vii ; et cette surface suffit à nos yeux pour établir, malgré sa faible dimension, que notre fragment n° vi provient, d'une manière incontestable, de la partie droite du sommier qui précédait immédiatement le claveau n° vii.

Dès lors, comme il est évident que l'axe de ce claveau se confondait avec celui de la cinquième colonne, il est indispensable d'admettre, soit la lecture adoptée par M. Germer-Durand, et dont nous allons parler tout à l'heure :

MARMOREIS LABRIS CETERIS QVE ORNAMENTIS

soit, ce qui revient à peu près au même, celle que MM. Allmer et Desjardins ont préférée, et dont nous aurons à parler aussi :

MARMOREIS SIGNIS CETERIS QVE ORNAMENTIS

C'est à l'occasion de cette dernière lecture, que M. Desjardins a dit, dans une note placée au bas de la page 72 du mémoire qu'il a publié dans la *Revue archéologique* :

« Nous ferons observer à MM. Allmer et Aurès qu'il » n'est pas nécessaire de supposer SIGNIS entre les » mots MARMOREIS et CETERISQVE ORNAMENTIS. Or, » si l'on supprime le mot *signis* à la deuxième ligne, » l'espace entre Et et DIVA, à la première, sera sensiblement moindre, et les intervalles entre les mots de » cette première ligne pourront être égaux ».

Mais il arrive, malheureusement pour M. Desjardins, que toutes les assertions contenues dans cette note sont notoirement inexactes; car s'il est maintenant démontré, comme il semble permis de le croire, que les lettres ARMO se trouvaient sur le quatrième sommier et les lettres ETE sur le cinquième, il y avait nécessairement 8<sup>p</sup>6<sup>o</sup>, soit 2<sup>m</sup>52, entre les axes de ces deux sommiers, et il existait, par suite, un intervalle d'environ 1<sup>m</sup>85 entre la lettre O du premier mot et le premier E du second, ce qui oblige à reconnaître qu'on ne peut supprimer le mot *signis* qu'à la condition de laisser entre l'S de MARMOREIS et le C de CETERIS, un intervalle d'environ 1<sup>m</sup>15, qui doit être *forcément* rempli, soit en y introduisant le mot *labris*, comme M. Germer-Durand s'est

cru autorisé à le faire, soit au moyen d'un autre mot quelconque ayant à peu près la même longueur.

Le seul fait d'avoir déterminé, comme on vient de le voir, les véritables places de nos deux derniers fragments conduit, en second lieu, à un autre résultat, qui a, lui aussi, une certaine importance, car il permet de constater, en traçant l'axe de la sixième colonne à  $8^{\text{P}}6^{\circ}$  de distance de l'axe du cinquième sommier, que cet axe coupe le mot ORNAMENTIS suivant la barre verticale du T, et que, par conséquent, puisqu'il semble indispensable, pour compléter l'inscription, d'ajouter après ce mot, vers la fin de la deuxième ligne, EX MVNIFICENTIA, EX LIBERALITATE, EX BENEFICIO, EXPECTVNIA, ou toute autre locution équivalente capable de motiver les noms de l'Empereur mis au génitif, au commencement de la ligne suivante, il devient nécessaire de reconnaître en même temps que cette sixième colonne n'était pas et ne pouvait pas être la colonne angulaire; qu'ainsi il y avait *plus de six* colonnes sur la façade de notre monument, et que par conséquent enfin il y en avait *fort exactement huit*, comme il y a huit colonnes engagées dans le mur de la façade latérale de la Maison-Carrée.

La longueur mesurée entre les axes des colonnes angulaires de notre monument correspondait donc à 7 entre-axes, c'est-à-dire à 7 fois  $8^{\text{P}}6^{\circ}$ , soit  $59^{\text{P}}6^{\circ} = 17^{\text{m}}64$ ; et comme on a déjà constaté qu'il y avait  $1^{\text{P}}4^{\circ}$  de distance entre l'angle de la frise et l'axe de la 1<sup>re</sup> colonne, il en résulte qu'il y a lieu d'assigner de la manière indiquée sur nos dessins: 1<sup>o</sup> à la longueur totale de la frise,  $59^{\text{P}}6^{\circ}$  plus 2 fois  $1^{\text{P}}4^{\circ}$ , soit  $62^{\text{P}}2^{\circ} = 18^{\text{m}}42$ , et 2<sup>o</sup> à l'inscription mesurée dans sa plus grande étendue  $62^{\text{P}}2^{\circ}$  moins 2 fois  $2^{\text{P}}$ , soit  $58^{\text{P}}2^{\circ} = 17^{\text{m}}24$ , parce qu'il existe, en fait, une distance exacte de  $2^{\text{P}}$  romains, soit  $0^{\text{m}}59$ , entre l'angle de la frise et l'R du mot RESPVBLICA.

Il n'est pas difficile de comprendre maintenant toute

l'importance des résultats obtenus en déterminant, comme nous venons de le faire, non-seulement la longueur exacte de l'inscription dont il s'agit de restituer le texte, mais encore les véritables emplacements et les distances relatives des sept fragments que le Musée de Nîmes possède.

D'une part, en effet, nos résultats permettent de rejeter *à priori*, sans qu'une nouvelle discussion soit nécessaire, toutes les restitutions qui ont été proposées jusqu'à ce moment, parce qu'elles ont toutes une longueur insuffisante; et de l'autre, comme ils assignent des limites beaucoup plus étroites aux diverses hypothèses que les épigraphistes pourront adopter encore, on voit aisément que le débat doit se trouver, par ce seul fait, notablement circonscrit, quoiqu'il soit juste cependant de reconnaître et d'avouer que les difficultés à résoudre restent toujours assez nombreuses et assez incomplètement déterminées pour que plusieurs solutions différentes puissent être imaginées encore.

Celles qui, à notre connaissance, ont été émises, en admettant la rigoureuse exactitude de nos déterminations, sont déjà elles-mêmes au nombre de trois, et sont dues à MM. Germer-Durand, Allmer et Ern. Desjardins.

La première est encore inédite, quoique imprimée, dès 1879, dans les pièces justificatives qui doivent être ajoutées à la nouvelle édition de l'Histoire générale du Languedoc, actuellement en cours de publication. Mais une épreuve nous en a été gracieusement communiquée, et nous y avons lu, sur deux lignes seulement :

RESPUBLICA NEMAVSESIVM *porticus et balnea cum marmoreis labris*  
*caeteris* QVE *Ornamentis locoRVm et aedificis*  
IMPERATORIS CAESARIS *divi filii auguSTI... ..D .. ..IA.....A*  
*solo fac coer*

Cette lecture est malheureusement inacceptable à plusieurs points de vue. En premier lieu, parce qu'elle est

incomplète, par suite de l'omission de la première ligne toute entière et d'une partie des lettres de la troisième ; en deuxième lieu, parce qu'il faudrait ajouter, pour que la longueur de la seconde ligne fût exacte, 25 lettres au moins à la suite du mot *Ornamentis*, quand il n'y en a, en réalité, que 19 ; et en troisième lieu enfin, parce que ce projet de restitution continue à attribuer à Auguste un monument qui ne peut pas lui appartenir, quoiqu'il soit parfaitement certain qu'Auguste, après avoir donné son nom à la cité nimoise, lorsqu'il l'a érigée en Colonie romaine sous la dénomination de *Colonia Augusta*, après l'avoir entourée de murs et après avoir pourvu aux réparations de la voie domitienne, a fait exécuter aussi quelques travaux aux bains de la Fontaine. Les inscriptions que nous avons déjà rapportées, aux pages 30 et 31, démontrent tous ces faits de la manière la plus incontestable.

Mais à l'époque d'Auguste, les établissements de bains ne se distinguaient que par leur extrême simplicité, et l'on n'y rencontrait pas encore cette quantité d'édifices somptueux qui en a fait plus tard, d'abord à Rome et ensuite dans toutes les provinces, de véritables palais, où le luxe le plus extravagant se montrait de toute part. Il est donc nécessaire de le reconnaître, et cette seule considération nous autorise à le soutenir, la profusion d'ornements répandue, sur toute les parties encore conservées du monument de la Fontaine, démontre amplement que ce monument ne peut pas être sérieusement rapporté au siècle même d'Auguste.

Le caractère des lettres de l'inscription le démontre également ; et en dernier lieu le nom de *RESPUBLICA*, que l'on remarque au commencement de la deuxième ligne, vient confirmer, lui aussi, cette manière de voir ; car ce n'est pas au moment même où la ville recevait d'Auguste le titre officiel de *Colonia Augusta* qu'elle aurait pu

prendre, d'une manière aussi publique et aussi solennelle, ce nom de *Respublica* auquel correspond un degré d'autonomie qu'elle n'avait pas sous Auguste, et qu'elle n'a pu acquérir que beaucoup plus tard.

La restitution proposée par M. Germer-Durand doit donc être rejetée par ces divers motifs, et MM. Allmer et Desjardins ont été d'accord, avec nous, pour le reconnaître, lorsqu'ils ont substitué à cette restitution, de nouvelles combinaisons qui en diffèrent essentiellement et qu'il nous reste à vous faire connaître.

Elles ont été publiées par M. Allmer dans sa *Revue épigraphique du midi de la France* (livraison des mois d'avril et mai 1881, n° 230, page 298), et par M. Desjardins (1) dans la *Revue archéologique* (livraison du mois d'août 1881, page 65), et sont d'ailleurs reproduites avec beaucoup de soin, en regard l'une de l'autre, sur la 2<sup>me</sup> feuille de nos dessins. Plusieurs parties leur sont communes, et nous les avons indiquées sur notre 1<sup>re</sup> feuille. Malgré cela, ces deux restitutions diffèrent très sensiblement l'une de l'autre, puisque M. Allmer attribue notre monument à Hadrien, quand M. Desjardins se croit autorisé à l'attribuer, au contraire, à Antonin.

Les parties communes se rapportent principalement :

1° A la lecture des lettres IVA sur la 1<sup>re</sup> ligne du VI<sup>e</sup> fragment, au lieu, soit des lettres RA que Séguier et M. Teissier y ont lues dès le principe, soit des lettres

(1) M. Desjardins, lorsqu'il parle, dans cet article, du projet de restitution présenté par M. Allmer, l'attribue, on ne sait pourquoi, aux pages 67, 72 et 73 de sa dissertation, à MM. Allmer et Aurès, quand la vérité est au contraire que M. Aurès, en rétablissant à leur véritable place les fragments de l'inscription antique que le Musée de Nîmes possède, n'a pas plus contribué au travail de M. Allmer qu'à celui de M. Desjardins lui-même, et plus spécialement encore qu'il a toujours considéré, la Basilique de Plotine, comme élevée sur l'emplacement du Palais de justice actuel, et comme ne pouvant pas être sérieusement recherché aux abords de la Fontaine, au milieu des thermes romains.



NA que M. Pelet a voulu y voir de préférence ; et 2<sup>o</sup> à l'identification du monument de la Fontaine, avec la célèbre basilique construite à Nîmes par Hadrien, en l'honneur de Plotine, et à l'introduction, à la seconde ligne, du mot **BASILICAM**, comme conséquence de cette identification.

Nous nous croyons cependant autorisés à ne voir, dans ces premières appréciations que deux erreurs faciles à démontrer.

Celle qui résulte de la lecture des lettres **IVA**, sur la 1<sup>re</sup> ligne du VI<sup>e</sup> fragment, est d'abord incontestable.

Elle provient de ce que les lettres de la 3<sup>e</sup> ligne sont, comme on le voit sur nos dessins, beaucoup plus espacées que celles de la 2<sup>e</sup>, ce qui conduit à penser qu'il devait en être de même, à plus forte raison, pour les lettres de la 1<sup>re</sup> ligne. Or, malgré cela, lorsqu'on mesure, sur l'inscription elle-même, les distances comprises, soit entre l'I et le V du mot **NEMAVSESIVM**, soit, ce qui est la même chose, entre le V et le B du mot **RESPUBLICA**, en prenant ces distances à partir de la pointe inférieure du V et de centre à centre des trous de scellement, il arrive, en fait, qu'on trouve, dans le premier cas, O<sup>m</sup>11, et dans le second, O<sup>m</sup>12.

Donc on ne peut être autorisé à lire **IVA** sur la 1<sup>re</sup> ligne de notre VI<sup>e</sup> fragment, qu'à la condition de trouver pareillement, de centre à centre, O<sup>m</sup>12 *au moins* entre les deux premiers trous qui existent encore sur cette 1<sup>re</sup> ligne ; mais cette dernière distance n'est, en réalité, que de O<sup>m</sup>08, comme celle que l'on peut mesurer entre les deux branches de l'N du mot **NEMAVSESIVM** (Voyez ces détails sur la 1<sup>re</sup> feuille de nos dessins) ; par conséquent, autant il est impossible de lire **IVA** en cet endroit, comme MM. Allmer et Desjardins l'ont fait, autant il est naturel d'y lire **NA**, avec M. Pelet, en substituant, avec lui, le nom de **PLOTINAE**, écrit seul, à celui de **DIVAE PLOTINAE**, préféré par ses contradicteurs, c'est-à-dire, en

d'autres termes, en considérant notre monument comme dédié à Plotine avant et non après sa mort, et cette seule rectification enlève immédiatement la plus grande partie de leur valeur aux divers arguments sur lesquels MM. Allmer et Desjardins se sont fondés pour édifier leurs systèmes.

C'est d'ailleurs ce que M. Allmer lui-même n'a pas tardé à reconnaître ; car voici en quels termes il s'exprime, à la page 256 de la dernière livraison de sa *Revue épigraphique* (n° 16 — octobre 1881 à mars 1882) sous la rubrique : Corrections et additions :

« Il résulte, d'un mesurage rigoureux des vestiges  
» de lettres encore subsistants à la première ligne et  
» des lettres conservées des autres parties de l'in-  
» scription, que les restes dans lesquels nous avons  
» cru reconnaître le groupe IVA, débris du mot DIVAE,  
» sont en réalité, malgré une apparence extrême-  
» ment trompeuse, ceux du groupe NA. Or, le mot  
» DIVAE, qui formait l'appui fondamental de notre rai-  
» sonnement devant ainsi être rejeté, notre restitution,  
» déjà compromise par l'impossibilité d'accorder le deu-  
» xième consulat d'Hadrien avec l'époque qu'indique  
» le récit de Spartien et par l'extrême invraisemblance  
» qu'Hadrien ait pu abandonner à la *Respublica* de  
» Nîmes, le soin de faire la dédicace de la basilique, se  
» trouve privé de soutien et s'écroule entièrement ; car  
» si les lettres NA peuvent entrer dans la composition  
» du mot *plotiNAe*, elles peuvent entrer aussi dans la  
» composition de beaucoup d'autres mots, par exemple  
» du mot *diaNAe*. Le champ des recherches reste  
» donc, de nouveau, largement ouvert aux conjec-  
» tures ».

Il est certain, malgré ces observations, que le nom de PLOTINAE peut, à la rigueur, être maintenu, et que par conséquent la dédicace de notre monument peut continuer à être attribuée à Plotine. Mais on va voir que

cette attribution, même en la considérant comme démontrée, ne donne pas le droit de confondre le monument sur lequel une semblable dédicace se trouvait écrite avec la somptueuse basilique qu'Hadrien a fait élever à Nîmes en l'honneur de Plotine.

L'un des principaux arguments que MM. Allmer et Desjardins ont fait valoir à l'appui de leur théorie, est celui qu'ils ont déduit de la présence, dans le Musée de Nîmes, d'un autel votif, sur lequel on lit :

IOVI ET NEMAVS  
T·FLAVIVS·HERM  
EXACTOR·OPER  
BASILICAE·MAR  
ORARI·ET·LAPI  
DARI·V·S (1).

Comme il n'y a jamais eu qu'une seule Basilique à Nîmes, c'est évidemment aux constructeurs de la Basilique de Plotine que cet autel doit être rapporté, et comme, d'un autre côté, Ménard nous apprend que ce petit monument a été trouvé, en 1739, *dans le bassin même de la Fontaine, près des gradins demi-circulaires bâtis sur ses bords*, c'est-à-dire au nord et à une assez faible distance du bâtiment dont nous discutons l'inscription, MM. Allmer et Desjardins semblent disposés à croire que ce bâtiment doit correspondre à la Basilique elle-même, quoiqu'il se trouve placé, dans cette

(1) M. Desjardins a lu, à la dernière ligne de cette inscription : *Votum Solvit*, et la traduction qu'il en a donnée est la suivante :

*A Jupiter et à Nemausus, T. Flavius Hermès, Controleur (ou Entrepreneur) du travail de la Basilique pour ce qui regarde le marbre et la pierre a acquitté son vœu.* Nous croyons qu'il est préférable d'y lire, avec M. Germer-Durand : *Votum Solvunt*, en adoptant avec lui la traduction que voici :

*Titus Flavius Hermès, surveillant des travaux de la Basilique, les sculpteurs sur marbre et les tailleurs de pierre accomplissent le vœu qu'ils ont fait à Jupiter et à Nemausus.*

hypothèse, au midi des bains, au nord desquels l'autel a été effectivement découvert.

Mais on a retiré, en 1752, *du bassin de la Fontaine*, c'est-à-dire du même endroit que l'autel de Flavius, un autre autel dédié, comme le premier, à Jupiter et à Nemausus, ayant à peu près les mêmes dimensions et portant l'inscription suivante :

I·O·M·HELIOPOLITAN  
ET·NEMAVSO  
C·IVLIVS·TIB·FIL·FAB  
TIBERINVS·P·P·DOMO  
BERYTO·VOTVM·SOLVIT

Et il est incontestable que, lorsque C. Julius Tibérinus a élevé cet autel près du bassin de la Fontaine, son intention ne pouvait pas être de le rapprocher de la Basilique, alors même qu'on voudrait la supposer en cet endroit, mais qu'il voulait seulement le placer dans un lieu effectivement consacré à Jupiter et à Nemausus. Par la même raison, il semble préférable de croire que lorsque T. Flavius Hermès et ses ouvriers ont élevé, à leur tour, leur autel au même endroit, ils l'ont fait, eux aussi, sous l'empire des mêmes idées, et non parce qu'ils voulaient placer ce petit monument dans les environs de la Basilique qu'ils venaient d'achever.

Le caractère sacré que nous attribuons à la source de la Fontaine et à ses abords, leur a appartenu dans tous les temps. Nemausus et les Mères Namausiennes y étaient adorés seuls à l'époque gauloise ; mais après la conquête, on ne tarda pas à associer à leur culte, celui de plusieurs autres dieux, et Ménard a dit avec raison que le monument désigné aujourd'hui sous le nom de Temple de Diane était alors *une espèce de Panthéon*, comme les 12 niches dont on voit encore les traces peuvent servir à le démontrer (Ménard Tom. VII, page 48).

Les fouilles pratiquées, à diverses époques, aux abords

de la Fontaine et les inscriptions qu'on y a retrouvées, le démontrent aussi d'une manière bien formelle.

Parmi les monuments qu'on a retiré de ces fouilles, nous citerons d'abord, pour constater l'ancienne existence du culte des Mères Namausiennes et de Nemausus :

1° Le chapiteau gallo-grec, trouvé en 1742, sur lequel on lit, en lettres grecques et en langue gauloise, une dédicace adressée MATPEBO NAMAYΣIKABO ;

2° L'inscription suivante, provenant des fouilles de 1739 et probablement perdue aujourd'hui, mais dont l'Histoire de l'Académie des inscriptions nous a conservé le texte, (Tome xiv, page 107, 3° Pl. lettre Q) :

Q·IVLIV...  
BVCCA·A  
NEMAVSO·V

3° Un fragment de chapiteau trouvé en 1740, dans les décombres de la Fontaine et sur le tailloir duquel on lit :

[NEMA]VSO·SACRVM  
[.....]NICCI·F·CAPITVLVM

4° Une base de statue, trouvée, pendant la même année, sur les bords de la Fontaine, et dont la face principale porte :

C. ANDOLATIVS  
NEMAVSO·V·S·L·M

Et 5° La partie supérieure d'une base de statuette, trouvée, en 1852, sur la colline à laquelle est adossé le temple de Diane, avec l'inscription suivante, en caractères des plus beaux temps :

NEMAVSO  
Q·CRASSIVS  
SECVNDINVS  
Q·COL

.....

Ces trois derniers monuments appartiennent aujourd'hui au Musée de Nîmes.

Après la conquête romaine, les nymphes remplacèrent les matrones, et le Musée de Nîmes conserve, parmi les inscriptions recueillies en 1740 :

1° Un autel votif, *trouvé dans le bassin de la Fontaine*, et portant seulement :

NYMPHIS

2° Un petit autel extrait *des canaux de la Fontaine*, sur lequel on lit :

NYMPHIS

AVG-SAC

LIC.....

SEVERIN....

V-S-L-M

Et 3° un très grand autel, trouvé *près des bords de la source, derrière le péristyle qui avoisinait les bains*, avec l'inscription que voici :

NYMPHIS

AVGVSTIS

SACRVM

TERTIVS-BAEBI-F

L-DECVMIVS-DECVMANVS

L-POMTIVS-MARTIALIS

L-ANNIVS-ALLOBROX

DE-SVO

Plusieurs autres dieux avaient aussi leurs autels au même endroit, car on y a trouvé, indépendamment de ceux qui étaient dédiés à Jupiter et à Nemausus, dont nous avons déjà parlé :

1° En 1740, *près du bassin*, une base de statue où on lit, en belles lettres profondément gravées :

VENERI-AVG

et 2<sup>o</sup>, en 1876, *en creusant les fondations de la statue de Reboul*, la partie inférieure d'un autel qui porte ;

· · · · ·  
MINIRVAE  
V S·L·M

A quoi nous pouvons ajouter encore, comme provenant des découvertes faites en 1739 et 1740 *dans les décombres des anciens bains* :

1<sup>o</sup> Un autel en pierre dure, dont voici l'inscription *complète*, quoiqu'elle soit considérée comme incomplète, dans l'Histoire de l'Académie des inscriptions :

VICTORIAE  
AVG  
M·VALERIVS  
SEVERVS·PONTIF  
EX·STIPE  
VELA·ET·ARAM

et 2<sup>o</sup> la partie inférieure d'un autre autel sur lequel il ne reste que le nom du dédicant :

· · · · ·  
Q·AEMILIVS  
TITVLLVS  
· · · · ·L·M

Il est parfaitement certain que le hasard seul n'a pas suffi pour réunir tous ces monuments dans un espace aussi restreint, et il résulte de là, d'une manière bien évidente, que Ménard, comme nous l'avons déjà rappelé, a eu raison de dire, dans sa dissertation sur le Temple de la Fontaine, que ce Temple était autrefois *une espèce de Panthéon*. (Histoire de Nîmes, Tome VII, page 48).

Si donc T. Flavius Hermès et ses ouvriers ont apposé là leur autel, immédiatement après l'heureux achèvement de la Basilique de Plotine, c'est uniquement parce que ce lieu, depuis longtemps considéré comme sacré, était précisément celui où les Nimois avaient l'habitude

d'accomplir tous leurs vœux, et non, comme on l'a cru, parce que la Basilique de Plotine y avait été élevée.

Cependant on peut dire plus encore ; et si l'on n'a pas oublié que le monument de la Fontaine tenait, comme le chanoine Séguier l'a dit (Voyez ci-dessus page 7), *tout le derrière de l'enceinte méridionale de la cuve des bains ou bassins qui contourne autour du stylobate*, et se trouvait ainsi entre les bains proprement dits et le bassin qu'on nomme aujourd'hui *bassin des Romains*, au midi des premiers et au nord du second, il devient facile de constater, d'une manière à la fois plus directe et plus sûre, que ce monument et la Basilique ne peuvent pas être confondus l'un avec l'autre, car la vue seule des lieux suffit alors pour montrer qu'il est matériellement impossible de trouver la place d'une superbe Basilique sur l'étroite langue de terre comprise entre les *bains et le bassin des Romains*. La vérité de cette assertion peut même être démontrée à ceux qui n'ont aucune connaissance de la véritable disposition des lieux, car les dimensions réelles du monument de la Fontaine peuvent être calculées avec une précision très suffisante, à l'aide des mesures prises par les contemporains des fouilles de 1739, sur les solides fondations de cet édifice, qui n'ont jamais été détruites et qui subsistent encore intégralement, au-dessous des remblais de la promenade actuelle.

Les dimensions de la fondation qui supportait les colonnes de la façade, nous ont été déjà données par Séguier, dans sa *Dissertation sur l'ancienne inscription de la Maison-Carrée*, (page 55 de l'édition de 1776), comme ayant environ 12 toises de long sur 2 de large (voyez ci-dessus pag. 28) ; et voici, d'un autre côté, ce qu'on trouve à la page 66 de la *Dissertation sur les bains publics* que Ménard a insérée dans son VII<sup>e</sup> volume :

« Derrière les réduits ou chambres de la partie mé-



» ridionale, et dans un emplacement de 10 toises du  
» nord au midi et de 14 du levant au couchant, est un  
» massif construit en gros quartiers de pierres de taille  
» cramponnées, qui a servi de base et de fondement  
» à un édifice de la dernière magnificence. Cet édifice  
» était vraisemblablement un péristyle, sorte de galerie  
» couverte soutenu par des colonnes ».

Ménard assigne ainsi 14 toises, soit 27<sup>m</sup>29, à la longueur des fondations que Séguier réduit à 12 toises seulement, c'est-à-dire à 23<sup>m</sup>39, et la grande différence qui existe entre ces deux appréciations est certainement fort regrettable. Mais il semble permis de croire que ce sont les mesures de Séguier qui doivent être finalement considérées comme les plus exactes.

On peut, en effet, regarder comme à peu près certain :

En premier lieu, que la largeur des fondations se trouvera réglée à sa démission réelle si, au lieu de lui assigner, avec Séguier, 2 toises ou 12 pieds *français*, on la réduit, avec nous, à 12 pieds *romains* ;

Et en deuxième lieu, que cette largeur excessive de 12 pieds n'a pas été donnée aux fondations en vue seulement d'y établir les colonnes et les murs de l'édifice, mais qu'elle a dû servir aussi à supporter les marches qui existaient, sans aucun doute, en cet endroit, comme il en existait aussi en avant des portiques qui se trouvaient à l'est et à l'ouest des bains.

Dans les monuments d'ordonnance systyle, les côtés des plinthes carrées qui supportent les bases des colonnes sont égaux à la moitié des entre-colonnements, soit, dans le cas actuel, à 4<sup>p</sup>3°. Par conséquent, les dalles en pierre de taille sur lesquelles ces plinthes reposaient, avaient 5 pieds ou environ de largeur ; et par suite en retranchant ces 5 pieds des 12 pieds assignés aux fondations, on voit qu'il reste 7 pieds ou environ pour la saillie des marches.

Reportons-nous maintenant à la longueur de la façade précédemment réglée à  $59^p6^o$  entre les axes des colonnes angulaires, et ajoutons 5 pieds à cette longueur pour obtenir celle que l'on mesurait entre les extrémités des dalles qui supportaient les plinthes des bases; ajoutons aussi, à la longueur de  $64^p6^o$  ainsi obtenue  $14^p$  pour la double saillie des marches (7 pieds à chaque extrémité), et nous élèverons, de la sorte, la longueur totale des fondations de la façade à  $78^p6^o$  romains, égaux à  $23^m25$ .

Cette longueur, on le voit, ne diffère pas, d'une manière sensible, de celle que Séguier a donnée comme égale à 12 toises, c'est-à-dire à  $23^m39$ ; et, par conséquent, nous nous croyons autorisés à le répéter maintenant, il y a lieu de considérer la mesure de Séguier comme beaucoup plus exacte que celle de Ménard. Par suite, la dimension de 10 toises, que ce dernier auteur assigne aux fondations, dans le sens de leur largeur, peut se trouver, elle-même, aussi exagérée que celle de 14 toises qu'il assigne à leur longueur. Admettons néanmoins cette mesure de 10 toises; comme elle correspond, en unités métriques, à  $19^m49$ , et par conséquent, en mesures romaines, à  $65^p6^o = 19^m40$ , il en résulte, en retranchant, de ces  $65^p6^o$ , 14 pieds pour la double saillie des marches du soubassement, que la dimension du dallage, sur lequel reposaient les plinthes, déjà réglée en longueur à  $64^p6^o$ , doit être réduite en largeur à  $51^p6^o$  seulement.

Telles étaient donc, *au maximum*, les dimensions *extérieures* du monument de la Fontaine; et, pour en déduire les dimensions intérieures, il y a lieu d'en retrancher: 1<sup>o</sup> la largeur de la dalle qui supportait les plinthes, soit 5 pieds, et 2<sup>o</sup> le diamètre inférieur des colonnes, correspondant à l'épaisseur des murs, soit 3 pieds, ensemble 8 pieds, ce qui réduit finalement les dimensions prises dans l'œuvre à  $56^p6^o = 16^m74$  dans le

sens de la longueur, sur  $43^m6^e = 12^m88$  dans le sens de la largeur.

Comme il est incontestable que les anciens se sont souvent contentés de donner de très faibles dimensions à leurs temples, on pourrait, à la rigueur, être tenté de croire que l'exiguité de l'espace dont les dimensions viennent d'être calculées ne les avait pas empêchés d'en élever un en cet endroit, si la circonstance particulière d'une largeur inférieure à la longueur de la façade ne suffisait pas pour rendre cette hypothèse complètement impossible; mais ce qui est surtout impossible, dans tous les cas, c'est qu'une superbe basilique puisse avoir été jamais enfermée dans d'aussi étroites limites.

« Personne n'ignore, a dit Ménard dans son *Histoire de Nîmes*, tome VII, page 112, que les basiliques étoient (*Vitruve*, livre 5, chap. I,) des maisons publiques où se rendoit la justice et où il y avoit tous jours deux grandes salles. L'une étoit pour les parties qui plaidoient, et l'autre, où les sénateurs et les moindres magistrats rendoient la justice, servoit aux plaidoiries des avocats. Il y avoit aussi deux rangs de colonnes dans ces batimens, ce qui faisoit comme une grande nef au milieu et deux ailes à côté. Il y avoit des galeries sur ces ailes où les marchands venoient étaler leurs marchandises les jours où la justice ne s'administroit pas. Ces jours-là, les banquiers s'y assembloient aussi et y traitoient de leurs affaires. De plus, ces sortes d'édifices étoient composés de divers appartemens où se tenoient les jurisconsultes gagés par la république, pour répondre aux questions et matières de droit sur lesquelles on les consultoit ».

Or, on ne peut trouver rien de tout cela dans notre édifice, qui ne formait qu'un seul vaisseau et qui même n'avoit que la plus petite étendue des temples. Par conséquent, Ménard ne s'est pas trompé quand il a dit, à la

fin de sa dissertation sur les bains (*Histoire de Nîmes*, tome VII, page 68), que « ce monument, enrichi de colonnes et d'un frontispice, étoit un véritable péristyle. » Peut-être même convient-il d'aller, avec Séguier (voyez ci-dessus, page 18), jusqu'à le considérer comme constituant cette partie des bains antiques que Vitruve désigne sous le nom de *Schola*, et par suite il est, dès à présent, nécessaire de le reconnaître, c'est à tort que MM. Allmer et Desjardins ont introduit dans leur projet de restitution le mot *BASILICAM*, qui ne peut plus y être conservé. Séguier, on l'a vu, s'étoit contenté de le remplacer par le mot *LAVACRUM* ; mais comme les fouilles de 1739 ont prouvé qu'il y avoit à Nîmes des bains *chauds* réunis aux bains *froids*, nous estimons qu'il y a lieu d'écrire de préférence, afin d'occuper tout l'espace compris, à la seconde ligne, entre les fragments n° IV et n° V, *THERMAS ET LAVACRVM* ; et nous ajoutons après ces mots *CVM MARMOREIS LABRIS*, parce que les fouilles ont produit de nombreux fragments de *baignoires en marbre*. Les mots *CETERIS QVE ORNAMENTIS* viennent ensuite naturellement, et en dernier lieu, nous reproduisons, dans notre texte, les lettres *ORVM* et *IO*, en mettant à la fin de la deuxième ligne : *IN HONOREM EORVM EX BENEFICIO*, de la manière indiquée sur la deuxième feuille de nos dessins, fig. 3.

Notre troisième ligne porte ensuite :

*IMPERATORIS CAESARIS HADRIANI AVGVSTI COS  
II COS DES III A SOLO ERECTA ABSOLVIT ET  
DEDICAVIT* ; et si nous introduisons là le nom d'Hadrien, de préférence à celui d'Antonin, c'est pour que le deuxième A du mot *HADRIANI*, combiné avec les lettres *RV* du mot *LAVACRVM*, puisse reproduire le groupe  $\begin{matrix} RV \\ A \end{matrix}$  lu, par le chanoine Séguier, sur une pierre aujourd'hui perdue. Quant au groupe  $\begin{matrix} N \\ O \end{matrix}$ , nous le formons

avec le premier N du mot ORNAMENTIS et avec le premier O du mot SOLO, comme on le voit aussi sur notre deuxième planche, fig. 3.

La grande vraisemblance de ce projet de restitution doit être remarquée, non-seulement parce que toutes les lettres y sont régulièrement espacées, un peu plus rapprochées, comme il convient, à la seconde ligne qu'à la troisième, mais encore parce que tous les groupes aujourd'hui perdus s'y trouvent rétablis de la manière la plus rationnelle. C'est ainsi, par exemple, que le groupe IO y est séparé du reste de l'inscription *par un joint*, et non par l'effet d'une cassure. De même encore pour les groupes ORVM et  $\begin{matrix} \text{RV} \\ \text{A} \end{matrix}$ .

Que voit-on, au contraire, sur le projet de restitution de M. Ern. Desjardins? Le groupe  $\begin{matrix} \text{RV} \\ \text{A} \end{matrix}$  y est coupé en deux par un joint et se trouve ainsi *sur deux pierres différentes*, quand il est bien évident que ce groupe se trouvait en réalité, sur une seule et même pierre, au moment où il a été lu par M. le chanoine Séguier; le groupe IO, qui, d'ailleurs, n'a pu être formé qu'en admettant des cassures très peu vraisemblables, a, lui aussi, la lettre O traversée par un autre joint, et il en est encore de même pour la lettre M du groupe ORVM. Mais ce sont surtout les espacements des lettres qui laissent à désirer dans ce projet, et l'obligation dans laquelle nous nous sommes trouvés de serrer outre mesure sur la figure 2 de notre deuxième planche, toutes les dernières lettres des deuxième et troisième lignes suffirait seule, s'il le fallait, pour rendre son admission impossible (1).

Après avoir essayé de justifier, comme on vient de

(1) M. Desjardins n'a pas mis moins de 33 lettres à la fin de sa seconde ligne, à la suite du mot ORNAMENTIS, quand 25 ou 26 lettres sont amplement suffisantes pour remplir convenablement cet espace.

le voir, le texte que nous avons adopté pour les deux dernières lignes de l'inscription du monument de la Fontaine, il nous reste encore à dire sur quelles considérations nous avons basé notre restitution de la première ligne, dont les derniers vestiges se réduisent aux parties inférieures des deux lettres N A, sur le VI<sup>e</sup> fragment, à un trou de scellement sur le joint du V<sup>e</sup>, au dessus de la lettre O, et peut-être aussi à un autre trou de scellement correspondant à la cassure que l'on voit sur le joint du premier claveau, au dessus du premier M du mot NEMAVSESIVM ; et la difficulté consiste à imaginer une combinaison susceptible d'être acceptée, avec quelque apparence de vérité, en l'appuyant seulement sur d'aussi faibles indices.

Il semble d'abord probable, comme on l'a cru généralement jusqu'ici, que la dédicace écrite sur cette première ligne était double, et qu'ainsi le trou de scellement existant, dans sa partie centrale, au dessus de l'O de MARMOREIS, peut être raisonnablement considéré comme correspondant à l'angle inférieur de l'E de la conjonction ET ; et comme le nom d'Hadrien, déjà mis à la troisième ligne, conduit, après cela, bien naturellement, au nom de Plotine, on peut l'admettre avec d'autant plus de raison qu'en écrivant, en effet, PLOTINAE au dessus du sixième fragment, l'intervalle compris entre le T de ET et le P de PLOTINAE se trouve ramené, par ce seul fait, à une dimension tout-à-fait acceptable. De plus, comme ce nom de Plotine semble ne pouvoir être précédé que du nom de Trajan, il nous a paru très naturel d'adopter, dans toutes ses parties, la restitution suivante :

DIVO NERVAE TRAIANO ET PLOTINAE DIVI TRAIANI VXORI

M. Desjardins, qui a admis, les quatre premiers mots de cette restitution, en a placé la première lettre au dessus du deuxième V du mot NEMAVSESIVM, et il est extrêmement probable que, lorsqu'il s'est arrêté à cette

détermination, il l'a fait pour tenir compte d'une petite surface lisse que l'on voit au dessus des lettres ESI du même mot, et sur laquelle aucune lettre n'a jamais existé. Nous croyons cependant qu'il est possible de faire mieux en considérant l'écornure que l'on voit, au dessus du premier M du mot NEMAVSESIVM, comme tenant la place du premier trou de scellement du mot DIVO, 1<sup>o</sup> parce que ce mot se trouve alors placé au dessus des lettres MAVS, et n'atteint pas la petite surface lisse dont nous venons de parler, 2<sup>o</sup> parce qu'il est à une distance exacte de 8<sup>o</sup> de l'angle de la frise, et 3<sup>o</sup> enfin, parce qu'il permet, en plaçant l'I de VXORI à une même distance de l'autre angle de la frise, de conserver, comme on le voit sur la figure 3 de notre deuxième planche, une égalité très satisfaisante entre les espacements des mots de notre première ligne.

Il y a sans doute une part assez grande à faire à l'hypothèse dans la lecture que nous venons de vous proposer, mais elle semble du moins acceptable, quand toutes les autres lectures qui ont été imaginées, avant la nôtre, sont, comme nous croyons l'avoir prouvé, complètement inadmissibles.

En admettant notre restitution, on est conduit à reconnaître : 1<sup>o</sup> que les constructions qu'Auguste a fait élever, en l'année 729 de Rome, 25 ans avant J.-C. (1), aux abords de la Fontaine, avaient pour objet principal de réunir, aux anciens cultes des Mères Nemausiennes et de Nemausus les cultes nouveaux des dieux qu'on adorait à Rome, et que par conséquent les bains froids établis, à la même époque, par cet empereur, près de la source, ne pouvaient avoir alors qu'une importance secondaire.

2<sup>o</sup> Que ce premier établissement, devenu à la longue

(1) COS·IX·DES·X·IMP·VIII. — comme on l'a vu ci-dessus page 30 sur l'inscription de la Fontaine.

incomplet et insuffisant, a été remplacé plus tard, grâce à une libéralité d'Hadrien, dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir, par un vaste établissement construit au sud de la Fontaine, dont quelques restes subsistent encore, et où l'on pouvait prendre à volonté des bains chauds ou des bains froids, dans des baignoires en marbre.

3° Que ce bienfait d'Hadrien remonte à l'époque où, étant consul pour la II<sup>e</sup> fois, il avait été déjà désigné pour un III<sup>e</sup> consulat, c'est-à-dire à la seconde moitié de l'année 118 de J.-C. un an environ après son adoption et son élévation à l'empire.

4° Et enfin que c'est là précisément ce qui explique pourquoi sa reconnaissance l'a porté à faire dédier, à Trajan et à Plotine, le monument qu'il faisait construire à cette époque; cette dédicace n'ayant d'ailleurs rien qui puisse surprendre, car puisqu'il y avait à Rome les thermes d'Agrippa, construits sous Auguste, les thermes de Néron, de Titus, de Caracalla, de Dioclétien, de Gordien et une foule d'autres encore, puisqu'il y avait à Paris les thermes de Julien, il pouvait bien y avoir à Nîmes les thermes de Trajan et de Plotine.

On sait, d'un autre côté, par le témoignage de Spartien, qu'Hadrien a fait élever à Nîmes, quelques années plus tard, une superbe Basilique dédiée, comme les bains, à Plotine encore vivante, et il est de fait, en outre, que la réalité de l'existence à Nîmes de *deux* monuments considérables, construits par Hadrien, a toujours été admise par tradition.

Divers auteurs, au premier rang desquels il faut compter Ménard, dans le VII<sup>e</sup> volume de son Histoire de Nîmes, et Maucombe, dans la 2<sup>e</sup> partie de son abrégé de la même Histoire (1), se sont appliqués à justifier cette tradition en l'appuyant sur le témoignage

(1) Histoire abrégée de la ville de Nîmes. — 2<sup>e</sup> partie, contenant la description de ses antiquités. — Amsterdam, MDCCLXVII, page, 24.



de Dion Cassius, qu'ils ajoutent à celui d'Appien. Mais il est certain que Xiphilin, dont voici le texte : *καὶ γὰρ αὐτῇ οἰκοδομήσαι, καὶ ὄμνους τινὰς ἐς αὐτὴν ποιῆσαι*, après avoir dit seulement que le monument construit par Hadrien, *après la mort de Plotine*, est un *Temple* et par conséquent doit être distingué de la *Basilique* construite *avant la mort* de cette princesse, n'a pas pris la peine d'indiquer *en quel lieu* ce temple a été construit ; de sorte que c'est bien gratuitement, et même en dehors de toute vraisemblance, que le temple construit par Hadrien, après la mort de Plotine, a été placé à *Nîmes* par les auteurs que nous venons de citer. La vieille tradition nimoise n'est donc pas suffisamment justifiée, comme ces auteurs l'ont cru, par le seul texte de Xiphilin, tandis que, au contraire, si notre erreur n'est pas complète, la restitution de l'inscription des bains telle que nous la proposons suffit amplement pour justifier cette tradition d'une manière satisfaisante, comme elle peut, à son tour, servir elle-même à justifier notre projet de restitution. Vous en déciderez.

---

## APPENDICE

MESSIEURS,

La lecture du rapport qui précède avait été terminée dans votre dernière séance, et ce rapport se trouvait déjà imprimé en grande partie, quand vous avez reçu, à la fois, le *Répertoire des travaux historiques* (année 1882, n° 2) et le *Bulletin épigraphique de la Gaule* (2<sup>e</sup> année, n° 2, mars-avril 1882).

Nous y avons relevé deux nouveaux articles relatifs à l'inscription des Bains de la Fontaine, et il nous a paru nécessaire de vous les faire connaître maintenant, pour que notre travail ne soit pas exposé à être considéré comme déjà incomplet, au moment même de sa publication.

L'article inséré aux pages 190 et 191 du *Répertoire des travaux historiques*, n'est qu'un simple compte rendu de la dissertation de M. Ern. Desjardins (1), et voici en quels termes on y a résumé les diverses hypothèses admises par ce savant académicien :

« L'inscription placée sur le monument de la Fontaine »  
« était la dédicace d'une basilique !! L'empereur Ha- »  
« drien, en passant à Nîmes, à son retour de Bretagne, »  
« en 120 ou 121, aurait vu la Basilique commencée ; il

(1) L'auteur de cet article continue à rapporter, lui aussi, le projet de restitution de M. Allmer à MM. Allmer et Aurès. Nous avons déjà signalé l'erreur commise, en attribuant, on ne sait pourquoi, une semblable collaboration à ce dernier.

» aurait promis d'en faire les frais, à la condition que  
» cet édifice fut élevé en l'honneur de Plotine, sa mère  
» adoptive. Hadrien mourut avant que la construction  
» fut achevée, et son successeur, Antonin, dut rédiger  
» l'inscription dédicatoire, en joignant le nom de Tra-  
» jan à celui de Plotine ».

Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'on ne peut voir là qu'une série de faits en contradiction avec les textes ; et comme le projet de restitution de M. Desjardins leur sert seul de fondement, il est facile de comprendre, si ce projet est réellement inacceptable, comme nous croyons l'avoir démontré, qu'un peu d'attention nous suffira pour revenir à la vérité.

Et d'abord, quand on sait que Spartien a dit simplement : « Per idem tempus, in honorem Plotinæ basilicam, apud Nemausum, opere mirabili, extruxit », il semble permis de se demander comment il a été possible d'admettre que la construction d'une Basilique, non encore dédiée à Plotine, était déjà commencée à Nîmes, lorsque Hadrien y est venu, en 120 ou 121, à son retour de Bretagne, et que c'est alors qu'il a pris l'engagement de faire continuer cet édifice, à la condition de le dédier à Plotine.

Il est certain, d'un autre côté, que cette princesse est morte peu d'années après le passage d'Hadrien à Nîmes ; mais Hadrien lui-même n'est mort qu'en 138, et par conséquent, pour avoir le droit de dire que c'est Antonin qui a fait achever la Basilique de Plotine, il est indispensable de supposer, contre toute vraisemblance, qu'Hadrien, cet infatigable constructeur, s'est empressé d'oublier, aussitôt après la mort de sa mère adoptive, la promesse faite par lui aux Nimois et n'a pas craint de laisser leur Basilique dans un état complet d'inachèvement et d'abandon jusqu'au jour de son décès, c'est-à-dire pendant un intervalle de 17 ou 18 ans, à dater de son passage à Nîmes ; et ce serait cet

oubli de sa promesse. on pourrait même dire cet acte d'ingratitude envers Plotine, que son successeur aurait voulu faire pardonner, peu de temps après son élévation à l'Empire, en contribuant lui-même à l'achèvement de la Basilique commencée.

Vous serez d'accord avec nous, nous osons le croire, pour ne voir là qu'une série d'invraisemblances que rien ne peut justifier, et sur lesquelles vous nous permettez de ne pas insister plus longtemps.

Le second article dont il nous reste à vous entretenir, inséré dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, aux pages 80 et suivantes, est un projet de restitution entièrement nouveau de l'inscription du monument de la Fontaine, que M. Florian Vallentin vient de publier, avec la collaboration de M. Allmer. Ce projet ne peut pas être considéré comme plus rapproché de la vérité que les autres; mais avant d'en entreprendre la réfutation, il nous a paru convenable de vous le faire connaître dans son texte, dont voici une reproduction exacte :

#### LE NYMPHAEVM DE DIANE A NIMES.

Des parties du fronton et de la frise d'un grand et splendide édifice d'ordre corinthien, ont été trouvées à Nimes, en 1739, « à l'extrémité du bassin romain de la Fontaine », c'est-à-dire au midi de ce bassin, du côté le plus éloigné de la source, « sur un massif continu d'environ douze toises de long sur deux toises de large. la façade tournée vers le bassin ». Déposés alors dans le temple antique, vulgairement dit de Diane, ces fragments ont été transportés, il y a quelques mois, au nouveau musée, où ils ont été rétablis, par M. Aurès, dans leur disposition primitive, et ils ont permis de reconnaître que le monument dont ils proviennent présentait autrefois huit colonnes de face, portant une frise de 18<sup>m</sup>50 de long sur 0<sup>m</sup>80 de haut, composée alternative-

ment de sommiers et de claveaux, répondant aux colonnes et aux entre-colonnements. Une inscription en lettres de bronze doré courait sur la frise, dont elle remplissait la longueur presque entière ; les lettres manquent depuis l'époque, sans doute, où l'édifice a été renversé ; mais elles sont facilement reconnaissables au creux dans lequel s'engageait une partie de leur épaisseur et aux trous de scellement des tenons qui servaient à les fixer. La restitution de l'inscription avait amené M. Allmer, auquel j'ai emprunté cette description, à considérer ce monument comme étant la célèbre Basilique élevée à Nîmes, en l'honneur de Plotine, par Hadrien, à son retour de Bretagne : *in honorem Plotinae basilicam apud nemausum opere mirabili extruxit* (Spartien, II) ; et d'après la chronologie récemment établie des voyages d'Hadrien, cette dédicace s'emplacerait en 122 (Jullien Durr, *Les voyages de l'empereur Hadrien*). Voici la restitution de M. Allmer, que j'ai, d'ailleurs, déjà fait connaître (1881, p. 191 et 196) : . . . *Et DIVAE plotinae | RES PVBLICA NEMAVSESIVM basilicam cum columnis mARMOREis signis cETERis QVE Ornamentis omnibus suis munificentia | IMPERATORIS CAesaris hadriani auguSTI cos ii DES iiii A solo structam et perfectam dedicat* ; d'après cette lecture, la dédicace aurait eu lieu en 118. — M. Ernest Desjardins a critiqué cette restitution et proposé de lire, en intercalant des fragments, copiés au siècle dernier, et aujourd'hui perdus, et déjà signalés par M. Allmer : *divo nERVae traiana No Et DIVAE plotinae divi traiani | RES PVBLICA NEMAVSESIVM basilicAM cum columnis mARMOREis signis cETERis QVE Ornamentis omnibus munificentia divi hadriani et | IMPERATORIS CAesaris antonini auguSTI pii cos ii DES iiii A solo in honorem eORVM extructam dedicavit*. J'ai déjà signalé cette lecture (1881, p. 191 et 296) ; la dédicace serait ainsi de l'an 139.

L'attribution hypothétique de l'inscription à Plotine, est aujourd'hui sans fondement ; c'est ce qu'a constaté M. Aurès, en vérifiant et mesurant les lettres que portent les fragments conservés au musée de Nîmes ; le savant ingénieur nîmois me faisait part de cette importante constatation, dans une lettre du 6 février dernier, en m'envoyant un dessin géométrique (0,04 c. par mètre) de ces fragments, dessin que j'ai pensé utile de reproduire. M. Allmer, auquel pareille communication a été faite, s'exprime ainsi à cet égard (*Rev. épig.*, n° 16, p. 256). (Voir ce passage de la *Revue épigraphique* transcrit dans le rapport qui précède, à la page 56).

Cette conclusion s'applique à la restitution de M. E. Desjardins, qui pouvait encore moins se concilier avec le texte formel et précis de Spartien, outre que le nombre des lettres était à chaque ligne trop considérable et aurait dépassé la longueur de la frise.

Il y a quelques jours, me trouvant à Lyon chez mon savant maître et ami, M. Allmer, et recherchant avec lui les restitutions qui pouvaient être proposées, nous avons pensé entre plusieurs autres à celle-ci, que nous offrons pour ce qu'elle vaut : *nemauso Et dianAe | RES PVBLICA NEMAVSESIVm nymphaeum cum columnis mARMOREis signis cETERis QVE OrnameNtis suis exstRVctum munificentia | IMPERATORIS CAesARIS divi fil auguSTI cos x DES XI Adjectis pOrticu et Aede dedicavit.*

Le nymphée, c'est-à-dire le bassin romain qui fait suite à la Fontaine, aurait été construit par Auguste, en l'an 730 de Rome, avant J.-C. 24 ; la *Respublica* de Nîmes aurait édifié plus tard le temple encore existant, attribué par la tradition à Diane, et les portiques voisins, dont les substructions ont été ramenées au jour à diverses époques, et elle aurait dédié le tout au dieu Nemausus associé à Diane. D'après la forme des lettres, l'épigraphie ne doit pas être antérieure aux pre-

miers Antonins. Si ce n'est pas la vérité surprise à l'improviste avec tous ses secrets, c'est au moins une très-séduisante ombre à sa ressemblance, entrevue au passage dans ce vaste champ des conjectures dont il vient d'être parlé.

Cette restitution pourrait recevoir quelque force de cette inscription en lettres de bronze, trouvée dans la démolition des remparts de Nîmes et ainsi rapportée par Hergoz (*Append.*, 95) : IMP·CAESAR·DIVI·F·AVGVSTVS·COS·XI·TRIB·POTEST | VIII·PORTAS·MVROS·COL·DAT.

FLORIAN VALLENTIN.

---

Plusieurs objections peuvent être opposées au projet de restitution de M. Florian Vallentin.

Lorsqu'on se borne à n'en considérer d'abord que la dédicace, il y a lieu de faire remarquer, à un point de vue simplement graphique, qu'on trouve, quand on la rapporte sur le monument lui-même, l'extrémité de l'E du mot DIANAË à droite et à *un mètre soixante centimètres* seulement de distance de l'axe principal de la façade, tandis que le premier jambage de l'N du mot NEMAVSO est, au contraire, à gauche et à *trois mètres soixante centimètres* du même axe, et cette différence est certainement assez grande pour que le défaut de symétrie qui en résulte suffise déjà pour constituer seul une véritable impossibilité matérielle.

D'un autre côté, cette dédicace, quand on la considère en elle-même, à un point de vue purement historique, doit être rejetée aussi et à plus forte raison peut-être, parce qu'il n'existe, à notre connaissance, *aucun exemple* de thermes romains antiques dédiés à des dieux, quand ces établissements étaient, au contraire, toujours

dédiés aux empereurs ou aux personnes considérables qui les avaient fait construire.

Il semble donc, par ces deux motifs, qu'il convient de se refuser à admettre la dédicace mise par M. Vallentin en tête de son projet de restitution.

Et à l'égard de cette restitution elle-même, considérée dans son ensemble, nous estimons qu'on peut opposer, avec avantage, aux hypothèses qui lui ont servi de fondement, non-seulement l'omission volontaire des deux fragments portant les lettres ORVM et IO, dont l'ancienne existence n'est pas contestable, mais encore et surtout la date de l'an de Rome 730 (24 ans avant J.-C.) (COS X DES-XI) attribuée, dans cette restitution, aux constructions ajoutées par Auguste à nos bains, parce que l'inscription trouvée dans le voisinage de la source et reproduite à la page 34 du rapport qui précède, fixe, au contraire, à l'an de Rome 729 (25 ans avant J.-C.) (COS-IX-DES X) la date de ces mêmes constructions.

D'ailleurs, on le remarquera, les travaux qu'Auguste a fait exécuter à Nîmes, ne sont pas seulement ceux de la Fontaine, puisqu'il a fait construire encore, pendant son xi<sup>e</sup> consulat, les murs et les portes de la ville (PORTAS MVROSQVE DAT), et en dernier lieu enfin puisque c'est pendant le xii<sup>e</sup> qu'il a fait réparer la voie Donitienne, comme les autres inscriptions parvenues jusqu'à nous et rapportées ci-dessus aux pages 34 et 35, le démontrent aussi d'une manière incontestable.

Dans une pareille situation, lorsque nous connaissons, avec une grande certitude, par des inscriptions arrivées jusqu'à nous, les dates exactes des travaux exécutés à Nîmes, pendant les ix<sup>e</sup>, xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> consulats d'Auguste, il faudrait admettre, pour que l'hypothèse de M. Vallentin pût être considérée comme exacte, que la date de quelques autres travaux exécutés, dans la même ville, pendant le x<sup>e</sup> consulat, n'y a été indiquée



sur aucun des monuments de cette époque, et que cette omission a été ensuite réparée, 170, 180 ou 190 ans après, *sous l'un des premiers Antonins*, si M. Vallentin ne se trompe pas, lorsque la *Respublica* nimoise a fait ajouter de nouveaux édifices à ceux qu'Auguste lui avait accordés pendant son x<sup>e</sup> consulat ; et ce n'est pas tout encore, car, dans l'hypothèse où M. Vallentin s'est placé, il faudrait admettre en outre, que les constructeurs de l'époque Antonine, après avoir rappelé, sur leur monument, une date ancienne depuis trop longtemps oubliée, ont oublié, à leur tour, d'indiquer aussi sur ce monument, *suivant l'usage constant de leur époque*, la date réelle de sa propre construction, et n'ont permis à M. Vallentin de la connaître qu'en la déduisant, d'une manière très approximative et par conséquent très peu exacte, de la seule forme des lettres de leur inscription.

Au contraire, dans l'hypothèse qui a servi de base à notre projet, la date de l'achèvement des thermes de Nîmes, rapportée au règne d'Hadrien, c'est-à-dire antérieure de quelques années seulement à celle que M. Vallentin préfère, se trouve *très-régulièrement indiquée*, conformément à l'usage, sur le monument lui-même auquel elle se rapporte.

Si donc vous comparez, au seul point de vue de leur vraisemblance, la restitution proposée par M. Vallentin et la nôtre, vous n'hésitez pas, nous osons l'espérer, à reconnaître que ce n'est pas à l'hypothèse de M. Vallentin que la préférence doit être accordée.

Dans tous les cas, et quelle que puisse être votre opinion sur ce point, qu'il nous soit au moins permis, en terminant ce rapport, d'ajouter, avec le poète :

*Feci quod potui, faciant meliora sequentes.*

---

---

NOTES ARCHÉOLOGIQUES.

~~~~~

DÉCOUVERTES FAITES A NIMES

pendant l'année 1881,

PAR M. ALBIN MICHEL,

membre-résidant-archiviste.

---

Lorsque l'Administration municipale nimoise autorisa la commission des beaux-arts, section d'archéologie, à faire transporter dans les locaux de l'ancien hôpital les monuments épigraphiques qu'elle pourrait recueillir, la première pierre que j'ai fait transporter fut offerte à la ville par M. Blanc, entrepreneur de maçonnerie. Arrondie dans la partie supérieure, elle porte l'inscription suivante :

RET

L. POM PEIVS

› VIII·N̄ › VIANNES

Hauteur 1<sup>m</sup>76, — largeur 0<sup>m</sup>45.

SIS› AN·XXV

OPTATA·CONIVX

D· S· D·

« Au rétiaire Lucius Pompeius, neuf fois couronné,  
» natif de Vienne, âgé de 25 ans. Son épouse Optata a  
» élevé ce tombeau de ses propres deniers ».

Cette stèle avait été trouvée, d'après ce que me dit M. Blanc, dans une construction qu'il dirigeait au chemin de Saint-Gilles. Or, le hasard a fait que, dans un

chantier ouvert rue Charlemagne, pour abaisser le niveau de cette voie de communication, entre les chemins de Saint-Gilles et de G n rac, les ouvriers ont d couvert deux pierres tombales et une urne fun raire en terre renfermant des ossements.

Voici le texte de ces deux inscriptions :

TR.

Q-VETTIO·GRACI  
LI·COR·TRIVM'  
ANNORVM·XXV  
NATIONE·HISPAN  
DONAVIT·L·SESTIVS  
LATINVS.

« Au gladiateur Thrace Quintus Vettius Gracilis, couronn  trois fois,  g  de vingt-cinq ans, Espagnol d'origine, Lucius Sestius Latinus a donn  ce monument ».

Hauteur 1 m tre, largeur 0m35. La pierre est arrondie dans le haut et un cadre entoure l'inscription.

D.

TR.

APTIVS·NAT  
ALEXSAND  
|NNVS·XXXVII  
OPTATA·COIVX  
DE SVO

« Au gladiateur Thrace Aptus, natif d'Alexandrie,  ge de trente-sept ans. Son  pouse Optata a  lev  ce monument de ses propres deniers ».

Hauteur 0m75, largeur 0m44.

La pierre est arrondie dans le haut ; elle est assez fruste et les caract res sont assez grossi rement grav s.

C'est entre ces deux tombes que l'on a d couvert une urne fun raire renfermant des ossements incin r s. Naturellement, nous avons d  rapprocher de ces trois inscriptions les deux anciennes d j  connues, savoir :

(1) MVR  
COLVMBVS  
SERENIANVS XXV  
NAT·AEDVS  
HIC·ADQVIESCIT  
SPERATA·C°NIW

MVR. (2)  
IVVENCVS  
.....  
.....

(1) V. *M moires de l'Acad mie du Gard*, 1862, page 199.

(2) V. id. id. id. 1810, page 387, et 1852, page 126.

En sorte que le Musée épigraphique de Nîmes possède aujourd'hui la collection complète des trois catégories de gladiateurs, les Rétiaires, les Thraces et les Murrmillons.

Les travaux du chemin de fer de la rive droite du Rhône ont fait découvrir près d'Aramon, au quartier Saint-Michel, une pierre tumulaire de 0,50 de large sur 0,45 de haut, dont l'inscription, contenue dans un simple encadrement, est gravée en caractères de la belle époque et est ainsi conçue :

T. IVVENTIVS  
VOL  
SECVNDVS·AED  
SIBI·ET  
C°RNELLÆ·SAMMI·F W°RI  
VIVOS·F

T [*itus*] Juuentius Vol [*tinia*]  
secundus æd [*ilis*] sibi et Corne-  
liæ Sammi f[*iliæ*] uxori, vivos  
f[*ecit*].

Titus Juuentius Secundus, de la tribu Voltinia, édile, a élevé de son vivant ce tombeau à sa femme Cornélie, fille de Sammus et à lui-même.

M. Charles Dombre, ingénieur en chef de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, notre confrère, s'est empressé de faire hommage de ce petit monument à notre Musée épigraphique.

La seule remarque à faire au point de vue de l'exécution matérielle de cette inscription, c'est que le lapicide, ayant mal calculé ses distances, a été obligé de renfermer l'O de Cornelia dans le C, de lier le V et l'X d'Vxori, et de donner à l'O de ce dernier mot une dimension minuscule.

La tribu Voltinienne était affectée à la colonie nimoise, c'est-à-dire que, lorsqu'un citoyen nimois allait à Rome et prenait part à un vote, il était incorporé dans la tribu Voltinienne. — La colonie nimoise n'était pas la seule dans cette situation, et l'on rencontre la même for

mule dans une foule d'autres inscriptions étrangères à notre ville ; seulement, ce qu'on peut affirmer, c'est que tout citoyen nimois était forcément de la tribu Voltinia.

Dans tous les cas, notre Titus Juventius Secundus devait être un personnage assez important, puisqu'il était édile.

Je n'apprendrai certainement rien de nouveau en disant ce qu'était un édile. Je crois cependant utile d'entrer dans quelques détails à ce sujet, pour nous familiariser avec la série des fonctions ou honneurs par lesquels il fallait forcément passer pour suivre la hiérarchie administrative.

Ces fonctions, réserve faite des sacerdoces, comprenaient trois degrés successifs : 1<sup>o</sup> la questure, 2<sup>o</sup> l'édilité et le triumvirat, 3<sup>o</sup> le quatuorvirat.

Les *questeurs* étaient chargés de percevoir les revenus municipaux et de les verser dans l'*ærarium* de la colonie. Il fallait commencer par remplir ces fonctions avant d'aspirer aux autres dignités, et nul ne pouvait être nommé questeur s'il n'avait atteint sa vingt-cinquième année.

L'édilité et le triumvirat représentaient deux collèges, l'un composé de deux membres appelés édiles, auxquels incombaient le soin des bâtiments publics et privés, des aqueducs, des égouts, des bassins, des marchés, des théâtres, des sépultures, d'éteindre les incendies, de maintenir la police, de veiller à la propreté des rues et de contrôler les poids et mesures (1). L'autre collège était composé de trois membres appelés *triumviri locorum publicorum percipiendorum*.

Enfin le quatuorvirat se divisait en deux duumvirats appelés *Duumvirat Juredicundo* et *duumvirat ærarii*. Toutes ces fonctions étaient gratuites et données gé-

1) V. Allmer et Terrebatte. — Inscriptions de Vienne t. 2, f. 182.

néralement pour une année ; aussi, lorsqu'un citoyen les avait successivement remplies, on disait de lui et l'on inscrivait sur sa tombe cette formule : *Omnibus honoribus functus*. Comme prérogatives, ces divers magistrats avaient le droit de porter la robe blanche bordée de pourpre ; ils ne sortaient que précédés de deux appariteurs porteurs de faisceaux, et dans toutes les cérémonies publiques ils avaient des places réservées aux premiers rangs.

Nous connaissons un autre membre de la famille Juventia, par une inscription que Ménard et Guiran indiquent comme se trouvant à Milhau-lès-Nîmes (1).

En 1868, le regretté M. Germer-Durand vous communiqua (2) le texte inédit d'une inscription découverte sur le territoire de Bagnols, au château de la Roque, propriété de M. de Pistoris, et consistant en une tablette de marbre de 0<sup>m</sup>,66 de haut sur 0<sup>m</sup>,15 de large, gravée avec un très grand soin et portant l'inscription suivante :

D·M  
AEGRI·LIAE·FLO  
RENTINAE·FILI  
AE·PIENTISSIM  
Q·VIX·ANN·XXXII  
MEN·VII·DIE·X  
FECIT·A·AEGRI  
LIVS·TROPHIMVS

D [*iis*] M [*anibus*] Ægriliae Florentinae filiae pientissim [a]e] Q [u]a]e] vix [it] ann [is] (trigenta duobus, men[sibus] septem die [bus] decem fecit A [ulus] Ægrilius Trophimus.

Aux Dieux Manes d'Ægrilia Florentina la plus tendre des filles, morte à l'âge de trente-deux ans sept mois dix jours, Aulus Ægrilius Trophimus a élevé ce tombeau.

Il vous expliqua que la dimension de cette plaque, l'absence de toute bordure et surtout les fragments de courbes assez gracieusement tracées à la partie supé-

(1) V. Ménard, t. VII, 3<sup>e</sup> partie. Dissert, 6, n<sup>o</sup> 73. Guiran, manuscrit de la bibliothèque. Cap. 15, p. 168.

(2) V. *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1867-1868, page 91.

rieure de l'inscription, indiquaient qu'elle avait été incrustée au centre de la façade antérieure d'un sarcophage.

M. de Pistoris, s'étant dessaisi de cette plaque en faveur de M. Germer-Durand, celui-ci avait toujours manifesté l'intention d'en faire hommage à nos collections municipales. Pour se conformer aux volontés de son père, M. François Germer-Durand, notre confrère, vient de remettre cette plaque au Musée épigraphique.

En faisant des constructions dans sa propriété, sise à Nîmes, rue Sainte-Perpétue, à côté de l'Orphelinat catholique, M. Bancel, cafetier, a trouvé deux inscriptions dont il s'est empressé de faire hommage à la ville.

Ces pierres, d'une très-grande simplicité, sont des souvenirs respectueux de fils envers leurs pères.

L-PVBLI·F

« (Aux dieux Manes) de Lucius Publius, ses fils. » Hauteur 0<sup>m</sup>,37, largeur 0<sup>m</sup>,43.

SECVNDVS

« Secundus, fils de Combarillus. »

COMBARILLI·F

Hauteur 0<sup>m</sup>,37, largeur 0<sup>m</sup>,36.

Dans le même quartier Sainte-Perpétue, M. Cammal aîné a découvert un cippe qui porte l'inscription suivante :

MĀNIBVS

ANTONĪ·SECVNDĪ

« Aux dieux Manes d'Antonius Secundus Vassedo. »

VASSĒDŌNIS

Cette pierre tumulaire en grès mesure 0<sup>m</sup>,40 de large, et l'inscription 0<sup>m</sup>,21 de large sur 0<sup>m</sup>,30 de haut. Les lettres, très-lisibles, ne sont pas cependant de la bonne époque. On remarque trois accents : le premier sur l'A de Manibus, et les deux autres sur l'E et l'O de Vassedonis.

Vassedo et Combarillus étaient d'origine gauloise ; c'étaient deux affranchis.



J'ai été chargé par M. Fajon, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Nîmes, d'offrir à l'Académie un objet qui, pour elle, a un intérêt des plus grands : c'est le sceau de l'Académie, tel qu'il avait été gravé après la reconstitution de cette compagnie, en 1754.

A cette époque, l'Académie de Nîmes, qui, après la révocation de l'édit de Nantes, s'était peu à peu dissoute, par suite de l'absence ou de la mort de ses membres les plus distingués, chercha à se reconstituer et recommença ses séances sous le nom d'Ecole littéraire, le 9 mars 1752. Bientôt après, l'historien Ménard, qui habitait alors Paris, fit les démarches nécessaires pour renouveler l'ancienne association existante avec l'Académie française ; mais ce ne fut guère qu'en 1754 que ce renouvellement eut lieu.

C'est alors qu'a dû être gravé le sceau offert aujourd'hui par M. Fajon, et qui porte les empreintes suivantes :

ACADEMIA REGIA NEMAVSENSIS, autour de deux palmes au-dessus desquelles se trouve une banderolle portant la devise de l'Académie : ÆMVLA LAVRI.

Ce cachet devait être apposé sur les diplômes et les actes de l'Académie ; mais comme il était trop grand pour l'usage journalier, il fut décidé, dans la séance tenue chez Séguier le 12 janvier 1769, qu'on ferait graver un petit cachet pour sceller les lettres écrites au nom de l'Académie, et qu'on y graverait les signes suivants : S·ACAD·R·NEM. (*Sigillum Academiæ Regiæ Nemausensis*) ; mais, d'après une note manuscrite que j'ai trouvée en marge de la susdite délibération, ce cachet n'a jamais été exécuté.

Comment le sceau que je vous présente est-il sorti des archives de l'Académie ? Il est assez difficile de le dire, car les événements qui ont marqué la fin du siècle dernier peuvent donner lieu à toutes les suppositions ; l'essentiel pour nous, c'est qu'il soit rentré en notre pos-



session, et nous devons tous nos remerciements au généreux donateur.

---

Nous avons aussi à vous signaler les objets suivants, qui ont été offerts par M. Estève, ingénieur :

1° Un fragment de soffite sculpté en pierre dure, trouvé en 1874 contre le rempart Romain (côté de la ville), non loin de la route d'Alais et près de la propriété dite Bellevue, ayant appartenu à M. Bergeron.

2° Un cadenas en fer, forme primitive du cadenas de Nuremberg, trouvé au même endroit.

3° Un cul-de-lampe, en pierre dure de Baruthel, trouvé dans les fondations de l'Eglise des Récollets, lors de sa démolition pour la construction de la maison Brouzet, actuellement propriété de M. Tournaysen.

4° Une entrave de cheval, un fragment de sonnette en fer, et divers morceaux de poteries noires et rouges, trouvées à Bezouze, quartier de Lavassan, au nord-est du village, près de la route.

Enfin M. Rémézy-Viala, orfèvre, vient d'offrir deux têtes sculptées (moyen âge), qu'il a découvertes dans les démolitions et réparations de sa maison sise à Nîmes, place du Marché.

---

---

# LES CATACOMBES,

*d'après le livre de M. BOISSIER, intitulé :*

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES;

par **M. BOLZE,**

membre-résident.

---

## I.

Le champ des études historiques s'est beaucoup agrandi de nos jours. Il ne s'agit plus seulement de raconter ou de décrire les grands faits de la vie extérieure d'un peuple ou d'une époque, les batailles, les conquêtes, la succession des chefs, des dynasties, les formes de gouvernement; on demande à l'histoire bien d'autres recherches. Les sciences, les arts, la littérature, la religion, tout ce qui constitue l'état moral ou intellectuel d'un peuple, tous les éléments qui forment une civilisation, l'ensemble et les détails, les classes et les individus, l'historien doit tout connaître de l'époque qu'il a choisie. Aussi il épuise tous les moyens d'information, les monuments, les palais, les plus humbles demeures, les tombeaux, les inscriptions. C'est à ce prix que l'histoire est une résurrection, comme l'appelle Michelet.

Le volume que M. Boissier vient de publier sous ce titre : *Promenades archéologiques, Rome et Pom-*

*péi*, est un fragment de la grande enquête qu'il poursuit sur la civilisation romaine de la fin de la République et des premiers siècles de l'empire. *L'Opposition sous les Césars, Cicéron et ses amis, la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, nous ont déjà donné la vie publique, la vie privée, la religion de cette grande époque. Les *Promenades archéologiques* complètent les renseignements, en nous faisant connaître le théâtre même où s'est déroulé le grand drame de l'humanité, à cette époque unique de la transition de l'antiquité païenne aux âges chrétiens. Aussi, de tous les chapitres qui composent le volume, celui consacré aux catacombes nous a paru le plus attachant. Ni la sûreté de l'érudition, ni l'exactitude des descriptions, ni les détails piquants ne manquent aux autres. Le Forum, le Palatin, la villa d'Hadrien, Ostie et Pompéi, sont assurément une lecture pleine de charme et d'intérêt. Mais les catacombes nous touchent de bien plus près. Ces tombeaux contiennent les origines du christianisme à Rome. C'est là qu'a commencé pour l'Europe et l'Occident une nouvelle ère morale et religieuse. « C'est le débris le plus vénérable, dit M. Boissier, le témoin le plus authentique des premiers siècles du christianisme, et il n'y a pas de monument à Rome qui nous remette mieux en présence de ces temps primitifs que nous connaissons si mal, et que nous souhaitons tant connaître ! »

Il y a plus ici, en effet, que de la pure archéologie. Des liens plus chers nous attachent à ces tombeaux. A notre époque de critique inquiète, les uns leur demandent l'affermissement de leur foi, les autres voudraient au moins en emporter la fidèle image en partant à la recherche de dieux inconnus.

Les religions sont des solutions de l'énigme de la vie, surtout de celle de la mort. Il est naturel qu'une révolution religieuse amène des changements plus ou moins

notables dans les formes des funérailles, dans les modes de sépulture. Les tombeaux, les cérémonies funèbres des chrétiens doivent avoir un caractère propre, en harmonie avec leurs idées et leurs dogmes. Le polythéisme, que Rome avait reçu de la Grèce, même les religions antérieures de l'Italie, admettaient généralement la croyance à l'immortalité de l'âme. Cette croyance n'avait pas la rigueur dogmatique que le christianisme allait lui imprimer. Elle était plutôt acceptée surtout dans les classes inférieures, non atteintes par la philosophie d'Épicure, comme une espérance et une consolation. Les religions païennes consistaient en des cérémonies et des rites plutôt qu'en des crédos impérieux; elles laissaient la plus grande liberté aux esprits; et il est curieux de voir combien de fidélité et de foi ces religions de la nature obtenaient de l'humanité, par la seule poésie de leurs fables et de leurs légendes, sans la contrainte de dogmes précis et menaçants. Dans la plus haute antiquité, l'idée de la persistance de la vie individuelle après la mort était conçue d'une façon toute matérielle: On croyait que l'individu tout entier était renfermé dans le tombeau, et y continuait une sorte d'existence obscure. Mille inscriptions le prouvent. Une chanson klephte, citée par M. Boissier, montre que cette croyance s'est conservée encore chez certains peuples restés primitifs: « Mes fils, dit un guerrier, creusez-moi dans la montagne une tombe spacieuse où je repose tout armé et prêt au combat. Laissez une petite fenêtre ouverte à droite, pour que les hirondelles m'annoncent le retour du printemps et que les rossignols m'apprennent que mai est en fleurs. »

Est-ce l'habitude qui s'introduisit plus tard de brûler les cadavres, qui aida l'esprit à séparer l'homme en deux parties, l'une matérielle et périssable, l'autre immatérielle et immortelle? N'est-ce pas plutôt le fait patent de la destruction du corps qui amena cette distinc-

tion et autorisa ainsi ce nouveau mode de sépulture ?

Quoi qu'il en soit, l'introduction du bûcher dans les funérailles ne fut-elle pas une certaine atteinte à l'idée de l'immortalité ? Cette idée si chère, à tant de titres, au cœur de l'homme, ne périt pas sans doute ; mais n'en fut-elle pas un peu diminuée ? Tout au moins, répondit-elle désormais à tous les instincts, à tous les besoins qui l'avaient fait naître ? Ame, corps, tout nous est précieux des êtres que nous avons aimés. Une fois le corps réduit en un peu de cendres qui tient dans le creux de la main et que l'on conserve dans un vase, comment se les représenter sous une forme purement spirituelle ? Quel nom, quelle figure leur donner, pour leur conserver une réalité quelconque ? Comment en jouir désormais, même par la pensée ? Ce sont des ombres. L'ombre conserve la forme du corps qui la produit : mais le corps disparu, quelle sera cette forme ? Pourrons-nous la voir ? Pourrons-nous la saisir et l'embrasser, si nous la rencontrons jamais ailleurs que dans nos songes ?

On sait les beaux vers de Virgile, quand Enée trouve enfin son père aux enfers :

*Ter conatus ibi collo dare brachia circum*

*Ter frustrâ compressa manus effugit imago.*

*Par levibus ventis volucrique simillima somno.*

A un autre point de vue, si la mort est un jugement et l'accomplissement de la justice, comment punir ou récompenser ces ombres si légères, si insaisissables ? C'est par un effort de génie que Virgile et Dante ont pu créer et faire admettre cette illusion d'ombres déchirées par de vrais supplices, ou se livrant à d'ineffables joies, buvant les eaux du Léthé, préparant même de légers repas sur l'herbe :

*Per herbam vescentes.*

Les philosophes non plus ne considéraient guère l'im-

mortalité de l'âme que comme une probabilité consolante.

Socrate, dans le Phédon, n'affirme rien sur les conditions où les âmes se trouvent après la mort. Il s'exprime ainsi : « Mais que tout ce que je vous ai dit, de » l'état des âmes et de leurs demeures, soit, comme je » vous l'ai dit, ou d'une manière approchante, s'il est » certain que l'âme est immortelle, on peut, je crois, » l'assurer convenablement, et la chose vaut bien la » peine qu'on coure le risque d'y croire. C'est un has- » sard qu'il est beau de courir, et dont il faut s'enchan- » ter soi-même ».

Epicure n'avait pas eu grand'peine à dissiper ces fantômes poétiques et ces probabilités des philosophes, auprès des esprits cultivés, et surtout des hommes heureux ou légers. Le christianisme avait une tâche à remplir : il devait donner une certitude à ces croyances un peu vagues. Avec l'immortalité de l'âme, il prêcha la résurrection des corps. Dès lors, l'homme revivait tout entier. Le sépulcre n'est plus la demeure définitive, c'est un passage plus ou moins prolongé. Il faut songer que, pour les premiers chrétiens, la résurrection était proche et attendue d'un jour à l'autre. On était à la veille du jour où l'on pourrait dire pour tous avec vérité : Celui que vous cherchez n'est plus ici.

On comprend, dès lors, que le bûcher *devait être* supprimé. On ne pouvait plus brûler les corps : il fallait les garder, les conserver précieusement dans leur intégrité. Si l'on ne pouvait pas empêcher la destruction de certaines parties (les procédés d'embaumement, de momification, eussent été trop coûteux pour beaucoup, et eussent d'ailleurs trop rappelé des religions condamnées), il fallait au moins conserver le fonds résistant, la partie plus durable qui, au jour solennel, n'aurait plus qu'à se lever et à se recouvrir de chair.

Au jugement dernier de Michel-Ange, on voit des

squelettes qui sortent du tombeau, n'ayant encore recouvert qu'une partie de leur chair. C'est l'image de cette nouvelle idée de la mort, pas si nouvelle cependant que pouvaient le croire les premiers chrétiens. Avant la Judée, avant le christianisme, l'Égypte avait cru à la résurrection des morts. Anubis, le dieu qui représente à la fois la vie et la mort, a inventé l'art d'embaumer les corps. La momie n'a rien à craindre de la destruction. Tranquille dans ses bandelettes, elle peut attendre le jour de la résurrection, que l'Égypte plaçait d'ailleurs dans un lointain indéfini. Qui ne croira à l'immortalité faite ainsi visible et palpable ? La momie garde si bien la vie, que le grand égyptologue Mariette s'éprit d'amour pour la princesse (courtisane) Taia, morte cinq mille ans avant notre ère. *L'œil alangui, les lèvres sensuelles* de Taia l'avaient ravi, et rien ne pouvait détruire le charme ; ni l'âge, ni les déportements de la belle momie, que Mariette savait à fond (1).

Dans une brochure déjà ancienne, le docteur Pariset dit que l'embaumement n'était qu'une prescription hygiénique. Les inondations périodiques du Nil, remuant profondément la terre d'Égypte, ne permettaient pas l'ensevelissement pur et simple des cadavres. Déterrés, exposés à un soleil brûlant, ils seraient devenus bientôt une cause d'infection. Aussi la loi était rigoureuse, absolue, sanctionnée par des peines sévères dans ce monde et dans l'autre. Tout Égyptien qui rencontrait un cadavre d'homme ou d'animal était tenu de procéder à son embaumement, lequel se faisait très simplement et sans frais, dans la plupart des cas. Grâce à cette prescription, transformée par les prêtres en rite religieux, la peste n'était point endémique dans

(1) Voir, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1881, le bel article, sur *Mariette*, de M. Melchior de Vogué

l'ancienne Egypte. Elle ne l'est devenue que lorsque le christianisme eut changé la forme de l'ensevelissement. La fameuse peste qui ravagea Athènes dans l'antiquité avait pris naissance, au dire de Thucydide, en Ethiopie, non en Egypte.

Cette opinion du docteur Pariset nous paraît trop exclusive; une simple mesure hygiénique n'aurait pas tenu une telle place dans la religion de l'Egypte. Il est possible que l'embaumement eût un double caractère; mais sa concordance avec l'ensemble des croyances religieuses ne permet pas de douter qu'il n'ait été d'abord et essentiellement inspiré par la pensée d'immortaliser l'homme tout entier.

Les juifs et les chrétiens ne gardèrent de l'Egypte que l'ensevelissement des corps dans des cryptes ou hypogées. Ils cessèrent de les embaumer; mais ils répudièrent aussi le bûcher des Grecs et des Romains. Il est permis de croire que, pour les chrétiens au moins, la pensée d'une résurrection prochaine ne fut pas étrangère à l'abandon de l'embaumement. « Bientôt, dit Prudence, bientôt viendra le temps où la chaleur ranimera ces os, où le sang jaillira de nouveau de ces veines, où la vie reprendra possession de cette demeure qu'elle a quittée ».

A quoi bon embaumer des corps qui allaient recouvrer la vie? Ne suffisait-il pas de les entourer de soins et de les conserver précieusement? Aussi bien M. Boissier remarque, comme un des caractères des sépultures chrétiennes, que les niches où l'on plaçait les corps sont fermées dans les catacombes, tandis qu'elles restent ouvertes dans les cryptes juives. Les juifs roulaient seulement une grosse pierre à l'entrée de la crypte; les chrétiens jugèrent que c'était là une protection insuffisante contre les curiosités et les enlèvements.

Un autre caractère des catacombes chrétiennes, c'est leur immense étendue. On y compte six millions de



tombes. Les vrais cimetières, c'est-à-dire ces agglomérations de tombes, qui font comme une cité des morts à côté de celle des vivants, datent du christianisme. Rien ne leur ressemble dans l'antiquité, sauf peut-être en Egypte, certaines grottes où l'on entassait les cadavres embaumés, et les cimetières de l'Inde. Les religions antiques, n'ayant pas de foi commune parfaitement définie, ne formaient pas de véritables sociétés religieuses. La cité avait ses dieux, ses fêtes et ses cérémonies publiques. Mais ce culte extérieur servait plutôt à fortifier le lien politique qu'à créer des liens religieux entre les âmes. Chaque famille avait aussi ses dieux domestiques ; le foyer était le vrai centre de la société religieuse, qui ne dépassait pas le cercle de la famille ; les tombeaux étaient donc généralement limités à la famille. Les riches, les grands avaient de somptueux monuments élevés au bord des voies les plus fréquentées. Mais les pauvres, les esclaves, les affranchis, tous ceux qui n'avaient pas les moyens de se préparer une sépulture n'avaient d'autre perspective pour leur dépouille qu'une bière grossière, jetée sans cérémonie dans des puits appelés *pourrissoirs*, c'était là le sujet d'une préoccupation douloureuse. Tout le monde croyait que l'on ne pouvait trouver le repos dans l'autre vie qu'à la condition d'être inhumé selon les rites dans une sépulture convenable. Aussi, vers les derniers temps de la République, à Rome, se fondèrent des associations, dont l'objet était d'assurer une sépulture conforme aux rites à ceux qui en faisaient partie. Ces associations ou collèges, qui n'avaient pas tous la même organisation, construisaient, moyennant de faibles cotisations, avec l'assistance d'un patron riche, ce qu'on appelait des *columbaria*, *colombiers*. C'était des constructions souterraines, où chaque associé avait sa niche pouvant contenir une urne ou deux. Mais ces tombeaux, qui n'étaient pas restreints à la famille,

ne contenaient cependant que les associés, et n'étaient que des monuments isolés, sans rapport les uns avec les autres. La campagne romaine en était pleine, nous dit M. Boissier ; mais ils ne formaient pas un cimetière.

Les catacombes sont les premiers cimetières ; les découvertes qu'on y a faites depuis trente-cinq ans sont l'œuvre d'un seul homme, M. de Rossi. Les catacombes étaient abandonnées depuis le neuvième siècle ; un hasard les fit retrouver en 1578. Bosio en commença l'étude méthodique. Après lui, on se borna aux détails, aux inscriptions, aux peintures ; on négligea le principal pour les accessoires. En outre, on se mit à dévaliser ces tombeaux de tout ce qui pouvait s'en détacher facilement, et qui, une fois isolé, perdait la plus grande partie de sa valeur. M. de Rossi a replacé l'étude des catacombes aux lieux mêmes qu'elles occupent ; il les a explorées pour elles-mêmes, avec une science sûre, annonçant souvent d'avance les découvertes qu'il allait faire, remettant, ou plutôt laissant chaque chose à son rang ; au premier, les dimensions, le plan, la forme, le nombre, la date de ces vastes cimetières ; au second, tous les accessoires. Il a ainsi ramené à la lumière cette Rome souterraine, qui est le témoin le plus précieux des premiers temps du christianisme à Rome.

M. Boissier n'a eu d'autre prétention que de rendre compte de ces travaux et de ces résultats. Nul n'était mieux préparé que lui pour cette tâche modeste en apparence, mais qu'il a su rendre originale, par la clarté de l'exposition, et par les vues personnelles que ne pouvait manquer de lui suggérer sa connaissance profonde des choses et des temps.

## II.

Les catacombes sont le lieu, dit M. Boissier, où les premiers chrétiens enterraient leurs morts. Ce point

établi, plusieurs questions ont été soulevées et sont résolues aujourd'hui.

Ces cimetières ont-ils été, dès l'origine, exclusivement réservés aux chrétiens ? Il n'est plus permis d'en douter. Les païens les juifs, les adorateurs de Mithra et de Sabazius, tous les différents cultes réunis à Rome, avaient leurs hypogées et creusaient des catacombes souvent dans les mêmes lieux et très rapprochées les unes des autres ; mais les chrétiens ont toujours eu un soin très jaloux de ne pas mêler leurs sépultures à celles des autres religions. M. de Rossi fait voir que, plus d'une fois, les galeries chrétiennes se sont brusquement détournées pour ne pas toucher à quelque hypogée d'un autre culte. Il est arrivé que ce brusque changement de direction n'a pas toujours été possible : et l'on trouve dans les catacombes un caveau où reposent un prêtre de Sabazius et ses disciples ; mais la rareté des faits de cette nature et l'attention manifeste à les éviter démontrent bien l'erreur de quelques savants qui avaient soutenu la thèse contraire.

Les chrétiens ont-ils creusé les catacombes pour leur servir de sépultures ? ou n'ont-ils fait qu'approprier ces nombreuses et immenses galeries à cet usage ? Encore un point sur lequel les travaux de M. de Rossi ont fait cesser toute controverse. Il est certain qu'il y avait à Rome d'anciennes carrières d'où l'on avait extrait la pouzzolane. Ces carrières abandonnées étaient devenues des lieux déserts et peu surveillés. Il semblait naturel que les chrétiens proscrits eussent songé à s'y réunir et à y enterrer leurs morts. Les pauvres gens, les esclaves, qui semblent avoir été les premiers adeptes du christianisme, avaient travaillé dans ces carrières, les connaissaient bien et pouvaient servir de guides. D'ailleurs, ces galeries étaient toutes construites, il n'y avait qu'à creuser les niches dans les murailles. Cette opinion, parfaitement vraisemblable, fut acceptée pendant

deux siècles; elle a été convaincue d'erreur par M. de Rossi; il a démontré que ces galeries souterraines, si énorme que soit le travail, étaient bien l'œuvre des chrétiens. Il les trouve à l'œuvre dans plusieurs peintures des catacombes, la pioche à la main, creusant le roc, « habitant les entrailles de la terre, comme le moine sa cellule »; il prouve que, loin de rechercher la pouzzolane friable pour y pousser leurs galeries, ils l'évitent avec soin et recherchent les bancs de roche plus durs. Les carrières de pouzzolane présentent d'ailleurs des galeries d'un caractère tout à fait distinct; elles sont plus larges et mieux appropriées à l'industrie qui en était l'objet. En somme, dit M. Boissier, sur les vingt-cinq ou trente cimetières visités jusqu'ici, on n'a reconnu que cinq de ces anciennes carrières; et elles ont été utilisées pour des raisons tout à fait étrangères à la plus grande facilité qu'elles pouvaient offrir pour le creusement des galeries. Les catacombes ne servaient pas seulement aux sépultures; elles contiennent de petites chapelles composées de deux chambres, que traverse la galerie, où les deux sexes pouvaient être ensevelis tout en restant séparés. Là, se faisaient les cérémonies sacrées, les prédications, les exhortations au martyre. Aussi bien, les catacombes avaient généralement deux entrées: l'une au grand jour donnant sur une voie publique, comme la plupart des tombeaux païens, pour les temps de tranquillité et de tolérance; l'autre obscure, tortueuse, dissimulée autant que cela se pouvait pour les jours de persécution; c'est pour mieux cacher cette entrée, qu'on a joint quelquefois les catacombes déjà construites à ces anciennes carrières de pouzzolane abandonnées, qui servaient de vestibule aux galeries elles-mêmes. On cherchait même à les rendre impraticables aux étrangers. Au point de jonction, on laissait un escalier brusquement interrompu, que remplaçait une échelle, et on se mettait

ainsi à l'abri des indiscrétions et des recherches, et même des exécutions sanglantes sur les lieux mêmes.

S'il me fallait rappeler tout ce qui touche ou intéresse dans le travail de M. Boissier, le plus simple serait de le transcrire ici en entier. J'aime mieux renvoyer au livre lui-même, en signalant la description si claire, si exacte, de l'intérieur des catacombes, surtout le chapitre consacré à la découverte du cimetière de Calixte et de la crypte papale.

Je voudrais cependant m'arrêter quelques instants sur deux ordres d'idées d'une gravité particulière : c'est d'abord la langue que parlait à Rome l'église naissante, et l'art des premiers temps du christianisme ; c'est ensuite les rapports politiques des premiers chrétiens avec l'Etat.

Les plus anciennes inscriptions, dit M. Boissier, sont écrites en grec. Jusqu'au III<sup>e</sup> siècle, le grec est la langue officielle de l'Eglise ; ce n'est qu'à cette époque que le latin prévalut définitivement. Mais ce qui est bien digne d'attention, c'est la transition d'une langue à l'autre parfaitement indiquée par les inscriptions des catacombes ; elles sont toutes grecques d'abord, puis elles sont mêlées de mots grecs et latins ; enfin, devenues toutes latines, elles continuèrent à être écrites avec des caractères grecs. Ainsi il est vrai de dire, sans aucune recherche d'antithèse, que l'Eglise latine a parlé grec pendant trois siècles à Rome.

L'art chrétien aussi a commencé par s'approprier les formes grecques ; on peut en donner une double raison : la nécessité pour un culte plus souvent proscrit que toléré de dissimuler son esprit sous une forme généralement acceptée, et l'impossibilité pour les artistes chrétiens d'en trouver une plus accomplie que celle que la Grèce avait portée à Rome, et répandue partout. On trouve dans les peintures des catacombes les arabesques, les oiseaux, les fleurs, les génies ailés

des maisons de Pompéi. Les histoires d'Orphée, d'Ulysse avec les sirènes, de Psyché et de l'Amour ornent les tombeaux chrétiens. L'artiste seulement a modifié quelques détails pour cette nouvelle destination : ainsi Orphée, pour mieux figurer le bon pasteur, n'a plus à ses pieds que deux brebis qui écoutent ses chants ; plus tard, les artistes chrétiens oseront davantage et prendront à la Bible ou au Nouveau Testament les sujets de leurs peintures. Mais il faut remarquer avec M. Boissier, que les scènes de la Passion, si souvent reproduites par les artistes du moyen âge et de la Renaissance, ne sont jamais traitées par ces artistes primitifs ; l'art chrétien a donc débuté par copier et continuer l'art grec ; plus tard il s'en affranchira et saura conquérir l'originalité. Mais comme, en définitive, la Grèce a révélé au monde la forme et l'expression la plus vraie de la beauté, l'art chrétien, à l'époque de la Renaissance, en présence de l'art antique retrouvé, fera l'abandon d'une partie de son originalité pour compléter et atteindre son entier épanouissement. Au point de vue de l'art, on peut dire que la Renaissance rejoint les catacombes.

Ces tombeaux nous disent enfin quels furent les premiers rapports de l'Eglise naissante avec l'Etat. L'on peut même y trouver d'utiles enseignements. Parmi les cultes nombreux qui affluaient à Rome de l'Orient, dans les premiers temps de l'Empire, les premiers chrétiens durent d'abord passer inaperçus. On les confondait aisément avec les juifs. Ils étaient peu nombreux, se recrutaient principalement parmi les petites gens, les pauvres, les esclaves. Ils n'attiraient pas l'attention de l'autorité et n'avaient, à ce premier moment, aucun intérêt à cacher leurs sépultures ; de là deux conséquences, que les travaux de M. de Rossi ont parfaitement mises en relief. D'abord les premières catacombes sont fort petites ; puis elles n'offrent aucune trace de mystère. L'entrée d'un des plus anciens cimetières chrétiens,

celui de Domitilla, était placée, selon l'usage des Romains, sur une des voies les plus fréquentées, la voie Ardatine. De plus, les cryptes étaient creusées dans des terrains qui étaient une propriété privée, soit que les fidèles les eussent achetés de leurs propres deniers, soit plutôt qu'ils les eussent obtenus de la générosité de quelque riche protecteur.

Car il est certain aussi que, dès les premiers temps, la religion chrétienne compta parmi ses adeptes des membres de grandes familles : les noms de Domitilla, Lucina, Thrason et d'autres le prouvent assez.

A tous ces titres, les premiers tombeaux chrétiens jouissaient de la protection spéciale que la loi romaine assurait à toutes les sépultures. Tout lieu où un homme était enseveli, fût-ce même un esclave, était déclaré sacré par la loi, et ce privilège s'étendait à toutes les dépendances du tombeau lui-même, qui comprenaient parfois trois jugères (74 ares) ; nous avons dit que les chrétiens tenaient à rester unis dans la mort, comme ils l'avaient été dans la vie par les liens d'une croyance très définie et commune. Ils construisirent dès lors, autant qu'ils le pouvaient, leurs cryptes dans des lieux rapprochés les uns des autres ; puis, à mesure que le nombre des morts augmentait, et qu'il fallait utiliser tout le dessous des surfaces acquises, ils prolongeaient les galeries souterraines qui se joignaient et dont l'ensemble ne formait plus qu'une seule catacombe ou un seul cimetière. Ce qui explique comment certaines catacombes possèdent plusieurs entrées publiques, et aussi comment ces diverses entrées, qui devaient les signaler d'autant plus à l'autorité, ne leur suscitèrent d'abord aucune difficulté.

Cet agrandissement successif des cimetières chrétiens se fit très rapidement ; les travaux de M. de Rossi le prouvent d'une manière certaine, et mettent ainsi hors de doute une vérité longtemps contestée : la croissance

rapide du christianisme ; c'est là un point tout à fait acquis aujourd'hui. De là résultèrent de graves changements dans la situation légale des sépultures et dans les rapports des chrétiens avec l'Etat.

Il était devenu impossible de continuer à considérer comme des propriétés privées, des cimetières qui s'accroissaient tous les jours, et occupaient de grandes étendues. Les chrétiens songèrent à régulariser cette situation en se faisant reconnaître comme une association pour les funérailles. On sait que, dans les premier et deuxième siècle, ces associations pour les funérailles étaient devenues très nombreuses. Un sénatus-consulte spécial autorisa d'avance toutes celles qui se fonderaient, sous la seule condition de se faire inscrire sur les registres des magistrats. La communauté chrétienne dut profiter du sénatus-consulte pour posséder légalement ses cimetières, et avoir le droit de se réunir pour ses cérémonies et toutes ses affaires. L'inscription sur les registres entraînait l'indication d'un chef responsable, qui dut être l'évêque. Dès lors, la communauté chrétienne acquérait dans l'Etat une position officielle, qui lui assurait d'un côté tous les avantages du sénatus-consulte comme association pour les funérailles, mais l'exposait de l'autre, comme culte étranger non accepté par le Sénat, à des recherches mieux informées et à des tracasseries dirigées à coup sûr. Ainsi, selon les temps, les chrétiens sont tolérés comme association pour les funérailles, ou proscrits comme culte non autorisé par le Sénat ; tantôt ils peuvent librement creuser, multiplier les galeries de leurs catacombes, étendre leurs cimetières ; tantôt traqués, persécutés, ils sont obligés de cacher l'entrée des lieux où ils ensevelissent leurs martyrs et se réunissent pour célébrer leurs mystères. Les catacombes nous révèlent ainsi cette double face de la situation des chrétiens à Rome dans le premier siècle : l'une régulière, conforme aux lois qui leur assure une



tranquillité, une liberté relative; l'autre en dehors de la loi, quoi qu'en disent les apologistes, qui les expose à toutes les violences, à toutes les persécutions.

Etait-ce donc là une fatalité du christianisme ? L'Eglise, parce qu'elle proclamait des dogmes absolus, et prétendait à l'universalité, ne pouvait-elle s'accommoder à la société romaine, dont le Panthéon s'ouvrait si aisément à tous les dieux ? Ne pouvait-elle vivre en paix avec l'Etat jusqu'à ce que, victorieuse à son tour, elle absorbât l'Etat lui-même, ou partageât du moins la souveraineté avec lui. Les premiers chrétiens ne le pensaient pas, et cherchaient à éviter les antagonismes. Les premières peintures des catacombes ne différaient guère de celles qui ornaient les maisons des païens. Leurs épitaphes rappelaient celles des tombeaux païens; les feuilles et les fleurs qu'on semait sur les tombes, les libations de vin parfumé qu'on y faisait, les banquets par lesquels on fêtait les anniversaires funèbres, faisaient ressembler, au moins pour la forme extérieure, les funérailles chrétiennes à celles de tous les cultes païens. M. de Rossi va plus loin encore. Il prouve, par des documents puisés aux catacombes, que les premiers chrétiens ont fait tous leurs efforts pour s'entendre avec la société civile de leur temps. Nulle trace d'intransigeance chez eux. Ils déclarent qu'ils peuvent et veulent vivre sous tous les gouvernements, payer le tribut à qui il est dû, respecter tous ceux qui détiennent le pouvoir ; ils ne se séparent pas de leurs femmes restées païennes, prient pour les empereurs qui les persécutent, et protestent sans cesse qu'ils ne veulent nullement faire d'une question religieuse une insurrection politique. Ils cherchent même, dit M. Boissier, à entrer dans le cadre des institutions régulières de l'empire. Meliton, dans son apologie adressée à Marc-Aurèle, dit M. Renan, s'attache à montrer que le christianisme se contente du droit commun.

Combien étaient sages une telle conduite et de telles maximes ; surtout combien conformes à l'esprit de la doctrine chrétienne et de son fondateur ! Ne faut-il pas regretter que les choses aient changé plus tard avec la fortune ? que, les jours de triomphe venus, l'Eglise ait eu d'autres désirs, d'autres ambitions, et qu'elle ait réussi à faire entrer le monde dans le cadre de ses propres institutions, qui ne fut autre d'ailleurs que celui des institutions impériales ? Le fondateur des cadres du christianisme, dit encore M. Renan, fut Auguste. Dans tous les cas, pouvait-il en être autrement ? Graves questions sur lesquelles ce n'est pas ici le lieu d'insister. Mais un vœu que l'on peut bien former, c'est que, semblable à ces artistes de la Renaissance qui firent un art nouveau en reprenant la trace des vieux maîtres des catacombes, l'Eglise trouve, à son berceau et dans la pensée des chrétiens des premiers âges, des accommodements avec la société contemporaine ; c'est encore que cette société elle-même sache s'y prêter et les rendre possibles et honorables.

---

SÉJOUR A NIMES  
en 1614  
**DE JEAN DIODATI,**  
DE GENÈVE,  
PAR M. LE PASTEUR PARDIER,  
membre-résident.

---

Le séjour à Nîmes, en 1614, du célèbre pasteur et professeur de Genève, Jean Diodati, ne fut pas de longue durée. Mais il nous a paru intéressant de rechercher dans quelles conjonctures et avec quelles instances son ministère fut sollicité. Nous avons eu sous la main, pour le présent travail, des documents inédits : les vieux registres du consistoire de Nîmes et les portefeuilles historiques de la Bibliothèque publique de Genève.

La ville, alors presque toute protestante, était dans le plus complet désarroi, par suite de la défection de quelques-uns de ses pasteurs. Rappelons brièvement ces circonstances fâcheuses.

Dans l'assemblée politique des réformés de France, tenue à Saumur, du 27 mai au 12 septembre 1611, le ministre le plus distingué de l'Eglise de Nîmes, Jérémie Ferrier, s'était prononcé vivement pour le parti du duc de Bouillon, qui était favorable à la cour, contre le parti de Sully et de son gendre, Henri de Rohan, qui soute-

naient la cause protestante d'un cœur incorruptible et avec une fermeté inébranlable. Il fut du nombre de ceux qui se laissèrent gagner pour enlever à leurs coreligionnaires les libertés, assez restreintes pourtant, que l'édit de Nantes leur avait octroyées : il soutint qu'on devait se contenter de l'édit, non tel qu'il avait été expédié, mais tel qu'il avait été enregistré par les parlements, c'est-à-dire considérablement amoindri.

Une thèse semblable surprit beaucoup dans la bouche d'un pasteur qui avait été jusqu'alors le champion le plus ardent du protestantisme dans sa lutte contre le fameux Pierre Cotton, et qui naguère, dans une prédication du dimanche 8 août 1610, avait attaqué les jésuites avec une violence inouïe, parlant avec indignation de leur théorie sur le régicide et de leur manie de fabriquer des miracles dans l'intérêt de leur cause. Les magistrats réformés s'étaient joints aux magistrats catholiques pour « tirer raison » de ces paroles offensantes, qui pouvaient provoquer une émeute dans la ville. Une députation du consistoire, dont Ferrier faisait partie, fut envoyée auprès du duc de Ventadour, alors à Pézenas, pour qu'il intervint ; et celui-ci, vaincu par les humbles supplications des députés, fit supprimer tous les verbaux, lettres et autres actes qui étaient un commencement de procès (octobre 1610).

On se figure donc l'étonnement que provoqua le langage si peu protestant d'un tel homme à l'assemblée de Saumur. Il avoua plus tard qu'il avait, à cette époque, reçu par deux fois, du général Arnaud, quelques centaines d'écus, à titre d'indemnité de voyage, et du roi, à titre gracieux, une partie des terres appelées de Fourques, près de Bellegarde. Les réformés de Nîmes, toutefois, ne s'arrêtèrent pas à l'idée d'une trahison. Le bandeau était si solidement rivé sur leurs yeux à cet égard, qu'il eut beaucoup de peine à tomber.

Le premier signe de méfiance vint, croyons-nous, du

colloque cévenol de Florac, au commencement de mai 1612. Ferrier fut soupçonné d'avoir « reçu des dons, pensions ou gratifications de la reine régente pour agir contre sa conscience au préjudice des églises ». Au synode national de Privas (1612), ces mauvais bruits prirent plus de consistance ; et, « afin d'obvier à tous les ombrages, noises et soupçons, on lui défendit de se trouver dans les assemblées politiques et générales durant l'espace de six ans », et en outre on le suspendit du ministère jusqu'à la réunion du prochain synode (Aymon, *Syn. nat.*, t. I, p. 414).

Dans une séance du consistoire extraordinaire convoqué à Nîmes, le 31 juillet 1612, sur la demande de Ferrier, celui-ci eut l'habileté de présenter les choses tellement à son avantage, que la compagnie lui « donna attestation, tant de sa doctrine que de sa vie, mœurs et conversation, et de la fidélité qu'il avoit apportée en l'exercice de sa charge, durant tout le temps qu'il l'avoit exercée en cette église » (Reg. consist., t. X, f. 370). Elle envoya même une députation au synode de Privas, pour plaider la cause de l'inculpé. Les deux députés, les sieurs d'Agulhonet et Vestric Favier, parlèrent avec hauteur ; ils firent « plusieurs instances pleines d'injures et de menaces de confusions qui naîtraient dans l'église de Nîmes », et déclarèrent qu'ils voulaient leur pasteur Ferrier et qu'ils le garderaient malgré tout. Ils déposèrent sur le bureau des mémoires dans ce sens.

Les deux collègues de Ferrier, Mardochee Suffren et Jacques Pineton de Chambrun (Jean Moynier était mort au mois d'août 1610), se permirent même de se joindre à la députation, sans en avoir été chargés par le consistoire, et en outre ils colportèrent « plusieurs mémoires remplis de calomnies et d'injures » contre le Synode de Privas ; ils furent « fortement censurés » par le synode pour cette inconvenance, et pour avoir quitté leur église sans autorisation (Aymon, t. I, 417). Chambrun

reconnut sa faute et se soumit. Mais Suffren persista à repousser l'autorité de l'assemblée synodale ; et comme infracteur des règlements disciplinaires, il fut déposé par le colloque de Lyon, tenu à Oullins, au mois d'août 1612. Un pasteur de Lyon, nommé Leblanc, et un ancien de l'église de Bourg, nommé Babuel, furent délégués à Nîmes par ce colloque pour signifier cette déposition au ministre récalcitrant, et ils allèrent le relancer jusque dans sa campagne de Saint-Gilles.

Bientôt toutefois cessa l'aveuglement des fidèles : la « désertion du ministère et l'apostasie » de Ferrier furent connues de tous ; et le 23 février, 1613, près de cinq mois avant qu'il fût excommunié, les trois ordres réunis, magistrats, consuls et consistoire, déclarent « qu'il n'est nullement nécessaire, pour le bien de cette église, que les sieurs Ferrier et Suffren y soient rétablis, ains au contraire qu'ils en doivent estre rejetés, attendu le scandalle qu'ils ont donné par le passé ». Un ancien du consistoire, le sieur de Chalias, est député à un nouveau colloque de Lyon, tenu au Pont-de-Veyle, pour porter à l'assemblée cette formelle déclaration.

Dans ces tristes conjonctures, la ville de Nîmes chercha une personnalité marquante, un théologien éminent qui, par son caractère, sa foi, la notoriété de son nom, pût relever et consoler l'église et aussi prendre la direction de l'Académie. Elle porta son choix sur le pasteur et professeur Jean Diodati, qui, depuis la mort de Théodore de Bèze, était le plus en vue des ministres de Genève, et qui comptait parmi ses correspondants : Duplessis-Mornay, Isaac Casaubon, Pierre Du Moulin, Odet de la Noue, le poète soldat, et une foule de savants et de notabilités de l'époque.

Son père, Charles Diodati, noble réfugié italien de Lucques, avait eu, lors de sa naissance, une bonne fortune bien rare, même parmi les princes : il avait été baptisé par un pape et présenté au baptême par un

empereur. Dans l'automne de 1541, en effet, Paul III et Charles-Quint avaient eu une entrevue dans cette ville de Toscane. Il fallait, suivant l'expression même de François I<sup>er</sup>, « jouer quelque bon tour au Turc et aux Luthériens ». Pendant leur séjour à Lucques, la femme de Michel Diodati, premier magistrat de la petite république, mit au monde un fils, dont l'empereur voulut être le parrain et auquel il donna son nom. Le souverain pontife officia. Et le petit Charles Diodati reçut comme cadeau de baptême les comtés de Sarzano, de Via regia, et un quart des armoiries impériales (1). Quand il fut devenu homme et qu'il eut embrassé les idées nouvelles, il ne se laissa pas retenir dans sa patrie par ces biens et ces grandeurs. Il abandonna tout, lorsque le terrible Pie V monta sur le trône pontifical et fit allumer les feux de l'Inquisition. Il se réfugia d'abord à Genève, puis, après la Saint-Barthélemy, à Genève, où il fut reçu bourgeois le 29 décembre 1572.

C'est là que naquit Jean Diodati, le 3 juin 1576. Admirablement doué et travailleur ardent, il fit de brillantes études. A dix-neuf ans, il était docteur en théologie. Bientôt après, quand l'illustre Casaubon eut quitté Genève pour aller professer à Montpellier, à la fin de 1596, il fut jugé digne d'occuper sa chaire. A vingt-deux ans, il était professeur d'hébreu, et remplaça très-souvent Théodore de Bèze, qui était retenu chez lui par les infirmités de la vieillesse.

En 1603, il publia une nouvelle traduction de la Bible en italien. On la réimprime encore aujourd'hui au-delà des Alpes. En 1607, il mit sous presse à Genève des *Annotations de la Bible* (qu'il devait traduire en latin en 1644). En 1608, il fit paraître une traduction des Psalmes en vers italiens (*J Sacri Salmi di David messi in rime volgari italiane*).

(1) E. de Budé, *Vie de Jean Diodati*. Bridel, Lausanne, 1869, p. 13.

Il jouissait, d'ailleurs, dans sa patrie, d'une grande considération. Les magistrats de Genève le tenaient en haute estime ; et dans quelques circonstances graves, ils mirent à contribution son crédit et son dévouement. Ainsi, quand il fallut, en 1611, exciter la sympathie des réformés en faveur de la cité de Calvin, toujours menacée par le duc de Savoie, et lui procurer des défenseurs et de l'argent pour la mettre à l'abri d'une nouvelle *Escalade*, il fut envoyé en France, en particulier à l'assemblée générale de Saumur. Nous avons eu en main, à la Bibliothèque publique de Genève (carton 197<sup>aa6</sup>), une lettre de lui, datée de cette ville le 29 juin 1611.

Disons à ce sujet que l'église de Nîmes se distingua par sa générosité. Au premier appel de la compagnie de Genève, le consistoire décida (16 mars 1611) qu'il donnerait 600 livres à Jehan Boileau de Castelneau « pour cinquante soldats » que celui-ci fut chargé de lever et de conduire à Genève ». Une quête exceptionnelle se fit dans ce but « parmi ceulx de la religion, par les sieurs pasteurs accompagnés de diacres et anciens ». En outre, les troncs des temples furent vidés « aux fins, est-il dit, que ce qui se y trouvera dorenavant y soyt aussi employé ». Le 12 octobre, les comptes furent arrêtés ; et avec les subventions que Nîmes reçut de Montpellier et d'Uzès, on envoya à Genève 4,300 livres 29 sols 7 deniers (séance du 26 octobre 1611).

La ville de Nîmes se flatte donc de l'espoir que les magistrats et les pasteurs de Genève lui cèderont l'homme distingué dont elle a grand besoin. Et pour que la requête ait plus de chance d'être agréée, elle la fait porter à Genève même, au commencement de novembre 1612, par un diacre, le sieur de Saint-Césaire, qui doit l'appuyer de vive voix. Cependant le député ne put obtenir gain de cause malgré ses instances. Rendant



compte de son message, dans la séance consistoriale du dimanche 16 décembre 1612, il dit :

« Que toute la ville de Genève se recognoit extreme-ment obligée des biens faitz qu'elle a receu de ceste eglise en leur grand necessité où elle estoit pour lhors, biens faitz qu'ils n'oblieront jamais, et qu'ilz rechercheront tous moiens pour tesmoigner la souvenance qu'ils ont d'iceux. Que pour le regard d'accorder la personne de M. Deodaty, ilz sy porteroient fort volontiers à nous accorder, s'il ne s'agissoit que l'interest particulier de leur ville, mais qu'ilz ont plusieurs autres grandes considérations, premièrement de l'opposition des escolliers qu'ilz ont formée par devant les sieurs syndiques, puis après de la ruyne entière de leur académie en théologie, d'autant que c'est le dict sieur Deodaty qui la soutient, pour estre homme jusne et très capable de ceste profession, et ses collegues sont personnes fort vieux et comme en décrepitude. Dalheurs que le dict sieur Deodaty ne peust prester son consantement pour ne vouloir abandonner son père, quy est eaigé de septante trois ans, homme fort valetudinaire, quy demeure presque toujours au lict, et qu'il ne peut estre servy ny recevoir consolation que de son dict filz, n'ayant qu'un autre quy est en Engleterre et y fait sa résidence. Sy bien qu'avec leur grand regret ilz ne peuvent nous accorder le dict sieur Deodaty ».

Le consistoire de Nimes insiste. Quand il envoie un de ses anciens, le sieur de Chalas, au colloque de Lyon qui doit s'ouvrir au Pont-de-Veyle le 13 mars 1613, il charge expressément ce député de pousser jusqu'à Genève pour réclamer le don à perpétuité ou le prêt pour un temps de Jean Diodati. Dans la lettre que porte Chalas, il est dit, à la date du 6 mars 1613 :

« L'Eglise considérable qui vous escrit et vous supplie est en une nécessité si pressante, après ces secousses que

Satan vient de luy donner par ses pasteurs mesmes, qu'il est impossible qu'elle vienne à soy et se restablisse en sa première vigueur, sans quelques remèdes puissants qui sont, en l'Eglise, des meilleurs pasteurs que ceux qui s'estant perdus nous venons de perdre. Ces puissants remèdes se trouvent chez vous, messieurs, où nous avons esté les rechercher il y a quelque temps par le sieur de Saint-Cézaire, à présent nostre premier consul, et y retournons par nos présentes et ceste nouvelle députation du sieur Chalas, aussi nostre premier consul l'année dernière. Par iceluy nous vous supplions affectueusement vouloyr faire quelque douce considération des termes où ceste Eglise se trouve réduite, piteux, défaillants et despravez au possible. » Le consistoire conjure donc Genève de leur accorder Diodati « comme un instrument très propre et vrayement *donné de Dieu*, (disent-ils en jouant sur le nom), pour relever nos ruynes, et pour abattre tous les scandales qui font ces ruynes. Tous les ordres de ceste ville souspirent après un tel bien, et le peuple attend de jour à autre de vostre bonté, zele et affection, ce moyen de conserver une telle eglises affectionnée à la conservation de la vostre. Le dict sieur Chalas vous en dira davantage, etc. » Ont signé : Olivier, m. ; Chambrun, m. ; d'Agulhonet, Saint-Césaire, 1<sup>er</sup> consul, de Peyremales, Soubeyran, Lombard, etc. (Carton 197<sup>no</sup>6, bibl. pub. de Genève).

Genève résiste encore, et en outre des raisons déjà indiquées, il en est deux nouvelles qui empêchent pour le moment le départ de Diodati : l'Eglise italienne de Genève, dont il est le pasteur, s'y oppose, et lui-même redoute le climat, les trop vives chaleurs de l'été. Dans aucun cas, d'ailleurs, il ne sera accordé à toujours ; on a trop besoin de lui à Genève.

Après l'excommunication solennelle de Jérémie Ferrer, prononcée par le consistoire de Nimes dans le temple de la Calade, le dimanche 14 juillet 1613, on insiste plus vivement encore. Chambrun est chargé d'écrire à Diodati (17 juillet) pour qu'il se prépare à

son départ, après les chaleurs ; on l'attend au commencement de septembre. Le 22 août, le capitaine Rolland, ancien du consistoire, reçoit la mission d'aller chercher à Genève l'éminent pasteur dont le ministère est plus que jamais indispensable. On s'occupe même de lui préparer un logement.

Mais alors surgit une difficulté nouvelle, plus sérieuse peut-être que les autres : ce sont les émeutes successives qui éclatèrent à Nîmes, à la suite de la défection de Ferrier, surtout le jeudi 12 août et la nuit du 11 au 12 septembre 1613 : la maison de celui qu'on appelait « le traître Judas » et son enclos de la Bouquerie furent saccagés, et des arquebusades blessèrent à mort le sieur Thouzel, docteur en droit. Le siège présidial fut transféré à Beaucaire, et un procès en règle commença contre la ville de Nîmes. On comprend que, dans un pareil moment, un pasteur étranger n'ait pas jugé bon de venir, même pour quelques mois, dans une église si agitée.

Bientôt cependant, grâce à l'intercession du duc de Ventadour et de Montmorency auprès de la reine régente, une amnistie générale fut gracieusement accordée à la ville, à la condition qu'elle achèterait les biens de Ferrier et lui paierait 6.000 livres d'indemnité.

Ces conditions remplies et le calme étant revenu dans les esprits comme dans la rue, on apprend à Nîmes, par une lettre du pasteur de Privas, nommé Valeton, neveu de Jean de Serres, écrite le 18 février 1614, que Genève ne met plus d'opposition au départ de Diodati.

Les trois corps réunis envoient donc à Genève un messenger exprès, porteur de la lettre suivante, qui est un modèle d'habile et instante supplication.

Messieurs les Pasteurs et Professeurs de l'église et  
escole de Genève.

Messieurs et très honorez frères,

Si l'importunité faict obtenir le fruit des demandes, nous nous prometons que maintenant nous aurons de vostre main monsieur Diodat pour la consolation de notre eglise, puisque nous vous lavons desia si souvent requis. Nous sommes très bien assurés que votre refus passé a esté fondé sur de justes raisons prises de notre estat ; mais maintenant ces considérations cessent, et partant nous apelons de vous à vous mesmes ; toutes choses commencent, Dieu graace, de prendre en ceste province ung train fort agréable. Il semble ne rester que ce personage pour nostre entière restauration. Vous avez autres fois fourni de telz ouvriers pour l'acquisition de cest heritage ; le refuseriez-vous maintenant qu'il sagist de la conservation ? Nous estimons que si plus tost vous eussiez peu le nous accorder, nous aurions aussi plus tost esté mis hors de nos calamitez. Mais Dieu ne la pas volu, et en cela recognoissons-nous ses jugementz, comme nous prendrons ce sien serviteur pour ung tesmoing et gage assuré de sa grace. Le désir de ceste acquisition pour le temps quil vous plerra ordonner, nous a encores mis en debuoir de vous envoyer cest homme exprès, afin de vous supplier nous octroier ; et puisque cest une double charité que de donner à temps, accordez le nous, sil vous plaît, au plus tost, à ce que nous puissions resjouir toutes les eglizes de ce Royaume du bien qu'en nos personnes il vous aura pleu leur procurer. Nous le pourrons fere au sinode national qui est convoqué en Guienne au commencement du mois de may, s'il y est pourveu par vostre faveur. Nous vous le demandons de tout nostre cueur et vous supplions employer en cela vostre autorité, compassion et zele ordinaire. Sur quoy, priant Dieu résider et présider au milieu de vous, nous demeurons,

Messieurs et très honorez frères, vos bien humbles et affectionnés freres et serviteurs.

Les magistrats, consulz et consistoire de la ville et eglise reformee de Nysmes.

Nysmes, ce 4 avril 1614.

CALVIERE, juge criminel.  
BONHOMME, premier consul.  
DAGULHONET.  
DE SALIENS, ancien.  
DE CHAMBRUN.  
OLIVIER, ministre.  
PIERREDON.  
LANGLADE, diacre.  
GUIRAUD, ancien (1).

Genève céda enfin. Les « pasteurs et professeurs de l'église et eschole » répondirent aux instances de Nîmes par la lettre suivante, qui annonçait le prochain départ de Jean Diodati :

Messieurs et très honorez freres,

Nous eussions bien désiré que vous eussiez eu plus d'esgard aux incommoditez et dommages que recevra l'église et l'eschole de Genève, en l'absence de nostre tres cher frere Monsieur Diodati, tant soit brief le temps de son sejour ailleurs. Mais puisque vous concevez (et à bon droit) tant d'espérance de consolation pour vous en sa personne, quoiqu'aujourd'hui nous ayons autant et plus de raisons que par ci-devant de nous excuser et le retenir, neantmoins, forcez par tant de demandes et d'une telle église que la vostre, et à laquelle ceste ci desire demeurer unie de foy et de charité en Christ, nous nous despouillons pour vous revestir, et entrons en des difficultez plus grandes que n'aprehendez, pour faciliter par l'envoi de nostre dit frere le paisible retablissement de vostre Eglise. Il vous est accordé pour six mois tant seulement, commençant au jour de son départ, court terme à vous, mais très long à nous, à nostre église et eschole, à sa famille et à beaucoup de personnes honorables, près et loin, au bien desquelles il sert heureusement en ce lieu. Selon sa prudence, il prouvoira à tout ce qui sera requis

(1) Bibl. publ. de Genève, carton 197<sup>aa</sup>, 7.

pour se rendre seurement et promptement à vous. Par les lettres de nos tres honnorez seigneurs, vous entendrez plus particulièrement ce qui concerne son sejour entre vous, et son retour par deca justement au terme prefix, et plus tost encore, selon que la saison de l'année et la disposition de nostre dit frere le pourra porter.

Joint l'assurance que nous avons que par le moyen du synode national prochain, vous serez si bien prouveus d'un pasteur ordinaire à vostre contentement, et du tout à vous, que nostre frere sera devant les grandes chaleurs de retour à nous, qui continuons en nostre affection de demeurer tousiours,

Messicurs et tres honnorez frères, vos serviteurs en nostre Seigneur. Les pasteurs et professeurs de l'église et eschole de Genève.

A Genève ce [7 avril, au dos] (1).

Diodati dut arriver à Nimes au commencement du mois de mai 1614. Il n'arriva pas seul : il avait avec lui son bien-aimé père, le filleul de Charles-Quint, dont il ne pouvait se séparer, et aussi l'un de ses fils. On le logea avec honneur dans la maison de sire de Baudan-Vestric.

Notre vénéré collègue, A. Borrel, dans son *Histoire de l'Eglise réformée de Nimes*, 1856, p. 155, parle de la « voix éloquente » et du « débit onctueux » de Jean Diodati. Nous nesavons où il a pris ce renseignement, qui ne se trouve dans aucune page de nos vieux registres. Nous croyons plutôt, parce que nous savons de lui d'autre part, que l'orateur avait de la force, de la violence même

(1) *Ibid.* minute originale. Cette lettre est datée, au dos, du 7 avril : c'est 17 avril qu'il faut lire, d'après le calendrier grégorien, adopté en France et dans les pays catholiques depuis 1582, et non encore accepté par Genève et les pays protestants. Après de longues négociations, ce calendrier fut adopté enfin à Genève en 1700, par le concours des autorités civiles et ecclésiastiques. Une rarissime médaille, dite *de la Truite*, montre le consistoire et les conseils de la ville célébrant ensemble ce phénomène d'une année à laquelle manquent les premiers jours de janvier.

dans son débit, mais peut-être pas beaucoup d'onction. Ce qui est certain, c'est que le sieur de Pierredon fut envoyé par le consistoire au synode national qui s'ouvrit à Tonneins, le 12 mai 1614, avec mission de demander à ce synode qu'il écrivit à Genève pour que Diodati fût laissé à Nîmes « le plus longtemps possible » : preuve incontestable que le ministère de ce grand théologien fut goûté par la grande cité languedocienne.

Au reste, nous avons remarqué, en compulsant les procès-verbaux des séances consistoriales pendant le séjour du célèbre Genevois, que la discipline fut appliquée avec un surcroît de rigueur.

Ainsi, le 14 mai 1614, nous lisons : « La compagnie s'estant aperceu des insolances et récidives des dictz Sayard et Martin et mesmes des longz cheveux par eulx portés, ensemble des blasphèmes et renyemens du nom de Dieu, ainsi qu'ont rapporté deux antiens pour le leur avoir ouy dire, d'ung commung suffrage a deslibéré que les dictz Sayard et Martin feront abatre leurs cheveux, et jusques ce faict laproche de la Sainte-Cène leur est interdite » (Reg. consist., t. XI, f. 77).

Quinze jours après, dans la séance du 28 mai, on agita la question si « pour blasphemés et autres escandales » il fallait cesser d'exiger des délinquants qu'ils fissent la « réparation à genoux. » Il fut décidé que l'on « continueroit la pratique de l'eglize comme bonne et louable. »

Le 4 juin, nous voyons que « charge fut donnée à maistre Dupont (l'avertisseur), de faire emprisonner le fils de Peyre et de donner aux sergens jusques à 15 ou 20 solz ». Cette sévérité disciplinaire est tellement rare que nous la croyons unique. Le consistoire, nous l'avons montré (1), suspendait de la Cène les récalcitrants,

(1) *La discipline dans l'ancienne église réformée de Nîmes*, dans les *Étrennes chrétiennes* de Genève, 1882.

mais ne se permettait pas de faire emprisonner qui que ce soit. Et nous penchons à croire que la présence de l'austère calviniste genevois n'était pas étrangère à cet excès de rigueur.

Les termes d'abjuration du catholicisme sont aussi d'une étrange vivacité. « Jean de Sarro, du lieu de Saint-Mollet en Bretagne, ayant jusques à maintenant crouppi dans les immondisses de la religion papistique, s'est présenté en concistoire et représenté qu'il a du regret d'avoir tant sesjourné parmy ses erreurs, etc. » (t. xi, f. 74, séance du 3 mai 1614). Cette violence de langage est heureusement une exception.

Genève refusa absolument de prêter Diodati au delà des six mois qui avaient été fixés avant son départ. Il ne resta pas même les six mois convenus. Les chaleurs du midi l'incommodèrent, quoiqu'il fût dans la force de l'âge (il avait trente huit ans). Il est dit, dans la séance du samedi 16 août 1614, qu'il désire retourner à Genève « à cause de son indisposition ». Il partit le surlendemain, lundi 18. Il fut prié de recevoir 240 livres « pour remboursement de la despance et autres fraiz qu'il a faitz et fera tant en venant qu'en s'en allant. » Mais il ne voulut recevoir que 150 livres. Et pour « la despance faicte par M. Diodati, son fils et son père pour trois mois, en la maison de M. de Vestric, » il fut donné à celui-ci « 60 escutz, soit 180 livres, pour son paiement de la dicte despance et logement » (séance du mercredi 20 août).

En témoignage de leur gratitude, les conseils et le consistoire remirent à Diodati la lettre suivante, pour « les pasteurs et professeurs de l'église et eschole de Genève » (16 août 1614) :

Messieurs et tres honnores freres,

Nous sommes tres marris que Monsieur Diodati, vostre tres cher frere, n'ayø peu satisfaire a ses dezirs et à nos



commungz vœuz en l'exercisse de sa charge pour l'avancement, instruction et edification de notre eglise, et accomplir le temps pour lequel il vous avoit pleu le nous octroyer ; sa disposition ne luy ayant permis de faire ce qu'il avoit rezolu pour nostre bien et consolation, à son grand regret, et luy esperant que le changement d'air luy pourroit servir et ayant heu affection à son retour, nous l'avons accompagné de la presente pour vous remercier tres humblement voz bonnes et saintes affections envers nous, et vous tesmoigner qu'il ne se passera jamais occasion que nous nayons souvenance de ceste obligation, et après pour vostre prospérité et conservation. Le d. sieur vous informera de l'importance de notre esglise et de nos nécessités, ayant besoin d'ung autre pasteur de telle recommandation outre ceulx que nous avons, à quoy il vous plaira avoir esgard pour ne nous laisser despourvus et nous y acister... » (Bibl. publ. de Genève, carton 197<sup>aa</sup>, 7).

Deux mots encore avant de finir.

Charles Diodati, dont la vieillesse était entourée par son fils d'une si tendre sollicitude, vécut encore onze années : il ne fut rappelé à Dieu que le 3 mars 1625, à l'âge de quatre-vingt-trois ans et demi.

Son fils, après son séjour à Nîmes, ne fit que grandir en réputation dans le monde protestant. Lorsque le fameux synode hollandais, qui a laissé dans l'histoire un si lugubre souvenir, se tint à Dordrecht, en 1618 et 1619, dans le but surtout de juger et de condamner l'arminianisme, lequel était un adoucissement au terrible dogme de la prédestination absolue, Jean Diodati fut délégué avec son collègue Théodore Tronchin, par la compagnie des pasteurs de Genève, et il parla et vota constamment dans le sens du plus rigoureux calvinisme. Ce fut lui qui communiqua au synode un long mémoire de Pierre Du Moulin, pasteur de l'église réformée de Paris, dont la conclusion était : « Damno Arminium, ejusque sectarios; Arminii Scholam damno et abominor ». Et cette conclusion fut adoptée par le synode.

Lorsque Maurice de Nassau eut fait sanctionner par cette assemblée complaisante toutes les mesures favorables à son ambition, et qu'il eut souillé sa mémoire en faisant condamner à mort, à l'exil, ou à la perte de leurs biens, les chefs de l'opposition ; en particulier, en faisant monter Barneveldt sur l'échafaud, on cite de Diodati ce cruel calembourg, que la tête du grand patriote aurait été emportée par *les canons* de Dordrecht.

Curieuse particularité : la grande salle où s'assembla le synode n'existe plus ; la maison dont cette pièce dépendait a été démolie, il y a bien des années ; et sur l'emplacement qu'elle occupait s'élève aujourd'hui une prison. La destination ne nous paraît pas avoir beaucoup changé : ce synode n'a-t-il pas été l'asservissement des consciences, la négation irrationnelle de la liberté protestante ?

Notre théologien, heureusement, a laissé des œuvres plus dignes d'estime que celle qu'il a commise à Dordrecht. Parmi les nombreux ouvrages qui sortirent de sa plume féconde, citons la traduction qu'il fit en français, en 1620, du célèbre livre italien, qui avait paru à Londres l'année précédente, et qui avait pour titre : *Histoire du Concile de Trente, dans laquelle on découvre tous les artifices de la cour de Rome, afin d'empêcher qu'on ne publie la vérité des dogmes et qu'on ne traite la réforme de la papauté et de l'église, par Pietro Soave Polano.*

Ce pseudonyme était l'anagramme de *Paolo Sarpi Veneto*, un ami de Diodati. L'éditeur était l'ex-archevêque de Spalatro, de Dominis, et le personnage auquel le livre était dédié n'était autre que le roi d'Angleterre, Jacques I<sup>er</sup>, le successeur d'Elisabeth.

Jean Diodati mourut à Genève, le 3 octobre 1649, à l'âge de soixante-treize ans.

# JAUFRE RUDEL

PAR

M. ERNEST SABATIER,

membre-résident.

---

« Jaufre Rudel employa la voile et la rame pour aller à la recherche de la mort. »

« Giaufre Rudel ch'usò la vela é'il ramo »

« A carcar la sua morte. »

Dans ces deux vers du *Trionfo d'amore*, Pétrarque fait allusion à l'amour étrange qui conduisit Jaufre Rudel en Palestine où, à peine débarqué, il trouva la mort.

Jaufre Rudel appartenait à la puissante famille des comtes d'Angoulême, et, en cette qualité, possédait en apanage la ville et le territoire de Blaye, situés sur la rive droite de la Gironde, et aujourd'hui compris dans le département de ce nom.

La biographie provençale, après avoir présenté le prince de Blaye comme un parfait gentilhomme, se borne à raconter la catastrophe qui termina ses jours. Nous sommes donc obligés, à défaut d'autres renseignements, d'avoir recours aux œuvres mêmes du poète pour y chercher des allusions aux événements de sa vie qui précédèrent son départ pour la Terre-Sainte.

Malheureusement, les chansons qui nous ont été conservées ne sont pas nombreuses ; il ne nous en est par-

venu que six, dont deux ont été composées à la veille de la Croisade de 1147.

Trois de ces chansons paraissent se rapporter à la même intrigue amoureuse. Le nom de la dame qui les a inspirées nous reste inconnu ; nous savons seulement qu'elle habitait loin du troubadour, qu'elle était mariée et qu'elle appartenait au plus haut rang de la société, puisque « le Poitou, la Guyenne et la Bretagne se réjouissaient par elle ».

Le commencement des relations entre les deux amants nous échappe. Nous sommes tout à coup transportés au milieu de l'intrigue par une chanson confiée à l'entremise d'un jongleur nommé Filhol, et adressée à un certain Hugues Brun, sans doute Hugues VII, dit le Brun, seigneur de Lusignan, comte de la Marche, qui suivit, en 1148, le roi Louis le Jeune en Palestine et y mourut (1).

La chanson paraît avoir été composée au commencement du printemps.

Quand le ruisseau de la fontaine  
S'éclaircit, comme il a coutume de le faire,  
Que paraît la fleur d'églantine,  
Le rossignol sur le rameau  
Module, répète, aplanit  
Son doux chant et l'affine ;  
Il est juste que je répète le mien .

Amour d'une terre lointaine,  
Pour vous tout le cœur me point,  
Et je ne puis trouver de remède  
Si je ne vais à son appel  
Avec l'attrait d'un doux amour,  
Dans un verger ou sous la courtine,  
Avec compagne désirée.

(1) Papon, *Hist. de Provence*, II, 450.

Puisque toujours l'occasion me manque,  
Je ne m'étonne pas d'en être tout enflammé,  
Car jamais il n'y eut, ni Dieu ne voulut,  
Une plus belle chrétienne,  
Ni une juive, ni une sarrasine.  
Il est bien repu de manne,  
Celui qui gagne quelque chose de son amour !

Mon cœur ne cesse de désirer  
Cet objet que j'aime tant,  
Et je crois que le désir me trompe  
Si, en la convoitant je m'expose à la perdre ;  
Car elle est plus poignante que l'épine  
La douleur qui se guérit avec la joie,  
Dont je ne veux pas que l'on me plaigne.

Sans lettre de parchemin,  
J'envoie la chanson que nous chantons  
En simple langue romane.  
A Hugo Brun par Filhol ;  
C'est un bonheur pour moi, car la gent poitevine  
Du Berry et de la Guyenne  
Se réjouit par elle, ainsi que la Bretagne.

Une autre chanson inspirée par le même amour ne se fit pas attendre. La première fut composée au moment où le ruisseau reprend sa limpidité au souffle de la saison nouvelle ; dans la seconde, le printemps a atteint son plein épanouissement. Tout ce qui entoure le poète l'invite à chanter : les prés, les vergers, les arbres, les fleurs, le gazouillement des oiseaux, sont pour lui des maîtres suffisants. Nul plaisir cependant ne peut le réjouir autant que le plaisir d'un amour satisfait. Il laisse aux bergers leurs pipeaux champêtres et aux enfants leurs petits jouets ; l'amour seul le rend heureux. Mais il n'a pas ce que son cœur désire. Loin est le château et la tour que sa dame habite avec son mari, et si quelque bon conseiller ne lui donne pas le moyen d'ar-

river à ses fins, il ne lui reste plus qu'à mourir. Son désir lui tient tant à cœur, que peu lui importent les autres conseils. Combien sont heureuses les personnes qui habitent près d'elle ! il les considère toutes comme des seigneurs, et celles qui appartiennent aux conditions les plus viles sont courtoises et loyales. Là est tout son cœur, et malgré l'indifférence de sa dame, il verra bientôt si par la souffrance il pourra atteindre au bonheur. La nuit et le jour, son cœur s'élançait vers elle ; tard il revient lui apporter de ses nouvelles. « Ami, dit-elle, les méchants jaloux ont commencé une telle dispute, qu'elle sera difficile à apaiser de manière que nous en soyons tous deux satisfaits.

Ces sincères protestations d'amour ne devaient pas recevoir leur récompense. La dame avait déjà donné son cœur à un autre, et n'hésita pas, pour se débarrasser d'un soupirant importun, à se faire la complice d'une honteuse mystification.

Elle parut un instant céder aux vœux du troubadour et lui donna un rendez-vous. L'amoureux, introduit dans la chambre de la belle, croyait avoir atteint le but de ses désirs. Déjà il s'était dépouillé de ses vêtements, lorsque le frère de la dame et ses amis firent irruption dans la chambre et *couvrirent* de lazzi le pauvre troubadour trouvé en si piteux état ; c'est du moins ce que donne à entendre la pièce où Jaufré Rudel raconte discrètement sa mésaventure.

Lorsqu'il la composa, le printemps et l'été, c'est-à-dire la saison des amours, avaient fini ; l'hiver était venu, et le troubadour avait trouvé dans la consolation de ses amis, et peut-être aussi dans une liaison plus modeste mais plus sincère, comme il a l'air de le donner à entendre, le bonheur qu'il avait vainement demandé à une noble dame.

J'aime l'été et la saison fleurie,  
Quand les oiseaux chantent sous la fleur,  
Mais je tiens l'hiver pour plus beau,  
Car plus de joie m'y est offerte ;  
Et quand on voit son bonheur,  
Il est plus juste et plus convenable  
Qu'on soit plus aimable et plus gai.

Maintenant j'ai joie et je suis réjoui,  
Et restauré en ma valeur,  
Je n'irai plus jamais ailleurs  
Ni ne rechercherai le bien d'autrui ;  
Car maintenant je sais à bon escient  
Que celui-là est sage, qui attend,  
Et celui-là est fou qui trop s'impatiente.

Longtemps j'ai été en peine  
Et marri de toute mon aventure,  
Car jamais je ne dormais assez profondément  
Que je ne me sois réveillé de peur ;  
Maintenant je vois, je pense, je sens  
Que j'en ai fini avec ce tourment,  
Et ne veux plus y retourner jamais.

Ils me tiennent en grand honneur,  
Tous ceux à qui j'ai obéi,  
Car à la joie je suis retourné,  
J'en loue elle, Dieu et eux.  
Ils en ont maintenant leur gré et leur récompense,  
Et quoique je puisse dire,  
Là je reste, là je me réjouis.

Mais par là je me suis instruit,  
Jamais je ne croirai les médisants,  
Et jamais je ne fus tant éloigné de l'amour  
Pour ne pas être à présent sain et sauf ;  
Plus sage que moi s'y laisse prendre.  
Aussi je sais à bon escient  
Que jamais on ne trahit fidèle amour.

Il vaudrait mieux me coucher vêtu  
Que sans vêtements, sous la couverture,  
Et je puis vous citer comme témoignage  
La nuit où je fus assailli ;  
En tout temps j'en aurai le cœur dolent,  
Car ils s'en allèrent en riant tellement  
Que encore j'en soupire et j'en suis confus.

Mais je ne puis comprendre une chose,  
Et mon cœur en est tout ébahi,  
Tout ce que le frère me refuse,  
J'entends la sœur me l'octroyer ;  
Et nul homme n'a assez de sens,  
Quel que soit celui qu'il puisse avoir ordinairement,  
Pour ne pas biaiser de quelque côté.

Dans le mois d'avril et du printemps,  
Quand les oiseaux élèvent leurs doux cris,  
Je veux que mon chant soit entendu.  
Apprenez-le, chanteurs,  
Et sachez tous également  
Que je me tiens pour riche et puissant,  
Car je suis affranchi de ma folle charge.

Le sirvente dont nous allons maintenant nous occuper tient une place importante dans l'œuvre de Jaufré Rudel. L'appel à la croisade de sa dernière strophe nous permet de fixer la date de sa composition et, partant, de déterminer d'une façon exacte l'époque où vécut le troubadour.

Cette pièce fut composée dans le printemps de 1146, à la suite de l'assemblée de Vezelay, dans laquelle Saint Bernard prêcha la seconde croisade. Louis VII et les chevaliers de France, après avoir reçu la croix des mains de l'abbé de Clairvaux, s'engagèrent à aller porter secours aux princes chrétiens, dont les possessions étaient menacées depuis la reprise d'Edesse et les récentes victoires des musulmans sur l'Euphrate.



Les charmes de la saison nouvelle encouragent le poète à reprendre ses chants.

Quand le rossignol dans la feuillée  
Donne de l'amour, en cherche, en prend,  
Dans sa joie fait entendre son chant joyeux  
Et regarde souvent sa compagne ;  
Les ruisseaux sont clairs et les prés gracieux.  
Pour le nouveau plaisir qui règne,  
Une grande joie vient s'emparer de mon cœur.

Le troubadour fait ensuite l'éloge de la beauté de sa dame ; il la prie de lui faire présent d'amour ; mais à quoi lui sert sa beauté, si nul ami ne lui enseigne comment il pourra obtenir ses faveurs. Lorsqu'il court vers elle, il lui semble qu'à reculons il s'en retourne et qu'elle le fuit. Son cheval ne l'atteindra jamais si amour ne la retient. Quand il considère ses charmes, tout son cœur est éperdu ; il n'ose lui avouer son désir, jamais il n'aura assez de hardiesse pour lui dire de l'aimer. Ah ! que ses paroles sont aimables et ses manières douces et plaisantes ! il ne naquit jamais personne qui eût le corps si gracieux avec un cœur si charmant, et l'on ne pourrait en signaler une plus belle.

Dans les deux strophes finales, le troubadour ajoute :

Amour, allègre je vous quitte,  
Car je vais cherchant mon suprême bien,  
Et je suis si heureux  
Que j'en ai encore de la joie.  
Merci à mon bon protecteur  
Qui me veut, m'appelle et m'accueille,  
Et m'a remis en bon espoir.

Celui qui reste ici dans la mollesse  
Et ne suit pas Dieu à Bethléem,  
Je ne sais comment il pourrait jamais être preux,  
Et comment il viendrait à guérison ;

Car celui que Jésus enseigne  
Peut tenir école sûre.

Un an environ après la composition de ce sirvente, Jaufre Rudel s'embarquait pour la Palestine. Mais avant de partir, nous le voyons consacrer ses chants à cet amour qui l'a rendu célèbre pendant tout le moyen âge et l'a fait considérer à l'égal d'un héros de roman.

Si nous en croyons la biographie provençale, « Jaufre Rudel s'éprit d'un ardent amour pour la comtesse de Tripoli, sans l'avoir jamais vue, sur le seul bien qu'il entendit dire aux pèlerins qui revenaient d'Antioche. Il fit, à son sujet, maints poèmes avec belles mélodies et *pauvres* vers, et dans son désir de la voir, il se croisa et prit la mer ».

Comme nous l'avons déjà dit, deux de ces chansons, composées avant le départ du troubadour, c'est-à-dire au commencement de 1147, nous ont été conservées.

Le même mot, répété dans chaque strophe au deuxième et au quatrième vers, donne, à l'une d'elles, le sentiment de mélancolie que fait naître le tintement régulier d'une cloche lointaine.

Quand les jours sont longs, en mai,  
J'aime le doux chant des oiseaux au loin,  
Et quand je m'en suis allé de là,  
Je me souviens d'un amour au loin.  
Je vais triste et courbé de désir,  
Tellement que chant et fleur d'aubépine,  
Ne me plaisent pas plus que l'hiver gelé.  
Jamais je ne me réjouirai d'amour,

Si je ne me réjouis de cet amour au loin,  
Car je n'en sais pas de plus beau et de meilleur,  
Nulle part, ni de près, ni de loin ;  
Son mérite est si vrai et si pur,  
Que là-bas, parmi les Sarrasins,  
Je voudrais pour lui être appelé captif.

Emu et joyeux je m'éloignerai,  
Quand j'aurai vu cet amour au loin ;  
Mais je ne sais quand je le verrai,  
Car nos terres sont trop loin ;  
Il y a beaucoup de pas et de chemin,  
Aussi, je ne puis le deviner,  
Mais tout soit comme il plait à Dieu

Quelle joie, lorsque je lui demanderai,  
Pour l'amour de Dieu, l'hospitalité au loin,  
Et si cela lui plait, je logerai  
Près d'elle, quoique je sois loin ;  
Alors l'entretien me paraîtra charmant,  
Quand l'amant lointain sera si près,  
Qu'il se réjouira de douces paroles.

Je tiens le Seigneur pour véridique,  
Par qui je verrai l'amour au loin,  
Mais pour un bien qui m'arrive,  
J'ai deux maux, car de moi il est si loin.  
Ah ! pourquoi n'irais-je pas là-bas, en pèlerin,  
Pour que mon bourdon et ma robe  
Puissent, par ses beaux yeux, être regardés.

Que Dieu, qui fit tout ce qui va et vient,  
Et forma cet amour au loin,  
Me donne le pouvoir, qui me tient tant à cœur,  
Que bientôt je voie l'amour au loin,  
Vraiment en lieu commode,  
De sorte que la chambre ou le jardin  
Me semble toujours un palais.

Il dit vrai, celui qui m'appelle avide  
Et désireux d'amour au loin,  
Car nulle autre joie ne me plaît autant  
Comme plaisir d'amour au loin ;  
Mais ce que je veux m'est tant refusé,  
Car ainsi m'ensorcela mon parrain,  
Pour que j'aimasse et ne fusse aimé.

Mais ce que je veux m'est tant refusé !  
Que soit maudit le parrain  
Qui m'ensorcela pour que je ne fusse aimé.

Dans la seconde pièce, inspirée par la comtesse de Tripoli, le troubadour recommande à Peironet, son jongleur, de traverser l'Ili, le premier fleuve qui le sépare de sa dame : « Mon cœur, dit-il, passera avec toi ». En finissant, il exprime le désir que ses chants soient entendus par Bertran et le comte de Toulouse, car « ce qu'ils vont entreprendre sera digne d'être chanté ». Or, le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, emmena avec lui son fils naturel Bertran en terre sainte, et il nous est permis d'admettre, par cet envoi, que Jaufre Rudel s'embarqua avec eux (1).

Chaque couplet de la chanson se termine par un refrain en vocalise sur la lettre A.

Il ne sait pas chanter, celui qui ne dit pas un air,  
Ni composer une chanson, celui qui ne fait pas un vers,  
Et ne sait pas comment marche la rime,  
S'il n'en comprend pas la raison.  
Ici, je commence mon chant,  
Plus vous l'entendrez, plus il vaudra, a, a.

Que personne ne s'étonne de moi,  
Si j'aime ce que je ne verrai jamais,  
Car, dans mon cœur, il n'y a d'autre amour  
Que pour celle que jamais je ne vis ;  
Jamais elle ne me dit la vérité, ni ne me mentit,  
Et je ne sais pas si jamais elle le fera, a, a.

La joie me porte un coup qui me tue,  
Elle me fait une plaie d'amour qui m'enlève  
La chair, ce dont mon corps maigrira ;  
Jamais je ne fus plus grièvement blessé,

(1) H. Suchier. *Der troubadour Marcabru. Jahrbuch für rom. und engl. sprache*, XIV, 128.

Et par aucun autre coup je n'ai tant souffert :  
Aussi, cela ni ne convient ni ne sied.

Jamais, si profondément, je ne m'endormis,  
Que ma pensée aussitôt ne fût près d'elle,  
Ni tant de soucis je n'eus ici  
Que mon cœur sans cesse ne fût là-bas ;  
Mais quand je me réveille le matin,  
Tout mon beau rêve disparaît.

Je sais bien qu'elle n'a jamais été à moi,  
Et que jamais je ne serai à elle,  
Qu'elle ne me tiendra pas pour son ami,  
Qu'elle ne m'accordera pas ses faveurs ;  
Aucune joie ne m'a été plus agréable,  
Et je ne sais quel bien m'en viendra, a, a.

Peironet passe le ruisseau d'Ili,  
Car mon cœur vers elle passera ;  
Et s'il lui plaît de me recevoir,  
Notre entretien sera charmant.  
Mes parrains me jetèrent un mauvais sort  
Si l'amour de celle qui m'a en son pouvoir me tue.

Bonne est la chanson quand rien n'y manque,  
Et que tout ce qui s'y trouve est bien.  
Que celui qui l'apprendra de moi  
Prene garde de se tromper et de la mutiler,  
Car c'est ainsi que l'entendent dans le Quercy  
Le seigneur Bertran et le comte de Toulouse.

Bonne est la chanson, et ce qu'ils vont faire  
Sera digne d'être chanté.

Tandis que Louis le Jeune traversait l'Allemagne et la Hongrie, suivant la route de l'empereur Conrad pour aller à Constantinople, le comte de Toulouse s'embarquait au port de Bouc, près des embouchures du

Rhône (août 1147) (1). Son fils naturel Bertran, sa fille naturelle, et plusieurs seigneurs du Midi de la France, s'embarquèrent avec lui ; Jaufre Rudel suivit son suzerain, le comte d'Angoulême, Guillaume Taillefer IV (2). La flotte fit voile vers Constantinople, où elle passa l'hiver. Au commencement du printemps de 1148, elle se dirigea vers Saint-Jean-d'Acre.

Si nous en croyons la biographie provençale, Jaufre Rudel tomba subitement malade pendant la traversée, et fut conduit à Tripoli, dans une auberge où il fut laissé pour mort. La comtesse, prévenue de son arrivée, se rendit immédiatement auprès du troubadour. Jaufre la reconnut, reprit un instant ses sens, remercia Dieu d'avoir prolongé ses jours jusqu'à ce qu'il ait pu voir sa dame et expira aussitôt dans ses bras. La comtesse le fit ensevelir en grande pompe dans la maison du Temple, et le jour même entra dans un couvent.

Nous venons de retracer la vie du troubadour, en nous servant de ses œuvres et de sa biographie. Interrogeons maintenant l'histoire, et demandons-lui des renseignements sur les princes de Blaye qui ont porté le nom de Jaufre Rudel. Les chroniques en signalent deux : le premier reçut la seigneurie de Blaye en 1048, à la mort de son père Jofred comte d'Angoulême, et ne laissa pas de postérité ; le nom du second prince de Blaye se trouve au bas d'un sauf-conduit de l'an 1231 (3). On est donc obligé d'admettre un troisième Jaufre Rudel, probablement fils du prince Gérard de Blaye, et contemporain du comte de Toulouse, Alphonse Jourdain (4). Sa présence en Palestine, pendant la seconde croisade, est attestée par un témoignage irrécusable.

(1) *Hist. du Languedoc*, II, 451, 639.

(2) *Art. de vérif.*, 187, et *Stumming*, 9.

(3) *Hist. litt. des troubadours*, I, 95.

(4) *Stumming*, *Der troub. J. Rudel*, 9.

sable. Le troubadour Marcabrun, en lui adressant une pièce de vers sur la courtoisie, s'exprime ainsi dans son envoi :

Les paroles et l'air je veux envoyer  
A Jaufre Rudel au delà de la mer,  
Et je veux que les Français s'en servent  
Pour réjouir leur cœur (1).

Or, Marcabrun vivait, comme il le dit lui-même, au moment où « France, Poitou et Berry obéissaient à un seul seigneur » (2), c'est-à-dire avant la répudiation de la reine Eléonor par Louis VII, et il a lui-même fait allusion à la seconde croisade dans sa charmante romance : *A la Fontaine du verger* (3).

Maintenant que nous avons une date irrécusable, occupons-nous de la comtesse de Tripoli, et, puisque la biographie ne la désigne pas autrement, nous n'avons qu'à chercher celle qui vivait lors de la seconde croisade et était contemporaine de Jaufre Rudel.

Tripoli, érigé en comté au profit de Bertran, comte de Toulouse, fils de Raymond V, en 1109, fut réuni à la principauté d'Antioche vers l'an 1200. Pons succéda à Bertrand son père, et, à sa mort, la couronne à son fils Raymon I<sup>er</sup> (1137). Ce comte vivait encore en 1148, lors du passage à Tripoli de Louis VII, se rendant à Jérusalem pour y célébrer les fêtes de Pâques (4). Nous sommes donc amenés à désigner sa femme Odierno, fille de Baudouin du Bourg, roi de Jérusalem, comme la dame chantée par Jaufre Rudel.

Les époux ne vivaient pas en bonne intelligence. Baudouin III, roi de Jérusalem, et sa mère Melissende,

(1) Raynouard, *Choix*, III, 373.

(2) *Romania*, 1877, 124.

(3) Bartsch, *Chrestomathie*, 57.

(4) *Hist. du Languedoc*, II, 454.

sœur d'Odierno, vinrent à Tripoli pour les réconcilier. Ne pouvant y parvenir, Melissende retourna à Jérusalem, emmenant avec elle sa sœur ; Raymon était allé les accompagner jusqu'en dehors de la ville, lorsque, à son retour, à peine arrivé à la porte de Tripoli, il fut assassiné avec deux seigneurs de sa suite (1152). Le bruit courut qu'il avait été frappé par deux émissaires du Vieux de la Montagne ; cependant les soupçons se portèrent sur le roi de Jérusalem, sa mère et Odierno, seuls intéressés à commettre le crime. Melissende était déjà accusée d'avoir fait empoisonner Alphonse Jourdain au souper qu'on lui servit la première nuit de son arrivée à Cesarée (1148).

Baudouin, qui était resté à Tripoli, rappela immédiatement sa mère et sa tante, et, après avoir procédé aux obsèques de Raymon, fit prêter serment de fidélité par tous les grands du pays à la comtesse Odierno et à ses enfants.

Raymon I<sup>er</sup> laissa à sa mort un fils âgé de douze ans, Raymon II, qui lui succéda sous la tutelle de sa mère, et une fille plus jeune que son frère, portant comme sa tante le nom de Melissende.

L'histoire, on vient de le voir, n'est pas d'accord avec la biographie provençale. Selon celle-ci, en effet, la comtesse de Tripoli serait entrée dans un couvent, après avoir reçu les derniers soupirs du troubadour et l'avoir fait ensevelir dans la maison du Temple.

Pour échapper à cette contradiction, la plupart des commentateurs ont voulu voir dans la dame de Jaufré Rudel non la femme de Raymon I<sup>er</sup>, mais sa fille Melissende. Dans cette hypothèse, Jaufré serait allé deux fois en Palestine. D'abord, il aurait suivi les seigneurs du Midi à la croisade de 1148 ; en second lieu, il aurait entrepris un second voyage en 1161, attiré par la renommée de la comtesse Melissende, et touché par le récit de son infortune. Comme celle-ci mourut sans pos-



terité, on supposa que, profondément blessée par le refus humiliant que l'empereur de Constantinople avait fait de sa main, elle s'était volontairement retirée du monde et avait fini ses jours dans un couvent.

En effet, Manuel de Constantinople, désireux d'avoir un fils pour lui succéder, s'était décidé à contracter un second mariage, et avait chargé le roi de Jérusalem de lui choisir une épouse parmi les princesses de sa famille. Le roi, après avoir pris l'avis des gens de sa maison, désigna Melissende, « jeune personne, dit Grégoire de Tyr, d'un excellent naturel ». La famille de la jeune comtesse, fière d'une si illustre alliance, fit de grands préparatifs, et dépensa en vêtements, en meubles et en bijoux une somme considérable.

Raymon fit construire douze galères pour conduire sa sœur à sa nouvelle résidence, et attira auprès de lui à grands frais une foule de seigneurs pour lui faire une escorte digne de sa haute position. Cependant l'affaire traînait en longueur. Des ambassadeurs venus de Constantinople prenaient des renseignements sur le caractère et les habitudes de la jeune fille, entretenaient avec Manuel une active correspondance, mais répondaient d'une manière évasive quand on leur demandait le jour fixé pour la célébration du mariage, et cherchaient à gagner du temps. Raymon, perdant enfin patience, envoya un ambassadeur à Constantinople. Il apprit bientôt que l'empereur refusait d'épouser Melissende, et venait d'obtenir la main de Marie d'Antioche par l'intermédiaire de Baudouin.

Pour se venger de cette insulte, le comte de Tripoli fit dévaster par des pirates les îles et les côtes de l'empire grec. Sur ces entrefaites, le roi de Jérusalem mourait empoisonné à Antioche (1162).

L'hypothèse d'un second voyage de Jaufré Rudel ne trouve sa justification ni dans la biographie, ni dans les œuvres du troubadour. En outre, les auteurs qui

Ils n'ont pas su reconnaître Alphonse Jourdain et son fils naturel dans les deux personnes à qui est adressé l'envoi de la dernière chanson. Or, la mort du comte de Toulouse, en 1148, ne permettant pas de reculer la composition de la chanson au-delà de cette date, nous sommes obligés d'admettre qu'elle fut composée avant le départ des croisés, et qu'elle fut adressée non à Melissende, trop jeune à cette époque pour recevoir les hommages d'un troubadour, mais à sa mère Odierne. Il était, du reste, dans l'usage des poètes de ce temps, d'adresser leurs chants plutôt à une dame qu'à une jeune fille. Odierne, il est vrai, ne prit pas le voile, comme le voudrait la biographie ; mais il ne faut pas oublier que ces documents, bien que d'une haute valeur quand il s'agit de la vie des troubadours, ne doivent cependant être acceptés que sous bénéfice d'inventaire. Ils ne furent, en effet, rédigés que vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, longtemps après les événements qu'ils racontent ; la plupart sont visiblement composés d'après les poésies des troubadours, et quelques-uns, par exemple la biographie de Jean de Cabestan, contiennent des traces évidentes de traditions légendaires.

Les chansons de Jaufré Rudel firent bientôt partie du répertoire ordinaire des jongleurs, et ceux-ci, en les chantant dans les châteaux et sur les places publiques, les rendirent promptement populaires. Vers 1170, Guiraut de Cabreira reprocha à l'un d'eux, nommé Cabra, de ne pas les connaître. « Je ne crois pas, lui dit-il, qu'une chanson bonne et nouvelle de Rudel ait jamais passé à travers ta moustache, ni une chanson de Marcabrun, ni de personne, ni d'Alphonse, ni d'Ebles (1) ». On a déjà fait remarquer que les troubadours mention-

(1) Bartsch, *Chrest.*, 83.

nés par Guiraut de Cabreira appartenaient tous à la première moitié du xii<sup>e</sup> siècle, et étaient, par conséquent, contemporains du prince de Blaye, car les deux derniers ne peuvent être que le roi Alphonse d'Aragon et le comte de Ventadour, surnommé le Chanteur.

Mais les poètes provençaux ne se contentent pas de signaler les œuvres de Jaufre Rudel ; vers le commencement du treizième siècle, sa vie est présentée comme un exemple, et son voyage d'outremer sert d'argument aux interlocuteurs des discussions amoureuses. Dans un *partimen* de cette époque entre Rufian et frère Izarn, la question proposée est de savoir s'il vaut mieux aimer une dame en secret et mourir après avoir obtenu ses faveurs, ou bien l'aimer toujours, mais sans espoir. Izarn soutient qu'il vaut mieux servir sa dame sans attendre de récompense que de mourir après l'avoir reçue, car l'amour rend vaillant et preux. — Par Dieu, répond Rufian, si vous aimiez loyalement, vous ne dédaigneriez pas une pareille mort ; vous ne ressemblez pas au vaillant vicomte Jaufre Rudel, qui mourut dans la traversée. — Rufian, vous n'avez pas de sens et l'on ne peut discuter avec vous, car savez-vous si, en s'exposant à la mort et en entreprenant son voyage, l'amoureux Rudel n'avait pas l'espoir, d'être récompensé ? — Izarn, je n'accepte pas vos raisons ; ceux qui sont plus entendus que vous savent que certains hommes s'exposent à la mort à leur escent ; et nous louons Jaufre Rudel parce qu'il mourut volontairement pour sa dame, ainsi que Pyrame, qui eut le courage de se donner la mort pour Tisbé (1).

Une autre allusion à notre héros se trouve dans le célèbre *partimen* qui sert de base à la théorie de Jehan, de Notre-Dame et de Raynouard sur les cours d'a-

(1) Mahu, *Gedichte der Troubadours*, n° 954.

mour (1). Dans ce *partimen*, le troubadour Girart s'adressant à Peironnet : « Dites-moi franchement, lui dit-il, qu'est-ce qui, selon vous, des yeux ou du cœur, maintient le mieux l'amour de celui qui loyalement aime sa dame ». Selon Peironnet, rien n'est plus agréable que la vue de la personne qu'on aime, car le cœur ne met ailleurs sa pensée que là où les yeux le lui indiquent. Tout plaisir, toute peine d'amour, viennent des yeux, et l'interlocuteur appuie son opinion sur l'exemple d'Andrieu de France, ce héros de roman si souvent cité par les poètes provençaux, qui aima la reine, et se donna la mort sans oser lui avouer sa passion. Tel n'est pas l'avis de Girart : « Peironnet, répond-il, tout homme d'honoré lignage reconnaît que vous avez choisi le plus mauvais parti. Tout le monde sait que le cœur a prééminence sur les yeux, et écoutez de quelle façon : L'amour qui vient des yeux n'a aucune valeur si le cœur ne le ressent, et sans les yeux, le cœur peut franchement aimer celle qu'il ne vit jamais, comme Jaufre Rudel le fit de son amie ».

Malfre Ermengau paraît vouloir réconcilier les deux interlocuteurs lorsqu'il soutient, dans son *Breviari d'amor*, (2) que « l'amour prend naissance des yeux et du cœur, car dans le cœur s'engendre l'amour avec l'aide de la vue. » Puis, s'appuyant sur l'opinion d'Aymeric de Pegula, « qui fut tenu pour un des meilleurs parmi les anciens troubadours », il ajoute : « Il est vrai, sans aucun doute, que maintes fois l'amour s'enflamme par un regard, d'autrefois pareillement on aime ardemment ce qu'on ne vit jamais, pour le seul bien que l'on en entend dire. C'est donc par l'ouïe que s'enflamme l'amour dont parle Jaufre Rudel dans sa chanson bonne et belle en disant :

(1) P Meyer, *les derniers troubadours de Provence*, 66.

(2) Mabn. *Gedichte der tr.*, I, 198.

Qu'on ne s'étonne pas  
Si j'aime ce que je ne verrai jamais,  
Car dans le cœur je n'ai d'autre amour,  
Si ce n'est de celle que jamais je ne vis.

Le *partimen* entre Girart et Peironet et le *Breviari d'amor*, de Matfre Ermengau, appartenant à la fin du xii<sup>e</sup> siècle, et par conséquent de beaucoup postérieurs à la rédaction de la biographie, ne peuvent en aucune façon servir d'argument pour soutenir l'authenticité des faits avancés par elle. Quant au *partimen* de Rufian et d'Izarn, il prouve qu'au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire cinquante ans environ après la mort de Jaufré Rudel, la tradition était formée et avait cours, de sorte que l'on est toujours en droit de se demander si l'on doit ou non accorder créance aux événements qu'elle rapporte.

Elle a été cependant acceptée sans restriction par tous les historiens. Selon Diez (1), cet amour romanesque est en parfaite harmonie avec les idées du moyen âge, et n'a rien qui doive nous étonner chez les troubadours. Stimming, le dernier éditeur des œuvres de Jaufré Rudel, soutient la même opinion et ajoute : « N'est-il pas naturel d'admettre que le récit du refus humiliant pour la princesse ait éveillé une vive compassion chez notre Jaufré, lui qui avait eu à subir de sa dame un pareil traitement ? » Il s'est cependant élevé une protestation contre l'authenticité de la biographie. Dans son édition du roman français du cycle breton, Durmart le galois, M. Stengel, se trouvant en présence d'une aventure pareille à celle de notre troubadour, la considère comme empruntée à une légende qui avait cours à cette époque. L'auteur de la biographie s'en serait aussi ins-

(1) Diez, *Leben und Werke der tr.*, 53.

piré, et l'aurait fait entrer dans la vie de Jaufre Rudel à laquelle elle pouvait parfaitement s'adapter.

On ne trouve, il est vrai, aucune autre trace de cette légende, et Stengel ne donne pas de preuves de son existence antérieure : aussi est-il permis, tout en admettant comme lui la non-authenticité des faits relatés dans la biographie, de tenter une autre explication.

En ne nous appuyant que sur les documents contemporains, c'est-à-dire sur la mention de Marcabrun et sur les chansons de notre troubadour, nous sommes forcés d'admettre la présence de Jaufre Rudel en Palestine lors de la seconde croisade, et son désir manifesté avant son départ d'aller rendre visite à une dame qu'il n'avait jamais vue. Pour connaître exactement la nature de ce désir, nous devons, sans doute, interroger le poète ; mais il nous faut, avant tout, être fixé sur ce genre de poésie, particulier à la muse provençale, connu d'abord sous le nom de *vers*, et plus tard désigné généralement sous celui de *chanson*.

*Las leys d'amor* (1) en donnent la définition suivante : « La chanson est un poème qui comprend cinq ou sept couplets ; il doit traiter principalement d'amour ou de louange, en termes beaux, agréables, et avec des idées gracieuses. Car dans la chanson on ne doit mettre aucune parole grossière, ni aucun mot vilain ou déplacé, puisque, suivant ce qui vient d'être dit, la chanson doit traiter principalement d'amour ou de louange, et qu'un homme amoureux doit se montrer courtois, non-seulement dans ses actions, mais encore il doit faire de même dans ses paroles et dans son langage. »

Ajoutons que la dame était en général désignée sous un nom d'emprunt, et que la chanson se terminait par un envoi (*tornada*) adressé à un jongleur chargé de la

(1) *Las leys d'amor*, I, 340.

faire parvenir à sa destination, ou bien à un seigneur protecteur du troubadour, souvent même proche parent de la dame, quand il s'agissait simplement d'en faire l'éloge.

La chanson était donc avant tout une œuvre de pure imagination : l'amour n'en était que le prétexte ; le principal but du troubadour était de chanter la beauté de la châtelaine qu'il avait choisie pour dame et d'en célébrer les mérites. Aussi faut-il s'attendre à ne pas y trouver toujours une affection vraie, une passion profondément sentie. Elle exprime, sans doute, dans bien des cas, un amour sincère, même partagé ; mais le plus souvent elle n'est que l'expression d'une certaine galanterie chevaleresque qui recevait sa récompense soit en cadeaux, soit en argent. Nous voyons, en effet, la plupart des troubadours chanter alternativement les dames à la cour desquelles ils étaient appelés, et celles-ci, jalouses d'entendre célébrer leurs attraits, attirer auprès d'elles celui qu'elles considéraient comme le plus capable d'en répandre la renommée.

Jugées à ce point de vue, les chansons que Jaufré Rudel composa, à la veille de la seconde croisade, peuvent être regardées comme un simple hommage adressé à une princesse, à la cour de laquelle il espérait être bientôt reçu. Il allait, en effet, s'embarquer avec le comte de Toulouse, le proche parent de Raymon de Tripoli, mari d'Odierno, et c'était à lui qu'il adressait l'envoi d'une de ses chansons, de celle qui justement ne nous paraît pas inspirée par une affection bien sincère. Ce ne serait, dans cette hypothèse, que plusieurs années après la mort de Jaufré Rudel, que la légende aurait commencé à se former. Elle aurait pris naissance sous l'influence de plus en plus croissante de l'esprit chevaleresque et de l'idéal amoureux qu'il avait apporté. A la fin du siècle, il parut naturel d'attribuer aux premiers troubadours les sentiments dont on poursui-

vait la réalisation, et l'on voulut trouver dans leurs œuvres des exemples de ces sentiments pour les proposer comme modèles aux contemporains. Une fois la légende née, les jongleurs la répandirent, dans le but d'exciter l'attention de leurs auditeurs par le récit d'une aventure romanesque, et elle arriva ainsi, en se complétant peu à peu, jusqu'à sa rédaction définitive.

Pétrarque la recueillit, et Jaufre Rudel fut ainsi présenté comme un des plus grands maîtres d'amour, au moment même où l'Italie portait l'idéal amoureux jusqu'à sa plus haute période de mysticité, et où ses poètes, sous l'inspiration de plus en plus exaltée du culte de la madone, créaient les types immortels de Béatrice et de Laure.

---



A PROPOS DU RECUEIL  
DE  
L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX

PAR M. JEAN GAIDAN,

membre-résidant

---

Le spirituel et savant critique. Jules Janin, s'écriait aux environs de 1830 : Ah ! les vers ne sont pas choses rares ! — Que dirait-il aujourd'hui de ces milliers de poésies que des revues littéraires, dont j'ignore le nombre, éditent tous les mois ? En dehors des jeunes maîtres, satellites plus ou moins glorieux de l'astre poétique immense qui illumine le XIX<sup>e</sup> siècle et qui lui donnera son nom, qui ne brûle de nos jours quelque grain d'encens sur les autels des muses ? qui n'a rimé, qui ne rime ou qui ne rimera ? Je vois, dans cette légion bariolée, des sénateurs et des préfets, des députés et des généraux, des lycéens et des séminaristes, des ouvrières et des comtesses, des jeunes filles et des mamans, sans compter celles-là dont parle de Musset, dont je ne citerai pas le vers irrévérencieux. Et tout ce monde-là versifie généralement bien, se joue de la rime et du rythme, cisèle des pensées, et quelquefois des billevesées, avec une aisance que Boileau ne comprendrait plus, et il est très vrai

Que d'Arnolphe aujourd'hui la naïve écolière  
Au jeu du corbillon ferait capot Molière.

Mais quel mal à cela ? Vauvenargues, vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, écrivait « que cette foule d'auteurs d'ouvrages plus ou moins frivoles (bien moins nombreux que de nos jours), prouvait, à tout prendre, qu'il y avait plus de lumière, plus de curiosité d'esprit qu'autrefois parmi les hommes ». L'éminent rapporteur de l'Académie des Jeux floraux ne paraît guère de cet avis : il s'étonne qu'on fasse des vers en 1880, à la veille d'événements menaçants, et dans des jours si orageux. Le temps fait chaque jour justice de ses sombres pronostics, et la floraison incessante d'œuvres légères ou fortes, puissantes ou gracieuses, contredit cet augure, et justifie en même temps le penseur du xviii<sup>e</sup> siècle. Oui, certes, il y a plus de curiosité d'esprit, une diffusion plus grande de lumière qu'autrefois, et si les hommes de génie ne sont point pour cela en plus grand nombre, ce qui n'est pas démontré, il y a assurément plus d'esprits capables de les comprendre et de les admirer. Résultat qui n'est pas à dédaigner et qui sert à l'apaisement, en élevant les âmes, les intelligences, vers ces hauteurs où la poésie aime à vivre et où le génie les entraîne.

L'Académie des Jeux floraux a ouvert son concours le 3 mai 1880 ; elle avait eu à dépouiller 742 ouvrages de poésie — elle a couronné une ode, deux poèmes, une fable et une pièce de vers d'un genre familier, en tout cinq pièces de vers. L'honneur de l'insertion a été la récompense de ceux qui n'ont pu atteindre aux fleurs consacrées ; cette récompense concerne une vingtaine de pièces, qui figurent à la suite des pièces primées. Que valent les 710 ou 715 pièces jetées au panier, et qui y mêlent en murmurant leurs hémistiches ? C'est le secret des juges. — Nous devons croire qu'elles étaient

mauvâises ou médiocres, et qu'elles n'ont point manqué le but, comme on perd à la loterie. Quoi qu'il en soit, les pièces couronnées sont assez remarquables. L'ode à Byron, qui pourrait porter pour épigraphe.

Qui que tu sois, Byron, bon ou fatal génie,

car elle paraphrase la pièce de Lamartine, est d'un grand mouvement ; le lyrisme y est d'un vol soutenu, le vers toujours harmonieux, même quand la pensée est un peu vague, ce qui ne messied pas au genre ; mais Byron eût souri à la lecture de ce portrait de lui un peu trop fatal, comme il sourit, dit-on, aux vers de Lamartine. Après vient un poème ou plutôt un tableau de la Passion, d'une sobriété magistrale : on voit le Golgotha, et on ouit dans le vent, passer la plainte sur-humaine du Juste *Lamma Sabac'hani* !

Un autre poème, *la Chanson des blés*, a remporté le prix du genre ; ce sont des strophes aisées et naturelles, ayant la suave harmonie des épis bérécés et froissés par la brise, et c'est de toutes leurs voix qu'ils chantent :

Notre gerbe mûre et féconde,  
En tombant sous les faux d'airain  
A flots dorés répand le grain,  
Qui versera la vie au monde.

Elles ne sont pas dépourvues de pensées séricuses.

Les faucilles ont des rayons,  
Plus doux que l'éclair des épées.

Voici une fable d'une *humour* toute gauloise : *Les Oiseaux législateurs*. C'est un congrès de *pies*, de *moineaux*, de *tourterelles*, de *hibous* et de *coucous*, qui discutent la question du divorce ; après bien des paillements, la cause est remise à cent ans. — M. Naquet en prendra-t-il son parti ?

Enfin le *roi Bébé*, qui règne et qui gouverne, même en République, a reçu un œillet. L'Académie des Jeux floraux, qui ne cache pas ses tendances, ne pouvait faire moins pour ce petit et gracieux despote, l'enfant.

Je remarque dans les pièces publiées dans le recueil, mais non couronnées, une poésie de M. Casimir Tourel de Nîmes ; elle est à l'adresse de Reboul. La poésie, très correcte, est un peu longue peut-être pour le rythme adopté ; elle paraît avoir été composée à l'occasion de l'érection de la statue de notre célèbre compatriote, dont le nom, indépendamment du mérite des vers, n'a pas dû nuire à l'honneur que Messieurs des Jeux floraux ont voulu lui faire.

Un poème qui méritait mieux qu'une simple insertion, c'est *Kiouni* — La scène se passe sur les rives du Gange. La couleur du lointain Orient y est peut-être bien trop prodiguée : le *Navaka*, le *Ramayana*, *Indra*, *Boudha* et *Brahma-Saïb* — *qui naquit d'un œuf d'or*, y tiennent trop de place ; mais ce poème est rempli de beaux vers passionnés et de splendides descriptions. Evidemment l'auteur, un *élève de rhétorique*, méritait bien la plus modeste des fleurs, et l'Académie, qui en avait encore un petit stock à placer, s'est montrée parcimonieuse à son égard.

Quelques sonnets à la vierge, des vers sur les volcans, d'un maître es Jeux floraux, M. Fiston, dont nous avons ici même salué les œuvres qui lui ont valu cet honneur, closent les œuvres purement littéraires de ce recueil.

J'aurais maintenant à vous entretenir des discours en prose. Il me faut, des hauteurs sercincs, descendre dans la région inférieure où s'agitent des questions brûlantes. J'ai trop peu de goût pour la polémique pour y faire un long séjour.

Il s'agit du concours sur l'œuvre et la vie de Montalbert. Sur 13 discours présentés, deux ont été

couronnés — ils sont tels que pouvait les désirer l'aréopage des Jeux floraux. L'un est un panégyrique absolu dans une prose poétique où Voltaire, Lamennais et Victor Hugo sont assez maltraités, mais où la phrase est toujours si littéraire et si harmonieuse, que ces grands esprits souriraient et pardonneraient. L'autre, le premier prix, est l'œuvre d'un maître écrivain et d'un talent exercé aux investigations historiques ou biographiques. L'auteur est bien renseigné et dans son étude éloquente, qui va de l'enfance de son héros à sa mort, le jeune enthousiaste, l'orateur, l'écrivain, l'homme politique, le chrétien, y est tour à tour apprécié, exalté, jugé. Les deux discours rappellent avec orgueil les premiers accents de cette voix émue qui s'élève en faveur de l'Irlande et de la Pologne ; on le montre ensuite épris, dans la ferveur de ses vingt ans, pour ces nobles tentatives de rénovation du catholicisme rêvées par Lamennais et si vite condamnées à Rome ; on nous dit ses premières luttes oratoires contre ce qu'on appelait le monopole universitaire et sa victoire en 1850, qu'il crut définitive. Mais les libres échappées de ce noble esprit, par où il nous montre qu'il est une conscience, ces coups d'aile qui firent craquer bien des fois les liens dont il fut garroté dès l'enfance, sont voilés, amoindris pour ainsi dire ; ses angoisses et ses combats, au sujet de la proclamation de *l'infailibilité*, sont indiqués à peine et comme à regret. On ne veut pas se souvenir ni de ses derniers actes, ni de ses derniers écrits, — il nous serait facile de remettre en lumière ce qu'on a laissé dans l'ombre ; nous avons sous les yeux cette lettre au chanoine Dollinger qu'il traça, il le dit lui-même, *avec le désintéressement et l'impartialité d'un mort* (1).

(1) Si j'entrevois un moyen quelconque d'être admis au conseil, tout misérable que je suis, j'essaimerais de me traîner jusqu'à Rome, dussé-je périr en route, et quand même une fois arrivé je ne dusse point ob-

Nous avons lu cette préface qu'il écrivit pour le testament du père Lacordaire, à laquelle nos discoureurs ne font allusion que pour la flétrir du nom de pamphlet. — Montalembert n'est admirable pour eux que lorsqu'il flatte leurs idées et leurs passions, comme Victor Hugo n'a de génie que dans ses chants du sacre. C'est dans cette préface, œuvre de ses derniers jours aussi, qu'il nous montre combien Lacordaire, l'orateur incomparable et le fervent chrétien, avait en *horreur* (je cite textuellement) l'école « d'invective et d'oppression qui pèse de » puis trop longtemps sur la France et ailleurs, et qu'il » ne craignait pas d'appeler l'autocratie pontificale érigée en système, *la plus grande insolence qui se soit encore autorisée du nom de Jésus-Christ* ».

J'ai là bien des notes encore, écrites au courant de ma lecture ; je les supprime ici, me contentant d'opposer à ces études toutes deux éloquents et l'une très habile, mais qui sont des œuvres de combat, les paroles de ce grand homme malheureux et celles de son noble ami, de celui qui a partagé ses luttes et sa gloire, et qui eut la même défaite. Elles suffiront à démontrer que le parti qu'ils ont combattu, et qui ne leur a pas épargné les outrages, n'a pas le droit de revendiquer comme lui appartenant ces deux belles intelligences qui, avec des dons supérieurs quoique différents, avaient le même idéal et voulaient faire triompher la même cause (1).

Il n'est pas aussi facile qu'on le croit de n'être pas

tenir la parole ; mais j'irais, ne fût-ce que pour protester par ma présence, par ce *triste et intrépide* regard dont parle Bossuet, contre les bassesses qui vont se produire et qui risquent de triompher.

(Lettre de Montalembert à Dœllinger.)

(1) La liberté de l'Eglise de France, qu'ils ne voulaient point voir devenir, selon l'énergique expression de M. Montalembert, *une basse cour de l'Anticamera du Vatican*.

un peu de son temps, et malgré sa prétention d'appartenir au passé, *d'y avoir vécu et de vouloir continuer à y vivre*. L'Académie des Jeux floraux a pensé qu'un peu de philosophie *n'est peut-être pas hors de saison* ; elle a donc pour la première fois ouvert un concours sur un sujet philosophique. Le sujet choisi est cette pensée de Tertullien, *que l'âme humaine est chrétienne*. Aucun des dix discours adressés n'a satisfait les juges ; on ne saurait s'en étonner : la thèse est délicate à traiter, et sur ces hauts sommets de la spéculation philosophique, le vertige est possible, car l'énoncé seul de la proposition de Tertullien semble contenir une négation du surnaturel, et faire de la découverte de la vérité pure une loi du développement naturel de la conscience humaine. On a remis le sujet au concours ; je prends la liberté d'indiquer aux futurs concurrents un livre où ce sujet est déjà traité de main de maître, où cette pensée de Tertullien est élucidée par le plus érudit et le plus attrayant des écrivains ; ce beau livre, intitulé *de la religion romaine*, est une des dernières œuvres de notre éminent compatriote, M. Gaston Boissier, dont notre confrère et ami M. Bolze a fait à l'Académie un remarquable rapport.

---

# UN LIVRE UNIQUE.

---

Exemplaire, illustré de miniatures, du Rembrandt de M. Coquerel,

PAR M. CH. LIOTARD,

secrétaire-perpetuel.

---

Une circonstance fortuite m'a rendu pour quelques jours dépositaire d'un livre merveilleux, dont je m'estimerai heureux de vous faire apprécier les mérites à tous les points de vue

Je rappellerai d'abord quelques faits récents, pour établir la valeur à laquelle le goût des beaux livres a fait monter aujourd'hui les enluminures du moyen âge.

L'acquisition du *Missel de Juvénal des Ursins*, disputé à la concurrence anglaise par M. Ambroise-Firmin Didot, et enlevé par lui aux enchères du mois d'avril 1861 au prix de 36,000 (35,962 fr. 50), et cédé (malheureusement) par lui à la ville de Paris ; il a péri dans l'incendie de 1871. Resté dans la collection de M. Didot, il nous aurait été conservé et aurait atteint à la vente de cet illustre bibliophile un prix bien plus élevé. Dans la valeur totale de sa bibliothèque, qui a produit environ trois millions en 1879, plusieurs chefs-d'œuvre de même nature ont atteint des prix de 25 à 50,000 francs.

Dans la séance de l'Académie des inscriptions et belles lettres du 4 mars dernier (*Journal Officiel* du



7 mars 1880), M. Léopold Delisle signalait à ses confrères et mettait sous leurs yeux deux beaux livres qui avaient fait partie de la *Librairie* (Bibliothèque) du roi Charles V.

L'un d'eux est un demi-bréviaire qui paraît avoir été fait, à en juger par les armes de France, de Navarre et d'Evreux, répétées dans 1330 lettres initiales, pour Jeanne d'Evreux, femme de Charles le Bel, roi de France et de Navarre. Ce beau livre appartient en ce moment à un amateur de Marseille : M. Louis Blancard. Le compte-rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions s'exprime ainsi :

« C'est simplement une merveille : Le format est » mignon, le vélin d'une grande finesse, l'écriture par- » faite. En outre des 1330 lettres armoriées, il faut ci- » ter 114 tableaux, dont chacun a une superficie d'en- » viron neuf centimètres carrés, et qui sont des chefs- » d'œuvre de peinture. Les ors ont ce brillant dont nous » avons perdu le secret. Les sujets des tableaux, em- » pruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, révèlent » un artiste d'un immense talent. Les rinceaux qui cou- » rent dans les intervalles des lignes et le long des » marges, sont d'un goût exquis ».

Eh bien, voici un petit livre qui n'affiche pas, bien s'en faut, les mêmes prétentions et qui n'a pas effectivement l'importance des deux ouvrages que je viens de mentionner ; ce n'est pas d'ailleurs un manuscrit sur vélin ; c'est une production de la librairie courante, un volume éclos sous les presses de Lahure, édité par Cherbuliez et mis en vente à 1 fr. 50 ou 2 fr. Mais un exemplaire exceptionnel, que je mets sous vos yeux, a été transformé et embelli par une main savante, une main de femme, et je ne serais pas étonné que sa valeur dépassât plusieurs milliers de francs dans une vente. Il a été jugé digne d'une splendide reliure de

Hardy, qui vaut au moins 200 francs, avec l'étui destiné à la protéger.

Quel est donc ce livre, qui m'a rappelé par le fini et la délicatesse de l'ornementation les éloges donnés au bréviaire de Jeanne d'Evreux ; et quelles sont les circonstances particulières qui ont produit ce remarquable travail ? C'est par ces circonstances même que l'œuvre m'a paru devoir vous intéresser.

L'Eglise protestante de Nîmes a possédé pendant quelque temps (de 1843 à 1848), parmi ses pasteurs, M. Athanase Coquerel, un des fils de M. Coquerel, pasteur de l'Eglise de Paris et député à l'Assemblée Constituante de 1848. Tous nos contemporains se rappelleront la chaleureuse éloquence du pasteur et le dévouement du missionnaire, la grâce un peu féminine de l'homme et les qualités diverses qui le firent accueillir dans une des premières familles de notre ville, où il rencontra une compagne dévouée, qui s'associa, lorsqu'il fut appelé à Paris, à toutes les œuvres religieuses et charitables dont il fut le propagateur et le soutien.

M. Athanase Coquerel était en même temps un lettré et presque un artiste, tout au moins un amateur distingué des œuvres d'art ; appelé à faire à Amsterdam, sa ville natale, des conférences sur Rembrandt, en présence des œuvres magistrales du grand peintre national, il publia ces conférences, avec certains développements qui en firent un livre intéressant.

Telle est l'origine de l'ouvrage édité en 1869 à Paris, par Cherbuliez, sous le titre : *Rembrandt et l'individualisme dans l'art*, qui renferme une appréciation profonde et très juste de l'œuvre considérable du maître hollandais.

M. Coquerel avait reçu fréquemment la mission de préparer à la communion les jeunes catéchumènes appartenant à la haute société de Paris, qui constituait la petite Eglise, dont il était le pasteur adoré ; notamment

les enfants de M. Brölemann, dont la fille est devenue depuis peu la femme d'un de nos compatriotes les plus distingués parmi nos jeunes générations, M. Amédée de Rouville, actuellement maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Madame Brölemann, fille de M. Gabriel Odier, pair de France sous le gouvernement de 1830, fuyant les horreurs du siège de Paris, s'était réfugiée à Dieppe avec ses enfants. C'est là qu'elle consacra une période de six mois d'exil à l'accomplissement de l'œuvre admirable que je vous présente : Elle choisit cet ouvrage du pasteur bien-aimé, pour en décorer un exemplaire à l'imitation du magnifique livre d'heures d'Anne de Bretagne ; c'est là qu'ont été puisés les principaux motifs d'ornementation exécutés avec une patience et un talent qui rappellent les œuvres similaires des plus grands artistes inconnus du moyen âge.

Toutes les marges, tous les interlignes (et l'on regrettait que ce livre ne présentât pas plus de vides) ont été remplis par des enluminures, le plus souvent rehaussées d'or, qui représentent des plantes, des fleurs, des oiseaux, quelquefois des animaux fantastiques, exécutés avec un talent prodigieux ; la correction du dessin, la vérité des attitudes, la coloration, tout y est d'une absolue perfection ; en tête du volume ont été placés en photographie les deux meilleurs portraits connus de Rembrandt, l'un en buste et l'autre en pied, et la reproduction de ses plus célèbres toiles : la *Leçon d'anatomie* et la *Ronde de nuit*.

Le papier a été encollé pour recevoir les peintures, de manière à lui donner l'aspect, la couleur et presque la consistance du vélin.

L'œuvre terminée, Madame Odier-Brölemann en a fait don à M. le pasteur Coquerel, en souvenir de l'éducation religieuse qu'il avait donnée à ses enfants.

Madame veuve Coquerel, devenue possesseur du

précieux volume, en a disposé, après sa mort, en faveur de la Société de l'histoire du protestantisme français, qui a formé à Paris, au siège de la Société, place Vendôme, une riche bibliothèque historique dont ce volume ira grossir le trésor et dont il ne sera pas un des moindres ornements.

Quelle douce satisfaction ont dû éprouver au fond de leur âme délicate la donatrice et le destinataire. Félicitons-les, l'une d'avoir trouvé un moyen aussi rare qu'exquis d'acquitter une dette de reconnaissance; l'autre, d'avoir inspiré et justifié cette gracieuse pensée.

---

# LE CULTE DE LA MUSIQUE

A NIMES.

LE THÉÂTRE ET LES CONCERTS

pendant cinquante ans.

*Souvenirs d'un Amateur,*

PAR M. CH. LIOTARD,

secrétaire-perpétuel.

---

J'ai entrepris cette étude, tant pour fixer mes souvenirs personnels, qui vont s'effaçant de jour en jour, que pour défendre notre chère cité de Nimes contre le reproche immérité de nourrir une population vouée au culte des intérêts matériels, et inhabile à comprendre les choses qui sont du domaine de l'art pur. Si cette population, prise en masse, n'est pas encore parfaitement apte à saisir toutes les délicatesses d'un cours d'esthétique, je tiens à prouver que, depuis longtemps, son éducation, en fait d'études musicales, est commencée et passablement développée, et que notre ville, essentiellement industrielle et commerciale, il est vrai, ne se refuse pas pour cela aux jouissances intellectuelles.

La période que je compte parcourir embrassera une cinquantaine d'années environ (1830-1880) : aussi loin que je me transporte dans le passé, mes souvenirs ne

peuvent remonter au-delà de 1830 ; ce sera le point de départ de mon étude, qui comprendra trois parties :

Les salons et la musique de chambre,  
Le théâtre et les concerts,  
L'enseignement officiel de la musique.

I.

**Les Concerts de salon. — La musique de chambre. — Le Théâtre de société.**

Ce n'est guère que par ou-dire que je signalerai les demeures d'élite où, de 1830 à 1835, une société choisie se réunissait pour se livrer à l'interprétation des œuvres musicales alors en renom : celles d'Haydn et de Mozart, pour la musique instrumentale, de Dalayrac, Boieldieu, Auber, Rossini, pour la musique vocale, étaient à ce moment les seules populaires, et faisaient le fond des concerts d'amateurs ou des études individuelles, auxquelles on se livrait dans les salons de M<sup>me</sup> Crémieux, de la générale comtesse de Colbert, de M<sup>me</sup> de Lanoue, de M<sup>me</sup> Donzel-Lecoïnte, de M<sup>me</sup> Périé-Candeille, de M<sup>me</sup> Monnier des Taillades. Beethoven faisait à peine son apparition, et causait même quelques tortures aux instrumentistes qui se risquaient à déchiffrer ses sonates pour piano et ses quatuors ; aujourd'hui qu'on est familiarisé avec Mendelssohn et Schumann, car le goût et le désir de connaître ont très-rapidement progressé parmi nous, on a peine à comprendre que les quatuors de Beethoven aient profondément inquiété et fatigué les amateurs, qui trouvaient un calme contentement et un triomphe facile dans l'exécution des œuvres similaires de Haydn et de Mozart.

Parmi les artistes et amateurs, qui ont contribué

avec le plus de persistance et de talent à vulgariser les compositions pour instruments à cordes, il faut signaler principalement les frères Grimal, plusieurs membres des familles Blachier et Margarot, M. Auguste Maigre, M. Rossi, M. le marquis de Cabrières.

MM. Augustin et Apollon Grimal, appelés de Lodève à Nîmes par leur oncle Cadilhac, professeur très répandu et très enthousiaste de son art, qui enseignait le solfège, le violon, le violoncelle et même la guitare, pendant la période de la Restauration, ont formé à peu près tous les musiciens qui ont aujourd'hui de cinquante à soixante ans ; ils participaient aussi plus particulièrement à la vulgarisation de la musique des maîtres dans les salons d'amateurs, où rien ne se faisait sans leur concours. M. Grimal jeune fut emmené par M. Maigre à Lyon, où cet habile négociant fondait une maison de banque, et où il l'aidait à se délasser, par le culte de la musique, des soucis et de l'assujettissement des affaires commerciales. C'est dans ce milieu que se développa aussi le talent du compositeur Edouard Brugière (1), parvenu dans un genre modeste et gracieux à une grande célébrité ; il eut la vogue à son heure, comme Romagnesi, Loisa Puget, Frédéric Bérat.

La famille Blachier a produit, sous trois générations, une série d'amateurs distingués qui ont contribué aussi très largement à répandre le goût des études musicales dans la ville de Nîmes. Pour apprécier le degré de passion que quelques dilettanti apportaient vers l'époque de 1825-1830 dans les réunions intimes consacrées à la musique instrumentale, il faudrait avoir vu l'énorme quantité de musique manuscrite (concertos, quatuors et quintettes) qui avait été copiée sur les exemplaires,

(1) Né à Nîmes le 10 février 1793, mort à Nîmes le 10 décembre 1863.

alors assez rares, de pièces gravées qui parvenaient dans une ville reculée de la province.

M. Rossi, formé à cette école, partit pour Paris, où il forma un célèbre cabinet de chirurgien-dentiste, et revenu à Nîmes vers 1860, il se fit un bonheur de reconstituer, avec les nouveaux éléments disponibles, un quatuor qui s'attaquait alors, avec moins de répugnance et plus de succès, aux œuvres immortelles de Beethoven. M. Rossi fut le premier qui parvint, avec une louable obstination, à faire entendre au théâtre, dans un concert de charité, une symphonie de Beethoven (celle en *ut mineur*) par un orchestre, où il avait réuni sous sa baguette une soixantaine d'exécutants. Ce n'est que bien rarement que la ville de Nîmes eut la bonne fortune de jouir de l'exécution des symphonies à grand orchestre : une tentative dans ce but fut faite en 1865 : on organisa par souscription une compagnie d'exécutants qui, sous la direction de M. Emile Rousselot, et sous le titre de concerts symphoniques, fit entendre dans le foyer du théâtre, pendant deux saisons, quelques-unes de ces grandes compositions de Beethoven (les symphonies en *ré*, en *ut mineur* et la Pastorale) alternant avec quelques autres œuvres classiques d'un style moins sévère, empruntées au répertoire de Haydn et de Mozart et aussi de Mendelssohn ; les amateurs les plus distingués s'étaient joints aux artistes du théâtre pour donner plus de corps à ce petit bataillon, qui ne résista pas longtemps aux éléments de dissolution qu'il portait dans son sein : l'indifférence des artistes rétribués, chez lesquels, à Nîmes, il faut le reconnaître, ne se rencontre pas toujours le feu sacré, et dont plusieurs pouvaient regretter de voir absorber, dans une après-midi musicale du dimanche, un temps qu'ils auraient préféré consacrer au culte traditionnel et prosaïque du *mazet* ; les rivalités des chefs de pupitre, le relâchement du public, qui, plein d'ardeur au début d'une création, ne per-



siste pas toujours dans son enthousiasme. Les mêmes causes amenèrent le prompt abandon des concerts symphoniques d'été, organisés en concurrence dans le jardin de la Fontaine par le chef d'orchestre du Théâtre, M. Duval.

A défaut de l'exécution à grand orchestre, il fallait se contenter d'apprécier les symphonies de Beethoven, par leur exécution sur piano à quatre mains : c'est à notre regretté confrère, M. de Clausonne, que je dois personnellement le charme de ma première initiation à ces œuvres magistrales. Il ne fallait pas demander à ce système, réduit dans ses moyens, la révélation des effets grandioses et variés qui sont le propre de ces fortes compositions ; mais on en possédait au moins, par ce genre d'audition, la pensée, la facture, les principaux linéaments. Quant aux compositions pour piano, sonates et trios, un pianiste très passionné et très original avait, de 1840 à 1850, le privilège presque exclusif d'interpréter les œuvres de ce genre, soit chez lui, entouré d'un auditoire d'élite, où je me suis rencontré, pour la première fois, avec notre confrère Louis Chalmeton, soit aux réunions de M<sup>mes</sup> Périé et Monnier des Taillades, dont je parlerai tout à l'heure plus longuement. Ce pianiste hors ligne était M. Edouard Im-Thürn, grand-père de notre confrère M. Emile Im-Thürn, si passionné pour l'esthétique en général.

La musique de chambre, soumise aussi à quelques fluctuations ou éclipses, n'en a pas moins été toujours en honneur et en bonne pratique dans la ville de Nîmes : Aux réunions déjà indiquées, j'ajouterai celles qui se tenaient chez Apollon Grimal, où le premier violon fut le plus souvent occupé par M. Buxo, artiste qui, dépourvu des qualités brillantes du virtuose, possédait au contraire les mérites particuliers qu'exige ce genre d'exécutions musicales, la correction, le sentiment juste des nuances. Les grands artistes de passage étaient conviés à se

faire entendre dans ces réunions, où j'ai eu le bonheur d'apprécier sous un jour nouveau, en dehors de leurs manifestations dans les concerts, les violonistes Ernst, Thérèza Milanollo et Vieuxtemps. Les excentriques ne se seraient pas tous prêtés avec complaisance à l'interprétation de Beethoven, Mozart et Reber, et n'y auraient pas d'ailleurs toujours apporté, indépendamment de la bonne volonté, l'aptitude nécessaire.

Nos malheurs de 1870-1871 amenèrent dans nos murs un artiste de premier ordre, M. de la Nux, pianiste sérieux, au style souple, mordant et nerveux, en faveur duquel fut organisée une série de séances que tous les amateurs trouvèrent trop courtes, et dans lesquelles le virtuose trouva, pour l'interprétation des belles œuvres de Mendelssohn et de Weber, des auxiliaires d'un talent irréprochable dans la personne de deux artistes chers au public nimois : M. Comtat, violon, et M. Aubert, violoncelle (1).

Cette audition d'une suite de chefs-d'œuvre mit en goût notre société cultivée, et ne fut pas sans influence peut-être sur la formation d'une Chambre-musicale, qui persiste heureusement encore à ce moment, qui s'est même fortement assise et développée, et où se conserveront, je me plais à l'espérer, les bonnes et saines traditions. C'est surtout à MM. Gide, Bérard, Sabatier, Gaston Blachier, Pagès, qu'est due l'initiative de cette institution à qui nous souhaitons durée et prospérité.

J'ai indiqué les réunions où, dans une demi-publicité s'est exercée à Nîmes l'étude des grandes compositions de musique instrumentale ; je jetterai un coup d'œil maintenant sur les réunions d'un caractère plus

(1) Ce dernier avait déjà, en 1862, constitué avec son frère, MM. Isnard et Lecœur, un bon quatuor, qui donna quelques matinées musicales dans le salon de la fabrique de pianos de M. Dumas.

intime, pour y noter l'heureuse influence, dans le même ordre de jouissances, de quelques femmes de goût et de talent.

J'ai nommé au début de cette étude M<sup>me</sup> Crémieux. C'était, c'est encore une pianiste distinguée, femme de l'éminent avocat de Nîmes, devenu successivement ministre et sénateur, dont le salon, à Nîmes, de 1828 à 1832, fut le rendez-vous de tous les hommes de bon ton capables de tenir dignement leur partie dans les concerts d'amateurs. Des réunions de même nature avaient lieu en même temps chez la comtesse de Colbert, femme du général commandant la subdivision du Gard en 1830, et peu après, de 1831 à 1834, dans les salons de M<sup>me</sup> Périé et de M<sup>me</sup> Monnier des Taillades. Mon frère aîné, doué éminemment des qualités d'artiste, homme de lettres, musicien, chanteur, dessinateur, excellent comédien à l'occasion, était l'âme de toutes les réunions, l'ordonnateur ordinaire de toutes les fêtes musicales. Notre maison (le Château-Fadaise) possédait un petit théâtre où je fis mes premières armes, de 12 à 15 ans, sous le jupon et la cornette de la soubrette ou de la villageoise ; mon frère en avait peint les décorations : un salon, un jardin, un village, une forêt ; on y pouvait réunir 250 à 300 personnes devant lesquelles on représentait, non-seulement les pièces de Scribe, alors le plus en faveur, mais quelques petits opéras bien modestes : les *Deux petits Savoyards*, les *Chasseurs et la Laitière*, où j'étais chargé exclusivement des rôles de femme, comme dans les vaudevilles, dont l'abondance des couplets faisait des espèces d'opérettes, tels que *le Dîner de Madelon*. Mon frère excellait dans les rôles de jeune comique, où il reproduisait, avec un véritable succès, les rôles de Perlet (*l'artiste*, le *comédien d'Etampes*), qui avait donné des représentations à Nîmes, vers 1823-1825.

Le salon de M<sup>me</sup> Périé était, à la fois, littéraire

et musical ; M<sup>me</sup> Périé, femme du directeur de notre école de dessin, successeur de M. Vignaud, son créateur, était veuve de M. Simons, riche fabricant de Bruxelles, et fille d'un musicien de mérite, M. Candeille. Sous le nom de M<sup>lle</sup> Candeille, elle avait paru dans le monde parisien, au théâtre d'abord, à côté de Talma, où elle s'essaya comme tragédienne, et puis comme cantatrice. Les mémoires de Bachaumont signalent son apparition à la Comédie-Française, le 28 octobre 1785, et dans un concert spirituel donné le 3 février 1786, où elle paraissait comme musicienne et poète ; « elle enchantait les yeux et les oreilles ». M<sup>me</sup> Simons-Candeille acquit ensuite une légitime réputation comme femme de lettres par ses romans de *Lydie*, *Bathilde*, *Agnès de Méranie* et par la comédie de *la Belle Fermière*, qui eut un succès prodigieux, et qui est restée longtemps au répertoire du Théâtre-Français ; c'est la même personne qui, sous le nom de M<sup>me</sup> Périé, et au seuil de la vieillesse, offrait aux lettrés et aux artistes dans son salon (maison Roman. près de la Porte-de-France), l'accueil le plus engageant et le plus affectueux. J'ai entendu là, dans mon enfance, le violoniste Lafont et le pianiste Listz, que l'on promenait vers 1832 comme un enfant prodige (1).

(1) M<sup>me</sup> Périé-Candeille avait été remarquablement belle ; il existe d'elle plusieurs portraits. — Je citerai . 1<sup>o</sup> celui de la Galerie théâtrale (de Barraud, 1872) dans le costume de la Belle Fermière. 2<sup>o</sup> celui qui accompagne son ouvrage : *Le Dictionnaire du bonheur* (Paris 1829). Un troisième est une délicate lithographie, signée Jalaguer, de Nîmes, exécutée pendant le séjour de M<sup>me</sup> Périé dans notre ville, vers 1832 ; il est frappant de vérité et reproduit parfaitement la finesse et la distinction du modèle.

Quelques écrivains (Mercier, *Nouveau tableau de Paris*, t. iv, p. 140 ; de Goncourt, *Histoire de la Société française pendant la Révolution*, p. 450), ont insinué que M<sup>lle</sup> Candeille aurait figuré à Paris en 1793, comme déesse de la Raison. La *Biographie Michaud*,

Mais c'est surtout la maison Monnier des Taillades (rue Dorée) qui fut, de 1830 à 1834, le rendez-vous le plus fréquenté des amateurs de musique, et où les soirées musicales prirent le plus de consistance et d'éclat. Là encore, mon frère aîné était le véritable impresario, et les représentants de la famille Blachier, les principaux interprètes ; la musique vocale y tenait la plus large place, et ce fut la première maison où se forma une troupe chorale assez considérable, assez nourrie, pour exécuter convenablement les grands chœurs de *Moïse*, de *Guillaume Tell*, de *la Muette*, du *Comte Ory*. Mon frère et son ami Ali Blachier, présentaient alors, par leur genre de talent et les qualités de la voix, la conformité la plus heureuse avec Elleviou et Martin, les deux sujets les plus populaires de l'Opéra-Comique de Paris. Aussi le répertoire des concerts était-il principalement emprunté aux opéras : *Maison à Vendre*, *les Maris-Garçons*, *Jean de Paris*, *Ma Tante Aurore*, etc., alternant avec la musique italienne de Cimarosa et de Rossini, la *Cenerentola*, *il Matrimonio*, *il Turco in Italia*, *l'Italiana in algieri*. Adolphe Bruguière, cousin germain du gracieux compositeur de romances, complétait le trio où il excellait dans le genre bouffe. Les femmes faisaient un peu défaut ; aussi étais-je appelé quelquefois à tenir la place de cet élément indispensable, et, avant d'être transformé en ténor, je dus exercer l'emploi de soprano dans les morceaux extraits du *Nouveau Seigneur*, du *Chaperon rouge*, de *la Dame*

dans son supplément, rectifia cette assertion, à la demande de l'intéressée, qui déclarait n'avoir assisté qu'à une fête de la Révolution, avec les artistes des quatre théâtres. Voir en outre l'*Intermédiaire*, xiv, 124, et dans Michelet, *Histoire de la Révolution*, deux pages exquises consacrées à M<sup>lle</sup> Candeille et à sa tendresse pour Vergnaud. Livre vi, ch. 4 et, livre ix, ch. 2.

*Blanche*. Grâce au concours d'une forte chanteuse, M<sup>lle</sup> H\*\*\*, on put aborder les grandes scènes de *Fernand Cortez* et de *Semiramide*. M. Edouard Im-Thürn interprétait la grande musique de Beethoven, de Weber de Schubert ; les deux filles de la maison tenaient le piano d'accompagnement. Le salon se transformait souvent en théâtre où l'on représenta avec succès, outre la comédie et le vaudeville, quelques opéras de demi-caractère, entre autres les *Rendez-vous bourgeois* de Nicolo et *l'Irato* de Mehul (1).

Le succès de cette tentative ayant encouragé la Société dramatique et lyrique, on ne craignit pas de mettre à l'étude le *Barbier de Séville* ; les amateurs n'auraient pas été au-dessous de cette entreprise hardie, qui n'échoua que par des questions de rivalité, auxquelles ne fut pas étrangère l'arrivée à Nîmes de M. le comte de Montlaur, précédé d'une réputation de chanteur acquise sur quelques grandes scènes étrangères (2).

(1) J'aurai fait connaître la composition de la troupe en indiquant la distribution des rôles dans la charmante bouffonnerie des *Rendez-vous bourgeois*.

Le Père du Dugravier,	MM. Fred. FARGEON.
Les deux amants ridicules,	Amédée BARAGNON et Ad LIOTARD.
Le valet poltron,	Gaston BARAGNON,
Frontin,	Adolphe BRUGLIERE.
La soubrette,	M <sup>me</sup> LIOTARD.
Les deux sœurs,	M <sup>lles</sup> ROUBEL et COIRARD

(cette dernière devenue M<sup>me</sup> Drouot).

Dans *l'Irato*, M. Achille Nègre tenait le rôle de l'emporté.

(2) Le goût de la comédie de société était devenu, sur la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme une espèce d'épidémie ; il se manifesta et se répandit surtout dans le high life du temps : la duchesse du Maine à Sceaux, le duc d'Orléans à Bagnolet avaient donné l'exemple, qui fut suivi par la marquise de Pompadour. Le théâtre de M<sup>lle</sup> Guimard, celui des demoiselles Verrières (dont l'une fut l'aïeule maternelle de G. Sand) étaient aussi très recherchés.

Voir à ce sujet : *les Mémoires de Bachaumont*, et surtout le curieux ouvrage spécial de M. Dinaux : *les Sociétés badines*, — le *Journal*

L'apparition du choléra, en 1834, la mort de mon frère, interrompirent ces intéressantes manifestations de l'art du chant ; une seconde période s'ouvrit en 1840 et dura pendant quinze ans, grâce à l'intervention de ma belle-sœur, autour de laquelle se forma une pépinière de choristes dont le nombre put être porté de 25 à 30 ; la grande salle du Château-Fadaise, où l'on pouvait réunir près de 200 auditeurs, s'ouvrit pendant cette longue période à une société d'élite, devant laquelle nous fîmes entendre en morceaux détachés, faute de théâtre et de décors, toutes les œuvres en renom, depuis *la Dame Blanche*, *l'Eclair*, *le Songe d'une nuit d'été*, jusqu'à *Lucie*, *Guillaume Tell*, *la Favorite* et *la Reine de Chypre*. Les chœurs étaient empruntés aux partitions de *la Muette*, *Guillaume Tell*, *le Comte Ory*. On puisait aussi dans le vieux répertoire de Gluck et de Mozart. Les exécutants étaient, avec Fred. Nicot et moi-même, MM. Ali Blachier, Ad. Bruguière, Gaston Barre, de Courtois, et à partir de 1848-1850 les deux frères Félix et Landry M. et M. Alb. M. Les chanteuses étaient aussi en nombre. L'étude sérieuse du chant pour les femmes, concurremment avec le piano, avait été inaugurée par le professorat d'une artiste d'un mérite secondaire, M<sup>me</sup> Ferrand, qui n'en forma pas moins des sujets assez distingués ; son œuvre fut continuée, pendant son court séjour au théâtre de Nîmes, par M<sup>me</sup> Hébert, la gracieuse cantatrice, qui s'était révélée dans le *Pré aux Clercs* à Paris, sous le nom de M<sup>me</sup> Massy, et qui exerce aujourd'hui encore le pro-

*de Collé*, en ce qui touche plus particulièrement le théâtre du duc d'Orléans, dont il était le pourvoyeur attitré.

Dans notre région, on ne connaît guère que feu le marquis de Calvières qui ait fait bâtir, à côté de son gracieux château de Vèzenobres, une vraie salle de spectacle, munie de tous ses accessoires ; on y jouait la comédie en famille, sous le second empire.

fessorat à Toulouse avec la plus grande distinction.

M<sup>me</sup> Feuchère, qui était venue se fixer à Nîmes avec son mari, architecte distingué, vers 1855, se produisit dans les salons comme cantatrice hors ligne, avant de devenir professeur éminent, et nous fit entendre, à côté de charmantes fantaisies allemandes, les larges accents de la muse de Meyerbeer dans *le Prophète*. Notre troupe, ainsi solidement constituée, put se livrer à de fortes études et à des entreprises de longue haleine. Parmi les morceaux d'ensemble qui faisaient le fond habituel de nos concerts, je citerai : les quatuors de *Ma Tante Aurore*, de *l'Irato*, de *Zampa*, de *Bianca et Faliero*, de *Charles VI* ; les quintettes du *Turc en Italie*, de *l'Italienne à Alger* ; les sextuors de *Don Juan*, des *Deux-Journées*, les introductions en entier du *Comte Ory*, de la *Dame Blanche*, de *Guillaume Tell*, jusqu'au final du 4<sup>e</sup> acte des *Huguenots* (la conjuration des poignards), que nous exécutâmes trois fois dans un hiver en divers salons ; car plusieurs maisons se faisaient une fête de nous accueillir, et nous devions nous transporter dans divers domiciles pour répondre à de nombreuses invitations ; l'interprétation de l'opéra presque entier du *Caïd* nous fit le plus grand honneur.

Dans cette longue période de quinze ans, bien des artistes de passage durent être accueillis et se faire entendre au Château-Fadaise pour faciliter l'organisation de leurs concerts : je citerai particulièrement le violon Lafont, le violoncelliste Franchomme, le pianiste Prudent, et M<sup>lle</sup> Wilhelmine Clauss (devenue M<sup>me</sup> Szavardy). Quelquefois aussi, pour aider à des manifestations de ce genre, contrariées par le défaut d'artistes du théâtre dans la saison d'été, ou par le mauvais vouloir des directeurs, quelques-uns de nous fournirent dans des concerts d'artistes les éléments d'un remplissage accessoire, notamment au concert de Franchomme et au



concert des demoiselles Milanollo à l'hôtel de ville, au profit des pauvres ; l'incendie de la fabrique de pianos de MM. Rousselot frères (1840) fut aussi l'occasion d'une de ces manifestations, où une partie de notre troupe masculine, groupée autour d'une cantatrice de grand talent (M<sup>me</sup> Lemoule), se transporta au Grand Théâtre devant un auditoire considérable, accouru pour soulager les malheureux ouvriers de l'établissement détruit (1).

A la suite de la fixation de ma belle-sœur à Paris (1865), M<sup>me</sup> Feuchère, qui s'était aussi vouée à la propagation de l'art musical, continua l'œuvre des concerts privés, et son salon fut pendant dix ans (1865-1875) ouvert à tous les amateurs et artistes qui furent jugés dignes de s'y produire avec une certaine valeur. Des concerts périodiques furent organisés au moyen des nouveaux éléments qui se produisirent ou se développèrent, sous l'habile et gracieuse impulsion de cette femme d'élite. Ici, presque tous les auditeurs étaient exécutants, sauf les pères et mères ; aux survivants de la précédente période de 1845-1860, s'étaient joints quelques nouveaux interprètes, en tête desquels je dois citer M. Jules M. MM. Alfred N. et Georges R., ces deux derniers, administrateurs actuels de la Chambre musicale. Les salons étaient trop étroits pour contenir tous les dilettanti qui auraient brigué la faveur de participer à ces intéressantes auditions musicales.

La mort a fermé ce dernier asile ouvert à la musique de salon, j'entends à la musique d'ensemble : les exercices individuels, quelque multipliés qu'ils puissent être,

(1) Le programme de ce dernier concert, composé presque exclusivement d'amateurs, comprenait, en dehors de la musique de piano, dont l'exécution était confiée à Emile Rousselot : le duo final du 1<sup>er</sup> acte de *Lucie* ; des mélodies d'Ali Blachier ; le trio de l'*Italienne à Alger* (Papatacci) ; le quatuor du *Turc en Italie*.

éparpillés sur divers points de la cité, ne pouvant présenter ce caractère de réunions classiques, dirigées par un professeur, enthousiaste de son art.

Il serait injuste de ne pas tenir compte des résultats obtenus pour le perfectionnement de l'art du chant, par l'enseignement de M. Euzet, ancien pensionnaire de l'Opéra de Paris, pendant la durée de sa retraite à Nîmes, 1870-1880.

Cette revue rétrospective nous a conduit jusqu'en 1875. Depuis lors, les exercices de musique d'ensemble ou chorale ont à peu près cessé, faute d'impulsion, faute d'un salon neutre pour y réunir les exécutants. On ne peut que faire des vœux pour qu'une circonstance favorable permette de ressusciter ces aimables études et leur donner une nouvelle vie.

D'autre part, au contraire, la musique instrumentale a pris un remarquable essor, grâce à la reconstitution de la Chambre musicale, transformée, depuis une dizaine d'années, en une solide société de concerts classiques, où se produisent, avec de remarquables interprètes, artistes (1) ou amateurs, à côté des œuvres sévères ou gracieuses de Haydn, Mozart, Weber, Beethoven, les créations analogues plus modernes de Mendelssohn, Schumann, Rubinstein, que l'on est parvenu à faire goûter à un auditoire de dames qui se pressent, le dernier lundi de chaque mois, dans un local devenu insuffisant pour répondre à leur louable empressement.

(1) MM. Comtat, violon ; Mager et Régis, pianistes.

II.

**Premiers Théâtres.**

INCENDIE. — RECONSTRUCTION.

---

La première salle de spectacle de Nîmes, fort peu digne de ce nom, sur laquelle nous possédons des documents précis, avait été construite aux frais de M. Lecointe, sieur du Fesq, en 1739 ; elle occupait un emplacement en face des deux arceaux de l'Amphithéâtre portés sous les n<sup>os</sup> 46 et 47 sur un ancien plan de ce monument romain, comme appartenant à la famille Lecointe, avant qu'on eût entrepris la démolition des constructions parasites qui l'encombraient au dedans comme au dehors : Elle était séparée des bâtiments adossés au parement extérieur sud-est de l'Amphithéâtre, par une ruelle dite de *la Comédie*, obstruée à ses deux extrémités nord et sud par deux arceaux, et dans laquelle on s'introduisait, du côté nord, par une issue débouchant en face de la porte latérale actuelle du Palais de Justice.

Le 10 septembre 1771, la ville cédait à M. Lecointe une ruelle inutile, pour faciliter l'agrandissement de ce premier théâtre.

En 1778, M. Lecointe du Fesq, fils du précédent, proposait à la municipalité d'y faire des réparations, améliorations et nouveaux agrandissements, et d'y employer à cet effet une somme de 10,000 livres en deux années, moyennant la concession d'un privilège de 30 ans : cette proposition fut renvoyée à l'examen d'une commission.

Mais en même temps se produisaient deux autres

projets émaués, l'un de M. de Biarge, l'autre de M. Cler, entrepreneur de travaux publics.

M. de Biarge, au nom d'une compagnie d'actionnaires, proposait d'affecter à l'établissement d'une nouvelle salle de spectacle, une partie de l'emplacement de l'Hôtel de Ville, installé depuis 1703 dans l'ancienne Trésorerie. — Le demandeur s'engageait à payer, au lieu et place de la ville, les 300 livres d'albergue qu'elle devait à l'Etat pour la cession de la Trésorerie. — Il réservait à la ville le droit de rachat au moyen du remboursement de la somme qui serait dépensée par les actionnaires, lesquels conserveraient d'ailleurs le droit viager de l'entrée gratuite au spectacle et d'une petite loge.

La proposition de M. Cler consistait à bâtir une salle conforme à celle de Marseille à la Plate forme (de la Fontaine) ? sur les indications et aux conditions qu'imposerait l'administration.

A la date du 15 juillet 1778, la commission spéciale, saisie des trois combinaisons relatées ci-dessus, faisait son rapport, et les conclusions suivantes étaient adoptées, grâce à la voix prépondérante de M. Lagarde, premier consul, maire :

1<sup>o</sup> Rejet de la proposition de Biarge, par le motif que l'emplacement de l'Hôtel de Ville était insuffisant, le service municipal exigeant des développements et ne permettant pas un retranchement quelconque de sa surface — la cession de la Trésorerie ayant d'ailleurs été faite à la condition d'affectation exclusive au service municipal ;

2<sup>o</sup> Rejet de la proposition Cler, qui était formulée d'une manière insuffisante ;

3<sup>o</sup> Rejet de la proposition Lecointe, la ville refusant de se lier par un privilège de 30 ans.

Les choses durent donc rester en l'état, jusqu'à la construction de la seconde salle de spectacle, en 1788.

A cette époque, l'administration se trouva encore en présence de deux compétiteurs : M. Boyer, au nom d'une compagnie, offrait de faire construire dans trois mois une salle *provisoire* plus spacieuse et plus décente que celle de la place des Arènes. Les parements extérieurs seraient en brique et plâtre. Elle serait élevée dans l'angle extérieur du rempart, à la Porte de la Caserne : La compagnie demandait l'autorisation de déblayer la partie terrassée du rempart entre le cours et le fossé ; d'employer les matériaux de déblaiement pour les fondations et les quatre angles de la salle qui seraient bâtis en pierre. La compagnie exigeait, en retour, un privilège de cinq ans.

En même temps, M. Lecointe, propriétaire de l'ancienne salle, s'élevait dans un mémoire contre ce privilège, attentatoire à la liberté, et préjudiciable à ses propres intérêts. — Déférant à ces observations, la municipalité invitait M. Boyer à renoncer à sa demande de privilège.

Le Conseil de ville avait à examiner simultanément une proposition de M. Chambaud, entrepreneur de bâtiments, qui offrait de construire la salle en pierres au lieu de briques.

La municipalité, sur les conclusions de M. Martin, consul-maire, prit, à la date du 28 mars 1788, après avoir entendu M. Boissier, alors concessionnaire de la direction des spectacles, une résolution conforme aux propositions de M. Boyer, sauf la clause du privilège.

Et par suite, fut élevée, à *titre provisoire*, la salle de spectacle du Petit-Cours, sur les plans de M. Adam, machiniste du Théâtre Feydeau, de Paris ; elle dura environ dix ans.

Cette salle de spectacle, dont l'emplacement a été longtemps désigné sous le nom de la *Comédie brûlée*, était située à l'angle nord-est de la rue du Château, en regard du café actuel de la Garnison, à peu près dans

l'axe de la rue Enclos-Rey, et s'avancait, en dehors de l'alignement donné sur ce point, à la maison Deloche, actuellement à M. Pierre Rouvier, fabricant de soieries. — Ce bâtiment fut détruit par un incendie, dans la nuit du *9 au 10 nivôse an VI* (30 décembre 1798). L'incendie éclata après la sortie du spectacle. La cause n'en est pas indiquée dans les documents de l'époque. On sait seulement que ce sinistre n'entraîna la mort de personne (1).

Dès le *12 nivôse*, les actionnaires de la salle incendiée forment une demande en indemnité, transmise à la municipalité par l'Administration centrale du département (Registre des délibérations du Conseil de ville, f° 81).

L'Administration municipale, avant de se prononcer, charge le citoyen Meunier, directeur des travaux publics, de dresser, au moyen du plan des bâtiments détruits, le devis estimatif pour leur reconstruction dans les mêmes dimensions, et invite les pétitionnaires à justifier que le sinistre a eu lieu, *sans qu'il y ait de leur faute ou de leurs préposés*.

Le *13 nivôse an VI* (Registre des délibérations du Conseil de ville, f° 82), l'Administration municipale a reçu l'information du juge de paix du 2<sup>e</sup> arrondissement, à laquelle il a été procédé les 14 et 15 du même mois (c'est évidemment les 11 et 12 qu'il faut lire); elle a interrogé le machiniste, un Vénitien nommé Frédéric Modène, a reçu le rapport estimatif de Meunier, qui évalue à cent mille francs la valeur de l'immeuble incen-

(1) Ce malheureux théâtre avait failli périr quatre ans auparavant, d'une autre manière. Le représentant Borie l'avait mis en interdit, et il avait été question de le démolir, parce qu'il avait été souillé par la tenue d'une assemblée des fédéralistes.

(Voir aux archives de la Préfecture du Gard, l'arrêté de Borie du 27 pluviôse an II (1794).

dié, et, se fondant sur trois considérations très sérieuses :

« La nécessité de procurer un honnête délassement  
» aux citoyens et de les préserver de la fréquentation  
» des mauvais lieux ;

» La nécessité d'assurer aux hospices la ressource du  
» dixième prélevé sur les recettes du théâtre ;

» Et l'équité, qui commande d'indemniser, dans une  
» certaine mesure, les actionnaires des dépenses énormes  
» qu'ils ont faites, sans avoir eu le temps de se  
» récupérer ;

» Reconnaissant que le feu a consumé la salle de  
» spectacle sans qu'on puisse imputer à eux ou à leurs  
» préposés, ni faute ni négligence,»

Elle leur accorde une indemnité de 150,000 fr. à prendre sur les centimes additionnels de l'an VI et de l'an VII, à la condition d'employer cette somme à la reconstruction de la salle, et réclame l'intervention de l'Administration centrale pour obtenir du gouvernement un secours complémentaire pour activer les travaux.

Ces dispositions ne reçurent pas leur exécution, ou, comme on dit officiellement, ne sortirent pas à effet: nous voyons, par une délibération du *25 ventôse an VIII* (Registre des délibérations du Conseil de ville, f° 97), comment la municipalité se déroba à ses promesses.

Les copropriétaires de la salle incendiée se plaignent à cette époque d'avoir été déçus dans leurs espérances ; ils réclament en outre contre les dispositions d'un alignement qui, pour donner une plus grande ouverture au Petit-Cours, aux abords de la place du Château, ce qu'ils appellent une *fantaisie de luxe*, retrancherait une partie des terrains occupés par les décombres du bâtiment détruit.

Et l'Administration reconnaît en effet :

« Qu'il est temps que les pétitionnaires, qui n'ont joui

qu'un instant d'un édifice coûteux, aient la liberté d'en rendre les débris productifs en le réparant ;

» Que si, par un arrêté du 2 vendémiaire an VII, l'Administration municipale fut d'avis que les bâtiments dont s'agit nuisaient à l'alignement, elle demanda en même temps à l'Administration centrale qu'il fût préalablement pourvu à l'indemnité des pétitionnaires, et qu'à défaut ils pussent affecter leur salle à tel usage qu'ils jugeraient convenable ;

» Que si l'Administration centrale insista sur la démolition du bâtiment des pétitionnaires, d'après une estimation préalable, pour ensuite ces deniers être payés suivant le mode qui serait déterminé, l'Administration centrale ignorait sans doute l'état des finances de la commune. — Que ce mode de paiement *n'est qu'une illusion*, à la faveur de laquelle on ne doit point consommer la ruine de citoyens recommandables ; que la commune est hors d'état d'acheter le bâtiment ; que de longtemps elle n'aura à sa disposition des fonds pour être employés à des objets superflus ; qu'elle a mille dettes pressantes à acquitter, . . . . etc.

Par ces motifs, arrête que les bâtiments de la salle incendiée ne seront pas démolis, et que les propriétaires doivent avoir la liberté, *dont ils n'auraient dû jamais être privés*, de les réparer et d'en disposer comme ils le jugeront convenable. »

C'est ce qu'ils ont dû faire sans doute, et l'Ancienne Comédie fut dès lors transformée en habitations particulières.

Je reprends l'ordre des faits un moment interrompu.

Le 16 nivôse an VI (Registre des délibérations du Conseil de ville, f° 83), l'Administration municipale accueille favorablement une nouvelle demande des actionnaires, tendant à ce que la Commune leur concède un nouvel emplacement à prendre sur les terrains des Anciens Récollets, qui sera voisin des lavoirs publics, et



pour ainsi dire sur un lac. Le nouvel édifice devant d'ailleurs favoriser la régularisation de la place des Cévennes, la fréquentation de la promenade de la Fontaine trop délaissée, et former un heureux pendant à la Maison Carrée.

Cet avis est confirmé le *18 nivôse*, par une décision précédée d'une autorisation de l'Administration centrale du département, en date du 17.

La cession de l'emplacement, à prendre dans l'enclos des Anciens Récollets, comprendra 620 toises carrées ;— elle est faite aux propriétaires de l'ancienne salle, les citoyens A. Allut, J.-A. Allut, Jean Bresson, Marc Ribot, Tier père, Roustan, Terme, H. Bruguère et Alexandre Fabre, à la charge de construire la nouvelle salle en regard de la Maison Carrée, sur 20 toises de largeur, les parties latérales présentant 31 toises en longueur, et avec recommandation de soigner la façade, à cause de son redoutable voisinage.

Le *23 nivôse an VI* (Registre des délibérations du Conseil de ville, f° 84 v°), l'Administration municipale procède à la répartition du produit d'une collecte qui a été faite en ville chez les citoyens aisés, et plus particulièrement chez les amateurs de spectacle, au profit des artistes dépourvus de ressources.

Sur le montant de la souscription, qui s'est élevée à 2583 livres 19 sous 6 deniers, il sera prélevé la somme de 1383 livres 19 sous 6 deniers que le citoyen Lamy, secrétaire du comité de souscription, répartira entre les artistes de la Comédie, par égale part, sans distinction d'emploi et de traitement ; il retiendra 1200 livres, qui seront affectées à la construction d'un nouveau théâtre au Jeu de Paume (place des Arènes) avec toute la célérité possible.

La compagnie concessionnaire, investie par le contrat du *18 nivôse an VI*, ne se trouva pas en mesure de remplir ses obligations, ainsi qu'il paraît résulter de

deux arrêtés de l'Administration centrale du département, en date des *26 ventôse an VI* et *2 brumaire an VII*, dont l'approbation est annoncée par dépêche du ministère de l'intérieur à la dite Administration, sous la date du *8 vendémiaire an VIII* (Registre des délibérations du Conseil de ville, n° 46).

Le premier de ces arrêtés (*26 ventôse an VI*) substitue la compagnie Sabonadière, Claude Verdier, Marc Daumezon, etc., à la compagnie Allut, Lalliaud et autres, pour construire la salle de spectacle en face de la Maison-Carrée (sur la *Place des Antiquités*).

Le second arrêté (*2 brumaire an VII*) ordonne la démolition, sous réserve du paiement préalable d'une juste indemnité, des parties de la salle incendiée qui obstruent la voie publique.

La dépêche ministérielle qui annonce les deux mesures administratives sus-énoncées, contient un paragraphe conçu en termes un peu obscurs ; elle porte :

« Comme l'ancienne salle, qui a été brûlée au mois de » nivôse an VI n'était que provisoire, et a duré *beaucoup* » *plus qu'elle ne devait* (cela veut dire sans doute plus » qu'on ne l'avait prévu), une autre place ayant été » désignée pour un spectacle durable et permanent, » avant que la permission eût été accordée de la cons- » truire en brique et en plâtre, comme elle se trouve en » travers d'une rue. . . . (il s'agit évidemment de la rue » du Château). . . Il est vrai que l'emplacement de la » nouvelle salle n'est pas celui qui avait été désigné sur » le plan (nous verrons quel plan tout à l'heure) ; mais » j'ai pensé que les administrateurs, qui sont sur les » lieux, avaient profité de l'occasion pour en améliorer » le plan général, en choisissant un local, *auquel on ne » pouvait penser avant la Révolution. . . »*

Le Ministre de l'intérieur termine en disant que, d'accord avec le Ministre des finances, il a décidé que le terrain à prendre sur l'ancien enclos des Récollets ne

serait pas vendu par adjudication, vu l'impossibilité actuelle de procéder ainsi, et que la commune de Nîmes en paierait le prix d'après une estimation par expertise contradictoire.

C'est ici le cas de rappeler que, dans les dernières années de Louis XVI, un plan d'alignement portant les transformations qui devaient résulter de la démolition des remparts et du comblement des fossés, avait été dressé par l'architecte Raymond (1).

Ce plan, daté du 20 août 1785, avait été approuvé par arrêt du Conseil d'Etat du 5 septembre 1786 (2) : il s'appliquait essentiellement à la régularisation et à la décoration des boulevards et aux constructions des faubourgs, et il établissait la salle de spectacle projetée (en remplacement de la salle Lecointe), à l'angle nord-est de l'Esplanade, dans l'axe du boulevard des Calquières, faisant face audit boulevard, tout justement sur l'emplacement de la borne-fontaine qui existe aujourd'hui à égale distance du café Peloux et de l'hôtel du Luxembourg.

Nous sommes maintenant, en 1798, après la confiscation et la vente des biens du clergé, ce qui explique la phrase ci-dessus de la dépêche ministérielle, relative au nouvel emplacement (des Récollets), *auquel on ne pouvait penser avant la Révolution* (en 1786).

(1) C'est aussi sous la direction de M Raymond, qualifié d'architecte du Roi et des Etats de Languedoc, que durent commencer les premiers travaux de déblaiement de l'Amphithéâtre romain, aux termes d'une délibération des Etats de Languedoc du 14 février 1786, confirmée par celle du Conseil de la ville du 24 février suivant, qui évaluait la première série des travaux à 450,000 fr., dépense à répartir par tiers entre le Gouvernement, les Etats du Languedoc et la ville.

(*Mémoires secrets*, sous la date du 23 septembre 1786, t. XXXIII, p. 52).

(2) *Archives de la Prefecture du Gard* : Recueil des édits, déclarations, arrêts et ordonnances de la province de Languedoc.

Voilà donc la commune mise en demeure de faire estimer et de payer, à dire d'experts, le terrain affecté à la salle de spectacle sur l'emplacement des Récollets.

Par délibération du 3 *frimaire an VIII*, en effet, le Conseil municipal adjoint le citoyen Claude Paulhan, en qualité d'expert de la ville, pour procéder à la dite estimation, conjointement avec le sieur Laune père, désigné comme expert de la République.

Le rapport est déposé le 8 frimaire (Registre des délibérations du Conseil de ville, n° 100) ; mais la municipalité, par délibération du 26 ventôse (Registre des délibérations de l'an VIII, n° 76), en demande l'annulation pour quelques irrégularités de forme, et, tout en se réservant de se pourvoir contre la décision ministérielle qui mettait le prix du terrain à sa charge, elle désigne un nouvel expert, M. Cler père.

La salle de spectacle actuelle, élevée sur les plans de Meunier par une compagnie d'actionnaires, était terminée au début de notre siècle; un avis publié par la municipalité, daté du 13 *pluviôse an VIII*, informe le public qu'avant d'autoriser les actionnaires, qui ont annoncé l'intention de l'inaugurer le lendemain, 14 pluviôse (3 février 1800), elle a pris la précaution d'en faire constater la solidité, qui est attestée par un rapport de la Commission des travaux publics, à laquelle l'Administration centrale a adjoint M. Grangent, ingénieur en chef du département.

Peu après, à la date du 5 *ventôse an VIII* (Registre des délibérations, n° 89), l'Administration municipale (le citoyen Blachier, président) publie un règlement de police et d'ordre public qui a servi de type à tous ceux qui l'ont suivi, mais qui mérite d'être signalé et produit *in-extenso*, au double point de vue du fond et de la forme, fortement empreinte de l'esprit du temps.

*Seance du 5 Ventôse an VIII.*

Présents : les citoyens Blachier, *président* ; Vilaret, Decombes, Math. Roux, Reboul, Math. Foulc, *administrateurs*, et Cavalier-Bénézet, *commissaire du gouvernement*.

L'Administration municipale,

Considérant que la police du spectacle lui étant attribuée par les lois, les citoyens, qui s'y rendent pour charmer leurs loisirs et s'y délasser des travaux de la journée, doivent s'en rapporter à ses soins, pour tout ce qui concerne leur sûreté, le maintien de l'ordre et de la tranquillité ;

Considérant que la représentation d'aucune pièce ne doit être permise, si elle n'est avouée par la liberté et les mœurs — que celles-là seules doivent être applaudies avec transport, qui expriment des sentiments généreux, l'amour de la patrie, le respect pour les lois ; qui rendent le vice odieux ou qui tendent à corriger les ridicules ;

Considérant enfin qu'il importe à tous de faire observer les règlements conservateurs du nouveau théâtre, qui réunit la magnificence à l'utilité publique, et que la moindre négligence, ou même le défaut d'une attention continue à cet égard, pourrait être la cause de fâcheux accidents ;

Le Commissaire du gouvernement entendu,

ARRÊTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> — Le directeur du spectacle sera tenu de communiquer son répertoire à l'Administration, avec le nom des acteurs qui devront jouer les principaux rôles dans chaque pièce ; toute représentation qui ne serait pas précédée de ces formalités demeure interdite.

ART. 2. — Il est défendu au directeur ou régisseur de rien changer ni ajouter au titre des pièces, qui devront toujours être annoncées sous celui que les auteurs leur ont donné.

ART. 3. — Les représentations ne seront annoncées que dans les affiches, et si la pièce annoncée ne pouvait être jouée par quelque circonstance particulière, le directeur en prévendra l'Administration municipale ; dans ce cas, il sera apposé de nouvelles affiches aux lieux accoutumés ; et

si on n'en a pas le temps, on en fera à la main, qui seront placées sur les portes de la Maison commune, sur celles de la salle des spectacles et sur les bureaux. Les citoyens ainsi prévenus ne pourront plus exiger qu'on leur rende le prix de leurs billets, dès que la toile aura été levée.

ART. 4. — Il est fait défense au directeur des spectacles d'ouvrir la salle avant quatre heures de l'après-midi. — Les bureaux de distribution des billets d'entrée seront ouverts deux heures auparavant, ou même dès le matin, s'il est jugé convenable.

ART. 5. — Le directeur aura la liberté de faire des abonnements ; les billets d'entrée seront distribués dans les bureaux de distribution ; il est fait défense au portier de laisser entrer sans billet et de prendre de l'argent à la porte ; les citoyens qui auront un billet de moindre prix que celui des places où ils voudront aller, seront tenus d'en prendre un de supplément, sans lequel ils ne seront point admis à changer de place.

ART. 6. — Les citoyens qui voudront sortir de la salle avant le commencement de la représentation, ne pourront, dans aucun cas, réclamer le prix de leurs billets ; ils pourront seulement en exiger un de la même nature, qui leur sera délivré pour une prochaine représentation.

ART. 7. — Dès que la toile sera levée, les citoyens demeureront découverts ; ils seront assis dans le parquet et sur le devant des loges ; ils ne tourneront point le dos au public et au théâtre ; il est fait défense à tous de porter ou faire porter dans la salle des enfants à la mamelle, de s'y servir de chaufferettes, d'y faire de s ordures, de placer des clous dans le fond des loges ou ailleurs, d'y suspendre aucun objet, ni sur le devant des loges, de crier, de siffler, en un mot, d'interrompre le spectacle d'aucune manière ; il est également défendu de fumer dans aucune partie de la salle, le tout sous les peines prononcées par la loi.

ART. 8. — Il est défendu aux citoyens de rien jeter sur le théâtre, d'adresser la parole aux acteurs, de leur demander telle ou telle représentation ou toute autre chose ; d'exiger des acteurs ou des musiciens qu'il soit joué ou chanté d'autres airs que ceux qui font partie de la pièce qui est repré-

sentée; et à ces derniers de chanter ou jouer ces airs, le tout à peine de punition; il est ordonné aux musiciens de jouer tous les jours avant la représentation ou pendant les entr'actes les airs chéris de la Victoire et des républicains.

ART. 9. — Si quelques citoyens ont des demandes à former ou quelques réclamations à faire pendant le spectacle, ils doivent s'adresser par députation, qui ne doit pas excéder le nombre de trois individus, à l'Administration municipale, qui statuera sur les demandes ou réclamations.

ART. 10. — Il est ordonné au directeur de faire commencer le spectacle à six heures précises; il lui est également ordonné de soumettre ses préposés à la plus exacte diligence dans les arrangements du théâtre, de telle sorte que les entr'actes soient toujours très courts, et que l'intervalle de la première à la seconde pièce ne puisse jamais excéder une demi heure. Le directeur demeurera responsable du retard, sauf son recours contre les personnes de sa troupe qui l'auraient occasionné.

ART. 11. — Lorsqu'il aura été joué une pièce, abonnement suspendu, le directeur sera tenu d'en donner une nouvelle représentation, abonnement courant, cinq jours après, au plus tard, et par les mêmes acteurs.

ART. 12. — Il est défendu à toutes personnes autres que celles attachées à la troupe de comédie, d'aller sur le théâtre, avant, pendant et après les représentations, et d'aller aux répétitions. — Défenses sont faites aux artistes d'amener des chiens sur le théâtre, soit lors des répétitions, soit pendant les représentations. Il est également défendu aux spectateurs d'amener des chiens dans aucune partie de la salle.

ART. 13. — Il est défendu à toutes personnes autres que les artistes ou amateurs d'entrer dans l'orchestre.

ART. 14. — Il est ordonné aux perruquiers qui vont au spectacle en habits de poudre, de se placer aux quatrièmes loges, et il leur est défendu de se mêler dans la foule lors de la sortie des citoyens.

ART. 15. — Il est ordonné au directeur et aux acteurs, que des circonstances étrangères à la représentation obligeraient à venir sur le théâtre, de s'y présenter avec dé-

cence et dans l'attitude respectueuse qu'ils doivent observer devant le public.

ART. 16. — Il est ordonné au directeur du spectacle de soumettre les personnes attachées à sa troupe, à déposer après chaque représentation les clés de leurs loges entre les mains du concierge de la salle, afin qu'il puisse les visiter et prévenir tout incendie.

ART 17.— Il est défendu à toutes personnes d'entrer sous aucun prétexte dans la salle, au moment de la sortie des spectateurs ; il leur est ordonné d'attendre au dehors et dans un éloignement convenable de la porte, que tous les citoyens soient sortis, avant de chercher à pénétrer dans l'intérieur.

ART. 18. — Il est ordonné aux propriétaires de la salle de spectacle de faire enlever tous les décombres et autres objets au pourtour, et d'en rendre les abords agréables et faciles. Les clés de toutes les portes extérieures seront, pendant la représentation, et jusques après la sortie des spectateurs, placées dans un lieu convenable et à la disposition des commissaires de police.— Ces clés seront étiquetées de manière à ne pas s'y méprendre.— Les fermetures et serrures seront fréquemment vérifiées. — On ouvrira et l'on refermera, chaque jour, les portes latérales, afin de s'assurer qu'on n'éprouvera jamais de difficulté, s'il est besoin de sortir de ces côtés.

ART. 19. — Les Commissaires de police sont expressément chargés de l'exécution des articles ci-dessus, et de dresser des procès-verbaux contre les citoyens qui contreviendraient aux dispositions qu'ils renferment, pour, les contrevenants, être ensuite poursuivis et punis conformément aux lois.

L'arrêté du Directoire exécutif du 1<sup>er</sup> germinal an VII, qui prescrit des mesures pour prévenir l'incendie des salles de spectacle, sera transcrit à la suite du présent.

*Signé* : BLACHIER P<sup>t</sup>.

Le public de cette époque était au moins aussi turbulent que celui de nos jours. et les désordres devaient



être d'autant plus difficiles à réprimer que les spectateurs du parterre étaient alors debout : ce qui le prouve, c'est un arrêté publié peu de temps après l'ouverture de la nouvelle salle — *26 ventôse an VIII* — (Registre des délibérations, f° 98), qui, précédé de ce considérant :

« Que depuis plusieurs jours les plaisirs des citoyens, »  
» amis de la paix et du bon ordre sont troublés, le res- »  
» pect dû aux magistrats du peuple affaibli, et presque »  
» méconnu... »

ordonne des mesures sévères contre les perturbateurs, et dispose, entre autres, que, en cas de trouble ou de *vociférations*, la toile sera baissée et le spectacle terminé. Cette émotion se calma ; elle s'est depuis lors reproduite et apaisée bien des fois, pour des motifs bien futiles, au sujet desquels le public s'est livré le plus souvent à des manifestations irréfléchies et désordonnées, que l'administration n'a jamais pu réprimer qu'avec la plus grande difficulté (1).

Mon intention n'est pas de raconter, en remontant jusqu'à la réouverture du théâtre en 1800, les péripéties de l'exploitation et les mésaventures des impresarios : Je ne veux recourir qu'à mes souvenirs personnels (et ils ne remontent pas au-delà de 1830).— Je noterai toutefois pour ces temps plus reculés quelques points intéressants qui se réfèrent à la constitution financière de l'entreprise.

Nous trouvons installé en 1819 un directeur qui a joué à Nîmes d'une réputation méritée d'habileté, et dont la gestion a laissé les meilleurs souvenirs ; et cependant,

(1) On a pu voir notamment, il y a une vingtaine d'années, un chanteur, qui n'avait pas eu le don de plaire au public, accablé de projectiles sur la scène, et poursuivi par les huées et les menaces de la foule jusque dans la voiture où il tâchait de se dérober à ces insultes.

à cette époque, les avantages pécuniaires assurés par la municipalité étaient bien inférieurs à ceux d'aujourd'hui.

Le directeur de 1819, M. Singier, au lieu de jouir gratuitement de la salle de spectacle, payait aux actionnaires-propriétaires un loyer de 8,000 francs, et leur délivrait chaque jour de spectacle 25 billets, qu'ils pouvaient vendre à leur profit, et qui représentaient une valeur de 3,000 francs pour l'année théâtrale, et l'exploitation obligée comprenait *dix* mois.

Mais cette obligation paraissait déjà trop lourde et fut allégée aussitôt que la ville fut devenue propriétaire de la salle de spectacle. Le loyer fut réduit à 4,000 fr. par délibération du Conseil municipal du 5 avril 1819, confirmée par celle du 12 juin de la même année, et le directeur recevait en outre la jouissance de l'Amphithéâtre romain, avec faculté d'y donner des spectacles de courses de taureaux, avantage qu'il rétrocédait moyennant une somme fixe de 5,400 fr.; et sur les instances de M. le Préfet (*baron d'Haussez*), le Conseil municipal, par délibération du 11 septembre 1820, accordait au même directeur Singier, pour la campagne 1819-1820, le dégrèvement des 4,000 fr. exigés précédemment, c'est-à-dire la gratuité de la salle; et ce, par la considération qu'il s'obligeait à entretenir, au lieu d'un spectacle d'hiver, une exploitation à peu près permanente (suspension en juillet et août seulement), déclarant toutefois que cette résolution n'engageait pas l'avenir. — En effet, par délibération du 6 mai 1822, le directeur Deleveau (successeur de Singier pour les trois campagnes 1820-1821, 1821-1822, 1822-1823) était de nouveau grevé de l'obligation de payer un loyer de 4,000 francs; mais par délibération du 1<sup>er</sup> avril 1823, le Conseil de ville faisait définitivement abandon du loyer à la direction de 1824-1825. — Bientôt, non-seulement la salle de spectacle cessera d'être un immeuble productif,

d'un revenu direct ; mais le régime des subventions va commencer : Dès 1824, le directeur Caruel-Marido, plus heureux que Deleveau, à qui le Conseil municipal a refusé, par délibération du 2 mai 1823, une indemnité pour pertes, obtient un premier subside de 2,000 fr., que le maire (M. Cavalier) lui avait personnellement garanti. — M. Cavalier n'est relevé de son engagement qu'à sa sortie de charge, par une délibération du 2 août 1824.

Nous avons vu que les propriétaires-actionnaires de la salle de spectacle tirèrent parti de leur immeuble en le louant aux directeurs de théâtre jusqu'au moment où la municipalité en devint acquéreur.

L'acte d'acquisition de la salle de spectacle et de ses dépendances par la ville, autorisée par ordonnance royale du 10 février 1819, au prix de 205,000 fr., est, à la date du 9 septembre 1819, aux minutes de M<sup>e</sup> Gide, notaire. J'en relèverai les principales dispositions.

Une délibération du 24 juin 1819 avait alloué un crédit de 13,500 fr. pour les frais d'enregistrement. Une autre délibération du 9 juillet 1820 autorisa l'assurance du bâtiment contre l'incendie, par la compagnie du *Phénix*.

La salle de spectacle proprement dite, indépendamment du café, était évaluée.....	170.000 fr.
Le bâtiment du café attenant.....	30.000
Les décorations et autres objets mobiliers	36.000
(Les cerceles n'existaient pas encore).	

Ensemble : 236.000 fr.

Ce qui faisait ressortir la prime d'assurance :

Pour la salle, à.....	1.700 fr.
Pour le café, à.....	150
Pour les décorations, à...	450

2.300 fr. (1).

(1) La valeur assurée a été successivement augmentée, au renou-

Au moment de la transmission de la propriété de la salle de spectacle à la ville, les actions primitives, réparties dans le principe au nombre de 25 entre les actionnaires constitués en société, par acte du 1<sup>er</sup> prairial an VI, aux minutes de M<sup>e</sup> Marignan, notaire, s'étaient concentrées en deux parts seulement : la *première* appartenant à l'hoirie de M. Paul-Guillaume de Daunant, représentée par ses quatre enfants :

1<sup>o</sup> M. Achille de Daunant, conseiller à la Cour de Nîmes ;

2<sup>o</sup> M. Paradès de Daunant, officier de cavalerie, alors à Saumur ;

3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Adèle de Daunant, épouse de M. Adrien de Gasparin, ancien officier de cavalerie ;

4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Gabrielle-Henriette-Laure de Daunant, épouse de M. Augustin de Gasparin.

Ces deux dames domiciliées à Orange.

La *seconde* appartenant à M. Antoine-Polyeucte Beuf et à sa femme, M<sup>me</sup> Elisabeth Grégoire, conjointement.

Ces deux parts de la valeur totale des actions représentant le prix de vente de 205,000 fr., étaient fort inégales.

Il revenait : 175,600 fr. aux hoirs de Daunant ;

29,400 fr. aux mariés Beuf-Grégoire.

Les paiements devaient se faire et furent effectués en réalité en huit annuités : Une de 30,000 fr. dans le 1<sup>er</sup> semestre de 1820, et sept de 25,000 fr. dans le courant du premier semestre de chacune des années suivantes : 1821 à 1827.

Le même acte nous donne, pour justifier des titres de propriété des vendeurs, les noms et les droits respectifs

vement des polices d'assurance. — Elle est aujourd'hui déclarée pour une somme de 1.500.000 fr., garantie par onze Compagnies,

Le loyer du café était, en 1820, porté en recette pour 2.600 francs ; il est aujourd'hui fixé à 10.200.

de chacun des actionnaires à l'origine ; il résulte de ces indications que l'hoirie de Daunant avait absorbé par des cessions successives 17 actions, et que M<sup>me</sup> Beuf-Grégoire en représentait 2, en tout 19. (Il y en avait eu 25 au début). Les deux actions de M<sup>me</sup> Beuf lui provenaient du chef de son père, M. Marc Grégoire, soit comme héritier de l'action Borie, souscripteur primitif, soit comme cessionnaire de M. Jean.

Les 17 actions de l'hoirie de Daunant comprenaient :  
1 action souscrite à l'origine par M. de Daunant père ;  
et par suite de cessions diverses consenties par  
18 actes notariés.

- 1 action acquise de Hotto Goudard, 14 fructidor an XII.
- 1/2 — de Jacques Barnier, 11 février 1811.
- 1 — de Pical, 15 fructidor an XII.
- 1/2 — de Brousse, maçon, 22 germinal an X.
- 1 — des menuisiers, 5 messidor an X.
- 1 — de Chambaud et Nolhac, maçons,  
5 mars 1819.
- 1 — de Baridon et Jean Barnier, 15 mars  
1819.
- 1 — de Bancel-Caponge, 15 mars 1819.
- 1 — de Graille, 15 mars 1819.
- 1 — d'Arnaud, 22 mars 1819.
- 1 — de Daumezon frères, 31 mars 1819.
- 1 — de Triaire, 23 avril 1819.
- 1/2 — d'Estève, maçon de l'entreprise, 23  
avril 1819.
- 1 — de Verdier, 28 avril 1819.
- 1 — de Boulouvard, 28 avril 1819.
- 1 — d'Archinard frères, 2 juin 1819.
- 1/2 — de Cauzid-Gay, 28 août 1819.
- 1 — des serruriers, 28 août 1819.

On remarquera cette circonstance que l'entrepreneur principal, Estève d'une part, et de l'autre les menuisiers

et les serruriers, ont été intéressés dans l'entreprise de la construction (1).

Tous nos contemporains savent qu'en 1819 le bâtiment, élevé sur les plans de Meunier, était inachevé, du moins pour ce qui regarde les dépendances extérieures; les anciens propriétaires s'étaient bien engagés formellement, en retour de l'abandon gratuit de l'emplacement, à compléter le bâtiment dans un an, à partir du mois de mars 1798; mais l'Administration municipale essaya vainement de les y contraindre; il restait à construire, à l'époque de la vente, la façade monumentale, les bâtiments en surélévation de l'aile du midi au-dessus du café, et toute l'aile du nord. — Ces travaux complémentaires, comprenant le péristyle avec la colonnade et l'aile droite faisant pendant au café, furent décidés par délibérations du Conseil municipal des 23 juin et 12 novembre 1822, et adjugés peu après sur un devis estimatif de 211,596 fr., à l'exécution duquel la commune affecta le produit d'un emprunt de 120,000 fr.

Depuis lors, la ville n'a dépensé dans l'intérêt de la salle de spectacle, en dehors des travaux d'entretien courant, que des sommes de peu d'importance.

En 1830, on a procédé au renouvellement intégral de l'ornementation intérieure, y compris la confection d'un rideau très riche, où figurait pour la première fois la reproduction en peinture des principaux monuments antiques de Nîmes, exécutée par MM. Och et Chenillion (Victor), ce dernier artiste d'un talent remarquable, qui a péri, misérablement assassiné, dans la villa isolée qu'il s'était créée aux environs de Marseille.

En 1853-1855, des travaux de même nature furent accomplis :

(1) L'architecte Meunier avait aussi souscrit une action; mais il s'en était des premiers dessaisi, par un acte du 16 prairial an XIII (Mari-gnan, notaire).

Une amélioration importante fut alors apportée à l'aménagement des places des spectateurs. On substitua aux banquettes du parquet des fauteuils d'orchestre, et l'on augmenta la saillie des galeries demi-circulaires de manière à y loger un troisième rang de banquettes. — Celles des deux premiers rangs de la première galerie furent pourvues de dossiers. Cette transformation coûta environ 15.000 fr.

Une série de travaux plus considérables fut accomplie en 1860 : la restauration générale de la salle fut encore effectuée par Victor Chenillion, avec le concours de Numa Boucoiran, qui peignit, à cette occasion, les quatre figures allégoriques : la Muse comique, la Muse tragique, la Musique et la Danse, dans les quatre principaux compartiments du plafond.

Le rideau de 1830 fut refait, avec l'obligation imposée au peintre d'en conserver le sujet qui plaisait particulièrement aux Nimois. — Chenillion se conforma, un peu à contre-cœur, à cette donnée, dont il ne modifia que très légèrement les dispositions ; cette restauration générale exigea une dépense de 50.000 francs environ.

La salle de spectacle est restée depuis lors telle que nous la voyons aujourd'hui, sauf le rafraîchissement des peintures et tapisseries.

### III.

#### **Grand-Théâtre.**

##### *Aperçu des résultats de l'exploitation au point de vue financier pendant cinquante ans.*

Pendant la période de 1830 à 1880, la subvention allouée au profit du grand théâtre par le budget municipal n'a pas très sensiblement varié.

De 1830 à 1845, 12.000 fr., sauf une légère réduction à 8 et 9.000 fr. en 1836, 1838 et 1839.

De 1846 à 1855, 15.000 fr.

Pour la campagne 1854-1855, la ville essaya d'une régie dont les conséquences furent très lourdes. J'y reviendrai tout à l'heure.

De 1856 à 1864, 18.000 fr., sauf une réduction à 8.000 fr. pour la campagne 1856-1857. La direction de 1864-1865 fut gratifiée exceptionnellement d'un subside de 37.000 fr.

Le chiffre de 18.000 fr. se reproduit de 1866 à 1868. La subvention s'élève à 33.000 fr. pour 1868-1870, est complètement supprimée dans la période de 1870 à 1876, à la suite des désastres de la guerre, et reparait pour 15.000 fr. au profit de la direction 1876-1877; est portée à 18.000 fr. pour 1877-1878, à 21.000 fr. pour 1878-1880, et elle vient enfin d'être élevée à 28.000 fr. pour la campagne en prévision 1881-1882.

Voyons maintenant quel usage ont fait les directeurs successifs, de 1830 à 1880, de ce subside combiné avec les ressources normales de l'entreprise.

Dans ses deux campagnes de 1829-1830 et 1830-1831, le directeur Isouard-Nicolo n'est pas heureux. Il atteint la fin de la première, en signant des billets payables sur les produits de l'année suivante, et en aliénant la ferme de l'amphithéâtre pour 1830-1831; pour la seconde, il laisse un déficit de 13.000 fr., et consent des billets payables de 1 à 6 ans de date.

De 1831 à 1832, Roger et Perrin, associés, perdent tout l'argent qu'ils ont affecté en commun au soutien de l'entreprise.

1832-1833. — Perrin seul anéantit dans l'entreprise le reste de son avoir en argent et une partie de son fonds de commerce de joaillerie.

1833-1834. — Perrin a trouvé un nouvel associé dans l'acteur Gobert, qui se retire au bout de deux mois,



après avoir perdu ses avances. Perrin atteint le bout de l'année au moyen d'emprunts onéreux.

1834-1835.— Perrin continue le même système d'emprunts à des amis confiants qui restent impayés.

1835-1836.— Trouillet dévore les quelques avances qu'il possédait, et vend son mobilier pour éviter la faillite.

1836-1837.— Perrin reparait, et solde les frais de la campagne en souscrivant encore des effets.

1837-1838.— Leclair arrive avec de grandes espérances et de belles promesses. Il ne tient que 4 mois, et sa troupe se constitue en société pour terminer la campagne.

1838-1839, 1839-1840, 1840-1841.— Période florissante, grâce au concours de quelques riches amateurs (1) qui fournissent les capitaux nécessaires. L'administration de leurs intérêts étant confiée à M. Auzet pour les deux premières années et à l'éternel Perrin pour la troisième,

Résultat : Perte de 24.000 fr. pour la 1<sup>re</sup> année,  
18 000 fr. pour la 2<sup>e</sup>,  
12.000 fr. pour la 3<sup>e</sup>.

1841-1842, 1842-1843.— Isouard-Nicolo reparait, et perd la première année le capital qu'on lui avait prêté à Paris ainsi que le produit de l'amphithéâtre, aliéné à Véhément, propriétaire du café de la Comédie, et la seconde, il dévore encore les fonds de son associé Alau-me, et fait perdre un mois et demi d'appointements à son personnel.

1843-1844, 1844-1845.— Sous la direction Brucker, habile chef d'orchestre, de nouveaux capitalistes, amateurs de spectacle, recommencent l'épreuve de 1838-

(1) On peut les nommer, ils ont tous cessé de vivre : MM. Molnes Agénor, Rolland Henri, d'Auribeau, Monnier des Taillades

1841. (MM. Devèze, Serres et Cavalier). Leur perte pour les deux années se chiffre par 18.000 fr.

On ne sait de quoi il y a lieu de s'étonner davantage : ou des illusions des impresarios, qui se flattent toujours de faire mieux que leurs prédécesseurs, ou de la confiance des bailleurs de fonds ou actionnaires.

Ces derniers, à l'appui de la direction Brücker, avaient espéré qu'ils obtiendraient de l'administration municipale l'autorisation de faire représenter *les Huguenots*, et avaient même mis la partition à l'étude.

1845-1846. — Une des plus brillantes campagnes quant aux représentations théâtrales et au chiffre des recettes. Il s'est encore trouvé un amateur (ce sera le dernier) M. Isnard, qui cautionne le directeur Vernet, artiste très consciencieux. La troupe dramatique et lyrique était constituée très chèrement. Le déficit s'élève à 23.000 fr.

1846-1847. — Un artiste distingué du Théâtre-Français, Monrose fils, veut tenter l'exploitation : il est accueilli avec sympathie. Mais il perd tout le capital engagé, et ses artistes, reconnaissant son désintéressement et sa bonne foi, lui font abandon d'une quinzaine d'appointements.

1847-1848. — Le directeur Letellier se retire après deux mois d'exercice. Les artistes achèvent en société la campagne, dont la fin malheureuse coïncide avec la révolution de février.

1848-1849, 1849-1850. — Le directeur Estor obtient, pour la première fois, la constitution d'une troupe d'artistes associés dès le début ; ce qui, jusqu'à ce jour, n'avait été qu'une mesure d'expédient à la suite d'un désastre financier. Les appointements de 50 à 100 fr. par mois sont seuls assurés. La première année s'achève dans ces conditions, sans mécompte.

La seconde année, le même directeur se représente, mais dans les conditions ordinaires. La seconde appa-

rition du choléra paralyse ses débuts. Il se retire au bout de 4 mois : la campagne s'achève en société.

1850-1851. — Le directeur Train et son premier ténor Toussaint arrivent à la fin de l'année, grâce à l'innovation des représentations à moitié prix ; encore le dernier mois reste-t-il impayé.

1851-1852. — Train tout seul n'exploite que 4 mois, victime d'ailleurs des conséquences de la révolution de 1852, qui ont fait momentanément désertier le théâtre. Les artistes continuent en société.

1852-1853. — Marius Chabaud, victime de son inexpérience, aboutit à la faillite.

1853-1854. — L'administration municipale prend des précautions sous l'administration Doligny. C'est une direction surveillée et contrôlée autant que possible. Un caissier est désigné par la ville, et les recettes déposées à la caisse municipale. On atteint heureusement le bout de l'année.

1854-1855. — C'est l'année de la grande épreuve, que la municipalité n'a pas été tentée de renouveler : M. Bresson, de Nîmes, est nommé administrateur dans l'intérêt de la ville, exploitant en régie. On fait grandement les choses. On obtient une cantatrice hors ligne de l'Opéra-Comique de Paris. On monte avec un succès incontestable *l'Etoile du Nord*, œuvre charmante soutenue par des décors magnifiques. On joue un opéra du crû.

Résultat final : Satisfaction complète du public, déficit de 60.000 fr. pour la caisse municipale.

1855-1856. — Le ténor Vernet revient comme directeur aimé du public, et termine heureusement l'année théâtrale.

1856 à 1859. — Trois campagnes menées à bonne fin par un tonnelier un peu musicien, M. Bellet.

On l'autorise, pour la première année, à n'exploiter

qu'un spectacle réduit au drame et au vaudeville, avec une subvention réduite à 8.000 fr.

Mais pour les deux dernières campagnes, il s'en tire avec bonheur et avec honneur dans les conditions ordinaires.

La situation va maintenant s'améliorant.

1859-1860, 1860-1861, 1861-1862, 1862-1863, 1863-1864. — MM. Defrenne, Parrau, Vadé, Pujol, exploitent successivement avec des chances favorables.

1864-1865. — M. de Tholozé, administrateur prudent, aidé d'un auxiliaire actif et intelligent, M. Bétout, obtient un subside municipal exceptionnel porté à 37.000 fr.

Sa gestion, très heureuse à tous les points de vue, a laissé les meilleurs souvenirs.

1865-1866. — M. Jourdain est moins heureux : il abandonne son entreprise en février 1866, et les artistes achèvent la campagne sous la direction de M. Duval, chef d'orchestre.

1866 à 1876. — Enfin s'ouvre cette période merveilleuse de dix ans de prospérité continue sous la direction de M. Allié, enfant de Nîmes, qu'on avait vu débiter comme comédien par un rôle secondaire dans la féerie des *Pilules du Diable*, et qui tint pendant quelque temps avec une certaine distinction un emploi de jeune premier au théâtre du Vaudeville, à Paris.

Oui, M. Allié a exploité pendant dix ans le théâtre de Nîmes avec des chances diverses, mais avec une persistance couronnée par le succès, quoique dépourvu de subside municipal à partir de l'année 1870. On affirme qu'il aurait encaissé un bénéfice de 10.000 fr. par an en moyenne pendant la durée de son entreprise.

Il y aurait bien à signaler une ombre à ce tableau brillant : C'est que M. Allié, se préoccupant un peu trop peut-être des intérêts de sa caisse, homme de spéculation avant tout, aurait, pendant les dernières années,

obtenu d'heureux résultats financiers au détriment de la dignité de la scène, et au moyen d'économies poussées un peu loin dans la constitution du personnel de l'orchestre, des choristes, et dans la mise en scène. Aussi a-t-il compris la nécessité de se retirer en 1876, devant la défaveur du public.

1876-1877. — M. Montaubry, accueilli au contraire à cette époque par la sympathie générale, à raison de sa réputation d'excellent chanteur et comédien, n'a pas su mettre à profit ses avantages, et, malgré l'autorisation de représenter sur le théâtre de Nîmes l'opéra des *Huquenots*, qu'avaient vainement sollicitée ses prédécesseurs, il a sombré, laissant un découvert qui l'a exposé à des poursuites judiciaires.

1877-1878. — M. Borssat de Laverrière, soutenu par une bonne position financière, a exploité avec bonheur pendant une année, mais n'a pas voulu compromettre ce premier succès dans une seconde campagne, sans une augmentation du subside municipal.

1878-1879. — M. Allié s'est essayé encore cette année dans les conditions ordinaires, mais n'a pas été satisfait de sa gestion.

1879-1881. — M. O. Lafon termine en ce moment sa seconde année d'exploitation, et ne disconvient pas qu'il a lieu d'être content de ses résultats.

IV.

**Grand Théâtre.**

EXPLOITATION. — RÉPERTOIRES. — ARTISTES DE PASSAGE.

---

Je me propose maintenant de passer en revue une série d'années d'exploitation de la scène de Nîmes, et d'y relever les faits les plus intéressants au point de vue de l'histoire de l'art et des mœurs théâtrales.

J'ai dit que je n'emprunterais qu'à mes souvenirs personnels, qui peuvent remonter à peu près à 1830. — En m'appuyant toutefois sur la tradition orale, je me trouve en mesure de relater le passage à Nîmes, avant cette date, de quelques grands artistes qui ont fait sensation : Talma, M<sup>mes</sup> Mars et Duchesnois.

Cette dernière seule m'est apparue et a laissé quelques traces dans ma mémoire de collégien : je me rappelle assez bien d'avoir entendu applaudir dans les rôles de *Phèdre* et de *Marie Stuart* (de Lebrun) cette tragédienne qui, par la force du talent, mais après une sérieuse lutte, s'était fait pardonner son incontestable laideur et avait triomphé devant le public parisien, dans un rapprochement redoutable, de la splendide beauté de sa rivale, M<sup>lle</sup> Georges (Weymer). Elle était à la fin de sa carrière quand elle se produisit sur notre théâtre (1).

Talma, au contraire, s'y était montré dans toute la splendeur de sa gloire, en 1819 : il se fit connaître aux Nîmois dans les plus beaux rôles de son répertoire : *Manlius*, *Néron*, *Oreste*, *Othello*, *Hamlet*, et l'*Egiste* de Mérope. Les Nîmois apprécièrent dignement ce grand artiste : on s'étouffait à ses représentations. La foule envahissait la salle dès l'ou-

(1) M<sup>lle</sup> Duchesnois est née à Valenciennes en 1777. — Morte en 1835.

verture des portes : quelques fanatiques y apportaient leur diner.

Talma mourut en 1826, dans la force de l'âge (60 ans) et dans la plénitude du succès (1).

M<sup>me</sup> Mars apparut ici deux ans après Talma, en 1821 : je ne l'ai entendue qu'une fois en ma vie, en 1839, à Paris, où je faisais ma première apparition. Elle avait alors 61 ans (2) et ne craignait pas d'y représenter la jeunesse et l'ingénuité de *Mademoiselle de Belle-Isle* (d'Alex. Dumas). J'ai retrouvé le texte manuscrit d'une des affiches qui annonçait la première de ses trois représentations à Nîmes, comprenant le *Misanthrope* et les *Fausse Confidences*, pour le 17 juin. On payait 5 francs une place de première galerie, et 12 francs seulement pour les trois représentations.

Il faut remonter bien au-delà pour rappeler les succès sur notre scène du chanteur Elleviou et de son inséparable ami Martin, dont j'ai encore entendu parler par des contemporains. Ces deux artistes, qui furent en leur temps de véritables enchanteurs, durent se faire entendre à Nîmes vers 1812. Les chroniques de l'époque tendraient à faire croire que le séduisant Elleviou remporta à Nîmes, comme ailleurs, des succès de plus d'un genre.

On sait qu'il eut le bon esprit d'abandonner la scène de bonne heure (en 1813) et de se prémunir ainsi contre les fâcheuses éventualités de la décadence. Il se retira aux environs de Lyon, où il ne se fit plus distinguer que par ses talents agronomiques, qui lui valurent la dignité de maire de sa commune de Ternand et un siège au Conseil général du Rhône. Né à Rennes en 1769, il mourut en 1850, des suites d'une chute dans un escalier de son château de Ronzières.

Ce n'est que longtemps après sa retraite qu'on cessa de donner son nom à son emploi sur la scène lyrique.

Je reviens à Nîmes et à mon point de départ en 1830.

(1) Il avait épousé en 1790, en premières noces, Julie Carreau, qui avait sept ans de plus que lui. — Né en 1763, il avait alors 27 ans.

Il se remaria, en 1802, à M<sup>me</sup> Vanhove. — Ils étaient tous les deux divorcés. — Mort en 1826.

(2) Née à Paris en 1778, seconde fille de Monvel.

De l'exploitation d'Isouard-Nicolo (1829-1831), je ne me rappelle que la personnalité un peu ardente de cet acteur-directeur, chez lequel se manifestait plus de chaleur comme comédien que de talent comme chanteur. Il était parfaitement à sa place dans le rôle de *Masaniello*; et il prenait si bien au sérieux ce rôle de tribun, qu'on le vit parcourir la ville à cheval pendant les troubles de 1830, comme s'il avait à cœur de transporter dans la vie réelle les agissements du célèbre agitateur de Naples, qu'il interprétait sur la scène. A l'opéra de *Masaniello*, alors dans toute sa faveur, se rattache le souvenir d'un charmant trio d'artistes de la capitale : Lafeuillade, Valere et M<sup>me</sup> Boulanger, de l'Opéra-Comique, qui faisaient campagne ensemble et qui charmèrent le public nimois.

Lafeuillade était un méridional, comme un grand nombre de chanteurs que notre Languedoc a fournis aux divers théâtres de Paris, il était issu de Toulouse, ainsi que Capoul, comme Adolphe Nourrit de Montpellier, et Villaret de Nîmes (Milhaud-lès-Nîmes).

Les deux campagnes 1831-1832, 1832-1833, sous les directeurs Roger et Perrin, n'offrent rien de remarquable au point de vue musical. L'élément dramatique y domine avec deux sujets accueillis avec grande faveur : l'acteur Grandjean et M<sup>me</sup> Seriwaneck, qui rendaient avec intelligence et vigueur les œuvres outrées de *Clotilde*, de Frédéric Soulié, *Richard Darlington* et la *Tour de Nesle*, créations de Dinaux et de Gaillardet, mais vivifiées et charpentées, par Alex. Dumas père, et la *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo.

Le répertoire de l'opéra roulait alors essentiellement sur les œuvres de Boieldieu et d'Auber : on faisait encore quelques emprunts à Dalayrac et Grétry, avec *Maison à vendre*, *Richard Cœur de Lion* et *l'Épreuve villageoise*. — Le *Joseph* de Méhul, *Montano et Stéphanie* de Berton, étaient au répertoire courant; on ne donnait de Rossini que le *Barbier de Séville*, la *Pie voleuse* et le *Comte Ory*. Boieldieu était le musicien favori, avec *Jean de Paris*, le *Chaperon rouge*, *Ma tante Aurore*, les *Voitures versées*, le *Nouveau Seigneur*. — Auber fournissait la *Muette*, qui avait détrôné le *Masaniello* de Caraffa, le *Macon*, la *Fiancée*, *Fra-Diavolo*.



Le grand opéra n'était alors représenté que par *la Vestale* et *Fernand Cortez*. *Zampa* d'Hérold, et le *Philtre* d'Auber, furent les nouveautés de 1832: *Zampa* parut pour la première fois le 8 janvier; le *Philtre*, le 1<sup>er</sup> avril. On donna *Tancrède* en 1833. L'événement de la saison 1832-1833 fut l'apparition sur la scène de Nîmes de M<sup>me</sup> Pradher, de l'Opéra-Comique de Paris, chanteuse de second ordre, appartenant au genre qu'on appelait encore dugazon, et dont les qualités dominantes étaient la grâce, la finesse et la distinction. — On l'applaudit dans deux séries de représentations où elle parut dans les opéras de *Alînc*, *la Vieille* (de Fétis), *Marie* (d'Hérod), *les Deux Nuits* (de Boieldieu), *Fiorella*, *la Fiancée*, *Fra-Diavolo* (d'Auber).

La période 1833-1834-1835 fut très brillante, très intéressante. Elle fut marquée surtout par l'apparition de *Robert le Diable* et du *Pré aux Clercs*. Notre théâtre possédait alors deux artistes d'opéra très méritants: le chanteur Perronnet et M<sup>me</sup> Isouard, ramenée à Nîmes par l'excellent souvenir qu'elle y avait laissé sous l'administration de son mari. Perronnet ne brillait pas par les avantages extérieurs: c'était un homme sec, anguleux, au geste saccadé, le regard un peu louche. Mais il était doué d'une voix résistante, assez souple pour chanter *le Barbier*, *Anna Bolena* et *le Comte Ory*, mais manquant toutefois d'ampleur et d'éclat. On ne l'aurait peut-être pas toléré aujourd'hui. Il supporta seul, pendant la campagne 1833-1834, le poids écrasant du répertoire du grand opéra et de l'opéra-comique qu'il interprétait sans partage. — Il n'existait alors pour le seconder (mais non le suppléer), d'autre chanteur que l'artiste qu'on désignait par la dénomination de Colm (en souvenir des opérettes du xviii<sup>e</sup> siècle), et qui était, avant tout, un jeune premier de comédie, chanteur par occasion.

Qu'il me suffise, pour justifier la valeur de Perronnet, de faire le relevé de son service pour le mois de mai 1834: il chanta *Robert le Diable* 6 fois, *Masaniello* 2 fois, plus le *Pré aux Clercs*, *Zampa*, le *Barbier*, *Fra-Diavolo*, la *Dame Blanche* et la *Muette*, soit 14 grands rôles dans un mois.

La première représentation du *Pré aux Clercs* eut lieu le 26 décembre 1833, celle de *Robert* le 19 mars 1834. Le *Pré*

*aux Clercs* fut joué 8 fois et *Robert* 14 fois pendant la campagne 1833-1834. Des décors très remarquables furent créés pour ces deux ouvrages par MM. Och et Chenillion. Celui du 3<sup>e</sup> acte de *Robert* reproduit assez exactement le cloître de Saint-Trophyme d'Arles. Notre décor du Louvre et de la Tour de Nesle, pour le 3<sup>e</sup> acte du *Pré aux Clercs*, me paraît supérieur au décor analogue de l'Opéra-Comique de Paris.

On commençait à peine alors à désigner par le nom de *ténor* le chanteur qui tenait les emplois de l'ancienne *haute-contre*. Ce terme ne s'entendait pas de la même façon au XVIII<sup>e</sup> siècle, à en juger par ce passage des mémoires de Bachaumont, à la date du 30 mars 1785 : « Malgré les applaudissements qu'a recueillis M. David, et qui vont toujours croissant, il rencontre aussi des critiques ; c'est un *ténor* en terme de l'art, c'est-à-dire une basse-taille superbe, qui tient un peu du fausset dans le haut. C'est le premier chanteur d'Italie en ce genre. » Ce qui me fait supposer que la voix du *ténor* David devait présenter quelque analogie avec celle des Martin, des Chollet et des Faure.

Quant à notre *ténor* de Nîmes en 1834, il répondait sur notre théâtre aux emplois réunis de Ponchard et de Nourrit, ses contemporains. Il était merveilleusement secondé par M<sup>me</sup> Isouard (1), douée d'une voix charmante de soprano, mais qu'on appelait alors en province chanteuse à roulades. On ne connaissait pas encore l'emploi de forte chanteuse-contralto ; les rôles d'Alice de *Robert* et de Rachel de *la Juive* furent chantés dans le principe par une dugazon ou jeune chanteuse d'opéra comique, la même qui chantait le *Maître de Chapelle* et le *Chalet*. Cet emploi était alors très convenablement tenu par M<sup>me</sup> Stephenne, qui jouait simultanément les jeunes premières de comédie, de vaudeville, et même les Déjazet.

Un acteur célèbre, qui avait impressionné Paris, faisait partie de la troupe de 1833-1834, M. Gobert, qu'on avait surnommé Gobert Napoléon, à cause de sa ressemblance

(1) M<sup>me</sup> Isouard née Adélaïde Ternaux resta fixée à Nîmes ; après la mort de son mari, elle se remaria à M. Auguste Simil, ancien avoue à la Cour (7 octobre 1868), et elle est morte à Nîmes le 13 novembre 1879.

avec l'empereur, dont il reproduisait merveilleusement les facies et les attitudes dans une série de drames composés expressément en vue de cette conformité.

La 11<sup>ème</sup> année vit se produire plusieurs singularités : les gambades d'un Anglais excentrique, M. Kilschnig, sous la figure d'un singe savant : il donna trois représentations ; et l'éléphant Kiouny, qui avait aussi un moment émerveillé Paris, et à qui Alfred Delvau a donné une place dans sa revue curieuse : *Les Lions du jour*.

L'année 1834-1835 vit se maintenir le même répertoire avec les mêmes éléments : *Robert le Diable*, *le comte Ory*, *Zampa*, *le Pré aux Clercs*, *le Muette*, *le Philtre*, *Fra-Diavolo*, *la Dame Blanche*, auxquels vinrent s'adjoindre cinq opéras nouveaux : *Lestocq*, *Ludovic*, *le Chalet*, *la Prison d'Edimbourg*, *les Souvenirs de Lafleur* ; ce dernier opéra avait été composé à l'occasion d'une réapparition de Martin à l'Opéra-Comique de Paris. La campagne comprit neuf mois : du 2 septembre 1834 au 31 mai 1835, avec 188 représentations. Elle fut égayée par le concours de trois acteurs comiques, dont la réunion ne s'est plus rencontrée depuis, qui avaient transporté sur la scène de Nîmes les joyusetés et le fou rire du théâtre du Palais-Royal dans son bon temps : Dumesnil, qui faisait revivre Alcide Tousez, Levassor et devançait Ravel ; Jolly, inimitable dans les vieux concierges, et qui, après de brillants succès sur les scènes des Pays-Bas dans l'emploi des ténors comiques, tenait à Nîmes, avec une supériorité peu commune, celui de l'arlette (parfait dans les baillis du *Chaperon rouge* et du *Nouveau Seigneur*, dans les concierges des *Visitandines* et de *Ma Tante Aurore*), et enfin Rosambeau, le comédien légendaire par sa verve et ses excentricités.

La même année vit applaudir l'acteur Philippe, en qui s'était incarné le type de M. Jovial ; le prestidigitateur Bosco, le dompteur Martin, avec ses animaux féroces.

Mais le lion de la saison fut Bocage, qui se produisit dans *Thérèse*, *Angèle*, *Antony*, *la Tour de Nesle*, *Marie Tudor*. Il était parfaitement secondé par une actrice de haute valeur, M<sup>me</sup> Corrège.

L'année 1835-1836, un chanteur qui mérita le premier la

qualification de fort ténor, Valgaher, soutint seul le poids du répertoire, auquel vint s'ajouter la *Juive*, représentée pour la première fois le 18 avril 1836 ; il ne faut pas perdre de vue que, malgré l'addition des grands ouvrages de Meyerbeer et d'Halévy, le même ténor chantait encore *Robert et le Barbier*, *Zampa* et *la Dame blanche*, *la Vestale* et *Fra-Diavolo*. Le même artiste créa à cette époque *le Serment*, d'Auber, et *le Pirate*, de Bellini. *Marguerite d'Anjou*, de Meyerbeer, n'eut qu'une représentation.

L'évènement de la saison fut l'apparition de la *Juive*, soutenue par de beaux décors de MM. Munier et Poupard.

La troupe de comédie présentait alors un comédien, Tiste, qui conservait assez bien les traditions du théâtre de Molière, et qui se fit remarquer dans *les Fourberies de Scapin*, *le Dépit amoureux* et *le Médecin malgré lui*.

Pendant la période d'été, une troupe italienne, sous la direction de M. Bariola, donna 25 représentations, qui furent très suivies et où l'on distingua surtout les opéras de *Semiramide*, *l'Elisire d'amore* et *la Norma*.

La campagne 1836-1837 ne sera signalée que par la représentation de trois opéras nouveaux qui sont restés au répertoire courant : *le Cheval de Bronze*, *l'Eclair*, *le Postillon de Lonjumeau*, et par deux séries de représentations de M<sup>me</sup> Dorval (M<sup>me</sup> Merle), qui produisit un grand effet dans les rôles de Clotilde, de la Tisbe d'*Angelo*, et de Kitty Bell de *Chatterton*. Je note à l'actif de cette année la peinture d'un décor de place publique par Chenillion, le concert du violoniste Ernst, émule de Paganini, et une représentation de M<sup>me</sup> Casimir, premier sujet de l'Opéra-Comique de Paris, qui laissa, dans l'interprétation de la splendide cavatine de *Robin des Bois*, un souvenir ineffaçable : elle s'y montra à la hauteur des Sontag et des Malibran (1).

1837-1838 fut une année embarrassée, malgré le concours de deux charmants artistes, le ténor Vernet et M<sup>me</sup> Roulle, bonne élève du Conservatoire, qui avait débuté à l'Opéra-

(1) Cette intéressante cantatrice ne se maintint pas dans une position brillante de fortune. Cette année même, 1831, une représentation extraordinaire était donnée à Paris pour subvenir à ses besoins.

Comique de Paris sous le nom de M<sup>lle</sup> Peignat, et qui nous quitta pour y retourner, après s'être mariée à un Nimois qui tint sur notre scène l'emploi des basses-chantantes.

M<sup>me</sup> Pradher fit cette année une seconde apparition. On entendit aussi dans un concert les romances éphémères de M<sup>lle</sup> Loisa Puget.

Le grand succès de l'année fut la création par M<sup>me</sup> Roule du rôle de *l'Ambassadrice*, qu'elle chanta huit fois.

Mais dès le mois de janvier, le directeur (Leclair) avait abandonné sa gestion, et Vernet sauva la situation en organisant une société au profit de laquelle il déploya une activité et un talent hors ligne : il monta pour la fin de la campagne les opéras de *Anne de Boulen*, *Gustave III* et *Guillaume Tell*, ou il ne craignit pas d'aborder les rôles du grand répertoire. — C'était presque à la même époque que Duprez débutait si brillamment à l'Opéra par le beau rôle d'Arnold, où Nourrit s'était toujours montré insuffisant, et qu'il ne subissait qu'à contre-cœur. Vernet fut un des derniers ténors capables de chanter *le Philtre* et *le Comte Ory*.

La campagne 1838-1839 fut marquée par les succès de deux femmes : l'une comme cantatrice-étoile, qui ne jouait qu'en représentation, M<sup>me</sup> Clara Margueron ; l'autre, comme comédienne pleine de grâce et de sentiment, M<sup>me</sup> Legaigneur, dont les toilettes faisaient rêver nos femmes du monde, et qui dut à ses succès de théâtre un beau mariage. On monta trois opéras : *le Domino noir*, *le Perruquier de la Régence* et *le Brasseur de Preston*. Un comique d'un talent remarquable, Bardou, nous fut enlevé à la fin de l'année au profit de l'Opéra-Comique de Paris, pour y tenir l'emploi de larulette. — Paris nous envoya par contre en représentation l'excellent acteur Lepeintre, et l'Espagne nous prêta la senora Dolorès et el senor Camprubi, deux danseurs qui firent sensation dans des pas de caractère.

Je noterai également l'apparition d'un fort ténor élève de Duprez, M. Wimpffen, qui vint nous donner une idée de la nouvelle méthode importée d'Italie par le célèbre chanteur de l'Opéra. Ce Wimpffen avait été écarté du Conservatoire de Paris par un mot brutal d'Habeneck : *Vous êtes trop laid*.

— Nous comprenons, jusqu'à un certain point, cette répulsion à introduire dans les rôles de jeunes héros un artiste, qui ne joint pas aux qualités essentielles de chanteur le mérite accessoire de dehors agréables.

Cette année vit aussi l'introduction d'un emploi désormais indispensable de forte chanteuse pour le grand opéra ; il fut tenu par M<sup>me</sup> Ferrand, qui se fixa quelque temps à Nîmes comme professeur de chant, et y fit de bons élèves.

Les années 1839-1840-1841 sont remplies par les succès éclatants d'une chanteuse hors ligne, M<sup>me</sup> Lemoule, supérieure dans tous les genres. Ses qualités brillantes d'artiste lyrique et dramatique furent surtout appréciées, dès la première année, dans *Lucie de Lammermoor*, *l'Ame en peine* et surtout dans *Norma*, où elle n'a pas été égalée ; la seconde année dans *Zanetta* et *la Chaste Suzanne*. Elle réunissait la puissance à la grâce, et faisait oublier, par la profondeur de son chant passionné et par la correction de son style, les imperfections de son visage, ce qui n'est pas un médiocre triomphe chez une actrice de province.

Une tentative pour monter le *Dieu et la Bayadère* échoua par l'insuffisance des moyens de mise en scène.

La note gaie fut apportée, en 1841, par le chanteur comique André Hoffmann, qui vint, en compagnie de Joseph Kelm, chanteur de romances, faire apprécier le premier les drôleries qui ont été mises si fort à la mode depuis lors par les compositions de Nadaud interprétées par Berthelier.

On vit aussi sur la scène le dompteur Carter et ses lions. — Derivis, du Grand-Opéra de Paris, se fit entendre dans *le Barbier* et *le Maître de chapelle*. — Une troupe italienne vit applaudir le grand talent dramatique du ténor Antognini dans *Lucie*.

Enfin, cette année (1841) fut marquée par un beau concert donné au Théâtre par M<sup>me</sup> Lemoule et quelques amateurs (*quorum pars... fui*), pour aider à la reconstitution de la fabrique de pianos de MM. Rousselot frères, détruite par un incendie.

1841-1842. Bonne campagne : Isouard a reparu comme directeur, avec une troupe satisfaisante où se distinguent deux sujets remarquables d'opéra : Teisseire pour les grands

rôles, Garbet pour l'opéra comique. Teisseire, chanteur de force, doué d'un vrai talent dramatique, inaugure deux opéras de Donizetti : *la Favorite*, œuvre résistante, dont on a tant abusé depuis et dont le public n'est pas encore rassasié, et *Robert Devereux* ou *le Comte d'Essex*. Teisseire, fatigué par un service écrasant, ne peut atteindre le bout de l'année, et on lui substitue, à titre d'essai, le ténor Duluc, qui fait sa première apparition dans *Lucie*, le 19 avril 1842. Nous aurons à en reparler. Un artiste du Grand-Opéra de Paris, Serda, qui remplissait avec succès le rôle de Saint-Bris des *Huguenots*, vint se produire dans les beaux rôles de Bertram de *Robert*, et du Gouverneur du *Comte Ory*. — Un charmant pensionnaire de l'Opéra Comique de Paris, Couderc, meilleur comédien qu'habile chanteur, fut applaudi dans *le Chalet*, *le Domino noir* et *les Diamants de la Couronne*. — André Hoffmann fit une seconde apparition toujours fêtée dans ses chansonnettes comiques. — On entendit aussi Brindeau, alors acteur du Vaudeville, passé peu après aux Français.

Enfin, deux virtuoses célèbres donnèrent concert au théâtre : le pianiste Thalberg et le violoncelliste Seligmann, natif de Nîmes, qui a longtemps charmé à Nice les dilettanti de la saison d'hiver.

Un événement très exceptionnel se produisit dans l'été de 1842 : ce fut l'arrivée d'une troupe allemande, qui fit une profonde impression, due à la valeur de deux femmes, M<sup>mes</sup> Gued et Eichfeld. Leurs représentations captivèrent le public nîmois, malgré les chaleurs accablantes des mois de juillet et d'août. Ces artistes interprétèrent, en langue allemande, les opéras : *la Somnambula*, *Norma*, *Freyhütz*, *Belisario*, *Romeo et Juliette*, *Don Juan* et le *Fidelio* de Beethoven.

La campagne 1842-1843 fut encore plus brillante, grâce au concours de deux excellents artistes : le ténor Duluc acclamé avec enthousiasme, et la chanteuse allemande M<sup>me</sup> Eichfeld, qui parvint à prononcer passablement le français et dont le public se montra idolâtre. — En outre, Vernet et M<sup>me</sup> Roulle étaient revenus ; ils étaient pleins de charme dans l'opéra comique. — M<sup>me</sup> Miro-Camoin, artiste pari-

sienne, avait paru au début de l'année en représentation.

Duluc, malgré le désavantage de ses traits lourds et grossiers et de ses allures vulgaires, enchantait ses auditeurs par la fraîcheur et le timbre éclatant d'un organe admirable et sans précédent sur notre scène. Les deux beaux rôles d'Arnold de *Guillaume Tell* et d'Edgard de *Lucie* n'ont eu jamais d'aussi brillant interprète. Mais ce fut surtout dans l'opéra des *Martyrs* de Donizetti, que, secondé par M<sup>me</sup> Eichfeld, il produisit l'effet le plus séduisant par le mélange de la douceur et de l'énergie d'une voix incomparable. — Cet opéra, que Duprez ne chantait pas volontiers et qui ne put jamais s'acclimater au Grand-Opéra de Paris, tint l'affiche toute l'année à Nîmes et n'a guère reparu depuis. Duluc créa aussi à Nîmes *la Reine de Chypre*, dont la première représentation eut lieu le 16 février 1842. De beaux décors furent composés à cette occasion par M. Philastre, un des peintres ordinaires de l'Opéra de Paris.

Le violoncelliste Franchomme est le seul artiste étranger dont j'ai noté le passage à cette époque.

C'est dans la même campagne que les Nîmois assistèrent à la féerie des *Pilules du Diable*, dont on promenait les décors et les trucs par toute la France.

1843-1844, 1844-1845. Nîmes conserva ses deux artistes favoris, Duluc et M<sup>me</sup> Eichfeld, pendant deux nouvelles campagnes, sous la direction Brucker, et ils méritèrent cette faveur avec le même répertoire : *la Favorite*, *la Juive*, *la Reine de Chypre*, *les Martyrs*. On monta pour M<sup>me</sup> Eichfeld, en 1844, la *Lucresia* de Donizetti, déguisée sous le titre de *Nizza de Grenade*, pour éviter le procès de plagiat intenté par Victor Hugo ou ses éditeurs. On fit aussi chanter à M<sup>me</sup> Eichfeld, pour mettre en relief sa merveilleuse facilité de vocalisation, le vieil opéra des *Prétendus* et *la Flûte enchantée* de Mozart. — Duluc ajouta à son répertoire *Gui o et Ginevra* (qui contribua à épuiser Duprez) et *Don Sébastien*. Une chanteuse légère fort agréable, M<sup>me</sup> Poulley, que Paris nous ravit peu après, créa *la Part du Diable*.

La saison d'été de 1844 amena dans nos murs M<sup>lle</sup> Maxime, de l'Odéon, qui nous donna *Phèdre*, *Marie Stuart*, *Horace*, et *la Lucrèce* de Ponsard.



Les concerts de la saison nous firent entendre un violoncelliste nimois, Scipion Rousselot, qui a passé une partie de sa vie en Angleterre, et l'incomparable pianiste Liszt, qui souleva en plein mois d'août un enthousiasme indescriptible.

L'année 1844-1845 ajouta au succès continu et sans précédent de Duluc et de M<sup>me</sup> Eichfeld la première représentation de *Charles VI*, agrémentée de beaux décors de Che-million. M<sup>me</sup> Scott-Morel tenait alors avec distinction l'emploi de forte chanteuse.

*La Reine de Chypre* fut donnée en représentation de gala le 1<sup>er</sup> décembre 1844, pour fêter les délégués de la ville de Montpellier, appelés à la solennité d'inauguration du chemin de fer qui reliait les deux villes voisines.

L'opéra comique était toujours très bien soutenu par notre aimable comédien et chanteur Vernet. — Poultier, qui fit une courte apparition à l'Opéra de Paris, dont l'administration l'avait tiré d'un atelier de tonnelier, vint nous chanter *la Favorite* et *la Muette*. C'est la cavatine du sommeil dans ce dernier opéra qui l'avait mis en évidence, et qui avait fait fonder sur lui des espérances bientôt déçues.

La troupe de comédie possédait quelques bons artistes : notre ancienne connaissance Dumesnil et une charmante jeune première : M<sup>me</sup> Luther.

Un événement très notable signala l'année 1845 : ce fut un grand concert organisé au profit des pauvres, par un amateur distingué, M. Rossi, qui s'était improvisé chef d'orchestre à cette occasion : on y exécuta, avec le concours des artistes et des amateurs de la ville, pour la première fois, une symphonie de Beethoven (en *ut* mineur) et les chœurs de l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck.

1845-1846. Campagne excellente sous la direction Vernet, dernier ténor léger qui ait convenablement chanté la sérénade de *la Juive*, et *le Philtre*, opéra d'Auber. Dernière année du séjour de Duluc, bien secondé au début de la saison par M<sup>me</sup> Danterny, chanteuse légère, et encore mieux par M<sup>me</sup> Méquillet, artiste hors ligne, annoncée comme élève de Nourrit, et s'étant essayée à l'Académie lyrique de Paris. Le répertoire roula toujours sur *la Favorite*, *Robert*, *Guil-*

*l'opéra Tell*. M<sup>lle</sup> Méquillet interpréta d'une façon supérieure *Charles VI* et *la Reine de Chypre*. Elle eut l'honneur de seconder le grand artiste Duprez dans ce dernier opéra et dans *la Juive*. Duprez, déjà sur son déclin, n'obtint pas à Nîmes un succès en rapport avec sa haute réputation.

La seule nouveauté de la saison fut *la Sirene* d'Auber, dont la première représentation eut lieu le 11 novembre 1845. Le comique Dumesnil et une gracieuse jeune première, M<sup>me</sup> Allan-Brochard, soutinrent le répertoire secondaire. Mais Duluc et M<sup>lle</sup> Méquillet furent les deux joyaux de la direction. Dans un concert donné par le violoniste Grassi, ils risquèrent, avec un plein succès, le duo du 4<sup>e</sup> acte des *Huguenots*, dont on n'avait encore entendu au théâtre que le chœur militaire de Rataplan. Jamais artiste n'avait été autant fêtée que M<sup>lle</sup> Méquillet ; elle fut couverte d'une avalanche de fleurs. Ces hommages extraordinaires s'adressaient aussi à la femme, que ses antécédents honorables et sa distinction firent accueillir dans les fêtes et les salons les plus aristocratiques.

On entendit dans les concerts (salle du facteur de pianos Pol) une chanteuse remarquable à ses débuts, M<sup>me</sup> Erambert, le violoncelliste nimois Seligmann, et une cantatrice hors ligne qu'une légère claudication éloignait de la scène, M<sup>me</sup> Dufflot-Maillard, qui provoqua un véritable enthousiasme dans la scène d'*Adélaïde* de Beethoven.

Je note pour mémoire l'apparition sur notre théâtre du général Tom-Pouce en costume de Frédéric-le-Grand.

1846-1847. Les amateurs se promettaient beaucoup de la direction confiée à un artiste parisien d'une bonne réputation, Louis Monrose (1), fils du célèbre comédien du Théâtre-Français, qui ouvrit la saison le 29 août 1846 par un prologue spirituel écrit par Eug. Bresson. — Malheureusement la troupe d'opéra fut désorganisée à la suite de débuts

(1) Son nom de famille était Barizain. Il reparut au Théâtre Français après sa tentative avortée à Nîmes; mais, atteint peu après d'une affection mentale qui influait surtout sur la mémoire, il se vit obligé de renoncer au théâtre; il est devenu à la suite de sa guérison un des bons professeurs du Conservatoire de déclamation.

orageux. Le spectacle fut surtout entretenu par le répertoire de la Comédie française, où Monrose se montra nourri des bonnes traditions en jouant *le Dépôt amoureux*, *le Festin de Pierre*, *le Tartuffe*, *le Mariage de Figaro*, *le Baron La-fleur* (de Camille Doucet). Il s'était associé un bon partenaire dans l'acteur Colson, qui tint avec distinction les rôles d'Almaviva et de don Juan.

M<sup>me</sup> Dorval fit une nouvelle apparition dans les drames de *Clotilde*, *la Tour de Nesle* et *Antony*. — M. Ernest Allié, le futur impresario perpétuel du Théâtre de Nîmes, tenait alors avec distinction l'emploi de jeune premier, qu'il occupa peu après sur un des théâtres secondaires de Paris. Il était très convenable dans le rôle de Robin des *Mémoires du Diable*.

L'opéra ne fut pas toutefois absolument écarté : un ténor léger, Tisserand, doué d'une voix exceptionnelle et d'une facilité de vocalisation tout à fait rare, manifesta dans l'interprétation de la musique italienne les qualités les plus essentielles. On donna la première représentation des *Mousquetaires* d'Halévy le 25 février 1847. Chenillon avait peint un joli décor style Louis XIII pour le 1<sup>er</sup> acte. *Le Panier fleuri* d'Ambroise Thomas n'obtint pas même un demi-succès.

M<sup>lle</sup> Méquillet fut rappelée heureusement au milieu de la saison, et recueillit de nouveaux triomphes dans *la Favorite*, *Charles VI* et *Norma*. (*La Favorite* fut chantée par le ténor Poultier). Et lorsqu'un désastre financier vint compromettre les intérêts des artistes réunis en société, M<sup>lle</sup> Méquillet fit preuve d'un désintéressement au-dessus de tout éloge en consacrant gratuitement son talent et sa popularité au soutien de l'entreprise, qui put ainsi se prolonger jusqu'à la clôture, fin avril.

Le même dévouement de sa part permit l'exécution de *la Fée d'Écosse*, œuvre musicale écrite par M. Emile Rousselot sur un libretto d'Eug. Bresson.

Quelques circonstances favorables avaient semblé devoir assurer la prospérité de l'exploitation de M. Monrose : M<sup>me</sup> Casimir, de l'Opéra-Comique de Paris, appelée pour suppléer aux lacunes du personnel, donna une série de re-

présentations où elle se fit applaudir, surtout dans *les Diamants de la Couronne*.

Virginie Déjazet fit salle comble bien des fois avec *les Premières Armes de Richelieu*, la *Comtesse du Tonneau* et *Voltaire en vacances*.

Enfin la seconde quinzaine de janvier 1846 fut marquée par le succès incomparable des sœurs Thereza et Maria Milanollo, qui ne purent épuiser dans une série de sept concerts l'empressement et l'enthousiasme du public. Ces deux virtuoses, d'un talent si fin et si varié, ont laissé parmi les dilettanti de Nîmes un souvenir ineffaçable.

La période d'été nous amena un des bons comiques de Paris, Levassor, remarquable dans les rôles à travestissements.

1847-1848. — Le directeur Letellier, qui avait débuté par une bonne campagne d'été dans l'amphithéâtre romain, engagea la saison d'opéra avec quelques bons artistes : MM. Tisseire, fort ténor, Grognet, ténor léger ; Vial, bonne basse ; M<sup>me</sup> Descot ; mais se vit forcé d'abandonner son exploitation presque au début, par la désorganisation de la troupe d'opéra. Les comédiens licenciés essayèrent de se reconstituer en société. Tisseire, chanteur chaleureux et expressif, mais de faible santé, s'adjoignit un bon ténor léger, Mignot, et une excellente chanteuse de force, M<sup>me</sup> Sainton-Rey, qui fut fort goûtée dans les grandes œuvres, *la Juive*, *la Reine de Chypre*. La retraite de Tisseire, appelé à Nantes, amena de nouveaux embarras ; et la révolution de 1848, dont l'annonce arriva à Nîmes au milieu d'une représentation théâtrale, porta le dernier coup à l'entreprise qui ne put s'en relever.

On avait tenté avec des moyens insuffisants une exécution de l'oratorio *le Désert*, de Félicien David, qui n'eut pas de succès.

Un artiste dramatique du théâtre de Marseille, Victor Genin, avait produit un grand effet dans les drames *Don César de Bazan* et *la Dame de Saint-Tropez*.

1848-1849. — M. Viledier commence son entreprise en plein été par l'exploitation d'une tournée de la grande tragédienne Rachel, que le public nîmois put admirer dans

*Andromaque*. Horace, *Phèdre* et la *Lucrèce* de Ponsard, entremêlées du chant de *la Marseillaise*, que la grande tragédienne déclamaït plutôt qu'elle ne chantait. La direction abandonnée ne put être reconstituée que fort tard par M. Estor, qui ouvrit le théâtre d'opéra en décembre 1848 seulement avec des artistes sans notoriété, parmi lesquels reparaisait notre vieux laruette Jolly. Pendant qu'on jouait à Paris *la Foire aux idées*, l'envahissement du théâtre par la politique transportait sur notre scène *la Propriété, c'est le vol*.

Quelques bonnes représentations d'opéra furent obtenues accidentellement par le concours de M<sup>lle</sup> Masson, bonne élève de Duprez, et du ténor Mathieu, qui parut un moment à l'Opéra de Paris. Un réveil tardif se manifesta sur la fin de la campagne, où eut lieu la première représentation du *Val d'Andorre*. Dans les derniers jours aussi, les Nimois applaudirent avec fureur le ténor italien Bettini, dont la voix chaude et au timbre éclatant fit un effet prodigieux dans *Robert et Lucie de Lammermoor*.

Une tragédienne, émule de Rachel, M<sup>lle</sup> Araldi, à l'extérieur imposant, se produisit dans *Phèdre* et dans le *Virginius*, de Latour de Saint-Ybars.

Dans la période d'été, le public fut très impressionné par la représentation des tableaux mimiques et plastiques de la famille Keller, empruntés à l'histoire et à la mythologie. La beauté des formes et des attitudes des premiers sujets fut fort appréciée dans les scènes : *Ariane abandonnée, la Toilette de Junon, le Meurtre d'Abel, la Descente de croix de Rubens*, etc. Ces tableaux alternaient avec les tours d'adresse du célèbre prestidigitateur de Linski.

1849-1850. — M. Estor, qui s'est soutenu jusqu'à la fin de mai 1849, croit pouvoir affronter une nouvelle campagne, qui débute le 29 août, au sortir des angoisses de la seconde épidémie de choléra. La campagne s'ouvre brillamment, en effet, par *la Favorite, la Juive, Robert, Lucie et Norma*. Nîmes possède un des meilleurs ténors après Duluc ; Tousseint, chanteur dramatique et passionné, est fort applaudi, malgré le souvenir très-récent de l'Italien Bettini. Il est très bien secondé par M<sup>lle</sup> Verdini, brillante artiste ; le ténor

Guyot et la charmante M<sup>me</sup> Pouilley interprètent gentiment l'opéra comique; les comiques Train et Romanville sont très réjouissants dans la comédie. On donne la première représentation de *Ne touchez pas à la reine*, jolie partition de Boisselot (de Marseille) — et pourtant, dès la fin de janvier 1850, se révèlent des embarras financiers qui aboutissent à la retraite de M. Estor et à la constitution d'une société d'artistes, réduite d'abord à l'exploitation du vaudeville. Toussaint est remplacé par Bauche. On met à l'étude et on exécute *Raymond de Toulouse*, nouvelle œuvre due à la collaboration de Eug. Bresson et d'Emile Rousselot — succès d'estime. M<sup>me</sup> Alboni consent à se détourner de Montpellier et enchante un public trop restreint dans *la Favorite*, et dans un concert où elle dit d'une façon ravissante le brindisi de *Lucrezia* et le rondeau de *la Cenerentola*. M<sup>me</sup> Anna Thillon, charmante artiste de l'Opéra Comique de Paris, se fait entendre dans *les Diamants de la Couronne*. Les artistes associés ont donné la première représentation du *Card* et de *Gilles ravisseur*, qui font ressortir les mérites divers de M<sup>me</sup> Pouilley et du joyeux Romanville. Bardou, ancien comique du théâtre de Nîmes, admis à l'Opéra-Comique de Paris, et Hyacinthe, un des désopilants comédiens du Palais-Royal, vinrent tour à tour réjouir notre public. Enfin Bettini, le brillant ténor, reparait pour obtenir de nouvelles ovations.

Ainsi se termine une campagne brillante, grâce au zèle et à l'activité soutenus des sociétaires.

Encore faut-il noter à l'actif de cette année les représentations d'une troupe lyrique italienne où l'on admira la signora Montenegro, surnommée la Rachel lyrique, le frère et la sœur Juan et Antonio Llorens, étourdissants de verve sur le violon et le piano — et la gracieuse apparition de 48 jeunes danseuses viennoises.

1850-1851. — Année exceptionnellement brillante; *albo notanda lapillo*. Résultats dus à l'intelligence et à l'activité du directeur Train, qui inaugure le système des représentations populaires à prix réduit, innovation importée de Bordeaux. Excellents sujets d'opéra : Toussaint, fort ténor ; Meillet, baryton que la capitale va bientôt s'approprier ; les

deux chanteuses : M<sup>mes</sup> Lafont et Céline Mathieu ; Larombe, basse ; Léopold, ténor léger. Succès prodigieux de M<sup>me</sup> Lafont dans *la Favorite* et surtout dans *Norma*, très bien secondée par le chanteur Toussaint, remarquable par la chaleur et l'expression.

Au début de la campagne, première représentation de *Haydée* (décor de Chenillion), première de *Jérusalem*, 15 janvier 1851, première du *Songe d'une nuit d'été*, le 22 mars, première de *Giralda*, le 22 avril : 4 opéras montés dans la saison. Mise à l'étude du premier acte des *Huguenots*, tentative avortée par suite d'interdiction administrative.

Indépendamment des heureuses manifestations de la troupe normale, la direction rencontre l'utile concours d'éléments étrangers : elle appelle en représentation le ténor Laborde, du théâtre de la Renaissance, de Paris ; M<sup>lle</sup> Lavoye, de l'Opéra-Comique, se produit dans *les Diamants de la couronne* et *Lucie* ; Ligier, du Théâtre-Français, dans *Louis XI* et *Othello* ; Neuville, des Variétés, reproduit les types les plus populaires des comiques de Paris ; Ravel et Aline Duval, très amusants dans le répertoire du Palais-Royal ; M<sup>me</sup> Scriwaneck, du même théâtre, les avait précédés. La troupe de comédie, où figurait une excellente artiste, M<sup>me</sup> Patrat, interprète *le Martyre de Vivie*, de notre grand Reboul, qu'on venait de représenter à l'Odéon.

On vit aussi se produire au théâtre un violoniste distingué, Melchior, lauréat du Conservatoire ; et M<sup>me</sup> Pleyel, grande artiste qui, dans trois concerts, fit admirer avec un talent magistral les pianistes de toutes les écoles.

1851-1852. — Exploitation contrariée par des circonstances imprévues : le directeur Leclair n'utilise son privilège qu'en été, pour les spectacles de l'amphithéâtre. Le théâtre n'offre que l'apparition du tragédien Ligier dans *Virginus*, et le concert de deux instrumentistes, MM. Albert, pianiste, et Garimond, hautbois. Le directeur Train reparait pour recueillir la succession de Leclair, mais ne peut ouvrir que tardivement le théâtre à l'exploitation normale ; en attendant la reconstitution d'une troupe régulière, il accueille une compagnie italienne où se font entendre, dans *Linda di*

*Chamouni* et *Don Pasquale*, d'assez bons sujets : *Giuglini*, *Susini*, et les dames *Vera* et *Didiée*.

Les débuts sont pénibles avec des artistes insuffisants : on fait appel à un fort ténor de Lyon. Puis arrivent deux bons artistes : *Marioz*, ténor de force, et *Bonamy*, ténor léger et gracieux comédien, secondés par la basse *Larombe* et deux chanteuses estimables, MM<sup>mes</sup> *Elmire* et *Laurent*. Malgré l'emploi de ces bons éléments et les représentations de *Laferrière*, le comédien à l'éternelle jeunesse, le spectacle est interrompu en décembre 1851, sous le coup des événements politiques. M<sup>lle</sup> *Wilhelmine Clauss*, devenue plus tard M<sup>me</sup> *Szawardy*, pianiste en renom, se fait entendre dans ces conditions défavorables. Au moyen de quelques réformes financières, qui font espérer un relèvement au début de l'année 1852, *Train* reprend l'exploitation avec les nouveautés de l'année précédente : *le Songe d'une nuit d'été*, *Haydée*, *Giralda*, mais l'abandonne bientôt aux artistes réunis en société, qui mettent à l'étude *le Prophète*, de *Meyerbeer*; en attendant, le ténor *Marioz* se montre avec éclat dans *Othello*, et le ténor *Bonamy* avec le même succès dans *le Toréador*, opéra nouveau. Ce dernier se fait aussi distinguer dans l'interprétation du *Songe d'une nuit d'été* et du *Caid*, à côté d'une artiste hors ligne, M<sup>me</sup> *Charton-Demeur*, appelée de *Marseille*.

*Le Prophète* fait sa première apparition le 11 mai 1852 (décors de *Chenillon*), et permet de mener à bonne fin la campagne, compromise à ses débuts.

M<sup>me</sup> *Lafont*, dans les derniers jours, vient se faire applaudir dans les deux grands rôles de *Fidès* et de *Norma*, secondée par un fort ténor, *Mirapelli*, emprunté au théâtre de *Toulouse*.

1852-1853. — Cette campagne est marquée par l'inauguration d'un nouveau système de débuts : le vote du public à l'expiration d'un mois d'épreuve de l'ensemble de la troupe, et par l'apparition du ténor *Renard*, élève de *Révial*, du Conservatoire de *Paris*, chanteur à la voix étrange et un peu factice, d'apparence malade, et qui fut vite usé, après avoir occupé momentanément les scènes de *Lyon* et de *Paris*. *Guillaume Tell* et *la Juive* furent les deux opéras où il



se montra avec quelque succès. Le baryton Oswald Bernardy obtint un accueil très favorable à raison d'un double mérite : la distinction de sa tenue et la beauté de son organe vocal. Plusieurs artistes de passage se firent applaudir : le ténor de Lagrave, dans *Lucie* ; la basse Belval, alors attaché au théâtre de Marseille (plus tard à l'Opéra de Paris), dans *la Juive* ; M<sup>me</sup> Catinka Heinefetter, dans *la Favorite*. L'opéra-comique, fort mal monté, fut constamment en souffrance : Chenet, du théâtre de Marseille, vint chanter *Haydée* : la seule nouveauté de l'année fut *la Poupée de Nuremberg* (d'Adam). La troupe de comédie possédait deux artistes fort remarquables : M<sup>me</sup> Lamy, charmante dans *Mademoiselle de la Seiglière* et *le Piano de Berthe* ; M<sup>me</sup> Bertin, excellente dans les *Déjazet*. Les Nimois applaudirent aussi aux premiers essais de M<sup>lle</sup> Montaland, qu'on appelait la petite Céline ; elle fut très goûtée au théâtre et dans quelques salons de la ville. On lui donnait alors huit ans, elle en paraissait 12.

Des difficultés financières vinrent encore mettre obstacle à la régularité des spectacles : le directeur Marius Chabaud obtint un subside extraordinaire qui lui permit d'atteindre la fin d'avril. Encore fallut-il recourir à des artistes étrangers : Duluc reparait dans *la Reine de Chypre* ; un baryton de Marseille (Martin) se fit entendre dans *le Barbier* et *le Maître de chapelle* ; le ténor Audran (de Marseille), appartenant alors à l'Opéra-Comique de Paris, accompagné d'une bonne basse (Barielle), fut très apprécié dans *le Songe d'une nuit d'été* et *les Mousquetaires*. Enfin M<sup>me</sup> Lafont fut encore appelée à chanter *Norma* au bénéfice de l'excellent chef d'orchestre Momas, que le théâtre de Nîmes possédait depuis près de dix ans.

Le violoniste Ernst, le meilleur émule de Paganini, avait donné au théâtre trois concerts très suivis : M<sup>me</sup> Araldi, tragédienne (qui appartient un moment au Théâtre-Français), avait dans la saison d'été représenté *Phèdre*, *Audrienne Lecouvreur* et *Marie Stuart*.

1853-1854. — Découragé par l'insuccès des dernières entreprises au point de vue financier, M. Doligny ne consent à prendre la direction qu'en retranchant de son pro-

gramme le grand opéra ; il fait et il tient la promesse d'apporter dans la représentation de l'opéra-comique un bon choix et une grande variété ; son principal mérite est d'amener à Nîmes une délicieuse artiste, M<sup>me</sup> Hébert-Massy, qui avait vaillamment créé à Paris le rôle de Nicette du *Pré aux clercs* ; elle est bien secondée par Crambade, baryton, lauréat du conservatoire de Paris, et par la basse Mangin ; un bon ténor fait défaut pour compléter le personnel ; on y pourvoit au milieu de l'année par le rappel de Vernet. Malgré l'allègement des charges de l'entreprise, l'avantage de la salle de spectacle restaurée et embellie, le concours d'un petit corps de danseurs, la direction ne fait pas ses frais, et la ville, reconnaissant son intelligence et sa bonne foi, alloue un subside supplémentaire de 10.000 fr. (2.000 fr. par mois du 1<sup>er</sup> décembre à fin avril). M. Doligny est conservé comme administrateur, et les artistes acceptent la réduction d'un quart des appointements ; sept opéras nouveaux ont été montés pendant l'année théâtrale : *Les Noces de Jeannette*, *Bonsoir*, *M. Pantalón* et *Galathée* dès le début ; et depuis la rentrée de Vernet, *Si j'étais roi* (février 1854), *le Bijou perdu* (mars), *les Porcherons* (avril), et *la Faridondaine*. M<sup>me</sup> Hébert dominait dans ces diverses créations, qui alternaient avec *Haydée*, *le Songe*, *le Caïd*, *Giralda*, ou elle était aussi charmante. Elle s'est fixée à Toulouse, comme professeur, peu après sa sortie de Nîmes (1). Le chef d'orchestre Momas, après de longs et brillants services, allait quitter Nîmes pour Marseille. La comédie fut représentée par quelques bons sujets : M. et M<sup>me</sup> Steiner et les frères Delamare ; un des derniers était très amusant dans *le Bourreau des crânes*. Le comédien Rouvière, de Nîmes,

(1) M<sup>lle</sup> Massy avait débuté à Paris, en 1832. par le rôle de Babet du *Nouveau Seigneur*. Quand elle parut dans Nicette du *Pré aux Clercs* le 15 décembre 1832, elle n'avait pas 17 ans. M. Herold, fils du compositeur, voulant fêter en 1872 la millièame représentation de cette œuvre charmante, et désirant convier tous les artistes survivants qui avaient participé à la 1<sup>re</sup> représentation, envoya à Toulouse une invitation à M<sup>me</sup> Hébert-Massy.

fut fort apprécié dans le rôle d'*Hamlet*, qu'il avait créé au Théâtre Historique à Paris. On ne cite comme virtuose de passage, pour cette année, que M<sup>lle</sup> Bordet, brillante violoniste.

1854-1855. — La municipalité tente une redoutable épreuve. Pour se rendre compte des nécessités d'une bonne exploitation théâtrale, elle organise une régie aux risques et périls de la caisse communale, et ouvre à M. Bresson, administrateur, un crédit à peu près illimité en lui adjoignant un caissier. Ce directeur d'un nouveau genre fait bien les choses, il faut le reconnaître. Sa troupe se compose de bons éléments : Tisseyre, fort ténor ; Lécuyer et Carrouché, ténors légers ; Vial, basse ; Ramonat, baryton ; M<sup>me</sup> Luguët, forte chanteuse ; M<sup>me</sup> Didot, chanteuse légère ; cette dernière avait appartenu à l'Opéra Comique de Paris, ou elle avait créé, sous le nom de M<sup>lle</sup> Camoin (plus tard M<sup>me</sup> Miro-Camoin), le rôle d'Henriette de *l'Eclair* ; M<sup>lle</sup> Blaes, seconde chanteuse. Pendant le premier mois d'exploitation, on représente 5 grands opéras et 7 opéras comiques. Tisseyre soutient très d'gne-ment le grand répertoire : *la Reine de Chypre*, *Jérusalem*, *Lucie*, *la Favorite*, *les Martyrs*. Dans ce dernier ouvrage, Tisseyre et M<sup>me</sup> Didot font presque oublier Duluc et M<sup>me</sup> Eichfeld. (Le 2 octobre, pendant la représentation, on annonce la victoire de *l'Alma*). On reprend *le Prophète* avec M<sup>me</sup> Luguët, très convenable dans le rôle de Fidès. Quant à Tisseyre, on le compare à Roger pour la tenue. Après avoir donné comme nouveauté le petit acte de *Bonsoir voisin*, de notre compatriote Poise, on met à l'étude *l'Etoile du Nord*. Malheureusement M<sup>me</sup> Didot, gravement malade, se voit forcée à la retraite (1) et laisse l'administration dans un sérieux embarras ; on ne peut dignement la remplacer qu'en ayant recours à une artiste de Paris, M<sup>lle</sup> Rouvroy, qui fait les plus brillants débuts dans *la Fille du régiment* et le *Caid*. Avec elle *l'Etoile du Nord*, dont la première représentation a lieu le 22 mars 1855,

(1) Elle se transporta à Montpellier où elle succomba au milieu d'avril.

obtient un succès merveilleux. Momas conduit l'orchestre et a organisé des chœurs excellents. Vial, sans être un artiste supérieur, est parvenu, à force de travail, à interpréter très convenablement le rôle de Pierre-le Grand ; les trois décors, brossés par Chenillion, seraient dignes d'un théâtre de 1<sup>er</sup> ordre : la création de *l'Etoile du Nord*, que l'on n'avait encore représentée en dehors de Paris qu'à Marseille et Toulouse. fait le plus grand honneur au gérant de la ville ; c'est le fait capital de son exploitation, qui aura coûté près de 60.000 fr. La population ne les regrettera pas trop ; mais la ville ne recommencera pas l'épreuve. La saison théâtrale se termine par une représentation au bénéfice de Momas, qui choisit pour cette soirée d'adieu *l'Etoile du Nord*, mais avec deux brillants sujets : M<sup>me</sup> Laborde, empruntée à l'Opéra de Paris, et Belval, du théâtre de Lyon (qui devait être bientôt appelé à l'emploi de 1<sup>re</sup> basse à l'Académie de Paris), et qui passe pour avoir été, après Bataille, le meilleur interprète du rôle de Peters.

La troupe de comédie, où l'on distinguait deux bons sujets, MM. Gravier et Delamare, représente deux œuvres spirituelles de M. Gazay, de Nîmes : *le Mazet*, peinture de mœurs locales, et *les Frécieuses ridicules*, mises en vers.

1855-1856.—Après les résultats glorieux des dernières entreprises, qui avaient successivement produit sur la scène de Nîmes trois chanteuses hors ligne, M<sup>mes</sup> Hébert-Massy, Didot-Camoin et Rouvroy, il semblait difficile de faire mieux, même aussi bien. Pour surcroît de male chance, le directeur proposé, M. Jaloux, s'était vu refuser l'investiture par l'autorité supérieure, et sa troupe déjà formée s'était débandée (1). Vernet, n'ayant plus qu'un mois devant lui avant l'époque ordinaire de l'ouverture, tente de la reconstituer, et reprend Tisseyre, Vial et Ramonnat, artistes estimés du public Nîmois : son ténor léger est faible, il lui servira d'auxiliaire ; et en attendant un

(1) A cette époque, malgré les premières mesures de décentralisation adoptées en 1852, le directeur du théâtre, *proposé* par la municipalité, était nommé par décision ministérielle.

nouveau sujet, il emprunte à Marseille Montaubry, un des meilleurs artistes de province, dont la désinvolture et la voix charmante rappellent Elleviou, et qui tiendra bientôt le premier emploi à Paris; il a laissé à Nîmes des souvenirs impérissables dans *la Dame blanche* et *Fra-Diavolo*. A ces artistes méritants vient se joindre M<sup>me</sup> Julien-Drouet, forte chanteuse qui fera oublier M<sup>me</sup> Lafont dans le rôle de *Norma*. Vernet apporte d'ailleurs dans son exploitation l'intelligence et l'activité dont il avait déjà fait preuve: il donne les premières représentations de *la Promise* (de Clapisson), *du Sourd* (d'Adam), de *Madelon* (de Bazin); il reprend *l'Etoile du Nord* (8 janvier 1856). Tisseyre, un peu fatigué, reparait plus brillant que jamais dans *la Reine de Chypre* et *Jérusalem*. Le grand événement est la reprise de *Moïse* (3 avril 1856), dont l'interprétation est fort remarquable avec Tisseyre, Vial, Ramonat et M<sup>me</sup> Julien. L'opéra comique s'est remonté avec le concours de Gasc, un des meilleurs ténors de province. La troupe de comédie, dont M<sup>me</sup> Soyer et M<sup>me</sup> Bertin sont les sujets les plus distingués, sert à faire valoir les artistes de Paris en représentation: Gil Pérès et M<sup>me</sup> Cico du Palais-Royal; Delannoy, du Vaudeville. Les premières œuvres d'Offenbach se produisent sur notre scène (*les Deux Aveugles* et *Ba-ta-clan*). Une grande tragédienne étrangère, M<sup>me</sup> Ristori, excite une profonde admiration dans deux œuvres de langue italienne: *Marie Stuart*, de Schiller, traduite par Maffei, et *Myrrha*, d'Alfieri.

Avec ces nombreux éléments de succès, la direction Vernet ne se soutient qu'au moyen d'un subsidé supplémentaire. Ses pensionnaires lui donnent une preuve d'abnégation et d'attachement en prolongeant leur service gratuitement du 23 mai au 1<sup>er</sup> juin. La représentation finale au bénéfice de Momas comprend: *Guillaume Tell*, chanté par Renard, qui occupe à cette époque l'emploi de fort ténor à Lyon, et par le baryton Merly, qui jouit à ce moment d'une grande célébrité.

Parmi les virtuoses qui se font entendre au théâtre pendant la saison, citons en première ligne l'illustre Vieux-

temps, qui donna 4 concerts (20 et 25 février, 1<sup>er</sup> et 6 mars), et le violoncelliste Samary, attache à l'Opéra et à la chapelle de l'Empereur, un des meilleurs élèves de Francomme. Le grand théâtre avait à peine fermé ses portes, qu'on voit inaugurer (le 7 juin) le théâtre des Variétés, rue des Chassaintes, qui n'a eu qu'une existence éphémère (4 ou 5 ans) avec son répertoire de vaudevilles et de chansonnettes.

1856-1857.— Les dernières années ont été brillantes au point de vue du répertoire et de l'interprétation des grandes œuvres, mais peu satisfaisantes au point de vue du succès d'argent. Aussi la direction Bellet ne veut risquer l'entreprise, qui débute le 18 septembre 1856, qu'avec une troupe de comédie et vaudeville dont les principaux sujets sont : en hommes, Vézian, Alexis Laroche, Ménehand ; en femmes, M<sup>me</sup> Stephenne, la jeune chanteuse de 1834 et 1837, passée à l'emploi des grands rôles de comédie ; M<sup>me</sup> Soyer ; plus M. et M<sup>me</sup> Rose.

Avec ces éléments restreints, on ne peut se sauver que par la variété. On représente avec succès : *les Enfants d'Edouard*, *le Gendre de M. Poirier*, *le Demi-Monde*, *Gabrielle*, *Don César de Basan*, *Péril en la demeure*, *Embrassons-nous Folleville*, et une foule d'œuvres plus modestes, mais d'un bon choix.

Une nouvelle comédie en vers de M. Gazay, *Moi*, est bien accueillie ; mais il faut en outre recourir aux excentricités : les Zouaves artistes, l'enchanteur Bosco Lhuillier amuse le public avec ses chansonnettes spirituelles. Enfin les deux sœurs Virginia et Carolina Ferni, violonistes, se produisent avec un intérêt soutenu dans sept concerts, en exécutant les belles compositions de Vieuxtemps et de Léonard.

Pendant les derniers jours de son exploitation, Bellet utilise les artistes libérés du théâtre d'Avignon pour faire entendre les opéras : *la Juive*, *la Favorite* et *Jérusalem*.

Dans le courant de l'été, le 3 juillet, Déjazet vient encore se montrer dans *les Premières armes de Richelieu*.

1857-1858.— Mais Bellet a compris que les Nimois ne peuvent pas être longtemps maintenus à ce régime : sa

seconde campagne s'ouvre avec une troupe d'opéra ou figurent les ténors Philippe et Tandean ; un excellent baryton, Melchisedec, et Vial comme basse ; M<sup>lle</sup> Rouvroy sera l'étoile et le principal attrait de la saison. Les nouveautés ne feront pas défaut : on donne les premières représentations de *la Fanchonnette* (22 octobre 1857), *les Monténégrins* (11 février 1858), *le chien du Jardinier* (le 11 mars), et *Jaguarita* (le 20 avril). La troupe de Montpellier vient dans les derniers jours de l'année représenter la *Fée aux roses* au moyen de décors qui parcourent toute la France. On reprend *le Prophète* et *l'Etoile du Nord* ; on entend avec plaisir dans ce dernier opéra les artistes de la création, en 1854, Vial et M<sup>me</sup> Rouvroy ; à cette brillante artiste se substitua un jour M<sup>me</sup> Vandeuvel, fille du grand Duprez Derivis, basse de l'Opéra de Paris, se fait entendre dans *Robert* et *Guillaume Tell*. Le ténor Renard, que de bonnes études ont aussi élevé jusqu'à la première scène de la capitale, se produit dans *la Favorite* et dans *Guillaume Tell* ; le ténor Dulaurens, qui sera bientôt le sujet le plus brillant de notre théâtre, vient de Marseille à deux reprises : une première fois, pour relever une représentation au bénéfice de Melchisedec ; une seconde, en compagnie de la basse Depassio, chanter *Robert le Diable*. Villaret commençait à cette époque à se faire remarquer dans des réunions d'amateurs.

En dehors de l'opéra, l'année théâtrale ne produisit rien de saillant, sauf deux apparitions d'artistes de Paris : Raphaël Félix (frère de M<sup>lle</sup> Rachel) et la charmante M<sup>me</sup> Luther (du Vaudeville) dans *le Fils de la nuit*, Jenneval et M<sup>lle</sup> Clarisse Miroy (de la Gaité et de la Porte-Saint-Martin) dans *César de Basan*.

L'activité et les succès de la direction sur la fin de l'année théâtrale l'engagèrent à ouvrir un abonnement pour 12 représentations supplémentaires.

1858-1859. — Troisième campagne de Bellet, menée à bonne fin grâce au concours du ténor Dulaurens, qui jouit pendant toute la saison d'une faveur méritée. Le directeur a été autorisé à n'exploiter que l'opéra comique, sous la pro-

messe de le représenter dans des conditions exceptionnelles; un quatuor excellent permet de réaliser cette prévision : Dulaurens, secondé par M<sup>me</sup> Ismaël, artiste pleine de distinction ; Albert, second ténor ; M<sup>me</sup> Lacourt, seconde chanteuse, auxquels se joint une bonne basse, Balitrand, le meilleur interprète que nous ayions eu du rôle de Bertram. On y ajoute l'accessoire d'un petit corps de ballet. On débute par les bons ouvrages : *le Barbier*, *le Pre aux Cleres*, *la Sirène*, *le Caid*, *Zampa*. La reprise de *l'Eclair* devint l'occasion d'un triomphe extraordinaire : cet opéra est représenté 14 fois sans épuiser sa veine. Dulaurens aborde le grand opéra, et ses succès dans *Guillaume Tell*, *Lucie*, *Robert*, *la Favorite*, font présager son prochain passage à ce haut emploi, où il compromettra bientôt la fraîcheur et l'éclat d'un organe brillant et qui semble infatigable. On est vainement en quête pendant toute l'année d'un baryton, ce qui oblige à recourir successivement au déplacement de MM. Martin, du théâtre de Lyon, Ismael, du théâtre de Marseille, Vigourel, du théâtre de Montpellier. Levasseur (de l'Opéra de Paris) vient chanter Bertram de *Robert*, et le baryton Merly reparait toujours parfait dans *Guillaume Tell*. Enfin, pour clôturer dignement les représentations d'opéra, Bellet fait appel à la grande chanteuse M<sup>me</sup> ALBONI, à laquelle Dulaurens donne vaillamment la réplique dans *le Barbier* et *la Favorite*.

Deux nouveautés seulement, et de peu de valeur, ont paru sur notre scène : *les Trovatelles* (de Montfort) et *les Papillottes de M. Benoît* (de Reber).

La troupe de comédie possède toujours M<sup>me</sup> Stephenne dans les grands rôles, et deux bons comiques, Rose (doublé de M<sup>me</sup> Rose) et Maugard ; Lassagne, comédien très varié du Palais-Royal, fait la joie du public dans *le Chevreuil* et *Drin-Drin*.

1859-1860. — Le directeur Defrenne fonde encore son exploitation sur l'opéra comique, avec le grand opéra accessoirement, mais non obligatoire. Les débuts sont pénibles et tumultueux. La troupe d'opéra est faible. Dulaurens en est toujours le pivot et se montre toujours aussi brillant dans *le Barbier*, *la Dame blanche*, *le Songe*, *les Mousquetaires*.



Mais une chanteuse légère, un baryton font défaut ; le spectacle est momentanément interrompu. La troupe se reconstitue en décembre par l'appel de deux bons sujets : le baryton Flachat, et M<sup>me</sup> Fauré-Brière, chanteuse d'un mérite supérieur. M<sup>me</sup> Erambert prélude à un engagement définitif par quelques représentations à titre d'interiminaire.

Dulaurens est bien secondé dans le grand opéra par M<sup>me</sup> Morio et le baryton Flachat. Ce dernier se montre sous un jour très favorable dans le joyeux opéra *Maitre Pathelin* (de Bazin), représenté pour la première fois en décembre 1859. Larombe, qui fonctionne dans la troupe comme régisseur, reparaît avec éclat dans le rôle de Falstaff. Enfin, pour ménager Dulaurens, on rappelle un moment Duluc, qui n'apporte plus dans les opéras de *la Reine de Chypre* et de *Jérusalem* qu'un organe fatigué, et qu'on accueille avec l'indulgence du souvenir. M<sup>me</sup> Elmire vient aussi de Marseille et se produit dans *la Favorite*.

M. Aubert, artiste très estimé comme violoncelliste, est venu s'établir à Nîmes et a fait un essai malheureux comme chef d'orchestre ; il rendra bientôt les plus grands services comme soliste et professeur d'accompagnement.

La troupe de comédie et vaudeville est très bien constituée : en hommes, avec MM. Bina, Vizentini, Leclerc, Lebel, Châteaufort ; en femmes, avec M<sup>mes</sup> Verteuil et Dargis ; elle se produit dans des œuvres solides : *le Roman d'un jeune homme pauvre*, *la Fausse Adultère*, *le Fils naturel*, et dans une excellente bouffonnerie : *les Folies dramatiques*.

1860-1861. — Excellente campagne ; première année de la direction Parrau, qui a rétabli le grand opéra avec Brucker pour chef d'orchestre (1). Après quelques pénibles débuts comme d'ordinaire, la troupe est bien constituée avec un fort ténor, Tapiou, doué d'une belle voix et d'une chaleureuse énergie ; un ténor léger, Warnoz, chanteur et comédien élégant ; M<sup>mes</sup> Erambert et Ferrand. Les barytons font défaut ; on en use trois dans la saison. M<sup>m</sup> Wertheimber vient un moment combler cette lacune. Dès la première moitié de la

(1) Il a engagé pour hautbois M. Bouffard, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire.

campagne, on a monté le *Pardon de Ploërmel*, dont la première représentation a lieu le 27 novembre 1860 ; deux autres nouveautés apparaissent : *la Reine Topaze*, le 1<sup>er</sup> février, et *les Amours du Diable*, le 20 mars 1861. M<sup>me</sup> Wertheimber se fait entendre une première fois dans le rôle de Pygmalion, de *Galathée*, et dans la scène du 4<sup>e</sup> acte de *Roméo et Juliette* (de Vaccai). Elle reparait pour une seconde série de représentations dans *la Favorite* et *le Trouvère*, et dans le rôle d'Hoel du *Pardon de Ploërmel*.

Nîmes accueille comme virtuoses hors ligne : Carolina Ferni, au retour d'une campagne en Russie, et Sivori, l'élève et l'émule de Paganini, dont il exécute la célèbre composition *la Clochette*. Ce dernier donne trois concerts au théâtre. Les succès de la direction ont préservé les artistes du pis-aller de l'association.

Notons comme circonstance accessoire les débuts du Casino, voué au culte de la chansonnette, qui fait son ouverture en 1861.

M. Pellet, directeur des classes de musique municipale, a organisé le premier orphéon, qui fraternise, le 25 août 1861, avec celui d'Avignon, création de M. Brun, dans un brillant festival à l'amphithéâtre. Villaret y chante les solos. On y entend pour la première fois *la Cansoun dou Souleu*, paroles de Mistral, adaptées à un chant allemand de Kücken.

1861-1862. — M. Parrau, encouragé par les bons résultats de son exploitation, entreprend une seconde campagne qui sera moins heureuse, malgré la brillante restauration de la salle, avec son nouveau rideau, et l'heureuse innovation des fauteuils d'orchestre. La réduction de la durée de la campagne de huit mois à sept (en attendant la réduction à six), combinaison tout économique soulève une protestation de l'orchestre. Son nouveau chef, Duval a eu la bonne pensée de renforcer les chœurs, en leur adjoignant des amateurs, dans l'intérêt desquels il a ouvert une école gratuite pour des études préparatoires avant l'ouverture de la saison théâtrale.

Il manque toutefois à la direction le principal élément de succès : la variété, l'entrain et le mouvement ; le fort ténor

Solve possède une bonne voix, mais est dépourvu de chaleur. Le ténor léger Bourgeois est un des meilleurs qui aient paru sur notre scène. M<sup>me</sup> Erambert a disparu ; sa sœur l'a remplacée, mais en qualité de forte chanteuse. M. Oswald Bernardi a reparu sous le nom de Peruzzi, à la suite d'une campagne en Italie, en compagnie de Duprez. C'est un chanteur d'élite et d'une remarquable distinction. Grâce à son concours et surtout à l'apparition de M<sup>me</sup> Tedesco, brillante artiste de l'Opéra de Paris, on obtient quelques soirées intéressantes avec *le Trouvère*, *la Favorite* et *la Reine de Chypre*. — La campagne n'en est pas moins compromise par la monotonie du répertoire, privé de nouveautés et de grandes reprises. M<sup>me</sup> Wertheimer a fait une seconde apparition et s'est produite dans *le Prophète*, *le Trouvère* et *Galathée*. Le comique Levassor a fait plusieurs fois salle comble. — C'est le meilleur représentant du type anglais ridicule. La troupe de comédie possédait un bon premier rôle, M. Bina, et une agréable déjazet, M<sup>lle</sup> Janin.

Le seul instrumentiste de passage à Nîmes dans l'hiver de 1862 est Prudent, une des illustrations du piano.

Darcier, le roi de la romanco, avait été engagé pour quelques représentations au Casino.

1862-1863. — M. Vadé a constitué une troupe satisfaisante où l'on distingue : Chenest, fort ténor, comédien chaleureux et chanteur solide ; Peytavit, bon ténor d'opéra comique ; Pecqueur, ténor second au-dessus de l'ordinaire ; le baryton, Ranson, faible aux débuts, fait de sérieux progrès dans le courant de l'année ; en femmes, M<sup>me</sup> Isnard, qui fut la favorite de l'année ; M<sup>me</sup> Vadé, forte chanteuse ; M<sup>lle</sup> Prost, agréable dugazon. — Citons parmi les bonnes reprises : *le Pardon de Ploërmel* et *les Martyrs*. On annonce que notre compatriote Villaret, élève du professeur Brun d'Avignon, a été apprécié dans une première audition à Paris, le 24 septembre 1862. Il débute avec éclat à l'Académie nationale dans le rôle d'Arnold, de *Guillaume Tell*, le 20 mars 1863. — En dehors du répertoire courant, peu ou point de nouveautés. *La Chatte merveilleuse*, féerie compliquée, ne réussit pas, faute de moyens suffisants pour la mise en scène (fin janvier 1863). *Les Bibelots du Diable* sont représentés

au moyen des décorations de Philastre et Cambon, qui font le tour de la France. *Le Fils de Giboyer* est représenté (3 février 1863) malgré les murmures et les essais de résistance d'une petite opposition. Le chanteur Belval (de l'Opéra de Paris) se fait entendre dans *Robert le Diable* et *la Juive* ; le ténor Renard, dans *la Favorite*. L'exploitation du théâtre se prolonge au delà de la saison ordinaire, à l'occasion des fêtes du Concours régional ; Paris nous envoie M<sup>ms</sup> Suzanne Lagier, actrice de comédie, et Marie Cabel, ravissante dans *la Fille du Régiment*.

La troupe de comédie fournit une bonne interprétation des premières œuvres de Sardou, avec le concours de Pougaud et de M<sup>me</sup> Dermont, bons premiers rôles, et de deux excellents comiques : Genot et Joseph Léon.

Allard, brillant violoniste, donne deux concerts au théâtre ; quatre instrumentistes distingués, MM. Aubert frères, Isnard et Lecœur, inaugurent à Nîmes les matinées musicales, organisées par souscription, dans les salons de la fabrique de pianos de MM. Maury et Dumas.

1863-1864. — La seconde année d'exploitation de M. Vadé sera moins heureuse. — Il n'a conservé de son ancienne troupe que M<sup>me</sup> Isnard, une étoile, et le second ténor Pecqueur. Dès le début, cinq artistes principaux sont sacrifiés aux exigences du public. M<sup>me</sup> Soustelle, bonne élève du Conservatoire, est réclamée par la direction de l'Opéra de Paris. Dès lors, se succèdent des chanteurs provisoires dépourvus de talent. Le répertoire est démonté. M<sup>me</sup> Ismael, qui avait laissé à Nîmes de bons souvenirs, vient produire dans *le Trouvère* une voix insuffisante. M<sup>me</sup> Vadé essaie de soutenir l'opéra et cède bientôt la place à M<sup>me</sup> Conti, que le public supporte à peine. M. Vadé se voit forcé d'abdiquer : les artistes essaient de se constituer en société. M<sup>me</sup> Isnard se dégage et l'embarras se reproduit. M. Poujol a le courage de se charger de l'entreprise, à dater du 12 novembre, et parvient à reconstituer un personnel acceptable, où l'on remarque une chanteuse de mérite : M<sup>me</sup> de Jolly ; le ténor Picot, le baryton Ben-Aben et la basse Alzieu. Avec ces nouveaux éléments, on voit reparaître *Lucie*, *Norma*, *la Favorite* — une bonne reprise de *Charles VI*. Le 3 janvier 1864,

on donne la première représentation de *Faust*, qui devient le grand succès de l'année ; et le 1<sup>er</sup> mars, *Rigoletto*. Le baryton Merly y obtient un grand succès dans une représentation extraordinaire. Grâce à l'activité de la nouvelle direction et à la variété du spectacle, on arrive sans nouvel encombre au bout de l'année. Au mois de mai, Ravel, le célèbre amuseur du Palais-Royal, vient jouer *la Papillonne* et *le Marchand de programmes*.

M<sup>me</sup> Ristori fait une nouvelle apparition dans *Marie Stuart*.

La seule instrumentiste de passage est une jeune pianiste de seize ans, M<sup>lle</sup> Fauré. — Que sera-t-elle devenue ?

1864-1865. — Exploitation sage et habile de M. de Tholozé, fort bien secondé par M. Bétout, administrateur ; pour contrebalancer les difficultés de la concurrence, qui résultera de la loi sur la liberté des théâtres, la direction a recours à une mesure économique, qui consiste à réduire la représentation de l'opéra à cinq mois, du 15 octobre au 15 mars ; le premier et le dernier mois, le spectacle ne comprendra que la comédie et le vaudeville. La troupe d'opéra est convenablement constituée avec M<sup>lle</sup> Erambert pour chanteuse principale, les trois ténors Millet, Bruneau, Pecqueur, un excellent baryton, Tapie-Brune. Le répertoire présente toutefois peu de variété ; on y ajoute : *Roland à Roncevaux*, représenté pour la première fois et bien interprété, le 3 février 1865, et *Lalla-Rouck* le 7 mars. Depassio, basse de l'Opéra de Paris, se fait entendre dans *Robert le Diable* ; une artiste charmante, qui a aussi appartenu à l'Académie nationale, M<sup>me</sup> Audibert, chanteuse passionnée, est fort applaudie dans les rôles d'Odette (*Charles VI*) et d'Azucena du *Trouvère*.

La création du théâtre des Variétés (rue des Chassaintes), exploité par Pujol, rencontre d'abord une bonne veine avec les œuvres d'Augier et de Sardou. On y représente : *les Effrontés*, *les Vieux Garçons*, *le Marquis de Villemer*, avec quelques emprunts à Molière : *Tartuffe*, *le Médecin malgré lui* ; le 4 mars, on y accueille M<sup>me</sup> Scriwaneck, du Palais-Royal, en même temps que notre scène principale fête Ravel et M<sup>me</sup> Deschamps. Le grand théâtre clôture la saison

d'opéra en produisant dans la même soirée M<sup>me</sup> Audibert dans *la Reine de Chypre* et *le Barbier*.

Encore deux brillantes violonistes : les deux sœurs Julia et Juliette Delepierre (on les appelle les petites Delepierre), enfants de 10 ans et 8 ans, qui possèdent déjà l'archet des grands maîtres, et qui recueillent, dans une série de concerts, les bravos enthousiastes que Nîmes avait prodigués aux sœurs Milanollo et aux sœurs Ferni.

C'est dans l'hiver 1864-1865 qu'Emile Rousselot inaugure les concerts symphoniques dans le foyer du théâtre, pour populariser les grandes œuvres de Mozart, de Beethoven et de Mendelssohn. Cette entreprise avortera malheureusement après une seconde saison.

1865-1866. — Le directeur Jourdain échoue après quelques mois d'exploitation. Sa troupe comprenait quelques bons artistes : Taphanel, fort ténor, deux ténors légers fort distingués, Henault et Barbet ; deux basses de mérite : d'Heyralde et Codelaghi, et surtout une cantatrice pleine de charme, M<sup>me</sup> d'Armand. Le baryton faisait défaut ; il fallut vivre quelque temps avec des emprunts aux théâtres voisins ; la troupe de comédie possédait deux excellents premiers rôles : M. Julian et M<sup>me</sup> Château. Malgré ces bons éléments, on peut à peine se constituer, et après un long chômage, le chef d'orchestre Duval acheva péniblement la campagne, reprise au milieu de février 1866. Il fit représenter : *le Coq de Béotie*, opérette due à la collaboration du poète nimois Ducros et d'Emile Rousselot.

Le théâtre des Variétés continuait sa concurrence gênante pour le théâtre d'opéra, à cause de la modicité de ses prix et d'un assez bon répertoire, où se produisirent : *les Lionnes pauvres*, *Héloïse Parquet*, *la Famille Benoiton*, *les Beaux Messieurs de Boisdoré*, *le Lion amoureux*, avec le concours d'une gracieuse comédienne, M<sup>me</sup> Dalloca.

Laferrière vint y représenter *l'Idiot* et *le Médecin des Enfants*.

1866-1867. — C'est ici que commence cette série de dix années, remplie par l'exploitation intelligente et prospère de M. Allié, qui débute par la direction simultanée des deux théâtres. Le grand théâtre aura l'opéra les mardi, jeudi et

dimanche ; la salle des Variétés, la comédie et le vaudeville les lundi, mercredi et dimanche. La direction ne se verra plus obligée, en regard de la concurrence, d'abaisser le prix des places au grand théâtre sans profit, ni pour l'art, ni pour la spéculation. M. Allié a constitué sa troupe avec de bons éléments, du moins pour les hommes : Lasvignes, fort ténor ; Augé, excellent baryton, Pouilley, chanteur habile qui fait supporter une voix de basse un peu maigre ; M<sup>me</sup> Mariani, forte chanteuse ; M<sup>mes</sup> Geslin et Jolivet, jeunes chanteuses fort gracieuses. La troupe dramatique présente aussi de bons sujets : Pontis, premier rôle ; M<sup>me</sup> Hamilton ; Donval, excellent comique.

La campagne se poursuit avec succès, grâce à l'activité de la direction et à la variété du répertoire, où l'on distingue : *l'Africaine*, *Lucie*, *Rigoletto*, *Faust*, *Roland*, *les Noces de Figaro* .. Le dimanche, on offre au public des spectacles monstres, comprenant à la fois : *le Trouvère* et *le Caïd* ; *Jérusalem* et *le Nouveau Seigneur* ; *Roland* et *Joconde*.

Les nouveautés de l'année présentent : *le Capitaine Henriot* (2 décembre 1866) ; *le Voyage en Chine* (26 janvier) ; *Martha* (2 février 1867) ; *Philémon et Beaucis*, le 25 mars ; on entend le ténor Lefranc dans *Guillaume Tell* et *l'Africaine*, et notre compatriote Villaret dans *la Juive*, où ses moyens lui font un peu défaut, parce que ses amis l'ont trop largement festoyé.

L'impresario Ulmann donne son premier concert à Nîmes avec le concours de Carlotta Patti, Vieuxtemps et le violoncelliste Batta. Got était venu en plein été représenter, avec une troupe nomade, *la Contagion*, d'Emile Augier. Un véritable nègre, nommé Ira Aldrige, intéresse fortement dans l'interprétation du drame d'*Othello*, de Shakespeare (traduction Guizot). M<sup>me</sup> Judith, de la Comédie-Française, se produit dans *Adrienne Lecouvreur* et *la Fiammina*.

Enfin, après la clôture de la saison d'opéra, le 24 mars, le grand théâtre nous offre encore quelques nouveautés avec la comédie et l'opérette : *les Idées de madame Aubray*, *la Vie de Bohême*, *Galilée*, *la Belle Hélène* et *la Mariée du Mardi-Gras*. A l'apparition de Brasseur dans *le Brésilien*,

au grand théâtre, répondent les représentations de Ravel et d'Aline Duval aux Variétés.

1867-1868. — La seconde campagne d'Allié est moins brillante ; il a pourtant constitué une troupe convenable avec le fort ténor Cazeaux, les ténors légers Muscadel et Puget, le baryton O. Lafon (qui nous reviendra plus tard comme directeur) et la basse Pouilley. Il y ajoute une chanteuse parfaite, M<sup>me</sup> Pouilley, une ancienne connaissance qui a fait une station à l'Académie nationale de Paris. Mais le spectacle manque de variété. Les nouveautés ne fournissent que : *les Désespérés* (de Bazin) 26 octobre, et *Ernani*, 13 février. *La Grande-Duchesse de Gerolstein* (5 mars) et *Barbe-Bleue*, opérettes, firent ressortir le talent du jeune ténor Puget et furent les deux succès de l'année. Un autre élément d'intérêt consiste dans les débuts d'un chanteur nimois, M. Louvrier, doué d'une voix magnifique de baryton, d'abord consacrée au chant d'église. Préparé seulement par quelques leçons locales, il put se produire avec succès dans *le Trouvère*, *la Favorite* et *l'Africaine* ; il a abandonné la carrière dramatique et lyrique, après quelques campagnes hors de sa ville natale.

Sur la fin de la saison, le directeur fit entendre M<sup>me</sup> Marie Sass, de l'Opéra de Paris, dans *l'Africaine* et *la Juive*, et la fille de Duprez, M<sup>me</sup> Vandenhevel, dans une seule représentation de *Faust* (le 21 mars 1868).

En dehors de l'opéra, la direction produisit M<sup>lle</sup> Karoly dans *Horace* et *Hernani* ; le comédien Saint-Léger, de l'Ambigu-Comique, et le comique Levassor.

Le second concert Ulmann fut compromis par la défection de Carlotta Patti, qui avait été annoncée. On y entendit avec intérêt : les instrumentistes Vieuxtemps, Seligmann, Godefroid (harpiste) et les chanteurs Lefort et Berthelier.

Les demoiselles Delepierre nous apparurent, toujours charmantes, dans une seconde tournée.

Un pianiste de grand talent, fixé à Marseille, M. Thurner, donna une intéressante séance de musique instrumentale, avec le concours de deux accompagnateurs dignes de lui : MM. Graaff, violon, et Tolbecque, violoncelle.

L'exploitation du théâtre des Variétés par M. Duval, an-



cien chef d'orchestre, ne présente aucun intérêt et va bientôt disparaître.

1868-1869.— Pour sa troisième campagne, Allié a obtenu une augmentation de subvention, qu'il a employée à l'amélioration des chœurs et de l'orchestre, placé sous la direction d'un chef excellent, M. Brunet. Les commencements de la campagne sont toutefois très pénibles. Allié s'est plaint souvent de la concurrence des petits spectacles de curiosité qui s'installent dans les baraquements de la foire de septembre sur la place des Arènes. Cette année, un prestidigitateur (Loramus) attire la foule. Allié a obtenu, par contre, l'autorisation dangereuse de déplacer ses artistes pour donner des représentations sur les théâtres secondaires des environs, et on lui reproche d'en abuser. Le plus grand obstacle au succès, c'est que sa troupe, a raison de l'insuffisance des premiers sujets, fort ténor, baryton, basse, est désorganisée dès le début. Elle n'est pas encore constituée en décembre. On rappelle le ténor Lasvignes et la basse Codelaghi, pour le grand opéra ; deux nouveaux barytons, Augé et Martin, se partagent le service. — Le ténor léger Tisserand et M<sup>me</sup> Mezerai, chanteuse légère, interprètent très convenablement l'opéra comique. Mais il faut recourir souvent à des chanteurs et chanteuses d'emprunt et de passage. Marseille prête quelquefois son fort ténor. M<sup>me</sup> Audibert revient heureusement se montrer dans *la Favorite* et *l'Africaine*. Avec ce personnel faible et incohérent, il ne peut être question de mettre à l'étude quelque œuvre nouvelle ; on ne parvient qu'à estropier le petit opéra de notre compatriote Poise : *les Absents*, libretto d'Alph. Daudet (deux Nimois). Un même soir, on compose une représentation avec des éléments locaux : l'opéra susdit de Poise et Daudet, la comédie : *Malheureux fortuné*, de M. Emile Penchinat, une ouverture de M. Aubert exécutée par les élèves du Conservatoire, une marche funèbre de M. Gervasio, italien naturalisé à Nîmes, où il a fait son éducation musicale. On soutient le répertoire avec *la Belle Hélène* et *l'Œil Crevé*. Le chef d'orchestre Brunet offre une bonne représentation de clôture avec *le Comte Ory* et *le Nouveau*

*Seigneur*, deux œuvres charmantes empruntées à l'ancien répertoire.

Le pianiste Thurner se fait entendre deux fois : la première : en compagnie de MM. Graaff et Tolbecque, déjà connus ; la seconde, avec un violon fort remarquable, M. Girard Hekking. Un autre brillant pianiste fort apprécié à Nîmes, M. Lavello, concourt avec M. Yerna, violon soliste du théâtre, à organiser un bon concert.

La saison d'été ramène le comique Brasseur avec la pièce à la mode : *la Vie parisienne*.

Le théâtre des Variétés avait ouvert ses portes sous la direction de M<sup>lle</sup> Jacops, qui abandonne bientôt l'entreprise. Les artistes associés continuent péniblement la campagne (1).

1869-1870.— M. Allié a senti la nécessité de se relever et a réuni un personnel satisfaisant : il a substitué le ténor léger Tisserand à deux artistes rejetés, après le départ d'un couple charmant, M. et M<sup>me</sup> Justin Née. M<sup>lle</sup> Bonnefoy est une agréable chanteuse d'opéra-comique. Le grand opéra a pour interpretes le ténor Mazurini, un des meilleurs qui se soient produits sur la scène de Nîmes; MM. Martin, baryton, et Christophe, basse. Une forte chanteuse à l'état permanent fait seule défaut; M<sup>me</sup> Lacombe, sur la fin de l'année se fait distinguer dans cet emploi. Malheureusement le chanteur Mazurini n'a pas l'organe solide : il a besoin de repos vers le milieu de la campagne, et six ténors sont successivement appelés pour faire l'intérim (Gadilhe, Belcastel, Bovet-Lapierre, Jullia, Lavessière, Armandi). Le chanteur favori reparait, le 22 février, dans le rôle de *Faust*, où il est le plus applaudi. Le public est très satisfait du répertoire courant, auquel viennent s'ajouter seulement un petit opéra bouffe, *les Bavards* et *les Dragons de Villars*, opéra représenté pour la première fois le 21 janvier 1870. Un ténor

(1) C'est cette même année, à la date du 25 août, qu'il se produit dans notre voisinage une solennité musicale sans précédent. La représentation de l'opéra de *Joseph* (de Méhul), dans le théâtre antique d'Orange par les artistes de Paris : Villaret, Bataille et M<sup>me</sup> Wertheimer.

parisien, Blum, se fait entendre dans *Roméo et Juliette*, de Gounod.

Le 5 mars nous apporte de nouveau la surprise de deux ouvrages éclos dans le pays : une comédie de M. Em. Penchinat, *un Souper de Ninon*, et un opéra en deux actes : *Les deux Bassompierre*, musique de M. Henri Thourel, sur un libretto du même M. Penchinat; succès de bon aloi. Peu après, le 1<sup>er</sup> avril, M. Alph. Pellet, directeur du Conservatoire, fait aussi représenter un opéra, *le Tonneau de Gandolfo*, dont M. Penchinat a encore fourni les paroles.

Une compagnie d'artistes d'élite, groupée sous la direction de M. Strakosch, nous offre un grand concert dont le morceau capital est la *Messe de Rossini*, ayant pour interprètes M<sup>mes</sup> Alboni, et Battu; MM. Hohler et Tagliafico. Sont adjoints comme instrumentistes : Vieuxtemps, Bottesini, talent extraordinaire sur la contrebasse, et M<sup>me</sup> Carreno, pianiste. Une seconde audition de la *Messe de Rossini* est organisée avec succès par M. Lavello, avec le concours d'exécutants amateurs, dans l'église Sainte-Perpétue. On a suivi aussi avec intérêt les matinées musicales, reconstituées par M. Lavello avec le concours de MM. Comtat et Aubert.

1870-1871. — Année néfaste et sombre ou le théâtre aurait dû être absolument abandonné. Il ne s'ouvrit que le 26 novembre 1870, en plein siège de Paris. Le directeur était en mesure, avait pris des engagements, et, circonstance atténuante, il fallait faire vivre la population qui tire ses ressources de l'exploitation théâtrale. On monta l'opéra de *Mignon*, dont la première représentation eut lieu le 15 avril 1871. En dehors de cet évènement, la campagne 1870-1871 n'a laissé ni trace, ni souvenirs intéressants. La campagne régulière fut clôturée le 30 avril par *le Roi s'amuse*. Après la conclusion de la paix, et en plein été, quelques artistes de Paris parurent en représentation : M<sup>me</sup> Galli-Marié vint chanter *Mignon*, sa création la plus remarquable (8 juin 1871) et *les Dragons de Villars*. Devoyod, de l'Opéra de Paris, chanta *la Favorite* et *l'Africaine* en compagnie de M<sup>me</sup> Soustelle, et avec le concours de Dulaurens, *Guillaume Tell* (29 juin) et la *Muette* (12 juillet).

C'est dans la même période que M. de la Nux, pianiste,

donna une série de concerts classiques avec le concours de MM. Comtat et Aubert. J'en ai parlé ci-dessus dans l'introduction.

1871-1872. — Les malheurs du temps ont fait momentanément supprimer la subvention municipale. M. Allié, limité dans ses ressources et par suite dans ses moyens d'action, supprime l'opéra, et va exploiter presque exclusivement l'opérette, avec la comédie accessoire. On voit défiler successivement tout ce répertoire excentrique : la *Princesse de Trébizonde*, la *Périchole*, le *petit Faust*, le *Mariage aux Lanternes*, la *Grande-Duchesse*, *Fleur-de-Thé*, les *Pantins de Violette*, etc. Le personnel chargé de l'interprétation de ce genre inférieur et équivoque, est d'ailleurs excellent : Dalis et sa famille, M<sup>mes</sup> Luigini et Miller, valent toute une troupe. Dalis et M<sup>lle</sup> Luigini sont peu après réclamés par les scènes parisiennes. Entre temps, M. Allié, en directeur actif et intelligent, offre au public quelques spectacles exceptionnels : les *Dragons de Villars*, avec sa troupe d'opérette renforcée d'un baryton; *Don Pasquale*, avec la troupe du Théâtre-Lyrique de Paris; deux pièces modestes d'auteurs du pays : *Il ne faut pas dire fontaine*... de Louis Chalmeton, et une opérette anonyme : *Le Valet de la dame de pique*. Puis, M<sup>lle</sup> Agar, dans une représentation de clôture, nous redonne *Phèdre*, *Horace*, *Lucrèce* et *Tartufe*. Notons encore une très belle soirée-concert où se font entendre les Parisiens : Bouhy et M<sup>me</sup> Brunet-Lafleur; MM. Desjardins et Norblin, violon et violoncelle.

Enfin, comme prélude à une reconstitution de l'opéra, le grand répertoire lyrique (*le Trouvère*, la *Favorite*, *Lucie*, *l'Africaine*, la *Juive*) reparait pendant un mois supplémentaire (de mai à juin), avec d'excellents interprètes : Faivret et Chevalier, ténors; Lederac, un des meilleurs barytons de province; M<sup>mes</sup> Soustelle et Arnaud, deux talents supérieurs; cette saison se clôture avec *Faust*, chanté par Mazurini, ancien favori des Nimois.

1872-1873 — M. Allié, utilisant le droit exclusif qui lui a été donné de disposer du grand Théâtre pendant l'Été, offre au public, le 29 juillet, une excellente représentation de *l'Ombre*, avec les quatre principaux artistes de l'Opéra-

Comique de Paris en tournée : MM. Lherie , Ismael , M<sup>mes</sup> Galli-Marié et Priola. Cette dernière allait peu après mourir prématurément à Marseille.

Le 7 août, quelques artistes de la Comédie-Française et de l'Odéon, et parmi eux M. Randoux, M<sup>lle</sup> Samary, représentent *Angelo et Tartufe*.

La direction ouvre la campagne ordinaire d'hiver, le 26 septembre 1872, avec une troupe dont les artistes sont dispensés de la formalité des débuts par l'administration municipale, attendu que le directeur est encore privé de subvention ; mais la salle de spectacle a reçu une nouvelle amélioration : la surface entière du parquet est garnie de fauteuils d'orchestre ; M. Allié a senti la nécessité d'engager une troupe d'opéra, dont le personnel ne présente pas un artiste d'élite, sauf la basse Fouilley. On joue tout le répertoire moderne : *le Trouvère, Fra-Diavolo, la Traviata, le Prê aux Clercs, la Muette, le Cheval de bronze*, quelques bonnes reprises dans l'ancien, notamment le *Chaperon rouge*, mais le tout médiocrement et sans relief ; on y ajoute quelques gros drames comme *Lazare le Pâtre*. M<sup>lle</sup> Coindre, chanteuse d'opérette, reparait dans *la Belle Hélène* ; on donne un seul opéra nouveau : *Crispin médecin*. M. Pellet, directeur de l'Ecole de musique et de l'Orphéon, fait représenter un petit acte, *les Deux locataires*. Le grand Théâtre subit encore la concurrence du théâtre des Variétés (directeur Roudil), qui exploite a peu près le même répertoire, sauf l'opéra. On y donne cependant en sus : *les Noces de Jeanette* avec *Tartufe*. M<sup>lle</sup> Agar reparait encore dans *Cinna, Phèdre et Andromaque* et l'éternel, Laferrière, dans *l'Idiot*. Une représentation à bénéfice produit aussi le ténor Mazurini, bien amoindri, dans *la Juive* ; M<sup>lle</sup> Devoyod, de la Comédie-Française, colporte en province *la Femme de Claude*, d'Alexandre Dumas. Un événement musical intéressant, en dehors du théâtre, est l'exécution très appréciée, dans les salons de la Préfecture, des fragments d'un opéra (*le Tonnelier*) de M. Mager, professeur de piano et compositeur plein de distinction et de goût.

Dans la saison d'été, la direction fait représenter pendant quinze jours de suite la féerie *le Puits qui chante*, et ac-

cueille une troupe parisienne qui interprète *Gabrielle* (d'Augier) et *Marion Delorme*.

Une demande de subvention, formulée par M. Allié dans l'intérêt de sa prochaine campagne, est rejetée au mois de mai 1873 par le Conseil municipal.

1873-1874. — Même système d'exploitation avec M. Allié : troupe d'opéra et de comédie, grand opéra facultatif, en vue duquel pourtant ont été engagées deux fortes chanteuses : les sœurs Van Gelder. Au répertoire fondamental de l'opéra-comique viennent se joindre quelques opéras de demi-caractère : *Lucie, le Trouvère, Faust*, agréablement rendus par quelques bons artistes : le ténor Denis Robert, le baryton Itrac, la basse Courtois (de Nîmes), M<sup>me</sup> Arnaud chanteuse de mérite, qui a quelque temps occupé un bon emploi à Paris. On entend avec plaisir *Don Pasquale, Rigoletto, l'Etoile du Nord, la Traviata*. Mais le succès de l'année, la pièce de résistance, c'est : *la Fille de M<sup>me</sup> Angot*, qui tient constamment l'affiche à partir de la première représentation, le 4 décembre 1873. Apparition de Thereza, le 23 janvier 1874, avec ses chansons trop célèbres : *Rien n'est sacré pour un sapeur, C'est dans le nez qu'ça me chatouille*. Représentation unique de *Monsieur Alphonse*, le 14 février, par une troupe en tournée où l'on distingue M<sup>mes</sup> Jane Elssler et Scriwaneck. M<sup>me</sup> Agar se produit dans *Britannicus, Horace* et *le Misanthrope* ; le ténor Michot (de Paris), dans *Faust, Lucie* et *la Muette*. Notre compatriote, M. Mager, fait représenter son gracieux opéra *le Tonnelier de Nuremberg*. En dehors de l'opéra, qui alimente avec une grande variété, sinon avec une grande distinction, le service courant, deux bons sujets de comédie, M et M<sup>me</sup> Steiner, interprètent convenablement les petites pièces de Musset et *la Fiammina*.

La saison d'été nous amène une troupe italienne qui donne : *le Trouvère, Rigoletto, Othello*, ou domine un ténor solide et brillant, Fernando, qui paraît taillé pour la première scène de la capitale. Les excentriques Brasseur et Baron viennent aussi, avec leurs joyusetés, interrompre la période de chômage.

1874-1875. — Cette campagne reproduit exactement la

physionomie de la précédente M. Allié, obligé de sacrifier quelques sujets d'opéra insuffisants, rappelle deux artistes aimés du public : Denis Robert et M<sup>me</sup> Arnaud, et a conservé la basse Courtois. On voit par suite se reproduire, avec le même personnel, le même répertoire : *les Mousquetaires*, *Haydée*, *la Fille du régiment*, *Galathée*, *le Domino noir*, *les Diamants de la couronne*, *Si j'étais Roi*, et le public connaisseur, les dilettanti, adressent au directeur des reproches, dont il ne tient aucun compte, sur l'affaiblissement de son orchestre. Une seule nouveauté apparaît le 24 décembre 1874, la traduction du *Ballo in maschera*, de Verdi. Dans la seconde moitié de l'année théâtrale, le grand opéra devient le genre dominant, grâce à l'emploi de quelques artistes de passage parmi lesquels il convient de citer : le ténor Faivret, une ancienne connaissance, qui chante *la Juive*, *Guillaume Tell* et *Robert* ; M<sup>me</sup> Peyret, très appréciée dans *Charles VI*, et surtout M<sup>me</sup> Raffaella Franchino dans *Faust* et *Lucie* ; le 18 février 1875, on applaudit dans *le Trouvère* le baryton Lassalle, qui tient en ce moment le premier rang à l'Académie nationale.

La troupe de comédie, où l'on remarque M. et M<sup>me</sup> Rouville, interprète assez bien quelques bonnes œuvres de la Comédie-Française, *Gringoire*, et *Dalila et l'Acrobate*, de Feuillet. Le drame émouvant des *Deux Orphelines* obtient un succès prolongé.

Le lendemain de la clôture du spectacle régulier, on annonce tous les jours la vieille féerie *le Pied de Mouton*.

Le seul grand concert de la saison a lieu le 13 mars : Christine Nilsson en est l'étoile, et ses satellites fort brillants sont : le pianiste Jaell, le violon Sarasate, le violoncelliste Servais et le flûtiste de Vroye.

1875-1876.— Dernière année de l'exploitation décennale de M. Allié, sans subvention et sans débuts. Sa troupe est faiblement composée et n'a pas de fort ténor ; il a promis d'en emprunter un de temps en temps aux théâtres voisins. On représente en effet *le Trouvère* et *la Juive*, avec le concours de MM. Massy et Garnier, des théâtres de Montpellier et d'Avignon. Deux chanteuses supplémentaires sont également appelées à la rescousse : M<sup>me</sup> Da-

rasse et Borssat : cette dernière chante agréablement *Mignon, Faust et le Pré aux Clercs*. Mais on sent dans l'administration de M. Allé la fatigue et le découragement ; un affaiblissement marqué se manifeste dans l'interprétation de toutes les œuvres lyriques et dramatiques, la mise en scène est négligée. La défaveur générale du public s'ensuit et fait comprendre au directeur qu'il est temps de faire retraite. Aucune nouveauté sérieuse ne se produit cette année, sauf l'opérette *Giroflé-Girofla*, de Lecoq, rendue d'une manière insuffisante, comme toutes les comédies en renom de l'époque : *le Procès Vauradieux, la Boule, le Panache*, etc., etc. L'ancien casino, devenu le théâtre d'été, avait fait représenter avec plus de succès *les Prés Saint-Gervais*, de Sardou et Lecoq.

Une troupe franco-italienne, dans laquelle figurait le ténor Léon Achard, vint exécuter le *Requiem* de Verdi. La saison d'été amena à Nîmes le chanteur comique Berthelier, et une compagnie mêlée de comédiens de Paris dont Masset était le premier sujet, qui donnèrent la pièce en vogue : *les Danicheff*. On revit M<sup>lle</sup> Agar dans *Britannicus*.

1876-1877. — Cette année vit arriver comme directeur, sous les meilleurs auspices, M. Montaubry, dont les Nimois avaient apprécié en 1855 le gracieux talent, et qui, après de brillantes campagnes comme chanteur, à Marseille, à Bruxelles, à Paris, allait s'essayer dans l'administration théâtrale ; tout semblait concourir à lui assurer le succès. La salle de spectacle avait été rafraîchie ; la troupe n'était pas mal composée, et la municipalité se décidait enfin à autoriser la représentation des *Huguenots*, dont elle n'avait jusqu'alors toléré que l'exécution de quelques parties détachées : la romance (la Blanche Hermine), le chant des soldats (Rataplan), les deux grands duos du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> acte. Les débuts eurent lieu le 28 septembre 1876, devant une salle comble, par *Robert le Diable*. Sauf l'emploi du ténor léger, pour lequel on n'obtient un bon titulaire (Derocle) qu'un peu tard, les autres artistes furent bien accueillis, et parmi eux une chanteuse très agréable, M<sup>me</sup> Cerny-Levert : *les Huguenots* mis à l'étude dès le com-



mencement de l'année, furent annoncés pour le 22 décembre. Le fort ténor de la troupe s'était récusé ; mais M. Montaubry avait trouvé, pour le remplacer, un sujet hors ligne : l'ancien ténor de l'Opéra-Comique de Paris, Léon Achard, avec lequel il était intimement lié d'amitié ; mais au dernier moment, presque à la veille de la représentation, un deuil cruel rappelle M. Achard à Paris et l'y retient pendant quelque temps. La direction s'adressa vainement aux environs, et après des appels inutiles aux premiers sujets de Montpellier, Marseille, Lyon (MM. Massy, Mierzwinski, Delabranche), elle trouva disponible le ténor Mazurini, qui, bien qu'un peu affaibli dans ses moyens, aborda assez vigoureusement le rôle de Raoul, et fut bien secondé par deux jeunes artistes qui avaient progressé depuis le début de l'année, MM. Miranda et Boué, chargés des rôles de Marcel et de Saint-Bris ; les rôles de la reine de Navarre et de Valentine étaient remplis par M<sup>me</sup> Cerny et M<sup>me</sup> Filiati ; le baryton Fronti représentait le duc de Nevers.

Le ténor Achard prit le rôle de Raoul à la dixième représentation et le conserva jusqu'à la fin de l'année. Ce fut une bonne fortune pour le public que l'arrivée à Nîmes de ce chanteur, dont M. Montaubry utilisa le concours, après la clôture de l'année théâtrale, dans une exploitation supplémentaire du 5 au 30 avril 1877, pendant laquelle il chanta avec le même succès *la Dame Blanche*, *Faust*, *Robert*, *l'Africaine* et *Rigoletto*, ce dernier ouvrage avec le baryton Merly.

On avait entendu dans le courant de l'année le chanteur Faure dans un brillant concert, le 22 novembre 1876, avec les deux sœurs Badia.

*L'Ami Fritz*, comédie d'Erkman-Chatrian, fut donné le 14 mars 1877 par des comédiens en tournée, à la tête desquels était Masset, de l'Odéon.

Malgré ces éléments de succès, M. Montaubry atteignit péniblement le bout de sa campagne, et laissa une partie de ses paiements en souffrance.

1877-1878. — On augurait assez bien de l'entreprise confiée de bonne heure à un nouveau directeur, muni de solides

ressources financières : M. Borssat de Laverrière. qui acceptait l'obligation d'améliorer l'orchestre par l'engagement de bons solistes ; il débute naturellement par *les Huguenots*, devenue la pièce de résistance du répertoire ; mais il eut beaucoup de peine et mit un long temps à constituer son personnel, où l'on vit défiler successivement cinq forts ténors ; le dernier admis, quand la saison était déjà avancée, M. Merrit, jeune et doué d'un magnifique organe, fut un des plus brillants sujets qu'ait possédés notre théâtre ; aussi nous fut-il tout de suite enlevé au profit des scènes de Bordeaux et de Lyon. On ne trouva pas non plus du premier coup un bon baryton ; cet emploi fut en dernier lieu bien rempli par M. Lederac. Complétée par deux bonnes basses, MM. Aumerat et Alzieu, et une agréable chanteuse, M<sup>lle</sup> Azibert, la troupe fournit une campagne satisfaisante, dans laquelle on entendit quelquefois M<sup>me</sup> Borssat, chanteuse émérite d'un talent correct, habile vocaliste dans *les Huguenots* et *le Songe d'une nuit d'été* ; à côté de ces éléments réguliers, des troupes ambulantes dont les sujets étaient principalement empruntés à l'Odéon, donnèrent *Rome vaincue*, de Parodi ; *Hamlet*, traduction Dumas et Meurice ; *Hernani*. M<sup>le</sup> Agar reparut dans *Andromaque* et *les Femmes savantes*. Got (de la Comédie-Française) nous apporta *les Fouchambault* ; M<sup>me</sup> Théo, ses mignardes chansonnettes. La seule nouveauté, qui devint le succès de la saison, fut l'opérette de Planquette, *les Cloches de Corneville*, avec le concours d'une Parisienne, M<sup>lle</sup> Théol. Je ne cite que pour mémoire un petit acte musical de M. Pellet : *Sous les Palmiers*.

En plein été, et dans l'intervalle de deux directions, M<sup>me</sup> Laurent (de l'Odéon) avait donné une représentation de *l'Hetman*, de Deroulède.

M. Borssat de Laverrière, qui était un spéculateur prudent, ne voulut pas se compromettre dans une seconde campagne sans une augmentation du subside municipal, qui fut refusée ; les représentations du *Tour du Monde* pendant la période d'été ne lui apportèrent aucun profit.

1878-1879. — Nous voyons reparaître M. Allié, pour une dernière fois, avec une troupe qui ne possède pas un sujet

de marque au début : à la suite de nombreux tâtonnements et remplacements, il se procure deux chanteuses agréables, MM<sup>mes</sup> Lutscher et Moreau, dont la dernière rappelle M<sup>me</sup> Lafont; elle ne craint pas d'aborder *les Martyrs* avec le ténor Garnier. On a usé trois ténors légers sans en rencontrer un passable; on exploite encore la nouveauté des *Huguenots*; mais l'opéra-comique est absolument sacrifié. On a représenté dès le début de la campagne *le Petit Duc*, de Lecoq (19 novembre), qui fournit une longue carrière. C'est le plus grand succès de l'année. On essaie, le 31 décembre, un petit opéra de notre compatriote Poise, *la Surprise de l'amour*. Le 6 mars, le compositeur Joncières vient en personne diriger la première représentation de son opéra, *Dimitri*.

Nous voyons se reproduire les tournées de troupes ambulantes : une d'elles représente *le Roi s'amuse*; une seconde nous ramène Masset dans *le Fils naturel*, de Dumas, et *les Danicheff*. M<sup>lle</sup> Agar reparait dans *Rodogune*.

Une légère augmentation de subvention paraît insuffisante à M. Allié, qui renonce à continuer l'exploitation.

1879-1880. — M. Olive Lafon se présente au public en sollicitant la bienveillance qui l'a accueilli dans le temps comme artiste (baryton), dans une des campagnes de M. Allié. Il débute le 25 septembre par *Mignon*. Les commencements de son entreprise sont très embarrassés par de nombreux changements imposés dans son personnel, dont le sujet dominant est notre ancienne connaissance Dulaurens, qui a passé par les grandes scènes de Lyon et de Paris, et qui se montre encore en état, malgré la marche et les ravages du temps, de fournir une bonne carrière en interprétant *Guillaume Tell*, *le Trouvère*, *les Huguenots*, *l'Africaine*, *Othello*. On lui associe une bonne basse, Odezenne, chanteur habile, mais usé, qui vient de quitter la direction du théâtre de Montpellier. Un baryton, faible dans les commencements, M. Darmand-Artières, fait des progrès marqués et parvient à rendre convenablement le rôle d'*Hamlet* dans l'opéra d'Ambroise Thomas, dont la première représentation a lieu le 5 février. Une cantatrice, débutante aussi et toute jeune, M<sup>lle</sup> Fougères, obtient les plus

vifs succès dans tout le répertoire, ou elle manifeste toutefois plus de grâce que de talent.

Les apports de Paris nous ramènent M<sup>lle</sup> Agar dans *Mé-  
rope*, et la troupe de Masset pour la représentation de *Daniel  
Rochat*, de Sardou.

Une petite pièce en vers de notre compatriote, M. Alexandre Ducros, *la Peur du mariage*, mérite d'être écoutée avec intérêt.

Une grande solennité musicale fut organisée cette année par les soins des comités du Conservatoire et des Beaux-Arts : on entendit, dans un concert au profit des pauvres, Sivori, appelé expressément de Paris; un pianiste du pays, M. Bonnet, de Beaucaire, élève distingué du Conservatoire, et une cantatrice honorablement connue sous le nom de M<sup>lle</sup> de Maësen, devenue par son mariage à Marseille M<sup>me</sup> Rabot, toujours prête à assurer son concours aux œuvres de charité.

Sivori, retenu pendant quelques jours à Nîmes, donna deux concerts où il recueillit les plus chaleureux applaudissements, au théâtre et à la Chambre musicale.

Pendant les dernières saisons musicales, au cours des hivers de 1879-1880-1881, le pianiste Planté était venu se faire entendre à Nîmes, seul d'abord, ensuite et successivement accompagné de deux autres grands artistes, Sivori et Servais fils (violoncelle). Il enchantait ses auditeurs par son souple et merveilleux talent, et par sa complaisance inépuisable à interpréter les œuvres les plus diverses de tous les compositeurs en renom.

Saint-Saëns, qui lui succéda, n'obtint pas le même succès.

Je m'arrête au terme que je me suis imposé (1880), au moment où M. Olive Lafon va commencer sa seconde et fructueuse campagne théâtrale.



V.

**Administration théâtrale.**

QUELQUES CONSIDÉRATIONS DE PRINCIPE.

Je viens de constater, dans une rapide revue, les phases très variées de l'exploitation du grand théâtre de Nîmes, dans la période de 1830 à 1880 ; une observation dominante doit en ressortir : c'est que, malgré quelques heureux succès dans l'interprétation des œuvres lyriques et dramatiques, rarement à des réussites partielles a répondu le succès de la spéculation.

A plusieurs reprises, et notamment en 1848, 1862, 1878, l'administration supérieure s'est émue des fréquentes catastrophes financières des entreprises théâtrales, et s'est préoccupée des moyens de les prévenir, des améliorations à introduire dans la gestion des théâtres de département.

En 1848, en réponse à une circulaire émanée à ce sujet du ministère de l'Intérieur, l'administration locale signalait parmi les principaux obstacles qui s'opposaient à une bonne organisation des troupes sédentaires : 1<sup>o</sup> les exigences excessives et le plus souvent injustes du public ; 2<sup>o</sup> le prix exorbitant que les principaux artistes mettaient à leurs services ; 3<sup>o</sup> la pénurie ordinaire des directeurs et le défaut d'avances au début de leurs entreprises, constituées au moyen d'emprunts onéreux.

En effet, en admettant qu'un directeur capable et consciencieux, après avoir étudié le pays, les habitudes et les goûts du public, fût parvenu à réunir, sur ces données, un personnel d'artistes satisfaisants,

il suffisait du caprice d'une coterie et des manifestations d'une jeunesse turbulente pour désorganiser ses combinaisons et l'arrêter dès ses premiers pas.

Les débuts, établis par l'usage, ont été fréquemment dans la ville de Nîmes, comme dans plusieurs autres grandes villes, l'occasion des plus graves désordres : le théâtre, considéré en principe et à bon droit comme un honnête délassement, et comme un moyen de civilisation, a été souvent transformé, grâce à la tolérance d'un vieil abus, en une arène où deux partis se sont fait une guerre acharnée : des débats affligeants et quelquefois de sérieuses voies de fait, les huées et les injures les plus grossières prodiguées à des artistes victimes d'un jugement précipité, la voix de l'autorité méconnue, tels sont les faits qu'il y avait lieu de constater à l'ouverture de chaque campagne ; ils ont eu, à diverses époques, pour conséquences, la désertion du public sage et paisible, la perte de plusieurs mois d'exploitation pour les directeurs, et, par dessus tout, la dégradation morale d'une classe de citoyens qu'il importerait de relever dans l'opinion publique et à leurs propres yeux (1).

(1) Veut-on savoir quelle était l'appréciation générale sur la condition des comédiens au xviii<sup>e</sup> siècle ? La Comédie-Française, dans les mémoires de Bachaumont, n'est pas appelée autrement que le *tripot*, et les comédiens, les *histrions* ; et il s'agit de Lekain et de M<sup>lle</sup> Clairon.

Le journal de Collé les traite, avec une excessive exagération sans doute, bien plus durement. on y lit, à propos de l'assujettissement des acteurs de la Comédie-Française aux gentilshommes de la Chambre : « Je ne plains pas les comédiens ; et il faudrait avoir de la pitié de reste pour en conserver pour de pareilles gens » (t. II, page 338), et ailleurs : Comment arranger qu'un comédien ait de l'honneur ? » (t. III, page 29).

Collé estime que le préjugé place le comédien juste au-dessus du bourreau. Il est question de leur refuser le serment en justice (t. III,

Ces indignes traitements, cette inégalité révoltante de condition ne suffisent-ils pas pour expliquer, d'un côté, les prétentions exorbitantes de quelques artistes ; de l'autre, le peu de solvabilité des directeurs ? Quels avantages matériels peuvent compenser les avanies attachées à la condition d'artiste dramatique en province ? Quel entrepreneur sérieux voudrait compromettre ses ressources pécuniaires dans une exploitation si dépourvue de garanties ?

Quelques villes septentrionales avaient adopté, comme moyen de sauvegarder la juste susceptibilité des artistes dramatiques, un mode d'admission qu'on désirait, faute de mieux, voir appliquer dans notre ville de Nîmes ; le vote au scrutin par des délégués du parterre et des abonnés, ou par les membres d'une Commission municipale, préserverait l'artiste de l'humiliation d'un rejet direct, signifié dans des formes brutales. Resterait encore, pour le directeur, l'obligation de modifier son personnel, au gré d'une commission dont il pourrait suspecter l'impartialité ou décliner la compétence : on peut se demander, en effet, pourquoi l'exploitation des théâtres ne serait pas, comme toute autre entreprise commerciale, protégée par la liberté absolue ; pourquoi, quand elle présente par sa nature tant de chances de ruine, elle aurait encore à lutter contre des entraves particulières ?

La réforme indiquée comme éventuelle dans le rapport de 1848 fut mise en pratique en 1862 ; mais elle avait été précédée de quelques améliorations tendant à atténuer les inconvénients des débuts, surtout à en adoucir les formes.

page 3). Quel changement aujourd'hui ! Voici qu'un critique de la *Revue des Deux-Mondes*, à propos des succès de MM. Got, Coquelin et Worms (*les Rantzau*) appelle les comédiens du Théâtre-Français une des puissances de l'Etat, un des grands corps de la nation.

Un premier arrêté municipal du 15 septembre 1851 (M. Vidal, maire) interdit les démonstrations hostiles pendant les deux premières épreuves ; ce n'est qu'à la troisième, *rideau baissé et non plus en présence* de l'artiste, que le public est appelé à manifester ses impressions ; cet arrêté est justifié par des considérants qui furent remarqués et reproduits avec éloge par divers organes de la presse.

Un nouvel arrêté du 15 septembre 1852 (Vidal, maire) va plus loin, et substitue au début isolé pour chaque artiste une épreuve de l'ensemble de la troupe pendant un mois ; à l'expiration de ce délai, pendant lequel l'autorité aura pris soin que tous les artistes soumis aux débuts aient paru assez souvent, pour permettre une appréciation suffisante de leurs mérites et de leurs défauts, le jugement du public doit être successivement invoqué sur chacun des artistes (cinq minutes pour chacun) portés sur une liste générale.

Un troisième arrêté du 3 septembre 1860 (Duplan, maire) rétablit les trois épreuves distinctes pour chaque artiste débutant.

Ces trois arrêtés maintiennent la même disposition, qui autorise encore les manifestations sous forme d'applaudissements et de sifflets, mais toujours *en l'absence* de l'artiste.

Enfin un dernier arrêté du 25 août 1862 (M. Paradan, maire) interdit absolument toutes démonstrations bruyantes et désordonnées, et leur substitue le *vote au scrutin* où sont admis les abonnés et des délégués du parterre tirés au sort. Il est imité de semblables dispositions déjà adoptées en Belgique et à Nantes (1).

Le rapport de 1862 examine, en réponse à une nou-

(1) Voir les actes sus énoncés à leur date au registre des arrêtés municipaux.



velle circulaire ministérielle, divers moyens d'assurer à la ville de Nîmes une entreprise théâtrale, fondée sur des chances sérieuses de prospérité et entre autres : la formation d'une troupe *supérieure* pour représenter *l'opéra-comique* et la *comédie* ; l'appel de temps en temps de quelques artistes des villes de premier ordre ou de la capitale pour représenter, parmi les *grands Opéras*, ceux qui n'exigent pas un grand développement de pompe théâtrale (1), et dont la valeur musicale contribuerait seule à entretenir et à épurer le goût des belles et grandes œuvres lyriques ; une variété excessive dans le répertoire, de manière à tenir constamment la curiosité du public en haleine.

Une grave objection a condamné ce système : le public des villes de second ordre est devenu difficile et exigeant, depuis que les communications sont plus fréquentes avec Paris et les autres grandes villes, dont on veut posséder les avantages, sans avoir des moyens suffisants pour les payer. Réduire chaque ville au genre de spectacle que les ressources locales lui permettraient raisonnablement d'exploiter, serait un système sage sans doute ; mais le public, habitué désormais à entendre les grandes œuvres lyriques, même faiblement ou ridiculement interprétées, déserterait le théâtre s'il ne lui offrait qu'un spectacle réduit à des proportions plus modestes.

Une combinaison, restée à l'état de *desideratum*, serait une association d'artistes constituée comme celle du Théâtre-Français : une troupe ainsi formée a pu fonctionner avec succès, lorsque la déconfiture du directeur a fait au personnel déjà réuni une nécessité de gérer ses affaires en commun, chacun contribuant alors par son zèle et ses efforts à sauvegarder les intérêts de

(1) A l'exclusion de ceux que Castil-Blaze appelait spirituellement *opéra Franconi*.

la masse ; mais il serait plus que difficile, avant l'entrée en campagne, de rassembler, en un corps complet, les artistes épars représentant tous les emplois obligés, sans la participation d'une direction unique et intéressée. Et d'ailleurs, les artistes supérieurs, et qui sentent leur talent, ne consentiront pas à subir les chances communes : ils préféreront toujours les appointements fixes *promis* par un directeur, même avec l'éventualité d'une perte partielle ; ou bien ils exigeront des appointements *assurés*, même en faisant partie d'une société.

L'association de plusieurs théâtres desservis par une seule troupe ou avec quelques doublures, semblait pouvoir être tentée, et plus particulièrement applicable aux trois chefs-lieux du Midi, qui ne sont qu'à une heure de trajet : Nîmes, Montpellier, Avignon. Cette tentative était séduisante et fut l'objet d'une conférence, en 1851, entre les maires des deux villes de Nîmes et de Montpellier (MM. Vidal et Pagézy). De graves inconvénients ont fait condamner d'une manière absolue ce genre d'organisation : une des villes serait ou se croirait toujours sacrifiée, et le mécontentement du public amènerait bientôt la ruine d'une entreprise ainsi conçue. D'ailleurs, les voyages fréquents, soit en troupe, soit isolément, causeraient de la fatigue ou des indispositions qui compromettraient à chaque instant la marche du service.

La circulaire de 1878 porte essentiellement sur les conséquences de l'exécution du décret du 6 janvier 1864, qui établit la liberté des théâtres, et sur l'abaissement qui s'est produit dans certaines manifestations de l'art dramatique et lyrique, dont la *décadence*, fait remarquer le ministre, « serait attribuée par beaucoup d'excellents esprits à la nouvelle législation ».

On y répondait par l'examen des choses à ces deux points de vue dans la ville de Nîmes.

Une tentative pour constituer à Nîmes, vers 1865, un

théâtre secondaire, dit *des Variétés*, n'a pas réussi : on n'y a représenté naturellement que les petits genres : comédie, vaudeville, et, malgré le prix minime des billets d'entrée, les directeurs, qui se sont succédé dans l'exploitation de cette scène accessoire, n'ont causé qu'un embarras momentané à la direction du grand théâtre, qui a, pendant un hiver, pour ruiner la concurrence, réuni dans ses mains les deux entreprises (Allié, en 1866). Le théâtre des Variétés, mal constitué d'ailleurs au point de vue des dispositions matérielles, a vainement essayé de lutter avec la scène principale ; ses ressources, même en y ajoutant la vente des consommations, n'ont pas suffi à l'entretien d'une troupe réduite à la représentation des œuvres dramatiques ; il a définitivement fermé ses portes vers 1870, et son existence n'aura eu d'autre résultat que d'habituer notre population ouvrière à jouir de ce genre de spectacle à prix réduit, que le directeur du grand théâtre s'est vu depuis lors obligé de lui concéder un jour par semaine.

Le théâtre d'été, dit *Casino*, s'est maintenu, exploité concurremment avec un café ; mais il ne fonctionne que pendant l'été, quand le grand théâtre est en état de chômage : il avait commencé d'abord, sous forme de café-concert, avec la chansonnette d'une moralité plus que douteuse ; il paraît avoir épuisé cette veine malsaine, et est devenu théâtre secondaire de comédie-vaudeville, où la chanson n'occupe plus qu'une place accessoire.

Arrivons à la question de la décadence de la littérature dramatique : les essais pour reproduire la forme de la tragédie sur les théâtres de province, même en y comprenant celles de Delavigne et de Ponsard, sont généralement condamnés : quelques-unes des magnifiques créations de Corneille et de Racine reparaitront toujours sur les théâtres de Paris, lorsqu'il se rencon-

trera des interprètes capables de les faire valoir, et continueront à charmer les esprits cultivés et délicats ; mais leur apparition sur les scènes des départements ne sera jamais qu'un accident, et aucun directeur de province ne voudra admettre ces ouvrages dans son exploitation, même accessoirement.

Quant à la comédie, présentant des tableaux de mœurs, mettant en relief les vices et travers de la société, nous ne sommes pas mal partagés, et l'accusation de décadence à son égard serait très contestable : Molière écarté, qui reste en dehors de toute comparaison, la comédie moderne, représentée par le théâtre d'Augier, de Musset, de Feuillet, de Dumas, de Sardou, de Pailleron, de Gondinet, peut être mise en regard des œuvres similaires de Regnard, de Dancourt, de Lesage, de Marivaux, de Beaumarchais, et se maintient très bien comme une heureuse manifestation de l'esprit français et du langage correct et élégant. Il y a, sur ce point, transformation, et non décadence.

Quant aux genres inférieurs, qui nous sont renvoyés de Paris par les scènes des Variétés et du Palais-Royal, les sujets n'en sont pas plus audacieux ni de plus mauvais goût que les indécentes plaisanteries qui faisaient le fond des parades d'Audinot et de Nicolet à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

Enfin l'opérette, trop complaisamment accueillie d'Offenbach et de ses imitateurs, n'approche pas de l'inconvenance des sujets, des situations, des hardiesses qui abondent dans le théâtre de Collé. Il se produit d'ailleurs en ce moment un semblant de réaction salutaire, et l'on préfère, ce nous semble, à Paris, à *la Belle Hélène*, à *Orphée*, à *la Timbale d'argent*, des compositions telles que *le Petit Duc*, *les Cloches de Corneville*, *les Mousquetaires au couvent*, qui, au mérite d'œuvres musicales d'une certaine valeur, joignent l'avantage d'être plus supportables au point de

vue des idées, du fond des sujets. Elles nous paraissent reproduire assez exactement le genre du théâtre de Favart.

En ce qui touche à l'opéra, la forme la plus intéressante et qui tient la plus large place sur les scènes de province, c'est là qu'il y a lieu de se préoccuper de l'avenir des théâtres de département et des réformes qu'il serait désirable d'y voir introduire.

La musique est le plus grand attrait du théâtre, pour nos populations du Midi. Nos aïeux et nos pères, se sont délectés à l'audition des œuvres de Dalayrac, de Nicolo, Berton, Méhul et Grétry. Tout cela est démodé : Boieldieu subsiste encore, et par *la Dame Blanche* presque exclusivement; *les Voitures versées*, *Ma Tante Aurore*, *Jean de Paris*, *le Chaperon*, œuvres charmantes cependant, ont disparu, devant le répertoire dominant d'Auber, d'Hérold, d'Adam, d'Halévy, de Thomas, de Massé. Encore une transformation qui s'impose, qu'on peut accepter, non sans quelque regret cependant, et qui ne sera pas la dernière.

Mais c'est la forme même de l'opéra-comique qui est aujourd'hui en péril, et qui tend presque à disparaître de nos scènes de province devant l'envahissement croissant des grands opéras. Cette défaveur date de l'apparition de *la Juive* et de *la Reine de Chypre*. Les interprètes feront bientôt défaut à ce genre gracieux, qu'on a avec raison appelé le genre éminemment français

On trouve encore des voix, mais il n'y a plus de chanteurs, et encore moins de comédiens. Le grand opéra exigeant surtout l'ampleur des voix, l'expression dramatique, les sujets pourvus d'un bel organe, don de nature, se croient aptes à se produire dès l'abord, et presque sans préparation, dans les grands rôles de *la Juive* ou du *Prophète*; l'art du chant n'existe plus pour les théâtres de province, parce que les prétendus

artistes qui s'y produisent n'ont fait aucune étude de vocalisation. Il y avait autrefois des virtuoses pour le chant comme pour les instruments ; quelques chanteurs de Paris , tels que Faure et Roger, se sont préparés au grand opéra par une transition à l'opéra-comique. Mais ce qui éloigne nos débutants de province de cette scène préparatoire, c'est le défaut de la tenue, du maintien, de la diction ; ils savent encore moins parler que chanter, parce qu'ils sont trop pressés d'échanger la blouse et la veste contre le frac et le pourpoint.

C'est contre cet abandon qu'il faudrait réagir. A part le conservatoire de Paris, il existe quelques écoles de département : Toulouse, Lille, Dijon, Nantes, Lyon. Que l'on forme dans ces écoles des chanteurs et des *comédiens* ; qu'on les y retienne jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment dégrossis de manières et experts dans l'art du chant ; qu'au lieu de subir les répertoires bornés et presque nuls de ces sujets trop hâtés, on ne les admette sur les théâtres de province qu'avec les garanties indispensables d'éducation et de science musicale.

Ceci m'amène à dire quelques mots de notre conservatoire.

## VI.

### **Le Conservatoire de musique.**

J'aurai peu à dire de notre Conservatoire de musique : cette institution est encore nouvelle, au moins sous ce titre un peu prétentieux. Les établissements analogues qui existent à Lille (1826), Toulouse (1840), Dijon (1845), Nantes (1846), Lyon (1874), quoique érigés en succursales du Conservatoire de Paris, ne portent que le titre d'écoles de musique. C'est sous la forme de cours an-

nexés aux écoles primaires que notre institution a commencé, constituée par arrêté municipal du 15 janvier 1837 (M. Girard, maire), presque en même temps que l'école de fabrication. L'administration municipale comblait ainsi une lacune que présentaient les écoles publiques d'enseignement primaire, dans lesquelles les instituteurs auraient dû légalement enseigner la musique, au même titre que la lecture, l'écriture et le calcul. On substitua à cet enseignement, qui faisait défaut dans les écoles communales, un cours spécial théorique et pratique dont la direction fut, dans le principe, confiée à M. Apollon Grimal ; il s'adressait à tous les enfants des écoles communales indistinctement, sans trop se préoccuper de la capacité ou de l'aptitude des sujets : une phrase significative de l'acte de fondation indiquait les tendances modestes de l'institution. « La lecture musicale en est le but, le chant choral, le résultat ». Ce but ne fut pas atteint : les résultats constatés dans les rapports officiels de fin d'année furent faibles, insuffisants, presque nuls. On aurait pu attribuer en partie l'insuccès de cet enseignement à sa constitution, vicieuse en principe, qui assujétissait la totalité des élèves des diverses écoles (dont une bonne partie faisait d'ailleurs l'école buissonnière), à se réunir dans un bâtiment central (l'école de la place de la Calade), pour venir recevoir les leçons d'un seul professeur, chargé tout à la fois de l'instruction et de la discipline. On préféra changer le professeur et le système.

On appela de Paris, en 1845, un jeune maître, M. Mouturat, formé à l'école de Wilhem, et recommandé par l'inspecteur général de l'enseignement du chant dans les écoles communales de Paris, qui inaugura la méthode d'enseignement de ce novateur, dont on espérait de meilleurs effets, et que l'on essaya d'imposer aux écoles de filles comme à celles de garçons. La

résistance des institutrices congréganistes, qui auraient vu de mauvais œil l'introduction d'un professeur laïque dans leurs maisons conventuelles, ne permit pas de généraliser ainsi l'étude de la musique. M. Mouturat, chargé de l'enseignement du chant choral dans les écoles, par arrêté du 5 mai 1845, n'eut donc sous sa direction que les élèves des écoles de garçons de tous les cultes, et des écoles de filles protestantes seulement ; il faisait en outre un cours particulier aux élèves (futures institutrices) de l'Ecole normale de filles, création exceptionnelle à Nîmes, due à l'initiative du Consistoire de l'Eglise réformée ; il était, dans le principe, dépourvu d'auxiliaire, mais il devait former des moniteurs qui allégeraient un peu sa tâche. M. Alph. Pellet lui fut d'ailleurs bientôt donné comme adjoint. Nous retrouvons ici l'active et intelligente coopération de M. le président de Clausonne, à laquelle il y a lieu d'ajouter celle de M. Adophe Valz, alors inspecteur du service de l'instruction primaire, qui secondèrent avec un zèle soutenu l'administration de M. Girard, comme membres les plus actifs du premier comité de surveillance.

Et toutefois l'enseignement de M. Mouturat, soit par la force des choses, soit par le défaut d'ardeur du maître, chez lequel se joignait, au mérite incontestable du professeur, une douceur de caractère qui allait jusqu'à la timidité, ne répondit que très imparfaitement aux espérances de la municipalité.

M. Mouturat abandonna volontairement sa tâche en 1860, pour retourner à Paris. L'enseignement élémentaire de la musique dans nos écoles fut réorganisé par un arrêté du 16 septembre 1862, qui supprimait les cours primitifs et les remplaçait par une école spéciale divisée en deux cours : l'un élémentaire, l'autre supérieur, confiés, par arrêté du 26 septembre 1862, à MM. Aubert et Pellet ; ce dernier, par suite du départ de M. Aubert, resta peu après chargé seul de l'ensei-



gnement; on ne lui adjoignit que beaucoup plus tard, vers 1877, M. Arnaud comme auxiliaire. On opéra en 1862 une réforme nécessaire, en ce sens que l'enseignement de la musique ne fut plus exclusivement organisé en vue et à destination des enfants qui peuplaient les écoles primaires, et qui formaient alors une population de plus de 2000 individus. On commença à procéder par voie de sélection, en écartant de cette étude spéciale les enfants d'une nature absolument rebelle, et en n'acceptant dans les classes élémentaires de musique que ceux chez lesquels était reconnue, après examen, une aptitude suffisante; et on y accueillit en outre, exceptionnellement, ceux même qui n'appartenaient pas aux écoles communales ou qui avaient cessé d'en faire partie.

Grâce à ces éléments nouveaux et à cette manière de procéder, le personnel de l'Ecole de musique s'épura et forma bientôt un petit bataillon, capable de se manifester dignement aux exercices qui accompagnaient les distributions de prix. M. Pellet, il faut le reconnaître, déploya dans l'accomplissement de sa mission une activité et une ardeur extraordinaires (1).

On lui doit aussi la constitution de la première société chorale dite Orphéon; et à l'exemple de la ville de Nîmes, une foule de communes créèrent des corps de musique vocale qui se manifestèrent à toutes les occasions dans les fêtes publiques, et dont un grand nombre persistent encore. A côté de l'Orphéon principal, sous la direction de M. Pellet, on peut constater les succès de la Lyre d'Or (directeur Mauger) et de la chorale de Saint-Baudile (directeur Roche). Les orphéons de

(1) Citons aussi parmi les personnes qui ont fait des efforts pour répandre à Nîmes l'éducation musicale dans les masses, M. Chaptal, qui ouvrit en 1859 un cours public d'enseignement par la méthode Paris-Galin-Chevé.

Sommière et de Vauvert obtinrent aussi des succès marqués dans les concours publics. La solennité de ce genre qui a laissé les plus brillants souvenirs est celle qui fut annexée au Concours régional de Nîmes, en 1863 (1).

L'enthousiasme pour ces exercices de musique vocale, s'est quelque peu amoindri, et dans les mêmes circonstances, les musiques instrumentales, harmonies ou fanfares, tendent aujourd'hui à se substituer aux orchestres.

Les heureux résultats de l'enseignement de M. Pellet décidèrent l'administration municipale, sur la proposition de la commission de surveillance, où s'exerçait surtout l'heureuse influence de MM. Fréd. Nicot, Emile Mourier, Félix Martin, Sabatier, Albin Michel, Placide, Clauzel, de Cray, Alfred Nègre, à créer des classes d'instruments qui se sont successivement développées, et qui ont formé comme une école d'application à côté de l'enseignement théorique de la musique. L'arrêté pris à cet effet, à la date du 4 janvier 1864 (M. Paradan, maire), est fondé sur ces considérations essentielles : que l'étude du chant ne saurait fournir aux écoliers, aussi bien que celle des instruments, des facilités pour se créer une occupation lucrative, un état, et que l'introduction de ce nouvel élément dans l'école communale de musique permettra d'y créer une espèce de pépinière pour le recrutement de l'orchestre du théâtre, où les chefs de pupitre manquent le plus souvent, surtout pour les instruments à vent, par la raison que les artistes étrangers au pays, engagés annuellement comme les artistes dramatiques et lyriques, ne trouvent pas dans une ville secondaire de suffisantes ressources pour alimenter

(1) Voir le rapport spécial compris dans le compte rendu général du concours, publié par MM. Ern. et Ch. Liotard, Nîmes, 1863, Clavel-Ballivet, in-8°.

la vie matérielle. On a pu remarquer, en effet, que les artistes jouant le hautbois, la clarinette, la flûte, même le violoncelle à l'orchestre du théâtre, devaient être autrefois fréquemment renouvelés, tandis que depuis la création des classes d'instruments, ils ont pu trouver dans la position de professeur au Conservatoire un supplément de revenu, qui a donné plus de fixité à leur position dans le pays. C'est ainsi que la ville de Nîmes s'est vue privée bien de fois du concours de divers artistes de talent qu'elle regrette encore : qu'il me suffise de citer MM. Aubert, violoncelle ; Bouffard, hautbois ; Levêque, violon, ce dernier devenu directeur de l'École de musique de Dijon.

Une mesure exceptionnelle avait été pourtant adoptée en 1868, à l'égard de M. Levêque. L'École possédait deux solides professeurs de violon dans MM. Delaruelle (Fabrice) et Rouais ; mais il lui manquait un exécutant au jeu brillant et hardi, qui fût capable de joindre l'exemple au précepte. Le conseil municipal consentit en 1868 à ajouter à l'enseignement de l'École M. Levêque, comme professeur d'un cours supérieur (en même temps qu'il refusait d'y annexer une classe de piano). Toutefois cette amélioration à sa position ne suffit pas pour retenir à Nîmes cet artiste hors ligne. L'emploi de professeur supérieur de violon a été tout récemment confié à M. Comtat, qui le tient avec une remarquable autorité.

L'enseignement de la musique avait acquis enfin des développements et une consistance sérieuse : il manquait toutefois à l'École une direction et l'autorité d'un chef ; chaque professeur restait placé à la tête de sa classe, dans une situation d'indépendance, qui ne paraissait pas assez contrebalancée ou modérée par l'action d'un comité de surveillance. M. Pellet échangea, en vertu d'un arrêté du 18 septembre 1876 (M. Blanchard, maire), son titre de professeur de musique vocale pour

celui de directeur de l'Ecole. M. Delaruelle (Victor) l'a remplacé en cette qualité le 12 novembre 1881.

L'arrêté du 24 mai 1877 a réorganisé l'Ecole sous le titre de *Conservatoire de musique*. En voici les principales dispositions, qui constituent l'état actuel de cette institution.

Le but du Conservatoire est :

1° De donner aux enfants et aux adultes les notions élémentaires de chant et de lecture musicale ;

2° De former des instrumentistes ;

3° De développer le goût de la musique sérieuse par des exécutions ou classes d'ensemble.

Le personnel comprend un directeur et des professeurs, dont le nombre est fixé suivant les besoins du service.

Le nombre des élèves dans l'école de solfège et de chant choral n'est pas limité. On les reçoit de 8 à 12 ans, après constatation de leur capacité relative.

Le nombre d'élèves des classes de violon et de violoncelle est limité à 8, et à 6 pour les classes d'instruments à vent.

L'enseignement comprend : l'étude de la musique vocale, avec division élémentaire et division supérieure.

L'Ecole instrumentale se compose de :

2 classes de violon, dont une supérieure.

1 — de violoncelle et de contrebasse.

1 — de flûte et hautbois.

1 — de clarinette et basson.

1 — de cor, piston et trombone.

Les professeurs, en acceptant leurs fonctions, contractent par cela même l'obligation de faire partie de l'orchestre du grand théâtre ; ils s'engagent aussi à prêter leur concours aux concerts de bienfaisance ou autres solennités musicales, organisées sous le patronage de l'administration municipale.

Parmi les élèves remarquables qu'a produits l'Ecole

de musique de Nîmes, je me fais un devoir de citer :

MM. Ollivier , violon ; Louis Rousselot, hautbois ;  
Brémond, cor ; tous lauréats du conservatoire de Paris.

Chauzal, admis aussi au Conservatoire de Paris  
(classe de violon), est mort avant d'avoir terminé son  
temps d'étude.

L'institution a reçu un témoignage d'intérêt que l'on  
désirerait voir se renouveler : M. Honoré Bourrié, artiste  
d'un grand mérite, doué d'un remarquable talent sur le  
basson, lui a assuré par testament, en date du 15 oc-  
tobre 1869, un legs de 2000 fr., dont les intérêts sont  
affectés à donner un prix annuel à l'élève le plus capa-  
ble sur le basson, et à défaut sur le piano ou tout autre  
instrument.

## BIBLIOGRAPHIE LOCALE.

### Ouvrages sur la Musique et le Théâtre.

#### I. — THÉORIE, HISTOIRE ET CRITIQUE MUSICALE.

Hippolyte COLET, de Nîmes, professeur au Conservatoire de Paris. — *La Panharmonie musicale*. Paris, 1840.

*Les Partimenti*. Paris.

*Conseils à mes élèves*. Paris.

GIRE Emile, de Nîmes. — *Cours panamélodique ou Cours complet de musique vocale*. Nîmes, 1846.

Frédéric NICOT, de Nîmes. — *Du Goût musical en France*. Nîmes, 1855 (Extrait de la *Revue méridionale*).

Justin CHAPTAL, de Nîmes. — *Souvenirs d'un Galiniste*. Nîmes, 1860.

Maurice DE CRAY, d'Almargues. — *Esquisse historique sur le plain-chant*. Nîmes, 1866.

Alphonse PELLET, de Privas, directeur du Conservatoire de Nîmes. — *Essai sur l'opéra en France, depuis Lulli jusqu'à nos jours*. Nîmes, 1875.

Charles DOMERGUE, de Beaucaire. — *Les Jeudis de Monte-Carlo*, impressions musicales. Nice, 1875.

*La Saison musicale à Nice, 1875-1876*. Nice, 1876 (tiré à 100 exemplaires).

*Le Plain-Chant et la musique de l'avenir*, publié dans la *Musica sacra*. Toulouse, 1879.

Ernest SABATIER, de Nîmes. — *Compte rendu de ce dernier ouvrage*, publié dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes* de 1879.

#### II. — ŒUVRES LYRIQUES.

Pour les œuvres antérieures à 1860, voir : *Histoire des artistes, peintres, sculpteurs, architectes et musiciens compositeurs nés dans le département du Gard*, par Michel Ni-

colas — Nîmes, 1859 — contenant la biographie des musiciens suivants :

L'abbé Ch. Gauzargues et Pascal Boyer, de Tarascon, attachés à la Maîtrise de la cathédrale de Nîmes.

Ligou, organiste de la cathédrale d'Alais.

Baptiste Rey, organiste de la cathédrale d'Uzès.

Étienne Ozy, de Nîmes.

Jean Pierre Soulier dit Solié, de Nîmes.

Le comte de Montlaur, né à Pondres.

J.-Baptiste Pastou, du Vigan.

Edouard Bruguière, de Nîmes.

Honoré Bourrié, de Nîmes.

Hippolyte Colet, de Nîmes.

Scipion Rousselot, de Nîmes.

Ali Blachier, de Nîmes.

Ferdinand Poise, de Nîmes.

Aux opéras cités de ce dernier : *Bonsoir voisin*, 1853 ; *les Charmeurs*, 1855 ; *le Thé de Polichinelle*, 1856 ; *le roi Don Pèdre*, 1857, il y a lieu d'ajouter :

*Le Jardinier galant*, 1865.

*Le Corricolo*, 1868.

*Les Absents*, 1869.

*La Surprise de l'amour*, 1878.

*L'Amour médecin*, 1881.

Tous représentés à l'Opéra-Comique de Paris.

EMILE ROUSSELOT, de Nîmes. — *La Fée d'Ecosse* (libretto de M. Eug. Bresson), opéra. Représenté sur le théâtre de Nîmes en 1847.

*Raymond de Toulouse* (libretto de Bresson). Représenté à Nîmes en 1850.

*Le Coq de Bétotie* (libretto de Ducros). Représenté à Nîmes en 1866.

Henri THOUREL, de Nîmes. — *Les deux Bassompierre*, opéra (libretto de M. Emile Penchinat). Représenté à Nîmes en 1870.

Alphonse PELLET. — *Le Tonneau de Gandolfo* (libretto de M. Penchinat), 1870.

*Les Deux Locataires*, 1873.

*Sous les palmiers*, 1878.

Ces trois opéras représentés sur le théâtre de Nîmes.

MAGER, de Nîmes. — *Le Tonnelier de Nuremberg*, opéra (libretto de M. Penchinat). Représenté sur le théâtre de Nîmes en 1874.

### III. — ŒUVRES DRAMATIQUES.

Alexandre PIEYRE (de Nîmes), 1752-1830. — *L'École des Pères*, 1782. *Le Garçon de cinquante ans*, autrement dit : *La Maison de l'oncle*, 1799. *La Famille anglaise*, 1809. *Les Amis à l'épreuve*, 1788. *Orgueil et Vanité. La veuve mère*, 1825.

Voir pour les détails : *Histoire littéraire de Nîmes*, par Michel Nicolas, tome II.

François LARNAC, de Nîmes, 1760-1840. — *Thémistocle*, tragédie, 5 actes, en vers. Représentée au théâtre de l'Odéon, réimprimée en 3 actes. Paris, 1798.

Justin GENSOUL, de Connaux, 1781-1848. — A donné à l'Odéon : *le Projet singulier*, 1805, comédie, en vers.

*Le Coureur d'héritages*, 1807, comédie, en vers.

*Le Valet intrigué*, 1812, comédie, en prose.

Au Vaudeville : *Arlequin à Alger* (avec Rougemont).

*Le Congé* (avec le même).

Au théâtre de Madame : *Le Baiser au porteur*, 1828 (avec Scribe).

A l'Opéra-Comique : *Philooclès*, 1806.

*Chacun son tour*, 1806 (musique de Romagnesi).

*Nadir et Selim*, 1822 (musique de Romagnesi).

*Les Deux Mousquetaires*, 1822 (musique de Berton).

Au Théâtre-Français : *Le Mariage de Molière*, en vers (avec Naudet).

*Lord Davenant*.

Barthélemy IMBERT, de Nîmes, 1747-1790. — *Marie de Brabant*, tragédie.

*Le Jaloux sans amour*, comédie.

Emmanuel THIÉAULON, d'Aiguesmortes, 1787-1841. — 300 pièces de théâtre de divers genres, seul ou en collaboration, parmi lesquelles on remarque : *Kean*, *M. Jovial*, *le Bénéficiaire*, *la Mère au bal et la Fille à la maison*, etc.



Voir également les biographies de Michel Nicolas, tome III.

Charles REY, de Nîmes, 1774-1856. — *L'Ecole des soubrettes*, 5 actes, en vers.

*L'Homme timide*, 1 acte, en vers.

*Le Bourgeois anobli*, 5 actes, en vers. Ces trois pièces publiées sous le titre de : *Œuvres dramatiques*, de Ch. Rey. Nîmes, 1847.

*La Néomanie*, 5 actes, en vers. Nîmes, 1848.

*Myrrha*, imitée d'Alfieri, suivie de *Mi-rat*, parodie, 4 actes, en vers. Nîmes, 1855.

Jean REBOUL, de Nîmes (1796-1866). — *Le Martyre de Vivio*, mystère, 3 actes, en vers. Paris, 1850. Représenté sur le théâtre de l'Odéon.

Alexandre ROLLAND, d'Aumessas (1817-1876 ?). — *Egmont*, tragédie en 5 actes, en vers. Paris, 1847. Représentée sur le théâtre de l'Odéon.

COLOMB-MÉNARD, de Nîmes. — *Amicie*, comédie-opéra. Lodève, S. D.

*L'Anesse et la Lune* ou *le Procès pour rire*, drame, en vers. Nîmes, 2<sup>e</sup> édition, 1825.

Eug. GAZAY, de Nîmes (mort en 1867). — *Le Mazet, Moi*, comédies en vers.

*Les Précieuses Ridicules*, mises en vers. Trois pièces inédites, représentées sur le théâtre de Nîmes, 1855 et 1856.

Louis CHALMETON, de Nîmes (mort en 1879), comédies-proverbes.

*Une bonne fortune*, 2 actes, en vers.

*Entre Mari et Femme*, 1 acte, en vers. (Dans le volume de poésies : *Heures de loisir*). Clermont-Ferrand, 1860.

*La Carte de visite*, 3 actes, en vers.

*Une Ruse de femme*, 3 actes, en vers.

*Qui se ressemble s'assemble*, 1 acte, en vers. (Dans le volume de poésies : *Isolements*). Clermont-Ferrand, 1863.

*Il ne faut pas dire : fontaine. . . .* Clermont, 1864.

*Pour et contre*, prologue dialogué en vers. Clermont, 1866.

*Jeanne de Naples*, drame en 5 actes, en vers. 1878.

Emile TEULON, de Milhaud (1793-1877). — *Tibérius Gracchus*, tragédie inédite.

Alexandre DUCROS (de Nîmes). — *Le Mariage à la comète*, folie, 1 acte, en vers.

*Modeste*, comédie, 1 acte, en vers.

*Misère et Génie*, drame, 3 actes, en vers.

*L'Ange de Rothésay*, opéra-comique, 3 actes, en vers.

*La Voix du sang*, folie-vaudeville, 1 acte.

*Le Coq de Béotie*, opérette, 1 acte, en vers (musique de Rousselot), créé à Nîmes en 1866, représenté à Paris en 1872 et 1873.

*Bacchus en voyage*, opéra-comique, 3 actes.

*La Boîte de Pandore*, comédie, 1 acte, en vers.

*Le Gui de chêne*, comédie, 1 acte, en vers.

*L'Île des Kokofélés*, opérette, 1 acte (1).

*Floretta*, opéra-comique, 1 acte.

*Jean Cavalier*, drame, 5 actes, en vers.

*La Vocation*, comédie, 5 actes, en vers.

*La Jeunesse de Canova*, comédie, 1 acte, en vers.

*Madame Robinson*, opérette, 1 acte.

Emile PENCHINAT, de Saint-Hippolyte. — *Un Souper chez Ninon*, représenté à Nîmes en 1870.

*Malheureux fortuné*. Nîmes, 1868. Représenté sur le théâtre de Nîmes, et en outre les libretti d'opéra énoncés ci-dessus (2).

---

(1) Le théâtre des Pupazzi, de Lemercier de Neuville, contient, sous le titre : *le Pays des Cocos félés*, une parade qui ne me paraît rappeler que par ce titre la pièce de notre compatriote. — J'ignore laquelle des deux a la priorité d'origine.

(2) J'ai passé sous silence les comédies de Florian et du chevalier de Cubières, qui ne se rattachent que de trop loin, et par l'origine des écrivains seulement, à l'histoire locale.

Même observation pour les compositions scéniques plus modernes, d'Alphonse Daudet.

# L'IMPOT SUR LE PAPIER.

ÉTUDE ÉCONOMIQUE

PAR

M. MARCELIN MEYNARD-AUQUIER,

membre-résident.

---

Je n'ai pas à m'excuser, Messieurs, d'entretenir l'Académie, pendant quelques minutes, de l'impôt qui frappe le papier : cette question n'a pas seulement un caractère économique et financier, elle touche aussi à la vie intellectuelle du pays par bien des points : par le livre, le journal, les fournitures scolaires, etc. A ce dernier titre, elle m'a paru digne de votre intérêt.

Un moraliste anglais du dernier siècle prétendait reconnaître les traits distinctifs des différents peuples dans la nature du papier fabriqué chez eux.

Ainsi, le papier vénitien, très estimé à cette époque, était élégant, subtil, et avait, selon notre moraliste, la distinction et la souplesse du courtisan.

Le papier prussien, compact et rude, suçait l'encre comme une éponge, image trop fidèle d'une race égoïste, dure, insatiable.

Le papier anglais, solide et consistant, reproduisait assez bien le côté saillant du caractère britannique.

Quant au papier français, dépourvu de toute individualité propre, il étonnait l'observateur par de continues métamorphoses : il prenait indifféremment la

finesse ou la dureté, la légèreté ou la consistance, les qualités ou les défauts des fabrications étrangères.

Aujourd'hui, on pourrait à plus juste raison, et sans encourir le reproche de subtilité ou de paradoxe, évaluer, je ne dis pas le degré de civilisation d'un peuple, mais le degré de son instruction. d'après la quantité de papier qu'il consomme.

Il résulte d'une statistique récente que les 360 millions d'hommes qui appartiennent aux races indo-germanique, indo-slave et indo romane, consomment chaque année 1800 millions de livres de papier, soit une moyenne de 5 livres par an et par tête. Mais cette moyenne de la consommation individuelle est très inégalement répartie entre les diverses nationalités : ainsi, un Espagnol ou un Russe arrive à peine à 1 livre 1/2.

Un Italien ou un Autrichien consomme	3 livres 1/4.
Un Français,	7 livres 1/2.
Un Prussien,	8 livres
Un Anglais,	10 livres 1/2.
Un citoyen des Etats-Unis,	11 livres 1/4.

Nous n'avons certes pas à nous glorifier du rang que nous occupons dans ce tableau comparatif, et il nous est bien permis d'en conclure que le législateur de 1871 n'a pas été heureusement inspiré en mettant un impôt sur le papier, comme pour en restreindre la consommation.

Ai-je besoin de rappeler dans quelles douloureuses conjonctures cet impôt fut établi ? La France, vaincue, avait à payer la rançon de sa délivrance : il fallait créer de nouvelles sources de revenus au Trésor public ; l'Assemblée nationale vota au hasard, et sans avoir le temps d'en apprécier les conséquences, une série d'impôts sur la plupart des objets de consommation.

Au bout de peu d'années, grâce aux miracles du travail et de l'épargne, la France s'est relevée ; ses finances sont redevenues prospères, et l'augmentation ininter-

rompue des recettes publiques l'a mise à même de supprimer une partie des impôts votés en 1871. Celui qui grève encore le papier ne tardera pas à disparaître à son tour, nous l'espérons.

Ce sont, vous le savez, les revenus indirects qui, augmentant chaque année dans de fortes proportions, ont facilité les dégrèvements successifs. Tous les excédants du budget ont été fournis par les taxes de consommation. Il y a là un phénomène économique rarement démenti par l'expérience. L'exemple le plus significatif, et qui n'est pas à notre éloge, c'est le revenu des tabacs. En 1815, la régie des tabacs produisait à l'Etat 32 millions; en 1845, 42 millions; en 1865, elle dépassait 160 millions; elle a presque doublé aujourd'hui.

Mais de tous les nouveaux impôts, celui qui a donné au gouvernement le plus de mécomptes, c'est l'impôt du papier.

D'abord, il rapporte peu : la recette moyenne des dernières années atteint à peine 12 millions; et encore faut-il déduire de cette somme celle de 3 millions à peu près, payée par le Trésor lui-même : car nos administrations publiques, assez paperassières de leur nature, font une effroyable consommation de papier.

En second lieu, la perception en est coûteuse et difficile; elle prend même un caractère essentiellement vexatoire en donnant lieu à ce qu'on appelle « l'exercice ».

L'exercice consiste dans une surveillance de toutes les heures au domicile du fabricant ou de l'imprimeur. Souvent même les employés des Contributions indirectes sont fixés à demeure dans les manufactures de papeterie. C'était bien assez que le commerce des vins eût à subir l'exercice : on aurait pu éviter cette nouvelle cause d'impopularité à une administration déjà si impopulaire.

En dehors de ces éléments d'incessante tracasserie, l'exercice offre encore un grave inconvénient : L'industrie du papier a été depuis quelques années, et elle est encore l'objet de nombreuses améliorations ; or, avec cette surveillance inquisitoriale, le fabricant n'a plus de secrets : ses nouveaux procédés de fabrication sont immédiatement connus des agents du fisc ; comment peut-il être encouragé aux innovations, quand son usine est ouverte au premier venu, quand il se voit exposé, par conséquent, à de trop faciles contrefaçons.

L'exercice est donc à la fois une source de vexations et un obstacle aux progrès de l'industrie du papier.

Il faut ajouter que cette industrie a traversé bien des crises. Elle a eu d'abord à changer radicalement sa matière première. Autrefois on employait le chiffon pour faire le papier. Mais le chiffon-se fit rare : les fabricants étrangers, et en première ligne les fabricants anglais, accapareurs infatigables, vinrent en France s'approvisionner d'une matière qui manquait chez eux, et qui était en même temps inférieure à la nôtre. De là une hausse ruineuse pour nos manufacturiers. On s'ingénia ; on fit de nombreux essais ; on se décida enfin à ne fabriquer de la pâte à papier qu'avec des matières de bas prix, par exemple avec la cellulose fibreuse des végétaux, tels que le bois, la paille, l'alfa, etc.

Vinrent ensuite les traités de commerce, nouveau sujet de complication et de préjudice que rien n'avait fait prévoir. Nos fabricants eurent sans transition à lutter contre la concurrence étrangère, devenue très redoutable. Ils acceptèrent vaillamment cette situation nouvelle ; en dix ans, ils avaient transformé leur outillage, amélioré leurs procédés, maintenu enfin, à force de labeurs et d'habileté, la vieille renommée de la papeterie française.

C'est au lendemain de cette double crise que la loi de

1871 vint les surprendre. La nouvelle taxe augmentait le prix de revient de la fabrication, déjà soumise à des charges plus lourdes qu'à l'étranger ; ils étaient condamnés fatalement à restreindre leur production, au moment même où ils auraient eu besoin de la multiplier et de l'étendre, pour se dédommager de tant de sacrifices.

Il leur a été impossible, en effet, de lutter à armes égales contre la concurrence internationale : les commandes qui leur arrivaient du dehors se sont dirigées du côté de la Suisse, de la Belgique, de l'Allemagne, où le papier est libre. C'est surtout l'Allemagne, chose triste à dire, qui a le plus profité de cette situation d'infériorité créée par l'impôt aux manufactures françaises ; c'est l'Allemagne qui nous a enlevé la plus grande partie de nos débouchés.

Nos exportations de papier ont subi un ralentissement désastreux. En 1875, elles étaient descendues de 40 à 31 millions ; en 1880, elles sont tombées au dessous de 20 millions.

Depuis dix ans, les fabriques rivales ont doublé et triplé leur production : les nôtres sont restées au chiffre de 1871.

L'industrie du papier est pourtant une de celles qui méritent plus que toute autre d'être protégées et développées par un gouvernement démocratique. Elle n'occupe guère que 28 ou 30,000 ouvriers ; mais ces ouvriers se recommandent en général par des qualités exceptionnelles ; M. Arthur Legrand, qui a écrit sur ce sujet une excellente étude, constate que, dans la plupart des lieux de fabrication, l'ouvrier papetier est à la fois industriel et agriculteur ; son temps se partage entre l'usine et la ferme ; il abandonne rarement son pays natal ; il a l'amour du foyer, le dévouement à la famille.

Voilà l'ouvrier que frappe le plus cruellement l'impôt.

Le chef de fabrique, voyant ses bénéfices réduits, cherche à réaliser des économies sur la matière première et sur le salaire du travailleur. Il n'a rien à espérer du consommateur, qui ne veut pas payer plus cher que par le passé, qui se contente d'une marchandise de moindre qualité et exige un moindre poids pour le même nombre de feuilles.

Si, comme le disent les économistes, les meilleurs impôts sont ceux qui s'adressent au plus grand nombre de contribuables, l'impôt du papier ne saurait être rangé dans cette catégorie d'élite. Ici, en effet, ce n'est pas toujours le consommateur qui est le contribuable : dans bien des cas, l'impôt n'est pas remboursé par la consommation. Que de livres, par exemple, attendent inutilement chez le libraire la main généreuse qui, en les exhumant de cette nécropole, remboursera la taxe ?

Le même phénomène se produit pour les journaux. Vous n'ignorez pas ce qu'en argot de journalisme on appelle *le bouillon*. Ce sont les journaux qui restent invendus. Eh bien ! quelquefois le bouillon prend les proportions d'un désastre. Il suffit du retard d'un train, d'une chute abondante de neige, d'un orage, etc., pour empêcher la vente de plusieurs milliers d'exemplaires. Ce résidu de papier mâchuré n'a pas même la valeur d'une matière première.

Un autre reproche que l'on adresse justement à l'impôt du papier, c'est l'inégalité de son assiette : il frappe beaucoup moins le papier de luxe, les qualités fines, que les qualités communes, vendues bon marché. La loi de 1871 a établi trois catégories :

1° Les papiers fins, papier à cigarettes, papier soie, papier à lettres, sont taxés à 15 francs les 100 kilos. C'est à peine le 20° de leur valeur vénale ;

2° Les papiers à écrire, à dessiner, à imprimer, les papiers marbrés et coloriés pour reliure paient 10 francs, environ 15 % de leur valeur ;



3° Les papiers d'emballage, les papiers-carton et tous les articles grossiers qui ont le plus large débit, ne sont taxés qu'à 5,20 ; mais c'est une proportion de 25 pour cent et au-delà.

Ajoutons que le papier destiné aux journaux *politiques* supporte une taxe exceptionnelle de 20 francs par 100 kil. Cette disposition rigoureuse caractérise suffisamment l'esprit anti-démocratique de la loi.

L'impôt ne frappe pas seulement le papier, il atteint par ricochet un grand nombre d'industries, dont il a tout à coup aggravé la situation et compromis les intérêts. Ainsi une de nos industries qui touchent à l'art et qui était arrivée en France à un haut degré de perfection, celle des papiers peints, a dû réduire de beaucoup sa production.

Et quelle quantité de papier nécessaire au pliage des étoffes ! Cela fait un poids considérable. On cite une maison de Saint-Etienne qui, vendant pour 2 millions de rubannerie, consomme chaque année 100 mille francs de papier.

Citons encore les fleuristes, les doreurs, les gaufreurs, les éventailistes, les fabricants d'étuis pour orfèvrerie, de boîtes et de coffrets à bonbons, etc. Ces divers industriels absorbent annuellement 70 millions de kilos de papier ; et, comme ils exportent une grande partie de leurs marchandises, l'impôt est pour eux une perte sans compensation. Ils n'ont pas, sur cet article, la ressource du « drawback ».

Le drawback, c'est le remboursement que fait la douane, à la sortie des produits fabriqués en France, d'une somme équivalente au droit d'entrée payé par la matière première de ces produits. Le gouvernement a considéré comme un devoir de protéger le travail national dans une certaine mesure, et de le mettre à même de lutter contre la concurrence extérieure par le bon marché de la matière première. C'est en vertu de ce

principe qu'a été imaginé le drawback. Mais comment appliquer le remboursement à cette multitude d'objets dans la fabrication desquels entre une quantité si peu appréciable de papier ?

Parmi tant d'autres arguments décisifs invoqués contre l'impôt du papier, n'oublions pas le préjudice matériel et moral qui en résulte pour l'imprimerie et la librairie. La surélévation des prix de revient a non-seulement réduit de beaucoup la production du papier, elle a forcé aussi nos fabricants à sacrifier les qualités supérieures, ces papiers blancs et fins qui alimentaient plusieurs imprimeries. Nous avions autrefois de véritables chefs-d'œuvre de typographie : livres d'art, livres de science, illustrés par de grands artistes : ces livres sont imprimés aujourd'hui, pour la plupart, sur un papier dont la vue seule décourage l'amateur. Nos éditeurs en souffrent ; quelques-uns se demandent s'ils ne devront pas renoncer à ces ouvrages de luxe, comme ils ont renoncé déjà à une autre catégorie de publications destinées à l'étranger, et que la Belgique et l'Allemagne continuent à produire par quantités énormes.

Les bibliophiles expérimentés, les libraires, tous les hommes compétents signalent comme une menace pour l'avenir de nos bibliothèques la mauvaise qualité des papiers employés à l'impression des livres. M. Léopold Delisle, directeur de la bibliothèque nationale, appelait récemment sur ce point l'attention du ministre de l'instruction publique : « Le papier qu'on nous donne depuis quelques années, disait-il, sera en poussière dans cinquante ans. » Il voudrait qu'on imposât aux auteurs ou éditeurs l'obligation de faire imprimer sur un papier moins fragile les deux exemplaires qui sont déposés conformément à la loi.

Voilà donc à quel degré d'infériorité est descendue la vieille papeterie française, par suite de taxes irrationnelles et injustifiables ! La forcera-t-on à ne produire

longtemps encore que ce papier rude, grisâtre, et menacé de mort prochaine ? La suppression d'un impôt mal inspiré lui permettra-t-elle bientôt de nous rendre ses beaux produits d'autrefois, ces papiers qui faisaient si bonne figure sur tous les marchés du monde, le « brillant vélin », qu'a chanté M. Bignan, versificateur de l'ancienne école, trop oublié de nos jours. Ses vers ne manquent pas d'élégance :

Le chiffon vil se change en un brillant vélin :  
Sur un frêle tissu, l'écriture tracée  
Donne un corps à la voix, un être à la pensée ;

. . . . .

Elle embrasse le monde, et, sans peur des naufrages,  
Vogue éternellement sur l'océan des âges.

Le « vélin » contemporain ne se promet plus, hélas ! une vie éternelle.

Mais le dernier et plus grave inconvénient de l'impôt sur le papier, c'est d'être nuisible à la diffusion de l'instruction populaire : il a d'abord fait subir une hausse relativement considérable aux livres à bon marché publiés par nos grandes maisons de librairie, par les Hachette, les Delagrave, les Lévy, etc. Les ouvrages destinés à l'enseignement primaire, qui se vendaient autrefois 40 centimes, valent aujourd'hui 60 centimes ; ceux de 75 centimes valent 1 fr., et ainsi de suite.

Les fournitures scolaires ont subi une hausse encore plus forte en proportion : les cahiers de nos écoles primaires se vendaient autrefois 5 centimes ; maintenant ils valent 10 centimes. Or, un élève consomme environ 12 cahiers par an ; c'est donc un surcroît de dépense annuelle de 60 centimes. Toute commune, qui a pris à sa charge les fournitures de son école, a par conséquent à dépenser, chaque année, sur 100 élèves,

60 fr. de plus qu'elle ne dépensait avant l'impôt. Il n'y a pas de petites économies.

Une loi qui, même sur un point secondaire et dans une faible mesure, nuit à la vie intellectuelle d'un pays, doit être le plus tôt possible abrogée.

Au moment où la République fait tant de sacrifices pour mettre l'instruction à la portée de tous, il y a une véritable inconséquence à maintenir un impôt qui renchérit la denrée intellectuelle destinée à apprendre à lire et à penser aux petits enfants. Il ne suffit pas d'ouvrir des écoles ; il faut en même temps munir les écoliers, aux conditions les plus faciles, des livres et du papier dont ils ont besoin.

Ainsi donc, d'un côté, perception coûteuse, incertaine et vexatoire, inégalité de répartition, baisse de salaire pour un grand nombre de travailleurs, dommage causé à plusieurs industries qui ne peuvent se passer de papier, destruction des livres à court délai, obstacle au développement de l'instruction publique ; et, de l'autre côté, recettes peu en rapport avec tant et de si sérieux inconvénients, voilà le bilan d'un impôt que condamnent toutes les voix autorisées et qui n'a que trop duré.

Il est fâcheux qu'avant de le voter, l'Assemblée de 1871 ne se soit pas souvenue de ce qui s'était passé en Angleterre dix ans auparavant, et du soulèvement universel qu'y avait provoqué l'impôt sur le papier.

En 1859, à un moment de crise financière, le Parlement anglais vota un impôt sur le papier ; mais il ne fallut pas longtemps pour en reconnaître les dangereuses conséquences. L'opinion s'émut ; des meetings tumultueux s'organisèrent ; les deux Chambres furent assaillies de pétitions et de doléances, et, sous le coup de cette protestation ardente et unanime, l'impôt dut être supprimé.

Alphonse Esquiros, réfugié en Angleterre à cette épo-

que, a fait un éloquent tableau de cette agitation populaire : • La fabrication du papier, dit-il, est pour la Grande-Bretagne une source de travail et de richesse. On a évalué à 80.000 le nombre de mains occupées dans les papeteries anglaises. La question du papier est devenue, depuis quelque temps, une grave question politique. Elle a été envisagée à tous les points de vue par les économistes, les négociants et les moralistes du Royaume-Uni. L'affranchissement du droit sur le papier a eu dernièrement le périlleux honneur de diviser les deux Chambres, d'agiter le pays par des meetings, et d'emporter d'assaut la résistance des conservateurs. A ceux qui proposaient de dégrever les objets de première nécessité, tels que le sucre et le thé, la nation anglaise a répondu : « Donnez-nous d'abord le papier à bon marché », préférant ainsi les besoins de la vie intellectuelle à ceux même de la nourriture ».

Nous n'en sommes pas, en France, à ce degré de mécontentement et d'agitation : les questions économiques ont moins le don de nous passionner que les questions politiques; mais je suis certain néanmoins de traduire la pensée du monde de l'intelligence et de l'industrie, en exprimant le vœu que l'affranchissement du papier soit voté à courte échéance.

# UNE VILLE AU TEMPS JADIS,

OU

## NIMES EN 1592;

*Etude démographique d'après des documents inédits,*

PAR

LE P<sup>R</sup> ALBERT FUECH,

membre-résident.

(Suite).

---

Avant de reprendre cette étude, que son étendue a obligé de couper en deux parties, il est indispensable de rappeler que, dans les cinq chapitres qui précèdent, on a étudié tour à tour les quartiers, rues et faubourgs de Nîmes, les diverses contributions qui pesaient sur les habitants, et abordant la condition des personnes, fait connaître avec les magistrats et les fonctionnaires de l'époque, les membres de la noblesse, du barreau, les bourgeois, les marchands et les membres du corps médical qui se trouvaient alors dans la cité.

Pour remplir le programme que nous nous sommes imposé, il reste à passer en revue les habitants qui étaient compris dans les deux dernières échelles, à étudier, d'après les documents de l'époque, le commerce, l'industrie et le paupérisme, et enfin à déterminer le chiffre approximatif de la population. C'est ce que nous

nous proposons de faire dans les chapitres qui suivent ; mais auparavant nous avons grandement besoin de solliciter l'indulgence du lecteur.

Autant la première partie de cette étude a été écrite avec une facilité relative, autant cette dernière partie a présenté de sérieuses difficultés. Qu'on ne s'y méprenne point : notre embarras n'est point venu de l'absence de matériaux, mais est né, au contraire, de la multiplicité des documents que nous avons colligés. Forcé de faire un choix, nous n'avons en aucune façon la prétention d'avoir toujours eu la main heureuse. Si nous nous sommes attaché à donner une image exacte et fidèle de cette époque, nous sommes loin d'avoir épuisé la matière, et nous avons laissé dans l'ombre bien des points qui eussent certainement mérité d'être mis en lumière.

Nous espérons plus tard revenir sur cette étude, et en la présentant sous une autre forme, la rendre plus accessible à la masse des lecteurs ; pour le moment, nous nous sommes appliqué à rester fidèle à notre programme, et nous sommes efforcé de jeter quelque clarté sur une époque assez mal connue au point de vue de la démographie. Tel a été notre but principal, et à raison de la nouveauté et des difficultés de l'entreprise, on voudra bien nous pardonner, si nous n'avons pas toujours réussi à projeter la lumière et à effacer les inconnues que présentent certains endroits.

CHAPITRE VI.

**Praticiens, Greffiers, Notaires.**

La troisième *échelle* était la plus nombreuse ; elle renfermait même dans ses limites plus de membres que toutes les autres réunies. Non-seulement elle comptait les *marchands* qui payaient une cotisation au-dessous de 100 livres, les *apothicaires* et les *chirurgiens* dont il a été parlé dans le chapitre précédent, mais encore les hommes d'affaires et les divers corps de métier. Ainsi l'avait décidé l'auteur de la charte de 1476 qui, malgré ses imperfections, devait avoir force de loi jusqu'à la Révolution. Ici encore, on aurait à faire ressortir de nombreux contre-sens ; mais ils sont tellement manifestes, qu'au lieu de nous attarder à cette critique rétrospective, nous allons poursuivre, sans autre préambule, le cours de notre exposé. La tâche est tellement longue qu'il faut être sobre de commentaires.

Les hommes d'affaires, qui, de par l'intelligence et l'instruction, étaient l'aristocratie de la troisième échelle, l'étaient encore par les biens de la fortune. Quoique, pour se créer des ressources, François 1<sup>er</sup> eût multiplié d'une façon démesurée les offices de notaire et de greffier, ceux qui les possédaient trouvaient, dans ces charges, avec une source assurée de revenus, les éléments d'une existence honnête.

Autres temps, autres mœurs.

Si, de nos jours, l'homme instruit se passe, en maintes circonstances, du concours des notaires, il n'en était pas de même à cette époque médiocrement policée et méfiante au suprême degré. En ces temps, le moindre prêt nécessitait un acte notarié — j'ai relevé une obligation de *sept livres* — ; le moindre achat devait



être revêtu des formes légales — j'ai rencontré plusieurs ventes ne dépassant pas huit livres ; la dot la plus minime entraînait contrat (1) ; et enfin le plus mauvais des procès paraissait préférable au meilleur et au plus simple des accommodements.

Ce rude xvi<sup>e</sup> siècle est extrême en toutes choses : le bien et le mal s'y trouvent à profusion, et les Nimois s'y montrent tout entiers avec les défauts de leurs qualités. S'ils ont l'obstination des hommes convaincus, ils ne savent pas s'arrêter à temps dans la voie des revendications. Ils soumettent aux tribunaux le moindre différend, et au lieu de s'incliner devant la sentence du premier juge, ils en appellent, de la Cour des Conventions royales au présidial, et de celui-ci au Parlement souverain de Toulouse.

Plaider est un travers tellement général, que rares sont les familles dont les chefs n'aient quelque peu sacrifié à la passion procédurière ; aussi les hommes d'affaires constituent un corps sinon puissant, du moins extrêmement nombreux. Certes, Nîmes est aujourd'hui pour le moins six fois plus peuplé qu'il n'était à cette époque, et son arrondissement s'est accru dans les mêmes proportions, et pourtant, malgré cet accroissement général, notre ville renferme moins d'hommes d'affaires qu'elle n'en avait alors.

A proprement parler, ils constituent une véritable légion. A l'inverse des avocats, dont ils sont les auxiliaires et les collaborateurs les plus dévoués, ils ne sont pas gradués en droit et ne paraissent pas avoir fait des études spéciales. En d'autres termes, ils ne se sont pas assis sur les bancs d'une Université, ils se sont simplement initiés à la profession sous la direction de leurs devanciers.

(1) J'ai relevé un contrat dans lequel l'avoird de la fiancée consistait en un âne et une robe de cadis gris, le tout estimé vingt livres.

Mais s'ils n'ont pas de titres universitaires, s'ils ont une médiocre teinture de latin, n'allez pas croire qu'ils soient des ignorants. Comme connaissances générales, ils savent la calligraphie, l'orthographe, les éléments de l'arithmétique; quant aux connaissances spéciales, ils connaissent à fond le droit écrit, et en remonteraient sur certains points à bon nombre d'avocats. Assurément, ils n'ont pas beaucoup pali sur les livres, mais de bonne heure ils ont dépouillé les dossiers; en un mot, ils se sont familiarisés avec les tours et les détours de la procédure, et parlent couramment le langage technique qu'ils devront employer pendant l'exercice de leurs fonctions.

On n'a pu trouver aucun document relatif à la durée de leur apprentissage, et on a d'autant plus lieu d'être surpris de cette lacune, que toutes les professions avaient alors le leur rigoureusement déterminé. Sans doute, on estimait cette formalité comme superflue, ou peut-être pensait-on que nul ne chercherait à voler de ses propres ailes s'il était insuffisamment instruit? Peut-être encore, après un stage plus ou moins long et un examen plus ou moins sérieux, le présidial délivrait-il des certificats d'aptitude?

Quoi qu'il en soit de ces diverses hypothèses, les clercs des huissiers, des greffiers, des notaires, des magistrats — la plupart de ces derniers avaient un clerc chargé de classer les dossiers et d'analyser les pièces — s'étaient, à l'imitation de leurs collègues de Paris, groupés en association, et sous le nom de *basoche*, constituaient une corporation qui, assurément, a fait plus de bruit que de bien.

Ce n'est point ici le lieu d'écrire son histoire; mais c'est le cas de marquer que la basoche à Nîmes comprenait de 80 à 100 membres. Sous le bienveillant patronage du juge-mage, ils élisaient chaque année un chef qui prenait le nom de *seneschal de la basoche* et

portait, comme insigne de sa dignité, la robe et le bonnet des magistrats de la cour (1). A l'exemple de ceux-ci, il tenait ses audiences au palais de justice, jugeait les différends survenus entre les membres de la corporation, et surtout présidait à une procession générale des basochiens qui avait lieu dans les premiers jours de mai.

Cette procession ou *revue*, qui répandait l'animation dans notre vieille cité, ne dégénérait pas, comme en d'autres villes, en véritables saturnales; cependant elle ne se passait point sans tumulte, et donnait lieu à un vacarme dont l'écho est venu jusqu'à nous. Parfois, au scandale des âmes pieuses, on jouait sur la place publique la Décollation de saint Jean-Baptiste, ou bien on s'y montrait en costume de cérémonie, précédé par des joueurs de hautbois et de violons (2).

C'était, à ce qu'il parait, la résurrection d'un passé bien éloigné; c'était la gatté gauloise qui, après une trop longue éclipse, profitait de la première embellie pour reparaitre à nouveau et reprendre son antique essor.

(1) D'après un inventaire fait en 1597 et cité par Monteil, le président Nicolai avait : 1° une robe de drap noir ; 2° une robe de satin noir ; 3° un haultchausse de satin noir ; 4° deux capuchons et une bonnette de velours noir ; 5° une robe de taffetas à grandes manches et parements de velours ; 6° une soustanne de damas de satin, doublée de serge ; 7° une jupe de velours à la reistre ; 8° deux calottes, l'une de velours ; 9° trois chapeaux de feustre, l'ung garni de taffetas.

(2) La décollation de saint Jean-Baptiste fut jouée en mai 1591. Voici, d'autre part, ce qu'on lit, à la date du mercredi 12 mai 1599.

« Touchant les auboyz (*sic*) et violions que les bazochiens veulent fere jouer dimanche prochain, jour de leur revue et bravade, [le Consistoire] conclud que seront depputés MM. Chambrun, Unal, Veyras, Du Vieux et Vallat pour parler à Messieurs les Magistratz et les prier de fere cesser lesditz violions et auttres instruments » (*Actes du Consistoire*, t. VII, fol. 280). Voir sur ce sujet Mönard, t. V, *preuves*, p. 24.

Mais n'insistons pas sur ces fêtes, sur ces amusements.

Voyons ce que deviennent les clercs quand ils ont acquis quelque expérience, quand ils sont autorisés à voler de leurs propres ailes. S'ils ont alors une certaine liberté, ils ont beaucoup plus à lutter pour gagner leur existence.

*Praticiens*.— Tous commencent par devenir *praticiens* (1) ; mais si, pour les uns, c'est la dernière étape, pour les autres, c'est seulement le premier échelon. Les premiers se retirent dans leur village natal ou dans quelque bourg voisin ; les seconds restent à la ville et cherchent à s'y créer une situation. Ces ancêtres des procureurs, s'ils sont moins déconsidérés que leurs descendants, n'ont pas cependant un rôle nettement défini. Légalement ils sont peu de chose, et pourtant, en fait, ils sont quelqu'un, puisqu'on les voit partout et les rencontre mêlés à toutes sortes d'affaires. Ils doivent cette ubiquité à un acte notarié, c'est-à-dire à la *procuration* qui leur a été donnée par le client, qui constitue, en fin de compte, leur pouvoir, et qui va, dans quelques années, leur valoir le nom de *procureur*.

C'est en vertu de cette délégation, souvent très limitée, que naît leur intervention. Sans doute, ils s'occupent essentiellement des litiges ; ils jettent les bases d'une transaction, parfois même l'écrivent sur le registre du notaire, mais encore ils suivent l'*huschie* (*sic*) ou trompette pour lire les proclamations de l'autorité ; ils s'entremettent pour procurer de l'argent ; ils prennent à bail la rentrée des créances des particuliers, et offrent leur concours pour lever les tailles dans les villages de la banlieue. Ils excellent même à remplir ces dernières tâches ; mais, à raison de la difficulté des

(1) On pouvait être praticien à l'âge de 18 ans.

rentrées, ils demandent en retour le 20 % des créances qu'ils ont fait payer.

Telle était la fonction des praticiens ; mais, en dépit de son étendue, elle était, tout bien considéré, éminemment précaire ; aussi on ne sera nullement surpris d'apprendre qu'ils avaient hâte de la quitter. Assurément, tous n'y réussissaient pas également vite, tous n'étaient pas servis par les circonstances comme Daniel LAURENS qui, dans le cours d'une seule année, est tour à tour qualifié clerc, praticien et greffier ; mais, à la longue, et à moins de mort prématurée, tous arrivaient à donner satisfaction à leurs secrets désirs.

Mettant à profit leur pratique des affaires, leur initiation plus ou moins longue, les uns échangeaient le titre de praticien contre celui de greffier ou de notaire, alors que d'autres, délaissant sans retour la procédure, embrassaient une tout autre profession. Empressons-nous de le remarquer, ces derniers, s'ils étaient les moins nombreux, n'étaient pas toujours les moins méritants.

Loin de là : si nous avons les coudées plus franches, ils pourraient fournir matière à force notices pleines d'intérêt (1).

De tous ces transfuges, le plus remarquable est Pierre Villon. Mieux servi par les circonstances que son homonyme, le poète François Villon, qui « n'eut oncq grand richesse », il trouva, quoique parti de bas,

(1) D'après un testament daté du 7 juillet 1587, Jacques d'Albenas, fils de Vidal, seigneur de Garons, mort en 1568, et de Jaumette Favier, échange son titre de praticien contre celui de gendarme de la compagnie du sieur de Péraut (E. 299, f. 275). Il dut mourir à la guerre, car c'est la dernière fois qu'il est parlé de lui. — D'après plusieurs contrats reçus par Antoine Sabatier, notaire, de 1587 à 1592, François Brues, fils unique de défunts Antoine, conseiller au présidial, et de Françoise de Faulcon, dame de Sauvignargues, remplit les fonctions de praticien pendant cet intervalle de temps.

moyen de faire fortune à Paris. Nommé trésorier et secrétaire du roi Henri III, il acquit à la cour un grand crédit, et devint sans exagération une véritable puissance que ses anciens collègues et plusieurs de ses compatriotes ont su mettre à contribution (4).

Quant aux praticiens existants en 1592, ils sont au nombre de *vingt et un* ; mais la liste que j'en donne, quoique minutieusement relevée sur le compoix, est loin d'être une image exacte de la vérité. On y trouve des lacunes de deux sortes : tantôt il oublie de donner

(1) Marguerite Guiraudon eut d'Antoine Caussargues dit Rochon, Louis, qui est parfois qualifié sieur de Bequemil (?), et qui était, à l'époque, marchand en gros, ou, comme on disait, *marchand grossier*, et d'Antoine Villon, son second mari, Pierre, qui, après avoir été praticien, parvint, à la fin de l'année 1581, à la haute position dont il vient d'être parlé. A raison d'affaires d'intérêt, les deux frères vécutrent tout d'abord en assez mauvaise intelligence ; mais à la suite d'un acte notarié [Guill. Duchamp, 13 février 1562], les rapports devinrent amicaux et paraissent avoir conservé ce caractère pendant toute la durée de leur vie.

Quant au crédit de P. Villon, il est attesté par une foule d'actes notariés. Toutes les fois qu'un habitant de Nîmes ou du diocèse sollicite un office, il s'adresse à Louis Caussargues qui, moyennant une somme variable et dans un délai déterminé, allant de quatre à cinq mois, se charge de lui faire donner l'investiture royale. Ce trafic se fait au grand jour, et quand, par exception, la demande n'est pas couronnée de succès, l'intermédiaire restitue intégralement l'argent compté ou fait annuler l'obligation souscrite.

Grâce à ces renseignements authentiques, on sait, avec le prix des offices, les vacances qui viennent de se produire. Par exemple, en 1586, noble Audibert, seigneur de Durfort, paie 330 livres pour obtenir du Roy la lieutenance de la vignerie de Sommières, vacante par le décès de Pons Malbois, *dernier et paisible possesseur*, et noble Pierre Deleuze paie 300 livres l'office de garde du grenier à sel d'Anduze, que le décès de noble Gausson de la Farelle venait de rendre vacant (Ursy, E. 298, fol. 279 et 286). Quant aux prix des offices de notaire, nous les relèverons à l'occasion de ce paragraphe dans lequel leur place se trouve naturellement tout indiqué.

cette qualité à des personnes qui la possèdent, comme Mathias d'Albenas, époux de Marie de Lucas, comme Jean de Saint-Etienne ; tantôt il passe sous silence des jeunes gens qui se trouvent sous la tutelle paternelle. Par exemple, il n'est parlé ni d'Abraham Caussargues, ni de Jean Madren, ni d'Elie Sanier, ni de quelques autres qui, signalés comme tels dans les actes notariés, doivent par conséquent avoir des droits incontestés à cette qualification.

*Greffiers.* — D'après le savant auteur du *Dictionnaire des mœurs et coutumes de la France*, François I<sup>er</sup> aurait érigé en 1521 les greffes en titre d'offices, et depuis cette époque le gouvernement, s'engageant dans cette voie, aurait travaillé à multiplier ces charges comme ressources fiscales. C'est au point qu'il y aurait eu des *greffiers* spéciaux pour les appels, les baptêmes, les mariages, les criées, les apprentissages, etc., etc. Loin de moi la pensée de contredire cette assertion de M. Chéruel ; mais, du moins, il me sera permis de remarquer que cette organisation n'avait point pénétré jusqu'ici dans notre *bonne* ville. Au premier abord, on est porté à s'en féliciter hautement, et pourtant, quand on voit les réformés solliciter en 1561 l'érection des greffes en offices, on est, par le fait de cette remontrance, tenu de réserver son jugement.

Les greffes étaient à Nîmes la propriété du pouvoir central, qui les faisait gérer par des particuliers. Au lieu de les confier à des fonctionnaires, il les affermait ; au lieu de les donner à vie, il les adjugeait pour une période de trois années à celui qui en offrait le prix le plus élevé. Les enchères se faisaient non à la criée, mais par soumission écrite ; les gens du Roy fixaient un prix minimum au dessus duquel se faisaient les offres, et les prétendants devaient fournir une ou plusieurs personnes solvables comme caution de leur ferme.

Le taux de l'arrentement variait suivant l'importance du greffe et le chiffre des affaires, et l'écart existant entre les recettes et les dépenses constituait le bénéfice de l'exploitation. A parler en toute franchise, il était difficile de dire ce qu'il était ; mais, à en juger par les fréquentes substitutions de personnes, par les associations assez communes de greffiers, on est fondé à croire qu'il ne devait pas être des plus considérables. On n'abandonne pas sans motifs impérieux une affaire qui prospère ; on ne prend pas, de gaieté de cœur, un associé, si l'on n'a que des gains à recueillir, et, même en admettant que la charge fût au-dessus des forces d'un seul homme, ce qui n'est pas absolument démontré, on préfère alors à un associé le concours d'un ou de plusieurs employés salariés (1).

La situation des greffiers qui est, en somme, assez médiocre, est cependant, à tout prendre, meilleure que celle des praticiens. Ces derniers ne paient réunis que 441 livres, tandis que les premiers acquittent 513 li-

(1) Le 24 juin 1559, le greffe et scel des Conventions royaux fut affermé pour trois ans, au prix de 3.408 livres, par Estienne Georges, dont Nicolas Calvière, seigneur de Saint-Cosme, se constitua plaige (*sic*). Quelques mois après, Georges fit rémission de sa ferme à Maurice Favier, lequel, s'étant à son tour absenté, eut pour substitués Pierre Solignac et Simon Broche, praticiens (*Sabatier*, acte du 19 novembre 1560, fol. 174). — En 1588, Marcellin Bruguier ayant pris à la ferme les greffes du Vigan et de Beaucaire, s'associe avec Abraham Caussargues, dit Rochon. D'après l'acte passé par Ursy (E. 300, f. 207), et en présence de plusieurs témoins, parmi lesquels le libraire Antoine Gouzel, les associés partagent également les dépenses et les recettes. — En 1564, le greffe et tablier de Beaucaire en la cour présidiale avait été affermé par Pierre de Fabrica 1683 livres 3 sols 1 denier (*A. Sabatier*, 1564, f<sup>o</sup> 331). — En 1579, Guillaume Dostali, notaire et fermier du greffe d'Uzès, s'associe par acte reçu le 24 octobre (*A. Sabatier*, f. 150), à M<sup>es</sup> Pierre Sabatier et Vidal de Saliens, praticiens.



vres, soit, par conséquent, une différence de six livres par personne. La différence n'est pas, il est vrai, très grande, mais elle est appelée à s'accroître davantage ; car ceux-ci bénéficieront plus que ceux-là de la reprise des transactions commerciales et de la prospérité qui va succéder aux troubles prolongés des guerres civiles.

Malgré leurs efforts, la fortune des greffiers actuels n'arrivera pas cependant à égaler celle de leurs prédécesseurs. Ils pourront avoir autant d'intelligence que ceux-ci, mais ils ne pourront complètement imiter leur conduite. A l'exemple des Vidal d'Albenas, des Maurice Favier, ils n'achèteront point de seigneuries et ne légueront pas à leurs fils des prétentions à la noblesse ; ils se borneront à leur laisser une fortune moins brillante et s'attacheront à leur donner une instruction plus solide.

S'il convient de les féliciter de cette dernière pensée, il faut reconnaître que la modestie de leurs prétentions est moins le fait d'une haute raison que celui des conditions particulières dans lesquelles ils se trouvent. Si, de 1550 à 1592, le nombre des greffes n'a pas sensiblement changé, il n'en a pas été de même en ce qui concerne le nombre des prétendants à la ferme. Il n'y a plus, comme au temps jadis, six à sept greffiers ; il n'existe, au contraire, pas moins de dix-neuf individus ainsi qualifiés.

Cette manière d'être, qui provoquait la concurrence, servait les intérêts du trésor et nuisait fatalement aux intérêts des *fermiers commissionnés*. A raison du nombre des prétendants, ils étaient obligés d'élever progressivement le chiffre de la ferme, et, par une conséquence forcée, ils réduisaient du même coup le chiffre de leurs bénéfices. Sans doute, ils arrivaient à faire honneur à leurs affaires ; mais ils ne tenaient pas à s'éterniser dans cette position, et lorsque les circonstan-

ces leur étaient favorables, ils allaient, à l'imitation de Marcellin Bruguier, demander à l'exercice du notariat des ressources moins incertaines (1).

Les greffes n'étaient à Nîmes nullement en rapport avec les prétendants : aussi le nombre des greffiers *ad honores* devait dépasser celui des fermiers commissionnels. Il n'y avait, en effet, que trois greffes : celui de la Cour royale, celui de la Cour des Conventions et enfin celui du Présidial. Tandis que les premiers étaient desservis chacun par un fermier, le dernier, à raison de son importance, était desservi par plusieurs. Suivant toute probabilité, chaque diocèse avait son greffier particulier, et même plusieurs vigueries importantes, comme celles d'Alais, du Vigan et de Beaucaire, avaient sûrement un fermier commissionnel.

Quant aux autres greffiers momentanément inoccupés, tantôt ils conservaient cette dénomination, tantôt ils reprenaient leur qualification primitive, c'est-à-dire celle de praticiens. Quel que fût le cas, ils en exerçaient les fonctions, et demandaient à cette source les éléments de leur vitalité. J'en ai recueilli une foule d'exemples ; je me borne à citer le suivant, parce qu'il a trait à l'histoire locale. A la requête de Joseph Charles, commis des vivres de l'armée du duc de Montmorency, procuration est donnée à Jacques de BOETIER, greffier, d'exiger et recouvrer de MM. les consuls, syndics et dio-

(1) Ils faisaient argent de tout, ou bien demandaient à une autre ferme un supplément de revenus. Ainsi Daniel de Nîmes, greffier, vend au prix de vingt francs (*sic*), à son collègue Daniel Martin, tous les papiers (registres, liasses et sacs) qui se seraient faits au greffe de la Cour royale du 1<sup>er</sup> octobre 1588 au 17 septembre 1593 [E. 307, f. 765]. Ce dernier avait épousé, le 21 janvier 1591, Madeleine, fille de François Rey, garde des archives et des greffes du Domaine du Roy, et de Jeanne de Caffarel. Dot : cent écus [E. 303, f. 57].

Jacques Payan, greffier, s'associe avec François Clavel, Jean Félix, marchand, pour la ferme du péage du Pont-Saint-Esprit [E. 304, f. 795]

césains, soixante et quinze écus, somme à laquelle la ville de Nîmes avait été taxée (1).

Quant aux descendants des greffiers, ils marchent rarement sur les traces de leurs pères, et je n'en connais qu'un seul qui ait eu cette modeste position. Mettant à profit l'instruction plus élevée qu'ils ont reçue, ils entrent dans la bourgeoisie, deviennent avocat comme le fils de Jacques Darboux, ou conseiller au présidial comme le célèbre Gaillard Guiran (2).

*Notaires.* — A l'inverse des praticiens et des greffiers, qui n'ont laissé que de rares témoins de leur labeur, les notaires ont dû, à la nature spéciale de leur intervention, de survivre à l'époque pendant laquelle ils ont vécu. Protégées par les nombreux intérêts dont elles sont la sauvegarde, la plupart de leurs minutes sont venues jusqu'à nous, et grâce aux détails intimes qu'elles contiennent, elles fournissent à celui qui voudra les dépouiller, les moyens de reconstituer la vie privée de nos ancêtres.

L'historien et le démographe doivent savoir d'autant plus de gré aux notaires, qu'ils n'auront pas toujours à faire à leurs registres de semblables emprunts. Sans doute, vingt ou trente années plus tard, on y trouve les mêmes actes ; mais déjà on n'y rencontre plus l'exposé des raisons qui ont motivé la vente, le prêt ou l'exhérédation d'un enfant. Ces détails, qui donnent la variété à des actes si semblables, font complètement défaut et ont disparu, soit par la volonté du client, soit plus vraisemblablement par celle du notaire.

A raison des services qu'elle rendait journallement, cette profession était estimée et grandement considérée : aussi les personnes qui l'exerçaient parvenaient

(1) E. 298, f. 319, année 1586.

(2) V. pour les généralités l'article *greffier* dans l'*Encyclopédie de Larousse*.

fréquemment aux honneurs du consulat. Elles les accaparaient, pour ainsi parler, témoin la petite statistique qui suit. Sur cent élections consulaires faites au xvi<sup>e</sup> siècle, huit concernent des greffiers et trente-sept des notaires. N'est-ce pas là une preuve significative de la prépondérance de ces derniers ?

« Cette profession étoit alors dans un très haut lustre, les charges de notaires n'étant confiées qu'à des personnes riches et de la dernière intégrité ». Cette phrase, bien qu'empruntée à la biographie de la famille Ménard, n'est pas absolument exacte. Certes, il n'y a rien à retrancher à l'éloge qui est rendu à la manière dont les titulaires des offices s'acquittaient de leurs fonctions ; mais il y a à faire quelques réserves à l'endroit de la fortune, qui leur est trop libéralement octroyée.

Les preuves surabondent à cet égard ; aussi, au risque d'être incomplet, je me bornerai à signaler les principales. Les divers registres des contrats, *tant perpétuels que non perpétuels*, montrent les notaires tantôt vendeurs, tantôt acquéreurs. S'ils prêtent quelquefois, parfois aussi ils demandent à la voie de l'emprunt des ressources supplémentaires. Bref, quoiqu'ils soient mis à contribution plus souvent que de nos jours, ils vivent modestement du produit de leur travail, et sont rarement en mesure de connaître les douceurs de l'aisance.

L'examen du compoix conduit à des conclusions analogues. Sans doute, il est deux notaires (Ménard et Petit) qui sont inscrits parmi les plus imposés de la cité ; mais il en est un égal nombre (Robert Restaurand et Pierre Rosselli) qui paient une cote moindre de 5 livres. En somme, les notaires de *la retenue* de Nîmes sont cotisés ensemble 679 livres, soit 42 livres en moyenne, et pourtant ils viennent d'être réduits. Mais nonobstant cette réduction toute récente, ils restent en-

9<sup>me</sup> TABLEAU.

*Liste des hommes de loi.*

NOMS ET PROFESSIONS.	QUARTIERS.	Cotisation en livres
Alesty Jacques, praticien.....	Garrigues	60
Aujouin Antoine, greffier.....	Grande-Maison	1
Barbut Jean, id. ....	Bocarié	22
Barracan Ant., notaire.....	Garrigues	29
Bastide Pierre, praticien.....	—	9
Blanc Thomas, id. ....	Corcomaires	32
Boetier Jean, greffier.....	—	7
Bongrand Jacques, praticien.....	Grande-Maison	1
Boujot Maurice, greffier.....	Prat	12
Bonnet Antoine, id. ....	Garrigues	81
Boschet Etienne, praticien.....	Méjan	37
Boschier Jean, greffier.....	—	13
Bournet Jens, praticien .....	Corcomaires	1
Braicy Antoine, notaire .....	Prat	79
Bruguier Marcellin, id. ....	Corcomaires	16
Capdur Jacques, id. ....	Garrigues	30
Chillac Guillaume, id. ....	Grande-Maison	76
Corniaret Jens, praticien.....	—	1
Cournet Claude, greffier.....	Corcomaires	1
Darboux Jacques, id. ....	Garrigues	1
Demereux Etienne, notaire.....	Corcomaires	26
Dostaly Guillaume, id. ....	Garrigues	26
Dumas André, id. ....	Prat	33
Finor Pierre, greffier .....	Méjan	31
Fontfroide Bauzile, greffier.....	Garrigues	76
Foule François, id. ....	—	9
Genery Jean, id. ....	—	92
Guiran Arnaud, id. ....	Prat	10
Guiran Jean, praticien.....	—	23
Guraud Claude, greffier.....	Garrigues	59
Janin Antoine, id. ....	Méjan	12
Lebret Jean, praticien.....	—	1
Martin Jacques, praticien.....	Grande-Maison	35
Mazel Pierre, id. ....	Corcomaires	14
Ménard Jean et François, notaires.....	Méjan	121
Mestre Pierre, praticien.....	Bocarié	7
Mombel Jean, notaire.....	Prat	17
Morgues Pierre, praticien.....	Corcomaires	1
Pascal Claude, id. ....	Grande-Maison	10
Pascalis Antoine, id. ....	Bocarié	55
Passebois François, greffier.....	Prat	36
Payan Jacques, id. ....	Garrigues	41
Petit Jens, notaire.....	Grande-Maison	110
Poujol Claude, praticien.....	Garrigues	68
Restaurant Robert, notaire.....	—	1
Ribes Barthélemy, praticien.....	Grande-Maison	28
Rosselli Pierre, notaire.....	Garrigues	4
Sabatier Antoine, id. ....	—	44
Saliens Vidal (de), praticien.....	—	9
Soche Bauzile, id. ....	Prat	1
Solignac Pierre, id. ....	—	29
Tabulli Simon, notaire .....	Bocarié	15
Tinellys Robert, id. ....	Prat	27
Ursy Jean, id. ....	Garrigues	52
Ursy Michel, praticien .....	—	1
Vitalis Vidal, greffier.....	—	10

core trop nombreux ; car, à raison de la situation politique, les affaires commerciales n'ont pas repris leur véritable essor.

La médiocrité des revenus ressort encore du prix auquel s'achètent les charges. Alors que, de nos jours, elles nécessitent un déboursé de 80 à 120.000 francs, elles s'acquièrent alors à des prix tellement minimes qu'on a longtemps suspecté la sincérité de ces déclarations. On n'a fini par se rendre à l'évidence, qu'en voyant se multiplier les quittances à l'appui. Pour cent écus au maximum, on devient « notaire royal de la ville et cité de Nymes », et encore il est des offices qui s'obtiennent à un prix moindre. Par exemple, si Alesly a payé 240 livres la charge de G. Chillac, J. Guiran n'a payé celle de Braicy que 180 livres, et encore, pour se libérer du montant de cette dette, il a eu besoin de six longues années.

Quant aux droits de chancellerie, ils sont variables ; mais, d'une manière générale, ils sont médiocrement élevés. Je me demande même s'il en est d'autres à acquitter lorsque, suivant la formule consacrée, *l'office est devenu vacant par le décès du dernier et paisible possesseur*. Ce qui me porte à le penser, c'est qu'à la mort d'un notaire, ses registres ne passent pas en la possession de celui qui lui succède en son office, et que les héritiers du sang sont libres de les vendre à qui bon leur semble (1).

(1) Jaumette Suau, veuve de Louis Grimaldi, notaire, vend, en 1572, au prix de dix livres, à Guilhaume Duchamp, notaire, sept registres de contrats perpétuels et non perpétuels ayant appartenu à son mari.

Jean Noyre, fils d'Arnaud, notaire, vend à un particulier livres, liasses et papiers de son père, au prix de 15 francs. (E. 306, fol. 320, juillet 1593).

Loïs Caussargues, moyennant 46 écus, s'engage à acquérir, pour un praticien, notariat de Boucoiran, Saint-Geniès ou d'Anduze (Sabatier,

Les droits de chancellerie, qui variaient depuis 100 jusqu'à 300 livres, étaient censés représenter le produit présumé de l'office pendant un an. Telle était du moins la base adoptée, base qui n'était pas toujours équitable, car, s'il y avait des charges qui donnaient un revenu plus élevé, il s'en trouvait qui étaient loin de rapporter le revenu minimum.

Nous ignorons, il est vrai, le prix des actes ; — nous savons seulement qu'une procuratibn entraînait une dépense de trois livres, et que la copie de celle-ci coûtait cinq sous —, mais nous avons dépouillé plusieurs registres, d'après lesquels le titulaire de l'office ne devait pas avoir sûrement retiré plus de cinquante livres de son travail annuel. Le revenu, dans certains cas, devait être plus minime encore, et, à en juger par le nombre des contrats, se traduire par un chiffre insignifiant. Par exemple, tandis que Ursy passe, en 1592, près de trois mille actes, les deux doyens de la profession, Sabatier, et surtout Tabulli, en rédigent tout au plus une trentaine dans les dernières années de leur existence.

8 mars 1582). Moyennant 45 livres (Sabatier, 13 avril 1582), il obtient l'office de notaire de Saint-Germain-de-Calberte. Le notariat de Saint-Ambroix coûte 26 écus (E. 298, fol. 362) ; celui de Saint-Jeanduard, 65 (id., fol. 421) ; celui de Mahan, à Nîmes, coûte 60 écus à son successeur Braicy (id., fol. 485), et celui de Gilly, à Calvisson, 45 seulement. Le notariat de Saint-Ambroix, vacant en 1588, est acquis 50 écus (E. 300, fol. 228) par Benjamin Corniaret, praticien.

En 1600, un notaire ayant acquis office héréditaire en Gévaudan, et pourvu depuis d'un autre office, est autorisé à vendre le premier à son frère au prix de cent livres (E. 147, fol. 94).

En 1587, L. Causargues restitue 100 livres à Jean Bornet, car il n'a pu lui faire avoir l'office qu'il sollicitait (E. 299, fol. 233).

Guill. Chillac, receveur général des droits de la traite foraine et du domaine forain au bureau général du Roy, moyennant 900 livres, résigne cet office (3 juillet 1582, Sabatier) à Jacques Caliat, praticien de Villeneuve-lez-Avignon.

Je ne m'attarderai pas à expliquer ces choquantes inégalités : je me bornerai seulement à remarquer qu'il était profondément regrettable que la chancellerie, en cédant l'office, en autorisant à placer devant la porte les armes du roi, qui servaient alors de *panonceaux*, ne donnât pas au titulaire la propriété, ou tout au moins ne lui confiât pas le dépôt des registres de son prédécesseur. Il me semble que c'eût été là un acte de saine et bonne administration, et que cette mesure eût reçu l'approbation du public éclairé.

Quant aux héritiers du notaire défunt, leurs intérêts eussent été pleinement sauvegardés, si l'on eût spécifié une petite indemnité pour la transmission des registres dont ils étaient restés les détenteurs. A tout prendre du reste, les papiers d'un notaire ne sont rien moins que sa chose. Sans doute, ses successeurs ont le droit de réclamer le fruit de son travail ; mais une fois qu'il a été prélevé, les registres constituent une véritable propriété publique et doivent être soigneusement conservés, car ils intéressent une foule de personnes.

Ces idées, est-il besoin de l'ajouter, sont loin de m'être personnelles ; au contraire, je ne m'en fais l'interprète que parce qu'elles datent de 1561. Quant à moi, je me bornerai simplement à regretter qu'elles n'aient pas prévalu, ou tout au moins qu'il n'y ait pas eu à Nîmes un *tabellion garde-notes*, où si l'on préfère un notaire chez lequel ses collègues eussent déposé tous les trois mois ou au moins tous les ans, les registres contenant les extraits des actes passés devant eux. Grâce à cette utile mesure de prévoyance, force registres eussent échappé au naufrage ; nombre d'entre eux ne seraient pas allés s'échouer chez de simples particuliers, et leur dépouillement nous aurait permis d'apprécier d'une façon moins incomplète le mouvement des transactions et le degré de reprise des affaires commerciales.



Passé encore si ces mesures eussent été des précautions inutiles, mais hélas ! combien il faudrait peu connaître cette époque pour avancer pareil propos. A parler en toute franchise, la sûreté des biens n'était guère plus grande que celle des personnes, et pouvait, au moindre prétexte, être très sérieusement compromise. Même en présence d'actes authentiques, il se trouvait des vendeurs assez audacieux pour n'en tenir nul compte, et continuer à faire acte de propriétaires.

A raison des troubles, les arrêts de la Cour présidiale ne sont pas mieux respectés, témoin l'histoire d'une maison sise dans la rue allant de la place de la Trésorerie au *marché du Bled*. A la suite d'un arrêt du 2 août 1555, cette maison est acquise, par voie de justice, par Jean Daude, notaire royal ; ce qui n'empêche pas le propriétaire dépossédé, André Astellier époux Dauphine Garnière, de la léguer à Antoine Fazendier. Enfin, après plusieurs arrêts confirmatifs, le dernier exécuté en décembre 1593, par un conseiller au présidial, force reste à la loi, et les hoirs Daude, dégoutés d'un immeuble qui leur a donné plus de tracassas que de revenus, s'en débarrassent en le vendant 816 livres à deux frères, Jean et Esprit Audifret, marchands de la ville de Marseille récemment établis dans notre cité (1).

D'autres fois, se prévalant de l'amélioration survenue dans la situation politique, les vendeurs s'en autorisent pour réclamer un supplément de prix. Ils se prétendent profondément lésés, et, au fond, ils le sont ; mais aussi pourquoi ont-ils vendu à une époque aussi troublée ? Quoique leurs réclamations ne soient en droit

(1) Cette maison, confrontant du levant les hoirs d'Alexandre Dutour, du midi Jean Ménard, notaire, était possédée par Jacques Daude, écuyer, sieur d'Olimpies et Yves Daude, marchand, frères, habitant, l'un et l'autre Alais (Corniaret, E. 206, fol. 299).

nullement fondées, j'ai relevé plusieurs exemples de réussite, dont je citerai deux seulement :

En 1589, Jean Abraham vend, au prix de onze cents livres, une terre de cinq salmées, qui, d'après lui, en vaudrait trois mille; car le prix des choses depuis lors a considérablement augmenté. En conséquence, il réclame un supplément de prix, et, après force controverses, obtient trois cents livres en surplus (1).

En 1582, le capitaine J. Sollet achète, à Laurens d'Assas au prix de six cents livres, une maison située rue de la *Rozarié*, qui au dire de Pierre d'Assas, héritier de son père, sous bénéfice d'inventaire, valait une somme beaucoup plus considérable. Ce n'est nullement l'opinion du capitaine; il prétend qu'elle était ruinée de fond en comble, tout à fait inhabitable, et qu'il a dû consacrer douze cents livres en réparations urgentes. Trois arbitres sont nommés: Jac. Boys, Balthazar Fornier, Pi. Possac; ils se transportent sur les lieux, et, après examen, obligent le capitaine à donner deux cent cinquante livres en sus du prix convenu (2).

Tous ces faits, et d'autres qu'il serait trop long d'exposer avec détails, démontrent sans réplique que si la

(1) D'après son testament du 29 octobre 1589 (Sabatier), Abraham avait épousé Jeanne Vernier, sœur du viguier, et en avait eu 4 enfants: Anne, épouse d'André Bénézet, d'Amargues; Jeanne, épouse de Jacques Payan, greffier, et deux fils, Louis et Mathieu. La transaction est du mois d'août 1592 (Marc. Bruguier, E. 139).

(2) Jean Sollet, qui était cotisé 30 livres, épousa, le 29 avril 1607 (Corniaret E. 202, fol. 106), Anne Molery, veuve de Pierre Ferrand, docteur-médecin d'Anduze. En admettant qu'elle eût 19 ans lors de son premier mariage, la future en avait alors soixante bien sonnés. C'était, à tous les points de vue, un *mariage de raison*. Laurens d'Assas, sieur de Mormoirac, avait fait fortune dans le commerce de la draperie; il épousa Catherine d'Albenas, et laissa plusieurs enfants (V. Testament du 8 juillet 1584, E. 196, fol. 123).

profession de notaire est médiocrement rémunératrice, elle ne met pas celui qui l'exerce à l'abri de récriminations réitérées. Au contraire, celles-ci devaient être extrêmement nombreuses ; car alors, plus que de nos jours, le public devait les rendre responsables de semblables mésaventures. Et pourtant, pour qui va au fond des choses, ils doivent être déchargés de pareilles accusations, car ils n'ont aucune part à ces revendications singulières, renouvelées des Carthaginois.

On ne saurait davantage leur reprocher ni la lenteur désespérante avec laquelle la plupart des débiteurs se libèrent des obligations qu'ils ont souscrites, ni l'oubli regrettable dans lequel certains d'entre eux laissent le remboursement des sommes qu'ils ont empruntées. Cette négligence des uns, cette incurie, et parfois le mauvais vouloir des autres, sont imputables au malheur du temps, et ne sauraient, sans flagrante injustice, être mis à la charge des notaires. N'ont-ils pas, au contraire, pris toutes les précautions usitées en pareils cas ? N'ont-ils pas multiplié les garanties désirables ?

On n'a, pour s'en convaincre, qu'à jeter un coup d'œil sur le libellé des obligations. Au lieu de se contenter de la signature de l'emprunteur, les notaires exigent des cautions ; ou, comme on disait alors, des *pleiges*. Parfois même, ainsi que je l'ai constaté dans maints actes, ils veulent pour garants plusieurs personnes solvables, et poussent la précaution jusqu'à faire deux et même trois obligations pour la même affaire.

C'est ainsi qu'ils procèdent généralement ; car, en toutes choses, les notaires sont plus prudents qu'aventureux. Quant à leur rédaction, elle est, dans les actes courants, claire, nette et nullement amphigourique. Depuis qu'ils ont renoncé au latin, c'est-à-dire depuis un demi-siècle environ, ils ont réalisé de sérieux

progrès dans l'art d'écrire en français. N'allez pas croire cependant qu'ils soient arrivés à la perfection : ils sont au contraire considérablement éloignés du but ? Ils se ressentent de leur éducation primitive, parlent presque constamment le patois, et considèrent le français comme une véritable langue étrangère.

Quand on lit avec quelque attention les actes de cette époque, on constate de fréquents gallicismes ou, pour mieux dire, on relève de nombreuses expressions qui sentent le terroir. Si les notaires emploient sans ambages les formules juridiques, s'ils parlent correctement la langue usuelle, il n'en est plus de même lorsqu'ils viennent à sortir de ce cadre de convention. Les inventaires, en particulier, montrent presque à chaque pas leurs défaillances; car, à défaut du mot français qu'ils ignorent trop souvent, ils se bornent à franciser le langage populaire. C'est au point qu'on ne peut toujours les entendre, et que même avec l'aide du *Dictionnaire languedocien-français* de l'abbé Sauvages, on ne parvient pas toujours à les comprendre exactement (1).

Malgré ces incorrections de langage qui sont le fait de leur éducation incomplète, malgré ces obscurités qui tiennent à des mots tombés en désuétude ou défigurés par une orthographe fantaisiste, il est probable que les notaires étaient parfaitement compris par les parties intéressées; mais étaient-ils toujours l'interprète fidèle de leurs clients ? c'est ce qu'il convient de rechercher ? La question est extrêmement délicate, mais elle est majeure au suprême degré ; car de la réponse découle notre conclusion, c'est-à-dire le plus ou moins de moralité des notaires.

(1) C'est l'édition de 1785, qui est la meilleure. Il est probable que ces mots, en vieillissant, sont tombés en désuétude, et n'ont pu par suite trouver place dans cette œuvre consciencieuse.

A titre d'exemple, nous choisirons de préférence les testaments; car, de tous les actes, c'est celui qui fournit le plus vaste champ aux passions mauvaises; aussi, à toutes les époques, est-ce celui qui a donné naissance aux procès les plus nombreux.

Posons en principe que personne n'est pleinement satisfait d'un testament, pas plus celui qui l'a dicté que celui qui en est l'objet (l'un est porté à modifier l'expression de ses dernières volontés, tandis que l'autre a des prétentions à tout s'approprier), et nous aurons la clef de la multiplicité des testaments relatifs à la même personne, et l'explication des controverses auxquelles ils peuvent donner lieu. Mais, je le demande! de ce que le testateur a refusé, au dernier moment, de signer l'acte rédigé d'après ses instructions, ou changé d'opinion au bout d'un temps plus ou moins long, comme aussi de ce qu'un légataire universel fait la sourde oreille pour la délivrance d'un legs, il ne saurait en résulter que, dans l'une et l'autre circonstance, le notaire ait le moins du monde dépassé les limites de son mandat.

Lors du procès relatif à la succession de Catherine Teissier, épouse de Jacques de Bozène, seigneur de Boucoiran, les héritiers du sang, c'est-à-dire ses sœurs Marguerite, femme de Fr. Pavée, et Bernardine, femme du trésorier Dolon, ne prétendirent pas que le notaire eût mal entendu, quoique la testatrice, atteinte de la peste, eût dicté ses volontés de la fenêtre de sa maison; mais ils se retranchèrent sur l'importance de la somme (mille livres) pour ne délivrer ce legs au consistoire que contraints et forcés par une série de condamnations (1).

(1) Testament du 3 juin 1579, reçu par S. Tabulli. La lecture de ce testament démontre que la « malade de contagion de peste » avait toute sa tête. Elle donne à sa sœur aînée « deux siens garnimens pour teste de femme, l'un de gros pompetz d'or au nombre de 37, l'autre

A la même époque, c'est-à-dire pendant le cours de cette épidémie, qui fut excessivement meurtrière, il se passa un fait autrement difficile à expliquer; aussi, à raison de son importance, il sera narré avec quelques détails. Il est unique en son genre, et dénote une connaissance exceptionnelle du droit romain, qui, au premier abord, m'avait paru incompatible avec la position modeste de notaire. J'en fais le sincère aveu et suis heureux de rendre ce tardif et désintéressé hommage à la mémoire de ce praticien.

Gabrielle de Monteils veuve d'Antoine Barnier, avocat, fit donation de ses biens à son fils aîné, à la charge d'être nourrie et entretenue suivant son âge (60 ans) et sa qualité, toutes choses auxquelles il était déjà tenu par le testament de son père. Et pourtant, malgré cette double obligation, elle fut abandonnée misérablement dans les circonstances les plus pénibles. Mais laissons la parole au document original; car il peint les choses avec une naive et éloquente simplicité :

« Estant la peste grande et terrible, comme ledict » M<sup>e</sup> Antoine Barnier s'en alloit et retiroit hors de » ladicte ville, au lieu de Chasteauneuf près Gardon, » elle auroit instamment requis ledict l'amener avec » lui, ou la conduire autre part, ou néantmoins lui » laysser argent pour vivre; ce qu'il auroit reffusé

de canons d'or émaillé au nombre de 36 », et fait à une foule d'autres personnes des legs, qui affirment l'intégrité de sa mémoire. Quant aux mille livres, elles furent délivrées au Consistoire sous forme de 28 écus tournois, 42 écus italiens, 116 testons (pièces de 10 sous), 25 pièces de vingt sols et le surplus en pinatelles (pièces de six blancs) sols et pierons (monnaie valant cinq deniers).

En 1591, Léonarde Chicarde, héritière de Aloyse Baudanne, ne paya les 17 livres léguées au Consistoire, qu'après jugements successifs de la Cour des conventions royaux et du présidial (E. 303, f. 998).

» fère et l'auroit layssée en ladite ville, au grand feu  
» de la peste, sans argent ni autre moyen de vivre ;  
» qu'auroit esté cause qu'elle auroit *esté infectée* et  
» enfermée dans la petite maison du Seigneur de  
» Caissargues près M. le lieutenant Bonailh, jusques  
» ses jours derniers passés, qu'elle se seroit remise en  
» la maison dudit Antoine. Elle seroit morte de fam  
» et grandissime dangier de sa vie, pour la faulte et  
» ingratitude de son fils Antoine, sans les services et  
» aide de son autre fils Guilhaume, lequel, depuis le  
» despart de son frère aîné, la norrie et entretenue  
» suivant sa condition ».

Courroucée par cet outrageant abandon, et à la fois profondément reconnaissante des secours qu'elle a reçus dans sa misère extrême, la mère n'hésite pas. Par acte du 28 mai 1579, elle révoque sa donation première et donne à son fils Guilhaume, de ses plein gré et entière volonté, ses biens présents et à venir. « Elle s'est despouillée de ses biens, et en a investi » ledict Guilhaume et luy a fait d'ung rameau dévalé » (descendu) d'une des fenestres de ladicte maison où » elle estoit enfermée pour raison de la contagion de » peste, et prins en ses mains par ledict Guilhaume » comme le metant en son lieu droict et action ».

Cette investiture, ressuscitée du droit romain, n'est point le dernier acte de cette histoire ; il en est un autre qui prouve, une fois de plus, combien est ondoyant et divers le cœur de la femme. Que mes lectrices me pardonnent cette remarque critique, mais je ne puis expliquer différemment la volte-face qu'il me reste à signaler. Le croirait-on ? Après sa conduite révoltante, après son excès d'ingratitude, le fils aîné rentre en grâce, obtient son pardon, et fait tant et si bien que, dans les derniers mois de la même année, la mère révoque la seconde donation. Embarrassée à bon droit pour expliquer ce changement, elle invoque une

foule de mauvaises raisons et semble, en particulier, incriminer l'honnêteté du notaire (1).

Cette accusation, quelque grave qu'elle soit, laisse complètement indifférent celui qui, comme moi, a lu et analysé les deux actes; elle est, à vrai dire, un argument en l'air et sans le moindre fondement. Elle est, dans l'esprit de son auteur, destinée à pallier une évolution; mais elle ne saurait, en aucune façon, la justifier. A qui fera-t-on accroire du reste que la femme d'un avocat n'a pas compris la portée d'une donation aussi précise, alors qu'elle laisse entendre qu'elle en a ouï tous les mots et saisi les moindres termes?

Mais de ce que, dans ce cas particulier, j'exonère Pierre Poreau de toute culpabilité, il ne s'ensuit pas que je sois du même coup disposé à innocenter la corporation tout entière. Tout en me portant garant de l'honnêteté, de la moralité, de l'intégrité des notaires, tout en reconnaissant hautement que jamais ils n'ont ni foifait à l'honneur ni prévarié les deniers qui leur ont été confiés, je ne dois pas dissimuler qu'ils sont loin d'être à l'abri de tous reproches.

Le dépouillement soigné des nombreux *instruments* qu'ils nous ont laissés, permet de relever de temps à

(1) Pierre Poreau, 28 mai 1579. A. Sabatier, 13 octobre 1579, étude de M<sup>e</sup> Grill). V. aussi la notice de Barnier, p. 122, que ces détails viennent compléter, et dont la fille aînée, Anne, avait épousé, le 6 octobre 1578, Jean Dumas, sieur de Selhan. Elle était alors enceinte et « voyant plusieurs femmes mourir de jour à autre, en l'enfantement joint les fréquentes maladies, qui ont cours en ces derniers temps », elle teste, le 28 juillet 1580, chez S. Tabulli. J'ai cru devoir relever les détails concernant cette petite fille, car c'est un des arguments que fait valoir la grand-mère pour révoquer la donation dernière.

Quant au dépossédé Guillaume Barnier, marchand, son frère Antoine « à raison de l'affection qu'il lui porte », lui donne, en 1583 une terre. (Guill. Duchamp, XIX registre, fol. 44).



autre des lacunes, des oublis et des fautes de divers genres. Les lacunes concernent surtout les confronts des maisons et des propriétés champêtres, et ont du, suivant toute probabilité, être comblées sur les *grosses* ; les oublis se trouvent un peu partout principalement au préambule qui est parfois surchargé de renvois ; enfin les fautes les plus courantes, sinon les plus graves, sont des erreurs de prénom, et des obscurités de rédaction. Il y a, en un mot, insuffisance d'éducation, défaut de réflexion plutôt qu'une pensée de dol, de cautèle ou d'astuce condamnables.

Les obscurités de rédaction ont beau être involontaires ; elles ont les conséquences les plus graves, et motivent en particulier des procès interminables. En voici un exemple que je prends au milieu d'une foule d'autres, parce qu'il concerne un nom connu. Antoine VERGIER, dont j'ai célébré la conduite comme chirurgien (1), marie le 17 mai 1554, son fils Jean avec Jacqueline Suau, et lui donne la moitié de ses biens. Douze ans plus tard, il teste et partage la totalité de ses biens entre son fils et *sa femme bien-aimée*.

A s'en référer au texte, il semble que la veuve Louise DAVIN a droit à la moitié des biens délaissés, mais le fils n'entend pas le testament de cette façon. Se prévalant de la donation faite à l'occasion de son mariage, il réclame les trois quarts des biens. De là, zizanie et procès qui est porté devant le présidial ; de là nomination d'arbitres, qui sont Arnaud et Jacques Davin père et fils, l'un et l'autre avocats, d'une part, et Jean Bertrand, marchand, et Firmin de Furno chirurgien, de l'autre (2). Or, toutes ces discussions eussent été évi-

(1) *Les chirurgiens d'autrefois à Nîmes*, Paris 1880, p. 108.

(2) Duchamp, acte du 8 août 1567. (V. pour connaître les enfants de ce notaire, un testament de sa fille Marie) (E. 138, fol. 65).

tées, si le rédacteur du testament eût ajouté à sa phrase un tout petit mot d'explication.

Autrement grave est l'affaire dont il reste à parler; car, à quelque point de vue qu'on se place, elle dénote une coupable connivence entre le notaire et l'héritier substitué. Il s'agit d'un codicille fait le lendemain d'un testament, « codicille fait par induction, subornation, voire mesmes par menasses, d'autant que ledit Domergue Gaudin estant chirurgien, a influencé le malade âgé de quatre vingts ans et agonisant à la mort » (1). Dans l'arrangement intervenu entre les fils du chirurgien et les héritiers collatéraux (cet homme, quoique marié à trois reprises, n'avait jamais eu d'enfant), il a consigné un détail qui prête involontairement au rire, c'est de voir le notaire réserver la part du posthume. Au lieu d'inscrire cette phrase ridicule, vu l'état des conjoints, il eût dû s'enquérir soigneusement si le testateur avait conservé sa pleine et entière liberté d'action.

Je voudrais pouvoir dire que cette sale affaire est unique en son genre; je me borne seulement à constater que je n'en ai pas rencontré d'autres exemples, qu'elle est beaucoup antérieure à la période que j'étudie; toutes choses dont je m'applaudis non sans quelque raison.

A l'imitation des greffiers et praticiens, les notaires ne se contentaient pas de leur office et remplissaient des fonctions de diverse nature. Par exemple, M. Brugnier avait pris à bail, en 1592, la levée de la taille à Caveirac; E. Demerez, au nom du marquis de Calvisson, rendait la justice dans la baronnie de Manduel;

(1) P. Poreau, arrangement du 6 mai 1580, entre M<sup>es</sup> Gaudin et Jacques Guiraud chirurgiens, d'une part et Jeannette et Louise André, d'autre part. Grâce à l'intervention de Jacques Rozel, avocat, cette affaire se termine par une robe mal taillée.

S. Tabulli, était greffier des consuls ; G. Chillac venait d'abandonner la ferme de la traite foraine et du droit forain ; J. Ursy avait été fermier des décimes et amendes du petit scel de Montpellier etc., etc. Bref, sur les *seize* notaires existants à cette époque, il n'y en avait tout au plus que *cinq ou six* qui s'abstinssent de sortir de leurs attributions spéciales.

Après les détails dans lesquels nous venons d'entrer, cette manière d'être, qui dénote un profond malaise, ne saurait, en aucune façon, surprendre le lecteur : Elle est la confirmation indirecte de ce que nous avons déjà dit, et elle est la preuve flagrante du malaise qui continuait à régner ; elle est surtout le témoignage avéré du nombre trop considérable des offices, par rapport au chiffre peu élevé de la population.

Quoique le nombre des offices de la retenue de Nimes eût été réduit depuis une quarantaine d'années, il dépassait encore tous les besoins de la cité et du taillable ; aussi quelques-uns se trouvaient ou étaient devenus, par le grand âge ou la négligence des titulaires, de véritables titres *nus*, c'est-à-dire sans grandes occupations. Sans doute, à raison de la mauvaise foi et de la méfiance générales, on mettait à contribution les notaires plus souvent que de nos jours ; mais n'importe, il y en avait une bonne moitié dont les offices eussent pu, sans inconvénients que dis-je ? avec avantages, être complètement supprimés. Même en tenant compte de la différence existant entre l'instruction des masses, il me semble que *sept* notaires eussent pleinement suffi à une population de douze mille âmes, puisque, de nos jours, *neuf* notaires satisfont à tous les besoins d'une population six fois plus élevée.

Les *boutiques* des notaires, (on employait encore cette dénomination pour désigner l'*étude*), étaient généralement sises au rez-de-chaussée et placées aux abords du palais ou dans les rues fréquentées comme la Lom-

barderie, le Puits de la Grand-Table, etc., etc. (1). Désignées à l'attention du passant par les armes du roi, qui servaient de panonceaux, elles s'ouvraient de bonne heure et se fermaient au coucher du soleil; car, en ce temps, les *veilherons*, les chandelles, qui étaient les seuls luminaires usités, avaient la légitime réputation d'éclairer assez mal.

La journée du notaire commençait matin et finissait de bonne heure. A l'imitation des classes aisées, il dinait à dix heures, soupaît à cinq, et ne tardait pas ensuite à gagner le lit. J'en ai relevé de nombreuses preuves: ainsi, un acte qualifié huit heures du soir d'*heure tarde*; un autre trouve tout naturel qu'un praticien soit couché à pareille heure. En somme, les hommes de loi avaient horreur des longues veillées; ils se couchaient tôt et en retour se levaient matin.

Quant aux actes, ils étaient faits et récités tantôt en la botique (*sic*), tantôt au tablier, tantôt à la rue publique, au devant de l'habitation des parties ou du notaire, tantôt enfin dans la maison de l'une des parties ou d'une tierce personne. Plus rarement, ils étaient dressés à l'Hôtel de Ville, à la Trésorerie, à la prison de l'Amorier (2) ou au château royal, qui servait de prison

(1) La plupart des notaires étaient propriétaires de leur maison d'habitation; pourtant tous n'étaient pas aussi favorisés. Ainsi, Marcellin Bruguier prend à loyer, au prix de treize francs, une boutique située au Puits de la Grand-Table et dépendant de la maison de son collègue Jean Mombel. [E. 303, f. 649.] Le reste de la maison avait été loué à Claude de la Faye [E. 138, f. 190].

Remarquons en passant que le prix de treize livres était en quelque sorte un prix fixe, car c'est le prix que paient Pierre Chabassut en 1552, et Jean Ménard en 1557 pour le loyer de leur boutique.

(2) Messire Guillaume de Bonnet, seigneur et baron d'Aumellas, chevalier et conseiller du roi, trésorier général de France en Langue-doc, en l'absence de M<sup>e</sup> Estienne Du Fraisse, garde des prisons de l'Amorier, afferme celles-ci à Matthieu Reynaud, ci-devant rentier

aux assassins. Enfin, plus rarement encore, ils étaient rédigés en dehors des remparts, soit pour danger de peste, soit pour toute autre cause.

Les contrats de mariage étaient rédigés au préalable [de temps à autre on y relève la rature de témoins de marque qui, au dernier moment, ont fait défaut], de concert avec les parents des conjoints, et étaient généralement lus au domicile de la mariée. Il n'y a guère d'exception que lorsqu'elle était de condition humble, et encore il arrivait parfois que quelque notable, protecteur de la famille, mettait à la disposition de la fiancée la *salle basse* de sa maison.

Les accordailles se faisaient toujours avec solennité. Le notaire n'avait pas seulement à lire les clauses du contrat, il avait encore à *donner les corps* : ce qui se pratiquait aussi bien pour les familles de l'aristocratie que pour les personnes de la plus basse extraction. Chez les réformés, cette cérémonie était précédée de prières, témoin les termes d'une délibération du Consistoire, en date du 19 avril 1581.

« M. Martin [diacre] a dict qu'il y a quelques jours qu'en sa maison fut fait le mariage de sa servante, lequel fut fait contre son gré ; toutefois, il y assista, et parce qu'il n'y fit aucunes prières, a prié le Consistoire le recevoir en repentance ; il a aussi dict que le fils de M<sup>e</sup> Jean Ménard, notaire, (appelé François), écrivit le dit mariage et donna les corps, le pria de dire à M. de Falgueiroles de faire une *trace* de prières pour faire aux mariages, quand ils donnent les corps. — Attendu que le dit Ménard est papiste, ne lui sera baillé aucune trace de prières, ains sera admonesté de la part du dit M. Martin, de se faire de la religion ».

d'icelles, au prix de treize écus par an. [E. 303, fol. 682.] Cet emploi était éminemment productif, car les prisonniers devaient tout payer, non-seulement le lit, la nourriture, mais encore l'homme chargé de les garder.

Les testaments, à moins qu'ils ne fussent motivés par un voyage lointain (1), par un départ pour la guerre (2), par un danger de peste, comme lors de l'épidémie de 1589, étaient dressés dans la chambre du malade, et souvent dictés par lui. S'ils sont intéressants dans ce cas, qui est le plus rare, ils le sont beaucoup moins dans le premier ; car les mêmes phrases y sont fidèlement stéréotypées et s'y reproduisent avec une désespérante monotonie. Même quand la mort est imminente, la plume n'en court pas plus vite ; aussi, il est arrivé que plusieurs testaments sont restés inachevés, la vie ayant cessé avant la complète lecture des dernières volontés du moribond.

Nous n'en finirions pas, si nous passions en revue les autres actes professionnels ; il suffira de constater, en terminant, que les notaires y apportent la même conscience et aussi la même tranquillité. Difficiles à émou-

(1) 1<sup>o</sup> Mathieu Balazuc, écolier, fils, à feu Pons Balazuc, bourgeois, et à Pancracie de Posquières, « sçaichant qu'il s'en va cejourd'hui à la cité de Paris pour poursuyvre ses estudes », teste le 5 mai 1565, chez Sabatier ; il donne 25 livres aux pauvres, 10 livres à chacune de ses quatre sœurs et institue sa mère héritière universelle.

2<sup>o</sup> Jean Bertrand « allant en voyage hors de la province et craynant qu'à l'occasion des troubles et guerres quy règnent que luy pourrait survenir quelque inconvénié et danger », teste, le 12 mai 1592 [Corniaret, E. 206, fol. 85] ; il donne 5 livres aux pauvres de l'hôpital, exige que ses héritiers remboursent 5 livres à Jeanne Coline, sa femme bien-aymée, et répartit son modeste avoir entre sa femme et ses quatre enfants.

(2) Pierre Enguerrand, capitaine d'une compagnie de gens à pied, teste, le 29 décembre 1593 [Ursy, E. 306, f. 490], lequel sçachant qu'il va aller à la guerre pour le service de Dieu et du roy, lègue 100 livres aux pauvres réformés de la ville de Nîmes, 3,000 livres à une femme mariée de Lunel et à son fils, qui est filleul du testateur ; enfin, il institue Jean, son frère, héritier universel. — A son retour du siège d'Aix, il épousa Bernardine Pavée, fille de François Pavée, seigneur de Servas, et de Marguerite Teissier.

voir par tempérament, n'enviant rien à autrui, ils se contentent de leur modeste position et parviennent à un âge relativement avancé. On ne saurait s'en étonner : ils ont pour la plupart la vie calme, et jouissent du repos d'esprit propre aux âmes pures et honnêtes.

Pour laisser moins incomplet ce chapitre, voici maintenant quelques courtes notices :

**ALESTY Jacques.** — Vieille famille dont un membre, Pierre, était notaire en 1476, et dont un descendant, Antoine, qualifié seigneur de Saint-Julien, met son fils en apprentissage chez un marchand [Sabatier, 24 avril 1567]. Quant à Jacques, il était fils de Jean, bourgeois, et de Delphine Delapierre. Quoique neveu d'un chanoine de la Cathédrale et d'un religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il paraît avoir embrassé la Réforme, et épousa Marie, fille de Jean Ménard, notaire. D'après le testament de son père [Pierre Poreau, 28 mars 1568], il avait un frère aîné, Antoine, qui, au moment du testament, était absent et qui, depuis sept années, n'avait plus donné de ses nouvelles, et quatre sœurs, Louise, épouse de Bernard-Bernard, marchand, Catherine, Jeanne et Juliette.

Quoique héritier universel de son père, il se trouva en présence d'une succession embarrassée et dut vendre une maison en 1587 pour payer de nombreux créanciers que l'acte de vente énumère avec conscience [E. 299, f. 11]. Il acheta, en 1592, l'étude de Guill. Chillac [E. 304, f. 594] et eut de nombreux enfants.

On n'a pu trouver la date de son décès. Remarquons en passant que tous les baptêmes catholiques, du 4 février 1596 au 1<sup>er</sup> janvier 1600, sont signés J. Alesti (*sic*).

**BARBUR Jean.** — Il était praticien lorsqu'il épousa, le 22 mars 1583 [Ursy, E. 296, f. 241], Jacqueline, fille de feu Pons Journet et de Madeleine Bruguier. La fiancée, qui eut cent livres de dot, était sœur de l'enfant de chœur échappé par miracle au massacre de la Michelade.

Il était alors veuf de Catherine Martin et avait eu procès avec ses beaux-frères pour le paiement d'une somme de 1100 livres [Sabatier 31 janvier 1582].

En 1592, il prête à Guillaume Dumas, rentier des biens de M. Favier de Forniguet [E. 305, fol. 1763].

BARRACAN Antoine. — Originaire de la Chapelle-les-Aulbenas, en Vivarais, il fit, en 1568 [Sabatier, fol. 74], les fonctions de commis en la chancellerie, et reçut de Jean de Fons vingt-deux livres, montant des gages de trois mois et des sceaux donnés pendant cette période.

On ne sait à quelle époque il devint *notaire*, car on n'a point retrouvé ses registres ; on sait seulement qu'il mourut le 7 janvier 1617 et fut enterré à la Cathédrale.

BARRE Isaac. — Originaire de Brignon et fils de Mathieu, il épousa, le 22 mars 1595 [Corniaret, E. 206, f. 356], Rachel de Got, fille à Paul Got et à Marie Roudaire. Dot : 110 écus le père, 10 la mère ; deux coffres, bagues et joyaux, valant trente livres. L'époux donne quittance le 25 avril courant. Il était établi à Lédanon depuis 1591, et vint mourir à Nîmes le 8 juin 1629. Ses registres se trouvent dans l'étude de M<sup>e</sup> Coulet.

BLISSON Pierre, greffier. — Natif de la Bastide, il épousa, le 21 juin 1592 [Ursy, E. 304, f. 785], Isabelle, fille à sire Antoine Sannyer et à Pierrette de Nicot, sœur de l'ambassadeur Jean. La fiancée eut 600 écus de dot. François Barrière et Jacques de Fons, écuyers, signèrent au contrat.

Ce greffier ne figure pas au compoix ; mais à raison de son alliance, j'ai dû relever tout au moins ce détail. En 1594 [E. 141, f. 203], il prête 70 écus à son beau-père. Devenu peu après veuf, il épousa Claudie Fabre.

BOETIER Jacques. — Fils de Jean, avocat, et de Gillette Morière, il se contenta d'être greffier (1) et mourut vers 1595. D'après le testament de sa veuve Bernardine Bermond [E. 143, 12 avril 1596, Marc. Bruguier], il avait laissé deux filles, Gaspere et Claudie, femme de Claude de la Faye, écuyer, et un fils Jean, qui avait été tenu au baptême par Suzanne du Pelous, femme de Jean Roverié, seigneur de

(1) En 1585, en sa qualité de greffier du Sénéchal, il est requis par le syndic de la cathédrale de Mende de lui faire expédier un appel [t. 297, fol. 382.] contre certains individus de Marvejols.



Cabrières. Ce Jean, qui fut greffier comme son père, vint mourir à Nîmes le 26 novembre 1620. Il était, en 1599, procureur en la Cour des Aides de Montpellier, et vend cette année-là [E. 146, f. 246], à Jacques Duplan, greffier, une maison sise rue des Cardinaux.

BONGRAND Jacques. — Les registres de son fils, qui fut notaire, se trouvent dans l'étude de M<sup>e</sup> Grill,

BONJOL Maurice. — Epoux de Marthe Bonnet, en a un enfant (1<sup>er</sup> avril 1582). Il était alors greffier du consistoire.

BONNET Antoine. — Epoux de Françoise de Brueis, qui mourut veuve le 5 mai 1618, il en eut, entre autres enfants : Jacques, présenté le 18 février 1586 par Jac. Brueis, viguier de Saint-Chaptes ; Pierre, présenté le 12 janvier 1592 par Pierre Villar, avocat.

BOSCHET Etienne. — Epoux de Marguerite Surre, il en eut entre autres enfants Marie (2 avril 1588) et Jean qui, devenu marchand drapier, épousa le 3 novembre 1617 [Jean Guiran, E. 247], Rose, fille de Pierre Morgues, auditeur des comptes en la Cour du Sénéchal, et de Madeleine de Fabrica.

Comme tuteur des enfants de son frère, il donne en 1596 quittance à l'imprimeur S. Jaqui de deux cents livres [E. 207, fol. 10.]

BOSCHIER Jean. — Epoux de Marguerite Advocat, il en eut Madeleine, présentée le 8 décembre 1580 par Antoine Chalas, avocat. Sa femme fit son testament le 17 février 1593 [E. 206, fol. 123].

BOURNET Jean. — Il était pour lors praticien, devint peu après notaire, en 1602, et mourut greffier le 17 novembre 1621. Il avait épousé Antonie Bougarel.

BRAICY Antoine. — Il acquit, en 1586, « *l'estat et l'office de notaire* vacant par le descès et trespas d'Ant. Malian », et le résigna le 1<sup>er</sup> février 1593 à Jean Guiran, pour lors simple praticien. Il avait épousé Jane Binette, et en eut Pierre le 31 décembre 1587, etc., etc. Il devint procureur en la Cour souveraine de parlement, séant à Béziers, ou Cour de l'Edit, et y fut le procureur de Melchior de Génas, seigneur d'Aguilhes, et de sa femme Louise, fille de Fran-

çois de Villages, seigneur de Beauvoisin et de Marguerite de Porcelet [E. 308, fol. 744].

En 1596 [E. 143, fol. 15], il prête au chirurgien Guilh. Faget.

BRUGUIER Marcellin — Devenu notaire après avoir été praticien et greffier, il fut consul en 1602. Ses actes commencent le 12 mars 1591 et finissent seulement en 1634 ; ils se trouvent aux *Archives départementales* [E. 138 et suivants]. Ils concernent principalement la banlieue, la Vau-nage en particulier ; néanmoins, on y trouve de temps en temps quelques actes intéressant les Nimois.

En 1592, il fut collecteur des tailles à Caveirac et reçut à ce titre 65 livres d'impôt [Sabatier, 1593, fol. 56].

CHILLAC Guillaume. — Epoux tour à tour de Catherine Farinière, de Antonie Bernard, il eut des enfants de l'une et l'autre femme, et notamment Jean, qui épousa Madeleine Laval, et mourut peu après la naissance de sa fille Catherine (1<sup>er</sup> janvier 1588). Le 3 juillet 1582, moyennant neuf cents francs, il résigna à un praticien de Villeneuve-les-Avignon son office de receveur général des droits de la traite foraine et domaine forain au domaine du roy. Enfin, le 13 mai 1592 [E. 304, f. 594], il résigne son office de notaire et donne à son successeur, Jac. Alesty, quittance de deux cent quarante francs. Il mourut peu après, car, en 1595 [E. 310, f. 1114], ses filles Isabeau et Marie donnent procuration à leur cousin Claude Chillac de poursuivre Estienne Sarran, qui, s'étant rendu adjudicataire du sceau royal de la sénéchaussée de Beaucaire, avait négligé d'en acquitter le prix. A la même époque, il existait un Paul Chillac, secrétaire de la chancellerie de Toulouse : il était fils du notaire et avait, en 1591, mission [E. 303, f. 344] de faire passer, au nom de Bernardin Tanion, l'état et office de garde aux salins de Peccais, que possédait le père défunt, et qui rapportait par an treize écus et tiers de gages.

CORNIARET Jean. — Natif de Saint-Ambroix, il y acheta une étude de notaire ; puis, peu après, poussé par l'ambition, il vint s'établir à Nîmes vers l'année 1591. A en juger par la lecture de ses premiers registres, ses débuts furent

extrêmement pénibles ; mais enfin, grâce à son activité et à son intelligence, il finit par se créer une clientèle des plus honorables.

De son mariage avec Françoise Traucat, fille aînée du jardinier, il eut plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons Pierre, qui succéda à son père et épousa, le 9 avril 1623, Anne Elzière ; Marie, qui se maria à Alais, et Jean qui, « sur le point de quitter la France et s'acheminer en Flandres pour illec porter les armes au service des Etats » (Elzière, 26 juin 1623), légua à sa nourrice 60 livres. Disons incidemment que ce guerrier revint sain et sauf de sa campagne et épousa, le 18 mars 1630, Suzanne Farel.

Quant à sa mère et à son père, ils étaient morts : la première, le 22 mars 1611, et le second, le 26 mai 1622.

Les registres de ce notaire se trouvent aux *Archives départementales*, et je donne aux Pièces justificatives, à titre de spécimen, un acte curieux qu'il a rédigé.

DARBOUX Jacques. — Natif de Saint-Chély en Gévaudan, et fils d'André, laboureur, il épousa Marie Chazal, fille de Georges, dit la *Granière*, huissier au présidial. J'ignore la date du mariage ; je sais seulement que, le 6 juillet 1585 [Guill. Duchamp, fol. 64], il donne quittance de 100 *escus* en déduction de dot. Au feuillet 117 du même registre, il est qualifié greffier de l'assise d'Uzès et signe *Derboux*.

En 1589, en sa qualité de greffier en la Cour du commissionnel de Nîmes, il afferme à Philippe Fontanieu, greffier en la Cour de Messieurs du gouvernement de Montpellier, le membre dépendant du greffe commissionnel au prix de dix écus [E. 301, f. 472].

Entre autres enfants, il eut un fils Jacques, qui est qualifié « escuyer » dans le livre des *annonces*, et qui épousa, le 21 juillet 1630, Françoise de Milly.

DEMEREZ Etienne. — Il était notaire royal et viguier de la baronnie de Manduel. Il avait épousé Catherine Maurande, fille de Jacques Maurand et de Gabrielle Nadal, et en eut : 1<sup>o</sup> Antoine, qui fut avocat et épousa Catherine de Favier ; 2<sup>o</sup> Jacques, qui devint chanoine à la Cathédrale ; 3<sup>o</sup> Anne, qui épousa Pierre Duzot, greffier.

Demerez avait toute la confiance de Marguerite de Castellane, veuve de Pierre de Louet, seigneur et baron de Calvisson, Manduel et Massilargues, témoin l'instrument d'inféodation inséré à la date du 4 août 1571, dans les minutes de A. Sabatier.

D'un acte reçu le 31 octobre 1582, par Sabatier, il ressort que sa femme était nièce de Madeleine Maurand, épouse de Jacques Taffin, chirurgien, et par suite cousine germaine de Jean, qui, lors de la peste de 1579, fit Tannequin GUILLAUMET, chirurgien, son héritier par substitution. Quoiqu'il y eut beaucoup à dire à cet endroit, elle ne conteste pas le testament; elle réclame seulement une vigne acquise par feu son pere et poursuit le recouvrement de sa légitime sur les biens de son aïeule, Marthe Bertholine, dont elle était héritière et n'avait pu obtenir délivrance du legs, quoiqu'il y eût jugement de la Cour des Conventions, en date de l'année 1564! Après force pourparlers, Guillaumet donne la moitié de la légitime, soit trente livres, et moyennant ce, il est investi de tous ses droits et actions. L'acte fut passé dans la maison de Jacques de la Farelle, avocat, « en présence de M<sup>e</sup> Antoine Rodier, demeurant pour clerc chez le précédent, et de Jehan Advocat, fils d'autre Jehan, esperonnier ».

Voici, à titre de spécimen, le préambule du testament d'Et. Demerez (1):

« Premièrement [E. 142, f. 272], comme vray et tres fidelle crestien, a faict et s'est muniy du signe de la sainte croix, disant : « Au nom du Père, du Filtz et du Saint-Esprit, amen », a recomandé et recomande son âme à Dieu le créateur, le priant, au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ et par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, et de tous les saintz et saintes du Paradis, luy vouloir faire mizéricorde, pardonner ses péchés et recesvoir son âme quand sera séparée de son corps, en son royaume céleste le Para-

(1) Dans le registre précédent de Bruguier [E. 141, fol. 210, 18 août 1594], il y a un autre testament d'Et. Demerez tout à fait analogue. On lit à la fin : « Ce testament, faict dans la maison du testateur, près du lit ou il estoit gizant, n'a point esté signé — a dict qu'il avoit changé de volonté ».

dis, et quand à la sépulture de son corps, veult et ordonne estre ensevely dans l'église Cathédrale de la présente ville, en la tombe qu'il a fait fere en icelle pour luy et les siens ; et neantmoingz pour estre employée en funérailles et œuvres pies, ledit testateur a voulu estre prins de ses biens à la discrétion de ses héritiers cy après nommés desquels a dict se confier ». Il donne ensuite dix livres aux pauvres, 600 livres à son fils Jacques, 600 à Anne sa fille, et institue ses héritiers universels Catherine, sa femme bien-aymée, et Antoine, son fils, par egales portions, à la charge qu'à la mort de la première, ou plustôt si bon lui semble, le tout soit remis à Antoine.

Etienne Demerez dut mourir peu après ce testament, car l'année suivante sa femme, au nom de son fils aîné, emprunte vingt écus à George Chazal [Marc Bruguier, E 143, fol. 49]. On ne sait ce que sont devenus les registres de ce notaire.

Antoine Demerez fut, comme son père [E. 145, fol. 197], viguier de la baronnie de Manduel ; quant à sa mère, elle teste le 2 septembre 1597 ; elle l'institue son héritier universel et donne 100 écus à sa fille et à son fils cadet [E. 144, fol. 506].

DESUCHET Matthieu. — Il était fils de Louis Suchet de Chassières en Vivarais, et s'était, suivant un usage très commun à cette époque, donné la particule. Il était patricien quand il épousa le 28 décembre 1558 [J. Ménard] Jeanne, fille de Jean Drome, marchand, et de Clemence Lablache. Dot : 250 livres et deux robes drap de Paris, l'une rouge et l'autre noire. Témoins : Honoré Lyon, armurier, etc. Cet acte de mariage se trouve dans l'étude de M<sup>e</sup> Grill, cousu avec l'achat d'une vigne et d'un mas à Courbessac, fait en 1566 par un Matthieu Suchet, marchand, frère ou cousin du notaire dont il portait le prénom.

On a relevé dans les actes de l'époque quelques signatures du notaire, mais on n'a pu savoir à quelle date il avait acquis son office ; on sait seulement qu'en 1594, il reçoit trois livres un sol pour une procuration faite à Jean Cava-lezy, héritier de son oncle, l'Evêque de Nîmes, et destinée

à aller inventorier les meubles restés à Beaucaire [E. 306, fol. 494].

Desuchet avait marié une de ses filles à Jean Pierre, marchand, et était cotisé 47 livres.

On n'a pu retrouver ni les registres, ni la date de sa mort.

DOSTALY Guillaume. — On écrit quelquefois Hostaly. Notaire comme le précédent, il était originaire de Dions ; du moins son frère Simon habitait ce lieu [E. 297, fol. 468]. Il épousa Pierrette Brunette et en eut, entre autres enfants : Suzanne et Madeleine, qui sont nommées dans son testament ; Claude, présenté le 31 décembre 1587, par Claude Girard, sieur Du Pin ; Jean, présenté le 16 juillet 1589, par Ant. Bonnet, greffier.

Nous avons deux testaments de lui, reçus par Poreau, l'un le 19 juin 1574, « se trouvant malade de sa personne », l'autre en bonne santé, mais motivé « veu le temps de ses guerres civiles ». Dans le premier, il donne une salmée de blé aux pauvres réformés, tandis que dans le second, il se contente de trois livres. Il lègue 100 livres à sa sœur Catherine, femme de Privat Chabaud, de la Calmette, à sa femme Pierrette Brun, 600 ; à Suzanne et Madeleine, ses filles, 150 et deux robes drap de Paris garnies suivant la qualité, et institue son légataire universel « l'enfant mâle qui est au ventre de sa femme ».

Il mourut bourgeois, le 3 novembre 1620.

DUMAS André. — Il épousa, le 23 février 1585, noble Jeanne Pujolas, d'Uzes. D'après la quittance [E. 297, fol. 146], la dot se serait élevée à 1084 livres. Il en eut entre autres enfants, Formentine (8 février 1586) ; Antoine (2 juin 1588).

D'après une autre quittance (E. 297, fol. 453), le père de ce notaire aurait épousé en deuxièmes noces, Loyse Boyssonne veuve de Gilles Audigier, chirurgien, et lui aurait laissé par testament une redevance annuelle de deux salmées touselle, un vaisseau vin, une canne d'huile et *six livres de miel*.

FINOR Pierre, greffier. — Il épousa Diane Lange et en eut, entre autres enfants : 1° Jacques, présenté le 5 septembre 1578, par Jacques Rozel. Lors de son mariage avec

Françoise, fille de feu Vidal Martin, bourgeois, et de Catherine Vidalle (27 juillet 1606), il est qualifié écuyer ; 2° Marguerite, présentée le 13 mai 1587, par Jean Suau, fils du capitaine de Bouillargues. Elle épousa, le 21 septembre 1606 [Jean Ursy], Jacques Fabre, docteur en médecine.

Pierre Finor mourut le 12 septembre 1604.

FONTFROIDE Bauzile, greffier. -- Il épousa Marie Passebois, sœur d'un de ses collègues, et en eut entre autres enfants : 1° Jacques, présenté le 7 mars 1587, par Jac. de Saintrany ; 2° Jacques, présenté le 6 novembre 1588, par Jacques des Martins, conseiller au présidial ; 3° Jean, présenté le 24 juillet 1596, par Jean Guy d'Airebaudouze et par Louise Le Blanc, femme du conseiller Payan ; 4° Bauzile, présenté le 22 février 1603, etc., etc.

Il avait la ferme du registre des lettres de chancellerie, qu'il remit à Georges Chazal, huissier [E. 295, fol. 97], et fit [E. 300, fol. 1], en 1588, accord avec Jean Payan, ministre à Montpellier, car il avait, quoique protestant, acheté les biens de celui-ci, confisqués par autorité de justice au profit du roi.

FOULC François, greffier. — Il vendit une olivette à Guichard Bandan [E. 139, f. 90]. Il fut consul en 1600.

GALAFRES Pierre. — Fils de feu sire Etienne et de Marie Barban, il épousa [2 janvier 1592, M. Bruguier] Jeanne, fille de feu Michel Maurice, bourgeois, et de Marie de Finor. Il était alors praticien, et ses beau-frères Jean et Pierre lui comptent peu après douze cents livres de dot. D'après le testament de sa belle-mère, qui était restée catholique, [E. 146, fol. 260], et qui donne à chacun des trois ou treize pauvres qui accompagneront son corps, quatre palmes (pans) de cordilhat blanc, d'après ce testament, dis-je, sa femme fut l'héritière universelle, et son beau-frère Pierre, seul survivant en 1599, n'eut qu'un souvenir de dix livres.

GAMOND Jean. — Greffier de l'assise du Vigan, il épousa [S. Tabulli, 14 janvier 1593] Esther, fille de feu Jean Molery, M<sup>e</sup> apothicaire, et de Catherine de Sauzet. La mère, assistée de ses gendres, M<sup>e</sup> Nicolas Borrelly et Jean Félix, bourgeois, constitua en dot à sa fille 500 livres pour ses droits pater-

nels, 100 livres pour ses droits maternels avec deux robes nuptiales « selon la qualité de sa fille et du futur époux », et la jouissance de la moitié de la maison paternelle pendant six années avec les meubles pour l'usage de la maison, lesquels seront rendus au bout de ce temps en l'état où ils se trouveront. Pourtant, si Jean et Jacques Molery, ses frères, voulaient habiter ladite maison, les futurs époux devraient la quitter, mais recevraient en dédommagement cent cinquante livres d'indemnité.

La même année, Gamond prête 100 livres à Florimond Voluntat [E. 307, fol. 287], mais il était établi antérieurement, témoin sa signature relevée en 1592 [E. 305, fol. 1113].

GUIRAN Arnaud. -- Epoux d'Antonie Laurent, il en a entre autres enfants : 1° Guillaume, présenté le 8 décembre 1577, par M. le Président de Clausonne ; 2° François, présenté le 31 janvier 1585 par Ant. Davin, avocat ; 3° Jean, présenté le 16 août 1586, par Antoine Cheyron ; 4° Arnaud, qui, devenu avocat, épousa, le 12 novembre 1634, Suzanne de Mouraret. Il était greffier et prêta en 1602 [E. 208, fol. 471], 812 livres à Jean de Galepiu, André d'Agulhonet, Pierre de Jossaud, Pierre Villar et Pierre Lansard, conseillers au présidial.

GUIRAN Jean, — Fils de Guillaume et de Madeleine Fabre, neveu de Gabriel Bogarel, il épousa [1<sup>er</sup> mars 1578, Simon Tabulli] Jacqueline, fille d'Antoine Margalion, rodier. La dot fut de 600 livres. Plusieurs enfants naquirent de cette union, entres autres : 1° Jeanne, présentée le 2 décembre 1579, par J. Margalion ; 2° Jean, présenté le 5 janvier 1582, par Jean de Serres, l'historien ; 3° Jean, présenté le 1<sup>er</sup> mars 1586, par Poltrin de Saint-Remi ; 4° Pierre, présenté le 19 juillet 1588, par P. Bodet ; 5° Jane, présentée le 3 septembre 1594, par Arnaud Guiran son oncle et Jane de Moynier, femme de Chrestien Pistorius ; enfin Gailhard, qui, devenu conseiller au présidial, épousa Françoise, fille de feu le conseiller Villar, sieur de Vallongue (12 mai 1624).

Guiran fut, en 1584, exacteur des tailles de notre ville, et donne en cette qualité plusieurs quittances à des retardataires [E. 305, fol. 1509 et 1526].



Guiran J. d'abord praticien, acquit, le 1<sup>er</sup> février 1593, l'office de notaire d'Antoine Braicy, qu'il paya seulement 180 livres. Les registres de ce notaire se trouvent à la Préfecture. En 1603 [E. 209, fol. 217], il était à la fois notaire et greffier de la Cour, et fut institué par Chrestien Pistorius, régent du collège, son procureur, à l'effet de lui faire rentrer deux créances, l'une de 120 écus, due par un de ses anciens écoliers, l'autre de dix écus, due par un individu qui avait été employé aux finances, sans doute chez le receveur P. Bon. Les débiteurs habitaient l'un et l'autre Paris.

Il mourut le 24 janvier 1622, et eut pour successeur Chrestien Guiran.

GUIRAUD Claude. — D'après son testament, reçu le 9 novembre 1589 par Ant. Sabatier, il avait eu de Jeanne Pichonne, sa femme, deux filles : Astruque et Jeanne, à chacune desquelles il légua 600 livres, et deux fils, Jean et Pierre. Ce dernier, en qualité d'ainé, fut héritier universel. A l'époque du testament, il était encore praticien, mais il était alors devenu greffier. Sa sœur Jeanne avait épousé Pierre Menonville, et ce fut là la raison pour laquelle il se porta caution de son beau-frère, lorsque celui-ci fut fait prisonnier à Aimargues par le sieur Freton, de Calvisson. D'après un acte reçu en 1592 [Jean Petit, fol. 169], la rançon avait été fixée à 100 livres.

Il possédait une maison rue Dorée, et en afferme deux pièces, au prix de 16 livres, à un tisserand de cadis [Sabatier, 1593, fol., 47].

LAURENS Daniel. — Fermier en la Cour présidiale, il avait épousé Marie Fabre, fille de Gabriel, bourgeois, et de Barthelemine Du Vray.

LEBRET Jean. — Il était fils de François, bourgeois, qui teste le 23 janvier 1563 (64), [Sabatier, notaire, fol. 328]. Au lieu de distribuer à ses six enfants sa fortune, il institue, le président Guillaume Calvière son héritier universel, à charge de restituer ledit héritage à « icelluy ou à ceux de ses enfants qui lui paraîtra le plus cappable ou le plus souffizant pour en avoir l'administration ».

Il paraît que Jean n'avait pas obtenu la préférence, car il ne payait que la capitation. Il était praticien.

MARTIN Daniel. — Epouse [21 janvier 1591, Ursy, E. 303, fol. 57] Madeleine, fille de François Rey, garde des archives et greffes du domaine du roi, et de Jeanne Caffarel. Dot 100 écus. Témoins de Malmont, Recolin, conseillers ; P. d'Albenas, Percet, Galli, Malmazet, etc., etc.

MÉNARD JEAN. — « Mes ancêtres, écrit l'historien de Nîmes (*Société scientifique et littéraire d'Alais*, 1875, t. VII, p. 16), sont sortis du Bouschet, bourg dépendant de la paroisse de Pontels, à l'extrémité du diocèse d'Uzès, appelé communément le Bouschet de Bressis, parce qu'il appartenait à la maison Bressis » (1).

« Le premier et le plus ancien d'eux, qui a été la tige commune de toute la famille, était bourgeois de ce lieu là ; il eut deux enfants, tous deux appelés Jean. L'aîné quitta le lieu de sa naissance fort jeune et vint à Nîmes, où il acquit dans la suite un office de notaire ; c'était vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, temps où la religion protestante commençoit à faire du progrès. Il eut un fils appelé François, qu'il éleva dans sa profession, et qui fut ensuite notaire comme lui ».

A ces détails, il m'est loisible d'ajouter que Jean était notaire dès 1550 (2) et qu'il avait épousé Antonie Gautière. D'après son testament, reçu le 2 octobre 1567 par son collègue Sabatier, il n'était pas alors très riche. Il lègue à ses fils Nicolas et Pierre 200 livres seulement, à Catherine et Marie, ses filles, 250 livres, à sa femme bien-aimée 300 et institue l'aîné de ses enfants, François, l'héritier universel. Tous ses enfants devaient être en bas âge, car il nomme pour exécuteurs testamentaires Tannequin Brignon, sei-

(1) D'après M. Germer-Durand, le Bouschet était un hameau de la commune de Pontels et Bressis, sise dans le canton de Génolhac. On trouvera les plus amples détails sur ce lieu dans le *Dictionnaire topographique du département du Gard*, p. 168.

(2) Dans le premier registre de Sabatier (année 1557, fol. 24), on le voit sous-arrester une boutique touchant celle du chirurgien Firmin de Furno et joignant le logis de la Pomme, au prix de treize livres par an.

gneur du dit, Nicolas Calvière, seigneur de Saint-Cosme ; Claude Garnier, Pierre de Fabrica, Franc. Passeboys, Jean Mombel, notaires ; Alexandre Dutour, apothicaire ; Matthieu de Suchet, marchand, *ses compères et amis*

Ce n'est pas sans intention que j'ai relevé le nom des exécuteurs testamentaires de J. Ménard, car ils appartiennent tous aux idées nouvelles, ce qui ne les empêche pas cependant d'être impuissants à protéger leur ami. Nicolas Calvière a beau être gouverneur de la ville, il est contraint d'expulser, en 1575, le notaire de l'aristocratie nimoise. On lit en effet, dans les *Preuves* du tome V, p. 125, parmi les bannis de la cité, « Ménard, *cum familiâ* ».

En 1588, Jean Ménard et son fils achètent une propriété à Françoise de Sarras, dont la vente est ratifiée par l'époux de celle-ci [E. 300, f. 235].

On ignore quelle fut la destinée des enfants de J. Ménard ; on sait seulement que Marie, l'une des filles, épousa Jacques Alesty, et mourut le 2 février 1607. Quant à la date du décès du père, elle n'a pu être retrouvée.

MÉNARD François qui, dès 1581, remplissait l'office de notaire, eut, comme son père, une longue et laborieuse existence. Quoi qu'en dise la biographie citée ci-dessus, il n'épousa pas la fille du seigneur de Vestric, mais Jeanne Baudan, fille de Jean Baudan et de Jane de Brana, et par suite sœur de Guichard, maître des œuvres du roi, de Guillaume, seigneur de Villeneuve, époux de Jacqueline du Solier, de Blaise, époux de Bernardine Rozel, etc., etc. D'après le testament de son père [Tabulli, 25 novembre 1580, fol. 702], Jeanne eut 700 livres de dot, comme du reste sa sœur aînée Isabeau, femme de Pierre Finor, bourgeois (1).

La lignée ne fut pas en rapport avec la dot, car elle fut nombreuse. Nous citerons, entre autres enfants : 1° Marie, tenue sur les fonts, le 4 février 1596, par Guillaume Baudan (oncle), et par Marie de Tophan (Tuffan), femme de Jac. Cassagnes ; 2° Jacques, tenu le 4 octobre 1598, par Pierre

(1) Par suite du décès de leurs frères, Antoine et Claude, leur dot subit un léger accroissement.

Maurisse (*sic*), fils à Jac. Baudan, seigneur de Vestric, et par Guilhaumette Fourrière (femme à J. Fabre, M<sup>e</sup> apothicaire) ; 3<sup>e</sup> Blaise, tenu le 9 septembre 1600, par Jean de Fabrique, conseiller, pour M. Blaise Baudan (oncle), et par Loyse de Buys, dame de Valerargues, au lieu d'Estiennette Tutelle ; 4<sup>e</sup> Anne, tenue le 4 août 1602, par sire Antoine Bonfa, au lieu de M<sup>e</sup> Guillaume Dostaly, et par Catherine Bonfa pour Anne Hugue ; 5<sup>e</sup> Henri, tenu le 28 octobre 1603, par Mgr le Révérend évêque de Nîmes, M<sup>e</sup> Pierre de Valernod, et par Marguerite de Roquefeul [femme de Claude Deydier] ; 6<sup>e</sup> Jean, tenu le 25 août 1605, par M. Jean Finor et par Diane [blanc], femme de M. de Monteils ; 7<sup>e</sup> Louis, tenu le 3 février 1607, par Pierre de Lacroix, prévôt de la cathédrale, et par noble Louise de Tremolet.

« Pierre, l'aîné [dont nous n'avons pas trouvé le baptis-taire], fut avocat [il porte cette qualification le 12 décembre 1607] ; il se maria à Beaucaire, où son père s'étoit réfugié pendant la fureur des derniers troubles de religion avec Louise Amalric, dont il eut une fille appelée Jeanne, qui fut mariée avec Louis Chalamont, avocat de Tarascon, mon aïeul maternel ».

« François le second fils [même remarque que pour le pré-cédent] (1), fut aussi avocat ; il s'adonna à la poésie et donna au public un recueil de ses vers qu'il dédia au maréchal d'Ancre. Il mourut garçon et dans la fleur de son âge [16 mai 1631], et fit son héritière sa sœur Marie, épouse de François Roverié, avocat de Nîmes de la maison de Cabrières, car elle prend cette qualité dans la transaction de 1635 ».

Jean se fit marchand, épousa Madeleine Blachière et en

(1) D'après l'histoire de Menard, t. V, p. 646, il serait né le 26 juillet 1589, et serait mort en 1635, tandis que la date indiquée a été relevée dans les mortuaires catholiques. Ses poésies ont paru dans un volume in-12, imprimé à Paris en 1613, chez Franç. Jacquin. Sur l'exemplaire de M. Liotard, une note manuscrite fixe au 30 juillet 1589, le baptême de l'auteur.

Outre ses poésies, on a de lui : Ludovico XIII, Francor. et Navar. Regi christianissimo... Rupellana expeditione redeuntii, panegyricus. Parisiis, G. Cramoisy, 1628, in-8 (*B. Nat.* L<sup>b</sup> \* 2710).

eut Marie (17 janvier 1632), Jacques (27 décembre 1632), Claudie (22 septembre 1635), Isabeau (13 août 1637).

Jacques et Blaise paraissent être morts en bas âge ; quant à Louis, il devint capucin, et Henri prieur du prieuré de Domessargues [Bongrand, notaire, transaction du 9 avril 1638].

Moins favorisé que son père, François Ménard dissipa toute la fortune acquise et laissa des affaires extrêmement dérangées, comme en fait foi la transaction qui fut passée entre ses créanciers, le 30 août 1635 [C. Guiran], après son décès, arrivé vers l'an 1632. Quant à sa femme, elle était morte le 2 mars 1631.

MOMBEL Jean. — Parent d'Antoine, dont une fille fut tenue le 8 mars 1571, par noble Robert d'Albenas et par Françoise de Sarras, il était notaire dès 1558 et garde des écritures de Jacques Ursy. Il épousa Jacqueline Reynaude, et fit son héritière Marguerite Reyne, épouse en deuxième noces de M. de la Bastide. Elle délivre en cette qualité un legs en 1599 [Ursy, E. 318, fol. 30] à la femme de Pierre Mombel, couturier. Les registres de ce notaire se trouvent chez M<sup>e</sup> Causse.

Il afferme maison au Puits de la Grand-Table [E. 138, f. 190], près à Marguerittes [E. 144, fol. 257], etc.

MORGUES Pierre. — Originaire du Cailar, où son père était viguier, il épousa Madeleine, fille de Barthélemy Fabrica, notaire de Calvisson, témoin une quittance de 233 *escus* [E. 305, fol. 1541].

NISMES Bertrand (de). — Praticien onis par le compoix, sans doute parce qu'il se trouvait cette année là à son pays natal, Maruéjols, où l'avait appelé la saisie de ses biens. D'après le testament de sa veuve, Tiphaine Lansard [29 mars 1597, J. Guiran, E. 239, f. 125], il laissa trois enfants : David qui était alors greffier *commissionnel* de la Cour royale ; Suzanne, femme de Louis Lichière, chapelier ; et Sara, qui épousa peu après Jean Sauze, cardeur.

Quoique cette famille portât le nom *Nismes*, elle ne possédait pas dans cette cité le moindre immeuble.

En 1596, le notaire inscrit dans le registre ci-dessus, un

bail à lever dettes pour David de Nismes, greffier [E. 239, f. 363]. Il épousa Loïse Laurens.

PASCALIS Antoine. — Gendre de Vidal Corconne, il est déchargé, en 1590, de la taxe des pauvres comme troisième consul, tandis que ce fut Guillaume Dostaly qui fut cette année désigné par le sort. Son mariage, reçu par Sabatier, est du 25 janvier 1579 ; sa femme s'appelait Suzanne et sa belle-mère Colombe Gauthière. Parmi les témoins figurent Ant. Brues, conseiller ; Simon Campagnan, ministre ; Léon Favier, avocat.

PASSEBOYS François. — Epoux de Louise de Lacroix, en eut, entre autres enfants : Alix, présentée le 19 mai 1574, par N. Calvière ; Jacques, présenté le 24 janvier 1578, par J. Rozel, avocat ; Claude, présenté le 6 décembre 1587, par Cl. Bessonnet, etc.

PAYAN Jacques. — Quoique fils d'un notaire, il se contenta d'être greffier. Il épousa Jeanne Abraham, fille de Jean, bourgeois, et de Jeanne Vernier, sœur du viguier. En 1589, ayant pris à ferme le greffe de la Trésorerie, il remit à Abraham Cabiron l'arrentement de la baronnie de Galargues [E. 301, fol. 410].

PETIT Jean. — Il épousa en premières noces Palestine (*sic*) Binet, et en secondes Suzanne Mathieu, fille à feu Jean, marchand [Sabatier, 2 novembre 1581]. Quoiqu'il en ait eu des enfants, notamment Jeanne, présentée le 27 mai 1586, par Robert Agulhonet, avocat des pauvres ; Marie, 4 juin 1591, par Ant. Galli, avocat, il eut le malheur de les perdre successivement. En effet, d'après son testament de 1602 [E. 149], c'est sa cousine Catherine Arlier qui aurait été héritière universelle.

J. Petit loue, en 1594 [E. 308, f. 122], boutique au cordonnier Vigier ; mais il exige en sus du loyer une *paire de patins*, chaque année, pour sa femme. Ses registres, allant de 1579 à 1619, se trouvent actuellement dans les minutes de M<sup>e</sup> Boyer.

POUJOL Claude. — Epoux de Catherine Gotte, il fut consul en 1591.

RESTAURAND Robert. — Restaurand Tannequin, maître bazochien, fils de Hilaire, maître charpentier, épousa [16 novembre 1558, J. Mombel] honneste fille Anthoinie, fille de M<sup>e</sup> Estienne Alizon, charpentier. Le notaire Robert fut-il le premier né de cette union ou bien était-il frère de Tannequin ? C'est ce qu'il est difficile de dire, car ses registres, qui se trouvent en partie à la Préfecture, en partie chez M<sup>e</sup> Collet (1587-1594), ne fournissent pas grands renseignements. Le cahier qui se trouve sous le n<sup>o</sup> E. 136, est en lambeaux, et interesse principalement l'histoire ecclésiastique, car il va de 1580 à 1582. Robert est, a cette époque, en quelque sorte campé ; il est tantôt à Marguerites, tantôt à Saint-Gervasy, tantôt à Sernhac, et tantôt à Beaucaire. Il fonctionne en particulier pour le *chapitre*, dont il avait suivi le sort et continue à partager les opinions religieuses.

En 1584, il était de retour à Nîmes et prêtait 42 livres [E. 296, fol. 102].

On ignore la date de la mort de Robert ; on sait seulement qu'il vivait au 15 juin 1594.

Suivant toute vraisemblance, la fortune ne lui avait pas souri, car il payait seulement la *capitation*.

RIBES Barthélemy. — Il était alors praticien ; il était, lorsqu'il fit son testament, le 12 octobre 1595 [E. 310, fol. 1144], procureur en la Cour souveraine de Toulouse à la Chambre de l'Edit. Il avait alors deux filles, Bernardine et Marie, et trois fils, Guillaume, Marc et Jean. Il constitua pour héritière universelle sa femme Catherine de Marc, et à la fin des jours de celle-ci, les deux fils aînés. Parmi les témoins figure Michel Ursy, notaire. En 1594, il avait vendu propriété à Tourrel, teinturier [E. 141, f. 239].

SABATIER Antoine. — Successeur de M<sup>e</sup> Pierre Payan, dans l'étude duquel il a écrit ses premiers actes, il nous a laissé 23 registres qui, allant de 1557 à 1596 [étude de M<sup>e</sup> Grill], témoignent de sa vie laborieuse. Il y a une interruption du 3 septembre 1568 au 3 février 1570 ; mais une note écrite de la main de ce notaire, et sur le feuillet 107, nous explique qu'« à raison des troubles, le registre a

esté discontinué, et qu'il s'est absenté du 4 septembre 1568 au 19 novembre 1569 que suis retourné à la ville » (1).

S'il nous donne ainsi l'explication des motifs de son interruption, lui qui cependant avait, l'un des premiers, embrassé les idées de la Réforme, il nous laisse ignorer le lieu de sa retraite et celui de sa femme Joyeuse, fille de Jean Molery, dit le Vieux, M<sup>e</sup> apothicaire. Suivant toute probabilité, c'était au lieu de Bernis, car sa belle-mère Catherine Le Petre y possédait un mas ; ce qu'il y a de positif, c'est qu'il résida en cette propriété pendant la peste de 1579.

Il n'eut pas d'enfant.

D'après son testament, reçu par Tabulli, le 21 juillet 1577, il donne 10 livres aux pauvres réformés de Nimes et autant pour la réparation du temple ; il lègue la même somme à chacun des cinq enfants qu'il a présentés au baptême et 100 livres à une fille qu'il tient à doter. Enfin il institue ses héritiers universels, sa femme bien aymée et Pierre Sabatier, praticien, son neveu, à « charge de poursuyvre la voidange » du procès criminel qu'a ledit pendant en la court de M. le » Seneschal, en action d'injures contre Loys Bonfa et Gui- » nette Rinoarde, mariés, en cas que pendant sa vie il ne » l'auroit fait fere comme laiant malheureusement oul- » traigé, lui proteste qu'il ne veult faire ou faire fere ladite » poursuite par lesdits héritiers par aucune malice ou vin- » dicte, mais pour justifier son honneur et bon nom, estant » ledit procès tout instruit et prest a juger, saul fere voider » les accusations formelles que lesdits mariés ont propozé » contre tous les conseillers et advocats qui estoient lors en » ladicte court, et lesquelles ils auroient baillés pour esviter » le jugement, cognoissant et scaichant très bien avoir mal- » vaise cause » : Les témoins sont MM<sup>es</sup> Jehan Mombel, Robert Tinellys, Antoine Crozet, notaires royaux ; Jean Abraham et Charles Dupin, bourgeois.

Sabatier fut consul en 1574 et en 1580, et mourut, peu après le 18 août 1595, date de la dernière signature qu'il a donnée.

(1) Pendant cette période toutes transactions furent interrompues. Ainsi le notaire Pierre Poreau, après un acte du 24 juillet 1568, en rédige un le 22 août et le suivant est daté du 22 août 1569.



**SABATIER Pierre.** — Il était greffier et neveu du précédent. En hérita-t-il? je l'ignore; mais en tous cas, ce n'était pas sans besoin; car il est passé sous silence par le compoix. Il avait épousé Anne Danis et en eut Antoine, présenté le 24 août 1580 par A. Brues, seigneur de Sauvignargues, et dont son oncle possédait toute la confiance. C'est au point que dans son testament il constitue le notaire tuteur de ses enfants.

**SALIENS Vidal (de).** — Il était praticien et épousa, le 13 janvier 1574 [S. Tabulli], Antonie, fille de Tristan Lamoureux et de Marguerite Rode. La dot consista en une vigne et 300 livres. Les accordailles eurent lieu dans la maison de G. Calvière, en présence de G. Roques conseiller, de Nicolas Calvière et de Jean Payan, ministre de la parole de Dieu. Il en eut entre autres enfants, Pierre, présenté le 11 janvier 1578, par B. Fontfroide; autre Pierre, présenté le 29 août 1585, par P. Finor; Jean, présenté le 22 mars 1587, par le capitaine La Roche.

Devenu veuf et qualifié *greffier du greffe de Gévaudan*, il épousa [Sabatier, 14 mai 1594] Suzanne Molery, veuve de François Valat et fille de feu Jean, M<sup>e</sup> apothicaire, et de Catherine de Sauzet. Dot, 1200 livres. Témoins avec les trois beaux-frères de la fiancée, Louis Recolin, qualifié conseiller du parlement d'Orange, le capitaine Pierre Possac, et Antoine Duprix, Jean Carbonnel, bourgeois.

**SARRAN Etienne.** — Originaire du Vigan, il épousa, le 16 janvier 1593, Madeleine fille de François Felix et d'Isabelle Pascal [E. 306, fol. 22]. Il avait acheté le greffe de Chillac et devint procureur en la chambre de l'Edit.

**TABULLI Simon.** — Quatre gros registres, allant du 24 janvier 1563 au 26 mars 1597 (il y a intercalée une quittance du 25 juillet 1598), sont tout ce qui reste de ce notaire, dont les minutes se trouvent chez M<sup>e</sup> Grill. Beaucoup d'affaires concernant Générac et Beauvoisin; clientèle nimoise clairsemée et surtout médiocrement aristocratique, tel est le jugement sommaire qu'autorise à porter le dépouillement consciencieux de ces registres.

Nommé secrétaire des consuls en 1572, en remplacement de François Arifon, notaire, S. Tabulli devint, par ce fait, le

notaire de la communauté ; aussi, a ce titre, on trouve quelques actes concernant les affaires financières de la cité. Nous citerons en particulier les emprunts faits pendant la peste de 1579, qui sont curieux par la multiplicité des signataires.

Tabulli, dont le vrai nom était Tabol, était frère de Jacques, du lieu du Mazel-lez-Blaimar (Poreau P., 23 février 1582). Il avait épousé Agnès Cornette, déjà veuve, et en eut Jeanne, qui épousa Vidal Aulbert. D'après une quittance du 2 juillet 1580 (Poreau P.), elle avait eu une robe de camelot du Levant et une autre de *sarge noire* ; un lit de noyer travaillé au tour et 1050 livres de dot. Malheureusement elle mourut peu après.

Agnès Cornette, qui teste en 1586 [Guilh, Duchamp, fol. 86], lègue vingt écus pour payer *maistres et maistresses* des enfants vraiment pures ; ses robbes, acostrements, aneaux et joyaux à sa belle-fille Jeanne Bogarel, et 250 livres à chacun de ses petits-enfants Maurice, Claude, Rose et Louise Salveton ; enfin elle institue son fils du premier lit, Laurent Salveton, son légataire universel.

TINELLYS Robert. — Fils de Jean, il est qualifié, je ne sais pourquoi, de noble ; il avait deux sœurs, Antoinette veuve d'Antoine Chabaud, tour à tour marchand et seigneur de Polverrières, et Gabrielle, épouse de Tannequin Fissoris, M<sup>e</sup> apothicaire, et non Pistoris, comme cela a été écrit par erreur.

On sait peu de choses sur ce notaire ; on sait seulement qu'il avait épousé Marie Agulhonet, fille de Jacques, bourgeois, et de Jeanne Robert. Suivant toute probabilité, il devait habiter la Calmette d'où cette famille était originaire ; du moins dans le baptistaire protestant, on n'a pas relevé d'enfants de ce nom, et cependant on sait qu'il eut un fils Elie, qui devint avocat [V. E. 138, fol. 70 et 324 ; E. 307, fol. 758 ; E. 308, fol. 322, emprunt de 500 livres].

URSY Jean. — Fils de Jacques, notaire, mort pendant la peste de 1579, et de Pierrotte Roumieu, qui ne tarda pas à succomber, il débuta le 19 juillet 1582 et fonctionna, pour ainsi parler, jusqu'au 6 mars 1620, date de son décès. A

s'en référer au dépouillement de ses registres, qui sont conservés aux *Archives départementales*, il fut sans contredit le notaire le plus occupé ; car au temps de sa vogue, il ne passait pas moins de trois mille actes par année, et chose non moins remarquable, il les écrivait presque tous, ce qui fait honneur à l'extrême agilité de sa plume. Sa clientèle est extrêmement nombreuse ; mais s'il a la quantité, il a rarement la qualité.

Pendant son consulat il épousa le 16 juillet 1584, [S. Tabulli, fol. 99] Guionne de Causargues, fille de noble Louis et de Louise Barthelemy. Dot, 1200 livres ; quatre robes.

D'après un testament en date du 31 janvier 1596 [Marc. Bruguiet, E. 143, fol. 70], il lègue à ses filles Marie et Françoise 1200 livres et 100 livres pour deux robes nuptiales, deux cofres, hardes et petits joyaux ; aux enfants à naître ou posthumes, si mâles 1500 livres à chacun, et en outre qu'ils soient mis de mestier aux dépens de son héritier ; si femelles 1300 livres à chacun. Il institue son fils Pierre légataire universel, nomme sa femme tutrice à condition cependant de faire faire inventaire par son frère Michel, avec l'assistance de Pierre Boissier, son beau-frère, et de Bausile Fontfroide, son ami.

Ayant perdu sa femme le 16 mai 1597, il se remaria à Suzanne de Brun qui lui survécut (26 mai 1626).

Ursy Michel.— Après avoir été praticien, il acquit l'office d'A. Sabatier ; mais, il ne parvint pas à la notoriété de son frère aîné. Il mourut le 6 septembre 1621.

Une partie des registres de ce notaire (de 1603 à 1621) se trouve actuellement en possession de M<sup>e</sup> Boyer.

VITALIS Vidal.— Epoux de Marie Chapelle, il en eut, entre autres enfants, Louise, présentée le 9 septembre 1584, par Paul d'Albenas, avocat.

En 1597, étant qualifié greffier, il prit à la ferme le droit de l'équivalent de la ville et faubourgs de Nîmes, et afferma pour trois ans à Pierre Sollier, hôte, le droit de tenir enseigne ou *rameau* [E. 144, fol. 708]. V. note E.

## CHAPITRE VII.

### Arts et métiers. — Corporations.

Rien ne ressemble moins au présent que le passé ; aussi pour donner une idée, même sommaire, du commerce et de l'industrie à l'époque que nous étudions, sommes-nous obligé d'entrer dans des détails infinis. Au lieu de nous contenter de faire l'énumération des corps d'état existants, il est indispensable d'indiquer, avec leur mode de recrutement, leur organisation intérieure. Tout est changé en effet. Tandis que de nos jours, pour exercer une profession, il suffit de le vouloir, avant la Révolution, il fallait, pour y avoir accès, un temps déterminé d'initiation, et subir ensuite une série d'épreuves variables.

Au moyen âge, toutes les associations ouvrières étaient des confréries qui, plaçant les hommes d'un même métier sous l'invocation d'un patron commun, les réunissaient à certains jours de l'année, tantôt à l'église pour prier pour leurs morts, tantôt à la chambre commune pour élire leurs chefs et leur confier la défense de leurs intérêts. Chaque corporation, car tel était le nom que portait l'association ouvrière, avait un trésor commun qui se composait, d'une part, de la cotisation des membres, et de l'autre, des amendes que percevaient, pour contravention, les *prieurs* ou *gardes* du métier.

Ce trésor avait une destination multiple fixée par les statuts : il servait à payer les flambeaux de la confrérie pour les processions, à acheter les pains que chaque corps d'état distribuait le jour de l'Ascension aux pauvres de la cité (1). Il subvenait encore aux besoins des

(1) En 1527, le jour de la fête du « Corps de Dieu », les fourniers

ouvriers pauvres ou malades, et répondait aussi des dettes des membres de la corporation ; car il y avait souvent, pour ne pas dire toujours, solidarité étroite entre tous les associés (1).

Avec la venue de la Réforme, il n'y eut pas seulement rupture des liens religieux, il y eut encore relâchement des autres liens. Par une singulière coïncidence — on ne saurait admettre qu'il y ait entre les deux faits une relation de causalité — le principe d'autorité s'affaiblit, les actes de charité chrétienne tombèrent en désuétude, et la confraternité, qui avait existé jusqu'alors entre les membres de la corporation, devint un mot absolument vide de sens.

Si, l'histoire en main, je suis forcé de reconnaître que la dissidence des opinions religieuses n'a pas été étrangère au dernier résultat, cette explication ne saurait être de mise, ni à l'égard de l'aumône, dont la Réforme recommandait la pratique quotidienne, ni à l'égard du principe d'autorité, dont elle usait incessamment, témoin la discipline de fer à laquelle elle soumettait petits et grands. Sans doute elle portait dans ses flancs le principe du libre examen ; mais elle devait rester longtemps à l'ignorer. Essentiellement autoritaire à ses débuts, elle interdira sévèrement à ses fidèles toute discussion ; elle poursuivra les rebelles, brûlera même le médecin Michel Servet, et c'est seulement après deux

offrent 60 pains pour être distribués aux pauvres, les savetiers, 52, les drapiers, 104, les apothicaires, 100, les *peyriers* (maçons), 50, les *maselhiers* (bouchers), 50, les fustiers, 3, etc *Arch. mun.*, PP. 12.

(1) En 1394, noble Guillaume de Lestang, viguier, homologue une cote (*sic*) de deux deniers par chaque maître pelletier et d'un denier par chaque maître compagnon, payable tous les samedis, pour l'entretien de la lampe de leur chapelle et le secours à accorder à leurs malades. *Arch. mun.*, SS. 17. V. encore *les Chirurgiens d'autrefois*, Paris, 1880, p. 14, et *les Pharmaciens d'autrefois*, Paris, 1881, p. 97.

siècles d'existence qu'elle donnera quelque vie au germe qu'elle renfermait dans son sein.

Ce n'est donc pas là, mais ailleurs; ce n'est pas à une cause unique, mais multiple, qu'il faut demander l'explication de cette volte-face. Ainsi le défaut de charité, qui frappe ceux qui dépouillent les procès-verbaux des corporations, ne tient pas à un endurcissement momentané du cœur humain, mais à la misère profonde qui atteint chacun des membres en particulier. Quant à l'affaiblissement du principe d'autorité, il est, d'une part, la conséquence des troubles prolongés, de l'autre, l'indice d'un esprit nouveau, qui se traduira en 1614 par le fameux discours du président de Clermont, et qui donnera naissance à ce quatrain fameux, devenu cent soixante-quinze ans plus tard une terrible prédiction :

O noblesse ! ô clergé ! les aînés de la France,  
Puisque l'honneur des rois si mal vous soutenez,  
Puisque le tiers état en ce point vous devance,  
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés (1).

En attendant la réalisation de cette prophétie, chaque corporation conserve ses rouages, son organisation intime, et se donne tous les ans ou tous les deux ans un chef, par le libre choix de ses membres. Quel que soit le nom qu'il porte, qu'il s'appelle *capitaine, garde, juré, syndic, prud'homme*, il est, pour les siens, le représentant, le dépositaire du pouvoir. Il a beau avoir une autorité passagère, éphémère même, il n'est point sérieusement contesté; car il est, en fin de comp-

(1) Assemblée des Etats de 1614. Discours de Savaron sur la vénalité des offices. Desmazes, *Le Parlement de Paris*. Paris, 1860, in-8°, p. 357. La maison de Savaron subsiste encore à Clermont et pendant la correction de ces épreuves (19 Août), je me suis fait un devoir de la visiter.

te, l'élu de ses pairs, le mandataire de sa communauté.

A raison de leur origine, l'autorité de ces chefs était rarement méconnue, et les jugements qu'ils rendaient en matière de différends élevés entre les membres de la corporation, pour affaires concernant leur métier, étaient exceptionnellement portés devant une autre juridiction. Sans doute, ils ne faisaient qu'accessoirement fonctions de juge ; mais, qu'on ne l'oublie pas, ils n'en rendaient pas moins d'excellentes sentences. Ils jugeaient d'ailleurs des gens de leur état, pour des faits de leur état, et selon les règles particulières à leur état.

Là ne se bornait point le rôle des chefs. Ils n'étaient pas simplement juges des litiges, ils avaient encore à sauvegarder les intérêts de la corporation ; ils avaient à veiller aux procès pendants, et surtout à n'admettre parmi eux que des gens bien famés et suffisamment expérimentés. Aussi que d'exigences qu'ils trouvaient naturelles, et que certains n'hésiteront pas à taxer d'exagérées !

Avant d'aborder l'histoire des corporations, il est impossible de ne pas faire connaître les garanties présentées par les membres qui en faisaient partie. La chose est d'autant plus nécessaire que l'organisation du travail industriel est, à cette époque, assez mal connue dans ses conditions fondamentales.

*L'apprentissage* en était le premier degré, ou, pour mieux dire, en constituait la base essentielle : c'était une initiation, mais une initiation imposée à toutes les professions, à la plus humble comme à la plus élevée. Sauf les avocats et les médecins, nul n'y échappait : depuis le marchand grossier (négociant en gros) jusqu'au modeste regrattier (marchand détaillant), depuis le drapier opulent jusqu'au misérable cordier, tous étaient soumis à cette lourde obligation.

A s'en référer aux contrats d'apprentissage dont, en parcourant les minutes des notaires, nous avons dépouillé un grand nombre, c'était sans doute un contrat synallagmatique ; mais, à ce qu'il semble, il n'y avait pas une réciprocité complète ; car chacune des parties n'y faisait pas un apport égal. Le patron s'engageait bien à nourrir, à entretenir l'apprenti, à lui enseigner son métier ; mais, en retour, l'apprenti avait à lui payer une somme variant de 10 à 150 livres, et lui était redevable de tout son temps, de tout son travail, pendant un intervalle variant depuis huit mois jusqu'à trois, quatre et même six ans.

A en juger par cette analyse succincte, le contrat était essentiellement à l'avantage du patron. Même en prisant très haut la valeur de l'enseignement industriel, il recueillait des bénéfices incontestés de cette opération. Sans doute il avait à entretenir et à nourrir l'apprenti pendant toute la durée de son engagement ; mais cette dépense était vraiment insignifiante, à une époque où les objets de première nécessité avaient une valeur relativement minime.

A raison des disettes fréquentes, du chômage de l'agriculture, le prix du pain était encore assez élevé : la salmée de toselle se vendait de 9 à 13 livres ; mais il faut ajouter aussi que ceux qui usaient de cette farine étaient les privilégiés, les millionnaires de l'époque. Les bourgeois, les négociants, les industriels, se contentaient du *blé mesclé*, c'est-à-dire de la mouture, mélange de froment, de seigle et d'escourgeon ou de paille par tiers.

Par compensation, la viande se débitait à un prix tellement bas, que nous n'avons cru à la sincérité des ventes qu'en consultant les tarifs officiels. La brebis, la chèvre, se vendaient douze deniers la livre de seize onces ; le bœuf et le porc frais, un sou deux deniers ; quant au mouton, qui était recherché par les délicats, il



coûtait, suivant les morceaux, d'un sou six deniers à un sou dix deniers.

Les autres denrées alimentaires étaient à l'avenant. Chose digne de remarque, le poisson de mer se vendait plus cher que la viande, et il n'y avait égalité que pour les espèces communes. Ainsi la sole et le rouget étaient tarifés deux sous deux deniers la livre, le gros loup (bars commun) et le muge, deux sous ; le merlan, le rond (turbot), et le plane (plie), un sou sept deniers ; la carpe, la ranalhe (*sic*) et la melette (joel du Languedoc), un sou ou douze deniers.

Par contre, quoique la chasse aux armes à feu ne fût permise qu'aux nobles seuls, le gibier s'achète à un prix relativement exorbitant. La paire de perdrix coûte vingt sous ; le lapin sauvage, huit sous pièce ; enfin le lièvre, douze sous. Quant à la paire de bécasses, elle est tarifée douze sous (1). Sauf ces derniers prix, qui contrastent avec les précédents, on est donc autorisé à dire, sans se hasarder, que la vie était, à cette époque, à bon marché.

En veut-on de nouvelles preuves ? Paul Falgueroles, qui fut tour à tour apothicaire, soldat, et enfin ministre de la parole de Dieu, lors de son association avec Sannier, M<sup>e</sup> apothicaire, s'engage à payer à celui-ci cinq livres par mois pour sa nourriture, son logement et son entretien, soit soixante livres par an. Le fils d'un docteur en médecine, âgé de dix-huit à vingt ans, compte à son tuteur la somme de quarante livres pour le montant de sa pension annuelle, nourriture, entretien et logement compris. Enfin Jean Botille, fils d'un notaire, donne sa sœur à nourrir à sa grand'mère, laquelle exige trois livres payables d'avance et de mois en mois (2).

(1) *Arch. mun.*, FF. 14

(2) Sabatier, 31 janvier 1594, fol. 104. — Jean Botille. Sabatier, 1575, *Contrats non perpétuels*.

Ainsi donc la nourriture d'un apprenti n'entraînait pas alors grandes dépenses, et devait être amplement compensée par le produit pur et simple de son travail quotidien. Ce qui le prouve du reste mieux que tous les arguments, c'est la conduite des patrons eux-mêmes au milieu des temps troublés qui ont précédé l'année 1592. Croyez-vous que, pendant cette période, ils se soient abstenus de faire des apprentis ? Pas le moins du monde ! mais, tenant compte de la misère générale et des adversités publiques, ils se sont montrés moins exigeants, et parfois même se sont gardés de réclamer la moindre rémunération pécuniaire.

Ces derniers patrons, qui naturellement étaient les artisans les plus modestes, disons le mot ! les plus besoigneux, n'ont pas été cependant victimes de leur conduite en apparence si désintéressée. Sans doute, au début de l'apprentissage, ils ont dû faire quelques légers sacrifices pour compenser les pertes de temps, les non-valeurs ou objets mal fabriqués ; mais, au bout de quelques mois, ils ont recueilli le fruit de leur enseignement, et ont trouvé dans le travail de leurs élèves la rémunération intégrale de leurs déboursés passés et même à venir.

Pendant toute la durée fixée par l'engagement notarié — *brevet d'apprentissage*, tel était son nom — l'apprenti était, en quelque sorte, la chose, la propriété du patron : aussi rude en était la vie et clairsemées en étaient les douceurs. Ce n'était pas positivement un esclave ; c'était un peu moins qu'un serviteur, tant il était soumis à une discipline sévère, tant il sentait à chaque instant la main lourde et souvent brutale du maître.

Avait-il des loisirs autres que les dimanches et jours de fête ? On en doute ; mais, d'après les nombreuses obligations qu'il avait à remplir, à parler vrai, il possédait, les autres jours, tout au plus la liberté de dormir. Venait-il à tomber malade ? Il devait acquitter les

honoraires du médecin, payer les drogues de l'apothicaire, et si la maladie durait au-delà d'une semaine, restituer au patron le temps de son séjour au lit. A l'égard de la peste, dont tous les *brevets* prévoyaient le retour possible, l'apprenti était congédié aux premières menaces, et devait ensuite remplacer le temps pendant lequel il y avait eu chômage. Quant aux gardes de nuit, c'était lui qui les montait invariablement à la place du patron, puisqu'un père réclame pour son fils, apprenti chez un couturier, la faveur expresse d'être dispensé de ce service pendant les mois de décembre, janvier et février (1).

Au terme fixé par le brevet, les parties se présentaient chez le notaire et faisaient *canceler* sous leurs yeux le brevet, c'est-à-dire tracer sur la page contenant l'acte une croix de Saint-André (X). Une note placée sur la marge, signée par les témoins et notaire, énonçait que les parties avaient rempli d'une façon satisfaisante les diverses obligations du contrat ; mais il restait à prouver la prud'homie, le savoir-faire de l'apprenti, et à démontrer, par devant les maîtres de l'art, son habileté technique, sa compétence spéciale.

Cette justification consistait en la production du brevet d'apprentissage dûment annulé, en un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité compétente, et en épreuves théoriques et pratiques variant sui-

(1) Ce brevet, qui est le plus complet de tous, concerne le fils du notaire de Marguerittes, et se trouve au 133<sup>e</sup> feuillet du dernier registre de Sabatier. La recommandation suivante, que j'analyse, est tout à fait originale. « S'il n'y a que soupçon de peste, ne pourra lui donner congé et sera tenu le retenir, et en cas où il y eust tel danger qu'il feust impossible le retenir, sera au moins tenu le congédier de si bonne heure qu'il puisse avoir entrée à Marguerittes ». Enfin, la dernière est tout à fait explicite : « A esté accordé que l'apprenti sera tenu fere par foyz la *yarde de nuit* pour son maistre, de la fin du mois de février en Advant (Avent).

vant le cas et la profession du récipiendaire. Après l'exhibition des *chefs-d'œuvre* qui étaient, pour certains métiers, les seuls éléments de l'examen, les maîtres allaient aux voix, et si les épreuves avaient été sabbies à la satisfaction générale, ils donnaient au candidat tous les droits et privilèges qu'ils possédaient eux-mêmes.

Telle était la marche généralement usitée. Elle comportait cependant quelques rares exceptions. Ainsi la réception à la maîtrise, au lieu de suivre de près la fin de l'apprentissage, était parfois retardée pendant des mois et même des années. Se défiant de leurs propres forces ou désireux d'acquérir de nouvelles lumières, quelques apprentis différaient l'examen final : ils s'occupaient de se perfectionner, soit par des études plus prolongées, soit en allant en d'autres villes pratiquer leur art, sous la direction de maîtres renommés (1).

Nous citerons, entre autres exemples, Pierre Sabolis, qui teste le 28 septembre 1570 [Pierre Poreau], parce qu'il « a désir de se parfaire en son art, et à ces fins aller aux bonnes villes tant de Montpellier que aultres où il y a grand et bon exercice dudit art d'appoticaire ». Nous citerons encore J. Fabre qui, dans le même dessein, va à Montpellier et poursuit ses études préliminaires pendant onze années, alors que, d'après les statuts de 1574, il lui suffisait de trois ans d'apprentissage pour être admis à subir l'examen de maîtrise.

A l'imitation de Chéruel, nous ne signalerons pas l'inconvénient des corporations, leurs luttes ardentes et passionnées, les sages correctifs qu'apporta à leurs privilèges le pouvoir royal ; car, pour remplir cette tâche, il faudrait dépasser les limites que nous nous sommes

(1) Parfois ils cherchaient ainsi à se faire un petit pécule pour payer les frais de maîtrise, qui étaient encore assez élevés.

assignées. En dépit de leur importance, nous n'insisterons pas davantage sur ces généralités ; nous nous attacherons simplement à les compléter, en passant en revue les divers arts et métiers qui se trouvaient alors dans la cite, et dont on trouvera ci-dessous le tableau d'ensemble.

10<sup>e</sup> TABLEAU.

*ARTS ET MÉTIERS.*

PROFESSIONS.	Nombre.	PROFESSIONS.	Nombre.
Agulhetier.....	3	<i>Report</i> .....	551
Armurier (armorer).....	7	Muletier (mulatier)*.....	13
Arquebusier.....	2	Ouseleur (cassayre)*.....	1
Bastier, faiseur de bâts de mulet et d'âne*.....	7	Orfèvre.....	4
Blanchisseur (sabonier)*... Boucher (boschier)..	2 18	Paumier.....	1
Boulangier (bolangier). ....	20	Peigneur de laines (pein- chmier).....	1
Bourrelier*.....	4	Peintre (peintre en bâti- ment)*.....	2
Brodeur (boureur)*.....	11	Peiroluer (fabricant ou mar- chand de chaudrons)....	2
Broquier, faiseur de petites futailles.....	7	Pelissier, fourreur.....	6
Cabaretier (ribautie).....	16	Plâtrier (gyppier).....	1
Cardeur.....	137	Poissonnier (peyssonnier)..	8
Chapelier*.....	24	Poudrier*.....	2
Chaussetier (chaussatier)... Cordier.....	9 6	Portefaux (brassier).....	6
Cordonnier.....	60	Potier d'étain et de terre. Ramillier, faiseur de bour- rées.....	9 2
Corroier (courrelier) faiseur de courroies*.....	1	Restaurateur (rostisseur)..	3
Coutelier.....	3	Revendeur, épicier, regra- tier.....	30
Crieur du vin.....	1	Rodier, fabricant de roues, charron.....	7
Drapier.....	12	Saunier, marchand de sel. Scieur de long (ressayre). Sedier (faiseur de bancs)*	1 5 11
Ferblantier (lanterne)*.....	1	Sellier*.....	4
Fornier.....	41	Serrurier.....	9
Fustier, charpentier, tonne- lier.....	21	Tailleur (costurier).....	50
Gantier.....	4	Tanneur (tanur, coiratué)..	20
Grollier, cordonnier faisant le vieux.....	12	Teinturier.....	9
Hoteher (hoste).....	28	Tisserand.....	241
Maçon.....	42	Tourneur (tournié).....	3
Maréchal.....	12	Tripier.....	2
Menuisier.....	10	Velutier*.....	3
Messenger (porteur juré).. Meunier.....	3 26	Vitrier (veyrie)*.....	1
Miroitier (miroier)*.....	1		
<i>A reporter</i> .....	551	Total.....	1008

A l'égard de ce tableau, dressé par ordre alphabétique, nous ferons remarquer que les professions marquées d'un astérisque étaient indiquées sur la liste des notables après la dernière *échelle*. Suivant toute probabilité, elles ne devaient pas exister en 1476. De là sans doute, l'explication de la manière singulière dont elles ont été placées.

Quant au classement suivi dans cette étude, il ne nous appartient en aucune façon ; il n'a d'intérêt et de curiosité que parce qu'il reproduit exactement celui adopté par la liste des notables. Nous nous trouvons actuellement au VII<sup>e</sup> groupe formé par les drappiers (*sic*), chaussatiers (*sic*), tondeurs, teinturiers et costuriers (*sic*). Nous allons étudier ces industries, en nous attachant à mettre en relief ce qu'elles ont de particulier à notre cité ; pour le reste, nous renverrons à l'ouvrage de M. Chéruel qui fournit, à l'endroit de l'industrie parisienne, les renseignements les plus précis et les plus circonstanciés.

*Marchands-drappiers*.— Ils se trouvaient, sinon en droit, du moins en fait, le premier corps de métier. Tout concourait à leur assigner cette place : 1<sup>o</sup> l'antiquité de leur existence ; 2<sup>o</sup> la richesse dont ils étaient généralement gratifiés — ils payaient 268 livres ; 3<sup>o</sup> l'étendue de leurs attributions commerciales et industrielles.

Multiplés, en effet, sont leurs opérations : non contents de vendre en magasin et en boutique, en gros et en détail, toutes sortes de draperie de laine et de soie, ils emploient leurs fonds tantôt à acheter de la laine aux propriétaires de troupeaux et à la faire convertir en drap aux ouvriers du pays (1), tantôt à payer des cou-

(1) On trouve plusieurs achats de laine faits par des cardeurs à des drapiers, qui s'engagent à prendre à 36 sous la canne le cadis qui en sera fabriqué (E. 299, fol. 67 et 98).

turiers pour faire soit des calottes, soit des hauts-de-chausse.

D'après plusieurs inventaires que nous avons eus sous les yeux, une boutique de drapier était estimée 2 à 3.000 livres. Quelques années plus tard, elle valait encore plus. Ainsi, d'après un acte, trois associés entrent en campagne avec 8.000 fr. de marchandises et 3.000 fr. de numéraire.

Les rayons des boutiques étaient garnis de deux sortes de drap : 1° les draps de maison ou plutôt de pays, c'est-à-dire fabriqués dans la cité ou dans les environs ; 2° les draps de boutique ou de France, ainsi dénommés parce qu'ils avaient été fabriqués dans le nord du royaume, à Vire, à Rouen, à Lille en Flandre. Parmi les premiers, nous citerons le *cordilhat* et le *bureau*, qui se vendaient la canne (1<sup>m</sup>,97) 38 sous ; le *cadis gris* 40, le *cadis blanc* 43, l'estame blanc 80 (1). Quant aux draps de France, ils étaient plus beaux, plus recherchés, et coûtaient de quatre à six livres.

S'il y en avait pour toutes les bourses, pour les petites plus que pour les grosses, on était loin de trouver dans le plus riche des assortiments toutes les nuances de la gamme chromatique. Abstraction du bureau, étoffe faite de laine de brebis noire, sans autre teinture, les draps de pays n'avaient guère que quatre notes : le blanc, le gris, le violet (2) et le noir. A ces couleurs, les draps de France ajoutaient le rouge écarlate, le jaune et même le vert. Signalons-le incidemment, ces draps à couleurs vives étaient exclusivement réservés aux jeunes mariées ; elles s'en faisaient des robes nuptiales et attachaient un tel prix à ces atours qu'on en trouve maintes

(1) Ce sont là des prix d'estimation entre marchands, et non les prix de vente, qui devaient être un peu plus élevés.

(2) Le cordilhat violet vendu pour les funérailles de M<sup>gr</sup> l'évêque Cavalezzy, revint à 92 sous la canne (E. 309, fol. 1042).

fois mention dans les contrats de mariage et dans les accusés de réception de dot (1).

A raison des gains que procurait le commerce de la draperie, grandement recherchée était cette profession. Elle conduisait à la fortune (2) et était fortement prisée par les cadets de la bourgeoisie, témoins J. Suau et Matthieu Abraham. L'apprentissage qui eût pu, sans inconvénient, être réduit à douze mois, durait deux ans, et entraînait une dépense de 150 livres. Pour le remarquer incidemment, c'était le plus cher de tous les apprentissages (3). Il va de soi que, si la durée était restée invariable, la redevance pécuniaire s'était sensiblement accrue. Par exemple, en 1589, Abraham paie à Jacques Seren 100 livres, et cinq ans auparavant, le patron de Jean Suau avait été pleinement satisfait avec 16 écus deux tiers (4).

(1) A cette époque, les parents de la fiancée donnaient la corbeille et achetaient trop souvent à crédit. De là la nécessité d'un acte notarié. Ainsi, en 1593, Jacques Seren vend, au prix de 31 livres, deux cannes d'estame noir de la grande sorte (*sic*) et douze pans d'estame rouge pour deux robes nuptiales (Sabatier, dernier registre, fol. 129). Presque toutes les robes nuptiales étaient de drap; elles étaient sinon indestructibles, du moins de très longue durée. Quoi qu'en dise Montaigne, « les soyes n'étaient pas encore venues à vilité ».

D'après l'*Encyclopédie* de Larousse, les drapiers avaient pour patron saint Nicolas.

(2) Laurens d'Assas, sieur de Mormoirac, époux, en 1560, de Catherine d'Albenas, avait acquis sa fortune dans le commerce de la draperie.

(3) Etienne Ponsard, en apprentissage chez son frère utérin David Guiraud, M<sup>e</sup> apothicaire, paie la somme de 150 francs (E. 305, fol. 1250).

(4) Jacques, fils de Jean Raymond, paie en 1592 150 livres (E. 305, fol. 1677.— Abraham Mattheu, drapier et chaussetier (*Tabulli*, 1589, f. 154). Jean Suau, drapier et chaussetier (E. 296, fol. 66). Matthieu Sigalon, Pierre Mercier et Claude Chauvin apportent 11.000 livres en entrant dans ce commerce (E. 147, f. 321).



Les drapiers de l'époque étaient :

BABOIS Jean. — Fils de feu André et Yolande Bonne, il épousa (25 mars 1591, E. 303, fol. 237) Antonie, fille à sire Pons Finor et à feu Antonie Le Vallais, et sœur du greffier P. Finor, qui lui compta la dot (E. 303, f. 614). Dot 400 livres et 4 robes nuptiales. — BOUTIN Augustin. — CARCENAT Gérome. D'abord cardeur, il fit fortune et épousa Tiphaine, fille de Jean Calvet, drapier, et de Catherine Félix. D'après un testament de sa belle-mère (10 août 1577, Sabatier), testament curieux au point de vue de l'habillement, sa femme en aurait été la légataire universelle. Il était cotisé 48 livres. — COLOMB Antoine. Epoux de Marguerite Sandre, il en eut, entre autres enfants, Etienne, qui épousa (8 février 1593, Sabatier) Jeanne, fille de Jean Lebon, bourgeois, et de feu Catherine Celerier. Dot 2000 livres, représentée par 200 livres numéraire et une maison rue de l'Espic, confrontant à l'est maison de noble Saint-Côme, à l'ouest, la rue, au nord, Brunet l'orfèvre, au sud, Victor Gourgas, cordonnier. — COSTON Jean. Fils de Mingaud et non de Jean, il épousa (6 janvier 1567, Jacques Ursy) Jacqueline, fille de Claude Campagnan et de Tiphaine Fretonne ; il en eut, entre autres enfants, Jean, présenté le 5 octobre 1577 par son oncle J. Coston ; Pol, présenté le 24 avril 1585 par F. Bonnailh. — FABROT Henri. — JULIEN Hercule. Fils de Marin et de Jeanne Combal, et originaire de Valette en Provence, il épousa (27 février 1592, J. Petit) Marie, fille de feu François Veyras, docteur médecin, et de Jeanne Bonaud, du vouloir de son oncle Jacques Veyras, et de Pierre, son frère, docteurs en médecine, de Jean son frère, de Jean Bonaud, avocat, son oncle maternel. Dot 1050 livres, dont 50 lèguées par un oncle défunt, l'apothicaire Mathurin Cauteron. — MERCIER Jeofrès. D'un acte reçu le 10 mars 1592 (Marc. Bruguier, E. 139), il ressort que, depuis un an et demi, Thomas et Jeofrès père et fils faisaient le commerce de la draperie, mais que, par la négligence du père, tout le fardeau retombait sur le fils et sur sa femme Madeleine Itier. De là l'origine du différend, qui se termine par une cote mal taillée. Jeofrès était locataire d'un couturier Ver-

net et était cotisé 50 sous. — REYNAUD Jean. Demeurant dans la rue Vieille-Draperie, il était cotisé 57 livres.

SEREN Jacques. — Originaire de Beaucaire, il épousa [13 août 1583, P. Poreau] Suzanne, fille de Jean Pascal, boulanger, et de Marguerite Fraissin et veuve de Pierre Julien, qualifié chaussetier. De cette union naquit, entre autres enfants, Jean, présenté, le 7 juin 1586, par J. de Porcelet, seigneur de Maillane. Montant de la cotisation, 53 livres. En 1595, il acheta, d'Antoine Dumois, avocat, une maison lui venant d'Alix de Robert, sa mère, et communément appelée maison de Rochemaure ; elle était sise au plan de la Belle-Croix, confrontait Mathieu Broche, Auzias Reynaud, et à l'ouest la maison de Jacques Teste, seigneur de la Motte [E. 310, f. 1520].

TORNIER Jean. — C'était le plus riche des drapiers, et il fut, en 1585 [E. 297, fol. 490] chargé de faire payer « aux consuls, manans et habitans du Caylar, 233 escus qui avaient esté delegués à Guichard Baudan, par François Pavée ». Il était cotisé 66 livres.

D'après son testament, en date du 18 décembre 1595, il lègue à sa fille 2000 livres, plus les joyaux et bagues de sa mère Barthélemyne Reynaude ; à Jacques et Antoine, ses fils, 3000 livres, l'entretien, nourriture, et qu'ils soient mis de mestier ; institue Pierre et Jean, ses fils aînés, légataires universels, et donne en préciput à l'aîné 600 écus. [E. 310 f. 1473]. En 1575, il était tisserand, et, cinquante ans plus tard, une de ses petites-filles deviendra la femme de D. Baudan.

*Chaussetiers.* — A s'en rapporter à quelques-uns des documents que nous avons colligés, les drapiers et les chaussetiers formaient deux corporations tellement voisines, que nous comprenons très bien qu'elles aient été, au xviii<sup>e</sup> siècle, réunies l'une à l'autre. Assurément cette association s'imposait d'elle-même par la similitude des fonctions.

Sans doute les chaussetiers avaient pour attributions spéciales la fabrication des *chausses*, c'est-à-dire la confection de la partie du vêtement qui, partant de la ceinture couvrait les cuisses et les jambes ; mais ils

ne bornaient pas là leur œuvre, et non-seulement ils fournissaient le drap qu'ils employaient, mais, suivant toute probabilité, ils devaient s'occuper d'en vendre au détail. S'il n'en avait pas été ainsi, on ne pourrait s'expliquer l'achat de l'un d'eux. Evidemment, A. Altier n'a acquis à un individu de Bernis, 500 cannes de cadis à 46 sols la canne, que parce qu'il se flattait, non sans raison, de s'en débarrasser rapidement, et par la fabrication des hauts-de-chausses et surtout par la vente au détail.

A l'appui de cette argumentation, on peut invoquer d'une part, certains des apprentissages qui ont été cités dans le précédent paragraphe, de l'autre la synonymie en quelque sorte consacrée de ces deux qualifications. Ainsi, dans certains actes notariés, on désigne drapiers des chaussetiers, et *vice versa* ; et il en est de même dans la liste des notables et les registres baptis-taires.

Les *chausses* constituaient un vêtement bouffant et tailladé ; c'était du moins la mode du siècle. On y distinguait deux parties : 1° le haut, qui est devenu la *culotte courte* ; 2° le bas, d'où est resté le mot *bas*, pour désigner la partie de l'habillement qui couvre les jambes et les pieds.

Les chaussetiers étaient moins riches que les drapiers : ils payaient, réunis, 194 livres 9 sols de cotisation, avec un maximum de 46 et un minimum de 2 livres. Ils étaient disséminés dans les divers quartiers. A en croire les doléances de l'un d'eux, ils avaient, beaucoup plus que les autres industriels, souffert « à raison des guerres et troubles qui sont en ce pays et présente cité, se trouvant en extrême nécessité tant pour ne pouvoir fere aucung profit de son mestier ni aultrement qu'estant chargé de famille et enfans et aussi de la norriture des soldats qui lui sont baillés par bolettes des consuls. » En conséquence, faisant flèche de tout bois, il vend une propriété et se crée ainsi quelques ressources.

Dans quelles mesures ce fait particulier doit-il être généralisé à la corporation? C'est ce qu'il est difficile de dire (1). Mais quelque réserve qu'il y ait lieu de mettre à cet égard, il a paru devoir être consigné comme indice de la situation pénible dans laquelle s'est trouvée pendant longues années notre malheureuse cité. Passe encore si ce fait eût été isolé ou simplement limité à la corporation; mais comme il en va autrement, comme on rencontre maintes ventes et force renouvellements d'obligation ainsi motivés, on est autorisé à conclure que, de 1566 à 1585, les Nimois ont été soumis à des épreuves multipliées, et ont enduré de nombreuses et douloureuses privations.

L'apprentissage seul de la chausseterie durait tout autant et coûtait moitié moins que celui de la draperie. Il y a plus, c'est qu'en 1586 on enseigne cette profession, ainsi que celle de couturier, pour trente livres, et que même, l'année d'au paravant, on s'était contenté d'une indemnité de vingt livres (2)

Les chaussetiers inscrits sur le compoix sont :

**ALTIER** Antoine. — Il avait épousé **Jeanne Babois**, et en eut, entre autres enfants, **Jean**, présenté le 20 janvier 1585, par **J. Astier**. Il était cotisé 46 livres. Quant à l'achat de cadis dont il est parlé ci-dessus, il a été passé devant **Ursy** [E. 304, fol. 205]. — **BAUDINEL** Etienne, époux d'**Anastasie Ardouin**; il en eut: **Louis**, présenté le 27 octobre 1574, par **L. de Montcalm**, seigneur de **Saint-Véran**; **Jeanne**, présentée le 24 mars 1585, par **J. Bonaud**; **François** (26 juillet 1587), etc: cotisation 36 livres. — **BERNARD** Pierre. — **DALBIAC** Michel. De **Louise Bourgeois**, sa femme, il eut:

(1) Il est digne de remarque, que dès que la situation politique se fut améliorée, le nombre des chaussetiers s'accrut rapidement. Ainsi, dès 1594, on en constate quatre nouveaux, parmi lesquels **J. André** et **Pierre Menonville**, alors retiré à **Courbessac**.

(2) V. E. 298, fol. 363 et E. 297, fol. 491.

Jane, tenue 19 décembre 1587, par P. Boudet; Jean, présenté le 25 mai 1592, par J. Bosquier: il devint ministre, et mourut le 25 juillet 1625; Jacques, qui se fit marchand drapier et épousa Marie Vaugras; David, qui se fit M<sup>e</sup> apothicaire. Il payait 54 sous. Il était si peu occupé en 1586, qu'il accepta d'être le procureur d'André de Convent, auquel le duc de Montmorency avait fait cadeau de trois charges de sel à prendre à Peccais [E. 298, fol. 258 et 352.] — FORMENT Jean. Il avait sa boutique près le Marché, et payait 75 sous. — GRAS Jean. Il payait 25 livres. — GUIRAUD Guilhaume; époux de Françoise Andrine, il en eut Théophile, présenté le 19 juillet 1580, par Th. Guiraud [E. 303, f. 552]. Il était si peu occupé en 1589, qu'il s'associa à Balthazar Fornier, pour exploiter la ferme de l'équivalent dans la cité [E. 301, fol. 13]. — ISNARD Pierre, locataire du consul Bon; il payait 27 livres. Il avait épousé [6 octobre 1583, P. Porcau] Jeanne, fille de Tristan Lamouroux, bourgeois, et de Marguerite Rodde. Dot: 400 livres, deux robes, l'une courset, l'autre gonelle; trois anneaux d'or, dont deux avec pierre, l'une blanche, l'autre rouge. — MOUCHE Jean. Il était cotisé 37 livres, et demeurait rue de la Violette.

*Tondeurs de drap.* — La logique indiquait les courtiers: des motifs ignorés, sans doute la faveur ou des préventions particulières leur ont fait substituer les *tondeurs de drap*. Il est incontestable qu'il s'agit de la même marchandise, mais il s'agit d'une opération différente et par suite il semble qu'en bonne règle, après les faiseurs de chausses eussent dû être placés hiérarchiquement les faiseurs de pourpoint et de manteau.

Cette dérogation à la logique peut être encore considérée comme un hommage rendu à l'industrie. La fabrication du drap, qui de nos jours a complètement cessé, était, au xv<sup>e</sup> siècle, la première de nos industries locales; mais, au siècle suivant, elle était en moindre prospérité et offrait à l'observateur des signes de décadence. Quoiqu'on fût à portée d'avoir des laines de

bonne qualité, on fabriquait peu de pièces d'estame et de sarge (1) et se contentait de tisser des draps grossiers, comme le cadis et le cordilhat.

A raison de la misère générale et de la situation précaire dans laquelle se trouvait le pays, les ouvriers avaient perdu toute émulation et travaillaient surtout en vue de la consommation commune. Ils se préoccupaient, non pas de faire mieux que leurs concurrents, mais de produire à plus bas prix ; ils cherchaient, non pas à donner à leurs draps le lustre, l'éclat, les qualités précieuses des draps de France, mais à leur trouver de nombreux acquéreurs.

Avec de semblables tendances économiques, on évite de mourir de faim ; mais comme les moyens de production et les débouchés sont très limités, on ne peut davantage arriver à la plus modeste des fortunes. Tel est le cas des tondeurs de drap. Ils vivent et paient ensemble la modeste somme de 28 livres. Par suite, ils ne sont rien moins que riches, et pourtant, sur les huit membres qui forment ce groupe, trois, à ma grande surprise, se trouvent inscrits sur la liste *des notables*. Il s'agit, il est vrai, de concourir à une œuvre de charité ; mais encore faut-il posséder les moyens de faire l'aumône ?

Les opérations, bien que médiocrement productives, étaient assez compliquées, ou, pour être plus exact, assez nombreuses. Il ne suffisait pas d'ébertauder, de repaumer, d'affiner, de carder ; il fallait encore catir, décatir, époin tiller et soumettre le drap à l'action du moulin à foulon. De là, la nécessité de presse à moulinet, de forces pour tondre, d'un marteau de bois ou

★

(1) *L'estame* était une étoffe faite avec du fil d'étain, tirée de la laine la plus fine et du premier brin ; la *sarge*, au contraire, était une espèce de drap plus grossier. On en faisait des couvertures, qui étaient teintes en noir.

*cuveau*, de billette, d'épincette et d'épinglette, etc., etc. Avait-on alors tout ce matériel ? Il est difficile de le dire ; mais il est certain que cette industrie entraînait une mise de fonds assez considérable, puisqu'une presse est, à elle seule et après usage, estimée pas moins de soixante livres (1).

Quant à l'habileté propre des tondeurs, on ne saurait la déprécier ni l'estimer bien haut ; car on n'a recueilli à cet égard aucune donnée certaine. A s'en rapporter au chiffre de la cotisation, Martin Carlot serait le parangon — il est le seul à payer une cote assez élevée (19 livres), tandis que les autres sont cotisés de 20 à 30 sous — mais qui ne sait combien cette base est, à raison d'une foule de circonstances, médiocrement positive. En effet, il suffit d'un ou de plusieurs petits héritages pour élever votre avoir et faire supposer une habileté qui souvent fait défaut (2).

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, que rien n'appuie ni ne contredit, — je n'ai rien trouvé dans mes recherches sur cette profession, ou du moins je n'ai relevé que très peu de chose, — il est évident que Carlot, le richard de ce groupe, est doué d'une certaine intelligence. Je n'en veux d'autre preuve que sa conduite. Au lieu de marcher sur les traces de ses collègues et d'associer l'un d'eux à ses opérations industrielles, il s'adresse à un cardeur et lui demande le concours de son travail, de sa spécialité. Grâce à cette association, il espère pouvoir exécuter plus vite ses commandes et gagner par suite un temps toujours précieux.

(1) Un charpentier s'engage à faire au prix de 90 livres, une presse à fouler les draps, longue de neuf pans et épaisse à proportion. L'acte [E. 241, f. 180], énumère une foule de détails.

(2) D'après un acte [E. 241, f. 17], on tondait, on blanchissait les draps coutrets (*sic*) à raison de 4 sous, et les sarges et les cadis à raison de 2 sous la canne.

A s'en référer à l'ouvrage de Chérueil, les tondeurs de drap ne constituaient pas, à Paris, une corporation reconnue, et il en était de même dans notre cité. Evidemment, cela ne veut pas dire qu'il n'y eût quelques individus exerçant cette profession ; mais c'est assurément la marque qu'ils étaient tout à la fois et peu nombreux, et surtout peu comblés des biens de la fortune. Etant donné le champ limité de leur industrie, rien de plus naturel qu'il en fût ainsi à Nîmes ; mais on a lieu d'être surpris en voyant cette manière d'être s'étendre à la capitale du royaume. Il est probable qu'il n'y avait, dans cette ville, ni tisserands, ni cardeurs de drap, et que le drap de Paris, dont il est si souvent parlé, avait été acheté chez un marchand de cette ville, mais avait été fabriqué à Elbeuf, Louviers, Lille, etc., etc. En d'autres termes, en traversant la capitale, le drap avait renié son origine et reçu un nouveau nom de baptême.

Les tondeurs de drap, inscrits dans le compoix (1), sont :

BAUD Jean. D'après le testament de son père Pierre, dont il avait été le légataire universel (E. 302, fol. 22, année 1590), modeste avait été son héritage. Claudie, la sœur aînée, avait eu, outre sa dot (100 livres), cinq sous : Catherine, la sœur cadette, 78 livres et la moitié du tiers des meubles ; enfin, Marthe Pradonne, la mère, l'autre moitié et « le lit garni tel qu'il est, où couche présentement Jehan ». — BRET Simon. — BRUNEL Pierre. — CARLOT Martin. Il s'associa, en 1589 (E. 301, fol. 288), avec Claude Richard, cardeur. — CHATILLON Jean (de). — GARRIC Jean. En 1593 (Sabatier, f. 43), il prend à loyer boutique sise rue des Lombards, maison de Guill. Claveirolle, ministre de Galargues, au prix de 45 livres. — ITIER Guillaume ne se

(1) Malgré toutes mes recherches, je n'ai relevé qu'un seul apprentissage. Il concerne Paul Tinel, fils de Pierre, ministre à la Melouze, et remonte à l'année 1571. Durée deux ans. Coût 30 livres.



trouve pas sur le compoix et pourtant figure [E. 305, f. 1527 et E. 143, f. 495]. D'après l'acte reçu par M. Bruguier, qui est un acte d'association, il apportait boutique, outils, et son associé 60 livres et son travail pour tondre draps, blanchissage et autres choses. — SARRUT Jean. — VAZELHES Paul et Etienne. Location d'une boutique au prix de 25 livres dans la maison de Pierre Maltret, rue des Lombards.

*Teinturiers.* — Quoiqu'ils ne soient pas réunis en corporation, ils font beaucoup parler d'eux, tantôt par leurs exigences au sujet des eaux de la Fontaine, qu'ils veulent, à certaines époques, confisquer à leur profit ; tantôt pour la mauvaise direction qu'ils donnent à l'écoulement de leurs teintures, et pour l'infection qu'ils produisent dans les rues et dans les puits voisins. En un mot, tantôt ils se plaignent, tantôt, au contraire, ils donnent lieu à des plaintes réitérées (1).

Cette manière d'être qui, au dire des mauvaises langues, se serait conservée, n'est pas une affaire de tempérament, mais est intimement liée à la nature et aux conditions particulières de la teinturerie. Plus que toute autre industrie, elle ne saurait se passer d'une eau abondante ; et sous peine de produire des teintes défectueuses, elle doit substituer à tout instant des eaux pures et limpides aux eaux qui souillent les cuves et les chaudrons.

Tandis que le matériel du tondeur n'atteignait pas 200 livres, celui du teinturier avait une valeur beaucoup plus considérable (2).

(1) Parfois même, ils corrompaient les eaux du canal de l'Agau ; aussi de temps à autre, l'autorité fait saisir les draps teints qu'ils y lavaient. *Arch. mun.* FF. 14.

(2) « Un mourtier de fonde, poyssant ou environ quatre cents livres, prins par ung Guillaume du Tour apotocaire, duquel mourtier par plusieurs foyz et auparavant en avoys reffuze la somme de *soixante livres* » (3 octobre 1567). « Le 2 mars 1568, ay bailhé une *chaudière* dict peyrol tenant deux tiers de vaysseau (466 litres) ou plus, poyss-

Les ustensiles formés de cuivre, comme les chaudrons, ou de fonte, comme les mortiers, coûtaient fort cher et nécessitaient une importante mise de fonds. Par compensation, les substances tinctoriales, empruntées à la flore de la contrée, ou à la droguerie comme la suie, l'alun etc. etc., étaient à bon compte et s'obtenaient à un prix relativement minime.

A raison de la médiocre importance de ces achats, les renseignements sur les opérations de ce genre sont d'une extrême rareté. Trois exemples seulement se rencontrent dans nos notes. En 1592, le *tourne-sol en drap* est acheté, à Galargues, à raison de 12 livres le quintal ; au contraire, en 1575, le *tourne-sol en pain* se vend au prix de 14 livres le quintal. En 1585, un individu de la Canourgue (Lozère), vend quatre charges de *pastel* à raison de 9 livres le quintal de 104 livres, seulement la défiance est telle, qu'il faut payer d'avance la moitié de la somme (1).

Ce n'est point sans motifs ; car les temps sont médiocrement favorables à cette industrie. Elle espère avec confiance son relèvement de l'avenir, et elle est en effet appelée à voir des jours meilleurs. Grâce à la famille d'ANDRÉ, elle fait assez bonne figure dans le com-  
poix et verse à l'exacteur des tailles 195 livres. Les six

sant cent cinquante livres coyre (cuivre) vallant et se vandant pour lbors neuf sols la livre, revenant tout ledict peyrol à la somme de *soixante sept livres dix sols* » (Mémoire d'Estienne André dit Radel. M<sup>r</sup>nard, *Histoire de Nîmes*, t. v. ; *Preuves*, p. 62 et 65). D'après l'acte d'association, très curieux du reste, de Jean Bresson avec sa sœur, la veuve de R. Cossedion, le prix des ustensiles avait en 1599 [E. 240, f. 2, J. Guiran] considérablement augmenté, puisque le plus petit *peyrol* de cuivre avait coûté 88 livres 4 sous.

(1) Achat de Abraham Cabiron [10 novembre 1592, E. 139] et [Sabbatier, décembre 1575], pour l'achat de tourne-sol en pain. Quant aux charges de pastel, elles sont achetées par un teinturier, Louis Payan [E. 297, f. 155].

patrons paient 67 livres au maximum et 13 livres au minimum ; quant aux quatre ouvriers, ils sont cotisés suivant l'usage vingt sous chacun. Est-il besoin de l'ajouter ? toutes les teintureries sont situées le long du cours de l'Agau, et renferment les unes deux chaudrons et trois cuves ; les autres un chaudron et deux cuves (1).

Quelques années plus tard, cet état de choses était avantageusement modifié ; et cette industrie s'était relevée à un tel degré qu'au lieu de cinq teintureries, il y en avait pas moins de dix, toutes occupées. En présence de cette éclatante prospérité, les teinturiers crurent le moment venu d'établir une maîtrise, et s'étant associés avec les tondeurs de drap, obtinrent de l'intendant de Languedoc, le sieur de Balthazar, des statuts et un règlement organique (1630). À en croire les consuls, cette ordonnance violait les privilèges de la ville ; aussi ils s'empressèrent d'en appeler au Conseil d'Etat. Ils retardèrent la solution, mais ils ne purent empêcher l'enregistrement des statuts (2).

Telle est l'histoire sommaire de la teinturerie (3) ;

(1) La valeur d'un atelier de teinturerie était subordonnée au matériel, et aux approvisionnements en matières tinctoriales, telles que balles d'alun et de garance. Une boutique de ce genre est estimée 500 livres [E. 241, f. 100].

(2) *Arch. mun.* OO. 10. À la suite de cet enregistrement, il y eut un nouvel appel des consuls en 1647, c'est-à-dire cinq ans après la solution. À cette occasion, les drapiers promirent aux consuls de ne donner aucune étoffe à tondre ni à presser, à ceux des tondeurs qui, avant deux jours, n'auraient pas renoncé à leur assignation.

(3) Cette profession était si peu recherchée, qu'on a relevé qu'un seul brevet d'apprentissage. D'après cette pièce [E. 243, f. 80], Mathieu Sigalon et Pierre Nadal, associés pour la teinturerie, loin de demander la moindre rétribution à Isaac Reydon, se chargent de l'habiller de la tête aux pieds, pendant les deux ans de son apprentissage.

reste à dire quelques mots des particuliers qui l'exerçaient :

ANDRÉ Etienne dit Radel vieux. — Il se maria deux fois, 1° avec Suzanne, fille de Geoffrès Paschal dit Pellorcy, bourgeois, ainsi que cela ressort d'un testament reçu par Tabulli, le 10 octobre 1567 ; 2° avec Marguerite Chaze, ainsi que l'établit un testament reçu par Ursy, le 1<sup>er</sup> novembre 1589. De sa première femme il eut : 1° Jean, qui épousa [23 mars 1567, Tabulli] Louise, fille de Jean Chantouzel et de Jaumette Galafrès ; 2° Catherine, femme d'Antoine Crozet ; 3° Barthelemie, femme de J. Chaumet, apothicaire, de Beauvoisin ; 4° Etienne, qui fut son héritier, etc. On lit dans le *Baptistère* : « Le xxiii de janvier 1569, a esté baptizée Estiennette Chantouzel. Parrin, Monsieur le docteur Jehan de Roveryé, seigneur de Cabrières. Mayrine, Dame Estienne Paschalle, femme au sire Estienne Radel ».

Troisième consul en 1564, E. André ne connut les honneurs que pour les regretter. Désigné pour ce motif à la vindicte des religionnaires, il eut sa maison pillée, son jardin saccagé, ses fermes ravagées, et sa femme dut consacrer mille livres au rachat de sa vie. (Ménard, t. v, *preuves*, p. 61 et seq.) Bref, de l'opulence, il fut réduit à un état voisin de la misère, témoin le règlement de comptes qui intervient le 15 décembre 1571, entre lui et son fils aîné [Tabulli], et un paiement de 3000 livres, fait un peu plus tard [E. 295, f. 234] par son fils Etienne.

D'après une location consentie par Jean Chantouzel, tuteur des hoirs de Jean André [Poreau, 17 janvier 1582], Et. André perdit son fils aîné de bonne heure ; quant à lui il parvint à une haute vieillesse et mourut vers 1595.

ANDRÉ Etienne dit Radel. — Fils cadet du précédent, il devint l'aîné par la mort de Jean, et est, à ce titre, souvent intervenu dans les affaires de son père. Ainsi, en 1585, au sujet d'une maison sise rue de la Ferrage, il fait une transaction avec J. Genezy, gendre de Jeanne Agulhonet [E. 297, f. 113], et loue à Raymond Cossedou, maison à teinture et moulin à huile, rue de la Ferrage, au prix de 300 livres par an [E. 303, f. 1097].

ANDRÉ Jean dit Radel. — Frère du précédent mais de la seconde femme, il épousa Judith de Jacques vers 1588 [car nous n'avons pas trouvé le contrat de mariage], et en eut, entre autres enfants : Dauphine, présentée le 25 juin 1589 par J. Cassagnes, trésorier. Néanmoins, le 7 octobre 1593, lors du testament de sa femme « estant elle enseinte (*sic*) et preste à saccocher », il n'avait pas encore d'enfants [E. 306, fol. 356]. D'après cet acte, sa femme aimait la toilette. Elle avait une robe dessus de camelot du Levant, garnie de velours noir aux manches ; une gonnelle de camelot changeant orange et vert, une autre de camelot du Levant rouge et violet, et enfin une autre robe dessus de camelot noir sans velours. Quant aux bijoux, ils consistaient en une ceinture d'argent et en trois anneaux d'or, un saphir, une jacinthe et une turquoise. Quant au mari, nous ne connaissons de lui qu'un prix fait avec un plâtrier [E. 303, fol. 971]. Dans un acte de 1592 [E. 304, fol. 174], Pierre André, dit Radel, fils de défunt Jean, est qualifié *greffier*.

COSSEDIOU Raymond. Locataire d'Etienne André, il sous-loue, en 1591, au prix de 27 livres, deux pièces en bas et trois en dessus [E. 313, fol. 557] (1). — PAYAN Louis. En 1591, il associe à son commerce Daniel Icard [E. 303, fol. 558]. Il avait épousé Léonarde Mazel, fille d'un praticien, auquel il donna quittance de dot [8 janvier 1580, Poreau]. Il en a Marguerite [3 janvier 1585]. — TOURREL Jean. Il épousa Louise Sigalon, et fut en difficulté avec Mathieu et Jacques Sigalon, ses beaux-frères, à raison de la succession de l'ancien teinturier [Tabulli, 26 novembre 1584, fol. 115, et M. Bruguier, E. 142, fol. 102]. Le 15 avril 1592, il s'associa avec Jacques Sigalon, son beau-frère.

Les ouvriers étaient : Bel Jean. — Darian Guillaume, attaché à la fabrique de velours et futur époux de Cathé-

(1) D'après un testament du 3 mai 1595 [J. Guiran, E. 239, f. 164.] il avait épousé Fermine Bressonne et en avait eu Jean, qu'il fait son héritier, Marguerite et Ysabeau auxquelles il lègue 200 livres. A la fin, suivant l'usage adopté par les petits commerçants, il y a l'énumération des sommes qu'il doit et de celles qui lui sont dues.

rine Bonfa : « Fuit baptizatus Joannes-Baptista Darian, filius Guilhermi Darian et Catherina Bonfada. Patrinus fuit nobilis Joannes de *Fabrissa* ; Matrina Magdalene des Angles » (25 janvier 1598). — De Cluze Georges, qualifié teinturier de soie : il habitait dans la maison de son patron, Cossedieu. Il avait épousé Jacqueline Sudre et en eut Pierre, le 7 février 1589. — Turcq Pierre, époux de Suzanne Arsite ; il en eut Catherine, présentée le 11 octobre 1587, par Jacques des Martins, conseiller au présidial.

*Tailleurs.* — Quoique ce paragraphe soit ainsi intitulé, il convient de noter, avant d'entrer en matière, qu'à cette époque, un seul maître était ainsi qualifié ; c'était, comme l'écrit le compoix, « Sire Estienne La Rivière » : quant aux autres, ils étaient dénommés d'une manière uniforme, *costurier*, c'est-à-dire ouvriers en couture. Ils avaient dû tout d'abord s'appeler *tailleurs de robes* ; mais quand l'habit eut tout à fait remplacé la robe, ils furent désignés avec juste raison M<sup>es</sup> tailleurs d'habit.

A l'inverse des tondeurs de drap et des teinturiers, les couturiers ou tailleurs formaient corporation ; mais quoiqu'ils fussent au moins aussi anciens que les drapiers, leurs lettres patentes, datées de Blois, remontaient seulement au mois de décembre 1571. A s'en référer à une obligation souscrite en faveur d'un certain François Blanchard, de Paris, il leur en avait coûté, pour les obtenir, trente écus d'or au soleil ; et c'est là, suivant toute vraisemblance, le motif qui leur avait fait différer si longtemps de solliciter cette organisation (1).

(1) *Arch. mun.*, SS. 31. S. Tabull, Obligation des tailleurs, souscrite en novembre 1571. Ces lettres patentes ne sont que la confirmation des statuts qui leur avaient été octroyés à Tours au mois d'août 1439 par le roi Charles VII et qui furent confirmés depuis par Henri IV en 1598, par Louis XIII, et Louis XIV.

Le moment, il faut l'avouer, était singulièrement choisi, et la dépense, vu l'état des bourses, revêtait les caractères d'une véritable prodigalité ; aussi, il convient d'ajouter que les couturiers demandèrent du temps pour se libérer de leur grosse dette. Quoique une ordonnance somptuaire eût été rendue en 1563, et que d'autres fussent appelées à « reprimer la superfluité que se voit débordement augmentée es habillements de ses sujets » elles n'avaient pas, il faut en convenir, la moindre raison d'être. Ce n'était plus le temps où l'on se parait de velours, où un pauvre courrier de l'auditeur d'Avignon se montrait en bonnet de velours et en hauts-de-chausse rouges doublés de taffetas, c'était le temps où tout luxe avait disparu et où tous les vêtements, de

Les *Archives départementales* [E. 689] possèdent plusieurs copies de ces statuts ; mais jusqu'à présent l'original n'a pu être retrouvé. Il existe un parchemin muni d'un sceau de Charles VII, mais il a été ajouté après coup à cette pièce produite dans un procès pendant à la Cour du Sénéchal. [E. 243, *passim* et surtout, f. 155.]

De ces diverses copies, il ressort que pour prendre rang parmi les couturiers, il fallait être examiné par deux maîtres, députés dudit art et avoir prêté serment. Si l'examiné était jugé capable, il payait dix livres pour droit de réception dont moitié était versée à la caisse royale et dont l'autre moitié restait à la confrérie de Sainte-Luce dont tous les ans les couturiers solennisaient la fête. Quant aux contrevenants, ils payaient vingt sous d'amende pour chaque habit ou vêtement saisi et même deux marcs d'argent dans certains cas. Il en était de même s'ils ne mettaient deux toiles neuves du long et du large, trois du faulet, (*sic*) et corsage en bas, et quatre à la partie inférieure du pourpoint. Quant aux vêtements saisis, ils étaient remis aux mains des officiers de justice, et devaient être publiquement brûlés.

La confrérie de Sainte-Luce était régie par quatre élus dont deux étaient renouvelés lors de la fête de la patronne. Pour stimuler le zèle des chefs de métier, il leur était accordé à chacun deux sols par livre sur le produit des amendes. On ne devait pas travailler la veille de la fête de la Sainte (13 décembre), les dimanches et jours de fêtes, à moins d'autorisation expresse.

couleurs sombres pour la plupart, étaient conservés jusqu'à ce qu'ils tombassent en guenilles (1).

Depuis 1571, la situation politique s'était, il est vrai, sensiblement améliorée ; mais au temps présent, les changements nés étaient pas encore produits. Sans doute les couturiers étaient une des corporations les plus nombreuses, mais ils étaient en même temps une des plus pauvres, ou pour être plus exact, une des moins riches. Des 51 membres qu'elle comptait, 33 ne payaient que la capitation, tandis que les autres payaient, réunis, 198 livres avec un maximum de 36 et un minimum de 2. Bref neuf couturiers seulement étaient inscrits sur la liste des notables.

Leurs attributions, quoique restreintes en apparence aux manteaux, aux pourpoints, étaient au fond extrêmement étendues. Non-seulement ils pouvaient fournir les étoffes nécessaires à leurs clients, mais encore, en dépit des drapiers et des chaussetiers, ils pouvaient confectonner l'habillement tout entier des hommes et même des femmes. Entre autres exemples, je citerai le suivant, car il est amplement démonstratif. On paie à un couturier 6 livres 16 sous pour achat de 13 palmes de cadis et d'une palme de toile destinée aux poches, et pour la façon d'une paire de chausses et de deux paires de bas destinés à noble Denis Brues, seigneur de la Calmette. La même année, ce couturier reçoit 11 livres 4 sous pour deux robes de sarge à manches découpées, destinées aux jeunes

(1) *Arch. mun.*, FF. 2, jugement qui condamne, en 1507, Ant. Alard, tailleur de Nîmes, à restituer à plusieurs personnes un pan de velours de Gènes, manquant à l'étoffe qu'il leur avait vendue. — Dans l'inventaire du pauvre courrier [29 janvier 1558 (59) Sabatier, fol. 360], je relève : 1° Un bonnet de velours pour porter le jour ; 2° Un bonnet de filoselle fourré de drap rouge ; 3° Une paire de bottines peau blanche ; 4° Un haut-de-chausses *escarlantine* doublé de taffetas avec les bas d'icelle ; 5° Une robe de cadis fourrée de peaulx etc., etc.



sœurs et pour un casaquin et pourpoint de toile, destiné au précédent, y compris, étoffes, façons, *boutons* et autres fournitures (1).

A raison de l'étendue de ses fonctions, l'apprentissage de couturier durait deux ans, et ce n'était pas trop pour arriver à pratiquer un métier qui demande une certaine habileté technique. Il est vrai qu'à cette époque les modes se transmettaient invariables de génération à génération ; car s'il en eût été autrement, le même homme n'eût pu suffire à la tâche qui lui était donnée.

Quant au prix de l'apprentissage, il n'a rien de fixe et semble en rapport avec la position sociale de l'apprenti. En 1592, il est de 100 livres pour un individu et de 60 livres pour un autre ; en 1591, il est de 60 livres ; enfin, en 1586, il ne coûte que 30 livres. Si ce dernier chiffre est le plus bas, le premier n'a pas été dépassé du moins jusqu'en l'année 1600 (2).

Voici les noms des couturiers : les chiffres entre parenthèses marquent le montant de la cotisation au delà d'une livre :

ABRAHAM Louis, — AGIER Poncet, — ALYÉ Etienne, — AUGIER Pierre (2), — BASTIDE Antoine, Jean et Laurens (9), — Baudillon Guichard, — Bessède Domergue. — Bissuc Etienne va à la guerre en 1590, testament et procuration

(1) Sabatier, registre de 1575 *passim*, reçus délivrés au tuteur et oncle des enfants, Ant. Brues, seigneur de Sauvignargues. Il va de soi qu'il n'y avait guère que l'aristocratie féminine qui recourût à l'art du couturier. La plupart des femmes s'habillaient elles-mêmes de pied en cap. Elles filaient, cousaient, tricotaient. Les couturiers avaient du reste plusieurs ouvrières femmes.

(2) V. pour l'année 1592, E. 304, fol. 608, E. 206, f. 449. Ce dernier concerne le fils de Jacques Constantin, aubergiste, qui est placé chez Vincens Sollier. — En 1591, Pierre de Chambrun, seigneur de Lempery, docteur-médecin de Marvéjols, paie l'apprentissage d'un individu de la Canourgue, E. 303, fol. 1001. Quant au brevet de 1586, il se trouve E. 298, f. 363.

[E. 302, fol. 139]. — Bon Jacques, — Bonefoy Pierre, — Bosquier Christophe (12). Frère des deux avocats de ce nom, il donne tous ses biens à son neveu Jacques, qui fut, quelques années plus tard, contrôleur [Petit, 14 novembre 1592]. — Bourrit Jean, — Caffarel Jacques, — Carrare Paul (5), — Chamin Pierre, — Chapel Pierre (2), — Chauvin Pierre, — Combaluzier Etienne et Jean. — Dabrias Aurias (17), — Darsac Isaac, — Deluc François, — Devèze Elie, — Dunois Michel. Issu de Ceret, diocèse de Carcassonne, il épouse, le 24 mai 1589 [E. 301, fol. 243], Suzanne Massip, fille de Jean, praticien. Dot, 225 livres. — Estienne (nom en blanc), — Feste Claude (14), — François Frayn : il épouse, le 25 mai 1595 (E. 306, fol. 253] Florette Muzelle veuve à François Bernard. — Gautier Moïse, — Granier Jacques, — Guillaume (blanc), — Guiraud Raymond (6), — Hoin Philippe, — La Rivière Etienne (36), époux de Françoise Almeras, il en eut Jean, présenté le 24 août 1575, par Bernard Laval, grénétier par suite de la démission de son beau-frère Deydier, — Lauriol Bernard (4), — Mazar Jean (2), — Pantel Jacques, — Pélissier Jean (26). — Pradon Claude, épouse, le 12 novembre 1587, Gabrielle Cabanel. Dot, 20 livres [E. 299, f. 584]. — Recolle Vidal, — Rey Pierre, — Reynaud Jean (4), — Robin Nicolas, — Roche Antoine (21), — Sollier Vincent, — Teissier Pierre (3), — Turry François (14). — Vernet Pierre (7) ; fils de feu Pierre et de Catherine Arnaude, il épouse, le 20 décembre 1588 : Marguerite, fille a feu Guillaume Bourret et à Catherine Corconne. Dot, 156 livres [E. 300, f. 763]. — VEYRAS Antoine dit Chamborigaud (15). Il a un fils Barthélemy, qui est baptisé le 22 janvier 1585.

Le VIII<sup>e</sup> groupe, formé par les cordonniers, curatiers et tanneurs nous arrêtera peu ; car nous avons peu de choses à dire à son endroit.

*Cordonniers.* — Ils n'étaient pas patentés, mais existaient à titre de corps depuis 1514 (1). Ils avaient

(1) Cette confrérie érigée sous le vocable de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, avait une chapelle particulière à la cathédrale et possédait,

pour chef, Moymer Jean dit Mole, qui portait le titre de *capitaine*, et possédaient une caisse commune, qui était du reste assez médiocrement garnie. Ainsi, en 1585, ayant été imposés, à titre de contribution de guerre, à reconstruire une partie des remparts, ils s'empressent de donner cette tâche à prix fait ; mais quoique le montant ne dépasse pas 36 livres, il leur faut un temps infini pour se libérer (1).

Nombreux pourtant sont les membres de la corporation ; et même, constatons-le avec un certain plaisir, ils sont loin d'être absolument dépourvus des biens de ce monde. Sans doute, il en est 32 qui ne paient que le capage ; mais il ne faut pas oublier non plus, que les autres sont cotisés de deux à cinquante et une livres, et versent à l'exacteur un total de 464 livres. On le voit, c'est là un assez joli denier, et c'est aussi une marque que le métier est assez lucratif.

Les cuirs dont se servaient les cordonniers étaient le plus souvent fournis par les marchands de la localité. Rares étaient les achats faits à des marchands étrangers. Je citerai cependant un marché de ce genre, passé en 1591, avec un curatier de Marseille. Il paraît, qu'il avait besoin urgent de se débarrasser de sa marchandise ; car, au lieu d'exiger caution, il se contenta d'une promesse de paiement (2).

rue de Corcomaires, une maison à deux étages, acquise le 14 novembre 1514, et trois carterades de vigne dont une parcelle fut acquise, le 18 novembre 1526. A cette dernière date, Messire Pierre de Tappia, prêtre, était le chapelain de cette confrérie et disait tous les vendredis une messe à l'intention des fondateurs et des membres existants [E. 725, *Arch. départ.*]. Suivant toute probabilité, il s'éternisa dans ces modestes fonctions, puisqu'en 1592, le compoix désigne sous la rubrique « chapellanie de Tappia » les anciennes propriétés de la confrérie des cordonniers et savetiers.

(1) E. 297, fol. 632. Pierre Frat est le maçon qui fait la tâche à forfait.

(2) E. 303, fol. 1241.

D'autres fois, mais plus rarement, les cordonniers qui avaient quelques avances, achetaient les dépouilles des animaux abattus dans les boucheries et les faisaient préparer par un tanneur de leur connaissance. Un d'eux, Philibert Thomas, avait pris un tel goût à la chose, qu'il cumulait, et était tout à la fois cordonnier et acheteur de peaux. Dans un marché passé avec l'adjudicataire de la boucherie de Bezouze, il va même jusqu'à acheter la graisse à 12 livres et 10 sols le quintal. Il donne 10 livres 10 sols de la douzaine de peaux de chèvres et menons, et 9 livres pièce d'une peau de bœuf pesant au-dessus de trois quintaux et demi (1). Enfin, un autre, appelé Deydier Simard, pour obtenir des bénéfices plus considérables, faisait des affaires sur une plus vaste échelle : aussi était-il qualifié curatier et cordonnier.

Les boutiques des cordonniers étaient disséminées un peu partout ; cependant elles étaient loin d'être réparties d'une façon uniforme entre les divers quartiers. Par exemple, on en relevait un plus grand nombre dans le quartier des *Garigues*, que dans ceux réunis de la *Bocarié* haute et basse et de *Méjan*. Venaient ensuite les quartiers de *Corcomaire* et de *Prat*, mais à long intervalle, puisqu'en additionnant les boutiques contenues, on trouvait un total à peu près égal à celui des *Garigues*. Partant, on est autorisé à conclure que la rue de la *Sabaterie* n'était plus le centre de prédilection des cordonniers, si tant est qu'elle ait eu à une époque antérieure, cette destination particulière.

La durée de l'apprentissage était de deux ans ; pourtant, en 1585, il a été relevé un brevet qui spécifie seu-

(1) E. 303, f. 1040 et 314. Dans ce dernier marché, un boucher de Langlade vend, moyennant 4 écus, les peaux des menons (boucs châtrés) et chèvres tués pendant six mois à la boucherie de ce lieu.

lement vingt mois. Il est vrai que les temps étaient durs, et que les quarantelivres payées d'avance avaient pu augmenter le bon vouloir du patron. Quant au chiffre de l'indemnité pécuniaire, il est extrêmement variable. Abstraction du laquais qui est mis en apprentissage aux frais de son maître, Guill. Arlier, les prix oscillent de 40 à 75 livres (1).

*Sabatiers, grolliers.*— Ces deux mots, tirés du languedocien, réclament une explication étymologique ; car, sans cela, il est assez difficile de les entendre. Hàtons-nous de la donner : c'est à peu près tout ce que nous aurons à dire des raccommodeurs, des rapiécieurs de vieux souliers.

Jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, il n'est fait mention dans les anciens actes, que des termes *sabatié*, *sabatarie* et *sabato*, pour exprimer ce que nous rendons aujourd'hui par les termes cordonnier, cordonnerie et soulier ; mais quand le mot cordonnier eut été créé par corruption de cordouanier, c'est-à-dire, employant le cuir de Cordoue, qui était réputé le meilleur, tout le monde voulut être cordonnier, et le mot sabatier démodé, complètement discrédité, fut laissé en quelque sorte par dérision aux ouvriers travaillant le vieux. Ce fut un tort, et à raison de son acception ancienne, il eût été préférable de le remplacer par un autre mot.

Le terme de *grollier* avait alors toutes les qualités requises pour être choisi. En effet, le mot languedocien *groûlo* signifie savate, témoin le proverbe si connu et

(1) Le brevet d'apprentissage le plus ancien est celui de ce laquais, qui signe très lisiblement [Duchamp 17 janvier 1567], en retour il n'entraîne qu'un déboursé de 30 livres. Les plus récents sont E. 297, f. 148, E. 301, f. 189, E. 303, f. 314.

Quant aux instruments employés par les cordonniers, on les trouvera énumérés au mot *Courdougné*, du *Dictionnaire languedocien françois de Sauvages*.

si ancien : *touto sabâto deven groûlo*, c'est-à-dire tout soulier devient savate ou, plus simplement, finit par vieillir. De là la nécessité de le réparer : tache qui incombe aux travailleurs en vieux.

Ils étaient, à cette époque, au nombre de douze, et gagnaient petit. Bref, trois tout au plus étaient cotisés au-dessus de trois livres. Dans l'énumération qui suit, les grolliers sont indiqués par un G.

ANDRÉ LOUIS (33), époux de Madeleine, fille de Virgile Peladan : il donne quittance de dot [26 février 1583, Poreau] consistant en 200 livres, un courset [veste corsage] de sarge, une gonnelle [robe] de camelot de Flandre; une chaîne d'argent, 6 linceuls, 6 serviettes, une cortine, un chandelier de coton (*sic*). — Bessède Jean (11) (1). — Bermond J. (4). — Bonaud Mathieu. — Bonijol Bertrand, gendre de Jacques le Picard (10). — Broche Jacques (3). — Bourgin J. — Cantegril Etienne. — Capdur J. — Cazalis Raymond (25), veuf de catherine Dumas, il donne en vue d'un mariage, la moitié de ses biens à son fils Jean, boulanger [E. 139, 8 janvier 1592]. — Cobier Thomas, G. — Codert Gilles. — Coste Guil., G. — Dalgue Ant. — Delafont Jac. — Droubles Marc, G. — Dugas J (28). — Duranc J. — Fabregue Guilh. — Farelle Guilh. (19). — Fauquier Jac. (2), G. — Forment Jac. — Fraissinet Ant. (10) [testament, 13 juin 1594, E. 308, f. 757]. — Galibert Guilh. — Gas Estor (*sic*). — Gervais J. (7). — Gibert Pi. (51). — Gigot Pierre. — Gourgas Georges (18). — G. Victor (13). — Granier Franc., dit Vargo. — Guizot Pi., G. — Guy Durand (2). — Guy Laurent. — Julian Jean (15), époux de Domergue Cezargue : en a Antonie présentée le 18 novembre 1588, par P. Unal, avocat. — Lafont Jac. (13). — Laussel Michel (4). — Legal Pierre (7). — Lombard Ant. — Masse Claude, G. — Maurin Paul (3). — Mercier Antoine ; originaire de Saint-

(1) André Bessède, cordonnier, fils de Philippe et de Gabrielle Boudon, épouse, 10 mai 1587 [E. 299, fol. 147] Jeanne Baboys fille à feu André et à Violande Bonne. Dot, 400 livres. L'acte suivant est consacré à l'émancipation du mari.

Geniès-de-Malgoirès : il épouse Jeanne, fille à Jean Pascal, boulanger et à Marguerite Fraissines. Dot : 210 livres [P. Poreau, 9 février 1568]. — Moynier J. dit Mole, Capitaine (17). — Nicolas François (12), G. — Nicolas Pierre (4) (1), G. — Ollivier André. — Paladan Bernard. — Pauchut Claude. — Pelucque Ant. — Philibert J. (5). — Pintard J. — Pongy J. — Reboul Pi. (3). — Reboul Pierre et Raymond, G. — Reboulet J. — Reboutier. J., G. — Raynaud Marcel, G. — Ribière P. — Richard Benin (2). — Rodil Vidal (10), gendre de Barth. Solier, et en même temps curatier. — Roussel Guilh. d<sup>t</sup> la Cauquilhe (*sic*) (8) — Rovière J. — Thomas Philibert, fils de Pierre, de Redessan ; il épousa [3 septembre 1565, Tabulli] Antonie, fille à Jac. Gril et Est. Viguier. Dot : 100 livres, deux robes, dont une d'estame blanc ; 6 draps ; un pot, deux plats et une aiguière d'étain. En 1592, il mit un de ses fils, Jean, en apprentissage chez Adam Vazel, marchand grossier ; il lui en coûta 80 livres pour deux ans. [E. 304, f. 309]. — Valon Ant. — Vaulgras Michel (36) : il épouse [10 oct. 1585, E. 296, f. 568] Viollande fille à Pons Cazalis et à Lucrèce Fabre. Dot : 350 livres. — Vernhe Pierre (8). — Viart Ant. (48). — Vidalot Jacques (8) : en 1592 il emprunte 100 livres à Isabeau Baronsin, femme du lieutenant de prévôt, qu'il rembourse seulement en 1603 [305 f. 1758]. Il était fils de Jean, boucher, et d'Antonie Langlade, témoin un testament reçu par Poreau, le 24 juin 1573. — Vigier Pierre. — Vigne Jean d<sup>t</sup> Pinet.

*Tanneurs. Curatiers.* — Quoique ces professions soient soigneusement distinguées dans le compoix, on a cru devoir les réunir dans un paragraphe commun ; car elles ont trait au même objet, c'est-à-dire à la préparation des cuirs. Le *tanneur* est celui qui, après avoir fait tomber le poil de la peau avec de la chaux détrempée dans la fosse, appelée le plein, la lave à la rivière, la palme sur le chevalet et la met à tanner

(1) Il achète, 240 livres, un tablier sur la place publique confrontant à l'est le tablier de sire Labiche, à l'ouest la maison de Cloye, revendeur. [E. 301, fol. 179].

dans une fosse remplie d'écorce de chêne. Après un séjour plus ou moins long, suivant la nature de la peau, le cuir est remis aux mains du *curatier*, qui corroie les peaux déjà tannées ; il les graisse, les assouplit et leur donne le dernier apprêt pour être mises en œuvre dans l'art de la cordonnerie.

L'apprentissage durait vingt mois et coûtait six livres [E. 303, fol. 23], pour les curatiers ; quant aux tanneurs, on n'a relevé aucun renseignement à leur endroit. Il faut aussi dire que, dans les actes notariés, les deux termes sont employés comme synonymes. Quelques individus cumulent et sont tout à la fois curatiers, tanneurs et mégissiers.

Les tanneurs avaient leur tannerie en dehors des remparts, dans l'île formée par les deux branches d'écoulement de la Fontaine ; c'est en cet endroit que se trouvaient agglomérées les *caoukiéïro* au nombre de quatre à cinq ; car on avait compris de bonne heure, l'importance hygiénique qu'il y avait à les éloigner. Il en était de même pour les curatiers : leurs ateliers étaient dans cette région ; quant aux magasins de vente, ils étaient placés aux abords de la rue *Curaterie*.

Les individus qui exerçaient ces professions payaient, réunis, 135 livres.

Il y avait treize curatiers et sept tanneurs seulement ; aussi, dans l'énumération qui suit, indiquerons-nous les derniers par un T. D'après un bail passé, par Françoise Maistre, veuve de Geofrès Villemar, elle avait affermé sa tannerie 25 livres par an à Deydier Simard [Tabuli, fol. 99] (1).

AUZAS Jacques (31), fils de Pierre et frère d'Estienne, mariée à un broquier, il épousa Madeleine Baronne, et en

(1) Arnaud Guiran, après avoir fait fortune comme greffier, vend 600 livres à Isaac Auzas tanneur, une *cauquère* située près le pont de Marc [E. 243, fol. 65].



eut Jacques, 24 février 1591, présenté par Jac. Lombard, T. — Auzas Pierre épouse [12 novembre 1586, J. Ursy]. Jeanne, fille à feu Martin Pélissier et à Jeanne Coderque. Il en eut Jacques, qui fut présenté le 3 mars 1588, par son oncle, J. Auzas, le tanneur. — Blanchier Pierre(5). D'après un acte de Corniaret [E. 206, fol 171, 24 mai 1592], il s'associe avec Louis Mermet, qui s'engage à lui fournir peaux de veau du Puy et d'ailleurs, T. — Courtade Ant. — Danton Bernard, fils d'Antoine, M<sup>e</sup> Coyratier et de Jeannette Grèrin : il épouse Catherine Mazel et en eut, Gédéon, présenté le 27 septembre 1577, par S. Tabulli ; Louis, présenté le 5 janvier 1579, par L. Borrit ; Jean (18 décembre 1580) ; Estienne qui se fit cardeur ; Pierre, 8 mai 1583, etc., etc. — Dufour Fauquet (8) : son fils Jacques, allant à la guerre pour le service de Dieu et du roy (*sic*), teste en 1590. [E. 302, fol. 141. — Espérandieu Pons (5), T. — Galoys François. — Guillaume (blanc), gendre de Dufour. — Michel Bastien. — Pilot Pierre T(14), — M<sup>e</sup> Poncet, T, demeurait dans la maison de feu Surian au puits de Curaterie. — Privat Guirard (3) : Il avait 60 ans en l'année 1600. Voir sa déposition, Ménard, *Preuves*, t. v. p. 221. — Rey Antoine, T. — Reynaud Berthomieu. — Reyne Marie, veuve Rey, curatier et tanneur (13). — Santet Claude, fils de Jean et de Louise Garnier. — Simard Deydier, curatier et cordonnier. — Soulie Berthomieu (12), T. — Valat Jean, à la Cauquière (*sic*) (36), fils d'autre Jean et de Jeanne Aulberte : il avait épousé Suzanne Fontaine, dont il eut Marie, présentée le 17 octobre 1589, par noble Jean Guy d'Airebaydouze. Son frère, François, avait épousé Suzanne Molery, alors veuve.

A l'imitation de notre guide, nous rattacherons à ce groupe les *aiguilletiers* ou fabricants d'aiguillettes, les *corroiers* ou fabricants de courroies et de ceintures, les *gantiers*, fabricants de gants, et les *pelletiers*, fabricants ou marchands de pelisses et de fourrures. Il nous suffira d'indiquer ces industries diverses, mais on nous dispensera de les décrire, car aucune d'elles n'avait à cette époque de l'importance.

Les pelletiers, en particulier, étaient bien déçus de

leur antique splendeur : ils avaient tout à fait perdu le rôle qu'ils avaient au moyen âge, et qu'ils conservaient encore à Paris.

En ce qui concerne les aiguilletiers, il y a lieu de noter qu'ils étaient en pleine décadence, car les boutons commençaient à être employés (p. 358). Dans le peuple sans doute, on continuait à attacher les chausses avec le pourpoint, au moyen des aiguillettes. De là les expressions, au propre et au figuré : nouer l'aiguillette, lâcher l'aiguillette (1).

Pour les élégants, les aiguillettes étaient des rubans ou des cordons ferrés par les deux bouts, à la façon des lacets ; pour le peuple, au contraire, c'étaient des cordons en cuir garnis de fer aux extrémités. Ils tenaient lieu tout à la fois et des boutons et des bretelles. Ce qui me fait croire que la plupart des aiguillettes étaient ainsi constituées, c'est qu'un nommé Pierre, était « aguillhat à la Cauquière du Grand Peyro ». Il ne payait que 20 sous, ainsi que Antoine Privat : quant à Arnaud Raymond, il était côtisé 17 livres.

Voici énumérés les autres artisans qui seront distingués les uns des autres par la première lettre de leur profession.

Alfant Isaac P. ; — Altié J. G., Anne, sa veuve, payait 5 sous.  
— Boil Pierre G., locataire de S. Barthélemy. — Charles Léonard, P. — Coste Julian, C. — Fauque J. G. — Jauguin Claude G. (10), époux de Jacqueline Bourgéze, nièce de Marguerite Boudette. Il teste le 15 janvier 1594, Catherine sa fille, 200 livres, héritiers universels, Jacqueline, sa femme,

(1) « Je voudrais bien savoir, dit Molière, si une demi-douzaine d'aiguillettes ne suffit pas pour attacher un haut de chausses ». Signalons en passant que les épingliers furent unis aux aiguilletiers, et qu'en 1597 Jean Boudon, « espingulier de la ville du Puy en Velay » actuellement à Nîmes, confesse devoir à J. Surian, marchand, la somme de 70 livres pour vente de fil de louton (*sic*) et de fer, pour faire des épingles [E. 144, f. 275].

et ses fils et filles Jean, Antoine, Marguerite, Catherine et Gabrielle par égales portions, l'aînée ayant eu 200 livres par préciput. [E. 141, fol. 24]. Il maria son fils Jean, le 17 avril 1597 [E. 239, fol. 441], avec Suzanne, fille de Denis Hucher, menuisier. La fiancée eut 400 livres, et une pièce de cadis blanc de 15 cannes ; quant au fiancé il lui fut donné 200 livres. — Lombard Jacques, P. (15). — Lombard Pierre, P. (19). En 1593 il donne à prix fait, à Michel Amans, Pierre Moynier, Vidal Daumezon, la refecton du pavé de sa maison. [E. 139, juillet 1592]. — Merchant Simon, P.

Le ix<sup>e</sup> groupe comprend les métiers qui s'occupent de transformer le blé en aliment ; ce sont les meuniers, les fourniers et les boulangers.

*Meuniers.* — Du creux de la Fontaine aux abords de Caissargues, on comptait quinze moulins à eau, et sur les hauteurs de *Puech-Jusieu* et des *Trois-Fonts*, autant de moulins à vent. Ceux-ci suppléaient ceux-là lorsque les basses eaux entraînaient le chômage ; et c'était là un fait si ordinaire, que tous ceux qui exerçaient la profession de meuniers s'attachaient à avoir, à leur dévotion, les deux modes de mouture.

Ces divers moulins occupaient vingt-six individus au moins. A s'en référer au compoix, onze devaient être à gages, car ils paient une taxe uniforme (20 sous), tandis que les autres, qualifiés maitres, sont diversement imposés. Quoique ces derniers soient, sans exception, inscrits sur la taxe des pauvres, ils sont rien moins qu'opulents ; aussi ne faut-il pas s'étonner si l'un d'eux a été, cette année même, « hosté du rolle à cause de sa poureté ».

A l'exception de Mathieu Granier, qui possédait un moulin à vent, tous les autres « moyniers », comme les appelle le compoix, étaient locataires du moulin qu'ils occupaient. La redevance annuelle qu'ils payaient au propriétaire variait de 100 à 300 livres, et était acquittée, terme échu, partie en argent, partie en salmées de fa-

rine. La ferme des moulins à vent était moins élevée que celle des moulins à eau ; cependant le rentier du moulin à vent de M. Jean Nicot, avait à lui payer dix salmées de mouture, tandis que celui du moulin à eau de la Madeleine, appartenant à Catherine Robert, femme de Robert de Bourdin, sieur du Pujet, capitaine viguier de Sommières, avait à lui compter trois cents livres chaque année (1).

Quant au droit de mouture il était acquitté par les particuliers, soit en nature, soit en argent, ce qui était le cas le plus rare. Enfin, le métier était rude et médiocrement lucratif. Si l'on constate des générations successives de meuniers, on doit ajouter qu'il est des particuliers qui, de temps à autre, désertent la partie. Nous citerons, à titre d'exemple : Antoine Brun, dit Traucat et J. Graverol, qui, après quelques années, deviennent laboureurs ; Barthélemy Malplach et Guill. Lafont, qui, après s'être associés pour exploiter le moulin Campagnan, ne tardent pas à chercher fortune ailleurs (2).

Les meuniers ne formaient point corporation : ils n'étaient point de chef, et, suivant toute probabi-

(1) François Canolle, rentier du moulin à vent de M<sup>e</sup> Jean Nicot, notaire, livre à Antoine Sannyer, époux de Pierrette Nicot, dix salmées de farine pour sa rente annuelle [E. 300, f. 33]. A la même époque, Pierre Possac achète un moulin à vent 150 livres. Le moulin à eau de la Madeleine ne rapportait, vingt années auparavant, que 242 livres, témoin une quittance de Catherine Robert [Poreau, 1<sup>er</sup> février 1574]. Il résulte de cet acte que le rentier Mathieu Hébrard avait dépensé 117 livres, « a la norriture des soldats qui luy auroient esté baillés à norrir par bolettes des consuls de la cité ». C'était là, il faut l'avouer, une lourde contribution de guerre — Voir aussi location du moulin d'Ant. Malian, notaire, à la veuve Gourdoux [E. 295, f. 56].

(2) V. *Arch. mun.*, RR, 60, art. *moyniers* et [E. 300, f. 203] l'acte d'association. Le droit de mouture était d'un setier pour vingt setiers mis en mouture au moulin. D'après les calculs de M. Defourny, ce droit serait moindre que de nos jours, puisque actuellement on paie sur le pied d'un setier pour quinze.

lité, n'avaient point d'apprentissage. Je n'ai du moins relevé aucun brevet.

Voici les noms et prénoms des patrons et des ouvriers meuniers :

ANDRÉ Jean au moulin de M<sup>r</sup> de St-Césaire. — Baud J. (7) : d'après un testament du 21 août 1594 [Ursy. E. 309, f. 1008], il lègue 25 livres à chacune de ses trois filles et fait héritiers universels Claudie Gazanhonne sa femme, et Pierre son fils unique. — Baudoyne ou Bédouin J. au moulin de M<sup>r</sup> Vestric-Bandan (14). — Bertrand François. — Bordarié Jean (8). — Bourrillon Pierre (16). — Bozilhes Guilh. — Coutelier Laurens (4) : il teste le 18 juin 1593 [E. 306, f. 248]. — Ferret Guilhaume : il était fils de Barthélemy, fournier. — Fize Jacques (24). — Fize Vidal, au moulin du lieutenant de Bonailh. — Granier Mathieu (41) : d'après un testament du 10 août 1595 [E. 310, f. 846], il lègue 500 livres à chacune de ses filles, Louise et Marie, et deux robes nuptiales ; 200 livres, sa nourriture et son entretien à Astruque Sanye, sa femme, et fait héritier universel son fils Pierre, qui était drapier, et avait épousé, le 27 décembre précédent, Jeanne, fille à feu Claude de Falguerolles, ministre, et à Jeanne Verchan, et sœur de Jean, ministre. — Gignoux François. — Gignoux Pierre (8) — Marot J. — Massip Ant. (3). — Mourgue Pierre, (hoirs de) (14). — Peyre Jacques et Philippe. — Poudevigne Jean. — Rey Claude : d'après un testament du 25 septembre 1594 [E. 309 f. 1497], il donnait aux pauvres un setier de blé saissette, à sa femme, Suzanne Baud, 100 livres, outre l'augment spécifié au contrat de mariage, et faisait Antoine, son fils, héritier universel. — Reynaud Jean (hoirs de) (28). — Reynaud Rolland (2). — Riboutié Blaise (4) ; fils à feu Galian du diocèse d'Uzès : il épousa [Sabatier, 25 mai 1578] Pierrette, fille d'Ant. Baud, meunier ; dot, 50 livres et une robe nuptiale, drap de Nîmes. — Tuffery J. (10). — En résumé, les ouvriers et patrons meuniers versaient à l'exacteur des tailles la somme assez ronde de 247 livres ; quoique les derniers fussent assez généralement doués de quelque instruction, aucun d'eux, dans les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, n'a obtenu les honneurs du consulat.

*Fourniers.* — Tandis que de nos jours à peu près toutes les familles prennent chez le boulanger le pain nécessaire à leur consommation, à l'époque du moyen âge, à peu près tous les ménages pétrissaient le pain, faisaient lever la pâte et en confiaient la cuisson au fournier le plus voisin. Telle était le plus habituellement sa tâche ; parfois il était appelé à pétrir à domicile ; mais à raison de la vigueur exceptionnelle de nos aieules, de l'obligeance des voisines, c'était là un cas qui devait très rarement se présenter.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, les fourniers avaient déjà perdu du terrain ; mais néanmoins, ils n'étaient pas moins de 41 qui exerçaient cette profession : c'était cependant un véritable gagne-petit, et en dépit de leur nombre, quatorze seulement avaient pu être inscrits sur la liste des notables. Cette situation économique ne saurait en aucune façon nous surprendre ; car, si médiocres étaient les dépenses (1), médiocres aussi étaient les recettes (2). Bref, ils gagnaient tout juste l'entretien de leur famille et rares étaient ceux qui, au bout de l'année, avaient pu mettre de côté quelques épargnes.

Quant à nos ancêtres, s'ils consommaient beaucoup de pain, ils affectionnaient de le manger rassis. Ils faisaient des fournées d'une demi-salmée, parfois d'une salmée entière, et fabriquaient des pains ronds, très cuits et pesant douze onces seulement (3). Ils n'atten-

(1) Un four de boulanger est vendu 40 livres ; la construction en coûtait 60 à 80 livres ; une charetée de broussailles à trois bêtes se vendait 2 livres.

(2) Le fournier prélevait un pain sur chaque douzaine. Quant au produit de la journée, il variait suivant le nombre des fournées. Il était de douze à seize sous en moyenne, mais il fallait prélever les frais généraux, la location du four, etc.

(3) On trouva, dans la maison d'Etienne André dit Radel, 230 pains de douze onces « le moindre desquels valloit et se feut vandu com-

daient pas d'avoir épuisé leur provision pour recourir au fournier ; ils voulaient, suivant le dicton bien connu, avoir toujours du pain sur la planche.

Cette particularité, qui dénote leur esprit d'économie, est en même temps l'indice de l'excellence de leurs dents. Assurément les descendants possèdent quelques-unes des qualités de leurs prédécesseurs, mais le démographe est obligé de confesser que leurs dents ne sont plus aptes à de semblables actes de vaillance.

Que d'individus mourraient de faim, s'il leur fallait triturer un pain ayant de douze à vingt jours de date ? Et pourtant, il existait un bon nombre de familles chez lesquelles l'on devait faire, au xvi<sup>e</sup> siècle, une fournée tout au plus par mois.

Quoique bien anciens d'origine, les fourniers n'étaient ni reconnus ni patentés ; ils ne se donnaient pas de chefs et n'avaient pas d'apprentis. Quant à leur avoir, il était des plus modestes ; il y en avait vingt qui ne payaient que le capage, et il y en avait seulement quatorze inscrits sur la liste des notables avec un maximum de vingt-huit et un minimum de sept livres.

Signalons un trait qui achèvera de les peindre. Quoiqu'ils eussent le pas sur les boulangers, ils reconnaissaient déjà la supériorité de ceux-ci, et, à l'occasion, se paraient de ce titre. On ne peut pas avouer plus ingénument son infériorité, et affirmer d'une façon plus marquée l'objet de ses secrètes aspirations.

ANDRÉ Guilh., locataire du four de M. de Servas. — Arnaud Berthomieu (14). — Arnaud Jean. — Baret Charles (25). — Baron Guiraud. — Bastide Louis. — Bénézet Jean (9). — Berbiguier Marc (4). — Bertrand Etienne (10). — B. Louis-B. François. — B. Pierre (28). — Bolnail Jean (2). — Bos-

munément en place la somme de six deniers ». Ménard, t. v, *Preuves*, p. 65. D'une autre document, il résulte qu'une salmée de blé qui ne donnait que 360 pains de douze onces, était de mauvaise qualité.

quet Thomas (4). — Bourguinhon Pierre. — Breton J. — Cassanhis Christol. — Chazel Jean, loc. du conseiller Delacroix. — Chazal Georges (15). — Cousin Louis (5). — Dairebandouze François (15), époux de Catherine Dorte : il en eut Marie, présentée le 22 mai 1585, par Tristan Brues, fils aîné de Denis. — Devèze Jean. — Dortolz Claude. — Dupin Cl. — et Etienne. — Ferret Barthélemy. — Julhien Jean. — Laurens Pierre dit Mastornety (7). — Martin Mathieu. — Mallet Daniel, fils de feu Jacques et d'Anne Marinier du Vivarais : il épouse, le 29 septembre 1585 [E. 292, fol. 523], Suzanne, fille à feu Benoit Fournier et de Jeanne Hugues. — Dot : 100 livres comptées par son frère Balthazar et son beau-frère Laurens Cotelier. La mère, remariée pour lors à Augier Roque, donne plats et assiettes d'étain. — Menones Jean, avait le four de François Barrière, ce qui ne l'empêche de se qualifier boulanger, comme le précédent. Epoux de Suzanne Laborgne, en eut Antonie le 6 novembre 1588. — Nau Firmin (4). — Ollivier Etienne (3). — Pantel Pierre. — Pépin Jean (11). — Pierre Ant. (6). — Pons Jean (20). — Prosme Poncet. — Raymond Antoine (13). — Rodilhan Paul (20). — Sigol Thomas.

*Boulangers.* — A l'inverse des précédents, qui tendent à diminuer, les boulangers ont, au contraire, tendance à augmenter. Si les fourniers occupent encore 27 fours, soit à titre de locataires, soit, plus rarement, à titre de propriétaires, les boulangers ont considérablement gagné du terrain et ont treize fours, à la ferme ou en toute propriété. Il existait donc à cette époque quarante fours dans la cité.

A s'en référer au compoix, vingt individus exercent la profession de boulanger ; mais sept, à raison de l'exiguïté de leur cotisation, doivent être rangés au nombre des ouvriers. Suivant toute probabilité, ils devaient être au service des patrons et faire le gros œuvre, c'est-à-dire pétrir le pain et en surveiller la cuisson.

Du reste, le patron lui-même ne dédaignait pas de mettre la main à la pâte. Intéressé à augmenter le ren-



dement de sa farine, à lui faire produire le plus de pains possible, il se complaisait à cette tâche, qui lui servait de terme de comparaison pour apprécier le produit du grain et le travail de l'ouvrier. Enfin il avait à s'approvisionner de touselle, de saissette et de blé mesclé (1), (*sic*), et à faire moudre le grain au fur et à mesure des besoins de la clientèle.

A raison des conditions de leur industrie, des crédits qu'ils étaient trop souvent obligés de faire à leurs pratiques, les boulangers devaient avoir les reins solides, c'est-à-dire posséder soit une avance considérable, soit des biens-fonds qui donnassent confiance aux prêteurs. Ils avaient en effet l'un et l'autre, et acquittaient, réunis, 456 livres d'impôt, et pourtant sept patrons seulement figurent sur la taxe des pauvres ; quant à l'immunité dont jouissaient les six autres, immunité qui contraste avec l'inscription de maints pauvres artisans, on en a vainement recherché les raisons.

Les boulangers, pas plus que les fourniers, ne formaient corporation. L'apprentissage durait deux ans et entraînait une dépense de 20 à 40 livres (2).

ALÈGRE Guilh. Du vouloir de Jacques, son frère aîné, épousa, le 4 juillet 1574 [P. Poreau], Jeanne, fille à feu Nicolas Leoutaud et nièce de Pierre Cazalis. — Alègre Jacques (26). — Alègre Pierre (79). — Arnaud Jean (18). — Bastide Louis (24). — Benezet Et. — Bizac J. (15). — Bosc Thomas (13).

(1) On désignait sous ce nom un mélange de froment, de seigle et d'escourgeon ou de paumelle par tiers. Quoiqu'il en résultât un pain de médiocre qualité, la plupart des bourgeois de l'époque savaient s'en contenter.

(2) En 1590 [E. 302, f. 697], l'apprentissage coûte 20 livres. — Jean Chabaud, d'Aubarne, mis en apprentissage chez Mazellet [15 novembre 1592 J. Petit], paie 30 livres. Dans un contrat de mariage concernant un boulanger, on a relevé, parmi les apports de la fiancée, une pastière (*sic*) en bois de noyer, et une demi-douzaine de tables à tenir pain.

— Boussac Abraham. — Brude J. (29), époux de Marguerite Blanche : il en a Guillaume, présenté le 24 juillet 1580, par G. Alègre.

Cazalis Jean (24), fils de Pierre, cordonnier et de feu Catherine Dumas : il épousa, le 8 janvier 1592 [E. 139] Marie, fille de Jean Rolland et de Barthélemy Ricard, de Clarensac. Dot : 500 livres, cinq robes, l'une courset, les autres gonnelles ; trois en drap du pays « teintes en couleur », une fustaine, un coussillon drap ; deux coffres, une flassade (couverture) blanche, bonne et suffisante ; parmi les signataires, J. Tuffan, ministre de Clarensac, neveu de l'ancien recteur du collège, Guillaume — Dugas Pascal. — Mazellet Jean. Dans son testament [27 septembre 1592, J. Petit], il donne : 15 livres aux pauvres réformés de la ville, et ses « habillements et acostrements » ; 10 livres à une pauvre fille ; à Jeanne Béchard, sa belle-mère, sa nourriture et entretenement ; à Pierre, à Jean plus jeune, et Firmin, ses fils, 4,000 livres, à chacun ; à sa fille, Suzanne, femme de Firmin Raspal jeune, 1,500 livres et les biens qu'il a au terroir de Gajans ; enfin, il institue ses héritiers universels, Claudie Mérigue, sa femme, et Jean son fils aîné, par égales parts. Il était cotisé 173 livres. Malgré cette grosse fortune, Mazellet passe tout son temps à emprunter ; 2,000 livres à P. Cheyron, en 1593 ; 300 livres, en 1594 à Nicolas Calvière ; etc. — Millo Honoré, époux de Marguerite Dortouls, il en a Jane, présentée le 21 février 1575, par Alex. Dutour (19). — Saniot Pierre (12). — Simar Jean et Barthélemy frères, fils de Jeanne Granière (12). — Valroy Honoré. — Vignal Pierre. — Vignau Clément.

Après ce groupe, la logique indiquait toutes les professions qui concourent à l'alimentation de l'homme, mais comme la logique n'est pas la qualité maîtresse de notre rédacteur, il inscrit, avant ces professions, les *hoirs et veuves*, les *cardeurs et tisserands*. Pour rendre notre manière de faire plus dégagée et plus brève, on nous dispensera de parler des premiers ; mais en retour on nous permettra d'insister davantage sur les seconds ; car ils sont, les vrais représentants et, pour ainsi parler, les ancêtres de l'industrie nimoise.

A défaut d'autre éloquence, nous nous attacherons à relever quelques chiffres empruntés aux documents de cette époque. C'est là, en fin de compte, la meilleure et la plus sûre des méthodes ; aussi nous regrettons de ne pas en avoir usé aussi souvent que nous l'aurions voulu.

*Cardeurs.* Les cardeurs, qui ont tiré leur nom de la *cardère*, dont les têtes servent à carder ou à lainer la surface des draps et des étoffes de laine ou de coton avant de les tondre, étaient, sinon par la fortune, du moins par le nombre, la seconde des corporations. On ignore s'ils avaient bénéficié des statuts que Louis XI avait, en 1467, accordés à la corporation parisienne ; mais on est autorisé à dire que, dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ils étaient érigés en confrérie.

Cette confrérie était alors prospère et sincèrement attachée à la religion de ses aïeux. D'après le savant archiviste de l'évêché, M. l'abbé Goiffon, elle fonda, le 25 mars 1523, dans l'église des Carmes, à l'autel de Saint-Blaise, deux messes, qui étaient célébrées chaque dimanche après l'angelus de la cathédrale. On n'oubliait pas les morts de la confrérie et, à la suite de la seconde messe, on chantait une absoute solennelle à leur intention.

La réforme amena la suppression de cet antique usage ; mais, tout en laissant subsister la corporation, elle eut plusieurs fois maille à partir avec elle. Ce n'est pas qu'elle suspectât la sincérité de leur foi ; mais elle reprochait aux cardeurs leur turbulence, leur amour de l'indiscipline. Le jour de leur *revue* ou fête, qui se célébrait tous les ans au mois de mai, ne se passait pas sans donner lieu à quelques récriminations, à quelques sévères remontrances.

Citons quelques exemples.

En 1591, les cardeurs ayant fait jouer une espèce de mystère : le *Sacrifice d'Abraham*, les acteurs sont ap-

pelés devant le consistoire, censurés et « admonestés de ne y retourner plus » (19 juin 1591). L'année suivante, il s'agit d'une simple *farce* ; mais bien que l'Écriture sainte ne soit nullement en cause, ils n'en sont pas moins vertement réprimandés. Enfin, le 23 mai 1597, MATHIEU MAZEL, capitaine, et JEAN LOMBARD, lieutenant des cardeurs, sont nominativement censurés pour avoir, le dimanche précédent, c'est-à-dire le 20 mai, laissé jouer la comédie par les deux Rouvière, Marot, et Mercier, le drapier. On le voit, quoique l'église réformée se trouve à l'apogée de sa prospérité, les liens de la discipline ne se sont nullement relâchés.

Telles étaient les distractions par lesquelles les cardeurs diminuaient la monotonie de leur existence : quant à leurs travaux, ils commençaient le lendemain du jour de l'an, et sauf, les dimanches et les grandes fêtes, se prolongeaient jusqu'à la Saint-Sylvestre. Trop heureux quand l'absence de matières ne les exposaient pas à des chômages forcés ; aussi, lors de la tonte des brebis, ils consacraient toutes leurs ressources à s'approvisionner. Au besoin, ils n'hésitaient pas à prêter aux propriétaires de troupeaux, à la condition expresse qu'en retour, ceux-ci céderaient la laine à plus bas prix que le cours. Quant à ceux qui n'avaient pas d'économies, ils étaient obligés d'abaisser le prix de leur façon pour faire travailler leurs métiers.

Ces derniers étaient, hélas ! de beaucoup les plus nombreux. Qu'on en juge par ce relevé consciencieux : sur 137 cardeurs, 83 paient seulement le capage ; 25 sont cotisés au-dessus d'une livre et moins de cinq livres ; enfin 29 sont cotisés de cinq à quatre-vingt-dix-huit livres. Voici l'énumération de ces derniers, car, à raison de leur nombre, on ne saurait faire connaître tous ces artisans.

11<sup>e</sup> TABLEAU

*Cardeurs imposés au-delà de cinq livres.*

NOMS ET PRÉNOMS.	COTISATION en livres.	NOMS ET PRÉNOMS.	COTISATION en livres.
Alary Jacques.....	11	Guitard Maurice.....	5
Alie Pierre, capitaine.....	8	Lamure Antoine.....	32
Andriu Andrin.....	15	Lombard Firmin.....	26
Arnaud Jean.....	8	Mercier Claude.....	5
Arnaud Nicolas.....	7	Morrine Thomas.....	10
Bagard Firmin.....	98	Novel Grégoire.....	6
Baudouin Louis.....	15	Panoulhan Antoine.....	7
Bimar Jean.....	8	Portau Jean.....	9
Collin Louis.....	17	Reversat Pierre.....	29
Crégut Jean.....	7	Riomal Antoine.....	9
Daufès Julien.....	6	Talagrand Césary.....	40
Delays Jean.....	6	Thérion Jean.....	13
Dufesc Michel.....	11	Vernet Jean.....	7
Fain Antoine.....	12	Viau Jean.....	8
Guiraud Domergue.....	14		

Indépendamment de ces ouvriers et patrons, qui payaient, réunis, 684 livres, il y avait des ouvrières femmes ; mais on ignore leur nombre et leur emploi. Quant aux métiers à carde, on n'est pas mieux fixé sur leur nombre ; on sait seulement qu'il y avait des patrons qui en possédaient plusieurs et employaient des ouvriers pour les faire fonctionner. D'autres, au contraire, les donnaient à loyer à de pauvres ouvriers (1).

(1) En 1591, Pierre Guiraud, cardeur, vend 18 livres un « mestier cadis trevalhant, tout garny avec ses peinches (peignes) et les cordidous (cordelottes) avec tout son garniment d'ordidoux (?) ferrés, plissés, le tout bon [E. 303, f. 206]. En 1585, on loue un métier cadis, sauf les *peinches* au prix de *trois livres quinze sous l'année* [E. 297, fol. 410]. En 1589, un individu de Saint-Quentin, le loue trois livres [E. 301, fol. 105].

Toutes les locations et la plupart des ventes sont consenties sans *peinches*, c'est-à-dire sans tête de cardère, car cette garniture aug-

L'apprentissage durait trois ans et entraînait un déboursé variable (1).

L'ouvrier cardeur gagnait neuf à dix sous par jour. Quant aux maîtres cardeurs, ils pouvaient réaliser de sérieux bénéfices, témoins Jérôme Carcenat qui devint drapier ; Pierre Boissier, époux de Catherine Ursy, et Firmin Raspal jeune, qui, après avoir pratiqué cette industrie, avaient conquis droit de bourgeoisie. Les cardeurs pouvaient du reste et acheter directement la laine et vendre leurs produits aux particuliers. J'en ai relevé de nombreux exemples (2).

Enfin remarquons, en terminant, que les cardeurs s'alliaient le plus souvent entre eux ou bien encore, avec les tisserands. A s'en référer aux contrats, la dot des fiancées oscillait de 50 à 250 livres, et était le plus habituellement accompagnée d'ustensiles de ménage (3).

mente la valeur du métier. Opérant sur du drap mouillé, leurs crochets, ramollis par l'humidité perdent, au bout d'un certain temps, la faculté d'agir sur les étoffes et ne peuvent servir de nouveau qu'après dessiccation complète. On est donc obligé d'en avoir de grands approvisionnements, et partant c'était une charge pour le *cadissaire*, comme on disait à cette époque

(1) La durée, comme le prix de l'apprentissage, varie grandement. Ainsi, quant à la durée, il en est un d'un an [E. 206, fol. 460], et un de deux ans [E. 304, fol. 167.] Quant au coût, il oscille de 18 à 30 livres. En 1585 [E. 297, fol. 46], un apprenti s'en tire sans le moindre déboursé. Par contre, Simon, fils de Deidier Simard, cordonnier, compte à son patron 60 livres pour apprendre le métier de cardeur et de tisserand [E. 305, fol. 1503].

(2) Un cardeur vend, au prix de treize livres, six cannes deux pans de drap cordillat gris [E. 300, fol. 510]. Quant au prix du cadis gris, qui n'était autre qu'un drap grossier, il est de 42 sous la canne. Vingt ans auparavant [Sabatier, 7 février 1571], il se vendait 36 sous, et en 1560, 25 sous seulement. On le voit, la valeur du drap avait sensiblement augmenté dans l'intervalle.

(3) Nombreux sont les exemples que j'en ai relevés ; mais, comme

*Tisserands.* — De toutes les corporations, c'était celle qui comptait le plus de membres, et celle qui, toutes proportions gardées, possédait le moins de fortune. D'après le compoix, un payait la taxe modique de cinq sous ; trois acquittaient quinze sous chacun : cent soixante-seize, une livre ; quinze, deux livres ; six, trois livres ; sept, quatre livres ; et enfin, trente-trois, de cinq à vingt-cinq livres. Bref, les 241 tisserands versaient, à l'exacteur, 524 livres 10 sols.

ils se ressemblent, je me bornerai à en relater quelques-uns. Jean Novel, originaire de Boucoiran, épouse [Tabull, 3 novembre 1571] Yolande Morissargues, fille d'Antoine, laboureur, et de Jeanne Sigalon. Dot : une vigne, estimée 40 livres, deux salmées blé, estimées 20 livres, deux pièces d'étain et une « pile de pierre pour tenir huile ». — En 1582 [Tabull, f. 2], Antoine Suc donne à son beau-père, André Béringnier, quittance de 200 livres, montant de la dot de sa femme, Jane. — Jac. Rouquette, [id., f. 97, 3 juin 1584] épouse Suzanne, fille de J. Arnaud et de Catherine Fabre. Dot : 160 livres, deux robes de cadis, l'une noire, l'autre rouge ; deux linceuls, deux tuailles (grandes nappes), deux serviettes ; plats, écuelles d'étain et deux pots d'étain tenant, l'un, deux pichets, et l'autre, trois feuillettes ; il reçoit, en outre, une table ronde, sans tréteaux. — Claude Flaman, époux de Suzanne Dombres, et Claude Thiers, époux de Jeanne Chaix, donnent quittance de 140 livres [id., f. 106 et 139]. — Jean Crégut, époux de Suzanne Evesque [E. 305, f. 1291], accuse réception de 50 livres en espèces d'un pastrin (*sic*), de deux linceuls, de 4 pièces d'étain, de deux serviettes, d'une flassade (couverture de laine), et de deux fougassons (traversins). — Enfin, Tiphaine de Romis apporte à son mari [E. 139, 28 février 1592], outre 200 livres, deux robes nuptiales, un coytier avec son flambois (?) plumes une couverture blanche à la grand-forme, 8, plats, assiettes et écuelles d'étain, une pinte, une aiguière de même métal, un chandelier leton, une petite bassine cuivre, un crémal, une grille et une broche de fer sans *astes* (brochettes), une paire de petits cafflots (chenets), un coffre noyer de six pans de long, de deux et demi de large, de quatre de hauteur avec son soubassement, et enfin de la vaisselle vinaire, consistant en quatre demi-vaissaux et une tierce-rolle.

12<sup>e</sup> TABLEAU.

*Tisserands imposés au-delà de quatre livres.*

NOMS ET PRÉNOMS.	COTISATION en livres.	NOMS ET PRÉNOMS.	COTISATION en livres.
Aulmeras Jean.....	5	Granollier Thomas.....	8
Bachalas Claude.....	18	Guiraud Pierre.....	11
Beluel Vincens.....	25	Huc Jacques.....	8
Berrias Antoine.....	17	Jacques André.....	5
Bonnié Pierre.....	7	Martin Blaise.....	5
Bouveyron Vincens.....	6	Maruéjols Etienne.....	5
Codure Pierre.....	5	Mascon Guillaume.....	10
Colombié Peyron.....	6	Mazilhan Michel.....	5
Combet Matthieu.....	15	Meric Guy.....	5
Dombres Antoine.....	5	Molière Claude.....	5
Dombres Pierre.....	17	Odiols Claude.....	5
Dupont Robert.....	5	Pagès Antoine.....	5
Fabre Guillaume.....	6	Petit Jean.....	7
Fabre Pierre.....	5	Sautel Pierre.....	5
Gallard Jean.....	6	Toupin Quentin.....	8
Gardes Antoine.....	5	Tournayre Berthélemy.....	8
Gineste Pierre.....	7		

On distinguait trois espèces de tisserands : 1<sup>o</sup> les tisserands de toile, qui étaient de beaucoup les plus nombreux et, autant qu'on en peut juger, les moins déshérités de la fortune ; 2<sup>o</sup> les tisserands de laine, dont les attributions devaient se rapprocher de celles des cardeurs ; car, dans les actes notariés, ils portent assez souvent cette dernière appellation ; et 3<sup>o</sup>, les tisserands de soie, qui, bien que peu nombreux, commençaient à acquérir de l'importance. En dépit de notre bon vouloir, il nous est impossible de donner à cet égard des chiffres ; car, si l'industrie de quelques-uns de ces artisans est spécifiée, il en est une foule d'autres pour lesquels ce renseignement fait absolument défaut.

Les métiers à tisser la toile étaient tantôt la propriété des artisans, tantôt possédés par des individus



étrangers à la profession, qui les louaient à l'année. Quoique, d'après des documents authentiques, ils fussent de moindre valeur que les métiers à cadis, ils étaient mis en location au même prix. Pour le propriétaire, c'était un excellent placement, puisque un déboursé de 8 à 9 livres en rapportait *trois* ; mais il faut ajouter qu'il y avait des mécomptes, et qu'au bout de l'année bien des loyers restaient en souffrance (1).

Il est difficile d'expliquer pourquoi il en était ainsi ; mais il est certain que rien n'est moins contestable. Aux témoignages qui précèdent, on peut joindre le suivant, qui a, ce me semble, un poids des plus sérieux. Tandis que les cardeurs ont vingt des leurs inscrits sur la *liste des notables*, on n'y trouve que trois tisserands et encore il convient de remarquer qu'ils doivent ce privilège à l'avoir de leurs femmes.

A raison de l'état précaire de cette industrie qui, sauf les tisseurs de soie, était de première nécessité, les tisserands font médiocre figure dans les actes notariés de l'époque. Ils vendent plus qu'ils n'achètent ; ils se passent souvent de contrats de mariage et ne s'inquiètent guère de faire leurs testaments. A quoi bon recourir au notaire, quand on ne possède rien que son âme, comme

(1) Pierre Bon, au nom du Consistoire, prête 8 livres à un tisserand pour acheter métier à toiles [E. 296, f. 91]. — Nicolas Borrelly, Me apoth., prête 8 livres, destinées à acheter un « mestier de toilles, garny de batons avec ses barres de fer au bout, bon et bien garny de tout, sauf de penches » [E. 299, f. 450]. On employait, à cet effet, la *canelo*, c'est-à-dire le roseau. C'est avec celui-ci qu'on faisait les dents des ros ou peignes. Le même acheta un « mestier de toilles [E. 301, f. 379], avec ses hordidoues et cayssettes », au prix de 9 livres, et, après l'avoir mis en location, s'empressa de le revendre. — Isaac Gaussault achète boutique de J. Fabre, contenant quatre métiers à faire toiles avec tous les agrets, chevilles, garugnières, et outils complets etc ; un lit de boys noir, etc., au prix de 123 livres [E. 301, f. 9b].

le dira plus tard, du peuple tout entier, l'avocat général, Talon (1).

L'apprentissage durait trois ans en moyenne, et coûtait de six à vingt livres (2). A l'exemple des cardeurs, les tisserands employaient des femmes.

A titre de curiosité, il convient de relever le terme languedocien *cadai*, par lequel ils désignaient le *chas*, c'est-à-dire une colle faite avec du pain bouilli, dont ils se servaient pour encoller les pièces de toile. Cette opération est actuellement désignée sous le nom de *cati* ; d'où l'expression : donner le *cati*, ou bien encore *catir* une pièce de toile.

Le XII<sup>e</sup> groupe était formé par les industriels qui s'occupent de l'alimentation, et comprenait, pour employer

(1) Pierre Chantal vend, en 1592, olivette de trois éminées [E. 139]. — Pierre Dupuy [E. 309, f. 1554] épouse, le 20 décembre 1595, Jeanne Espérandieu, qui lui apporte 240 livres. — Suzanne Bovière, épouse d'Antoine Guabarel, a, par contre, 24 livres seulement [Tabulli, dernier registre, f. 113]. — Vidal Jean, fils d'autre Jean, laboureur du Comté Venaissin, épouse le 1<sup>er</sup> juin 1578 [Sabatier], Suzanne, fille à Jacques Pantostier, qui reçoit 75 livres de dot. — Dupont Pierre, qui teste le 25 décembre 1569 (G. Duchamp), donne à chacun de ses cinq enfants 10 livres seulement. — Suzanne Chabaud femme à Isaac Reboul, qui teste le 16 janvier 1594, est un peu plus riche. Elle lègue à une pauvre fille demeurant avec elle pour fileuse un coussillon fustanne (*sic*), deux chemises, deux fandaulx (tabliers), et trois collairets de ses habillements ; à une autre pauvre fille, les chemises qu'elle lui a fait faire durant sa maladie ; à une fille d'un premier mari, un corset noir, un coffre noyer fermant à clef, un garniment de lit, quatre bagues d'or, appelées, l'une *jacynthe*, (*sic*), l'autre *baptiste*, une *turquoise* garnie et l'une *foy*, (*sic*), un clavier argent et quatre fandaulx : à une fille du second mari, une ceinture argent et quatre bagues d'or, un grenat, un lapis et deux cornalines, etc., etc.

(2) V. pour les brevets d'apprentissage. E. 297, f. 162 et E. 304, f. 265, 323 et 882 : l'un d'eux a quatre ans de durée. E. 305, f. 1688, trois ans de durée et 20 livres.

le langage du temps : les boschiers, les hostes, les rostisseurs et les revendeurs.

*Bouchers.* — Cette profession, en dépit de son utilité, était médiocrement estimée, et même entachée d'une sorte de flétrissure. Ceux qui l'exerçaient, étaient, il est vrai, dépourvus d'éducation (1), grossiers de langage, emportés de tempérament, enclins à la colère, mais ce n'étaient pas là des raisons suffisantes pour les mettre en quelque sorte aux derniers bancs de la société.

Par suite de ce traitement, les bouchers s'alliaient entre eux ou étaient obligés de se contenter d'une maigre dot. Pas de traces d'apprentissage, car les fils succédaient aux pères ou les gendres à leurs beaux-pères. Outre les taxes ordinaires, qui s'élevaient au total assez respectable de 396 livres, ils avaient à payer 8 livres pour le droit des bancs ou étaux, et autant pour le bétail qu'ils pouvaient avoir. Ils étaient au nombre de dix-huit, parmi lesquels treize étaient soumis à la taxe des pauvres.

AUJOUR Jean (38). — Bodet Jean (18). — Fontanes Guillaume, beau-fils du suivant, possédait une maison rue de la Rozarié (9). — Gazays Jean (19). — Gras Jean. — Hytié Guill. (25). — Hytié Michel. — Martin Jacques (59). — Martin Jean (15). — Martin Pierre (43). — Maurin Antoine (2). — Mingaud Jacques, maison à la traverse de la tour de Corconne. — Mingaud Jean (59), mort le 23 octobre 1601. — Pellisse Jacques (15). — Puget Antoine. — Riffard Firmin. A bout d'arguments contre un de ses confreres, il lui donne un coup de pied à la tête : il mourut en 1591, et fut remplacé par son fils, Jacques, qui épouse (31 mars 1585, E. 297, fol. 167] Madeleine Meyrueis, fille à Michel et à Jane Roberte ; elle lui apporta en dot 500 livres, repré-

(1) Il convient de remarquer que plusieurs d'entre eux étaient aptes à donner leur signature.

sentées par diverses créances (35). — Rossilhon Fulcrand (32). — Vidalot Martin (29). Il était fils de Jean qui le fit son héritier universel [P. Poreau, 24 juin 1573]. D'après ce testament, il donne à Jacques, son second fils, 300 livres ; à ses petits-fils et petites-filles : Jean, Anna et Isabel Roddes, 100 livres à chacun ; et à sa femme Antonie Langlade, une chambre garnie, 2 salmées 1/2 de blé, un vaisseau de vin et une canne d'huile, etc. etc.

*Hôtes.* — Sous cette dénomination générique, étaient rangés les aubergistes et maîtres d'hôtel.

A raison de son importance, comme chef-lieu d'un diocèse et siège d'une sénéchaussée très étendue, et de sa position sur la route si fréquentée de Beaucaire à Montpellier, Nîmes comptait vingt-neuf *logis*, dont quatre étaient tenus par des femmes, veuves ou filles. On n'a aucun renseignement sur le nombre des serviteurs qu'ils employaient ; on sait seulement que quelques-uns étaient intéressés à l'exploitation. Il existait également des associations. Ainsi le *Chapeau-Rouge* était géré par Ant. Charrier et J. Laugier. Enfin, Pierre Temple et Pons Pinet étaient assistés par leurs fils aînés.

Treize logis étaient sans enseigne (1). Espérons qu'ils réalisaient le dicton : « A bon vin, point d'enseigne ».

(1) C'était surtout par raison d'économie ; car l'achat d'une enseigne était une dépense. Les vieilles enseignes se vendaient couramment six livres ; témoin la vente de celle de la « Tournemaigne », et d'une autre intitulée : « Lou Lebrau » [E. 139, 18 mars 1592]. Enfin un hôte prend à loyer, au prix de trente sous l'année, l'enseigne de la *Croix-Blanche* [E. 146, f. 91]. Du reste, l'hôtelier et l'enseigne elle-même devaient être agréés par les consuls. Quant à l'hôtellerie, elle était surveillée, surtout en temps de guerre et lorsqu'il y avait menace de peste.

Les hôtelleries les plus renommées étaient : celle des *Trois-Couronnes*, qui logea, en 1587, trois gentilshommes de la suite de M. de Montmorency ; celle des *Arènes*, qui reçut, en 1584, M. de Chatillon et enfin celle de la *Pomme*, qui donna, en 1587, l'hospitalité à M. de Lecques (1). Quant aux autres, elles se ressemblaient par la simplicité de l'ameublement, et ne différaient que par leurs enseignes à image plus ou moins bizarre (2).

Sans parler de l'équivalent qui leur incombait en partie (3), les hôteliers étaient cotisés 566 livres. Ils faisaient par suite assez bonne figure dans le livre des *tailles* ; mais il y a lieu de noter qu'ils devaient cette manière d'être à quelques privilégiés.

Les *rôtisseurs*, qui sont les restaurateurs et les pâtisseries du temps, payent 81 livres. Étaient-ils habiles en l'art culinaire ? il est difficile de se prononcer à cet égard ; il y a cependant lieu de noter que l'un d'eux, Nicolas Loys, fût choisi par M. de Chatillon, pour lui fournir ses repas pendant son séjour au camp de Marguerittes, et que le vin offert peu après

(1) *Arch. mun.* NN. 11. — Arnaud Goubin, hôte des Arènes, était fils de Jean et d'Antonie Peyre, qui eut 150 livres de dot. Dans son dernier testament, il institue sa femme Sibille de Vellay, et son fils aîné Jean, héritiers universels, et donne 1,000 livres à chacun de ses cinq autres enfants [E. 145, f. 584]. Quant à Pons Pinet, il était sorti de Générac et n'avait pu donner que 200 livres à sa fille aînée. Son fils Etienne, qui l'assistait dans sa tâche, envoya ses enfants au collège et maria l'un d'eux, Pierre, qui est qualifié docteur es droits, à Suzanne de Teissier (26 février 1623).

(2) Outre les enseignes déjà citées, il y en avait qui représentaient le *Gal-blanc*, le *Paon*, le *Cerf-volant*, le *Dauphin*, la *Coupe*, le *Flacon*, le *Soleil*, l'*Estelle*, le *Péridé* (poirier), la *Sougue* (souche), la *Rose*, la *Coquille*, la *Romane*, l'*Esclop* (sabot), la *Tête-Noire*.

(3) Cet impôt qui frappait le vin, rapportait au trésor 900 livres pour la cité et les faubourgs. Il était donné à la ferme pour trois ans.

au duc de Ventadour était sorti des caves de cet industriel.

Moins prospères étaient les *cabaretiers* : non-seulement ils n'étaient cotisés que 60 livres 6 sous, mais encore quelques-uns d'entre eux devaient demander aux travaux des champs ou au raccommodage des souliers, un gain supplémentaire. En ce temps, tout cabaretier, qui poussait aux libations, était puni ; aussi l'ivresse était-elle un cas exceptionnel.

Les *revendeurs*, qui sont parfois appelés *mangoniers*, comprenaient les fruitiers et les épiciers. Au nombre de 30, parmi lesquels 11 femmes, ils acquittaient 334 livres 17 sous, dont la bonne moitié était payée par les épiciers en gros, Ant. Isnard et Vidal Albert. Quant aux *poissonniers*, ils étaient inscrits pour 11 livres.

Le XIII<sup>e</sup> groupe renfermait les artisans qui travaillent les métaux (1), c'est-à-dire les maréchaux, cotisés 169 livres 10 sols, grâce à l'avoire de l'un d'eux (2) ; les *serruriers*, cotisés 34 ; les *couteliers*, 31 ; les *armuriers* (3), 33 ; les *arquebusiers* (4), 19 ; les *chaudronniers*, 11 ; les *potiers de terre et d'étain* (5) 152 ; et enfin les *orfèvres* (6) 74 livres.

(1) Le charbon de terre s'achetait 8 sous le quintal.

(2) M<sup>e</sup> Olivier Lateule, qui fut consul en 1597, payait 128 livres.

(3) On trouva, à la note F, l'inventaire détaillé d'un armurier.

(4) M<sup>e</sup> Laurens Brun touchait 30 livres par an, comme horloger de la ville. A sa mort, c'est-à-dire en 1592, M<sup>e</sup> J. *de la Forge* fut chargé de refaire l'horloge, d'y mettre un tumbre à la façon d'Allemagne, et d'augmenter les dimensions du marteau, pour que les habitants puissent mieux our les heures.

(5) L'étain fin à la grande grille (*sic*) s'achetait 25 livres le quintal, et se payait de 35 à 40 livres le *quintal ouvré*.

(6) A s'en rapporter à l'unique brevet que j'ai lu [E. 301, f. 192], l'apprentissage de l'orfèvrerie durait six années. Il était partant le plus long de tous.

Les artisans qui travaillent la pierre et le bois, qui construisent et meublent les maisons, forment le *xiv*<sup>e</sup> groupe. Les *maçons*, qui nous ont laissé quelques témoins de leur industrie, payaient 170 livres 8 sous ; les *fustiers*, 96 ; les *rodiers*, 41 ; les *scieurs de long*, 6 ; les *broquiers* ou faiseurs de petites futailles, 44 ; et enfin les *menuisiers*, 51 livres.

Il y aurait beaucoup à dire à l'endroit de ces divers artisans : mais, à notre grand regret, il faut passer outre. Contentons-nous d'indiquer que les travaux de quelque importance étaient exécutés à forfait, et que les autres étaient soldés à raison de douze sous la journée. Le croira-t-on ? c'eût été là un salaire suffisamment rémunérateur, si le malheur des temps n'eût multiplié les chômages forcés

Quant à l'apprentissage, il coûte de 6 à 28 livres, et dure de 18 à 24 mois. En ce qui concerne les vêtements, les pactes varient. Tandis que quelques patrons habitent l'apprenti de la tête aux pieds, d'autres, moins assurés du lendemain, n'osent prendre semblable engagement. Que font-ils dans leur embarras ? Ils tournent la difficulté, et promettent un congé à l'apprenti, afin qu'il puisse aller moissonner et gagner de quoi se mettre à l'abri des rigueurs de l'hiver.

Ce congé, donné sans la moindre restriction, est un curieux et touchant trait de mœurs. S'il témoigne d'une misère extrême, il dépose en même temps en faveur du bon vouloir et de l'humanité des patrons. Ils ont beau être aussi besogneux que possible, ils n'en restent pas moins sensibles et compatissants ; ils ont beau être à court d'argent, dépourvus d'instruction, ils n'en trouvent pas moins, au fond de leur cœur, une manière ingénieuse de venir en aide à leurs semblables.

(la fin à l'an prochain).

---

Résumé des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Nîmes, pendant l'année 1881.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENTS DOMINANTS.	NOMBRE DE JOURS							Nombre de fois que le vent a soufflé des directions								
	MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA		MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA.	PLUIE TOMBÉE				Beaux.	Nuageux.	Couverts.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Glace.	Glace blanche.	N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.
			de MIDI.	de MOIS.				de JOUR	de NUIT.	de MOIS.																	
Janvier.....	702,52	739,70	751,74	752,25	15,8	—8	3,8	m. m.	m. m.	m. m.	N.	3	0	9	15	27	0	4	9	60	49	2	39	10	12	9	25
Février.....	700,98	746,58	755,94	755,88	16,5	1,2	9,9	18	13	31	N.	0	1	6	11	28	1	1	43	19	33	35	19	11	3	7	
Mars.....	779,35	747,35	757,56	756,96	23,4	0,2	12,1	27	7	34	N.	10	11	0	5	31	0	0	67	8	17	3	44	12	14	3	
Avril.....	763,23	742,95	753,93	756,60	21,8	5,4	12,7	16	10	26	N.	1	3	1	8	30	0	0	57	5	12	11	62	6	2	21	
Mai.....	765,63	750,20	760,54	760,95	29,8	10,2	18,9	17	24,5	41,5	N.	13	14	4	4	31	1	1	93	7	10	23	33	3	3	12	
Jun.....	761,92	748,56	756,31	756,60	36	10	19,2	2	16,5	18,5	N.	7	21	2	1	30	1	1	78	13	11	3	37	3	10	6	
Juillet.....	763,12	761,17	768,62	756,36	37,8	15,2	26,4	0	3	3	N.	16	14	1	1	31	0	1	66	7	2	4	51	24	1	22	
Août.....	762,52	750,25	755,18	755,18	38,4	14	26,6	40	28	68	S.	10	19	2	2	31	1	1	66	1	1	1	75	13	9	5	
Septembre.....	762,65	747,28	756,45	756,67	27,8	12	21,8	2	1	3	S.	9	18	3	3	28	0	1	51	1	4	0	64	6	9	1	
Octobre.....	763,44	745,32	756,67	755,07	24,6	1	16,2	16	2	18	N.	4	22	5	2	30	1	1	169	8	13	2	10	1	5	38	
Novembre.....	769,70	749,95	758,79	761,83	18,6	3	12,5	0	0	0	S.	4	25	1	0	30	3	1	28	7	31	35	34	5	15	24	
Décembre.....	772,94	741,95	759,96	760,07	14,4	—2,4	6,3	13	4	17	N-O.	6	23	2	5	30	5	13	60	43	13	12	7	3	2	52	
	27 déc. 9 heures du mat. 772,94	14 janv. 9 heures du soir. 739,70	756,62	758,67	7 août à 3 heu. 38,4	17 janv. à 6 h. m. —8	18,7	171	142	316	N.	83	171	36	60	357	13	19	16	780	168	139	163	446	99	102	219

Les observations se font de 3 heures en 3 heures, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.



# CONCOURS OUVERTS

pour les années 1883 et 1884.

---

L'Académie met au Concours deux études pour participer aux prix à décerner, savoir :

**I<sup>o</sup> Médaille d'or de la valeur de 200 francs**

à décerner en 1883.

## **Etude historique ou archéologique**

*Monographie de quelque ville, abbaye ou château du département du Gard, au choix des concurrents.*

**II<sup>o</sup> Médaille d'or de la valeur de 300 francs**

à décerner en 1884.

## **Etude agronomique**

*faire l'historique des modifications successives du régime agricole dans le département du Gard, depuis le commencement du siècle.*

---

### **CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS :**

Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le *31 décembre 1882*, pour le premier concours, et le *31 décembre 1883*, pour le second concours.

Elles ne seront point signées, et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

---

---

## LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS EN HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES,  
pendant l'année 1881.



Une douzaine de physiologies, par *Louis de Combettes-Labourelie*, associé correspondant.

Biographie du canton de Bagnols, second volume, par *Léon Alègre*, membre non résidant.

Le capitaine de la Fayolle, par *M. Adolphe Pieyre*.

Note pour servir à l'épigraphe d'Elusa, par *M. Edouard Piette*.

Pierre Valdo et les Vaudois du Briançonnais, par *M. Alexandre Lombard*, de Genève.

Températures lacustres : recherches sur la température du lac Léman et d'autres lacs d'eau douce, par *F. A. Forel*, professeur à Lausanne.

Baduel et la réforme des études au xv<sup>e</sup> siècle, par *M. Gaufrès*, lauréat de l'Académie.

Le Poète ridicule, satire, par *M. Justin Bellanger*.

Du Cathécuménat, esquisse historique, par *l'abbé Corblot*.

Nouvelles du Styx, par *M. Justin Bellanger*.

Discussion sur la vierge de Beaulieu, par *M. Ernest Rupin*.

Les Funérailles du pasteur *Emilien Frossard*.

La Fin du monde, par *M. Adolphe Pieyre*.

Guillaume Penn, nouvelle historique, par *M. Roux-Ferrand*, membre honoraire.

Li Bourgadiero, poésies patoises, de *M. Bigot*, 9<sup>e</sup> édition.

Libre arbitre et Liberté, par *M. Louis Michel*, membre non résidant.

Antiquités mexicaines du musée du Grand Séminaire de Nimes, par *M. l'abbé Avon*.

Note sur un atelier néolithique découvert à Baron, par *M. Féminier*.

Origines et développements de l'art théâtral, dans la province ecclésiastique de Reims, par *M. Edouard Fleury*.

Le Breviari d'amor, de *Malfre Ermingau*, réédité par la Société académique de Béziers (suite).

A memorial of *Joseph-Henry Washington*, avec portrait.

Du rôle des associations littéraires et scientifiques : discours de réception de *M. Tavernier* à l'Académie d'Aix, et réponse de *M. de Berluc Perussis*.

Le roi Giannino, par *M. Tavernier*, conseiller à la Cour d'Aix.

Catalogus Episcoporum Magalonensium, trad. d'Arnauld de Verdalle, par *M. Germain*, de l'Institut.

Quelques noms Gaulois, par *M. Ch. Robert*, de l'Institut.

Note sur le monument de Lanuéjols, par *M. François Germer-Durand*, associé correspondant.

La Jeunesse de Fléchier, par *M. l'abbé Fabre*, associé correspondant.

Traduction en vers français du Poème de *Mireio*, de Mistral, par *M. le premier président Rigaud*.

Les Frères des Ecoles chrétiennes à Besançon, par *M. l'abbé Suchet*, associé correspondant.

Moun oustalet, de *M. de Berluc-Perussis* ; traduit en vers par *l'abbé Spera*.

---

---

---

**LISTE**

DES

**SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.**

---

- Aisne*..... Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.
- Société académique de Laon.
- Société archéologique, historique et scientifique de Scissons.
- Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- Société archéologique, à Vervins.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Hautes-)*... Académie Flosalpine, à Embrun.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
- Ardèche*..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de l'Ardèche, à Privas.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*.. .... Société des arts et des sciences, à Carcassonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
- Société de statistique de Marseille.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
- Calvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
- Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

- Calvados* . . . . . Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Bayeux.
- Charente* . . . . . Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.
- Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
- Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, à Saintes.
- Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely.
- Cher* . . . . . Société des Antiquaires du Centre, à Bourges. des lettres et des beaux-arts, à Cannes.
- Constantine* . . . . . Société archéologique, à Constantine.
- Académie d'Hippone, à Bône.
- Côte-d'Or* . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord* . . . . . Société archéologique et historique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse* . . . . . Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Dordogne* . . . . . Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.
- Doubs* . . . . . Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbéliard.
- Drôme* . . . . . Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers à Romans.
- Eure* . . . . . Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir* . . . . . Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.

<i>Eure-et-Loir</i> .....	Société dunoise, à Châteaudun.
<i>Finistère</i> .....	Société d'archéologie, à Quimper.
—	Société académique, à Brest.
<i>Gard</i> .....	Société scientifique et littéraire, à Alais.
—	Société d'étude des Sciences naturelles, à Nîmes.
—	Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
<i>Garonne (Haute-)</i> ..	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
—	Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
—	Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
—	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
—	Société académique hispano-portugaise, à Toulouse.
<i>Gironde</i> .....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
<i>Hérault</i> .....	Société archéologique, à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
—	Société d'étude des langues romanes à Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
<i>Ille-et-Vilaine</i> ....	Société archéologique, à Rennes.
<i>Indre-et-Loire</i> ....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
<i>Isère</i> .....	Académie delphinale, à Grenoble.
—	Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
<i>Jura</i> .....	Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
	Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
<i>Landes</i> .....	Société de Borda, à Dax.
<i>Loir-et-Cher</i> .....	Société des sciences et des lettres, à Blois.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.
<i>Loire</i> .....	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
—	La <i>Diana</i> , société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
<i>Loire (Haute-)</i> ....	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

- Loire-Inférieure* .. Société académique, à Nantes.  
— Société archéologique, à Nantes.
- Loiret*..... Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.  
— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
- Lot-et-Garonne* ... Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen
- Lozère*..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.
- Maine-et-Loire*.... Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
- Manche* ..... Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.  
— Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts, à Avranches.  
— Société académique, à Cherbourg.
- Marne* ..... Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.  
— Académie de Reims, à Reims.  
— Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.
- Marne (Haute-)*... Société historique et archéologique, à Langres.
- Mayenne*..... Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, à Mayenne.
- Meurthe*..... Académie de Stanislas, à Nancy.  
— Société d'archéologie lorraine, à Nancy.  
— Société philotechnique de Pont-à-Mousson.
- Meuse*..... Société philomathique, à Verdun.  
— Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.
- Morbihan*..... Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
- Nièvre* ..... Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
- Nord*..... Société des sciences, des lettres et des arts, à Lille.  
— Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.  
— Société d'émulation, à Cambrai.  
— Société d'agriculture, de sciences et arts, à Douai.  
— Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.

- Nord*..... Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
- Oise* ..... Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.
- Comité archéologique, à Senlis
- Comité archéologique, à Noyon.
- Orne*..... Société industrielle à Flers.
- Pas-de-Calais*.... Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
- Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
- Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
- Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- Puy-de-Dôme*.... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.
- Pyrénées (Basses)*-. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
- Pyrénées (Hautes)*-. Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes
- Pyrénées-Orientales*-. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhin (Haut)*..... Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
- Rhône*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
- Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, à Lyon.
- Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles, à Lyon.
- Annales du musée Guimet, à Lyon.
- Saône-et-Loire*.... Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Mâcon.
- Société éduenne, à Autun.
- Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.
- Saône (Haute)*.... Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
- Sarthe*..... Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
- Savoie*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
- Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
- Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.



<i>Savoie</i> .....	Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers
<i>Savoie (Haute)</i> ...	Association florimontane, à Annecy.
<i>Seine</i> .....	Société des antiquaires de France, à Paris.
—	Société nationale d'agriculture de France, à Paris.
—	Société protectrice des animaux, à Paris.
—	Société philotechnique, à Paris.
—	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
<i>Seine-et-Marne</i> ...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
—	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.
<i>Seine-et-Oise</i> .....	Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
—	Société des sciences naturelles et médicales, de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Société archéologique, à Rambouillet.
<i>Seine-Inférieure</i> ...	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
—	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
—	Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
( <i>Deux-Sèvres</i> )....	Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, Niort.
<i>Somme</i> .....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
—	Société d'émulation, à Abbeville.
<i>Tarn</i> .....	Société des sciences, arts et belles-lettres à Albi.
—	Société littéraire et scientifique, à Castres.
<i>Tarn-et-Garonne</i> ..	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
<i>Var</i> .....	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
—	Académie du Var, à Toulon.
<i>Vaucluse</i> .....	Bulletin historique et archéologique de Vaucluse, à Avignon.
—	Société littéraire, scientifique et artistique, à Apt.

<i>Vendée</i> .....	Société d'émulation , à la Roche-sur-Yon.
<i>Vienne</i> .....	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
<i>Vienne (Haute)</i> ...	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
<i>Vosges</i> .....	Société d'émulation des Vosges, à Epinal
<i>Yonne</i> .....	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre
—	Société d'études, à Avallon.
—	Société archéologique, à Sens.

---

**Sociétés étrangères correspondantes.**

---

<i>Angleterre</i> .....	Société littéraire et philosophique , à Manchester.
—	Société zoologique d'Harvard Collège de Cambridge.
<i>Belgique</i> .....	Société d'archéologie de Belgique, à Anvers.
<i>Suède</i> .....	Université de Lund.
<i>Norwège</i> .....	Université de Norwège, à Christiania.
<i>Italie</i> .....	Accademia dei Lincei, à Rome
—	Académie des sciences et arts, à Modène.
<i>Espagne</i> .....	Athénée de Barcelone.
<i>Alsace-Lorraine</i> .	Académie de Metz.
—	Société des sciences et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg
—	Société d'histoire naturelle, à Colmar.
<i>Etats-Unis</i> ... .	Smithsonian Institution, à Washington.
—	Société d'histoire naturelle, à Boston.

---

**Revue.**

---

*Journal des Savants.*

*Revue des Sociétés savantes des départements.*

*L'Investigateur*, journal de la Société des Etudes historiq. (Paris).

*Revue savoisiennne.*

*Romania.*

*Revue des langues romanes.*

*Les Voix de la patrie.*

*Revue épigraphique du midi de la France*, de M. Allmer.

---

---

**TABLEAU NOMINATIF**

DES

**MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES.**

---

**BUREAU DE 1881.**

---

*Président d'honneur* : M. LE PREFET DU GARD.

*Président honoraire* : Mgr L. BESSON, évêque de Nîmes.

---

*Président* . . . . . M. Albert Puech, médecin en chef des hospices.

*Vice-Président* . . . . . M. Jean Gaidan, ancien banquier.

*Secrétaire-perpétuel*. M. Charles Liotard, bibliophile.

*Secrétaire-Adjoint* .. M. Eug. Balze, conseiller à la Cour d'appel.

*Trésorier* . . . . . M. Fernand Verdier, avocat.

*Biblioth.-Archiviste*. M. Albin Michel, directeur de la Compagnie d'Assurances générales.

---

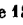
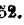
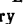
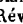
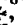
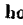
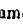
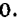

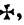
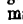
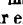
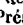
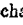
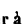
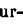
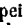
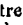
---


## PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 1<sup>er</sup> octobre 1882.

### CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS ,


comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait  
dans la ville de Nimes.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
1	15 juillet 1850....	Alphonse Dumas, propriétaire.
2	Id. ....	Jules Sallès, peintre.
3	26 novembre 1852.	Aug. Aurès, O.  ,  , ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite.
4	26 avril 1862....	Charles Liotard, bibliophile.
5	14 avril 1863....	A.-Henry Révoil, O.  ,  , architecte diocésain et des monuments historiques.
6	13 février 1864...	Ant.-Hipp. Bigot, négociant.
7	25 février 1863...	Edouard Tribes,  , docteur-médecin chirur- gien en chef des Hospices.
8	16 janvier 1868..	Ern. Roussel, O.  ,  , homme de lettres.
9	—	Eug. Brun, juge de paix.
10	—	Emile Im-Thurn, propriétaire.
11	—	Irénée Ginoux, arbitre de commerce.
12	—	Ch. Lenthéric,  , O.  ,  , ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
13	—	Fernand Verdier, ancien magistrat.
14	1 <sup>er</sup> février 1868...	G. Balmelle,  , avocat, anc. maire de Nimes.
15	4 décemb. 1869..	Ch. Dombre,  , ingénieur en chef des P. et Ch. et des chemins de fer de P.-L.-M.
16	—	Gouazé, C.  , Premier Président à la Cour d'appel de Nimes.
17	—	Alb. Puech, médecin en chef des Hospices.
18	2 décembre 1871.	G. Pelon,  , président de chambre honoraire à la Cour d'appel.
19	—	Jean Gaidan, ancien directeur du Comptoir d'Escompte.
20	16 décembre 1871.	Victor Faudon,  , conseiller à la Cour d'appel.
21	21 juin 1873....	Eug. Bolze, conseiller à la Cour d'appel.
22	5 juillet 1873....	Léon Carcassonne,  , docteur-médecin, méde- cin en chef des hospices.
23	9 mai 1874....	Melchior Doze, O.  ,  , peintre.
24	27 janvier 1877..	Albin Michel, directeur de la Compagnie d'Assurances générales.

N <sup>o</sup> d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
25	10 mars 1877....	P.-E. Delépine, *, O.  , ancien Inspecteur de l'Académie de Montpellier.
26	6 avril 1878.....	L'abbé Cam. Ferry, directeur de la Maîtrise.
27	—	Victor Robert, avocat.
28	5 avril 1879....	Félix Boyer, professeur de chimie.
29	20 novembre 1880.	Albin de Montvaillant.
30	18 décembre 1880.	Ch. Dardier, pasteur de l'Eglise réformée.
31	31 décembre 1881.	Ed. Bondurand, archiviste du département.
32	28 janvier 1882...	Philippe Vigne.
33	11 février 1882...	Marcellin Clavel, juge au tribunal de comm.
34	23 février 1882...	Joseph Simon, instituteur communal.
35	25 mars 1882....	Henri Dautheville *, président de Chambre à la Cour d'appel.
36	—	N...

**CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS,**



comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

		Messieurs
1	15 mars 1855....	Rodier de La Bruguière, propr., à Anduze.
2	20 août 1859.....	Schulizi, docteur-médecin, à Aiguemortes.
3	Id.....	Léonce Destremx, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.
4	16 mars 1861....	Armand de Pontmartin, homme de lettres, aux Angles.
5	11 mai 1861.....	César Fabre, juge de paix, à Alais.
6	28 mars 1863....	Léonce Curnier *, ancien trés.-payeur général, à Paris.
7	28 mars 1863....	Vict. de Baumeftort, *, propriét., à Saint-Christol, près Lussan.
8	Id.....	L. Alègre, O.  , conservateur du Musée-Biblioth., à Bagnols-sur-Cèze.
9	2 janvier 1864....	Baron de Chabaud-La-Tour, G. O. *, général de division du génie, à Paris.
10	2 janvier 1864....	Hippolyte Soulier, à Anduze.
11	21 mai 1864.....	Adrien Jeanjean, géologue, à Saint-Hippolyte-du-Fort.
12	2 décemb. 1865..	Abbé Alph. Delacroix, curé de Bagnols-sur-Cèze.
13	9 février 1867....	B <sup>on</sup> Roger de Larcy, ancien ministre, sénateur, à Alais.
14	27 janvier 1872.	Gr. Charvet, agent-voyer de l'arr. d'Alais.
15	4 juillet 1874...	Edm. Hugues, sous-préfet.
16	31 juillet 1875...	Ch. Domergue, à Beaucaire.
17	20 avril 1878....	Armand Lombard-Dumas, à Sommière.
18	26 juillet 1879...	Abbé Th. Blanc, curé de Domazan.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
19	4 décembre 1880	Goudard, archéologue, à Manduel.
20	30 avril 1881....	Henri Roussellier, ✱, Procureur général à la Cour de Montpellier.
21	Id.....	Deloche ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Cahors.
22	Id.....	Louis Michel, avocat-général près la Cour d'appel de Rennes.
25	25 juillet 1881...	Prosper Falgairolle, à Vauvert.
24	31 décembre 1881	Charles Sagnac, à Paris.
25	Id.....	Léon Penchinat ✱, premier président à la Cour de Montpellier.

**MEMBRES HONORAIRES.**

Messieurs

- 28 janvier 1832..... Hipp. Roux-Ferrand ✱, sous-préfet en retraite, à Paris.
- 26 avril 1860..... L. Bretignière, ✱, insp. d'Acad., à Amiens.
- 30 mars 1861..... J.-B. Dumas, G. O ✱, ancien ministre, anc. sénateur, membre de l'Institut, à Paris.
- 15 juillet 1867... . Pasteur, C. ✱, membre de l'Institut, à Paris.
- 23 novembre 1867... P. Talabot, C. ✱, direct. général de la Comp<sup>e</sup> des chemins de fer de P.-L.-M., ancien député au Corps législatif, à Paris.
- 25 avril 1868..... F. Paradan ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel, ancien maire de Nîmes.
- 19 décembre 1868... E. Gaspard, professeur de rhétor. au lycée Louis le Grand, à Paris.
- 2 décembre 1871... P. Courcière, insp. d'Acad., à Montpellier.
- 8 novembre 1873... Ed. Flouest, ✱, ancien procur. général, directeur de la Compagnie *la France*, à Paris.
- 25 avril 1874..... Mgr An. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- 20 mai 1876..... Adolphe Blanchard, ✱, ✱, ancien maire de Nîmes.
- 16 décembre 1876... Osw. Dauphiné, prof. de seconde au Lycée Fontanes, à Paris.
- 16 décembre 1876... Isaïe Brunel, ✱, insp. d'Académie, à Lille.
- 9 février 1878... . L'abbé P. Azais, ✱, O. , ancien aumônier du Lycée de Nîmes, à Cette.
- 23 février 1878 .... Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris.
- 14 décembre 1878... Gast. Boissier, O. ✱, membre de l'Académie française, professeur au collège de France, à Paris.
- 11 janvier 1879..... E. Quesnault des Rivières, ✱, O. , prov. en retraite.
- 20 novembre 1880... Ariste Vignié, ✱, pasteur, professeur à la faculté de théologie de Paris.

**CLASSE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.**

Messieurs

- 2 novembre 1820.. Mignac, C. ✱ secrét.-perpét. de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.
- 26 novembre 1830... Baron Ch. d'Hombres, ✱, ancien maire de St-Hippolyte-de-Caton.
- 12 mars 1836..... De Quatrefages, O. ✱, naturaliste, membre de l'Institut, à Paris.
- 24 juin 1837..... Duvivier, homme de lettres, à Paris.
- 28 avril 1838..... De Sauriac, prés. de la soc. d'agr., à Foix.
- 4 août 1838 ..... Désiré Nisard, O. ✱, membre de l'Académie française, à Paris.
- 7 décembre 1839... Germain, O. ✱, professeur d'histoire à la Fac. des lettres, à Montpellier, membre de l'Institut.
- 31 février 1840..... Quenin, ancien juge de paix, à Orgon
- 4 juillet 1840..... Magen, homme de lettres, à Agen.
- Olry, ancien secrétaire de la Faculté des lettres, à Strasbourg.
- 26 décembre 1840... Lecerf, ✱, professeur honoraire, à la Faculté de droit, à Caen.
- Hardouin, avocat à la Cour de cass., à Paris.
- 6 février 1841..... Ragut, secrétaire général de la Société académique, à Mâcon.
- De Saive, médecin, à Liège. **Q**
- 9 mai 1841..... De Payan-Dumoulin ✱, ancien cons. à la C. d'Aix.
- 24 décembre 1842.. Rivoire, ✱, ancien ch. de div. à la Préf. du Rhône, à Marseille.
- 16 novembre 1844... Vicomte de Santarem, ✱, à Paris.
- 11 janvier 1845. ... Alexis Perret, ✱, ancien professeur à la faculté des sciences, à Dijon.
- 22 février 1845..... Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.
- 5 avril 1845... .. Payan, docteur-médecin, à Aix.
- 15 novembre 1845. De Robernier, ✱, présid. de chambre honoraire à la Cour de Montpellier.
- 26 juin 1847 ..... Isidore Hedde, ✱, ancien délégué du gouvern. franç. en Chine, au Puy-en-Velay.
- L'abbé Gareiso, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.
- 26 juin 1847. . . . Vingtrinier, ✱, docteur-médecin en chef des prisons, à Rouen.

Messieurs

- 17 mars 1849 ..... E. de Kerckhove-Varent \*, doct. en dr., anc. chargé d'aff. de Constantinople, à Anvers.
- 17 mars 1849..... Vicomte de Kerckhove, \*, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
- 14 avril 1849..... Alexandre Schaepkens, peintre, à Bruxelles.
- 20 mars 1852..... Ebrard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 8 janvier 1853..... Baruffi, méd. en chef de l'hôpital, à Rovigo.
- 13 avril 1854..... Massone, docteur-médecin, à Gènes.
- 5 janvier 1856..... Mme Hérald de Pages (Comtesse de Vernède de Coincillan), à Paris
- 16 février 1856..... Charles Jafabert, O. \*, peintre, à Paris.
- 21 juin 1856..... Jules Pagézy, O. \*\*, ancien maire de Montpellier.
- 21 juin 1856..... Albert, médecin-inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-Christoly (Médoc).
- Ed. de Barthélemy, \*, homme de Lettres, à Paris.
- 25 janvier 1858..... Martel, \*, mé.l. en chef des hospices, au Puy.
- 20 février 1858..... Cros-Mayrevieille, homme de lettres, à Carcassonne
- 1<sup>er</sup> mai 1858..... Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.
- 12 novembre 1859. Aragon, \*, Premier président honoraire.
- 24 janvier 1860.... Gabriel Azais, secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers
- 31 mars 1860 ..... Guillaume Guizot, \*, homme de lett., à Paris.
- 9 juin 1860 ..... Jules de Séranon, avocat à Aix (B.-du-Rh.).
- 4 août 1860..... L'abbé J. Corblat, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Amiens.
- 16 mars 1861..... Armand de Flaux, \*, homme de let., à Paris.
- 15 avril 1861..... J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
- 15 avril 1864 ..... Marius Chaumelin, homme de let., à Marseille.
- 15 février 1862..... Michel Nicolas, \*, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
- 25 avril 1863..... Giraud-Teulon, docteur-médecin, à Paris.
- 20 juin 1863..... P. Lenthéric, professeur à l'école régimentaire du génie, à Montpellier.
- 20 juin 1863. . . . E. Connelly, \*, conseiller. à la Cour de cassation.
- 21 novembre 1863.. Pompée, dir. de l'école prof. d'Ivry (Seine).
- 16 janvier 1864..... Alexis Muston, pasteur, à Bourdeaux (Drôme).
- 21 mai 1864..... Jos. Roumanille, \*, libraire, à Avignon.
- 11 février 1865... . Eug. Arnaud, pasteur, à Crest (Drôme).
- L.-Ch. Jeannel, \*, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.
- Ch. Revillout, profess. de littérature française à la faculté des lettres de Montpellier.



Messieurs

- 11 mars 1865..... Maillet, professeur de philosophie au Lycée Louis le Grand, à Paris.
- 3 juin 1865..... Marius Topin, ✱, inspecteur général des bibliothèques scolaires, à Paris.
- 1<sup>er</sup> juillet 1865..... A. Houzé, homme de lettres, à Paris.
- 2 décembre 1865.. Grasset, ✱, président de chambre honoraire à la Cour de Montpellier.
- 30 décembre 1865... Ludovic de Vauzelles, ✱, cons. honoraire à la Cour d'Orléans.
- 19 mai 1866..... Adolphe Cazalet, inspecteur de l'Instruction primaire, à Alais.
- 19 mai 1866..... Fr. Mistral, ✱, homme de lettres, à Maillane.
- 10 août 1867..... L'abbé Coulomb, miss. apostolique, à Uzès.
- 28 mars 1868..... Alexis Giraud-Teulon fils, avocat, à Genève.
- J. Benoit, ✱, prof. à la Fac. de méd., à Montpellier.
- 2 janvier 1869..... Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
- Jacq. Malinowski, professeur au Lycée, à Cahors.
- 15 mars 1869..... Louis Roumieux, félibre, à Beaucaire.
- 26 février 1870..... Frédéric Béchard, homme de lettres, à Paris.
- 9 avril 1870..... Barafort, O. ✱, cons. à la Cour de cassation.
- 18 juin 1870..... Paul de Rouville, ✱, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
- 30 juillet 1870..... V. Auphan, ✱, docteur-médecin, à Alais.
- 15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouce, ing. civil, à Montpellier.
- 5 août 1871..... J. Ollier de Marichard, géologue, à Vallon (Ardèche).
- 20 avril 1872..... L'abbé A. Fabre, curé de Champigny.
- 10 mai 1873..... Lionel d'Albioussé, juge au Tribunal d'Uzès.
- 27 février 1875..... Baron Edm. de Rivières, au châ. de Rivières, par Gaillac.
- 13 mars 1875..... Félix Ducoin, anc. magistrat, à Paris.
- 22 mai 1875..... Vict. Laval, méd. aide-major de 1<sup>re</sup> classe au 141<sup>e</sup> de ligne, à Avignon.
- 31 juillet 1875..... G. Bourdel, professeur agrégé à la Fac. de médéc., à Montpellier.
- 18 déc. 1875..... L. Bruguière-Roure, membre de la Société française d'archéol., à Pont-Saint-Esprit.
- 6 mai 1876..... L'abbé Suchet, à Besançon.
- 1<sup>er</sup> juillet 1876..... De Berluc-Pérussis, à Aix.
- 29 juillet 1876..... Alfred Léger, ingénieur civil, à Lyon.
- I. Gilles, à Marseille.
- 16 décembre 1876... Benoit, juge, à Mende.
- 27 janvier 1877..... Franç. Germer-Durand, architecte du département d<sup>e</sup> la Lozère, à Mende.

Messieurs.

- 16 nov. 1878..... Ernest Louet, C. \*, †, †, ancien trésorier payeur  
général.
- 23 mars 1879..... M<sup>me</sup> Mathilde Soubeyran , à Saint-Geniez.
- 27 mars 1880..... L'abbé Rouët, à Lunel.
- 19 mars 1881..... Teixeira de Magalhaës, professeur à l'Université de  
Coïmbre.
- 11 mars 1882..... Ernest Bosc, architecte, à Paris.
- 20 mai 1882..... Tavernier, conseiller à la cour d'appel, à Aix .
- L'abbé Magnen, curé de Caissargues.
- Dax, docteur médecin à Sommière.
- 
- ..  
...  
.

---

## PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES

### MÉMOIRES.

#### PREMIÈRE SÉRIE (XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1736. 1 vol. in-8° (Epuisé).

#### DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805).  
Broch. in-8°.

—	—	pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé.)
—	—	pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

#### TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard, 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

—	—	1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1840-1841. 1 vol. in-8°.
—	—	1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1845-1846. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°.

—	—	1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé.)
---	---	-----------------------------------

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

#### QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.

—	—	1852. 1 vol. in-8°.
—	—	1853. 1 vol. in-8°.
—	—	1854-1855. 1 vol. in-8°.
—	—	1856-1857. 1 vol. in-8°.
—	—	1858-1859. 1 vol. in-8°.
—	—	1860. 1 vol. in-8°.

Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

**CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).**

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862. 1 vol. in-8°.
—	—	1863. 1 vol. in-8°.
—	—	1863-1864. 1 vol. in-8°, avec les tables, de 1804 à 1860.
—	—	1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866,	broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67. 1 vol. in-8°.
—	—	1867-68. 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69. 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70, 1 vol. in-8° avec les Tables décennales.

**SIXIÈME SÉRIE (1871-1877).**

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871,	1 vol. in-8°.
—	—	1872, 1 vol. in-8°.
—	—	1875, 1 vol. in-8°.
—	—	1874, 1 vol. in-8°.
—	—	1875, 1 vol. in-8°.
—	—	1876, 1 vol. in-8°.
—	—	1877, 1 vol. in-8° en 2 parties.

**SEPTIÈME SÉRIE (1878-)**

Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1878,	1 vol. gr. in-8°.
—	—	1879, — —
—	—	1880, — —
—	—	1881, — —



## PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 225 pages (Epuisé.)

- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé)
- Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
- Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).
- Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).
- Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
- Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
- Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.
- Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
- Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.
- Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
- Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
- Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
- Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
- Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
- Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
- Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
- Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.
- Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
- Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.
- Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
- Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.
- Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.
- Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.
- Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.
- Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.
- Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.
- Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.
- Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.
- Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.
- Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.
- Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.

---

Bulletin de l'Académie de Nîmes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 152 pages.  
— — — Année 1879, 1 vol. in-8° de 176 pages.  
— — — Année 1880, 1 vol. in-8° de 154 pages.  
— — — Année 1881, 1 vol. in-8° de 143 pages